This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Fr 29.2

Harvard College Library

BOUGHT FROM A SPECIAL
APPROPRIATION FOR BOOKS ON THE
HISTORY OF FRANCE

(Vote of the Corporation, June 26, 1906)

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE

LA CORREZE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE

LA CORRÈZE

SIÈGE A BRIVE

Reconnue d'utilité publique (Décret du 30 novembre 1888)

TOME VINGT-QUATRIÈME

AVEC PLANCHES ET FIGURES DANS LE TEXTE

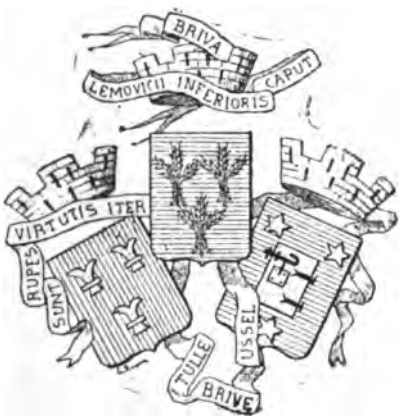

BRIVE

MARCEL ROCHE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

—

1902

Fr 29.2

Harvard College Library
Nov 25 1907
Appropriation for French History

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président d'honneur :

M. le comte Robert de LASTEYRIE, ✱, I P ✿, membre de l'Institut, à Paris.

Président :

M. Ernest RUPIN, ✱, I P ✿, à Brive.

Vice-Présidents :

M. Gaston de LÉPINAY, à Moriolle, près Brive.
M. Fernand de MALLIARD, à La Pigeonie, près Brive.

Secrétaire-Général :

M. Jean-Baptiste ESPÉRET, A ✿, Professeur, avenue de la Gare, à Brive.

Trésorier :

M. Jean-Baptiste BOSREDON, à Brive.

Bibliothécaires :

M. Alfred MAS, à Brive.
M. Maximin FERRIER, A ✿, Professeur, à Brive.

Membres du Bureau :

M. Louis BONNAY, à Brive.
M. Sylvain GUILLOT, à Brive.
M. Philibert LALANDE, A ✿, à Brive.
M. Élie MASSÉNAT, A ✿, à Brive.
M. Ludovic de VALON, à Brive.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

A ÉGLETONS

Depuis 1650 jusqu'à nos jours

CHAPITRE PREMIER

L'Instruction au moyen-âge. — Le Séminaire du Moustier-Ventadour transféré à Égletons. — Règlement de l'évêque de Limoges pour les maîtresses d'écoles de son diocèse. — Traitement du maître d'Egletons aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Avènement de Turgot à l'intendance de Limoges. — Ses efforts pour le développement de l'instruction dans les paroisses. — Augmentation du traitement du maître d'école de la ville d'Égletons. — Considérations générales.

On sait que durant le moyen-âge l'enseignement fut l'apanage exclusif du clergé et que cette mesure est due à Charlemagne qui, dans un de ses capitulaires, ordonna à tous les prêtres de campagne de tenir des écoles dans les bourgs, d'y recevoir les enfants des fidèles, de les instruire avec charité et de ne rien exiger pour ce service.

Malgré les sages dispositions du grand empereur, malgré les efforts, dans la suite, du pouvoir royal, et sauf quelques écoles épiscopales et monastiques qui nous conservèrent dans l'ombre les traditions de la civilisation antique, on peut dire de ces temps troublés et malheureux que le défaut d'instruction

et d'éducation était presque général, surtout en Limousin. (1)

S'il faut en rechercher les causes, on les trouvera selon nous, non-seulement dans l'insuffisance des maisons d'école et des maîtres, dans l'indifférence et la parcimonie d'un grand nombre d'administrateurs de paroisses, auxquels il était difficile de faire comprendre que la fondation d'une école ou le traitement d'un régent valait une allocation de la commune; mais aussi dans l'apathie des masses qui n'éprouvaient aucune sympathie pour l'instruction qu'elles considéraient le plus souvent comme un moyen de désunion dans les familles.

Aussi en face de toutes ces circonstances qui entravèrent si longtemps la diffusion de l'instruction primaire dans les campagnes, on comprend combien il était difficile de rencontrer de bons maîtres (2) s'attachant à une profession qui ne les mettait souvent pas à même de faire vivre leur famille; et, par suite du défaut de fréquentation, combien peu d'élèves arrivaient à acquérir une instruction suffisante.

Néanmoins, beaucoup de villes et de bourgades

---

(1) Les écoles, dit M. Babeau, étaient plus répandues dans les régions de l'Est et du Nord de la France que dans celles du Centre, de l'Ouest et du Midi.

Dans l'Auvergne, la Marche, le Limousin, on ne rencontrait, dit M. Buisson dans son *Dictionnaire de pédagogie*, pas un maître d'école sur vingt villages. (Tome I, art. *France*).

(2) Dans un mémoire adressé par la communauté d'Égletons à Turgot vers la fin du XVIIIe siècle, il est dit que que : « vingt livres de traitement annuel sont affectés au maître d'école, quelquefois vingt-quatre quand on est content du sujet, *ce qui arrive rarement.* » (Pièce de mes archives).

comprenaient combien l'instruction était nécessaire au développement de l'intelligence humaine et combien était précieuse l'existence d'une école publique.

Pour l'honneur de la ville d'Égletons, empressons-nous de dire qu'elle était de ce nombre. Ajoutons même que ses habitants, en dépit des préjugés trop vite accrédités, ont de tout temps et de toutes manières témoigné en faveur de l'instruction un goût prononcé et un empressement peu ordinaire. (1)

De cette localité du reste et de ses environs sont sortis des hommes dont la renommée littéraire remplit toute l'Europe du Moyen-Age, des poètes dont les vers ont été regardés comme des modèles, non pas de leur temps, ni dans leur pays, mais un siècle plus tard à l'étranger, au jugement des plus grands, des plus beaux génies. Pétrarque dans le *Triomphe d'Amour* et Dante dans la *Divine Comédie* n'ont-ils pas consacré, en effet, les noms de Bernard de Ventadour et d'une foule d'autres troubadours issus du Bas-Limousin ?

Ventadour surtout fut non-seulement le berceau de poètes célèbres, tels que ce Bernard dont nous venons de parler et qui sut par ses gracieuses chansons d'amour émouvoir le cœur de sa châtelaine et celui de la belle Éléonore de Guienne ; mais il fut encore le centre d'une vraie Cour d'amour.

Un des seigneurs, Ebles II, vivant en 1109, fut

---

(1) C'est ainsi que nous les voyons en 1620 donner vingt écus pour aider à la construction du collège de Tulle (Voyez G. Clément-Simon. *Histoire du Collège de Tulle*. Pièces justificatives, p. 265).

surnommé *le Chanteur,* à cause de son talent pour la poésie, de son goût pour les chansons et de la protection qu'il accordait aux troubadours.

La Cour de Marie de Ventadour, seconde femme d'Ebles V, fut encore un des rendez-vous des troubadours les plus illustres de son temps.

Maumont n'a-t-il pas fourni à l'Église deux papes, (1) des cardinaux, (2) des archevêques, des évêques, (3) et des abbés sans nombre? (4) N'est-ce pas encore de ce lieu qu'est sorti un des plus grands érudits du XVIe siècle : Jean de Maumont? (5)

---

(1) Pierre-Roger de Beaufort, pape sous le nom de Clément VI, élevé au trône pontifical le 7 mai 1342, décédé le 5 décembre 1352, et son neveu autre Pierre-Roger de Beaufort, élu pape le 30 décembre 1370 sous le nom de Grégoire XI, décédé en 1378.

(2) Hugues-Roger, frère de Clément VI, qui faillit devenir pape, fut évêque de Tulle et cardinal en 1342.

(3) Nicolas Roger, oncle de Clément VI, archevêque de Rouen de 1342 à 1347. — Jean Faure ou Fabri, né à Egletons, cousin-germain de Grégoire XI, cardinal et évêque de Tulle, décédé à Avignon le 6 mars 1372. — Jean-Roger de Beaufort, frère de Grégoire XI. — Guillaume de Maumont, évêque d'Angoulême au XIVe siècle. — Bertrand de Maumont, évêque de Poitiers, où il mourut en 1385. — Autre Bertrand, évêque de Mirepoix, de Lavaur, de Béziers et enfin de Tulle, etc., etc.

(4) Entre autres Charles de Maumont, qui fut prieur de Vedrenne et abbé d'Uzerche le 10 août 1469, décédé le 18 septembre 1498.

(5) Jean de Maumont, érudit français, né au château de Maumont, paroisse de Rosiers-d'Égletons. Il fut principal du collège de Saint-Michel, autrement appelé de Chanac, et qui avait été doté en 1530 par la maison de Pompadour pour les étudiants limousins. Selon *La Croix du Maine,* « c'était un homme très docte ès-langues et principalement dans celle de la Grèce, grand théologien et orateur fécond ». Il était grand ami de Jules Scaliger. Plusieurs de ses contemporains ont prétendu qu'il était le véritable auteur de la traduction de Plutarque qui porte le nom d'Amyot; cette assertion a été réfutée par La Monnoye dans une note sur l'*Anti-Baillet de ménage.* On a de Maumont :

Égletons vit naître aussi un troubadour du nom de Gui de Glotos, connu seulement par un tenson avec Diodé de Carlus. (1)

Cette phalange glorieuse de poètes et d'hommes illustres nous montre qu'aux XIIe et XIIIe siècles l'ins-

---

Les Œuvres de Saint-Justin, philosophe et martyr, Paris, 1538, in-folio. — *Les Histoires et Chroniques du Monde, tirées tant du gros volume de Jean Zouare, auteur byzantin, que de plusieurs autres scripteurs, hébreux et grecs, avec annotations ;* Paris, 1563, in-folio. — *Remontrances chrétiennes en forme d'épître à la Reine d'Angleterre, traduit du latin de Hierasme Oserias, évêque portugalais* ; Paris, 1563, in-8°. — Le même auteur avait écrit en italien un ample discours de la vie de René de Birague, chancelier de France, mort en 1583, et la *Gallia Christiana* le cite comme un ouvrage exact et utile.

(Voy. *Nouvelle Biographie générale*, publiée par MM. Firmin Didot frères, t. XXXIV, p. 363. 1865).

(1) Diodé de Carlus ou de Charlus-le-Pailloux, près Ussel, lui disait : « Glotos (*l'avide*), vous me paraissez plutôt un marchand qu'un jongleur. Ne me trompez pas, dites moi franchement votre nom et votre profession. »

Glotos répondit : « Oui, Diodé, je sais acheter et vendre, mais je suis plus empressé de vendre et je suis venu ici à vous pour vous vendre du mérite, si vous en voulez acheter. »

Voici, en langue de l'époque, le tenson ou dialogue entre Diodé de Carlus et Guy de Glotos :

DIODÉ DE CARLUS	*GUI DE GLOTOS*
En re no me semblaz joglar	*Diodé, ben sai mercandeiar,*
Vos que us faiz, en Gi de Glotos,	*Mas del vendre sui plus coitos,*
E nos sia ja schirnitz per vos,	*Per qu'eu soi sa vengutz a vos*
Mas digaz mi tot vostr' afar,	*Vendre pretz si'n voletz comprar*
O'l vostr' autre nom vertadier,	*Pero, si nos faillon dinier,*
C'al mal me semblaz merchadier	*Penrai ronzin o blanc o nier,*
E si vos es, no'l me celaz per re,	*Et s'el mercat nous agrada be,*
Que us assegur et asseguraz me.	*Tal com aura de vos, aurez de me.*

(Voir *Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 604, et Raynouard, *Choix des Troubadours*, t. V, pp. 174 et 175).

truction dut être dans la région distribuée assez largement aux nobles et aux vilains. « Tous ces troubadours, a dit le savant M. G. Clément-Simon, avec leur langue épurée, leurs rythmes ingénieux, toutes les grâces et même toutes les afféteries d'une poésie raffinée, ne s'étaient pas créés sans enseignement; c'est la meilleure preuve de la diffusion de l'instruction dans cette contrée. »

Le plus ancien document que nous possédions et où il soit fait mention de « régents (1) ou maistres d'escholles » à Égletons, remonte au milieu du XVIIe siècle (2). C'est un contrat en date du 26 octobre 1650 concernant l'achat d'une maison pour y installer un petit séminaire.

---

(1) Le nom de régent était donné avant la Révolution aux maîtres qui enseignaient dans les collèges. On le trouve aussi quelquefois, mais rarement, employé pour désigner les maîtres des petites écoles. (Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*, p. 2556).

(2) Pourtant si au XIVe siècle la qualité de clerc avait le même sens et la même définition qu'au temps de l'avènement du christianisme dans les Gaules, on pourrait affirmer l'existence d'une école ou tout au moins d'un maître d'école à Égletons dès 1347. Un acte passé en cette ville le mercredi après l'octave de la Saint-Michel de l'année précitée, mentionne en effet parmi les témoins, un Gérald Rigaud, clerc d'Égletons (*Clericus de Glotonis*).

Sommes-nous ici en présence d'un clerc maître d'école? C'est d'autant plus probable que les registres de notaires de la ville de Tulle au XVe siècle font mention de sommes payées à des professeurs par des pères de famille, lesquels professeurs avaient tous la qualité de *clercs*.

Quant à la fondation de l'école, nous en trouverions l'origine dans le droit qu'avait le seigneur, haut justicier, de pourvoir à l'instruction primaire de ses vassaux, droit qui était en même temps qu'un devoir, une obligation.

(Voy. G. Clément-Simon, *La vicomté de Limoges, géographie et statistiques féodales*, p. 63. Périgueux 1877, et son *Histoire du Collège de Tulle*, pp. 25 et 27 de l'Introduction).

Cet acte, dont le lecteur trouvera le texte à la suite de la précédente notice, est intéressant à plus d'un titre, d'abord parce qu'il nous révèle l'existence d'un maître d'école qui exerçait là depuis 1639 (1) et ensuite parce qu'il nous apprend la création d'un séminaire à Égletons.

Ce séminaire existait depuis 1617 au Moustier-Ventadour. (2)

Anne de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant-général en la province du Languedoc, l'avait fondé le 29 janvier 1617. Sa volonté avait été d'établir des places pour vingt

---

(1) *L'Instruction primaire en Limousin sous l'ancien régime*, par Louis Guibert. (Limoges, imp. Ve H. Ducourtieux, 1888).

(2) On n'est point d'accord sur la date de fondation de ce séminaire. Plusieurs auteurs, entr'autres le distingué historiographe diocésain M. Poulbrière, le disent fondé en 1585. Un titre de 1644 émanant des bourgeois et prud'hommes de la ville d'Ussel, rappelle qu'il fut fondé en 1535. L'*Annuaire de la Corrèze* pour 1815 dit qu'il fut établi en 1585 par Gilbert III de Lévy, duc de Ventadour, qui, le 8 août de la même année, le dota d'une rente de 1200 livres. D'autre part, les *Calendriers ecclésiastiques et civils du Limousin*, antérieurs à la Révolution, *le Pouillé de Nadaud*, annoté par l'abbé Legros et publié par M. Clément-Simon (*Bulletin de Brive*, janvier-mars 1893, p. 60) le disent fondé en 1617 par le fils de Gilbert : Anne de Lévy. De tout cet ensemble, on peut en conclure que Gilbert III, duc de Ventadour, projeta, à la suite de la mission qui fut prêchée au XVIe siècle, au Moustier, par le vénérable César de Bus, fondateur des Doctrinaires, la création d'un séminaire, qu'il en avait même jeté les bases, mais que n'ayant pu effectuer cette fondation pour des causes que nous ignorons, son fils Anne de Lévy réalisa définitivement ce projet. C'est à cette dernière hypothèse que nous nous arrêtons. (Voy. à ce sujet : *L'Archiprêtré de Saint-Exupéry*, par M. l'abbé Leclerc. *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, 3me livraison, pp. 294 et 295. Tulle, 1892.)

pauvres prêtres ignorant les lettres, qui seraient près du lieu de Ventadour ou de la châtellenie d'Ussel, Meymac, Neuvic, Pérols et Corrèze, ou du Haut et Bas-Limousin ; qu'ils apprendraient la langue latine, les cas de conscience, l'administration des sacrements, la manière de faire le catéchisme et de prêcher l'exposition des évangiles ; un docteur en théologie, séculier ou régulier, les instruirait et les ferait vivre religieusement, et dès qu'ils seraient capables, ils feraient place à d'autres. S'il ne se trouvait pas de prêtres pauvres et ignorants, on prendrait de pauvres garçons. Le docteur pouvait être changé par les ducs de Ventadour, officiers et consuls de la ville d'Égletons.

Anne de Lévy donna mille livres de rente perpétuelle et annuelle et les revenus du prieuré de Ventadour, que le cardinal de Guise, abbé de Cluny, avait consenti d'être unis à ce séminaire.

On l'installa dans le prieuré même du Moustier-Ventadour, mais soit à cause de la position défectueuse du lieu, soit à cause aussi du voisinage du collège de Tulle, le séminaire n'y eut guère de prospérité. Ce fut alors que l'évêque de Limoges tenta de le transférer à Égletons et qu'à cet effet, Martial Desplas, « régent de la présente ville, directeur et maître du séminaire, fait l'acquisition, le 26 octobre 1650, pour la somme de sept cents livres, d'une maison appelée « de la Bonne », située dans la dicte ville et dans laquelle maison le dict séminaire est logé de présent ». Cette maison se composait : « d'une cuisine en bas, d'une boutique y joignant, d'une cave en dessoubs, chambre et grenier au-dessus des dictes

cuisine et boutique avec un degré en dehors de pierre pour monter à la dicte chambre..... » (1)

Le séminaire resta-t-il longtemps à Égletons?

La perte des archives ecclésiastiques et communales ne permet pas de nous prononcer, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que le séminaire ne réussit pas mieux à Égletons qu'au Moustier. (2)

Laissons là pour l'instant l'histoire de cet établissement plus tard converti en collège à Ussel, elle nous occupera ailleurs plus longuement. (3)

Pour en revenir à celle de l'instruction primaire au Moyen-Age et sous l'ancien régime, disons que de cet enseignement à Egletons il subsiste peu de traces positives, ni plans d'études, ni programmes spéciaux qui nous permettent de caractériser à bon escient les principes et les méthodes des régents en cette matière. Le nombre des élèves qui fréquentaient l'école nous est également inconnu ; il nous faut aller jusqu'à 1686, époque à laquelle Mgr Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges, donna à son diocèse un règlement pour les petites écoles. (4)

---

(1) Voir aux pièces justificatives pour ce document qui fut publié pour la première fois dans la *Semaine Religieuse de Tulle*, n° du samedi 18 juin 1882.

(2) La mention suivante relevée aux actes d'état-civil d'Egletons indique que le séminaire y était encore existant en 1652 : « Le 1er juillet 1652 décéda Gaspard Espaignol, estant au séminaire de Monseigneur le Duc en cette ville, estait natif de la ville d'Ussel ». Quoi qu'il en soit, dès 1662, le séminaire avait fait retour au Moustier, où nous trouvons le 3 avril même année : Estienne Andrieu, docteur en théologie, directeur du séminaire à Ventadour et curé du Moustier.

(3) Dans l'histoire du collège d'Ussel-Ventadour que nous avons sur le métier.

(4) Au Moyen-Age, les petites écoles dépendaient des évêques pour la doctrine, des curés pour la surveillance et des communes pour la subsistance. (Voir, pour ce règlement, aux pièces justificatives).

Nous pouvons donc, d'après ce règlement, nous imaginer comment l'enseignement, surtout en matière religieuse, était organisé dans notre petite ville.

Tout d'abord, il était interdit aux maîtres et maîtresses de recevoir dans leurs écoles des enfants de sexe différent; chaque matin les élèves étaient conduits à la messe dans les lieux où ils pouvaient avoir cette commodité; les exercices de la classe commençaient toujours par la prière, et parmi les instructions que le personnel enseignant devait donner aux enfants, il était recommandé de leur apprendre, outre les règles de la civilité et de l'honnêteté, les principes de la foi et du christianisme et de prendre au moins une heure de temps chaque semaine pour les leur expliquer. A cet effet, les élèves devaient être pourvus non-seulement du catéchisme, mais aussi de l'*Introduction à la vie dévote* ou de quelques autres livres spirituels.

Sous l'ancien régime jusqu'à la Révolution, il est à présumer que l'école d'Egletons n'eut pas d'autre programme.

Comme les autres villes, Egletons votait chaque année des subsides pour son maître d'école.

A quel chiffre s'élevaient-ils?

Un document qui remonte aux premières années du XVIIIe siècle nous apprend que la communauté accordait en 1730 à Jacques Borie, et en 1738 à Jacques Bargy, régents, vingt livres de traitement annuel pour l'instruction de la jeunesse.

Il est infiniment probable que ce dernier chiffre était le chiffre normal du traitement de l'instituteur, même dans le siècle précédent.

Les comptes consulaires de ces années ont complètement disparu, se métamorphosant sans doute en cornets à poivre ou à tabac au fond de la boutique de quelque barbare et inconscient épicier ou devenant à l'occasion matières inflammables pour réchauffer les membres engourdis de nos édiles modernes. (1)

Vingt livres affectées aux gages du régent, c'est certes un chiffre excessivement modeste; mais ce chiffre doit être augmenté des cotisations qu'apportaient les enfants dont les pères étaient à la tête d'une certaine aisance.

Malgré tout, la situation matérielle du personnel enseignant de cette époque était plus que précaire et cette situation misérable, jointe à son état de dépendance, le déconsidérait malheureusement trop souvent aux yeux des habitants, aussi l'instruction la plus élémentaire était-elle irrégulièrement et parcimonieusement départie. (2)

---

(1) Malgré les circulaires ministérielles et préfectorales du 16 juin 1842, du 20 novembre 1879 et du 27 décembre 1885, les archives communales d'Égletons sont dans un état lamentable, les titres antérieurs à 1790 ont été disséminés un peu partout et beaucoup ont été détruits. Quant aux documents concernant la Révolution, ils sont intéressants et à peu près complets, mais entassés sans précaution, exposés à toutes les causes de destruction et dans un état qui en rend le classement sinon impossible, au moins très difficile. Pour ce qui regarde les registres paroissiaux, que la loi du 20 septembre 1792 ordonne de déposer « dans la maison commune », ils remontent à 1637 ; ils sont dans un état parfait et ne présentent pas de lacune. Quelques papiers sans grand intérêt, quelques registres paroissiaux provenant de l'ancienne paroisse de Vedrenne, aujourd'hui annexée à Égletons, complètent le fonds des archives communales de cette ville, qui dans son intérêt ferait bien de veiller à leur conservation. Serons-nous celui dont la voix prêche dans le désert, *vox clamantis in deserto?* Hélas !

(2) Les petites écoles étaient pourtant nombreuses, dit M. Taine. On

Il était donné à un homme que ses réformes et son amour pour le bien public ont rendu populaire dans notre province, de remédier à cet état de choses.

Turgot devait en effet, comme intendant de la généralité de Limoges, dissiper par des moyens salutaires un peu de cette ignorance générale qui l'émut si profondément dès son arrivée dans la capitale du Limousin.

« J'ai vu avec douleur, écrivait-il aux curés de la généralité dans sa lettre-circulaire du 25 juin 1762, que dans quelques paroisses le curé a signé seul parce que personne ne savait signer, cet excès d'ignorance dans le peuple me paraît un grand mal et j'exhorte MM. les Curés à s'occuper des moyens de répandre un peu plus d'instruction dans les campagnes et à me proposer ceux qu'ils jugeront les plus efficaces. »

Devant de telles exhortations, non-seulement l'instruction acquit un plus grand développement, mais le sort de ceux qui enseignaient fut sensiblement amélioré et c'est certainement sur les ordres de Turgot que nous voyons, dès 1765, le traitement du

---

en comptait autant que de paroisses et fréquentées et efficaces. (Taine, *La Reconstruction de la France en 1800*). Pourtant, et pour ne pas sortir de la région qui nous occupe, nous trouvons la preuve du contraire dans diverses assemblées d'habitants. Ainsi, en 1787, à une assemblée des habitants de la paroisse du Jardin, sur 14 membres présents *un* seul savait signer. La même année, à Champagnac-la-Noaille, à l'assemblée des habitants pour la nomination des collecteurs, sur 23 membres présents, 5 ont pu signer. Nous pourrions ainsi multiplier les exemples. (Voir *Archives département. de la Corrèze*, E supplément, 1898.)

maître d'école de la ville d'Égletons s'élever d'un seul coup au chiffre de cinquante livres. (1)

Sans doute c'était encore un chiffre relativement modeste, mais le régent pouvait, comme on le dit vulgairement, joindre les deux bouts, et puis on vivait en un temps où la pensée de Dieu et des récompenses éternelles dominait tous les intérêts matériels et où la satisfaction du devoir accompli était la fortune la plus enviée.

Durant cette longue période qui s'étend de 1650, époque à laquelle nous trouvons trace d'un maître d'école à Égletons, jusqu'à la Révolution, il n'est pas douteux que plus d'un incident sur les règlements intérieurs de l'école ainsi que sur le régime des études, dut s'élever entre les régents et le corps consulaire.

Assurément, il serait curieux et intéressant de les connaître, mais, hélas! les documents font absolument défaut et c'est tout ce que nous avons pu recueillir sur l'instruction primaire sous l'ancien régime à Egletons, ainsi que sur l'existence publique et privée des membres de cette branche de l'enseignement. (2)

(A suivre). JEAN SEURRE-BOUSQUET.

---

(1) Extrait du rapport annuel des *Arch. dép. de la Corrèze*, années 1887-88. *Bulletin de Tulle*, 1888, p. 662.

(2) Voir la liste des maîtres d'école aux pièces justificatives.

ÉTUDES

SUR

Bertrand de Born

(Suite. — Voir t. XXIII, p. 477).

CHAPITRE XVI

LA TROISIÈME CROISADE

§ 1. Les Troubadours et la Croisade

Bertrand de Born n'est pas resté, plus que les autres troubadours de son siècle, indifférent devant le grand mouvement des Croisades ; il en a cependant parlé très peu dans ses sirventes antérieurs à 1188, et ce qu'il en a dit ne permettrait pas de définir son opinion.

Son silence à cet égard doit s'expliquer ainsi :

Pendant le long intervalle qui sépare la seconde Croisade de la troisième (1149 à 1189), l'enthousiasme des chevaliers pour la guerre sainte s'était sensiblement refroidi.

La première expédition, commandée par Godefroy de Bouillon (1090), avait eu de très heureux résultats pour un assez grand nombre de croisés. Parmi ceux qui résistèrent aux fatigues du passage, aux périls des combats, beaucoup gagnèrent des fiefs plus ou moins importants ; tous recueillirent une grande renommée de prouesse et de générosité.

La seconde Croisade, que dirigea Louis VII, accompagné par la reine Eléonore d'Aquitaine, eut un échec complet.

Les Français du XIIe siècle, comme ceux d'aujourd'hui, n'attribuaient pas volontiers leurs revers aux fautes qu'ils avaient pu commettre ; ils préféraient les mettre au compte d'une trahison de leurs chefs. Les chroniques du moyen-âge en fournissent de nombreux exemples.

Après l'insuccès de Louis VII, le bruit se répandit en France, comme dans toute l'armée d'Orient, que les premiers croisés, satisfaits de leur sort, avaient délaissé la cause de

l'Eglise dans le seul but d'empêcher ceux qui voudraient les imiter d'aller faire fortune comme eux et près d'eux.

Dès lors le nombre des chevaliers partant pour la Palestine diminua rapidement.

Il est cependant à remarquer qu'aucun trouvère ou troubadour du XIIe siècle ne s'est fait l'interprète de ce sentiment inqualifiable.

Tous au contraire ont exalté la grandeur des Croisades et le mérite des croisés.

Nul n'est brave à leurs yeux s'il ne prend pas la croix ; nul n'acquerra bonne renommée s'il ne passe outre-mer ; nul ne gagnera le paradis s'il ne va jusqu'à Jérusalem pour chasser les Musulmans et pour arracher de leurs mains sacrilèges la vraie croix du sauveur du monde.

Le seul troubadour connu qui se soit permis de critiquer les Croisades est Ousteau d'Orlhac ; mais ses blâmes s'adressent surtout aux moines. Il les accuse d'envoyer la chevalerie périr en Palestine, tandis qu'ils ne songent eux-mêmes qu'à s'engraisser ou dormir.

Il est certain que la grande épopée du moyen-âge réunissait toutes les conditions voulues pour exalter l'imagination des poètes et l'ardeur belliqueuse des chrétiens.

Ce dût être un tableau magique, pour un observateur susceptible d'enthousiasme, que de voir les peuples d'Occident s'armer et se précipiter en Orient, comme une horde irrégulière, dans le but éminemment religieux d'arrêter l'invasion des Sarrazins et de mettre à l'abri des profanations d'Islam le tombeau vénéré du Christ.

L'idée première de ces expéditions lointaines se présenta certainement, résumée dans cette double ambition, à tous les esprits chevaleresques de ce temps-là.

Ce serait cependant commettre une erreur que d'attribuer aux croisés, passant en Palestine, l'unique intention de faire un pieux pèlerinage à Jérusalem ; ce serait tomber dans une autre exagération que d'attribuer aux troubadours, chantant les mérites de la Croisade, la seule pensée d'encourager ou de promouvoir une manifestation chrétienne.

Le chevalier qui s'armait et partait pour l'Orient, envisageait sans aucun doute le noble but que le pontife de Rome indiquait à sa foi catholique ; mais en prenant cette grande résolution, il s'attachait aussi bien souvent aux séduisants plaisirs qui réjouiraient ses goûts féodaux lorsqu'il traverserait l'Europe en brillant équipage, le faucon sur le poing ; il escomptait aussi parfois, en quittant sa province, le fief dont il espérait s'emparer bientôt.

Le jeune bourgeois ambitieux, qui voulait acquérir la noblesse, allait lui-même, avec une louable ardeur, faire sur le grand champ de bataille du moyen-âge ses preuves de bravoure et de largesse.

Ce côté profane de l'acte accompli par les guerriers recevant la croix de la main des évêques, ne doit pas diminuer leurs mérites à nos yeux. Le soldat qui, de nos jours, va sur la frontière exposer sa vie, a-t-il moins de droits à la reconnaissance publique, parce qu'il a mêlé le désir d'une récompense à son dévouement pour la Patrie ?

Les troubadours n'oubliaient pas d'encourager dans leurs poésies ce sentiment de légitime ambition. Dans le sirvente « *Pois lo gen* », Bertrand de Born, parlant d'Alphonse II, roi d'Aragon, a dit :

« Issu d'un bas lignage, il s'éleva trop vite ; aussi doit-il » revenir d'où il est parti ; et quand chacun aura reconquis » sur lui tous ses droits, il fera bien d'aller à Tyr ».

Ce qui signifiait sans aucun doute :

« . . . . . Il fera bien d'aller en Palestine pour relever » sa fortune féodale ».

Cette féconde illusion était surtout puissante au premier siècle des Croisades, avant que les difficultés de la guerre, la résistance opiniâtre des Musulmans, et par dessus tout les innombrables fautes commises par les croisés, eussent fait voir aux chevaliers qu'il y avait, au point de vue matériel, plus de dangers que de profits à recueillir dans le passage en Terre Sainte.

Cependant les poètes ne cessèrent pas encore de chanter les grandes récompenses dues aux ennemis d'Islam et les

mérites par eux acquis. Il serait facile de prouver que les troubadours, dans leurs chants, n'ont rien respecté, si ce n'est la Croisade. On les voit critiquer tour à tour les rois et les vilains, les nobles et les bourgeois. Leurs satires ont bien souvent attaqué les moines, les évêques, les souverains pontifes ; plus souvent encore ils ont blasphémé contre les plus utiles institutions de l'Eglise. On les voit railler toutes les choses saintes ; mais tous ont toujours montré la plus grande admiration pour la Croisade et pour les croisés.

Le plus ancien des troubadours connus, le célèbre duc d'Aquitaine, grand-père de la reine Eléonore, Guillaume IX, qui pendant sa jeunesse avait accumulé sur son nom d'innombrables méfaits, donna l'exemple de ce profond respect pour la guerre sainte.

Après avoir reçu la croix l'un des premiers parmi les nobles barons de France, il célébra sa pieuse résolution en composant un chant plein de grâce et de foi chrétienne, dans lequel il déplore ses crimes et déclare qu'il va passer outre-mer pour obtenir le pardon de ses fautes :

« Adieu, dit-il, adieu brillants tournois ; adieu grandeur » et magnificence, et tout ce qui touchait mon cœur ; rien » ne m'arrête ; je vais aux champs où Dieu promet la rémis- » sion des péchés ».

Les nombreux troubadours du XIIe siècle, dès qu'ils parlaient de la Croisade, montraient, comme ce duc d'Aquitaine, un sentiment, un enthousiasme religieux, qui ne s'accordait guère avec l'habituelle légèreté de leurs mœurs.

La grande influence qu'ils exerçaient autour d'eux avait fait admettre, comme une incontestable vérité, que les pécheurs avaient tous un infaillible moyen de racheter leur salut : c'était d'aller en Orient exposer leur vie pour le saint Sépulcre et pour la vraie croix.

Leurs chants, animés par ce puissant souffle chrétien, réveillaient la foi des indifférents, encourageaient ceux qui paraissaient hésiter, et couvraient d'éloges tous ceux qui prenaient la croix et partaient.

Toutefois, ils sont très rares les troubadours qui, mettant

en pratique leurs conseils généreux, ont été combattre ou chanter dans les armées croisées.

Après avoir vivement engagé les guerriers à s'embarquer, presque tous expriment dans leurs poétiques strophes le regret qu'ils éprouvent à ne pouvoir pas suivre en Orient les glorieux ennemis d'Islam.

Pour justifier leur abstention, ils donnent des prétextes plus ou moins futiles : l'un d'eux renonce aux bénéfices de la croix, parce que les rois eux-mêmes hésitent encore ; un autre déclare qu'il n'est pas assez riche pour entreprendre une aussi coûteuse aventure ; un troisième est retenu par le violent amour qui l'attache à sa dame belle et blonde.

Nul ne blâme ni ne critique le croisé, tandis que le « décroisé » est honni par tous les troubadours.

De sorte que les deux grandes forces si souvent rivales qui, pendant le XIIe siècle, ont tour à tour exercé leur influence sur le peuple, la religion et la poésie, s'étaient pour ainsi dire coalisées, au temps de Bertrand de Born, pour appeler tout l'Occident en Palestine.

Ainsi doivent s'expliquer ces masses incalculables de chevaliers et d'archers, de nobles seigneurs brillamment équipés et de gagistes armés d'un arc ou d'une arbalète, qui se sont précipités sur l'Orient. Les uns comme les autres abandonnaient leur famille, leur repos, leur bien-être, pour aller à travers des pays inconnus, bravant partout mille dangers, arrêter aux portes de l'Europe les progrès menaçants d'Islam.

§ 2. Le But des Croisades

Le généreux enthousiasme qui porta l'Europe du moyen-âge en Orient, n'avait aucun rapport avec les préoccupations économiques et sociales que les historiens ont souvent attribuées aux propagateurs des Croisades.

Les bienfaits obtenus par le commerce international ont été sans doute l'un des résultats de ces grandes guerres ; mais cette considération n'avait pas frappé l'esprit des contemporains.

Il est aussi bien probable que les papes et les rois ne s'étaient pas laissé guider, en dirigeant les chrétiens vers la Palestine, par les progrès que la civilisation naissante allait retirer de ces expéditions lointaines.

Les inspirateurs et les chefs des Croisades ont eu d'autres ambitions.

Pour eux, le véritable but des croisés devait consister à repousser la terrible invasion des Sarrazins, qui menaçait de mettre bientôt tout l'univers sous la domination du Croissant.

Les Musulmans, en moins de cinq siècles, avaient conquis l'Afrique, envahi l'Asie, soumis à leurs lois l'Espagne, la Sicile et le Sud de la France. L'Europe entière était menacée par leur armées. Tous leurs projets orgueilleux paraissaient se réaliser au gré de leurs désirs ; jamais une aussi colossale invasion n'avait obtenu des résultats aussi surprenants.

Charles Martel avait cependant arrêté dans leur marche rapide ces hordes envahissantes et leur avait infligé, sous les murs de Poitiers, une défaite capable d'enrayer pour longtemps leurs progrès (732). Mais les Musulmans n'avaient pas perdu courage; trois siècles après la déroute complète d'Abdérame, ils avaient repris toute leur audace et ils se montraient plus redoutables que jamais.

Le Souverain Pontife, effrayé par ces terribles menaces, chercha le moment favorable pour faire appel à la chrétienté tout entière et pour convoquer les fidèles à la défense de l'Eglise.

Il semble aujourd'hui que ce seul intérêt religieux n'aurait pas dû frapper l'esprit des masses populaires, au point de les entraîner vers les combats meurtriers de l'Orient. On ne croit pas facilement aux dangers lointains.

Mais les chrétiens du moyen-âge fréquentaient bien plus que les chrétiens de nos jours les sanctuaires les plus éloignés.

Rocamadour, Cadouin, Saint-Martial de Limoges, étaient constamment visités par les pèlerins du monde entier ; c'est

alors que les Français, habitués à suivre la voie lactée pour se rendre à Compostelle, appelèrent ces nébuleuses « le chemin de Saint-Jacques ».

Ils allaient aussi, longtemps avant les Croisades, et bien plus nombreux qu'aujourd'hui, prier sur le tombeau du Christ.

Les Chroniques d'Hugues de Fleury parlent, comme d'un évènement tout naturel, d'un pèlerinage de sept cents hommes conduit en Palestine, l'an 1026, par Richard, duc de Normandie.

Vers la même époque, l'évêque de Cambrai y conduisit cinq mille Français, et l'évêque de Mayence sept mille chrétiens de tous pays.

Avant eux, et peu de temps après l'an 1000, Raoul de Scorraille, évêque de Périgueux, avait déjà fait ce grand pèlerinage avec un nombre considérable de pieux Aquitains (1).

Il était donc facile, aux légats du pape, d'impressionner assez vivement l'esprit des familles chrétiennes, pour entraîner les peuples vers l'Orient, en montrant l'entrée de Jérusalem interdite aux fidèles, le tombeau du Christ souillé par les impies, et la vraie croix profanée par des mains sacrilèges.

Grâce aux descriptions faites en tous pays par de nombreux et dévots pèlerins, les masses populaires se préoccupaient des persécutions de l'Orient et se laissaient facilement émouvoir au récit des cruautés que les Musulmans faisaient subir aux chrétiens.

Excités par ces touchants récits, les chevaliers au fond de leur manoir, les simples archers des unions communes, assemblés sur les places publiques, prirent la résolution d'abandonner leurs foyers, de braver les privations, les épidémies, les dangers de la guerre, pour aller, en bandes mal organisées, combattre jusqu'en Palestine les farouches soldats de Mahomet.

---

(1) Lablé, *Bib. nova manuscriptorum*, t. II, p. 175.

La voix des pontifes, invitant les nations chrétiennes à réunir leurs forces pour arrêter le flot envahissant des barbares, trouva l'Europe admirablement préparée à lancer ses armées vers l'Orient.

Le régime féodal qui s'était répandu sur tout l'Occident, avait développé partout la valeur guerrière, inséparable des nobles sentiments d'indépendance si fortement enracinés alors dans tous les cœurs.

Le grand pontife Urbain II, avant de monter sur le siège de Rome, avait souvent protesté contre le barbare droit de guerre privée, qui portait sans cesse les plus fidèles enfants de l'Eglise à combattre les uns contre les autres. Devenu pape, il s'efforça d'appeler sur les ennemis du Christ cet amour de guerre acharnée, brûlant dans toute âme féodale.

Il dût suffire à ses légats de présenter le saint Sépulcre profané par les Musulmans, pour que retentit aussitôt le cri merveilleux : « Dieu le veut ! »

Les contemporains de Bertrand de Born n'avaient pas certainement pressenti, lorsqu'ils s'engageaient dans le grand mouvement des Croisades, tous les heureux résultats que les historiens ou les économistes ont su découvrir depuis.

Ils n'avaient pas mieux prévu les conséquences regrettables que ces longues et lointaines guerres devaient forcément entraîner.

§ 3. **Les Routiers**

Le passage en Terre sainte exigeait dès nobles seigneurs qui l'entreprenaient de grands sacrifices pécuniaires. Les revenus de plusieurs années étaient souvent absorbés par l'armement d'un chevalier croisé, de son écuyer et de ses sergents.

Ceux qui ne partaient pas devaient contribuer aux frais généraux de la Croisade en donnant au roi, sous forme de dîme spéciale, une part importante de leurs ressources.

Toutes ces épargnes ne pouvaient pas être transportées

en Orient sans laisser en Europe un vide difficile à combler, entraînant l'inévitable arrêt des grands travaux de culture.

En même temps que ce numéraire disparaissait pour la France, disparaissaient aussi, comme archers, sergents ou arbalétriers, les hommes les plus vigoureux du pays et presque tous ceux à qui les unions communes avaient confié le soin d'assurer la sécurité des villes et des campagnes.

Il résulte de ces diverses circonstances que la terre, moins cultivée que d'habitude, donna beaucoup moins de récoltes.

En outre, les seigneurs croisés, ayant emporté tout l'or disponible de leurs foyers, les hommes qu'ils occupaient ordinairement sur leurs terres, les ouvriers de tous corps de métiers qui vivaient dans la châtellenie, furent immédiatement privés de travail et par suite facilement entraînés au désordre.

Enfin, les riches seigneurs qui distribuaient la main d'œuvre autour d'eux, avaient en même temps pour mission de faire respecter, sur le territoire soumis à leur autorité, l'ordre public et les droits de chacun, de même que les milices municipales assuraient l'obéissance aux lois de l'Eglise dans toutes les unions de la paix et trêve de Dieu. En sorte que le départ d'un grand nombre de châtelains laissa de nombreuses châtellenies sans travail rémunérateur pour les populations ouvrières, et privées en même temps de force et d'autorité pour maintenir dans l'ordre les hommes disposés à troubler le pays.

Ce fut la véritable origine des Routiers.

Ils commencèrent leurs déprédations pendant la seconde Croisade, à laquelle le roi de France, Louis VII, avait pris part.

Le rapide développement des unions communes ne tarda pas à les soumettre une première fois ; on les croyait vaincus à tout jamais par la défaite que leur avait infligée le charpentier Durand, en 1183 ; mais ils ne cessèrent pas d'exercer leurs ravages dans plusieurs provinces, où les luttes féodales éclataient plus facilement. Ils reprirent leur funeste influence et leur audace après le départ pour la

Palestine de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion.

Les rois d'Angleterre, dans leurs guerres avec les rois de France, eurent souvent recours à ces bandes de malfaiteurs; les récompenses éclatantes qu'ils ne craignirent pas de leur accorder, encouragèrent leurs brigandages ; elles suffisent à nous expliquer les désordres effrayants qui se produisirent dans tout le royaume, surtout en Aquitaine, pendant nos luttes séculaires contre les Anglais.

§ 4. Les Préliminaires de la Troisième Croisade

Les promesses faites par Henri II et par Philippe-Auguste, le 21 janvier 1188, sous l'orme de Gisors, n'avaient pas été suivies de leur prompte et fidèle exécution.

L'état perpétuel de guerre, dans lequel vivaient ces deux puissants monarques, avait retardé le départ des croisés pour la Palestine.

Cependant les riches seigneurs manifestaient en toutes circonstances leur vif désir de s'embarquer, et les prélats multipliaient leurs démarches près des rois pour les entraîner, sans plus longtemps attendre, à la défense de Jérusalem.

Les troubadours, plus pressants que jamais, célébraient les bienfaits de la Croisade avec un ensemble remarquable. Un des premiers, Bertrand de Born, avait publié déjà l'un de ses plus beaux chants guerriers, au moment où Richard Cœur-de-Lion s'était croisé.

Dans ce brillant sirvente, commençant par les mots : « *Nostre Senher* » (1), il insiste, comme tous les poètes de son siècle, pour que les hardis, les vaillants et les preux aillent rapidement au secours du saint Sépulcre, « sur lequel » le feu sanctifié descend tous les ans, ainsi que nous le » croyons tous d'une foi sûre. On l'a vu ; voilà pourquoi nous » le croyons sans aucun effort ».

---

(1) Voir ci-dessus, chap. XV, § 4.

Le troubadour, dans cette première strophe de « *Nostre Senher* », fait allusion à la pieuse légende du feu sacré :

« Le samedi saint, à dix heures du matin, l'évêque grec » de Pétra, surnommé l'évêque du feu, en grand habit de » chœur, pénètre seul dans les cryptes du saint Sépulcre, » un flambeau éteint à la main. Après une longue prière, » son cierge, touché, dit-on, d'un rayon céleste, s'enflamme » subitement. Passant son flambeau allumé par une des » ouvertures circulaires pratiquées dans le vestibule extérieur du Sépulcre, il tend sa flamme à la foule, qui avide, » fanatique, hurlante, affolée, se presse, s'étouffe, s'écrase » et se tue pour allumer plutôt sa lampe ou son cierge au » flambeau miraculeux » (1).

Dans un prochain sirvente, Bertrand de Born, rappelant une autre légende du moyen-âge, montrera Philippe-Auguste remportant une victoire près de « l'Arbre sec ».

Ces arbres secs étaient assez nombreux en Palestine, au temps des Croisades. Ils s'étaient desséchés, disait-on, lorsque le Christ avait rendu son dernier soupir ; ils devaient renaître et reverdir, quand les infidèles auraient été chassés à tout jamais de la Terre sainte.

Ces légendes, publiées par les chants des troubadours et propagées par la voix du peuple, contribuèrent pour une large part à frapper l'imagination des fidèles appelés par les évêques au secours des saints lieux.

Nulle Croisade ne fut aussi puissamment entraînée que la troisième.

Le désastre de la Tibériade (4 juillet 1187), où Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, avait été fait prisonnier, justifiait bien toutes les graves appréhensions de l'Eglise, les exhortations des souverains pontifes et les appels réitérés des moines.

Saladin, victorieux, s'était emparé de Samarie, de Jéricho, de Césarée, de Jaffa, de Ptolémaïs. Il poursuivait la glorieuse série de ses succès, déployant parfois, dans ses victoires,

---

(1) *Les Légendes du saint Sépulcre,* par A. Couret, p. 70.

autant de chevaleresque générosité que de téméraire bravoure. Il se croyait appelé à renouveler la marche triomphante d'Abdérame et se flattait de ne rencontrer jamais un guerrier capable d'arrêter ses progrès.

Il est d'ailleurs vraisemblable que, sans la persévérante intervention de l'Eglise, l'Europe eût subi quatre cents ans plus tôt la triste conquête de Constantinople par Islam, qui aurait alors réussi peut-être à porter en Occident ses mœurs barbares et sa civilisation corruptrice.

Dociles à la voix du Saint-Père, les trois plus grands monarques de la chrétienté, Frédéric Barberousse, Henri II et Philippe-Auguste avaient pris simultanément la croix.

L'enthousiasme de l'Europe féodale ne connut pas de bornes, lorsqu'on apprit que ces rois, dont la bravoure était célèbre dans tout l'univers, commanderaient les armées croisées ; il dépassa, dans ses pieuses manifestations, tout ce que l'on avait vu au temps de Pierre l'Ermite et de Saint-Bernard.

Dirigée par des princes aussi justement renommés à des titres divers, la troisième Croisade semblait devoir amener la dispersion définitive de tous les infidèles ; le nombre des croisés allait, dans les premiers mois, se multipliant avec rapidité.

Mais le temps s'écoulait, tandis que Philippe-Auguste et Henri II ne réalisaient pas leurs promesses. Cependant les chevaliers attendaient avec impatience le signal du départ ; ils avaient depuis déjà longtemps assemblé les ressources nécessaires à leur expédition, et ceux que l'âge ou les infirmités retenaient en France, avaient payé la « Dîme Saladine », votée avec un égal empressement par les châtelains, par les bourgeois et par le clergé.

Les deux rois, au lieu de réunir leurs armées et d'aller secourir Jérusalem, s'épuisaient en de vaines querelles. Les riches seigneurs qui, par obligation féodale, les accompagnaient dans ces guerres interminables, déploraient de voir se dissiper toutes leurs épargnes sans utilité pour eux. Ils songeaient que si les rois avaient réalisé leurs serments,

eux-mêmes auraient déjà traversé les mers et conquis gloire et profits en Orient.

Voilà ce qui se murmurait dans les camps. Bientôt les évêques protestèrent aussi.

§ 5. Frédéric Barberousse et Conrad de Montferrat

L'empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, malgré ses soixante-dix ans, ne voulant pas attendre plus longtemps le bon plaisir des rois de France et d'Angleterre, s'embarqua, le 23 avril 1190, avec une brillante armée de chevaliers. Il n'eut pas le temps de voir ses généreux efforts couronnés de succès, car il mourut peu de jours après son arrivée en Orient ; il se baignait dans le Sélif, lorsqu'il fut entraîné par le courant, et il se noya sous les yeux de son armée, vivement troublée par cette catastrophe (10 juin 1190).

En apprenant ce tragique événement, Bertrand de Born voulut réveiller l'ardeur des croisés de France et d'Aquitaine. Dans ce but, il lança son sirvente « *Folheta, vos* », où nous le voyons célébrer les mérites de Conrad de Montferrat, deuxième fils de Guillaume IV et frère de Guillaume V, longue épée.

Tout jeune encore, Conrad s'était croisé, comme les rois, en 1188 ; mais plus empressé qu'eux à secourir Jérusalem, il avait été l'un des premiers à s'embarquer.

A la mort de Frédéric Barberousse, il avait pris le commandement des armées chrétiennes et porté résolument ses forces au secours de la ville de Tyr, où les croisés étaient à la veille de capituler.

Henri II et Philippe-Auguste hésitaient encore.

La vaillante conduite de Conrad justifie les éloges que Bertrand de Born lui décerne, dans le sirvente « *Folheta, vos* » (1), après avoir adressé quelques mordantes épigrammes à son jongleur, impatient d'aller chanter une œuvre du brillant troubadour :

---

(1) Voir ci-dessus, chapitre II, § 4.

Folheta, vos mi prejatz que eu chan,
Pero, non ai ni senhor ni vezi
D'aquest afar aia cor ni talan
Ni volha ges qu'en chantan lo chasti ;
Mas vos o tenetz a joia,
Anta ab pro, mais que onor ab dan ;
E avetz mal chausit al meu semblan.

La raucha votz, don cridatz en chantan,
El negre corps, don semblatz Sarazi,
El paubre mot que dizetz en comtan,
E quar flairatz sap e gema e pi
Com avols gens de Savoia,
E quar etz lait garnitz e malestan,
Ab queus n'anetz farai vostre coman.

Ara, parra de pretz quals l'a plus gran
De totz aquels ques leveron mati :
Messers Conratz l'a plus fi sens enjan
Ques defen lai a Sur d'en Saladi (1)
E de sa maisnada croia.
Deus l'acora, quel socors vai tarzan :
Sol aural pretz, pois sols sofre l'afan.

Folheta, vous me priez de faire une chanson pour vous ; cependant je ne connais ni seigneur, ni voisin qui me paraisse désirer ou demander que je chante afin de le châtier ; mais vous préférez avoir la honte et le profit, qu'avoir l'honneur et le dommage ; vous avez fait là, ce me semble, un bien mauvais choix.

La voix rauque, avec laquelle vous criez en chantant, et votre peau noire vous font ressembler à un Sarrazin ; vous employez des mots vicieux dans vos récits, et vous répandez l'odeur du sapin, de la poix et de la résine, comme un vil Savoyard. Vous êtes mal vêtu et mal appris ; mais pourvu que vous partiez, je ferai ce que vous désirez.

Maintenant il faut célébrer celui qui, par sa vaillance, l'emporte sur les plus diligents : Messire Conrad est le plus brave de tous, car il combat à Tyr contre Saladin et sa mauvaise engeance. Que Dieu l'assiste !! mais le secours tarde bien ; seul il mérite le prix, car seul il supporte la peine.

---

(1) Saladin, premier sultan ayoubite d'Egypte, vainqueur des chrétiens à Tibériade (1187), mort à Damas en 1193.

Messers Conratz, a Jesu vos coman,
Qu'eu fora lai ab vos, so vos afi,
Mas laissei m'en quan vi que li plus gran
Se tarzavan, li rei e li princi ;
Pois vi mi donz bela e bloia,
Per que mos cors mi vai afrevolan ;
Lai fora ab vos, s'eu en saubés aitan.

De n'Oc-e-No (2) nom vauc ara doptan
Quar pesa li si nula rel chasti ;
El reis francés vai si trop apriman
E ai paor que venha sobre mi ;
Mas anc al setge de Troia
Non ac tan duc, prince, ni amiran
Com eu n'ai mes, per chantar, a mon dan.

A mon Isembart (2) part Troia
Vai, sirventés, e di lim, qu'eu lolh man,
Qu'als reis crozatz es anta quar no van.

Messire Conrad, je vous recommande à Jésus ; j'aurais été près de vous, je vous l'affirme ; je me suis arrêté quand j'ai vu les plus nobles s'attarder, les rois comme les princes ; et puis, j'ai vu ma dame belle et blonde ; voilà pourquoi mon cœur reste hésitant ; mais j'irai près de vous, si vous m'offrez pareil bonheur.

Pour Oui et Non je ne suis plus à craindre ; cependant il est inquiet si je ne châtie personne. Le roi de France devient redoutable et j'ai peur de le voir s'avancer contre moi ; car depuis le siège de Troie, on ne vit jamais tant de ducs, de princes, d'amiraux que j'en ai mis à mes trousses avec mes sirventes.

Vers mon Isembart, près Troyes, va sirvente, et dis lui que la honte pèse sur les rois croisés, car ils ne partent pas.

Bertrand de Born laisse pressentir ici qu'il n'ira pas en

---

(1) Sobriquet de Richard Cœur-de-Lion.
(2) Personnage inconnu, déjà cité.

Terre sainte ; on remarque cependant, dans « *Folheta vos* », un sentiment religieux qu'on ne trouve jamais dans ses premières œuvres ; nous verrons ce sentiment s'accentuer de plus en plus dans ses derniers sirventes. On dirait comme un prélude de sa vocation prochaine.

Il avait un excellent motif à faire valoir, pour se justifier de rester en Aquitaine, alors qu'un entraînement général portait en Orient toute la noblesse de France.

Bertrand de Born venait, malgré ses cinquante ans passés, de contracter son second mariage, et c'est bien certainement à sa femme Philippa qu'il fait allusion, lorsqu'il dit :

« *Pois vi mi donz bela e bloia* ».

« J'ai vu ma dame belle et blonde ».

Il avait déjà montré quelque hardiesse en prenant femme belle et blonde au moment où ses deux fils allaient être armés chevaliers, et quand sa fille Emmeline venait de le rendre grand-père pour la troisième fois.

Bertrand jugea sans doute que ce mariage devait suffire à sa réputation et qu'il s'exposerait à la compromettre s'il passait en Palestine au lendemain de ses noces.

Il resta prudemment dans son château d'Hautefort.

§ 6. Le Départ de Philippe-Auguste et de Richard

Sur ces entrefaites, Henri II mourut (juillet 1189). Son fils, Richard Ier, Cœur de-Lion, s'empressa d'aller en Angleterre, où il séjourna pendant quelques semaines pour la première fois de sa vie. Aussitôt après s'être fait couronner roi, il revint rapidement en France et se hâta de préparer le grand passage de ses croisés en Orient.

Bertrand de Born ne pouvait pas rester indifférent devant le noble projet hautement publié par le jeune roi des Anglais, avant même qu'il eût pu consolider sur son front la couronne royale ; il envoya de nouveaux encouragements à Conrad et dans son beau sirvente « *Ara sai* », il insiste très habilement auprès de Philippe-Auguste et de Richard pour

qu'ils aillent tous les deux, sans tarder plus longtemps, au secours du noble défenseur de Tyr.

Par une erreur du copiste ou par une étrange coïncidence, les deux premiers couplets de ce chant de guerre sont une reproduction à peu près textuelle de deux strophes déjà publiées dans « *Folheta, vos* » :

Ara sai eu de pretz quals l'a plus gran
De totz aquels ques leveron mati :
Messers Conratz l'a plus fi sens enjan
Ques defen lai a Sur d'en Saladi
E de sa maisnada croia.
Socoral Deus ! quel socors vai tardan :
Sols aural pretz, que sols sofre l'afan.

Senher Conratz, a Jesu vos coman,
Qu'eu fora lai a Sur, so vos afi,
Mas laissei m'en quar s'anavan tardan
Li comte, elh duc, elh rei, e li princi ;
Pois vi mi donz bela e bloia,
Per que s'anet mos cors afeblejan,
Qu'eu fora lai be a passat un an.

Maintenant, je sais qui montre la plus grande vaillance parmi ceux qui sont diligents : Messire Conrad est le plus brave sans doute, car il défend Tyr contre Saladin et sa mauvaise engeance. Que Dieu l'assiste ! mais le secours tarde bien ; seul il aura la gloire, car seul il eut la peine.

Seigneur Conrad, je vous recommande à Jésus ; j'aurais été à Tyr, je vous le jure ; je me suis arrêté quand j'ai vu s'attarder les comtes, les ducs, les rois et les princes. Puis, j'ai vu ma dame belle et blonde, voilà pourquoi mon cœur s'est affaibli ; sans cela je serais près de vous depuis plus d'un an.

Senher Conratz, eu sai dos reis qu'estan
D'ajudar vos ; aras entendatz qui :
Lo reis Felips es l'us, quar vai doptan
Lo rei Richart, e cel lui dopta aissi.
Ar fos usquecs d'els en boia
D'en Saladi, pois van Deu galian,
Quar son crozat, e d'anar mot no fan.

Senher Conratz, tot per votre amor chan
Ni ges noi gart amic ni enami,
Mas per sol fatz quels crozatz vauc reptan
Del passatge, qu'an si mes en obli.
No cuidon qu'a Deu enoia,
Qu'il se paisson e se van sojornan
Eus enduratz fam, set, e il estan.

Senher Conratz, la rodas vai viran
En aquest mon, pur en mal a la fi,
Quar paucs en sai que no s'anen penan
Com enganen vezi e no-vezi ;
Mas cel qui pert, nolh par joia.
Don sapchan be cil qu'eu dic qu'aisso fan
Que Deus escriu so que dit e fait an.

Seigneur Conrad, je sais deux rois qui vont vous secourir ; écoutez leurs noms : le roi Philippe est l'un d'eux ; il redoute le roi Richard, qui le redoute aussi. En attendant, ils trompent tous deux Saladin, mais ils trompent aussi Dieu ; car ils sont croisés, et ils ne parlent pas de partir.

Seigneur Conrad, je chante par amour pour vous, sans me préoccuper d'amis ou d'ennemis ; mais je veux blâmer les croisés sur ce seul motif, qu'ils laissent leur passage en oubli. Ils ne songent pas que Dieu se plaint de les voir vivant bien dans leurs demeures. Pendant que les croisés souffrent la faim et la soif, eux se reposent.

Seigneur Conrad, la roue va tournant dans ce monde et passe de haut en bas ; j'en sais peu qui partent sans chagrin, sans regretter voisins ou non-voisins ; mais celui qui perd ne le fait jamais par plaisir. Ils savent bien, ceux qui souffrent, que Dieu écrit ce que chacun fait et dit.

Senher Conratz, lo reis Richartz val tan,
(Sitot quan volh, de lui grand mal m'en di)
Qu'el passara ab tal esfortz ojan
Com far poira, so aug dir tot de fi ;
El reis Felips en mar poia
Ab autres reis, qu'ab tal esfortz venran
Que part l'Arbre sec (1) irem conquistan.

Bels Papiols, ves Savoia
Te ton chami, e ves Branditz brochan,
E passal mar, qu'al rei Conratz (2) ti man.
Quan seras lai, no t'enoia :
Tu li diras que s'ar nolh val ab bran,
Eulh valrai tost, sllh rei nom van bauzan.

Mas be es ver qu'a tal domnam coman,
Sil passatges nolh platz, no crei quei an.

Seigneur Conrad, le roi Richard a tant de valeur (sur son compte, je dis grand mal quand je veux) qu'il passera cette année-ci la mer, emmenant toutes les forces qu'il pourra réunir ; je le dis avec assurance. Le roi Philippe va s'embarquer aussi avec d'autres rois ; ils mèneront de si puissantes armées, qu'ils remporteront la victoire près de l'Arbre sec.

Beau Papiol, suis ton chemin vers la Savoie ; pique des deux sur Brandisi ; passe la mer ; c'est au roi Conrad que je t'envoie. Quand tu seras là, ne perds pas ton temps ; tu lui diras que si je ne suis pas encore près de lui avec mon épée, je ne tarderai guère, pourvu que les rois ne me trompent plus.

Il est vrai cependant que j'obéis à une belle dame, et si mon passage ne lui convient pas, je ne pourrai pas m'embarquer.

---

(1) D'après la légende qui avait cours au moyen âge, cet arbre existait depuis la création du monde dans la vallée d'Hébron ; il avait séché à la mort du Christ et devait renaître quand un prince chrétien aurait chassé les infidèles de la Terre-Sainte. (A. Thomas, *loc. cit.*, p. 86).

(2) Conrad disputait la couronne de Jérusalem à Guy de Lusignan ; il allait être proclamé, lorsqu'il fut assassiné en 1192 par le Vieux de la montagne.

Tandis que Conrad se défendait avec tant d'énergie derrière les murailles de Tyr, Guy de Lusignan, à qui Saladin venait de rendre la liberté, était allé mettre le siège devant Ptolémaïs.

Le troubadour, qui nous a transmis les hauts faits de Conrad, ne nous dit rien sur Guy de Lusignan, qui cependant était issu de l'une des plus illustres familles d'Aquitaine, souvent nommée dans les sirventes de Bertrand de Born.

Le roi découronné de Jérusalem, neveu de Hugues le Diable, mort pendant la première Croisade, était croisé lui-même depuis 1157 ; il avait excité dans l'armée de vives jalousies.

« Cadet de Poitou, sans intelligence et sans autorité, pré-
» somptueux et vain, il n'avait pour lui que la noblesse de
» sa race, sa belle figure et son incontestable bravoure » (1). Ce n'était pas assez pour justifier des éloges comme ceux décernés à Conrad.

Le sirvente « *Ara sui* » fut publié vers le printemps de 1190. Quelques semaines plus tard, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion appelaient sous les armes leurs vassaux croisés et les convoquaient pour prendre la mer : Philippe à Gênes et Richard à Marseille.

Les contingents féodaux, qui partaient pour l'Orient, ne voyageaient pas, comme les armées modernes, sous la direction d'un généralissime, assisté d'un chef d'état-major et de nombreux intendants.

Le roi donnait rendez-vous aux croisés dans un port d'Europe, et l'esprit merveilleux d'association, qui rendit la France du moyen-âge si prospère et paisible, suffisait à tous les besoins des armées improvisées.

Des groupes nombreux se formaient ; ils élisaient leur chef et mettaient en commun les ressources nécessaires au voyage du groupe.

---

(1) *Les légendes du saint Sépulcre,* par A. Couret, p. 70.

Le mot d'ordre du roi, accepté par tous, assurait l'exacte concentration de l'armée tout entière.

Souvent quelqu'imprudent chevalier dépensait toutes ses économies dans ce premier acte de la Croisade ; les Juifs avaient prévu cette éventualité ; ils se trouvaient aux ports d'embarquement et de débarquement pour offrir leurs services fort intéressés aux nobles seigneurs en détresse, qu'ils poursuivaient dans tous les camps de Palestine.

C'est ainsi qu'en arrivant à Tyr, trois croisés appartenant à l'armée de Richard Cœur-de-Lion dûrent sceller l'acte suivant, conservé aux archives de la Bibliothèque nationale, avec de nombreux actes similaires : « A tous ceux qui ces » présentes verront, moi, Bertrand de Cugnac, chevalier, » fais savoir qu'envers Tomabel Spinelli et ses associés, » citoyens de Gênes, je me suis constitué garant de la » somme de cent livres tournois, pour très chers seigneurs » Jourdain d'Abzac et Jean de Chaunac, en sorte que si les » dits seigneurs manquaient au paiement de la dite somme, » au terme fixé par eux, je serais tenu de la payer en leurs » lieu et place. A cet effet, j'engage mes biens.

» En foi de quoi, j'ai apposé mon sceau sur les présentes » lettres.

» Fait à Tyr, au mois de mai, l'an du Seigneur 1192 ».

Les rois de France et d'Angleterre firent voile pour la Palestine, le premier juillet 1191.

Les nobles chevaliers d'Aquitaine dont suivent les noms s'embarquèrent à Marseille avec Richard Cœur-de-Lion :

Jourdain d'Abzac, Raoul d'Aubigné, Guy d'Aubusson, Simon de Balathier, Hugues et Jean de Bardon, Jean de Belleville, Pierre et Geoffroy du Bois, Hugues de Bonnin, François du Bouchard d'Aubeterre, Guillaume de Boussay, Géraud de Boysseuilh, Geoffroy de Brilhac, Nompart de Caumont, Jéhan de Bueil, Geoffroy de Cacqueray, Juel de Champagné, Hugues de Chasteignier, le sire de Chatellerault, Jean de Chaunac, Galguier de Chenèche, Elie de Chérissey, Guy de Chevreuse, Archambaud VI de Comborn, Elie de Cosnac, Bertrand de Cugnac, Léon de Dienne,

Guillaume de Durfort, Guillaume des Ecotais, Guillaume d'Estaing, Jean de la Faye, Bernard de Fayolle, Guillaume des Forts, Bertrand de Foucauld, Roger de Foix, Raoul de Frétard, Elie de Gontaud, Guillaume des Granges, Géraud de Labarthe, Jean de Labéraudière, Elie de Lacropte, Humbert et Gilon de Lagrange, Etienne et Jean de Laporte, Guillaume et Foucauld de La Rochefoucauld, Philippe de Lévis, Guillaume de Lostanges, Geoffroy et Aymar de Lusignan, Guillaume de Mareuil, Hugues de Marsan, Raoul de Mauléon, Bégon de Mellet, Gervais de Menou, Albéric de Metz, Aymeric de Montesquiou, Raoul de Montfaucon, Barthélemy de Mortemart, Hugues de Mouthiers, Elie de Noailles, Laurent du Plessis, Pierre des Prés, Geoffroy de Rancon, Jean de Saint-Avit, Gérard de Saint-Chamans, Jean de Saint-Julien, Eustache de Sainte-Hermine, Raoul de Saint-Georges, Guillaume, Herbert et Hugues de Saint-Maur, Elie de Salignac, Manassés de Thouvres, Raymond II de Turenne, Henri de Turpin, Renaud du Verger, Raoul de Wismes, etc., etc., etc.

Avec tous ces nobles seigneurs, s'embarquèrent aussi de nombreux prélats, parmi lesquels figurent l'archevêque d'Auch, l'évêque de Bayonne, l'évêque d'Evreux, etc., etc.

Les deux monarques s'étaient donné rendez-vous en Sicile, pour y passer l'hiver et se préparer aux rudes combats du printemps suivant ; cette île était beaucoup trop étroite pour deux jeunes et puissants rois, tels que Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion.

Le roi d'Angleterre avait rapidement acquis une grande popularité, car sa sœur Jeanne, veuve de Guillaume, roi de Sicile, était restée, toute jeune encore, dans son ancien royaume, en qualité de reine douairière.

On voyait tous les jours Richard visiter ses cantonnements, monté sur de magnifiques chevaux de guerre, qu'il conduisait avec une vigueur sans égale. Il faisait l'admiration des croisés et des insulaires par son activité dévorante, par sa résistance aux fatigues, par son autorité parfois féroce et toujours obéie.

C'est là, dit-on, qu'il fut pour la première fois appelé Cœur-de-Lion. Cependant Bertrand de Born l'a souvent comparé au Lion dans des sirventes antérieurs à la troisième Croisade.

La brillante réputation, si rapidement acquise par le roi d'Angleterre, fit naître dans le cœur du roi des Français un dangereux sentiment de jalousie, prélude d'une haine implacable, plus dangereuse encore.

Richard acheva d'appeler sur lui tout le courroux du roi Philippe le jour où, cédant aux supplications de sa mère, qui gardait à la malheureuse Alix de France une aversion profonde, il consentit à recevoir à Messine, comme sa fiancée, Bérengère de Navarre, fille de Sanche VI, roi de Navarre, que Bertrand de Born, dans la cinquième strophe du sirvente « *Pois lo gens* », excitait à la guerre contre Alphonse II, roi d'Aragon.

Il semble qu'une désolante fatalité s'attachait à dissiper, comme une fumée légère, toutes les espérances que les débuts de la troisième Croisade avaient fait naître dans le cœur des chrétiens. Tout contribuait à diviser de plus en plus les deux rois, dont l'union eût assuré les plus glorieux succès.

La reine Eléonore détestait Alix de France, fiancée par le traité de Montmirail (1169) à Richard Cœur-de-Lion. Elle n'ignorait pas que son fils, renouvelant à cet égard de nombreux engagements antérieurs, avait formellement promis au roi de France de réaliser son mariage aussitôt qu'il serait revenu de la Palestine.

La vieille reine mit tout en œuvre pour empêcher l'exécution de cette promesse, et sa fille Jeanne, reine douairière de Sicile, la seconda très utilement dans son projet.

A peine les croisés avaient-ils quitté Marseille, que la reine Eléonore se rendit elle-même auprès du roi de Navarre et lui demanda, pour Richard Cœur-de-Lion, la main de sa fille Bérengère. Ses négociations eurent un plein succès ; peu de temps après, Eléonore débarquait à Messine, amenant avec elle la jeune princesse de Navarre.

A cette nouvelle imprévue pour lui, Philippe-Auguste, vivement irrité, voulut rappeler au roi d'Angleterre les clauses du traité de Montmirail et les serments engagés au départ des croisés ; rien ne put décider Richard à respecter la promesse si souvent faite par son père Henri II, soit au roi de France, soit aux légats du pape, intervenant en faveur d'une jeune princesse, odieusement sequestrée par le féroce roi du Nord.

Les fiançailles de Richard et de Bérengère furent célébrées en Sicile, devant une immense assistance de prélats et de chevaliers ; mais le saint temps du carême empêcha la cérémonie du mariage, qui devait avoir lieu sous les lauriers de la Palestine.

§ 7. Alix de France et Bérengère de Navarre

Ce sont deux lamentables histoires que celles d'Alix de France et de Bérengère de Navarre. Elles auraient sûrement inspiré quelques planhs à Bertrand de Born, si ce troubadour avait eu dans le cœur d'autres sentiments que l'amour de la guerre et de l'indépendance

Triste victime des négociations diplomatiques, la malheureuse Alix, âgée de cinq ans à peine, avait été fiancée à Richard Cœur-de-Lion par le traité de Montmirail. Elle fut aussitôt enlevée à sa mère et transportée loin de sa patrie, pour être élevée à la cour royale d'Angleterre, où la destinée de sa vie tout entière semblait être fixée. Son départ fut chanté, dit-on, par de nombreux troubadours.

Alix grandit sans avoir jamais vu le prince qu'elle devait épouser.

Elle n'était pas encore nubile, lorsque le brutal Henri II transforma la chambre de la jeune vierge en un boudoir de sérail.

Vainement Richard Cœur-de-Lion réclama maintes fois sa fiancée. Philippe-Auguste insista souvent pour que le mariage de sa sœur, formellement promis dans une convention solennelle, fût enfin réalisé.

Le souverain pontife envoya deux fois son légat, le cardinal Philippe de Pavie, rappeler au roi d'Angleterre le respect dû à la foi jurée.

Eléonore, « L'Aigle d'Aquitaine », fit entendre ses cris de jalousie féroce.

Henri II retenait toujours Alix de France, enfermée dans la tour de Woodstock, comme une captive du Sultan.

La mort du vieux roi d'Angleterre rendit à « l'Aigle » sa liberté ; mais l'infortunée princesse, toujours ballotée par les orages politiques, attendit, tremblante, que Richard vint prendre à la cour de Londres, la place laissée vacante par son père.

Eléonore, enfin délivrée par son fils, Richard, de la dure captivité que le roi du Nord lui avait si longtemps imposée, arriva la première à Londres ; par son ordre, Alix de France fut ramenée toute en larmes à Paris, tandis que son fiancé arrivait triomphant en Angleterre.

Alix entendit raconter, quelque temps après, que Richard Cœur-de-Lion avait épousé Bérengère de Navarre, en présence de tous les croisés d'Angleterre et d'Aquitaine.

La malheureuse princesse alla chercher la paix de son cœur, au fond d'un cloître, dans la prière et la solitude ; elle n'y fit pas un long séjour.

Un an plus tard, Philippe-Auguste, revenu de la Croisade, conduisit sa sœur, belle et brillante encore, dans un tournoi.

Parmi les plus nobles et les plus braves combattants, elle distingua Guillaume, comte de Ponthieu, qui reçut bientôt après et sa main et son cœur.

Alix n'avait pas vu la fin de ses souffrances.

Deux années étaient à peine écoulées depuis son mariage, lorsqu'elle fut abandonnée par son mari, tout surpris, dans sa folle illusion, que la captive d'Henri II n'ait pas oublié, près d'un mari tel que lui, ses habitudes de Woodstock.

Voyant dans la suite des années le sort fait à Bérengère de Navarre par Richard Cœur-de-Lion, Alix de France a dû penser bien souvent que le fiancé de son enfance aurait

flatté parfois son ambition, mais qu'il était, avec son caractère brutal et dépravé, incapable de modifier la destinée de sa vie, trop douloureuse pour avoir inspiré la poésie des légers troubadours.

Bérengère eut aussi quelques doux rêves de gloire et de bonheur.

Lorsque, fiancée au jeune roi d'Angleterre, elle voyait les Siciliens l'acclamer partout sur son passage, elle bénit sans doute la Providence et se félicita de sa brillante union.

Peu de jours après, faisant voile vers la Palestine avec Jeanne, reine douairière de Sicile, les deux princesses furent jetées par la tempête dans le port de Lamisso, où l'usurpateur, Isaac Comnène, gouvernait l'île de Chypre, avec le titre pompeux d'empereur.

Isaac voulut retenir Bérengère et Jeanne comme prisonnières, afin d'obtenir pour elles une forte rançon ; Richard Cœur-de-Lion survint aussitôt. Il attaqua l'empereur avec cette fougue chevaleresque qu'il mettait dans toutes ses expéditions guerrières.

Comme un preux et courtois chevalier, le jeune roi d'Angleterre s'empara rapidement de l'île de Chypre, sous les regards émus de sa fiancée.

Ce fut certainement une splendide fête pour elle lorsque, le dimanche 12 mai 1191, inspirant tout à la fois l'enthousiasme et la terreur, Richard, vainqueur d'Isaac Comnène, fit célébrer son mariage dans la cathédrale de Lamisso, et posa lui-même sur le front de Bérengère la couronne royale de Chypre.

Elle dut croire un moment qu'elle serait la plus heureuse des reines.

Peu de jours après, elle reprit la mer avec Jeanne de Sicile et débarqua près de Ptolémaïs. Le roi Philippe-Auguste, dissimulant tous ses justes griefs, alla recevoir les deux reines et les accueillit avec la plus généreuse courtoisie.

La voile qui menait Bérengère en Palestine avait à peine

disparu sur les flots, lorsque Richard Cœur-de-Lion enleva la fille d'Isaac Comnène, et partit avec elle sous les yeux du prince vaincu.

Le doux rêve de Bérengère était à tout jamais fini.

Richard la contraignit à vivre avec sa rivale ; elles avaient la même tente, la même escorte, les mêmes serviteurs.

Elles furent bientôt délaissées l'une et l'autre.

Lorsque Richard Cœur-de-Lion, renonçant à la couronne de Jérusalem qu'il avait tant désirée, voulut rentrer dans son royaume, les deux reines d'Angleterre et de Sicile firent encore voile ensemble sur un autre navire. Elles venaient d'arriver à Rome, quand Richard fut fait prisonnier par le duc d'Autriche. Elles rentrèrent rapidement en France et débarquèrent à Marseille, où Raymond de Saint-Gilles alla les recevoir et les accueillit avec la légendaire largesse des comtes de Toulouse. Il les accompagna jusqu'à la cour de Poitiers, et la reine Jeanne le récompensa en lui donnant sa main (1194) ; il succéda l'année suivante à son père, Raymond V.

Il ne semble pas que Bérengère ait été consolée par la reine Eléonore de tous les outrages que le roi Richard lui avait prodigués en Palestine ; car elle dut bientôt quitter la tour Maubergeon pour se réfugier dans le sombre et solitaire château de Roquebrune (1).

Elle employa toute son influence et son autorité à faire respecter les droits de son mari captif, trahi par de nombreux vassaux, qui s'attachaient soit à Philippe-Auguste, soit à Jean-Sans-Terre.

Elle mit aussi ses efforts à hâter la délivrance du roi.

Lorsque le prisonnier de Tréfels, après avoir recouvré sa liberté, put enfin revenir en Aquitaine, Bérengère retrouva sa place dans le palais de Poitiers, où les chroniques nous la montrent célébrant la fête de Noël, en 1196.

La vie commune ne dura pas longtemps ; en 1198, la rupture était devenue définitive entre les deux époux. La

(1) Commune du canton de Monségur (Gironde).

malheureuse reine, durement repoussée par son mari, alla vivre, presque sans ressources, dans le château de Beaufort (1).

Elle ne fut pas appelée près du roi Richard mourant ; elle n'assista même pas à ses funérailles, qui furent cependant célébrées à quelques lieues seulement de sa résidence, dans l'abbaye de Fontevrault.

Jean Sans-Terre, successeur de Richard Cœur-de-Lion, ne voulut pas lui venir en aide ; mais le roi de France, Philippe-Auguste, toujours chevaleresque, lui donna l'hospitalité dans la ville du Mans, avec un douaire convenable.

C'est là qu'elle mourut en 1230, vénérée par tous les habitants de la ville et des environs, qui lui firent de touchantes funérailles dans l'abbaye de Lepeau.

Les Manceaux ont perpétué sur son nom des souvenirs légendaires de tristesse et de charité ; ils entretiennent encore, avec un soin jaloux, la maison qu'elle aurait habitée (2). Son tombeau, précieux souvenir de l'architecture du XIIIe siècle, a été, en 1821, transporté dans la cathédrale du Mans.

§ 8. La Croisade et le Retour

Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion débarquèrent en Palestine à la fin du mois de mai 1191. Leur arrivée fut signalée par de brillants exploits, accomplis sous les murs de Ptolémaïs, que les croisés tenaient assiégés depuis deux ans.

Saladin, regardé jusqu'alors comme un chef invincible, occupait la campagne, harcelant sans cesse les assiégeants ; il fut obligé de fuir devant Richard et Philippe, qui entrèrent triomphants dans la ville.

Ce mémorable succès, si promptement enlevé, produisit

---

(1) Chef-lieu de canton de Maine-et-Loire.

(2) Dom Paul Piolin. *Revue des questions hist.*, T. XLVIII, p. 174.

dans tout l'Orient une vive impression. Les chrétiens sentirent naître dans leur cœur une souveraine espérance, et les Musulmans, un moment effrayés, rassemblèrent leurs forces autour de Jérusalem.

Cependant Richard Cœur-de-Lion passait son temps au milieu de fêtes perpétuelles et de publiques débauches, tandis que Philippe-Auguste, oubliant la belle mission à laquelle il semblait appelé, reprit la mer le 31 juillet 1191 ; il revint directement en France, heureux de laisser le roi d'Angleterre en Orient.

Richard n'eut jamais le moindre souci de son royaume et de ses devoirs ; le noble but de la Croisade ne dut pas le préoccuper beaucoup ; mais il déploya dans maintes aventures un courage plein de témérité, qui fut trop souvent terni par une cruauté pire que celle de Saladin lui-même.

Son caractère ardent et généreux le rendit aussi populaire parmi les musulmans qui le redoutaient, que parmi les chrétiens qui mettaient en lui leur confiance.

Son plus beau succès fut la victoire d'Asor (1), gagnée sur cent mille Sarrazins ; elle permit aux croisés d'entrevoir, pour un avenir prochain, la réalisation de leurs rêves. Le roi d'Angleterre apprit en ce moment-là que, malgré toute la vigilance de la reine Eléonore et de Bérengère, Philippe-Auguste et Jean-Sans-Terre conspiraient pour se partager ses dépouilles ; il résolut aussitôt de revenir en Europe, et il s'embarqua le 9 octobre 1192, les yeux pleins de larmes, regrettant amèrement, dit-on, de n'avoir pas pu délivrer Jérusalem.

Jeté par la tempête sur la côte de Dalmatie, il dut prendre un déguisement pour traverser l'Allemagne ; il fut trahi, et livré au duc d'Autriche (fin décembre 1192), qui le retint dans le château de Durrenheim (2), et qui le livra bientôt après à l'empereur Henri VI.

Henri VI, moins loyal et moins généreux que ne l'eût

---

(1) Aujourd'hui Arzouf, petite ville de la Palestine, près de Damas.
(2) Puissante forteresse, sur le Danube, près de Krems.

certainement été son père Frédéric Barberousse, fit enfermer le roi Richard dans le château de Tréfels (1).

La légende nous dit que le noble trouvère Blondel, d'Arras, qui avait suivi les rois en Palestine, s'était mis à la recherche du malheureux captif ; il finit par le découvrir, en chantant sous les fenêtres grillées du sombre cachot, le premier couplet d'une chanson composée jadis par Richard et par lui (2).

L'histoire nous raconte que la reine Eléonore, oubliant le poids des années, multiplia les efforts et les démarches pour obtenir la délivrance de son fils.

Elle supplia très humblement l'empereur d'Allemagne, Henri VI ; elle chercha près des princes et des riches seigneurs de France et d'Angleterre la rançon du prisonnier.

Dans des lettres restées célèbres, « celle que la colère de Dieu avait placée sur le trône d'Angleterre » implorait l'intervention du pape en faveur du roi bien injustement privé de sa liberté.

Enfin, grâce à ces persévérantes sollicitations, Richard Cœur-de-Lion put rentrer dans son royaume (janvier 1194). Il revit alors l'Angleterre pour la seconde et dernière fois, pendant un court séjour de six semaines.

---

(1) Château-fort de la Bavière rhénane, près de Landau.

(2) Blondel aurait chanté : « Belle dame, nul ne peut vous voir sans » vous aimer ; mais votre cœur froid ne se livre à personne ; cependant je supporte mon mal, parce que tous souffrent comme moi ».

Le roi répondit : « Nulle dame ne domptera mon cœur, si elle donne » ses faveurs à tous, au lieu de les réserver pour un seul. Je préfère » être haï seul, qu'être aimé avec un autre ».

CHAPITRE XVII

DERNIÈRES LUTTES POUR L'INDÉPENDANCE DE L'AQUITAINE

§ 1. Chevalerie et Honneur

Nous ne connaissons aucun sirvente écrit par Bertrand de Born, depuis le départ des rois pour la Croisade jusqu'au retour de Richard Cœur-de-Lion dans son royaume (1191 à 1194). Tout nous fait supposer que, pendant ces quatre années, le troubadour a laissé reposer sa lyre ; il aurait eu cependant de nombreux sujets à traiter dans ses vers. Les glorieux faits d'armes accomplis en Palestine, le retour imprévu de Philippe-Auguste, la dure captivité de Richard offraient à sa verve poétique des inspirations entraînantes.

Bertrand goûtait, dans son récent mariage, tous les charmes d'un nouveau foyer ; il oubliait aupres de Philippa, belle et blonde, la brillante épopée des Croisades ; il négligeait les prouesses accomplies par ses deux fils, Bertrand et Itier, qui furent armés chevaliers en 1192, à Notre-Dame du Puy, ainsi que nous en trouvons le souvenir précieux dans cet extrait du Cartulaire de Dalon :

« *Bertrandus de Born et Iterius fratres, facti novi mili-*
» *tes, d. donationes, quas Bertrandus, pater noster, jam*
» *olim fecerat in Podio de Conchis, etc. etc. anno 1192,*
» *apud Dalonium, in manu domini Geraldi abbatis.....*
» *Postea, venientes ad castrum Autafort, omnia prefata*
» *concessimus coram patre nostro Bertrando de Born et*
» *novercà nostrà Philippa..... In ipso anno, ante hanc*

» *concessionnem ultimam, fecimus facti novi milites, apud* » *Podium Sanctæ Mariæ* ». (1)

« Au douzième siècle, et durant une partie du treizième, il y avait au Puy des fêtes chevaleresques périodiques des plus célèbres ; les barons grands et petits, les chevaliers, les troubadours, les jongleurs provincaux, y affluaient de tout le Midi ; de sorte que la belle et courtoise société du pays se trouvait là réunie en une seule cour.

» Outre les défis guerriers des tournois, il y avait les défis poétiques des troubadours, dans lesquels les uns et les autres se disputaient les prix de leur art ». (2)

Ce fut dans cette fête religieuse et chevaleresque du Puy que les deux fils, issus du premier mariage de Bertrand de Born, furent solennellement armés chevaliers en 1192 ; ils se rendirent aussitôt après à Dalon pour consacrer, par de généreuses donations, leur entrée dans la chevalerie, et le cartulaire de la célèbre abbaye a soin d'ajouter qu'ils allèrent ensuite au château d'Hautefort se présenter à leur père et à Philippa.

Il nous paraît étonnant que le jeune troubadour n'ait pas fait chanter par ses jongleurs, pendant qu'Itier et Bertrand se livraient aux exercices de la Quintaine (3), une de ces poésies si souvent admirées par ses contemporains ; car l'admisston dans la chevalerie était un évènement mémorable pour les jeunes guerriers du douzième siècle.

Tacite a décrit la brillante cérémonie dont les Germains entouraiunt la remise des premières armes entre les mains de tout adolescent devenu capable de les porter ; « jusqu'alors, » dit-il, le jeune homme n'était qu'une portion de la famille ; » il devient par là membre de la république ».

---

(1) Cartulaire de Dalon, folio 5.

(2) Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, t. II.

(3) Mannequin fiché en terre et revêtu d'une armure de fer ; le jeune chevalier lançait son cheval au galop contre la Quintaine et devait chercher à percer l'armure avec sa lance. Les héros de roman la soulevaient à bras tendu, après l'avoir percée de part en part.

Il n'est pas douteux que l'origine de la *Chevalerie*, institution militaire, remonte à cet antique usage de la Germanie ; mais envisagée comme une institution sociale, la chevalerie ne remonte pas au-delà du dixième siècle. Cette transformation d'une solennité guerrière en un véritable sacrement religieux fut l'œuvre de l'Église, qui voulait adoucir les mœurs trop violentes de nos ancêtres, en même temps qu'elle cherchait à limiter, avec la *Paix et Trêve de Dieu*, l'abus effrayant des guerres privées.

C'était au temps où les Sarrazins, lentement chassés de France, livraient chaque jour quelques nouveaux combats pour conserver nos provinces méridionales, sur lesquelles ils s'étaient solidement établis ; tandis que les pirates Normands, séduits par le climat et la richesse de notre patrie, se servaient de nos cours d'eau pour envahir nos provinces du Nord et de l'Ouest.

Les successeurs de Charlemagne n'étaient pas assez puissants pour tenir en respect ces redoutables ennemis sur tous les points de leur royaume. Alors tout grand seigneur en état de défendre son pays acquit, avec la reconnaissance et la soumission de ses voisins, le droit régalien de provoquer et de se défendre ; ceux de ses protégés qui se montrèrent capables de porter utilement les armes dans ces luttes incessantes, conservèrent leurs domaines en *fiefs* et devinrent des *vassaux*, astreints au serivce de l'*ost* ; ceux qui n'étaient pas aptes au service de la guerre reçurent leurs terres au titre de *tenanciers*, soumis à l'impôt.

Un nouveau régime politique était substitué à la monarchie autocratique de Charlemagne : c'est la féodalité, confédération de provinces indépendantes l'une de l'autre, ayant une organisation aristocratique, sous la haute suzeraineté héréditaire du chef de l'une de ces provinces.

Quand les envahisseurs furent définitivement chassés de France, l'autorité royale n'était pas assez puissante pour ressaisir sur les nobles barons le droit de guerre privée dont ils avaient fait si bel usage.

Cet état social, basé sur le double principe de la subor-

dination de l'homme à l'homme et de la terre à la terre, nous donne une idée très exacte de l'organisation militaire de la France pendant le XIe, le XIIe et le XIIIe siècles. Cette même institution féodale a fleuri dans l'islamisme à l'époque la plus brillante de la civilisation musulmane ; on la voyait au Japon, il y a cinquante ans à peine ; on la trouverait encore chez les Abyssins.

Les ducs et les comtes groupaient autour d'eux, comme de vrais souverains, les propriétaires terriens qui pouvaient les suivre à la guerre, et ce groupe féodal recevait les subsides d'un groupe subordonné qui continuait à travailler la terre.

Cependant les guerriers, toujours revêtus de leurs armes, n'étaient pas des modèles de douceur ; les chansons de geste nous les montrent despotes et violents ; ils pillent, ils brûlent, ils tuent.

L'Église eut une idée sublime lorsqu'elle dit à ces fiers chevaliers :

« Vous recevrez dorénavant vos armes par les mains de » l'Évêque ; vous vous en servirez pour confondre les enne- » mis du Christ et de la foi, pour défendre les veuves, les » orphelins, les serviteurs de Dieu et pour vous défendre » vous-mêmes. Autant que le permet l'humaine fragilité, » vous ne frapperez personne injustement. Soyez pacifiques, » vaillants, fidèles, dévoués à Dieu et d'une réputation sans » tache » (1).

L'officiant disait ensuite :

Ne trahissez jamais vos serments ; car vous seriez déclarés félons et désarmés. Vous suivrez votre suzerain quand il vous requerra pour défendre sa patrie, qui est la vôtre. Vous irez au secours de vos vassaux et de vos tenanciers attaqués par un conquérant injuste, et lorsque l'apostole de Rome vous appellera pour aller combattre les infi-

(1) *Pontificale Romanum*. — *De benedictione novi militis.*

dèles, vous prendrez la croix et vous passerez outre-mer ; alors les troubadours composeront pour votre gloire des chansons de geste, qui transmettront aux générations futures vos noms et vos exploits : *Si qu'après nos en chant om de la Gesta* (1).

Ces lois observées pendant plus de deux cents ans mirent au service du régime féodal la chevalerie, *organisation sociale et religieuse de la noblesse, tendant à réglementer les privilèges féodaux en faveur de l'Église et des faibles.*

Le titre de chevalier n'était pas accordé à tous les nobles ; il n'était pas inaccessible aux vilains. Pour l'obtenir, il fallait ordinairement appartenir à la noblesse, être âgé de vingt ans au moins, et de plus avoir servi chez quelque puissant baron, en qualité d'écuyer, pendant quatre ou cinq ans.

On pouvait cependant être admis dans la chevalerie sans préparation préalable, même quoique vilain, à la suite d'un acte de bravoure accompli dans une expédition guerrière.

La cérémonie de l'adoubement avait lieu, soit dans un grand château à l'occasion d'un mariage ou d'un baptême, soit dans un sanctuaire renommé, à l'occasion d'une solennité religieuse.

Le récipendiaire se préparait dès la veille par un bain symbolique ; il passait la nuit en prières. Le lendemain, devant une nombreuse assemblée, il revêtait le heaume et le haubert ; et tandis qu'on mettait à ses pieds les éperons d'or, il recevait d'un illustre parrain la ceinture et l'épée.

La « Colée » (2) terminait les formalités de l'adoubement.

Le jeune chevalier allait alors dans une grande prairie exécuter en public les épreuves difficiles et variées de la Quintaine.

Nous avons vu qu'Itier et Bertrand de Born avaient con-

---

(1) Sirvente *No posc mudar.*

(2) La colée consistait en un coup donné par le parrain sur la nuque du récipendiaire, avec la paume de la main.

sacré le souvenir de cette imposante cérémonie en faisant, peu de jours après, une généreuse donation à l'abbaye de Dalon, ainsi que l'avait fait autrefois leur père en semblable solennité (1).

Les chevaliers avaient seuls le droit de porter des éperons dorés et l'épée. Les nobles qui, par goût ou par nécessité pécuniaire, ne recherchaient pas cet honneur, restaient écuyers ou damoiseaux toute leur vie.

L'admission dans la chevalerie ne conférait aucun grade ; il arrivait même fréquemment qu'un chevalier était le vassal d'un damoiseau et lui devait à ce titre l'hommage et le service.

Cette admirable institution féodale ne fut pas établie dans le seul intérêt de la France ; l'Église la répandit, avec le même zèle, dans la plupart des royaumes d'Europe, où le fléau de la guerre privée se faisait redouter.

Partout où pénétrait l'idée chevaleresque provoquée par l'influence chrétienne, on voyait naître un sentiment jusqu'alors inconnu : *l'Honneur*, défini par L. Gautier : l'amour du beau dans la conduite de la vie.

On ne saurait mieux définir cette impression vive et délicate, qui porte les âmes généreuses à la défense de toutes les faiblesses et qui ne tolère pas un soupçon contre la loyauté.

Les religions de l'antiquité furent impuissantes à susciter l'honneur. Les Grecs et les Romains ne l'ont pas mieux pratiqué que les Carthaginois ; Alexandre-le-Grand et César n'avaient aucun respect pour leurs plus solennels serments.

Les peuples asservis aux doctrines des Brahmes, de Mahomet ou de Çakia-Mouni ne peuvent pas connaître l'honneur, incompatible avec leur égoïsme absorbant, tandis qu'il reste pur au cœur des Français. Cent années de révolutions successives n'ont pas altéré chez nous l'idée chevaleresque, perpétuée par l'esprit militaire ; mais elle est étouffée dans le cœur des Anglais par cette cruauté avide et froide qu'on appelle le praticisme britannique.

---

(1) *Cartulaire de Dalon*, fol. 5.

Elle vibre encore chez les Espagnols, les Allemands, les Hongrois et les Piémontais ; mais l'Italie méridionale, la Russie, la Grèce et la Turquie, où la chevalerie n'a pas pénétré, ne l'ont jamais connue.

Les Américains ne sauraient même pas définir l'honneur ; le mensonge et l'injure touchent peu leur âme, où l'intérêt personnel a seul accès facile.

C'est par la féodalité, la chevalerie et l'honneur que la France a conquis dans le monde une suprématie glorieuse que de fréquents désastres n'ont pas altérée. L'Europe, au XIIe siècle, eût, sans la chevalerie, continué la période barbare du Moyen-Age, de même que l'Islam a repris ses coutumes barbares, après avoir abandonné son organisation féodale.

Les vieilles chroniques et l'histoire ne nous montrent pas la féodalité, la chevalerie et l'honneur sous leur véritable aspect, aussi bien que le font les sirventes de Bertrand de Born, où nous voyons en présence les ducs et les comtes revêtus d'un pouvoir royal, les vassaux empressés au service de l'ost, les tenanciers protégés et payant leurs redevances, et les rois impuissants à faire respecter les anciens droits de leur couronne.

Nous y voyons la chevalerie toujours prête à s'armer pour la défense des faibles et de l'Église ; jusque dans les théories du farouche troubadour, nous observons le sentiment de l'honneur qui tempère les droits exagérés et qui provoque à l'accomplissement des devoirs.

C'est l'âge d'or de la féodalité ; c'est l'ère brillante de la chevalerie ; c'est l'épanouissement de l'honneur.

Cependant, lorsque les rois de France eurent acquis un pouvoir autocratique, ils revendiquèrent pour eux seuls le droit de garder les frontières et d'assurer la paix intérieure. A dater de ce jour disparut à tout jamais la principale raison d'être de la féodalité.

Dès lors, les chansons de geste, où l'honneur est si bien mis en relief, perdirent toute leur vogue ; les romans d'aventure prirent leur place, abaissant le rôle jusque-là si glorieux de la chevalerie. La généreuse ambition du noble

chevalier se transforma rapidement en ces manières prétentieuses, que l'illustre Miguel Cervantès a travesties avec un talent dont il aurait pu faire meilleur usage.

La chevalerie ne périt pas tout entière. Ses lois et son esprit s'étaient solidement établis en divers ordres à moitié religieux, à moitié guerriers, qui continuèrent à travers les siècles la mission des chevaliers du Moyen-Age. Le plus illustre et le plus ancien de tous était celui des Hospitaliers de Saint-Jean, devenus les chevaliers de Malte, qui portaient la croix blanche sur manteau noir. Consacrés au service des pauvres et des malades, ils remplissent généreusement ces devoirs depuis dix siècles, « en respectant toujours la no-
» blesse de leur origine, en maintenant leurs titres de
» gloire, en continuant les nombreux services rendus dès
» l'origine à la cause catholique et civile » (1).

§ 2. Richard Cœur-de-Lion en Angleterre

Comment se fait-il que la solennité du Puy n'ait pas inspiré quelque beau chant de guerre à Bertrand de Born ? Cela nous paraît aussi surprenant que son silence devant les exploits des croisés et devant les infortunes de Richard Cœur-de-Lion, retenu captif en Allemagne.

Pour savoir ce que faisait le troubadour d'Hautefort pendant ces quatre années (1191 à 1194), il faut interroger son biographe, Hugues de Saint-Cyr ; il nous dit dans la razo de « *Bem platz quar trega* » :

« Tandis que Richard faisait ses prouesses en Orient,
» Bertrand de Born resta guerroyant contre Adhémar,
» vicomte de Limoges, contre le comte du Périgord et contre
» tous les autres barons à l'entour ; plus tard, Richard,

(1) Lettre de S. S. Léon XIII au Grand Maître de l'ordre de Malte (7 février 1897).

» revenant dans son royaume, fut pris en Allemagne ;
» retenu captif pendant deux ans, il se racheta par rançon.
» Lorsque Bertrand sut que le roi devait sortir de sa pri-
» son, il fut très joyeux, en raison du grand bien qu'il devait
» en recevoir et du grand dommage réservé à ses ennemis.
» Et sachez que Bertrand avait écrit dans son cœur tous
» les méfaits et préjudices que ces guerriers avaient faits
» en Limousin et sur les terres du roi Richard. C'est alors
» qu'il composa son sirvente « *Bem platz quar trega* ».

Richard Cœur-de-Lion avait obtenu sa délivrance lorsque Bertrand de Born composa ce beau chant de guerre, qui date évidemment de mars 1194 ; car il résulte de ces vers que Richard n'était pas encore revenu en Aquitaine.

Le roi d'Angleterre, en sortant du château de Tréfels, s'était immédiatement rendu dans son île, où de nombreuses révoltes avaient éclaté pendant sa captivité.

Il voulait châtier sans retard ceux qui s'étaient insurgés contre son autorité royale, et consolider ensuite son pouvoir trop longtemps discuté, en se faisant couronner une seconde fois.

Mais Bertrand de Born n'admettait pas que le comte de Poitiers pût faire un long séjour en Angleterre ; il ne voulait pas lui reconnaître le droit de gouverner son royaume avec la sollicitude d'un monarque pénétré de ses devoirs.

Pour le noble troubadour d'Hautefort, l'Aquitaine était la seule patrie de Richard Cœur-de-Lion ; elle devait être son unique résidence et le seul objet de ses préoccupations.

Il éprouva le besoin de le rappeler au Roi quand il débarquait dans son île, afin que l'idée de prolonger son séjour en Angleterre ne vînt pas à son esprit.

Le superbe chant « *Bem platz quar trega* » et ceux qui vont le suivre ne disent absolument rien des luttes que Bertrand de Born aurait soutenues contre les vassaux révoltés d'Aquitaine.

Semblable modestie n'était pas dans les habitudes de notre troubadour ; il s'est parfois vanté de coups de lance et de coups d'épée qu'il n'a pas donnés ; il n'aurait certai-

nement pas négligé de signaler, dans ses chants de guerre, les combats livrés par lui contre de puissants adversaires, s'il avait réellement accompli les exploits dont parle Hugues de Saint-Cyr.

En outre, les chroniques du temps, qui nous racontent les conspirations d'Adhémar, vicomte de Limoges, et d'Hélie V, comte du Périgord, ne citent aucun fait d'armes auquel Bertrand de Born aurait pris part pendant ces quatre années.

Voilà pourquoi nous ne craignons pas de dire que, durant la longue absence de Richard Cœur-de-Lion, le troubadour d'Hautefort resta paisiblement auprès de sa femme Philippa, qui l'empêchait de passer outre-mer.

Si les sirventes de Bertrand de Born ne prouvent pas qu'il ait rompu des lances en défendant les droits du duc d'Aquitaine, ils nous démontrent bien qu'il avait, suivant l'expression de son biographe, gravé profondément au fond de son cœur le nom des riches barons coupables d'avoir abusé de l'éloignement et de la captivité de Richard ; il les signale à la sévère répression du roi d'Angleterre dans plusieurs sirventes et tout d'abord dans celui-ci :

Bem platz quar trega ni fis
No rema entrels baros,
Qu'adès plantavon boissos,
Tant amon ortz e jardis,
Aise ab pauc de companha ;
Semblan garden d'ansessis,
Que ja lai ont us d'els fos
Non intreratz sens mesclanha.

Je suis heureux parce qu'il n'y a plus trêve ni paix entre les barons, qui naguère passaient leur temps à planter des buissons, tant ils aiment les jardins et les fleurs, tout joyeux de vivre en petite compagnie. Ils ressemblent ainsi à des gardes d'assassins, chez qui l'on ne peut jamais pénétrer, où qu'ils soient, sans livrer bataille.

Ancaras i aura ris
E beleu amaran nos;
E aculhiran los pros
E daran dels barbaris, (1)
Sils platz qu'om ab lor remanha
Que ja per cridar : Paris!
Senes autras messios
No conquerran gent estranha.

Ja no crezatz qu'om ressis
Poj de pretz des eschalos,
Mas al sotera dejos
Pot be estar quetz e clis,
E en aquel que remanha,
Que per mil marcs d'estsrlis
No'n poiria pojar dos,
Tan tem qu'avers li sofranha.

Be volgral reis (2) *fos devis,*
E que passés sai mest nos,
E que saubés dels baros
Quals l'es fals ni quals l'es fis;

Nous aurons encore de joyeux moments et peut-être aussi serons-nous appréciés ; les preux recevront bon accueil ; on leur distribuera des barbarins, afin de les retenir dans le pays ; car il ne suffira plus de crier : Paris ! si l'on n'a pas le cœur vaillant, pour conquérir de nouveaux fiefs.

Ne croyez pas qu'un homme sans énergie gravisse hardiment deux échelons. Lorsqu'il est sur la marche inférieure, il préfère être tranquille et rester en place ; pour mille livres sterlings, il ne monterait pas au second degré, même si l'argent lui manquait.

Je voudrais bien que le roi fût sorcier, qu'il arrivât au milieu de nous et qu'il pût distinguer, parmi les barons, quels sont les traîtres et quels sont les fidèles.

---

(1) Monnaie limousine, ainsi appelée parce qu'elle portait l'effigie de saint Martial avec sa grande barbe.

(2) Richard Cœur-de-Lion.

E conogués la malanha
De que clocha Lemozis
Qu'era sens e foralh bos,
Mas us sobros lolh gavanha.

Be volgra lo mal chausis
Qu'oras qu'en fos lezeros,
E qu'en passés dos e dos
Anz que trop li endurzis;
Pois vengutz es d'Alamanha;
E volh n'Aimars lo meschis
En Guis (1) *fassan partizos*
Tant engals qu'us no s'en planha.

Mariniers, (2) *ges pels Chanzis* (3),
Sils alberja 'n Malmiros,
Nom fassatz mal a rescos;
Nous en serai plus aclis;

Je voudrais qu'il connût la maladie dont souffre le Limousin, qui fut sa terre et qui reviendra sous sa puissance; mais il est gâté par un ulcère.

Lorsqu'il connaîtra le mal, et pendant qu'il en sera temps encore, il voudra passer deux sétons avant que la plaie soit endurcie. Le voilà revenu d'Allemagne. Il veut qu'Adhémar le jeune et Guy fassent un partage assez égal, pour que ni l'un ni l'autre ait sujet de se plaindre.

Marinier, ne faites pas en cachette du mal à Chanzy, s'il héberge Malmiro, je ne vous serais plus attaché; ne contrariez

---

(1) Adhémar et Guy étaient les deux fils d'Adhémar V, vicomte de Limoges.

(2) Personnage inconnu.

(3) Chanzy, Malmiro et Pierre de La Cassagne étaient des voisins de B. de B., tous cités au *Cartulaire de Dalon.*

Ni pe 'n Peiro La Chassanha (1)
De que s'es mal menatz Guis
Ves mi de doas preisos,
E amor e en companha.

Papiols, ja 'n Frederis (2)
No feira aital barganha
Com fetz sos filhz n'Aenris (3)
Quan pres romieus ab bordos,
Don pert Polha e Romanha.

---

pas Pierre de La Chassaigne pour ce motif que Guy s'est mal conduit envers moi de deux façons : en amour et en amitié.

Papiol, jamais Frédéric n'eut fait la vilenie dont son fils Henri s'est rendu coupable, quand il a pris les pélerins et leurs bourdons, ce qui lui a déjà fait perdre la Pouille et la Romagne.

Bertrand de Born, dans ce sirvente, engage Richard Cœur-de-Lion à venir sans aucun retard au milieu de ses barons, pour distinguer ceux qui l'ont trahi et ceux qui lui sont restés fidèles.

Parmi les traîtres, il faudra ranger ceux qui vivaient en paix dans leurs jardins, sans faire respecter les droits du Prince captif, et ceux qui n'ont pas craint de se placer en criant : Paris ! sous la bannière du roi de France.

Il est temps de couper le mal dans sa racine, et Richard fera bien de venir en Aquitaine avant que l'ulcère soit endurci.

Le roi d'Angleterre fut retenu dans son île par la nécessité

---

(1) *Petrus de Cassania* fit en 1189, en présence de Constantin de Born et de Raymond Malmiro, une donation à l'abbaye de Dalon (*Cartulaire,* fol. 5).

(2) Frédéric Barberousse n'eût pas accompli l'acte de vilenie dont Henri VI s'est rendu coupable.

(3) L'empereur Henri VI fils et successeur de Barberousse.

de réprimer les nombreuses villes qui s'étaient révoltées pendant son absence : il s'était rendu tout d'abord devant Wittingham qu'une armée restée fidèle assiégeait depuis déjà longtemps. Les habitants reconnurent l'arrivée de Richard Cœur-de-Lion, en apprenant que tous les prisonniers avaient été pendus. La ville se soumit aussitôt ; le roi y tint son conseil et, après avoir signé diverses ordonnances empreintes de son caractère prévaricateur et cruel, il se dirigea vers Winchester, où il fit célébrer en grande pompe une nouvelle cérémonie du couronnement.

Par son premier acte royal, il voulut tout à la fois honorer sa mère et témoigner sa prédilection à ses sujets d'Aquitaine ; il rétablit la vieille reine Éléonore dans tous ses anciens droits de comtesse de Poitiers et de duchesse d'Aquitaine ; elle reprit possession de son palais, qui redevint pendant quelques mois le rendez-vous des nobles châtelains et des joyeux troubadours.

Rien ne pouvait être plus agréable à Bertrand de Born que la gracieuse décision du Roi, prise en faveur des Aquitains ; il l'accueillit avec enthousiasme et manifesta ses sentiments dans le sirvente « *Ar ve la coindeta sazos* », où nous le voyons insister encore près de Richard Cœur-de-Lion, pour qu'il ne prolonge pas plus longtemps son séjour en Angleterre.

Il n'y avait pas deux mois que « *Bem platz quar trega* » avait été publié, et déjà le troubadour lançait un nouveau chant guerrier, dans lequel nous le voyons appeler pour la seconde fois toutes les rigueurs du roi d'Angleterre sur les vassaux qui n'avaient pas craint de le trahir, lors qu'il était sous les fers.

Bertrand de Born était impatient de voir Richard punir les traîtres qui s'étaient permis d'appeler le roi de France en Aquitaine au cri de « Paris ! » Il tardait à son humeur farouche de revoir enfin lances brisées, heaumes et hauberts rompus, et pourpoints déchirés.

Il exprime toutes ces pensées dans un sirvente plus poétique et plus entraînant encore que « *Bem platz quar trega* ».

Ar ve la coindeta sazos
Que aribaran nostras naus,
E venral reis galhartz e pros;
Qu'anc lo reis Richartz no fo taus.
Adonc veirem aur e argent despendre,
Peirieras far, destrapar e destendre
Murs esfondrar, tors baissar e descendre
Els enamics enchadenar e prendre.

Ges nom platz de nostres baros
Qu'an faitz sagramens, no sai quaus;
Per so n'estaran vergonhos
Com lo lops qu'al latz es enclaus,
Quan nostre reis poira mest nos atendre;
Qu'estiers nuls d'els no s'en poira defendre,
Anz diran tuit : « Mi no pot om reprendre
De nul mal plait, anz mi volh a vos rendre. »

Bela m'es pressa de blezos
Cubertz de teintz vermelhs e blaus,
D'entresenhz e de gonfanos,
De diversas colors tretaus,

Voici venir la jolie saison où doivent arriver nos navires, et bientôt débarquera le roi brillant et brave, tel que ne s'était pas encore montré le roi Richard. Nous verrons l'or et l'argent rouler, les pierrriers s'avancer, se tendre et se détendre, les murs s'effondrer, les tours s'abaisser et tomber, les ennemis entraînés et conduits en captivité.

Non, il ne me plaît pas que nos barons aient prêté des serments mystérieux, au sujet desquels ils seront pris de honte, comme des loups entravés dans des filets, lorsque notre roi reviendra parmi nous. Alors nul d'entr'eux ne pourra se justifier et tous diront : « On ne peut me reprocher aucun mauvais serment, je me rends à merci. »

Quelle est belle la levée de boucliers couverts d'émaux d'or ou d'azur, au milieu des bannières et des gonfanons éclatants de couleurs diverses, au milieu des tentes et des

Tendas e traps, e rics pabalhos tendre,
Lanzas frassar, escuts traucar, e fendre
Elmes brunitz, e colps donar e prendre
. . . . . (1)

Nom platz companha de Basclos (2)
Ni de las putanas venaus ;
Sacs d'esterlis e de motos (3)
M'es laitz, quan son vengut de fraus.
E maisnadier eschars deuria om pendre
E ric ome, quan son donar vol vendre,
En domna escharsa nos deuria om entendre,
Que per aver pot plejar e estendre.

Bom sap l'usatge qu'al leos,
Qu'a re vencuda non es maus,
Mas contra orgolh e orgolhos.
El reis non a baros aitaus.

---

riches pavillons dressés, des lances brisées, des écus faussés ou fendus, des casques brillants et des coups donnés ou reçus!! . . . . . .

Je n'aime pas la compagnie des Basques, ni celle des vénales courtisanes ; les sacs de sterlings et d'agnels sont une injure pour moi quand ils sont le produit de la fraude. Il faut pendre le chef de compagnie qui se montre avare et le riche seigneur qui vend ses services. Nul homme ne doit rechercher la dame cupide qui donne ses faveurs pour de l'argent.

J'aime la coutume du lion, qui n'est jamais malfaisant pour l'ennemi vaincu, mais qui se montre orgueilleux contre l'orgueil. Les barons du roi ne lui ressemblent guère ; quand

---

(1) Ce vers manque dans tous les manuscrits.

(2) Les Basques étaient réputés comme excellents gagistes et dangereux routiers.

(3) Moutons ou *agnels* ; monnaie française du Moyen-Age.

Anz quan vezon que sos afars es mendre
Ponha chascus cossilh poscha mesprendre.
E nous cujetz qu'eu fassa motz a vendre
Mas per ric bar deu om totjorn contendre.

---

ils voyaient ses affaires en péril, chacun d'eux cherchait à lui nuire. Ne croyez pas que je vende mes chants ; mais, pour un riche baron, il faut toujours lutter.

§ 3. **Retour de Richard en France**

Le 12 du mois de mai 1194, Richard Cœur-de-Lion débarqua sur les côtes de Normandie, après avoir passé moins de deux mois en Angleterre.

En ce moment-là, Philippe-Auguste assiégeait Verneuil (1).

Jean Sans-Terre, qui depuis déjà longtemps conspirait contre son frère Richard, servait dans les armées du roi de France, qui avait mis imprudemment sous ses ordres trois cents chevaliers français.

Lorsque Philippe connut l'arrivée soudaine du roi d'Angleterre, il leva rapidement le siège de Verneuil et rentra dans ses états.

La précipitation de sa retraite fit croire à Jean Sans-Terre que Philippe-Auguste ne se jugeait pas assez fort pour lutter contre Richard Cœur-de-Lion ; dès lors, trahissant aussitôt le roi de France, comme il avait trahi son père près de mourir, comme il avait aussi trahi son frère captif, il fit cruellement empoisonner ou massacrer les trois cents chevaliers qu'il commandait ; puis il alla se jeter aux pieds du roi d'Angleterre, lui demandant grâce et merci.

Richard lui accorda son pardon, mais ne lui donna pas sa confiance.

---

(1) Verneuil, chef-lieu de canton de l'Eure, où l'on voit encore une belle tour du XIIe siècle, appelée « La Tour grise ».

Philippe continua pendant quelque temps encore de fuir les circonstances qui auraient pu l'obliger à livrer bataille aux Anglais ; son redoutable adversaire ne rencontra par conséquent aucun obstacle sur sa route.

Bertrand de Born avait maintes fois engagé Richard Cœur-de-Lion à venir rapidement en Aquitaine pour châtier, ainsi qu'ils le méritaient, tous les barons infidèles ; il voulait les signaler lui-même à son royal suzerain. Impatient d'échanger avec lui ses doléances sur les tristesses de la captivité et sur les douces espérances que donnait la guerre allumée dans toutes les provinces, le châtelain d'Hautefort courut à la rencontre du roi d'Angleterre. Il le trouva dans le palais de Poitiers, où il reçut pendant quelques jours l'hospitalité près de la reine Eléonore.

Après quatre années de séparation, Richard Cœur-de-Lion et Bertrand de Born devisaient et riaient de ce fol amour de la chasse qui, d'après eux, empêchait seul Philippe-Auguste d'entrer hardiment en campagne ; ils ne comprenaient pas le sentiment de prudence qui l'engageait à laisser un libre passage à Richard vers l'Aquitaine.

Lorsque Philippe vit le roi d'Angleterre au milieu des barons qui s'étaient révoltés contre lui, il reprit l'offensive et se dirigea vers Issoudun, que Mercadier, chef de routiers aux gages de Richard, venait d'enlever à la suite d'une attaque audacieuse. Mais il eut le malheur de se laisser surprendre à son tour ; son armée venait de quitter Blois et d'arriver à Fréteval (1), où l'on dressait les tentes, quand Mercadier fondit tout à coup sur les Français en désordre. Il fallait un temps assez long aux chevaliers du moyen âge pour équiper leurs chevaux, armer les guerriers et se mettre en bon état de défense. L'histoire de ce temps-là cite de nombreuses surprises causées par la difficulté qu'on éprouvait alors à revêtir ces lourdes armures de fer. Philippe-Auguste n'eut même pas le temps de se préparer à la résistance. Son trésor, les archives de la couronne et le sceau

(1) Commune du département du Loir-et-Cher.

royal furent enlevés sous ses yeux et presque sans combat. Les routiers disparurent aussitôt, laissant les Français consternés.

Richard Cœur-de-Lion apprit ce brillant coup de main avec une telle joie que, dans son premier élan de reconnaissance, il voulut admettre l'heureux capitaine dans la chevalerie. Les barons qui l'entouraient montrèrent une légitime répugnance à la pensée que le titre de chevalier, jusqu'alors si considéré, pourrait être porté par un chef de brigands.

Richard dut renoncer à ce projet. Ne pouvant récompenser son hardi serviteur avec des honneurs enviés, il lui donna la jolie châtellenie de Bigarroque (1), dont on peut retrouver encore quelques derniers vestiges sur les bords pittoresques de la Dordogne, en amont du confluent de la Vézère.

Les bourgeois de Sarlat n'avaient pas oublié les tristes exploits accomplis en 1184 par Mercadier, incendiant le château de Born, ravageant les récoltes et menant quelques vaines attaques sur Hautefort. Effrayés par le voisinage de ce « *raubador* » fameux, ils déléguèrent Garin de Commarque, XIIe abbé de Sarlat, vers le roi d'Angleterre, pour implorer sa protection. Richard Cœur-de-Lion, touché de leurs justes alarmes, remit à l'abbé de Commarque un privilège, en vertu duquel nul n'aurait le droit de causer quelque préjudice que ce soit à l'Église et aux habitants de Sarlat (2).

Bigarroque était destiné à servir de repaire aux pires aventuriers du XIIe et du XIIIe siècle ; car lorsque Mercadier eût été assassiné par un autre chef de routiers, Brindisi, cette châtellenie devint l'apanage du célèbre bandit, Martin d'Algaïs, à qui le seigneur de Biron n'avait pas craint de donner déjà sa fille en mariage.

Nous avons vu comment finit la carrière de ce routier (3) ;

---

(1) Aujourd'hui Coux et Bigarroque, commune du département de la Dordogne.

(2) Leydit, *Collection Périgord*, T. XII, f° 159.

(3) Voir ci-dessus, chap. XV, § 6.

sa mort fit rentrer la châtellenie de Bigarroque dans les mains du seigneur de Biron, qui la vendit, vers 1300, à l'archevêque de Bordeaux, le futur pape Clément V.

Les archevêques de Bordeaux en ont conservé la propriété jusqu'à la Révolution.

Philippe-Auguste ne fut jamais accessible au découragement. Après le désastre de Fréteval, il revint sur ses pas, et sans laisser voir à son entourage le tort considérable que lui causait la perte de ses archives, il se dirigea rapidement vers la Normandie.

Dans deux combats successifs, livrés avec un grand succès contre Jean Sans-Terre, il réussit à se venger de l'odieuse trahison de Verneuil et du coup de main de Fréteval.

Pendant ce temps, Richard Cœur-de-Lion châtiait Geoffroy de Rancon et le comte d'Angoulême, que Bertrand de Born avait signalés comme ayant été, pendant l'absence du roi d'Angleterre, les premiers à faire appel au roi de France en criant : Paris !

Le troubadour a célébré ces divers événements dans le beau sirvente suivant :

S'eu fos aissi senher ni poderos
De mi mezeis, que no fos amoros,
Ni no m'agués amors el seu poder,
Be feira tan qu'a totz feira saber
Del rei Felip e quals mortz e quals dan
E quals dols es ; quar el be non es pros,
E quar Peitaus (1) vai ab Fransa merman.

Si j'étais seigneur et maître de moi-même, si je n'étais pas amoureux et si l'amour ne me tenait pas en son pouvoir, je voudrais faire savoir partout ce que le roi Philippe a commis de meurtres, de dommages et de dols. Il n'a pas de prouesse ; aussi Poitiers saura diminuer la France.

---

(1) Richard Cœur-de-Lion, comte de Poitiers.

E si Richartz pren lebres e leos
Que no'n rema per plas ni per boissos,
Enanz los fai quetz e clis remaner
Per sa forsa, qu'us nos n'ausa mover,
E cuida be penre daicienan
Las grans aiglas ab los esmerilhos
E ab busacs mestre austors en soan,

El reis Felips chassa lai ab falcos
Los perdigals els petits auzelhos ;
E si ome nolh ausan direl ver,
Quar pauc e pauc se laissa dechazer
Sai a'n Richart quelh a tolgut ojan
Engolesme (1), don s'es faitz poderos,
E Tolosa qu'el te sobre deman.

E pois non es per sa terra iros,
Membrelh sa sor el maritz orgolhos,
Que la laissa e no la vol tener :
Aquest forfaitz mi sembla desplazer,
E tot adés que s'en vai perjuran,
Quel reis Navars l'a sai dat per espos
A sa filha, perque l'anta es plus gran.

Et si Richard, pour chasser les lièvres et les lions, ne s'arrête pas dans les plaines et près des buissons, il saura maintenir l'obéissance autour de lui, grâce à sa puissance, sans que personne ose remuer ; et dès lors il saisira les grands aigles avec les émerillons ; il mettra les autours en mépris avec les busards.

Le roi Philippe, avec ses faucons, chasse les perdrix et les petits oiseaux ; et si personne n'ose lui dire la vérité, il se laissera dépouiller petit à petit par Richard, qui déjà lui a repris Angoulême, dont il s'est rendu maître, et Toulouse qu'il tient sous sa menace.

D'ailleurs, il n'est guère irritable chez lui, témoins sa sœur et l'orgueilleux fiancé, qui l'abandonne et ne veut plus la prendre. Cet affront semble assez déplaisant, depuis surtout que Richard a parjuré et que le roi de Navarre l'a donné pour époux à sa fille, rendant ainsi la honte plus sensible.

---

(1) Taillefer, comte d'Angoulême, s'était plusieurs fois soumis à Philippe-Auguste ; il renouvela sa soumission pendant la captivité de Richard, qui le réduisit à merci dès son retour.

E s'aissi pert sos dreits entre qu'es tos,
Lai quant er velhz en sera vergonhos,
E ja Francés non aian bon esper,
Quar om lor tolt, qu'om sol sai tan tener :
No prezon re lor dit ni lor deman
Sai ves Peitau, enanz s'en fan janglos
Quan son ensens, en Richartz e' n Bertran.

E venran sai ab las novelas flors,
E lor bobans sera de sobre en jos ;
E ja' n Gastos (1) nols poira pro tener
Que nols tolam lo Mont (2) pres Saint Sever
E Rocafort (3), tot quan tolgut nos an,
Si qu'en Peitau sera nostre brandos
Gent alumnatz, si que tuit o veiran.

S'il laisse périr ses droits, pendant qu'il est jeune, il sera fort humilié dans sa vieillesse. Déjà les Français n'ont plus bon espoir ; ils ont perdu confiance et ne savent que trembler ; les Poitevins n'écoutent plus leurs promesses ni leurs réclamations, si bien que Richard et Bertrand s'en réjouissent fort lorsqu'ils sont ensemble.

Nous viendrons avec les fleurs nouvelles, et leur orgueil sera renversé. Gaston n'ira pas à leur secours, car nous lui prendrons Mont près Saint-Sever et Roquefort, qu'ils nous ont enlevé. De sorte qu'en Poitou notre brandon sera brillamment allumé ; tous pourront le voir.

La quatrième strophe de ce sirvente accuse bien à tort le roi de France de n'avoir jamais eu le moindre souci de la dignité de sa famille : « Témoins sa sœur et l'orgueilleux » fiancé qui l'abandonne et ne veut plus la prendre ».

L'histoire est là pour nous prouver qu'en maintes circon-

---

(1) Gaston VI, vicomte de Béarn.
(2) Mont-de-Marsan, qui n'avait pas alors l'importance de S'-Sever.
(3) Chef-lieu du canton des Landes.

stances, Philippe réclama près du roi d'Angleterre le mariage de sa sœur Alix, solennellement promis dans le traité de Montmirail. Il insista pour le respect de cette condition, aussi souvent que pour obtenir la restitution du Vexin, si nécessaire à la sécurité de ses états.

Cependant il n'a pas voulu chercher dans la non exécution du mariage d'Alix une cause de guerre avec les Anglais ; cela prouve une fois de plus que ce grand roi savait sacrifier les intérêts de sa famille aux intérêts supérieurs de son royaume. Le véritable récit des luttes soutenues de 1194 à 1199 par Philippe-Auguste contre le roi d'Angleterre ne ressemble guère à ces traits fantaisistes jetés par Bertrand de Born dans chaque strophe de ses sirventes.

Si l'on voulait ajouter foi à toutes les appréciations portées sur les deux princes par le noble troubadour, Richard eût toujours été facilement victorieux dans toutes les rencontres, et Philippe-Auguste, vivant au milieu des plaisirs, aussi faible que lâche, aurait cent fois perdu sa couronne.

Mais Bertrand de Born, qui se montrait plein d'enthousiasme devant les succès remportés par Richard Cœur-de-Lion, passait volontiers sous silence les exploits que le roi des Français savait bien accomplir. Un historien, plus véridique que notre poète, après avoir résumé ces luttes incessantes, a dit :

« La guerre fut souvent interrompue par des trêves tou-
» jours mal observées de part et d'autre. Les deux rois y
» perdirent plus qu'ils n'y gagnèrent.

» Tantôt l'Aquitaine et tantôt la Normandie devenait le
» champ où se vidait cette interminable querelle ; et quand
» Richard s'en allait porter là le pillage et la dévastation,
» prenant les villes et les brûlant, Philippe en faisait autant
» sur le territoire de son ennemi.

» Parfois on parlait de paix ; mais au moment où l'on
» devait en poser les préliminaires, les hostilités repre-
» naient sous le prétexte le plus futile. Si Richard rempor-
» tait quelqu'avantage, un insuccès lui en faisait bientôt
» perdre le fruit » (1).

---

(1) *Richard Cœur-de-Lion*, par de Joriaud, 2e édit., p. 172.

Cependant le légat du pape s'interposa entre les deux belliqueux monarques, et son insistance réussit à faire conclure une trêve de quelques semaines.

Mais aussitôt après une nouvelle guerre éclata, plus générale et plus ardente, réalisant le vœu formulé par Bertrand de Born dans la dernière strophe de « *S'eu fos aissi* » :

« Nous viendrons en même temps que les fleurs nouvel-
» les, et nous détruirons l'orgueil des Français ».

Il est certain que Philippe-Auguste se lassait de plus en plus de voir son vassal d'Aquitaine détenir sous sa main la majeure partie du royaume de France ; il ne pardonnait pas à Richard Cœur-de-Lion ses démentis et ses injures ; il n'oubliait pas le triste sort fait à sa sœur Alix.

Le troubadour d'Hautefort contemplait radieux ces rivalités qui devenaient chaque jour plus violentes, tandis que la reine Eléonore réunissait souvent autour d'elle, dans son palais de Poitiers, la noblesse et les troubadours d'Aquitaine.

§ 4. **Alphonse IX de Castille**

Dans le ravissement de son âme, Bertrand de Born ne trouve plus le temps de composer un chant de guerre ayant comme d'habitude sept ou huit strophes. Il lance un « *Mei sirventés* », dans lequel il décrit les heureux résultats de la guerre. Il l'adresse non seulement à Richard Cœur-de-Lion, mais aussi au bon roi de Castille, Alphonse IX, qui avait épousé Eléonore d'Angleterre, fille d'Henri II et d'Eléonore d'Aquitaine, par conséquent sœur de Richard.

Alphonse IX, père de Blanche de Castille, était aux prises avec une puissante armée musulmane ; son royaume était sur le point de tomber au pouvoir des Sarrazins.

Dans sa détresse, il avait demandé des secours à son beau-frère, et Richard s'était engagé à lui mener un fort contingent de chevaliers.

Bertrand de Born, dans son chant guerrier « *Mei sirventés* », fait allusion à ce projet de Croisade :

Mei sirventés volh far dels reis amdos,
Qu'en breu veirem qu'aura mais chavaliers,
Del valen rei de Castela n' Anfos (1)
Qu'aug dir que ve e volra soudadiers ;
Richartz metra a mois e a sestiers
Aur e argen, e te s'a benenansa
Metre e donar e no vol sa fiansa,
Anz vol guerra mais que qualha esparviers.

S'amdui li rei son pro ni coratjos,
En breu veirem champs jonchatz de quartiers,
D'elms e d'escutz e de brans e d'arsos
E de fendutz per bustz tro als braiers,
E arage veirem anar destriers
E par costatz e per peitz mainta lansa
E gaug e plor e dol e alegransa :
Lo perdre er gran, el gazanhz er sobriers.

Trompas, tabors, senheras e penos
E entresenhz e chavaus blancs e niers
Veirem en breu, quel segles sera bos,
Que om tolra l'aver als usuriers ;

Je veux faire un demi-sirvente pour les deux rois, et nous verrons bientôt lequel des deux aura le plus de chevaliers : du vaillant Alphonse, roi de Castille, qui cherche et cherchera des soudadiers, ou de Richard, qui va dépenser l'or et l'argent à muids et à setiers, et qui trouvera son bonheur à donner et à répandre, sans vouloir faire la paix ; car il aime la guerre plus que l'épervier n'aime la caille.

Si les deux rois sont preux et courageux, nous verrons bientôt les champs couverts de quartiers, d'heaumes et d'écus, d'épées et d'arçons, de guerriers fendus de la tête au buste, jusqu'aux brayes ; nous verrons les chevaux courant à l'aventure, avec force lances dans les côtés et dans les poitrines ; et j'entends des pleurs, des plaintes et des cris. Perdre est grand, gagner est supérieur.

Trompettes et tambours, bannières et pennons, enseignes et chevaux blancs ou noirs paraîtront bientôt ; ce siècle sera grand où l'on enlèvera l'or aux usuriers.

---

(1) Alphonse III, roi de Castille, de 1158 à 1214.

E per chamis non anara saumiers
Jorn afiat, ni borzés sens doptansa,
Ni merchadiers que venga devés Fransa,
Anz sera rics qui tolra volontiers.

Mas sil reis ve, eu ai en Deu fiansa,
Qu'eu serai vius o serai per quartiers,
E si sui vius, er mi grans benenansa,
E si eu moir, er mi grans deliuriers.

On ne verra plus, dans les chemins, les courriers passants à jours fixes, ni les bourgeois confiants, ni les marchands se dirigeant vers la France ; celui-là sera riche, qui prendra volontiers.

Mais si le roi le veut, je mettrai aussi ma confiance en Dieu, qui me laissera vif ou réduit en quartiers. Si je suis vif, ce sera grand bonheur ; si je suis mort, ce sera grande délivrance.

L'auguste père de Blanche de Castille était un prince vénéré pour ses vertus et justement considéré pour sa largesse et sa grande bravoure. Toutes ses admirables qualités l'avaient fait appeler par ses contemporains : « Le roi noble et bon » ; l'histoire a confirmé ce glorieux surnom.

Depuis longtemps menacé par les Maures, il avait obtenu l'intervention du souverain pontife en sa faveur. Tous les avantages religieux accordés aux croisés d'outre-mer avaient été, sur la demande du roi de Castille, accordés aux chevaliers qui porteraient aux chrétiens d'Espagne le secours de leurs armes.

Le troubadour « Gavaudan le vieux » a composé sur cette levée de boucliers un magnifique sirvente, dans lequel il dit :

« Ecoutez empereur, et vous roi de France, son cousin, » et vous roi d'Angleterre, comte de Poitiers, secourez donc » ce roi d'Espagne, qui eut toujours plus de penchant que

» personne à servir Dieu. Avec lui, vous vaincrez tous les
» chiens abusés par Mahomet ».

Bertrand de Born n'avait pas mis en doute que le duc d'Aquitaine convoquerait ses contingents féodaux pour les conduire en Castille ; nous apprenons, par la dernière strophe de « *Mei sirventés* », que le troubadour d'Hautefort se préparait à répondre à l'appel de son haut suzerain, et qu'il ferait à Dieu le sacrifice de sa vie.

Mais Richard voyait en ce moment là toutes ses provinces de France et d'Angleterre se soulever en même temps contre son autorité royale. Il avait excité contre lui la haine de ses sujets par sa cruauté toujours grandissante et par ses prévarications qui rendaient le poids des impôts de plus en plus écrasant.

De violents désordres avaient éclaté chez les Anglais ; ils auraient appelé le roi dans son île, si les perpétuelles menaces de Philippe-Auguste et les incessantes révoltes des Aquitains ne l'avaient contraint à rester en France.

Il fut donc impossible à Richard Cœur-de-Lion de réaliser les promesses qu'il avait faites au roi de Castille, son beau-frère, et Bertrand de Born n'eut pas la satisfaction d'aller faire sa croisade d'Espagne ; il n'eut pas le doux bonheur de voir Alphonse IX et Richard lutter en sa présence de force et de prouesse, pour briser sur les épaules des Musulmans les écus et les heaumes, ou pour enlever aux Juifs l'or et l'argent provenant de l'usure.

Livré à ses seules ressources, « le roi noble et bon » fut complètement battu par les Sarrazins près d'Alarcos, le 15 juillet 1195 ; mais il sut réparer brillamment cette déroute quelques années plus tard, en remportant le 16 juillet 1212, sur trois cent mille Musulmans, la célèbre victoire de Las Navas de Tolosa.

On trouve dans les chroniques du XIIe siècle le récit détaillé des graves manifestations sociales qui avaient empêché le roi d'Angleterre d'aller, en 1195, au secours de son beau-frère, le roi de Castille.

M. A. Thierry en donne un résumé plein d'intérêt dans

son *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, racontant dans une saisissante étude « comment Guillaume à la longue » barbe souffrit et mourut, pour avoir embrassé la cause » des pauvres et de la vérité » (1).

§ 5. Révolte générale des provinces françaises contre Richard

De pareilles scènes de désordre se retrouvent souvent, pendant toute cette période du moyen-âge, aussi bien dans les provinces de France que dans les états d'Angleterre.

Il suffisait, en ce temps de noble indépendance et de fierté nationale, que le prince portât atteinte aux coutumes du pays, pour amener de semblables révoltes, non seulement parmi les nobles barons ou les riches bourgeois, mais aussi parmi le « menu peuple » au sang généreux et hardi.

Opprimées par Richard Cœur-de-Lion, écrasées sous le poids d'impôts arbitraires, la Normandie, la Bretagne et l'Aquitaine se soulevaient en masse contre le roi d'Angleterre, qui faisait peser sur elles, avec son despotisme insouciant et sceptique, le lourd fardeau de son sceptre.

Ces trois provinces demandèrent ensemble aide et protection au roi de France.

« Mais c'était la passion de la nationalité, le désir de » n'être sujets d'aucun des rois voisins, d'aucun homme » qui ne fût pas de leur race, qui leur avait fait conclure » cette alliance avec Philippe-Auguste » (2).

L'Aquitaine avait fini par chercher aussi son salut dans cette dangereuse union, parce que la reine Eléonore, alors âgée de soixante-quinze ans, n'avait plus l'autorité néces-

---

(1) *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, t. 2, p. 300.
(2) *Id.*, p. 282.

saire pour protéger son duché contre la violence et la cupidité de son fils.

Les barons eux-mêmes abandonnaient l'un après l'autre la fille de Guillaume X, et les conspirations féodales devenaient de plus en plus fréquentes.

Bertrand de Born ne resta pas indifférent devant cette transformation générale de l'esprit national des Aquitains.

Le détachement du monde naquit sûrement dans son cœur le jour où il sentit qu'il ne pourrait plus dorénavant lutter avec succès pour les coutumes de son pays.

Au bruit des nombreuses guerres qui se livraient de tous côtés dans la grande terre de France, il semblait oublier parfois les libertés perdues, en admirant les beaux coups de lance et d'épée que prodiguaient les chevaliers d'Aquitaine, afin de sauver les derniers vestiges de leur chère indépendance.

Car l'enthousiasme du troubadour d'Hautefort était toujours palpitant en présence de ces perpétuels combats, où les nobles adversaires se mesuraient côte à côte, les yeux dans les yeux, joûtant de force et d'adresse, en bataille rangée comme dans un champ clos.

Pour bien exprimer les émotions de son cœur devant ce séduisant spectacle, Bertrand de Born trouvait des pensées merveilleuses ; les poètes modernes n'ont pas su rendre leurs sentiments avec plus de charme que ce farouche chevalier, qui écrivait revêtu de la cotte de mailles, le casque en tête et le heaume abaissé.

Quel est en effet le chant guerrier qui pourrait être comparé à « *Bem platz lo gais tems de Pascor* » ?

M. Villemain, après en avoir donné la traduction, a dit : « Bertrand de Born, construisant les paroles de ce sirvente, » a manié, varié les sons et le mètre, avec une science pres- » que égale à celle des poètes de l'antiquité » (1).

---

(1) *Cours de littérature française au moyen-âge*, t. 2.

Bem platz lo gais tems de Pascor
Que fai folhas e flors venir,
E platz mi quant aug la baudor
Dels auzels que fan retentir
Lor chan per lo boschatge.
E platz mi quan vei per los pratz
Tendas e pabalhos fermatz,
E ai grant alegratge
Quan vei per champanha renjatz
Chavaliers e chavaus armatz.

E platz mi quan li coredor
Fan las gens e l'aver fugir ;
E platz mi quan vei après lor
Granré d'armatz ensems venir.
E platz mi, en mon coratge,
Quan vei fortz chastels assetjatz
Els barris (1) rotz e esfondratz ;
E vei l'ost, el ribatge,
Qu'es tot entorn claus de fossatz
Ab lissas de fortz pals seratz.

Il me plaît ce doux temps de Pâques, qui fait venir les feuilles et les fleurs ; il me plaît d'entendre le chant joyeux des oiseaux, qui font retentir leurs mélodies dans le bocage. Il me plaît de voir sur la prairie tentes et pavillons tendus ; et j'ai grande allégresse, quand je vois rangés dans la campagne les chevaliers sur leurs chevaux armés.

Il me plaît de voir les coureurs mettre en fuite les gens et les troupeaux ; il me plaît de voir derrière eux de nombreux hommes d'armes arrivant ensemble. Il plaît surtout à mon cœur de voir les châteaux forts assiégés, leurs enceintes croulantes ou renversées, lorsque l'armée se déploie sur le bord des fossés, protégée par des palissades garnies de forts épieux.

---

(1) Barris serait mieux rendu par fortifications avancées, d'où nous devons conclure qu'à cette époque les villes fortes avaient déjà leurs forts détachés. De là viennent assurément les nombreux barris qui se trouvent près des villes du Périgord.

E altresim platz de senhor
Quant es premiers a l'envazir,
En chaval, armatz, sens temor
Qu'aissi fai los seus enardir
Ab valen vassalatge.
E poisque l'estorns es mesclatz,
Chascus deu esser acesmatz
E segrel d'agradatge,
Que nuls om non es re prezatz
Tro qu'a maintz colps pres e donatz.

Massas e brans, elms de color,
Escutz trauchar e desgarnir
Veirem a l'intrar de l'estor,
E maintz vassals ensems ferir
Dont anaran aratge
Chaval dels mortz e dels nafratz ;
E quant er en l'estorn entratz
Chascus om de paratge,
No pens mas d'asclar chaps e bratz,
Que mais val mortz que vius sobratz.

Il me plaît bien aussi, le seigneur qui paraît le premier à l'attaque sur son cheval armé, ne craignant personne et rendant tous les siens audacieux par sa vaillance et par sa prouesse. Et puis, lorsqu'il s'engage en la mêlée, tous sont prêts à combattre et le suivent d'un cœur joyeux. Nul homme ne doit être estimé, s'il n'a reçu et donné force coups.

Nous verrons les lances et les épées briser et dégarnir les casques de couleur et les écus, dès le commencement du combat, et maints vassaux frapper ensemble, tandis que fuiront à l'aventure les chevaux des morts et des blessés. Lorsque la mêlée sera partout engagée, que nul homme de haut parage n'ait d'autre pensée que de trancher têtes ou bras ! car mieux vaut mourir que vivre vaincu.

Eus dic que tan no m'a sabor
Manjar, ni beure, ni dormir
Com a quant aug cridar : A lor !!
D'ambas las partz, e aug ennir
Chavaus voitz per l'ombratge,
E aug cridar : Aidatz ! aidatz !
E vei chazer per los forsatz
Paucs e grans per l'erbatge,
E vei los mortz que pels costatz
An los tronzos ab los sendatz.

Baro, metetz en gatge
Chastels, e vilas, e ciutatz,
Enanz qu'usquecs nous guerrejatz.

Papiols, d'agradatge,
Ad Oc-e-No t'en vai viatz,
E dijas li que trop estai en patz.

Je vous le dis : manger, boire ou dormir n'ont pas autant de charmes pour moi que d'entendre crier de toutes parts : Sur eux !! d'entendre hennir dans la forêt les chevaux démontés, d'entendre crier : Aidez ! aidez ! de voir petits et grands tomber dans les fossés ou sur l'herbe, et de contempler les morts ayant des tronçons de lance avec leurs fanions fixés dans leurs flancs traversés.

Barons, mettez en gage châteaux, villes et cités, plutôt que de ne pas guerroyer entre vous.

Papiol, s'il te plaît, cours vite vers « Oui-et-Non ». Dis-lui que la paix dure depuis trop longtemps.

La guerre s'était en effet ralentie de tous côtés (novembre 1195), ainsi d'ailleurs que cela se produisait toujours lorsqu'arrivait la saison d'hiver.

Ce n'était pas uniquement la Trêve de Dieu, ordonnée par l'Église dans les Unions de la Paix, qui suspendait les hosti-

lités pendant les semaines de l'Avent ; c'était bien plus encore le mauvais état des campagnes et des chemins, car la neige et le froid rendaient la concentration des troupes impossible. Les lourds chevaliers, pesamment armés sur leurs grands chevaux de guerre caparaçonnés de fer, n'auraient pas pu livrer, dans des plaines détrempées par les pluies d'hiver, les beaux combats si poétiquement décrits par Bertrand de Born.

Cependant les évêques s'affligeaient en voyant les conspirations féodales renaître et se développer dans tous les diocèses ; ils gémissaient devant les cruelles représailles dont Richard Cœur-de-Lion devenait de plus en plus coutumier.

Ils firent tous ensemble un pressant appel aux princes et aux nobles barons. S'appuyant sur les prescriptions rigoureuses de l'Eglise, ils exigèrent plus énergiquement encore que d'habitude le respect de la trêve de l'Avent.

Leurs persévérantes démarches amenèrent un armistice, qui fut signé le 5 décembre 1195, et transformé en paix définitive le 15 janvier 1196.

Tous les nobles châtelains de France purent revenir dans leurs domaines, tandis que Bertrand de Born se lamentait à la pensée que ce pacifique silence durerait peut-être trop longtemps.

Mais Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste avaient déjà laissé voir bien souvent que les traités de paix les plus solennellement conclus, ne pesaient pas d'un poids bien lourd sur leur conscience ; les troubadours et les belliqueux chevaliers, que les combats acharnés faisaient tressaillir d'aise, pouvaient donc garder la douce espérance que le retour du clair beau temps ramènerait la guerre.

Trois mois étaient à peine écoulés depuis la paix du 15 janvier 1196, « *lo doux termini blanc del Pascor* » commençait à peine à réjouir les oiseaux, et déjà les rois de France et d'Angleterre montraient une égale impatience à se retrouver en face l'un de l'autre, sur de nouveaux champs de bataille.

§ 6. Bertrand de Born prend l'habit de Cistercien

Lorsque la guerre appellera sous les armes les nobles chevaliers d'Aquitaine, Bertrand de Born aura pour toujours abandonné sa forteresse tant aimée.

Celui qui semblait avoir voué sa vie tout entière à défendre l'indépendance de son pays contre les progrès menaçants de l'autorité royale, aura été chercher, sous la règle sévère de Citeaux, la paix du monde qu'il avait jusqu'alors repoussée avec un souverain mépris.

Il laissait une fille et quatre fils, chargés de perpétuer les traditions de sa race, et de transmettre à leurs héritiers, avec tous ses avantages féodaux, le puissant alleu d'Hautefort, chargés en même temps de garantir contre l'envahissement des hauts suzerains les privilèges de ses vassaux, ainsi que le paisible et fécond travail des tenanciers (1).

Bertrand Ier, l'aîné de ses fils, avait voué au roi Jean-Sans-Terre une haine implacable, facile à justifier. Pour échapper à toute obligation féodale envers ce roi criminel, il aliéna entre les mains de Philippe-Auguste son patrimoine allodial ; le roi de France jura de le garder à perpétuité sous sa main et sous celle de ses successeurs. A dater de ce jour, le châtelain d'Hautefort reçut le titre alors très rare de « vicomte ».

Bertrand Ier fut troubadour, comme son père ; il composa plusieurs sirventes, parmi lesquels nous en connaissons trois, commençant par les mots :

« *Quan vei lo temps* ».
« *Guerra e trebalh* ».
« *Un sirventes farai* ».

Il mourut à la bataille de Bouvines, laissant trois fils (1214) : Itier épousa sa cousine germaine, Marie, fille de Bertrand II, dont nous allons parler ; Bertrand épousa Himberge Vigié, fille du châtelain de Caussade, et n'eut pas d'enfants ; Guillaume fut, dit-on, la souche d'une famille

(1) Voir le tableau généalogique.

d'Hautefort, distincte de la famille historique de ce nom. Lui-même ou ses enfants abandonnèrent le nom de Born pour prendre celui de Vaudres (1), fief de la châtellenie d'Hautefort.

Le second fils du troubadour, Itier, se maria avec Marie N. Il figure dans plusieurs donations faites au monastère de Dalon, et notamment dans un accord consenti en 1237, à la suite de longues discordes survenues entre lui et l'abbaye (2); il dut mourir peu de jours après cet accord, puisqu'on trouve, en cette même année 1237 (3), une quittance donnée à Marie, veuve d'Itier, par Etienne Vigié, du château de Caussade. Ils ne laissèrent pas d'enfants.

Emmeline, l'unique fille du troubadour, avait épousé Seguin de Lastours.

Bertrand de Born avait eu de son second mariage deux fils : Bertrand II et Constantin.

Constantin suivit de près son père dans l'ordre de Citeaux ; nous les voyons réunis en 1202 dans le monastère d'Excideuil (4), ainsi que le prouve une donation faite en leur présence par Adhémar Malmiros.

Bertrand II n'eut qu'une fille, Marie, qui épousa son cousin germain Itier, fils de Bertrand Ier.

De ce mariage naquirent un autre Bertrand, qui mourut jeune, et une fille, Marguerite, qui resta seule pour perpétuer le nom de Born. Elle épousa Aymar de Faye, seigneur de Thenon, qui prit, en se mariant, le nom de Born, et le titre de vicomte d'Hautefort (1250).

Cette seconde famille de Born ne dura pas longtemps, car en 1388, Mathe de Born, fille de Bertrand et d'Alix de Calvignac, devint à son tour seule et dernière héritière du nom de Born.

---

(1) Les ruines du château de Vaudres sont dans la commune de Gabillou, canton d'Hautefort.

(2) Cartulaire de Dalon, folio 29.

(3) Bib. nat., *Col. Périgord*, t. 123, p. 118.

(4) Cartulaire de Dalon, fol. 125.

Elle avait épousé en premières noces Jean de Cosnac, qui mourut laissant cinq enfants en bas âge (1). Peu de temps après, Hautefort, vivement attaqué par les Anglais et mollement défendu par Charles VI, impuissant à respecter la foi jurée par Philippe-Auguste, allait tomber au pouvoir de l'Angleterre, lorsque Elie de Gontaud, seigneur de Badefol (2), vint au secours de la jeune veuve ; il fut assez heureux pour sauver la forteresse et la remettre intacte au pouvoir de la dame de Cosnac.

Mathe le récompensa en lui donnant tout à la fois sa main et le château d'Hautefort, dont il prit dorénavant le nom, à l'exclusion du nom de Born. L'illustre famille d'Hautefort eut donc pour auteur Elie de Gontaud, châtelain de Badefol (1388).

R. de Boysson.

(A suivre).

---

(1) Généalogie d'Hautefort.

(2) Il reste encore des ruines fort intéressantes du château de Badefol, dans le canton de Lalinde (Dordogne).

Bénédictins de Saint-Augustin de Limoges

(*Suite*)

Dom Bernard AUDEBERT

Né à Bellac, dans le Limousin, où ses parents tenaient le premier rang, Bernard Audebert méprisa tout ce que le siècle pouvait lui faire espérer pour embrasser la croix et la pauvreté. Entré dans la congrégation, il fit profession au monastère de Noaillé le 11 novembre 1620, âgé de vingt ans. Dès lors il fit paraître tant de sagesse, qu'on le regarda comme un sujet distingué qui devait remplir avec honneur et édification les premières charges dans la congrégation.

En effet, en 1628, il devint prieur de Saint-Melaine de Rennes ; en 1633, prieur de Sainte-Croix de Bordeaux ; en 1639, abbé de Saint-Sulpice de Bourges.

En 1645, il était prieur de Saint-Denys; en 1648, assistant du R. P. général Dom Harel; en 1654, prieur de Saint-Germain-des-Prés, et en 1660, général de la congrégation, charge qu'il occupa durant douze ans.

Dieu lui avait donné de grands talents pour la conduite des âmes, aussi avait-il celui de contenter tout le monde. L'esprit tojours égal et présent à lui-même, on n'a jamais remarqué en lui aucune émotion, si l'on excepte le jour où un haut fonctionnaire chassa nos confrères du monastère. Tout appliqué aux devoirs de sa charge, il avait lu dans les meilleurs auteurs ce qu'on a écrit des obligations des supérieurs. Il avait recueilli dans les plus habiles canonistes tout ce qui a été dit des droits et des obligations des religieux, et particulièrement des supérieurs. Attentif à tout, il ne négligeait pas la moindre des observances. Pour inculquer aux religieux une plus grande idée de leur état, il fit imprimer les actes des saints de notre ordre, fit composer des méditations, la pratique de la règle, la retraite du mois; et afin que chacun pût s'acquitter plus parfaitement de ses emplois, il fit dresser et imprimer des petites règles pour tous les offices de la congrégation jusqu'aux plus petits, celles qui regardent les postulants, et la conduite des novices et des jeunes religieux.

Ce fut encore de son temps et par son ordre que l'on commença à travailler à Saint-Augustin. Enfin, il était uniquement occupé et attentif à ce qui pouvait établir solidement le bien dans la congrégation. Quand un religieux lui demandait quelque grâce, il répondait toujours : « J'y penserai » et ne déterminait rien,

mais lorsque le religieux y pensait le moins, il voyait la grâce venir.

C'était un homme d'oraison et il aimait beaucoup ceux qui s'y adonnaient. Il allait au devant de tous les relâchements. On servit un jour à la collation des confitures au miel. Aussitôt il ordonna de les remporter; mais quand on lui dit qu'il n'y avait point de sucre, il permit qu'on les mangeât.

Sur la fin de son généralat, sa vue s'affaiblit au point qu'il ne pouvait plus lire. Dom Claude Martin lui ouvrait et lui lisait toutes ses lettres. Cette incommodité lui valut sa décharge au chapitre général de 1672. On lui assigna pour résidence le monastère de Saint-Germain-des-Prés, parce que le nouveau général était bien aise de se servir de ses conseils.

Il vécut encore trois ans dans une grande patience et résignation. Il se faisait lire par quelques religieux les actes des saints de notre ordre dont il s'efforçait d'imiter les vertus. Du reste il était fort tranquille et toujours uni à Dieu, qui le retira du monde le 29 août 1675. On l'enterra dans la chapelle de la Vierge.

Dom Antoine L'ESPINASSE

Auvergnat, de Baniol au diocèse de Clermont, Antoine L'Espinasse avait toutes les bonnes qualités des gens de son pays : beaucoup d'esprit, un corps robuste et apte au travail. Il suivit d'abord le barreau au parlement de Toulouse et devint avocat. Mais il ne fut pas longtemps à exercer ces fonctions sans s'apercevoir des dangers qu'elles lui faisaient courir.

Il crut que l'état ecclésiastique lui serait préférable.

Ordonné prêtre, il ne trouva pas encore ce qu'il désirait et entra dans la congrégation, au monastère Saint-Augutin de Limoges, le 19 janvier 1626, à l'âge de 26 ans. On reçut en lui un homme tout formé et capable de tous les emplois : aussi fut-il mis presque aussitôt dans la supériorité. Je le trouve dès 1630 prieur de la Réole, où l'on avait introduit la réforme en 1628, et dont il pourrait bien avoir été le premier supérieur. Il fut ensuite prieur de Sainte-Croix de Bordeaux et de La Daurade à Toulouse et deux fois visiteur de la province de Gascogne.

En 1639 on introduisit la réforme au monastère du Mont-Majour, près d'Arles en Provence. Peu après, l'abbé commendataire mourut et on lui donna pour successeur le cardinal de Bichi. Voulant profiter de la nouveauté de notre établissement, le cardinal conçut le dessein de s'emparer de la plus grande partie du revenu des religieux et fit ses efforts pour le mettre à exécution. Les religieux eurent beau représenter qu'ils ne pouvaient ni en honneur ni en conscience abandonner les biens du monastère, le cardinal continua à insister, et, irrité de la résistance, il menaça de faire sortir nos confrères du Mont-Majour et d'y remettre les anciens. Bien plus, il s'adressa à la reine-mère et lui demanda son consentement pour expulser les religieux du Mont-Majour, et la reine y consentit. Comme cette princesse aimait notre congrégation, nos supérieurs eurent recours à elle. Elle leur répondit que le cardinal lui avait rendu trop de services pour qu'elle ne lui tînt pas la parole donnée, et que d'ailleurs elle nous rendrait tous les services qu'elle pourrait.

Le R. P. général envoya donc le P. Brachet à Arles pour tâcher de gagner le cardinal.

Les choses en étaient là quand Dom L'Espinasse, qui était visiteur, partit de la Daurade pour aller défendre la cause de la congrégation. Pour attirer sur elle la protection de Dieu, il crut qu'il fallait, outre des prières, fléchir Dieu par la pénitence. Il partit donc de Toulouse à pied, chargé et revêtu de sa cotte de mailles qui pesait 25 livres et jeûna très rigoureusement. Arrivé au Mont-Majour, il parla au cardinal avec tout le respect et la modération possibles pour tâcher de lui faire changer de résolution. Mais le cardinal aimait l'argent et il persista dans ses demandes et ses menaces. Alors le P. L'Espinasse, ranimant son zèle, lui dit : « Vous voulez donc, Monseigneur, faire sortir nos confrères de Mont-Majour. Cela est-il bien digne de vous? Mais que dira la postérité lorsqu'elle lira dans l'histoire qu'un cardinal de la sainte Eglise romaine a fait de la maison de Dieu une caverne de voleurs, a chassé des religieux qui édifient tout le pays pour mettre dans son monastère des bandits qui n'ont que trop scandalisé, etc. ». Il poussa son discours sur ce ton-là avec beaucoup de véhémence. Le cardinal lui fit remarquer que le R. P. général donnait son consentement. « Et moi, lui dit le P. L'Espinasse, en qualité de visiteur, je m'y oppose. Le P. général n'a reçu son pouvoir que pour l'édification et non pour la destruction. — Il faut donc sortir, répliqua le cardinal. — Si cela est, il vaut encore mieux sortir que commettre une faute et une lâcheté de cette sorte ».

Dans cette extrémité, Dom Antoine s'adressa encore

à Dieu par l'intercession de saint Joseph et fit faire un vœu à ce saint de célébrer sa fête tous les ans de premier ordre et de dire tous les jours quelques prières en son honneur. Cela lui réussit ; les religieux avaient déjà fait leurs paquets pour le départ, quelques-uns étaient même déjà sortis lorsque le cardinal les rappela. Le cardinal conçut depuis ce jour une grande estime du P. L'Espinasse ; il avait vu que c'était un homme de tête, aussi voulut-il lui confier la conduite de toutes ses affaires. Il lui en fit la proposition, mais la réponse du P. L'Espinasse montra qu'il avait encore plus de religion que de tête : « Monseigneur, lui répondit-il, j'ai fait un quatrième vœu, de ne jamais servir de maître qui pût mourir ».

Une pieuse fille qu'il dirigeait l'avait assuré que nous ne sortirions pas de Mont-Majour. Les dispositions du cardinal ne l'empêchèrent pas de persister dans ses déclarations. Le Seigneur ne l'avait jamais trompée, disait-elle.

Après que Dom Antoine L'Espinasse se fut ainsi distingué dans sa province, le chapitre général le fit assistant du R. P. général et ensuite prieur de Saint-Germain-des-Prés. Il vécut avec la même exactitude, le même esprit de pénitence et de recueillement, comme il l'avait fait en Gascogne. Tous les jours il prenait la discipline, portait continuellement le cilice. Il avait une chaîne de fer qui le prenait par le cou et était attachée à ses genoux, en sorte qu'il ne pouvait se tenir le corps droit et était toujours obligé de conserver une posture gênante. L'hiver il lavait ses sergettes fort superficiellement, les déposait ensuite à la fenêtre et quand elles étaient gelées, les mettait

sur son corps pour les faire sécher sur lui. Il ne mangeait point de poisson. Tous les jours il se levait une heure après minuit pour faire oraison jusqu'à matines; il la reprenait ensuite jusqu'à prime. Son recueillement était continuel. Il ne lisait pour ainsi dire que l'Ecriture sainte, surtout les épîtres de saint Paul. Plein de zèle pour la régularité, il remarqua que les privilèges dont le monastère jouissait troublaient souvent les exercices, exposaient les supérieurs au dehors et dissipaient les religieux. Croyant donc qu'il valait mieux n'en point avoir, il alla trouver l'archevêque de Paris et lui dit que, s'il voulait attaquer la juridiction de Saint-Germain, le temps serait fort commode et qu'il l'aiderait à la reprendre. L'archevêque n'y manqua pas. Il fit ensuite la transaction avec ce prélat, laquelle, contre ses intentions, expose encore plus les supérieurs au dehors qu'auparavant. En effet, autrefois le supérieur faisait beaucoup de choses par ses religieux, tandis qu'à présent il est obligé, en qualité de grand vicaire, de le faire lui-même et d'en aller rendre compte à l'archevêque.

Les supérieurs et les religieux furent fort mécontents de cet acte et au chapitre suivant on l'envoya comme prieur à la Réole. Trois ans après, il demanda d'être déchargé de toute supériorité, ce qui lui fut accordé. Il demeura encore plus de trois ans simple religieux, faisant voir qu'il savait aussi bien obéir que commander et qu'il n'avait rien enseigné aux autres qu'il ne mît en pratique. Il mourut à la Réole le 21 novembre 1676.

C'était une de ses maximes qu'un supérieur infirme, qui a de la peine à être à la tête de la communauté,

doit être déchargé. C'est ainsi qu'étant définiteur, il fit déposer Dom Ignace Philibert, qui était le premier supérieur de la congrégation, parce qu'il ne pouvait aller à matines et était souvent à l'infirmerie.

Il était docteur en théologie et en droit canon.

Après sa décharge, étant à Ste-Croix de Bordeaux, il voulut, selon sa coutume, s'abstenir de poisson. Dom Jacques Arbois, alors prieur de ce monastère, lui envoya dire d'en manger et il en mangea aussitôt. Après le repas, quelques religieux lui demandèrent si cela ne lui avait pas fait de la peine. Il leur répondit qu'il ne s'était jamais repenti d'avoir obéi. Il pria ensuite le supérieur de lui permettre de faire à son ordinaire, et il le lui permit.

Dom Grégoire de VERTAMOND

Issu d'une des premières maisons de Limoges, Dom Grégoire de Vertamond peut être considéré comme une des pierres fondamentales de la congrégation. Il fit son noviciat à Noaillé et il y fit profession le 23 mai 1621 à l'âge de 19 ans. Il enseigna la philosophie et la théologie à nos confrères en divers monastères, où il était supérieur et maître en même temps. Il fut aussi visiteur. Très longtemps il ne fit qu'un seul repas par jour.

Vers la fin de sa vie, il tomba paralytique à Jumièges. Il prenait un singulier plaisir à s'entretenir avec ceux qui venaient le voir de matières de piété. Dieu lui ayant laissé l'usage des yeux et une main libre, il s'occupait à la lecture des saints livres et com-

posait un commentaire sur les psaumes, lorsqu'il mourut le 5 mai 1680.

Dom François AUBERT

De Saint-Calais, au diocèse du Mans, François Aubert fit profession à Vendôme le 16 juin 1644, à l'âge de 24 ans. De bonne heure, sa régularité lui valut de devenir prieur et maître des novices, et, si je ne me trompe, il commença par Saint-Faron. Il devint ensuite prieur de Vendôme, abbé de Saint-Allyre de Clermont et de Saint-Augustin de Limoges, et s'acquit partout la réputation d'un saint.

Le désintéressement ne fut pas une de ses moindres vertus. Pendant qu'il était abbé de Limoges, il avait un novice qui avait fait assez grande figure dans le siècle. Quand ce novice « fut balotté », son frère vint le voir et lui dit qu'il avait en sa possession douze mille écus (quelques-uns disent cinquante mille livres) et qu'il devait voir comment les employer. Le novice alla trouver son abbé et lui offrit cette somme. Le monastère était pauvre et très incommode, et il était tout naturel que Dom Aubert acceptât cette somme que la Providence semblait lui envoyer. Mais fermant les yeux aux avantages que son monastère pouvait retirer de cette somme, il répondit au novice : « Quand nous vous avons reçu, c'était dans l'espoir que vous seriez bon religieux ; voilà tout ce que nous souhaitons de vous. Tandis que vous étiez dans le siècle vous avez été obligé, par les charges que vous aviez, de faire mourir quelques personnes, donnez donc cet argent à leurs veuves et aux pauvres ». Il

refusa de même, durant son priorat à Vendôme, une tenture en tapisserie pour l'église. Une autre fois, deux hommes d'un grand mérite et d'une grande intelligence lui demandèrent à entrer dans la congrégation ; Dom Aubert, après les avoir examinés, crut qu'ils rendraient à Dieu de plus grands services ailleurs et il les envoya aux Pères de l'Oratoire.

Sa droiture d'âme était des plus remarquables. Il était abbé de Saint-Augustin de Limoges et membre de la chambre ecclésiastique, lorsqu'un jour, dans une réunion, à l'effet d'établir une taxe sur le clergé, le président de l'assemblée dit qu'il fallait exempter les jésuites. Tout le monde applaudit, mais Dom Aubert fut d'un sentiment contraire ; il fit remarquer qu'il y aurait une injustice à dispenser les jésuites de la taxe pour la faire tomber sur quelques pauvres curés ou maisons religieuses peu capables de la porter. On adopta son avis et les jésuites payèrent la taxe en proportion de leurs revenus. Quand on arriva à la taxe que devait payer son monastère : « Mon Père, lui dit-on, taxez-vous vous même ». Il le fit avec la même équité : « Nous avons tant de revenus, Messieurs, et selon notre revenu nous devons être taxé à tel taux ». Ce détachement fit l'admiration de tous.

Lorsqu'il arriva au monastère de Saint-Augustin, on lui dit que c'était la coutume d'inviter à dîner les principaux personnages de la ville, aux fêtes de saint Benoît et de saint Augustin. Le nouveau prieur, qui n'aimait pas ces usages, demanda combien on invitait de personnes. On lui répondit que cela pouvait aller jusqu'à trente. « Eh bien, dit-il, invitez vingt pau-

vres, ils dîneront avec nous au réfectoire ces jours-là ». On loua cette idée dans toute la ville.

Après avoir été longtemps supérieur et maître des novices, député dans les chapitres généraux, il fut déposé en 1678. Il fut nommé sous-prieur du P. Boistard à Saint-Germain-des-Prés. C'était là deux caractères tout opposés. L'un était grave et régulier, l'autre aimait à rire et, pourvu qu'il ne vît pas de fautes grossières, ne se mettait pas en peine du reste. Dom François Aubert, qui n'avait que Dieu en vue, allait son grand chemin, continuant à vivre dans la plus parfaite régularité. Il menait lui-même les jeunes religieux en récréation, de peur que quelques-uns ne vinssent à s'écarter de leur devoir. Souvent il donnait des avis à son prieur, qui n'avait d'ailleurs qu'à suivre son exemple pour savoir ce qu'il devait faire.

Peu de temps après, Dom Albert Marchand, prieur de Bonne-Nouvelle, à Rouen, vint à mourir, le Père Boistard fut aussitôt chez le Père général lui offrir son sous-prieur pour le remplacer. Le général, qui voyait clair, lui dit : « Je vois bien, mon Père, qu'il vous pèse, il faut vous en décharger ». Il l'envoya donc à Bonne-Nouvelle, où il s'acquit comme partout la réputation d'un saint. Là il constata, en examinant l'état du monastère, que les cinq cents livres que Bonne-Nouvelle payait à la congrégation ne suffisaient pas, il régla qu'il fallait donner mille francs. Ses prédécesseurs avaient occupé deux chambres au dortoir, ou plutôt de deux cellules n'en avaient fait qu'une seule ; Dom Aubert fit rétablir la cloison et se contenta d'une cellule semblable à celle des autres moi-

nes, car il avait pour principe qu'il ne faut pas faire de distinction entre le prieur et les frères.

Sa grande charité pour ses religieux, qui lui faisait pourvoir avec abondance à toutes leurs nécessités, ne l'empêchait pas d'exiger que tout passât par le canal de l'obéissance. Ainsi, il y avait à Bonne-Nouvelle un aventurier, qui faisait faire des habits aux religieux quand bon lui semblait. « Mon Père, lui dit le nouveau prieur, vous savez que vos règles disent précisément que si quelque religieux a besoin d'habit vous en avertirez le supérieur, et sur son ordre vous lui en ferez faire. « Le religieux répondit que la coutume de faire faire des habits quand il le jugerait à propos était établie et que personne n'y avait trouvé à redire ». Il ne s'agit pas de savoir ce que les autres prieurs vous ont laissé faire, nous avons des règles, il faut les garder. Demandez-moi permission, je vous promets de ne jamais refuser. Autrement quittez votre office ». Dans ce même monastère, un religieux fort imparfait, qui n'était pas encore prêtre, vint lui demander un froc neuf. Le Père Aubert, à la vue de celui qu'il portait sur lui, trouva qu'il était assez bon, qu'il n'en avait pas besoin. Il lui dit donc qu'on pouvait encore porter le froc qu'il avait. Mécontent de cette réponse, le religieux lui répliqua : « Si j'en avais un comme le vôtre, je n'en demanderais pas ». Aussitôt le Père Aubert quitta son froc et l'échangea contre celui du religieux.

Dom Aubert aimait beaucoup à lire saint Augustin et il y goûtait un singulier plaisir. Dom Vincent Marsolles lui ayant fait savoir qu'il appréhendait que ces lectures ne le fissent pencher vers les jansénistes et

qu'il lui ferait plaisir de les abandonner, aussitôt Dom Aubert quitta son saint Augustin, qu'il possédait d'ailleurs à la perfection.

Il fallait des nécessités bien pressantes pour qu'il se dispensât des exercices réguliers. Pendant qu'il était prieur de Vendôme, il se blessa le pied et ne pouvait mettre son soulier. Afin de pouvoir aller au travail, il coupa son soulier et se l'accommoda comme il put. Ceux qui ont vécu avec lui ont remarqué quantité de faits semblables.

L'an 1681, à son retour du chapitre général où il avait été député de la province de Normandie, il tomba malade d'une péripneumonie, dont il se sentit attaqué en sonnant le premier coup de matines, selon son habitude quotidienne. Le mal s'étant déclaré, il fit à Dieu le sacrifice de sa vie. Il avertit lui-même la communauté pour qu'on lui administrât les derniers sacrements, et si malade qu'il fût, il se fit lever et habiller pour recevoir en froc et à genoux le saint viatique. Dans ses douleurs aiguës il s'écria : « Ah ! que le péché est un grand mal puisqu'il cause de si grandes douleurs ! »

Quand il sentit que sa dernière heure était proche, il fit avertir la communauté de venir réciter sur lui les prières des agonisants. Après quelques prières, il interrompit ses religieux, leur dit qu'il craignait de les fatiguer. Il les pria donc de se retirer dans une chambre voisine, pour parler brièvement au sous-prieur. Au bout d'un quart d'heure, le Père sous-prieur revint vers la communauté : « Le Père prieur, dit-il, annonce qu'il va mourir et vous prie de revenir ». En effet, un instant après il expira.

Toute la ville de Rouen le regretta, surtout les personnes de qualité, qui l'estimaient infiniment et prenaient un plaisir indicible à sa conversation. Sa conversation, il est vrai, charmait tout le monde, et il n'est pas jusqu'aux religieux imparfaits qui n'étaient ravis de passer leur récréation avec lui.

Dieu avait attendu, pour le retirer du monde, qu'il eût achevé son commentaire sur toute l'Ecriture sainte. Il mourut comme il l'avait souhaité, en la fête de saint Jean-Baptiste, père de tous les solitaires, le 24 juin 1681.

Lettre adressée par Dom B. Aubert, petit-neveu de Dom François Aubert, a Dom Prosper Tassin, religieux de Saint-Ouen de Rouen.

Mon révérend Père, après avoir demandé à mon prédécesseur s'il avait connaissance de la lettre de M. de Vicq, archevêque d'Auch et abbé du Bec, et m'ayant répondu que non, je me suis mis à chercher dans les tiroirs de notre table et dans deux volumes imprimés qui contiennent diverses pièces concernant la congrégation. Je continuerai et m'informerai du sous-procureur si cette lettre ne serait point dans le chartrier. Si elle y est, je vous l'enverrai incessamment.

Sur l'article de feu Dom François Aubert, mon grand-oncle, je ne puis guère vous dire autre chose que ce que j'en ai appris de plusieurs religieux, tant supérieurs qu'autres, dont il avait été père-maître, qui m'en ont tous parlé avec éloge et de grands sentiments de reconnaissance des obligations qu'ils lui avaient. Ce que j'ai sçu de la famille ne s'étend pas si loin. On m'y a dit seulement plusieurs fois depuis que je suis religieux que ce grand-oncle avait été beaucoup estimé dans la congrégation, afin probablement de m'inspirer le désir de marcher sur ses traces et de ne

pas dégénérer de sa vertu, ce que je suis bien éloigné de faire. Voici ce que je savais de Dom François Aubert dès avant que d'être religieux.

Dom François Aubert était, avant d'embrasser la réforme, ancien religieux de l'abbaye de Saint-Calais et y possédait un office claustral d'un revenu considérable, au moins dans ce temps-là, dont jouissait auparavant un de ses oncles paternels, religieux aussi de la même abbaye. C'est ce qui fit que dans sa famille on s'opposa le plus qu'on put à son dessein, quand on y sçut qu'il avait pris le parti d'embrasser la réforme ; ma grande mère surtout qui était sa belle-sœur et qui avait beaucoup d'esprit et d'agrément, n'omit rien pour l'en détourner. Mais rien ne fut capable de l'arrêter. Il était âgé de 24 ans et bachelier de Sorbonne, quand il entra au noviciat de Vendôme en 1643. Il ne me souvient pas trop qu'on m'ait dit qu'il fût pour lors dans les ordres sacrés.

Comme il avait parfaitement bien étudié, il fut dispensé des études et ne tarda pas beaucoup à être fait prieur et maître des novices. (Suit plusieurs considérations sur son désintéressement dans la réception des novices.....)

Ce fut par Vendôme, si je ne me trompe, qu'il commença à exercer la supériorité et la conduite des novices. Le feu Dom Germain Cousin m'a dit l'y être allé voir avec Dom Gabriel Gerberon, qui tous deux étaient également de Saint-Calais, et avaient été témoins de tout le bien qui se pratiquait dans cette maison sous le gouvernement de Dom François Aubert.

De Vendôme il fut envoyé, à ce que je crois (au reste, il serait aisé de s'en assurer par le moyen des listes des supérieurs de ce temps-là), il fut, dis-je, envoyé à Saint-Faron pour y être également prieur et père-maître des novices. Mme la duchesse d'Harcourt, qui logeait dans l'abbatiale en qualité de mère ou de très proche parente de M. l'abbé, conçut tant d'estime pour le nouveau prieur, qu'elle le choisit pour son confesseur. Pendant qu'il demeurait dans ce monastère, un de ses neveux, qui était son oncle à la mode de Bretagne, et de qui je tiens le trait que je vais rapporter,

l'étant venu voir pour le prier d'employer le crédit qu'il avait auprès de Mme la duchesse d'Harcourt, afin de lui obtenir quelque emploi, parce que sa mère, sœur propre de Dom François Aubert et ma grande tante parconséquent que j'ai connue étant tout enfant, ne le pouvait souffrir, quoique ce fût un grand garçon fort bien fait, et qu'elle n'avait des yeux que pour l'aîné qui avait beaucoup d'esprit, cet oncle répondit à son neveu que s'il fût resté dans le siècle, il n'y a rien qu'il n'eût été ravi de faire pour sa famille, mais qu'étant religieux et par conséquent mort au monde, ses proches ne devaient exiger de lui que le secours de ses prières auprès de Dieu, qu'il ne manquait pas tous les jours d'invoquer pour eux.

De prieur de Saint-Faron, il fut fait abbé de Saint-Augustin de Limoges et encore maître des novices. La signature du formulaire ayant été demandée dans ce même temps-là, non seulement il ne put se résoudre à la donner, mais il fit toujours difficulté dans la suite de l'exiger des novices qui faisaient profession, jusques là que deux visiteurs D. Louis Trochon, si je ne me trompe, et D. Claude Romain furent obligés plus d'une fois de venir à Limoges pour faire la cérémonie.

Ayant été député au chapitre général, quelqu'un de nos anciens pères m'a dit, que le long du chemin, le R. P. visiteur Dom Louis Trochon et lui ne cessèrent point de disputer sur le sentiment de saint Augustin touchant les matières de la grâce et de la prédestination, et qu'il l'emporta toujours sur son adversaire quoique fort habile homme et ancien maître de théologie, mais un peu moliniste pour ne pas dire beaucoup. Celui qui m'a raconté ce fait, m'ajouta que D. François Aubert possédait si parfaitement saint Augustin, que si les ouvrages de ce Père eussent été perdus, il eût été en état de les redonner au public.

Son refus constant de faire signer le formulaire aux novices avant leur profession fut cause qu'on le déposa, et il fut envoyé à Saint-Germain-des-Prés où il fut supérieur ; mais il n'y demeura pas longtemps. La grande régularité étant

devenue à charge à plusieurs particuliers, on prit le parti de le remettre sous-prieur et on l'envoya à Bonne-Nouvelle de Rouen où il mourut en 1681. Un ancien de nos confrères m'a dit, il y a près de 30 ans ou plus, que M. le premier président de ce temps-là, qui avait pour lui un respect et une estime particulières, ayant appris sa mort, dit publiquement qu'on ne devait pas dire pour lui la messe des morts, mais plutôt celle d'un confesseur. Voilà, mon R. P., ce que ma mémoire m'a pu fournir. Je suis très obligé à D. Toustain de l'honneur de son cher souvenir. Je le salue avec votre permission après avoir présenté mes respects au R. P. prieur et suis avec une parfaite considération

Votre très humble et très obéissant serv. et confrère,

Fr. B. (?).

Ce novembre 1734.

Dom Jean-Baptiste MOULY

Il était de la noble famille de Mouilly ; mais pour cacher son origine, il modifia son nom en Mouly. De Puys-Albert au diocèse de Limoges, il avait 20 ans quand il fit profession au monastère de Saint-Augustin en 1624. Fort bien fait, doué de belles manières et de beaucoup d'esprit, il fut quelque temps officier avant d'être supérieur. Un jour qu'il était à la campagne, il plut à la jeune fille de l'auberge où il était descendu. Quand il fut couché, elle eut l'effronterie d'aller le voir, lui demanda si son lit était bon. Sur sa réponse affirmative, elle ajouta qu'elle l'avait fait pour eux deux. A ces mots, le chaste Joseph lui appliqua un violent soufflet de toutes ses forces et la chassa de sa chambre. Cette aventure le rendit plus circonspect à l'avenir. Il affectait une grande simplicité et s'appelait ordinairement frère Jean le simple.

Il fut supérieur de plusieurs monastères, entre autres Saint-Médard de Soissons, à Corbie ; il fut aussi député au chapitre général. Il était prieur de Saint-Médard au temps où la peste ravageait Soissons. Le P. général envoya à la communauté permission générale de manger de la viande durant l'épidémie, mais personne ne voulut rompre l'abstinence et personne ne fut atteint de la peste. Seul un frère convers, qui était entré dans une maison où il y avait des pestiférés, fut atteint du mal ; mais il n'en voulut rien dire pour ne pas effrayer la communauté. Il s'adressa à un grand médecin bien plus habile que tous ceux qu'on a coutume de consulter, je veux dire saint Sébastien, dont on croit avoir les reliques à Saint-Médard, et il le guérit.

Jean-Baptiste Mouly mourut simple religieux, à Jumièges, le 3 juillet 1683.

Dom Gilles PICHOTEL

Gilles Pichotel était de Châlons, en Champagne ; il fit profession au monastère de Saint-Augustin de Limoges, le 31 janvier 1641, à l'âge de 26 ans. Toute sa vie environ il fut officier, mais les emplois extérieurs ne nuisirent pas à son intérieur. Fort zélé pour l'office divin, il fallait des raisons bien urgentes pour qu'il s'en dispensât. Lorsqu'il était dépositaire à Saint-Germain, il revenait quelquefois fort tard de Suresnes et se couchait après dix heures : cela ne l'empêchait pas d'assister la même nuit à matines. Vers la fin de ses jours, ne pouvant plus marcher, il faisait encore des efforts pour n'y pas manquer. Il s'y

traînait, on peut le dire, car quelque diligence qu'il fît, on était toujours au milieu du premier nocturne lorsqu'il arrivait. Les supérieurs ont souvent voulu le dispenser de matines, mais il a toujours refusé.

Il était sujet à être indisposé de temps en temps durant la nuit. Une nuit il fut si violemment attaqué de son mal qu'on crut son état désespéré : on lui donna vite les derniers sacrements. On le soigna si bien qu'il revint à lui. On le mit à l'infirmerie en lui défendant de venir à matines. Il répondit que si on voulait le faire mourir, on n'avait qu'à lui imposer cette défense ; d'ailleurs il irait absolument, à moins qu'on ne l'enfermât. Et en effet, le jour suivant, il vint à matines. Quelques jours après on l'entendit, dans une récréation muette où il s'était traîné, qui disait : « Je ne vaux rien, Seigneur, je ne vaux rien, car si j'avais valu quelque chose vous m'auriez pris ». La mort ne lui causait aucune appréhension.

Dans sa dernière maladie, il appela le frère infirmier et lui demanda si cette fois il allait mourir. Le frère répondit que sa maladie était mortelle et qu'il n'y échapperait pas. « Bon, dit Dom Gilles, j'en rends grâce à Dieu. »

Il mourut avec joie, le 10 décembre 1682, à Saint-Germain-des-Prés.

Dom Henri du MOULIN

Henri du Moulin était de Bourges ; il se fit religieux à Saint-Sulpice, dans la congrégation de Chezal-Benoist. Il en était prieur claustral lorsqu'on y mit la réforme. Il fut un des plus opposés à notre intro-

duction, et vint exprès à Paris pour plaider contre nos Pères. Après s'être donné bien du mouvement pour ruiner la réforme, Dieu le toucha ; charmé de la modestie et de la douceur de nos Pères, il vint trouver le P. général, lui remit entre les mains toutes les procédures et lui demanda à entrer dans la congrégation qu'il avait tant persécutée. On accéda à sa demande. Il fut envoyé à Saint-Augustin de Limoges où il y fit profession, le 9 juin 1643, après un an de noviciat. Il y vécut en bon religieux et mourut à Saint-Sulpice de Bourges le 28 octobre 1682.

Dom Benoist JUMILIAC

Né à Saint-Jean-de-Ligoure, au diocèse de Limoges, Benoist Jumiliac étudiait à Bordeaux quand Dieu lui inspira de se faire religieux. Le grand zèle qu'il témoigna lui ouvrit la congrégation. Il avait des parents puissants et, pour le mettre à couvert des tentations ou des persécutions qui pouvaient lui venir de ce côté, on le fit changer de pays et on l'envoya au noviciat de Saint-Remi de Reims. Quand le baron de Jumiliac apprit que son fils avait disparu, il n'y a point de perquisition qu'il ne fît pour le découvrir. Il apprit enfin qu'il était à Saint-Remi. La grande distance ne l'arrête pas ; il part en diligence et se rend à Reims pour enlever son fils et le ramener. Mais il y trouva un fils qui, ne reconnaissant plus que Dieu pour père, méprisa toutes les caresses du père qui lui avait donné la vie. Il eut beau faire pour attendrir son fils, il le trouva ferme, et après toutes ses instances, il dut s'en retourner comme il était

venu. Le frère Benoist, désormais délivré des poursuites de son père, continua son noviciat avec les douceurs que Dieu réserve d'ordinaire à ceux qui le servent fidèlement.

Il fit profession le 6 avril 1630. Après ses études, on l'envoya à Rome comme compagnon du procureur général, mais il n'y demeura pas longtemps. Son zèle l'avait fait distinguer, il fut fait prieur de Saint-Nicaise de Reims, puis de Saint-Julien de Tours, ensuite visiteur dans les provinces de Bretagne et de Toulouse, et enfin assistant du P. général Dom Harel. Il travailla avec lui à composer les petites règles que Dom Bernard Aubert fit imprimer lorsqu'il fut fait général. Il occupa ensuite le priorat de Saint-Cernoil de Compiègne, puis de Saint-Fiacre où il finit sa supériorité.

Je ne sais pas la cause de sa décharge, si elle vient de lui ou des supérieurs. Je n'ose rien assurer ; mais je sais qu'étant venu demeurer à Saint-Germain-des-Prés, on voulut plusieurs fois le remettre en charge et toujours son humilité s'y refusa. Il était encore à Saint-Germain lorsque j'y vins demeurer. J'ai remarqué en lui un saint religieux, tout entier mort au monde. Je ne me souviens pas de l'avoir jamais vu aller en ville ; il était toujours retiré dans sa cellule, occupé de l'affaire de son salut.

Il était fort zélé pour la régularité et surtout pour l'office divin, dont il ne pouvait souffrir qu'on précipitât les paroles. Son grand âge n'avait rien enlevé à sa ferveur.

Un jour qu'il voulut donner un grand coup de pied à un chien qui se trouvait dans l'église, l'animal

l'ayant aperçu prit la fuite, et Dom Jumiliac, ayant manqué son coup, tomba par terre. Il en prit une inflammation qui l'enleva en peu de temps. Il reçut tous les sacrements avec toute sa présence d'esprit. Le jour de la fête de N. B. P. saint Benoît, il souhaita de communier encore une fois. On lui dit une messe dans la chapelle de l'infirmerie, au commencement de matines. Il pria le prêtre de se hâter, parce qu'il n'avait plus guère de temps à vivre. En effet, peu après avoir reçu le saint viatique, il entra dans la voie de l'éternité, à trois heures du matin, durant les matines, le jour même de notre B. P. saint Benoît, dont il portait le nom, jour auquel il était entré au noviciat et auquel, si je ne me trompe, il avait dit sa première messe. C'était en 1682, la veille du dimanche des Rameaux. On l'enterra le jour même, dans la grande chapelle de la Vierge.

On a de lui un traité de plain-chant, imprimé chez Billaine, in-4°.

Dom J.-M. Besse.

(A suivre.)

CARTULAIRE

DE

l'Abbaye bénédictine Saint-Martin de Tulle

Révision *des dates de chartes*; Identifications *et notes complémentaires*; Errata *et* Corrections, *acte par acte*.

1. Datum. — Lemovicis. — Amplifié au n° 600.
2. Vers l'an 1060.
3. 31 octobre 1105. — Page 12, canton de Neuvic et non de Laroche. — *Hist. Tut.*, p. 463.
5. P. 17: *Ausonæ* et non *Arœunæ*.
6. 2 janvier 1120.
9. Vers 1040.
11. Le même que le 13. — En 930.
12. Vers 930. — P. 23, probablement des Odolric du Bousquet. Ce Guérin eut-il le château de la Garinie (Saint-Médard-la-Garinie), près Assier? et ce Garnier la Grénerie (Gagnac)?
14. P. 27: la châtellenie des Echelles englobait donc les deux églises de Tulle et la curtis de Chaunac. — Perteus, pour Pec., Poitiers. — *Maisir*, semble Maysse (Lostanges). — P. 29: Betonalita représenterait-il Betlani*ta* = Bellange; *ta* = *ca*.
15. Note 3, lisez *incidentes*; — p. 37, atque *cœnobium*, corrigez *cœnobio*. — Baluze apud de Marca, p. 1324.
17. Vers 1080.
18. Vers 1040.
19 et 20. Vers 1045.
21. Vers 1080.
22. Vers 1070.
29. IXe ou Xe siècle.
30. Vers 1050.
34. Vers 1110.
35. Gaucii abrège-t-il là Gaudentii?
36. Vers 1060?
37. Vers 1060.
39. Entendez Petro de Saliaco, archip. L'inversion amphibologique m'avait trompé, comme le fait observer justement Deloche.
40. 922-23.
41. Xe ou XIe siècle (vers 920.
44. Vers 950?
45. Vers 930.
46. 986.
47. Vers 990. — Très probablement Saint-Merd-de-Lapleau.
48. Vers 915.
49. 1052-73 (vers 1060.
50. 1106-8.
51. Xe au XIIe siècles.
52. IXe au XIIe siècles.
53. Janvier 894.
57. 1000-31 (vers 1012).
58. 1073-86 (vers 1080).
61. Dauzier, nom de famille encore usité à Cornil, Gimel et Saint-Céré.
62. Jouffre, de même.
63. Vialatte, fief (Sainte-Fortunade).
64. Vers 1080.
68. Conférez nos 547 et 727 du cartulaire d'Uzerche.
71. Sûrement vers 1080.
72. Probablement Vireviallc

(Tulle), malgré l'inversion *savante*.

73. Vers 1095.

74. Amplifié au nº 649.

75. *Id.* aux 650-51.

76. Vers 1107.

77. Cf. 654, septembre ; — et Cf. 655. de 1053 à 84.

79. Développé au 656 ; Cf. 649 ; vers 1100.

81. Amplifié au 657 ; vers 1080.

85. Pour l'énergie romaine du mot *suscipere* (et p. 669 in fine). Voy. Diction. de Calepin : reconnaître sien, engendrer à nouveau par l'esprit.

88. 1014-22 (vers 1021).

92. Développé au 661 ; 1106-11 (probablement vers 1111).

95. Environ 1112 à 37.

99. Vers 1090.

100. Rapprochez le 669.

105. Vers 1080 ; Cf. 474.

105 *bis*. Numérotez ainsi le don de 1087.

108. Vers 930.

109. *Bonos* viros, sorte de prud'hommes, de gens notables, considérés et entendus.

118. Avant le XIIe siècle, vers 950 ? Cf. 112, 531.

119. Suppetio pour suspetitio.

122. Vers 1100.

123. Cf. 670.

126. 951. Voy. *Hist. Tut.*, col. 376. — Cf. 568 ; Bréquigny l'omet.

130. Cf. 647.

133. Vers 900.

142. Soudeilles.

144. Après Bolciaco, le ms. 252 ajoute *Sancti Clementis* ; et après anno *ab incarnatione Domini*. Cf. 726 du cartulaire d'Uzerche.

147. 934, en corrigeant l'an VI en XI ; les Bollandistes le proposent, mais il y a difficultés. — Au diplôme de Rodolphe, col. 325-8 de l'*Hist. Tut.*, datons 933. L'indiction 3 correspond à la 8e et non 11e de son règne (commençant à 923). Baluze négligeant l'an du règne, s'en tient à l'indiction et date 930. Corr. indiction III en VI, redressement paléographique aisé, qui met d'accord les données de la charte.

152. Vers 1030.

158. Voyez 750 au cartulaire d'Uzerche.

165. Variante du ms. 252 : *Quæ hic cernuntur notata, dum advixerit possideat*. — *Hist. Tut.*, col. 435.

170. Jallardi.

176. P. 101. jutzia partout sans majuscule. — Maugenès.

177. P. 105, Hugo.

181. Gaus.

200. Vers 1080.

205. Vers 1040. Voyez nº 771 du cartulaire d'Uzerche.

206. Maintenez Patris avec majuscule ; écrivons Pet. Rotb. sans virgule ; vers 1080 ? Cf. 280.

231. Vers 1100.

232. Vers 1125.

233. Vers 1110.

250. Vers 1030.

280. Vers 1080 ? Cf. 206.

282. Feu Deloche, en sa dernière brochure de 1899, *Pagi et Vicairies*, me reproche *inconsidérément*, selon son habitude, de n'avoir pas identifié Juliacus, alors que ma note 1 le place près de Malemort, du Jayle et Ladignac. Quant à Ermniacus, il

ne mérite pas même la réfutation. Sa limite d'entre Haut et Bas-Limousin devait, en face d'Uzerche, s'avancer jusqu'à Sainte-Eulalie, au lieu d'en passer si loin. Et que d'autres erreurs à relever!

284. Cf. 737 du cartul. d'Uzerche.

288. Cf. 49.

304. En 928.

307. xe au xiie siècles (vers 1050).

314. *filiam* sans majuscule.

316. xie siècle ?

320. Mettez virgule après Gausfredi.

328. Vers 1090.

331. Parnavas, très probablement une villa du nom, supposée extérieure, mais adjacente au bourg même de Naves. Voyez p. 16 du présent Bulletin, année 1896.

334. Vers 1015.

340. Vers 1080.

343. Vers 1015.

344. Vers 1020 et vers 1028.

346. Ce de Conros ne figure ni au *Dictionn. statistique du Cantal*, ni dans les *Documents historiques sur Carlat*, par le comte de Dienne et M. Saige.

350. Le vassal Aymoin a des représentants (1901) à Lafaye (Saint-Junien-la-Brugère, Creuse) dans les Aymoins de La Vaublanche. Le prieuré de filles de la Ribière était près Plénartige (Nedde). L'église de la Rivière (Tarnac) doit être non la chapelle du Trech, mais la deuxième église qu'on sait par tradition avoir existé à 500 mètres au Nord du bourg. Voyez cependant no 400 ci-après. — *Terrestris*, c'est-à-dire *basse*, sans ouvrage fortifié pouvant porter ombrage futur aux moines.

352. Certainement Peyrat-le-Château.

360. Affiliation de tertiaire bénédictin.

365. Eschozer [l'Echoisier (comptoirie?] semble le bon complément.

372. Mirambel (Saint-Rémy), vers 1090.

396. Gauzbert, vicomte, frère d'Adémar des Echelles « comte en Quercy ».

399. Entre 1014 et 22, mais non vers 1059, comme le voudrait Nadaud (Nobiliaire), qui fait mourir Archambaud II en 1059 (au lieu de 1019?). Le décès en 1059 est inadmissible, car notre acte, ici d'abord renfermé pour le roi Henri Ier entre 1031-60 est encore resserré par le court épiscopat limousin de Géraud 1014-22.

Ranulphe est probablement Ranulphe II vicomte d'Aubusson. Robert pourrait être, quoique ainsi fort âgé, Robert, vicomte d'Aubusson. Boson pourrait être le d'Aubusson aussi qui fut abbé laïque de Moutier-Roseille, en lui supposant grand âge.

400. *Rib. ubi eclia S. Jacobi de Altoire* ne saurait à mes yeux donner à croire que Toy-Viam soit un démembrement paroissial créé (vers 1075) aux dépens de la cure de Tarnac; voyez charte 350, car la Rib. ubi eclia de la paroisse de Tarnac dépend de la villa de Ruissac, tandis que la première (S. Jacobi de Altoire dépendait évidemment d'une villa d'Al*toire* avec silva du nom, — lequel *Toy* n'était donc pas *Ruissac*. Le fait cependant de deux Ribeira avec deux églises, dans un périmètre si rapproché

est pourtant frappant. Mon opinion puise un argument de plus dans les dates. Si la Rib. de Ruis. ubi eclia vers 1000 était la Rib. d'Alt., la dédicace de S. Jac. du Toy v. 1075 devenait inutile (sauf l'hypothèse improbab. d'une reconstruction). En la charte 359, d'ailleurs, on eût réservé pour Tarnac des droits de domination curiale sur Toy-Viam.

406. 1001-26, mieux 1020-26, c'est Bern. Comborn, évêque de Caors. — Eble vicomte de Comborn, fils d'Archam. Ier.

408. V. le XIe ou XIIe s.

411. Sescal, peut être sa fonction policière de sénéchal, d'où son nom. — Taillis, plutôt qu'étangs, *écourtés*. — Aubignac (Saint-Sébastien, Creuse).

412. Essaita est dans Du Cange.

415. Lire conver.

420. V. 1040.

421. V. 1054.

427. Parag. Ier, probablement 1093 ou 94.

429. Auqui, paraît bien latinisation soi-disant savante del Nauc (Veix). — V. 1100.

430. Cf. 471.

433. Nom tiré? des Gains, tènement disparu près Téreygeol (Orliac), en lisant *eu* Ganz.

437. Vineam, sans majuscule.

439. 1112-52.

442. V. 1110 et 1112-52.

449. Entendez E*n* Val, par omission du signe d'abréviation.

454. 1085-91.

456-57. « Décemb. 883, regn. Karlom. pourrait s'expliquer [l. f. in-fo 73, mss. bibliot. Ste Genev.] de Charles-le-Simple, parfois appelé Carlomannus (Vie de St Garnier, prévôt de St Etienne de Dijon). Mais ce qui détermine à l'expliquer de son frère Carloman qui régna peu de temps, est que ce prince est aussi nommé Karlomandus dans un titre de la cathéd. de Limoges, daté de 884, indict. II, anno I, quod Karlomandus rex obiit; car cela marque qu'on appelloit ainsi Carloman dans le diocèse de Limoges ». [Il y a ici néanmoins de grandes difficultés pour dater comme dessus].

« L'ancien auteur des miracles de Ste Foy de Conques en Rouergue, fait une honorable mention de la maison d'Avalène : nobilis quidam nomine Adimarus, *de Avalena* cognominatus. Est enim *regio* Lemovicensis pagi montuosa ita *nuncupata*. [Une *région d'Avalène* est peut-être un peu emphatique !] Ce Robert d'Aval. fit un autre don à l'égl. de Tulle, mense april. regn. Ludov. c'est-à-dire en 938, et son frère Rain. donna en 931 ». Factum imprimé p. 20. — Les Balène Figeacois du 545 *bis*, cartul. Tulle, en seraient-ils une transplantation ??

459. 923-34.

462. Datez 1er parag. 1092-1111. Il y a inversion pour de Mon. archip.

463. Parag. deux à dater 1092 à 1111.

473. 954-86 (mai, v. 960).

481. Corrig. *voir* en *vers* 916, pour le parag. 2, entre 914-28. Ce Jean apparenté à St Géraud fut abbé de Tul. et d'Aurillac, et choyé du pape.

483. Rigoureusement avec majuscule.

487. St Cyr près St Ceré? Farilde, sœur d'Ad. des Echelles.

489. Malconseil, sottement latinisé.

490. *La Roche-Toucheboeuf*, berceau des *Toucheb.*-Beaumont, du Sarladais, fut entre St Julien-Momont et Meyssac. — Lisez inhumatus.

504. Redressons Stetha en Stepha. Faut-il intercaler *ci* et lire Vaciniaco ?

511. Fouilhac dit que Géraud abbé de Tulle était désigné en ce texte ; qui serait donc tronqué.

517. Amplifié au 644. Ajoutons d'après les papiers d'Ambert-la-Tourette, comme extrait du cartul. de Tul. et vidimé en 1760, cet acte ainsi analysé et traduit : « En 1085, Pierre de Bernard de Malemort et Gérald de St Michel, son frère, donnent à Tulle, ce qu'ils ont en l'église de Banières ; témoins : Pierre de Tulle, Geofroi de Favars, Hélie de Cornil, Guillaume de Preyssac (de Preciaco), — et Hugue de Curemonte avec autre Hugue son frère, et Gérald de Curemonte donnent à Tulle (des droits) sur l'égl. St Michel de Banières ; témoin Gérald de Cardailhac ». — Cf. en effet pour véracité prob., mes nos 325 et 519.

518. 1090-1109 (v. 1097).

519. 1090-1109 (v. 1098).

521. 1085-91, et 1091-93 et 1093.

526. Cf. p. 136 *Hist. Tut.*

527. Probab. fin xe s.

531. xe ou xie s. (prob. v. 980). Cf. 112, 118.

534. 1020-52, évêque de Cahors et abbé ici.

538. Les Migoulances, près Laguenne, voy. 957.

539. Rédempt, village près St-Germain-les-Belles (H.-V.).

540. Lafaux [Bujaleuf] (H.-V.).

542. Mirambel (St-Remy), 1060-1108.

543. Je corrigerais volontiers en Colie, Qucille de Naves ou Tulle, 1210 à 28 (v. 1222) ; puis 1228. Le pain se dit encore *l'artou*, dans la Corrèze, par places.

548. Ponctuez ainsi : R ; puis G ; puis Roca ;

550. Cf. 520, 662 ; 668.

551. Après Soliaco mettez point et virg. — Ussel, Lot.

565. En 947.

568. Cf. 126.

573. Corrig. prob. en Tornerio, fief *dans* St-Mexent.

574. Ici les Bollandistes disent : Julio, anno VIII, regn. Rodul. Aymon était encore abbé en février 931. A moins qu'Aimon et Odon n'aient été coabbés, ce qui n'est pas probable, car voyez diplôme de Rodolphe de 933, disant post discessum ... Odonis qui ... Aimoni successit, ce diplôme de l'an VIII doit être placé en 931 (avant le 13 juillet) et non en 930 (après le 12 juillet) comme le fait Baluze.

576. Juil. 936 ; *Hist. Tut.*, col. 355.

585. Env. 1020 à 31.

586. En 1114.

594. 1085-91.

595. Adém. des Echelles vivait donc encore en 941. — C'est probablement Gauzbert, son frère ; cf. 596.

598. Répété pareil en note, p. 563, par méprise de composition.

600. Par extrait, au no 1.

603. Très prob. 1170 ; ce Maffre fut un miraculé de Rocamadour ; voy. les publications de M. l'abbé Bouillet, et du

mécréant Servois, qui n'a pas dédaigné de se tailler sa part de petite gloire à travers ces récits de naïveté historique très savoureuse.

604. Mettez des majuscules. L'archevêq. de Tolède signe aussi Rodrigue et non G, initiale, erronée ?

605. Cf. 745. Les arch. nat., à Paris, contiennent sous série K 24, le don au 2 janvier 1156, par Alph. roi d'Espag. à l'abbaye de St-Denis (Seine) de notre même Fornel près Burgos, sur le chemin des pèlerins de St Jacques. Les tournées de nos troubadours outre-monts expliquent aussi ces amicaux rapports entre Espagne et France.

610. Brienne, bourg ; Troyes, ville (Aube).

611. Bagneux, ch.-lieu de commune (Indre). Lagny, ch.-l. de canton (Seine-et-Marne). Ramerupt, ch.-l. de canton (Aube).

613. Vinets, commune (Aube). Grandpré, c'est prob. le ch.-lieu de canton (Ardennes).

614. 3e alinéa, prob. Ebles Ier, qui vers 1000 était encore époux de Béatrix, sœur de Richard II, duc de Normandie, d'où probab. la parenté avec la comtesse d'Anjou. Cf. 421, — sacrista. — V. 1070.

616. Omis par Jaffé. — Sur autre copie Doat, Maintiac au lieu de Mainnac.

617. Sûrement v. 1193 ; cf. 624. Après *Deude* mettez point et virgule.

619. P. 371, Martini avec majuscule.

623. P. 381, Vosier à traduire Vigeois ; écrivez *Deude*. Canac est-il pour Caznac ? Corrigez en couder.

624. Vexel. probablement pour Villelmo, cf. 617, 623, lisez Vigano plutôt que Vogairo ; Sanczori pour St Sozy mieux que St Sour. Barasc, — Guillon de Renac, de noblesse Maursoise (Cantal), — Saint Zemar pour St Thamar ?

625. L'évêque alors était pourtant Hélie Humbaud.

627. Sur cette primatie, voyez brochure du chanoine Paré.

637. Borrer, probab. Bourrier, nom resté à un moulin de Beaulieu. Note 1, Pel[egri ??]

639. St Salvadour, commune en écartant Pleaux, surtout Collonges, commune.

642. Tublac, par adoucissement du c en t, est bon doublet cependant de la vraie forme originaire Cublac.

643. Erectionum. — Viterbii.

644. La *Patrologie* Migne date 1076 par erreur. *Hist. Tüt.*, p. 441.

646. Cf. 67.

647. Cf. 41 ; 487 ; 984.

652. V. 1098.

655. V. 1059-81.

660. Ce vitrail nous ferait affirmer le culte de S. Brice pour Vayrac, no 662. — Alverge, d'au Berge, faubourg ayant dû tirer ce nom de sa position sur le chemin du village de *Breyge*.

661 et 92 *bis*. En 1106-11 (prob. v. 1111). Murat, près Lasvaux (Lot).

663. Lisez Boterii.

671. Lire Tutela.

710. Effacez l'avant-dernière ligne de la p. 465, depuis *dioc*.

994. Rectifiez en Barmonte (Creuse). Voy. 1094 au cartul. d'Uzerche et *Nobil*. Nadaud I, 402.

1013. Entendez : de Ciblac Chamberet).

1018. Pescatorii ne satisferait pas, car c'était Arn. Dugravier, vers 1361.

1020. Corrigez en Guichard, un des nombreux Guich. (Comborn) du XIIIe au XVIe s. (probablement XVe s.) Arranach, pour Arramit ?

1028. Voir 603.

1054. Boissadel (de Boisset, Cantal).

1059. Entendez Poymaco.

1080. *Dedins la porta*, suppose enceinte un peu défendable à Croussac.

1151. Date entre 1210 et 37.

1164. S. d. avant 1700, comme tout acte de ces inventaires.

1247. Rosiers-d'Eglet.

P. 652. Tolosæ.

P. 667. M. l'abbé Bouillet, auquel j'ai eu à fournir mainte restitution de lieux ou personnes, publie au long ces miracles. Parmi ceux de notre région, signalons les nos 45 pour la Creuse ; 65, Hte-Vienne ; 75, 76, Lot ; 110, Poitou, etc. ; 2 drames Aveyronnais ; 3 guérisons en Basse-Auvergne et une du Cantal.

I. — Catalogue des abbés laïques de Tulle

Pour déblayer ce terrain historique épineux, débarrassons-nous d'abord des abbés *séculiers*, ou avoués et défenseurs, nous appuyant surtout de Baluze :

1o N..., seigneur de Turenne, vers 740.

2o Le comte *Rodulphe* de Turenne, environ de 770 à 800.

3o *Robert*, fils du précédent, environ de 840 à 880 (selon dates approximatives pour les 3).

4o Le vicomte *Adémar* des Echelles, son fils, « comte en Quercy », d'environ 880 à 941 au moins.

4o *bis*. *Bernard*, son fils naturel, abbé *régulier* en sus, 947-66.

5o Mais la mission d'abbé-chevalier dut échoir plutôt à l'époux de Deda, le vicomte de Turenne, Bernard, père d'Archambaud Ier. Comborn, vicomte de Comborn et de Turenne, 962-1000.

6o Vers 1005 et vers 1030, *Pierre*, frère de Donadieu de Masmoury (Albussac).

7o Les vicomtes de *Ventadour* continuent après cela ce rôle amoindri de protecteurs.

8o Les VIDAMES des évêques de Tulle.

N.-B. — Il est probable que le pieux Adémar (930), petit-neveu : 1o du saint fondateur de Beaulieu, l'archevêque Rodolphe ; 2o de l'abbesse Immène ; frère de l'abbesse Déda, se croyant puni de n'avoir pas de descendants légitimes de ses deux femmes, a cru, par sa restitution des églises à nos moines, satisfaire à sa conscience. Un donateur au cartulaire d'Aureil, expose en 1109 que sa libéralité est fondée sur ce que « de religieuses et doctes personnes et pontifes ont décidé que nous pêchions en détenant les biens d'église », no 133. Ses ancêtres avaient dû, soit dit à sa décharge, se payer de leurs frais de protectorat militaire, sur le casuel et dîmes de ces cures, au temps des invasions qui vraisemblablement leur profitèrent aussi pour certaines usurpations qu'on peut bien leur imputer. Sur les dîmes inféodées par Charles Martel, voyez Latour, Institut. Tutel.

II. — Des abbés réguliers de Saint-Martin et Saint-Michel de Tulle.

N.-B. — Je mets entre crochets ce qui est conjectural ou sans preuves suffisantes.

1° Adace (I ?). — En décembre 883, d'après mon unique texte 457 (sauf s'il s'agissait de Charles-le-Simple), à confondre cet Adace avec Adace II; encore y aurait-il difficulté à le mettre entre 898 et 923. Mon principe rigoureux sera toujours d'obéir aux documents. On ne fait que gâchis sans cet esprit de soumission, *de foi*, s'il faut tout dire, aux chartes, dont les contradictions d'abord apparentes et les assertions longtemps inconciliables, finissent par s'éclaircir ou se vérifier, grâce à patiente longueur de temps et obstinée recherche !

1° *bis*. Odolric, 894. — [Baluze encore mal informé, dans une de ses listes ébauchées, le met de 882 à 898]. Je ne me flatte pas de dresser une nomenclature parfaite; alors qu'il n'a pu la tirer au clair, pour le xe siècle surtout, comme le lui reprochent les Bollandistes, qui n'en pouvant mais à leur tour, n'en ont tenté sans grand succès non plus le redressement que depuis Aimon 931, jusqu'à Géraud Ier, tout en inculpant dom Berthod d'avoir embrouillé cette chronologie.

2° Odon Ier, 900. — [Baluze lui assigne l'an 904 sur une liste de jeunesse, et de 898 à 901 sur une autre, prématurée, faute de temps et soit dit sans reproches].

3° Jean, siégea de 900 à 923. — Ne figure au cartulaire que pour un acte d'entre 914 et 23. — [Admis par Baluze de 901 à 924 ; et dans son Catalogue imprimé rectificatif de celui fourni par lui-même à la Gallia (desquelles listes M. Clément-Simon a fait sagement bonne justice sur plusieurs points, non assez nombreux cependant) il place à tort Jean, sans date ni n° d'ordre, entre Adace son 5e et Bernard Ier son 6e abbé, *sic*].

Fort aimé du pape pour son savoir et piété, Jean fut aussi abbé d'Aurillac, où ce parent du fondateur St Géraud, mort en 909, succéda dès environ 905 à Adalgier.

4° Aymon. — D'environ 923 au plus tôt (v. 924) à 933; trouvé aussi en 930 (n° 397); en 31, 33, 29.

Il vint ici à la demande de Rodulphe (régnant 923-36). [Les Bollandistes le placent de 9.. à 931. — M. Simon d'env. 923 à 25. Fouilhac met *Saint* Aymon v. 920]. J'affirme un prieuré de ce nom de saint parmi les membres du monastère de Figeac. Voy. ma charte 460. Il abdiqua en 925, dit Baluze, qui le déclare différent de l'Aymon, frère de Turpion.

5° Saint Odon II, présumé de la maison de Mercœur. Trouvé ici par titres en 930; — et 935 selon charte soupçonnée d'altération. Après une vie studieuse à Tours, sa profession relig. à Damas, son séjour à Aurillac où il écrivit peu après 925, v. 926 la plus ancienne vie de st Géraud mort en 909; il devint abbé de Cluny en 927 par lui organisé, et mourut le 18 nov. 942.

Ce 3e abbé Aurillacois d'env. 923-26, de façon effective [obtint 933 pour co-abbé, le prêtre Adace, disent les Bollandistes]. Or je le constate abbé ici dès 931 (n° 204); même dès 928 (n° 147), voy. mes nos 296, 297. Les dits pères belges (*Analecta Bolland.*, t. XIV de 1895, in-8°,

Bruxelles), observent que la donation en faveur d'Adace, datée an VI, regn. Rodul., est prob. à lire an XI, car alors tout rentre dans le cadre. Je répondrai : tout ne serait pas aplani encore, en raison de mon texte 204. [Baluze date cet abbatiat de 926-27, et ailleurs 930-34. — M. Simon 925 à 27].

6° Adace (II ?), co-abbé de st Odon et sous lui, plutôt son vicaire abbatial pour Tulle, que vrai abbé, au moins pour nombre d'années, probablement celles d'après 931, ce qui le mettrait au 5e rang. Il m'est prouvé en charge, de façon ou d'autre pour (927 ?), 928, 29, 30, 31, 33, 34, 35 à 40 ; 41 à 44 ; 46, 47 et 48.

[Siégeant selon les Bollandistes de 933 à 47 (48 ?) ; d'après moi dès 928 (nos 147, 204), en 931, 948. — Au dire de Baluze 931 à 47 ; ailleurs 928-45 ; — du chanoine Flamary, v. 925 à 27, même 54 ! — de Roy-Pierrefite, 940, 42, 44 ; — de Cl.-Simon, 928 à 43, avec mort en 47]. Fouilhac le fait aussi abbé de Sarlat.

7° Bernard Ier *des Donnereaux* (fils naturel du vicomte Adémar, deux Tullois), 947, 48, 50, 51, 58, 59, 61, 64, 66. — (V. 967, no 520), même 936, mais il pouvait alors n'être qu'abbé laïque.

[Les Bollandistes, p. 105, ne le font débuter à tort que de 948 ? de novembre 949 à . . . — Clément-Simon dit 947-69. Baluze de même en ses listes, et lui fait bâtir l'église de Vayrac. En son pouillé des dignitaires Tullois, émané paraît-il d'un chanoine son correspondant, il met ce Bernard en 970 et vers 974. N'aurait-il eu pour ces années que l'abbatiat laïque ? En ce cas, il n'y avait pas lieu ? de le citer dans les actes. J'en vois pourtant des exemples avec Pierre, abbé-chevalier, nos 334-35, non *pour dater*, il est vrai, mais parce qu'il y donne et vend. — Fouilhac le relate s. d.].

8° Géraud Ier, prouvé pour 966, 69, 70, 78 (et v. 74).

[Dans Baluze, 969-79 ; Fouilhac, 83 et 84. — M. Cl.-Simon aurait donc tort de ne le faire commencer qu'à 969], à l'encontre de ma charte 100. — Il n'y a pas à tenir compte du prétendu *Adalbaud* d'une [liste Baluze, s. d., et de l'autre où il lui assigne 979-84], sauf à prendre défiance plus tard, p. 81, *Hist. Tut.*

9° Adémar, 983, 84. — L'*Hist. Tut.*, col. 379-80, fait preuve pour 983. [Une liste porte 984, 994, l'autre 984. — Cl.-Simon, 984. — Fouilhac le met s. d. entre Gérald Ier de suite après, et Bernard II.

10° Bernard II. — A dater d'entre 987 et 1010 (v. 988). Les dates séparatives de ces divers Bernard sont encore imprécises. Il fut aussi évêque de Cahors, résidant beaucoup à Rocamadour, ce qui vieillit la date d'affluence en ce pèlerinage.

[Nadaud l'appelle Comborn, lui fait tenir la crosse de Solignac (Haute-Vienne), puis la crosse à Cahors, et fixe à 1005 la mort de ce fils d'Hugues de Comborn. — Cl.-Simon date d'environ 984 cet ami de Gerbert (pape 999-1003). — Baluze, sur sa meilleure liste, le met s. d. après le Pierre Ier de 1022, et sur l'autre, relate 994. — Selon Fouilhac, c'est 1047 (puis son neveu Bernard III en 1067), évêque de Cahors depuis env. 1063 ; très pieux. — Lacroix confirme sa dite qualité épiscopale].

10° *bis*. Pierre, abbé *laïque*,

frère de Dieudonné du Masmaury (Albussac), à laisser hors rang.

Très probablement distinct de Pierre Ier ci-après, quoique son contemporain par le quasi-gouvernement.

Connu par les chartes nos 334-35, vers 1015 et 1030, même vers 1005. — Mentions, sans dater de lui. Il serait cité encore vers 1000 et 1032.

[Baluze en une liste, met Pierre Ier, abbé laïque, parmi les réguliers et pour 996. Sur la 2e en 1022.

11o Pierre Ier. — Apparemment régulier, par opposition à l'autre relaté *laïcus*.

Siège 1022 et 1031, sans garantie des temps intermédiaires ; trouvé aux nos 31, 314, 57, 88, 128, 333, 421, 478, 559 à des dates indéterminées, mais resserrées entre 996 à 1031. — 1014 à 22. — V. 1030. — 1031 à 1060. — M. Cl.-Simon, mettant Pierre v. 1012, pour s'accorder avec le synchronisme de l'évêque Géraud, se trompe, puisque Géraud ne va que de 1014 à 1022. Un Pierre, non spécifié laïque, siége sous le règne d'Henri, donc entre 1031-60 (no 421), contrairement à M. Simon, qui admet à peine ce Pierre, laïque, pour 1031. Je fixerais ce texte à environ 1050. — De Foulhac met bien, quoique s. d., un Pierre pour 7e successeur de st Aymon, soit entre les 2 évêques Bernard.

12o Bernard III (de *Comborn*, 1020, selon Deloche), neveu de Bernard II, d'après Foulhac.

1o Sans date, entre 1020 et 1026 ; 2o v. 1028 ; 3o évêque de Cahors et abbé à une date entre 1014 et 22 (v. 1021), no 399 ; 4o pour une année à prendre entre 987 et 1010. — Au no 406, où Deloche le signale, il est sans qualité.

[Les 4 chercheurs suivants le disent évêque de Cahors en plus : Niel parle de 1031 ; Cl.-Simon v. 1020 et 1028, et le fait en outre abbé de Beaulieu. Baluze l'omet ici et l'accepte là entre 1020 et 28. Foulhac lui donne pour séjour prolongé aussi Rocamadour, s. d., avec 6e rang abbatial, alors qu'il avait inscrit son oncle comme évêque v. 1063, par inadvertance (pour 993 ?)].

13o Bernard IV. — [Comme son devancier, régissant Cahors et Beaulieu, selon M. Simon, qui le place après 1028 (v. 1037 à 52). Foulhac 1047. Baluze le repousse d'abord, et l'accepte ailleurs pour 1028-59 sans mention de Cahors, Beaulieu (Corrèze)].

Notre cartul. n'a rien qui paraisse relatif à ce personnage.

14o Frouin (Ier ?), *(ou)* selon la forme usitée au pays, ex. Celle-*Frouin*, abbaye Charentaise, sur confins Limousins. En 1035 ou 36, d'après le cartulaire d'Uzerche (405), applicable, croirais-je, au siége de Tulle.

14o *bis*. Frouin (II ?). — 1060, 73, 84. — Autres mentions par actes limités quant à l'année : 1o entre 1073 et 86 ; 2o de 1052 à 73 ; 3o 1031-60 ; 4o 1060-84 ; 5o 73 à 85 ; 6o v. 1072. — 1086 ? 88 ? 91 ? Le no 313 nomme expressément un Frudinus en 1110 ; v. 986 si on adoptait plutôt pour roi Louis V. Mais mon no 313 contredit à peu près mon 524, ces deux textes datés de 1110 et du roi Louis, offrant 2 abbés différents : Fruin et Guillaume, chose possible à la rigueur. Frouin peut d'ailleurs avoir repris le gouvernement après Guil. ou être son coabbé. La date 1110 du 313 est encore démontrée acceptable par les autres actes de ce Gautier.

Deloche place Frouin en 1070. Baluze v. 1053 à 84 et par ailleurs 1059-85.

15° Gaubert *de Comborn*. — Commence en 1085 (n° 105 *bis*), siège en 91 (n° 547); en 86, 7, 8; mort en 1091. Inconnu de Nadaud, il avait été religieux de Marmoutier-lez-Tours. Voy. *Hist. Tut.*, lib. III, cap. 8. Saint Hugues, abbé de Cluny, qui travaillait à soumettre Tulle à Cluny, chercha à s'opposer à l'élection de Gausbert, qui traversé par Adémar, abbé de St Martial, fit un excellent ouvrage pour prouver que son élection était canonique, car à Limoges ils ne voulurent pas entendre sa *défense*. Baluze en parlait comme d'un chef-d'œuvre, et je ne sais comment il ne l'a pas donnée en son *Hist. Tut.* [*Hist. de Marmoutier*, par l'abbé C. Chevalier, XXIV, 542].

Apud Simon 1085-91, sans nom patronymique. — Baluze *idem*, d'un côté ; et 1084-91 d'autre part. — V. 1009 dans sa kirielle d'officiers claustraux. — Calend. ecclés. 1190 pour 1090. — Autre source 1078.

16° Robert *de Montbron* (Angoumois), 1091 (n° 165.

17° Guillaume *de Carbonnières* (Goulles), car j'écarte *Adalbert*. Le dit Guillaume élu 1092 (n° 462), rebâtit le monastère et en commença l'église 1095 [ms. 17118]. — Siégeait 1098, 1103 à 1111.

18° Ebles *de Turenne*, oncle du vicomte Boson; élu 1112 (n° 86), siège 1120, 1143; finit 1152.

19° Géraud II, *d'Escorailles* (Cantal), de 1152 à 1188, attesté 1166 par le cartul. d'Uzerche repris à tort en cela par Baluze au temps de ses essais; encore abbé en 1180 d'après le cartul. d'Obazine, et, en 1188 par le présent, auquel j'ajoute d'après le ms. 17118, que « Guillaume, abbé de Tulle, avec le conseil de R. d'Audeartz, Guillaume de St Exupéry et autres moines, fait échange du droit sur le mas de Caunalias, avec B. de Tulle, en 1183 ».

20° Bernard V, *de Comborn*, selon conjecture de Nadaud, régit l'abbaye en 1195; en 1199 d'après Caillau; et de 1193 à 1200 d'après Duplès.

21° Bertrand. — Siégea de 1209 à sa mort 1210, d'après Duplès.

Siège en 1203 selon ms. 17118, et de 1207 à 1210 [liste Baluze]. — Nadaud par erreur porte en 1221 la fin de son abbatiat.

22° Bernard VI *de Ventadour*, élu en 1210 en compétition avec Gaillard de Cardaillac évincé par le pape, puis abbé de Figeac. [Chroniq. de Coral apud Bouquet, XVIII, 239]. Siège en 1212, 19, 34, selon Duplès, les arch. nation. et les papiers Fortunade. Mort en 1237, dit Nadaud; envoya en 1214, à l'abbaye Saint-Martial, « 20 linteamina ad opus Dei ». [Chroniq. d'Itier, dans dom Bouquet]. En 1214, Guillaume La Chassagne fut fait abbé, mais sans succès, par Géraud, archevêque de Bourges [même source].

23° Hélie, dit successeur immédiat de Bernard; élu en 1237 (*Hist. Tut.*, p. 164), reçoit en 1239 2 coadjuteurs de par le pape (n° 619) et cesse ses fonctions en 1241.

24° Pierre II (*de Malemort*), de Vars (*de la Serre* probabl.), siège du mois de février 1241 à l'année 1276. [Baluze ms. 260, Doat, Simon]; trouvé au poste en 1241, 1251, 1272, 1276 ; testa en 1278.

En nov. 1245, Raymond V, vicomte de Turenne, tombé infirme à Paris « existens Parisius, in infirm. positus », lègue à l'église de Tulle 50 sols de rente pour son anniversaire, et prescrit à Raymond, son héritier, de faire porter ses os, « ossa nostra faciat ibidem (à Tulle) deferri, loco et tempore competenti. Obierit ne tunc nuspiam inveni, neque si corpus ejus delatum est apud Tutelam ».

25° Pierre III *Coral*, des du Mazet (Janaillac, Hte-Vienne), il s'agit du chroniqueur édité par Bouquet. Elu 28 août 1276, au témoignage de Duplès-Agier et de Nadaud, I, 708, *Nobil.*, il était parent des Malemort, devint abbé en 1247 de St-Martin-lez-Limoges, et l'était encore de Tulle en 1278, 1282 et 1285, d'après dom Pradillon et les papiers d'Ambert.

26° Raymond *de Terrasson*, 1286. [Ms. 260], 1291, 1301 [Courcelles]; 1303 appelé Raymond deu Mas, par Gaignières, ms. 17116; finit en 1305.

27° Arnaud *de Saint-Astier*, originaire de la Dordogne, élu abbé en 1306, fut nommé évêque de Tulle en 1318 et mourut le 6 juillet 1318.

Bulle pour l'aumonerie (1364)

Urbanus (V) Episcopus, Servus Servorum Dei, ad perpetuam rei Memoriam, gerentes in visceribus charitatis, ut officia et beneficia ecclesiastica et præsertim religiosa, sub bono et fideli regimine gubernentur, intentis (en interligne internis) desideriis affectamus, ut eorum proventus et emolumenta in christi pauperum sustentationem, et alios pios usus laudabiliter dispensentur; Cum itaque sicut exhibita nobis, pro parte venerabilis fratris nostri, *Laurentii*, episcopi Tutellensis, et dilectorum filiorum capituli *ec*lesiæ Tutellensis, ordinis Sancti Benedicti, petitionis series continebat, ex proventibus et emolumentis officii elemosinariæ ipsius eclesiæ, *elemosinarii* ejusdem eclesiæ qui est pro tempore, et *duorum servitorum* suorum, moderatis expensis deductis, et aliis oneribus eidem officio incumbentibus debité supportatis, aliquæ supersint, quæ in piis elemosinis pro sustentatione pauperum dividi possint.

Nos cupientes ut officium hujusmodi bene et fideliter gubernetur, ac ex proventibus et emolumentis prædictis, Christi pauperibus, piarum elemosinarum largitione succurratur, eorumdem episcopi et capituli in hac parte supplicationibus inclinati, authoritate appostolica, tenore præsentium, Statuimus et etiam ordinamus : quod deinceps perpetuo, *elemosinarius* prædictus singulis annis, in *manibus Episcopi* Tutellensis qui est et erit pro tempore, *præstet* corporaliter *juramentum*, quod ipse portiones, proventus et emolumenta quæcumque dicti officii, suis et duorum servitorum suorum prædictorum dumtaxat moderatis expensis deductis, et aliis oneribus eidem officio incumbentibus debité supportatis, ut præfertur, in *piis elemosinis* pro usu et sustentatione pauperum eorumdem fideliter dividet et *expendet*, quodque eidem *episcopi* toties quoties per eum fuerit requisitus, de receptis et administratis hujusmodi, dolo et fraude cessantibus, *reddet* fidelem *rationem*.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostri Statuti et ordinationis infringere, nec ei auzu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et Beatorum appostolorum ejus Petri et Pauli se noverit incursurum.

Datum Avenione, 4° idus novembris pontificatus nostri anno tertio.

Sic signatum : *Joannes de* ANGIOUVIA.

Collation, extraict et vidimus a esté faict de la présente Bulle, par nous Jean Borderie, escuier, seigneur de Lavaur [Espagnac], conseiller du Roy, lieutenant général au siège séneschal et présidial de Tulle, Commissaire Député par la cour du parlement de Bordeaux, suivant et conformément à nostre procès verbal de ce jourd'huy, lequel s'est trouvé conforme suivant et conformément au dit procès verbal *(sic)*. Faict à Tulle, le 15e may 1713, signé *Borderie De Lavaur*, lieutenant général et comissaire. *Lacoste*, greffier. [orig. sur timbre, ex meis].

Autre Bulle du 8 des calendes de mars, l'an 1er du pontificat de Jules III (22 février 1550), réglant que certains bénéfices seraient unis à la mense capitulaire, et dont les revenus seraient appliqués partie aux 16 chanoines, partie à 4 chanoines à établir (appelés hebdomadiers) et à « 12 vicariis manualibus et 6 pueris choralibus cum eorum magistris » [Poulbrière].

Charte octroyée en 1303 par Philippe le Bel, aux habitants de Rocamadour. — Franchises à eux accordées aux XIIe et XIIIe s., en langue romane, par les abbés de Tulle, publiées au *Bulletin arch. de la Cor.*, siège à Tulle, en 1889, d'après une copie envoyée en 1713 à Baluze ; (et Bulle de Grégoire XI), franchises 1186, 1223, 1241, 1276, 1286 [*Bull. arch. de Brive* de 1889].

Vente par Bernard de Cominges, de 50 livres *Raymondeus* de rente, qu'il avait à Floyrac (Lot), faite à l'abbé de Tulle, exécuteur testamentaire du pape Clément V (pape 1305-14). *Arch. Nat.* carton M. 306, contenant aussi le testament de Guillaume, comte de Beaufort (-en-Vallée), de 1379.

Le savant Lacabane a transcrit de Gaignières, ms. vol. 186, f° 427, son extrait suiv. en nov. 1691 des archives de l'abbaye de Tulle, dont voici la traduction : Marguerite Picharde, fille à défunt Jean de Pichard, écuyer, autorisée de son mari Pierre, comparante devant Jean, évêque de Tulle, reconnaît tenir en fief franc et noble avec homage de fidélité et serment, les cens, rentes et autres droits jadis acquis par ses prédécesseurs d'elle Marguerite, en la paroisse de Vayrac et son détroit (judiciaire) de défunts nobles Hugues et Pierre de Belcastel, Géraud et Bernard de Saint-Michel (-de-Banières), Hélie de Vayrac, Pierre de Vayrac, Arnaud de Peyrefumade (près Larche) damoiseau, messires Pierre de Ferrières (Chartriers-Ferr.), et Bertrand de Monceau, jadis chevaliers ; et elle en rend hommage, 14 avril 1343. — [Jean ci-dessus n'avait de commun que l'homonymie avec nos Pichard, écuyers, seigneurs de l'Eglise-au-Bois (Corrèze), partis de bourgeoisie marchande d'Eymoutiers (Haute-Vienne).

Raimond de Cavagnac (Lot) de Borme (Vayrac), en le chapître de Tulle, libéra intégralement et quittança Rigaud de Cavaniac, damoiseau, de toutes actions et réclamations qu'il pouvait avoir contre Rigaud, à raison de son affar de Mézel et dépen-

dances, et comme le chevalier Raimond de Curemonte, soutenait que Rigaud le tenait de lui en fief, il a demandé aussi à être déchargé de cette revendication; ledit Curemonte, seigneur de la Borgne (Bornia), consentant à ce que pour les biens susdits le même Cavagnac se déclare vassal de l'abbé de Tulle pour cet affar de Mézel, 7 des ides de Mars 1277. — Cf. mon n° 625.

Bernard, abbé de Tulle en 1234, *acheta* (malgré le mot *donasse* de mon n° 622), moyennant 8000 sols, de Pons de Gourdon, le castrum de Belcastel et les « villas » de Loupiac et de Meyraguet, et c'est pourquoi Pons manda aux dits vassaux laïques et curés, d'obéir audit Bernard [*Hist. Tut.*, p. 162].

Au procès de l'hôpital contre le prévôt de Tulle fut produit en factum, l'extrait des terriers de l'église et de l'aumônerie, écrits le 1er au XIIIe, le 2e au XIVe siècl. On y donne d'abord mon n° 176 avec variantes latines : Rochapelhuc, Longmontet; et plus loin, d'après la p. 19 : item præpositus de Navis debet quinque modis et 6 sextarios siliginis ad mensuram de Navis, et hoc debet ratione decimæ villæ et parochiæ de Navis quam helemozinarius ad quem pertinebat, eidem præposito sub tali pacto tradidit dictam decimam ratione dicti bladi supra nominati ad opus *caritatis Pentecostes*, de quo blado non potest fieri nec compleri et sic est helemosina defraudata, item prior de Angulis, debet, etc..... item qui tenet affarium de Selhac, debet etc.

P. 26, item da la Rig. (voy. ma p. 102 ici complétée) et d'à G. deb. ratione aff. de Maugenest VI sext. eminam silig. à p. (à pauca, *mensura*) et eminam avenæ à pauca et 3 denarios et mealatam ovorum et dimidium onus fœni. Item da la Rigaudia debent eminam silig. à p. et eminam aven. à p. et meal. ov. et dimi. onus f. et 4 denarios. It. in m. de la Boyga, etc., li Girbertz, etc. It. da Bushieyras debent 12 s. frum. à pauca, 5 s. silig. à pauca et 6 denarios ratione jutziæ, et scilicet dictos 6 den. ratione mansi d'Amalric et mansi de la Bernardia et affarii da la Rua et mansi Rotgeyres, quæ loca tenent homines mansi supradicti. Item da Rocha pelhuc alias Brageyras debent em. sil. à p. et em. aven. à p. et 4 den. et dim. onus f. et mealatam ovorum dal Poch et da Monmago solvunt. (Rochapeluc est dans l'agrafeuil).

Item Daubez debent 4 sext. silig. à pauca et 4 sext. frum. à p. et 4 avenæ à p. (mesure *pauche*, petite) et 3 solid. et 2 gallinas. Summa denariorum est centum novem denariorum et ultra istam summam debet dnus epus 25 lib. turon prout scriptum est in principio libri.

Extrait du *concordat* du 14 nov. 1429 qui autorise les terriers :

Postea vero et ibidem, cùm in dicto capitulo proloqueretur et tractaretur de terrariis quæ habebant tam ipse dnus epus quàm præfati religiosi, quod forte erant aliqui religiosi qui non habebant documenta authentica et publica de pluribus censibus, redditibus et deveriis quæ sibi debebantur, nisi dumtaxat terraria sua, et quod fortè ob defectum litterarum et documentorum authenticorum et publicorum, multi census, redditus ac multa jura et deveria debita tam dicto epo quam etiam religiosis dictæ ecclesiæ et tam universaliter quam particulariter

perpetuo amitterentur et perderentur in magnum dictæ ecclesiæ detrimentum, nisi aliàs in ipso capitulo provideretur super hoc quod adhiberetur fides terrariis prædictis super quo hujusmodio negotio fuit multipliciter in eodem capitulo tractatum et prolocutum.

Et tandem de consensu et approbatione ipsius dni epi ac religiosorum superius nominatorum, in eodem capitulo, fuit definitum, dictum et couclusum ac per eundem dnum epum unà cum suo capitulo prædicto et cum religiosis prædictis et eis volentibus et consentientibus, cùm esset ibi in dicto capitulo major et sanior pars religiosorum prædictorum, *statutum* et *ordinatum* perpetuis temporibus duraturum, quod amodo antea stetur et stari debeat pro omni probatione censuum, jurium et deveriorum, et stari à cætero voluerunt et promiserunt tam ipse dnus epus quam præfati religiosi terrariis ipsorum dni epi et religiosorum tam in universali quam in particulari in dicta ecclesia et inter dnum epum et religiosos ejusdem qui nunc sunt et perpetuo erunt. Itaque unus stare debeat terrario ac terrariis alterius et aliorum eorundem et vicissim absque ulteriori probatione super hoc facienda et prædicta terraria ibidem in dicto capitulo approbaverunt et approbata perpetuo esse voluerunt.

Extrait du *concordat* du 22 juin 1429 :

Item religiosus vir frater Martinus de S° Salvatore, eleemozinarius dictæ ecclesiæ Tutellensis recognovit se debere et teneri ratione officii sui eleemozinariæ, administrare, solvere, supportare et facere anno quolibet in dicta ecclesia in communi, tàm dno epo quam religiosis, quæ sequuntur : 1. Primo debet facere per totum anni circulum omnibus diebus veneris *eleemozinam generalem*, videlicet cuilibet pauperi dare debet unam petiam panis, et est notandum quod de quolibet pane debent fieri 16 petiæ, et de sextario debent fieri 8 panes, si sit ad bonam mensuram. Si autem sit ad parvam mensuram, non fiunt nisi sex. Pro qua quidem eleemozina, dictus eleemozinarius recipere debet 22 modia siliginis à dno epo Tutellensi, et sunt ad parvam mensuram.

2. Item de residuo quod remanebit de 22 modiis siliginis debet dare in quadragesima dictus eleemozinarius quotidie eleemozinam, prout est dare consuetum, et ita debet facere ut superius est dictum, in pane et pessis.

3. Item, qualibet die veneris in septimana, et quotidie in quadragesima, debet dictus eleemozinarius dare ad portam, post prandium, omnibus pauperibus et egenis, ut supra scriptum est.

Item die Pentecostes debet facere *caritatem* unam præconisatam, itaque de quolibet sextario siliginis debent fieri 8 panes, et de quolibet pane debent fieri octo partes. — Item debet facere dict. eleem. aliam caritatem pro dno abbate de Beart, in die obitus sui.

Item debet dict. dnus eleem. transmittere quotidie contractis per villam et infirmantibus una die uni, alia die alii, prout ipse pauperiores cognoverit, dimidium panem *quatorsier*, et unam justam vini. — Item ante natale Dni, debet eleem. tradere 3 sextar. frum. et 3 silig. etc....

Item debet reficere dic. eleem. quotidie 12 pauperes, quos

dnus Petrus abbas instituit pro anima sua etc. — Item debet dare 20 tunicas de panno qui fit Tutellæ etc....

Item qualibet die debet ponere 3 pauperes in claustro, ad opus mandati *(lavement des pieds)* et cuilibet dare unum panem quatorsier et 1 justam vini si habent etc....

Extrait du *concordat* du 12 novembre 1429 :

Item sequuntur ea quæ fuerunt in dicto capitulo *recognita deberi* dicto fratri Martino de S° Salvatore, *eleemozinario* Tutellæ. 1° recognovit se debere eidem eleem.... Prior de Meyssaco 6 libras perpetuo renduales. Item... præpositus de Navis, 5 modia silig. et amplius 6 sextar. silig. ad parvam mensuram perpetuo rendualia. Item præpos. de Clergorio 46 sext. silig. et 5 frum. ad parv. men. — Prior de Angulis 5 sext. silig. — Præpos. de Lagenesta 2 sext. sil. ad bonam mensuram. — Item præp. de Saliaco 23 sext. sil. ad parv. m.

22 juin 1429, 19 septembre 1433 et 14 février 1434, Mathieu de Fournier, prévôt de Tulle, étant absent, Guillaume de Fumel se prétendait prévôt, mais l'évêque et le chapitre avaient commis à la régie du prévôté, frère Hélie de Boussac pour l'arrentement du mas de Jos, qui fit l'accensement du mas de Lacoste et figura au concordat ci-des. comme *gubernator* præpositatus, et aux 2 autres actes comme mandataire de Fournier.

[Biblioth. nat. miscellanea monastica s. g. lat. vol. 12780 f° 69].

De *eclesia* seu monasterio Tutelensi notæ. Cùm primas christiani nominis partes pro certis non solum Aquitaniæ sed et totius Galliæ populis sibi vendicent Tutellenses apud ipsos non multo post ædificatum fuit insigne illud monasterium ordinis sancti Benedicti sub titulo sancti Martini episcopi ab Aquitaniæ ducibus fundatum et dotatum, et a domno Ademaro Anglo Scalarum vicecomite (qui huic quodcumque possidebat testamento reliquit) multis reditibus auctum et locupletatum. Quod antiquissima sit fama et domnum Martinum Turonensem inibi instituisse abbatiam et non multo post juxta concilii cujusdam decretum jussu missum dicunt divinum? Hilarium qui inibi instituit 12 monachos cum abbate patet et ex eo quod vetustate consumptum reædificari de novo publicis sumptibus cœpit anno domini 1103 [Voy. *Hist. Tut.*, p. 3] procurante Bernardo vicecomite indict. 21 (23 est biffé) 3 idus junii, Romæ sedente Paschasio, regnante Philippo, et Vuillelmo abbate ipsius monasterii Tutellensis pastoralem curam gerente, ejusdem regularis observantiæ tenacissimum, notum est, ex eo quod prædictus beatus Martinus ante combustionem suæ basilicæ Turonensis, cuidam devoto apparueret et ei ipsam combustionem indicans causa dicitur aperuerit quod scilicet ob pravos mores religiosorum inibi degentium, inde abjecta eorum cura discesserit et ad Tutellenses transmigraverit : cuidamque alii viri piissimi in ecclesia Tutellensi oratis ipsum beatum Martinum stante coram beato Michaele archangelo quem subnixe monebat ut sedulo ipsius ecclesiæ et monasterii Tutellensis præsidio incumberet, cujusque ipse relicto Turonensi protectionem suscepisset, ut refert sanctus Odo in sermone quem habuit de ipsâ combustione.

Quod pariter famosissimus fuerit idem monasterius, patet ex eo quod plures principes illud sua visitatione decoraverint, inter quos : Rodulphus, aliàs Raoul, rex Galliarum, qui illud sue

et futurorum regum tuitioni non ditioni subditum declaravit anno domini 845; et rex Castelleæ et Toleti Aldefonsus, cum uxore sua Eleonora, ipsius monasterii abbati et monachis duas urbes in Galæciæ : Fornellos et Orbanellam cum omnibus juribus regalibus dedit in perpetuum, anno domini 1219; quæ donatio à tribus subsequentibus regibus Sampio (Sanxio), anno domini 1250; Fernando, anno 1342; et Aldefonso, anno 1376, rata et firma fuit habita.

Quod ejusdem monasterii structura sit prægrandis et mira, præsertim in pyramide super quatuor columnis lapidibus quadris in altum porrecta fere ad oculos caliginem et Memphyticas imitationes super omnes alias quæ cernuntur in toto orbe christiano.

Quod ipsius excelsæ et absolutæ cum alto mero et mixto imperio præsertim super ipsa Tutellensi civitate et suburbiis fuerint et sint dominationes.

Quod ejusdem possessiones et prædia reditus annuos ad minime 80ta millium librarum turonensium retulerunt.

Et in eo centum ad invicem monachi Deo semper deservierint, et ex his plures doctrinæ pretiosæ preter percelebres prodierint, inter quos juxta Lemovicensium martyrologium pancratum (*sic* pro pancarta) Odo, primus abbas Tutellensis, ex scholiasta bibliothecæ Clun[iacensi]. Inter ipsos etiam monachos fuit, sanctus Donatus Humbertus, aliàs Hubertus, qui ex monacho Tutellensi ad verbum Dei prædicandum Siculis ordinatus est, et episcopus nutum sanctæ Romanæ ecclesiæ Cardinalis sub titulo silvæ Candidæ, (*sic* pour sanctæ), aliàs sanctarum virginum Rufinæ et Secundæ, ut author est Panvius in utroque epitome trith. lib. 2, cap. 89, et lib. 4, cap. 34. Alii ad episcopatum et alii ad cardinalatus culmen canonicé convolaverint, ut frater Hugo Rogerius Monstre de Malmonte, Lemovicensis Clémentis papæ 6e frater germanus, qui ex monacho Tutellensi. S. R. E. presbiter cardinalis est ordinatus anno Domini 1342. Verum ? itaque cùm Tutellensi ecclesia quæ est aliunde connexa scilicet in diœcesi Caturcensi abbatia beatæ Mariæ Rupis amatoris inde clarior evaderet et urbs ipsa Tutellensis (quæ sita in valle satis frugifera et duobus fluviolis cincta quibus nomen *Currezia* et *Solana* antequam hac in illam se infundat infra ejusdem urbis muros) in dies populosior cerneretur; Joannes pp. 22 ipsam ecclesiam Tutellensem erexit et in cathedralem, anno domini 1318, et Arnaldus ultimus abbas primum episcopum creavit, et diœcesi assignans parochias quas episcopatu Lemovicensi jure antiquo ab ipso dependebant monasterio.

Et ita vides mutatum quoad caput, non quoad membra, statum ipsæ ecclesiæ Tutellensis, quæ cathedralis nomen tunc sortita, mansit nihilominus sub regulari disciplina, monachi sub prioris claustralis et capituli correctione ad annum usqæ 1514, quo facti sunt canonici seculares sub Leone papa 10, die 6 calendas octobris, ita procurante Francisco I Galliæ rege, et tales per supremum Burdegalensium senatum comprobati, die 20 mensis februarii 1517, ut scribit D. Boeris (seu Bochet), ejusdem senatus præses decis. Burdegal. 6.

Episcopi, *vicecomitis* titulo præsignati sunt :

Arnaldus ultimus ablas et idem episcopus sedere cœpit anno 1308.

Ex illustri familia de Ventadour ortus est Bernardus de Ventadour, abbas Tutelensis anno 1231 qui multa contulit ecclesiæ Tuttellensi.

Dom Etiennot, ms 12747, Bibl. nat., donne à son tour l'historique de l'abbaye en 2 pages, résumant Latour, avec une liste d'abbés où il consacre 5 ou 6 lignes à chacun.

J.-B. CHAMPEVAL.

(A suivre).

Chansons & Bourrées

LIMOUSINES

Recueillies et mises en Musique

PAR

François CELOR (Pirkin)

Novembre 1898

(Suite. — Voir T. XXIII, p 286)

LXXXXV

BOURRÉES

Baisso-te, mountagno, } *bis.*
Levo-te valoun, }
M'enpachas de veïre
Lo mio d' Janetoun.

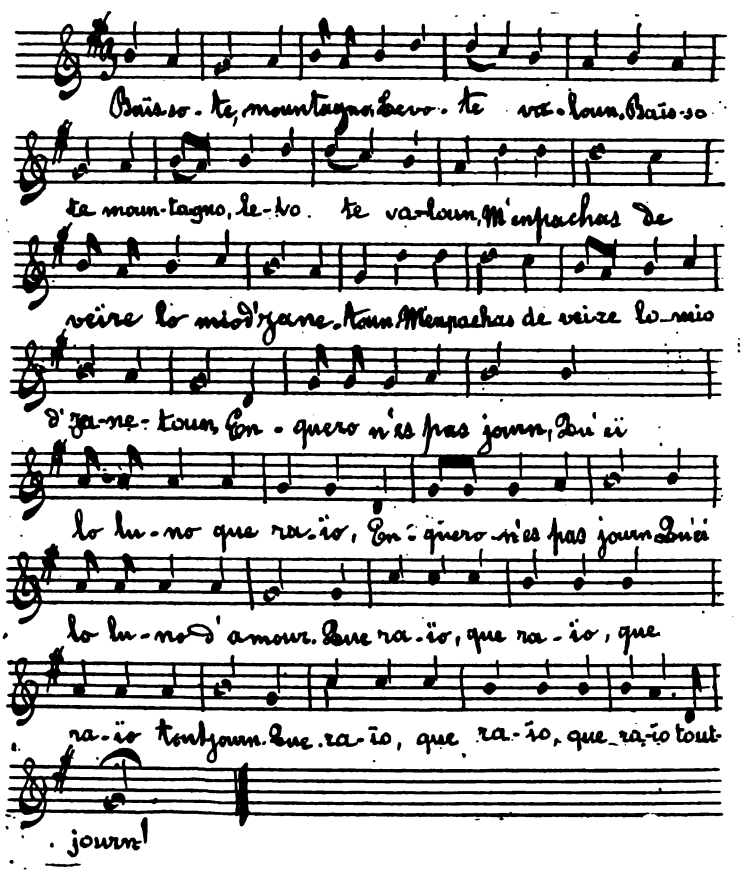

Enquero n'es pas journ,
Qu'ei lo luno que raïo,
Enquero n'es pas journ,
Qu'ei lo luno d'amour,
Que raïo, que raïo, } *bis.*
Que raïo toutjourn. }

Baisse-toi montagne, lève-toi vallon, tu m'empêches de voir la mienne Jeanneton. Encore il n'est pas jour, c'est la lune qui brille, encore il n'est pas jour, c'est la lune d'amour, qui rayonne, qui rayonne, qui rayonne toujours.

En Auvergne, ce chant offre de nombreuses variantes. Le poète prend presque le ton épique et convie toute la nature à entendre les accents de ses *plaintes*, dans une mélodie large, languissante et d'une harmonie singulière :

Devala, mountagnas,
Leva-vous, vallouns ;
Iscouta ma plainta,
Iscouta mos chants.
La iou, la iou ta.

Chi guess' uno miyo
Que m'amesse pas,
I prendrio de paillo,
Lo foyo bourla.
La iou, la iou ta (1).

Abaissez-vous, montagnes, élevez-vous vallons ; écoutez ma plainte, écoutez mes chants. La iou, la iou ta.

Si j'avais une mie qui ne m'aimât pas, je prendrais de la paille, je la ferais brûler. La iou, la iou ta.

---

(1) Michel, *L'Ancienne Auvergne et le Velay*, t. III, p. 60. Moulins, 1848, in-fol.

LXXXXVI

BOURRÉE

Berdzie, permeno to berdziero,
Permeno lo lou temps que l'a.
Permeno lo aquecht' annado,
Qu'un autr' annado l'auras pas.

Comme vos tu que lo permenio ?
Lou couradze m'en o manqua.
Lou couradze, mai la forcho,
Lo volounta de l'embracha.

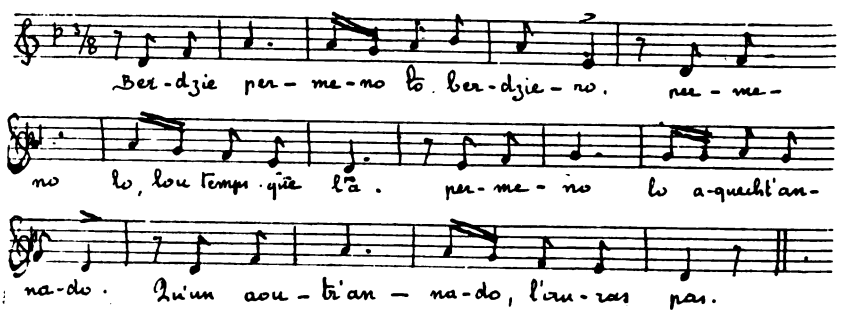

Berger, promène ta bergère, promène-la le temps que tu l'as. Promène-la cette année, qu'une autre année tu ne l'auras pas.

Comment veux-tu que je la promène ? Le courage m'en a manqué. Le courage, plus la force, la volonté de l'embrasser.

Communiquée et notée par M. de Lépinay. Se chante à Brive.

LXXXXVII

Pochant sur lo planqueto
Lou pe mo manqua.
Pochant sur lo planqueto
Lou pe mo manqua.
Helas ! choui toumbado din l'aigo,
Mous coutillous che chount mouillas.

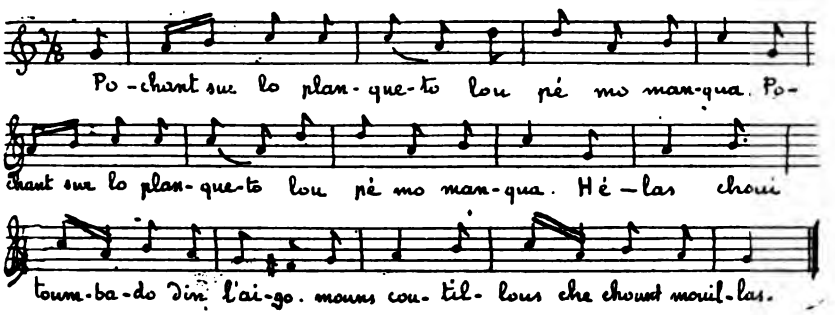

En passant sur la planchette, le pied m'a manqué. Hélas ! je suis tombée dans l'eau, mes jupons se sont mouillés.

Communiquée et notée par M. Gaston de Lépinay.
Se chante à Lissac, à Larche, à Brive.

LXXXXVIII

Sur lou bord de l'aigo (1)
N'io de blantsas flours,
De blantsas, de roudzas,
De toutas coulours.

Ma chi ieou l'ei pachavi
Ieou n'en culirio.
A lo mio mignouno,
Ieou n'en pourtorio.

(1) Ou : « Sur lou pount de Brivo ».

Chi ieou n'avio' no mio
Que m'eimechio pas,
Lo boutorio din l'aigo,
Lo fario nedza.

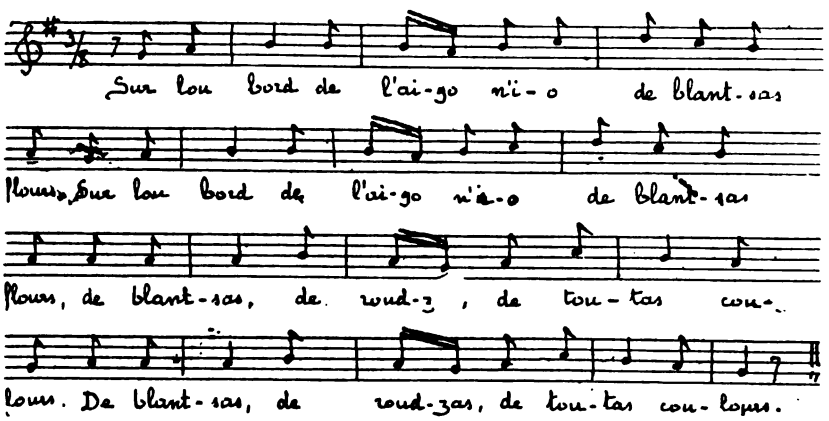

Sur le bord de l'eau, il y a des fleurs blanches, de blanches, de rouges, de toutes couleurs.

Moi, si j'y passais, moi j'en cueillerais. A ma mie, mignonne, moi j'en porterais.

Si j'avais une mie qui ne m'aime pas, je la mettrais dans l'eau, je la ferais noyer.

Communiquée et notée par M. Gaston de Lépinay. Se chante à Lissac.

Le dernier couplet de cette chanson offre une grande analogie avec le dernier couplet de la chanson précédente (variante de l'Auvergne).

LXXXXIX

Chei nio un petit oougelou
Que davalo de brantio en brantio.
Piou, piou, piou.
Chabi moun niou,
Aval, aval, din lo rebiero,
Piou, piou, piou.
Chabi moun niou,
Aval, aval, al foun d'un riou.

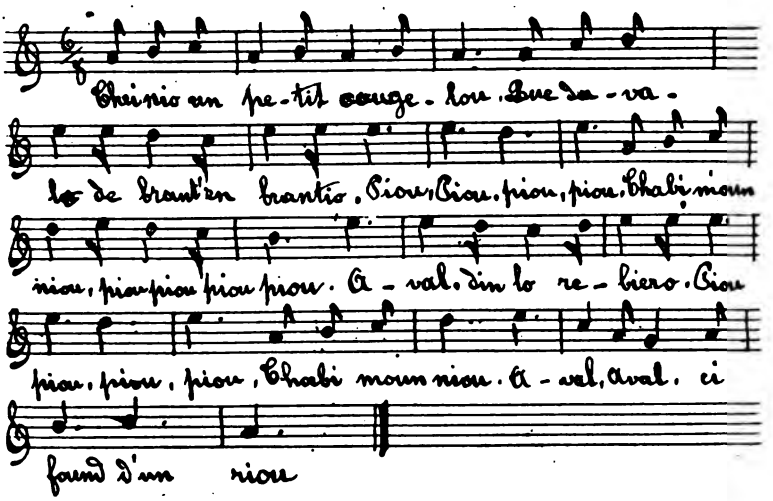

Ici il y a un petit oiseau qui descend de branche en branche, piou, piou, piou. Je sais où est mon nid, là-bas, là-bas, dans la vallée, piou, piou, piou. Je sais mon nid, là-bas, là-bas, au fond d'un ruisseau.

Communiquée par M. Gaston de Lépinay. Musique de F. Celor.

C

Fatz ana, petito,
Fatz ana toun viouloun !
Toun viouloun, to viouleto,
Toun viouloun ne vai pas.
Toun viouloun, to viouleto,
Toun viouloun ne vai pas.

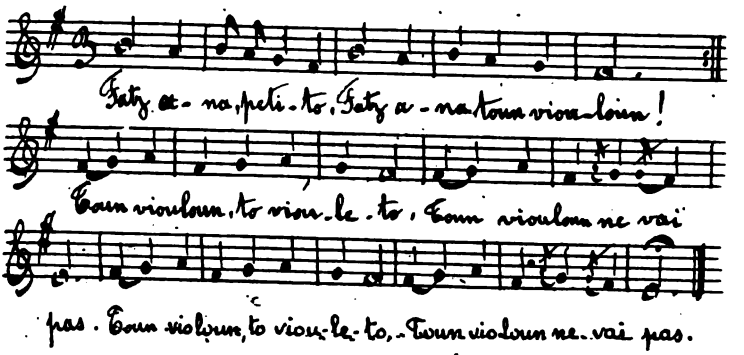

Fais aller, petite, fais aller ton violon ! Ton violon, ta violonnette, ton violon ne va pas.

CI

Se tu lou vesias,
Terole, terolero, lero.
Se tu lou vesias
Lous garçous dei Lounza.
Chapel sur l'aurelho,
Mostro el gousset,
Fumant lo cigoretto,
Parapluejo jous lou bras ;
Semblou daous bourgeois !
Terole, terolero, lero,
Semblou daous bourgeois !
Terole, terolero, lero.

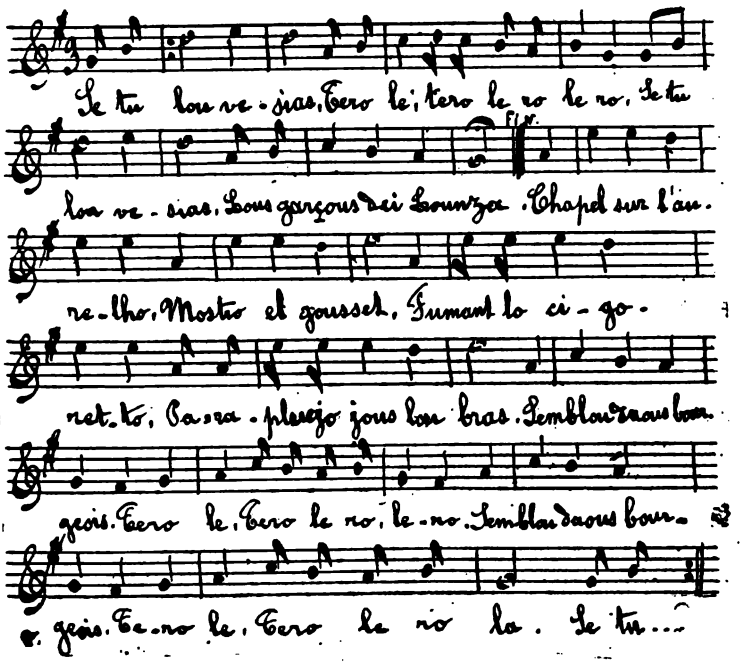

Si tu les voyais, terole, terolero, lero, si tu les voyais les garçons du Lonzac. Chapeau sur l'oreille, montre au gousset, fumant la cigarette, parapluie sous le bras : ils ressemblent à des bourgeois ! Terole, etc.

CII

N'io pu de Jan,
Dedins nostre viladge,
N'io pu de Jan,
Las fillas l'amous tant.
Se lou vesias,
Penden qu'ella s'estelou,
Ah ! vous reria,
Se lou vesias fiola.

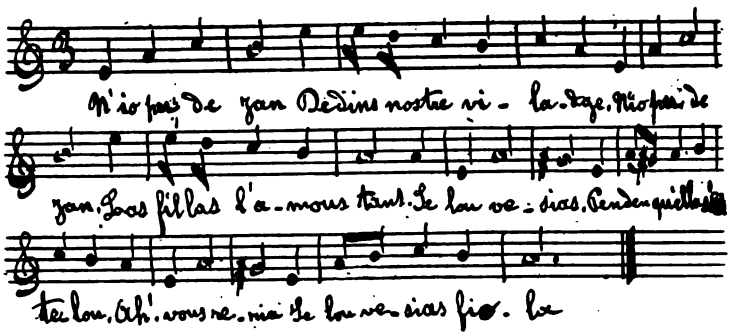

Il n'y a plus de Jean, dans notre village, il n'y a plus de Jean, les filles l'aiment tant. Si vous le voyiez, pendant qu'elles fatiguent, ah ! vous ririez, si vous le voyiez filer.

CIII

Lous Auvergnats n'au be lo barbo duro,
Lous Lemouzis lo liour foriau be.
Lo liour foriau sens soblou e sens aïgo,
Sens lou plotou, e memo sens rosou !

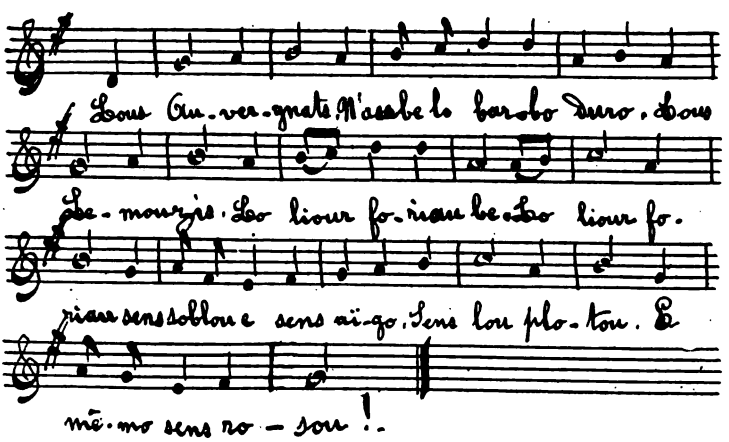

Les Auvergnats ont bien la barbe dure, les Limousins la leur feraient bien tout de même. Ils la leur feraient sans savon ni sans eau, sans le plat à barbe et même sans rasoir.

CIV

Se sabia Janeto,
Jamai te moridaria ;
Restoria felhioto,
Gardaria to liberta,
Restoria felhioto,
Gardaria to liberta.

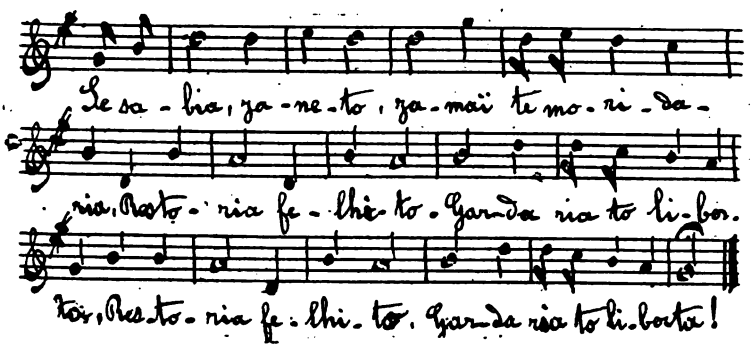

Si tu savais, Jeannette, jamais tu ne te marierais ; tu resterais fillette, tu garderais ta liberté.

M. Gaston de Lépinay nous a communiqué une variante qui est plus complète que celle que nous venons de donner ; la voici :

CV

Chi chabias, drounlettas,
Dzamai vous maridarias.
Rechtarias souletas,
Gardarias la liberta.

Me choui maridado,
Ai perdu ma liberta.
Me choui enveouvado,
Ai repre ma liberta.

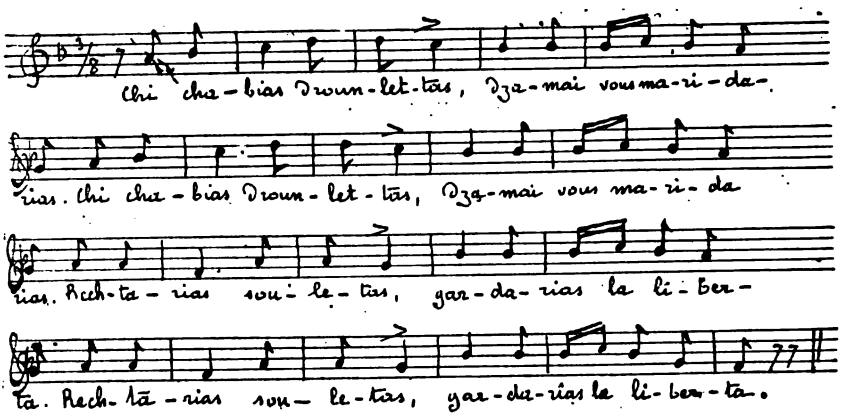

Si vous saviez, fillettes, jamais vous ne vous marieriez. Vous resteriez seulettes, vous garderiez la liberté.

Je me suis mariée, j'ai perdu ma liberté. Je suis devenue veuve, j'ai repris ma liberté.

CVI

Autre bourrée ; même air

Me voli marida,
Noun pas d'in lo mountagno.
Me voli marida,
Qu'ci d'in lou païs bas.

N'en voli pas de viels,
N'en voli mas de dzeounes ;
N'en voli pas de viels,
Laous dzeounes danchant miel.

Je veux me marier, non pas dans la montagne. Je veux me marier, c'est dans le pays bas.

Je n'en veux pas de vieux, je n'en veux que de jeunes. Je n'en veux pas de vieux, les jeunes dansent mieux.

Communiquée par M. G. de Lépinay. Se chante à Lissac et à Larche.

CVII

Toujourn, lou tour,
Lo boureio viro, felheto,
Toujourn lou tour,
Enquero n'es pas journ !

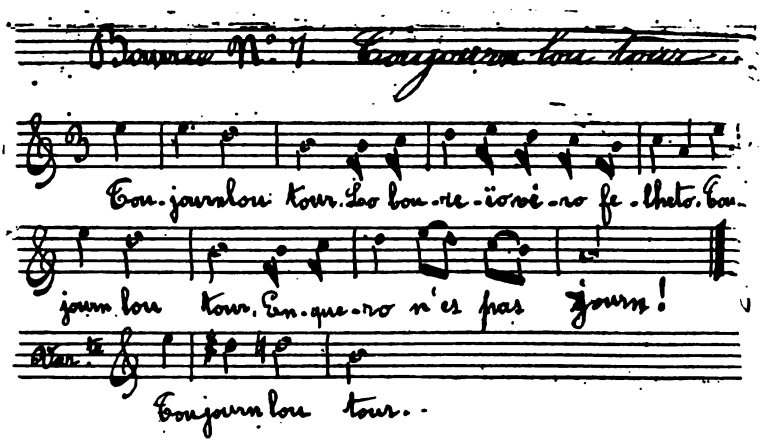

Toujours, le tour, la bourrée tourne, fillette. Toujours, le tour, encore il n'est pas jour.

CVIII

Cousi Jantou,
Presto-me to choreto,
Tous quatre beous,
Per ona qu'er' un œuf.
Quand lei fuguei,
N'iogue uno chorado,
Quand fuguei quei,
N'iogue un plen culié !

Cousin Jean, prête-moi ta charrette, tes quatre bœufs, pour aller chercher un œuf. Quand j'y fus il y en avait une charretée; quand il fut cuit, il n'y en avait qu'une cuillérée.

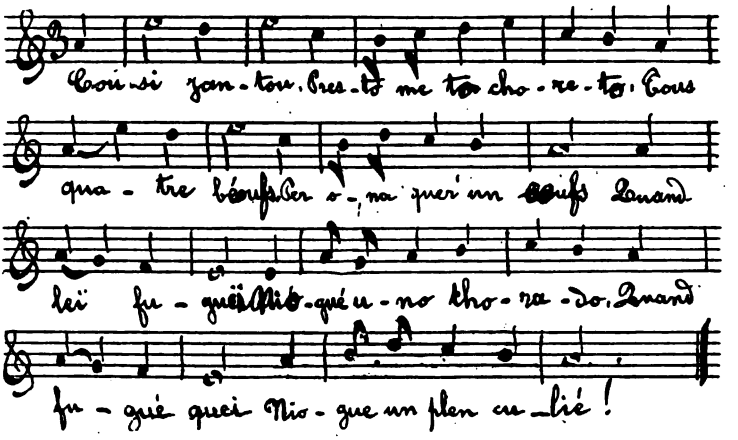

CIX

Autres Couplets ; même air

Moi j'ai cinq sols, ma mie n'en a que quatre,
Comment ferons-nous quand nous nous marierons ?
Nous achèterons une cuiller, une fourchette,
Une petite écuelle (1), et nous mangerons là tous deux.

Cousin Jean, comment te fait ta femme ?
Te fait-elle la tienne comme me fait la mienne ?
La mienne me fait coucher souvent dehors,
Et pour souper, elle m'envoie coucher.

CX

Quand passares, petito, venes nous veire,
Quand passares, petito, venes nous veire,
N'auren de las calhadas en daous tourtous,
N'auren de las calhadas en daous tourtous.

Quand vous passerez, petite, venez-nous voir, nous aurons du caillé et même des tourtous.

---

(1) Un escunlou.

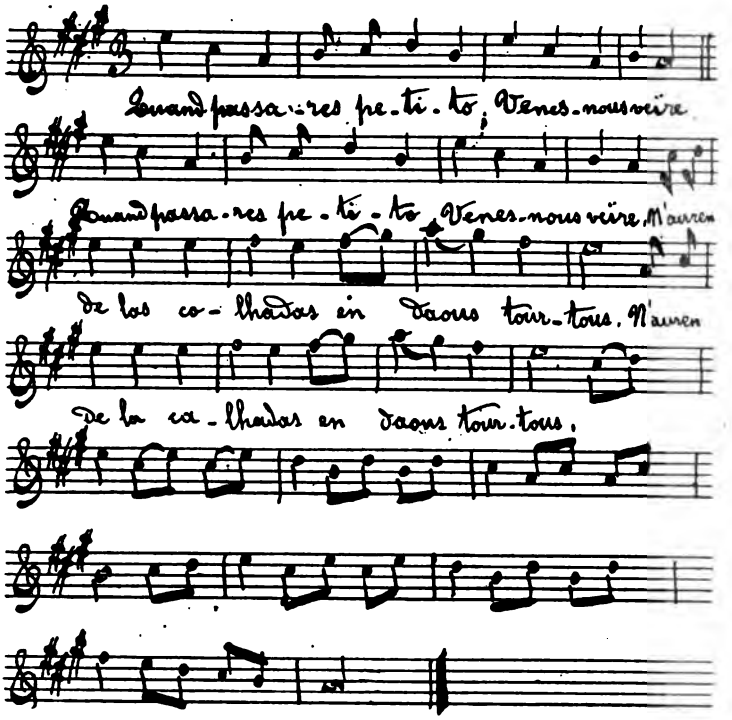

CXI

Quand pacharei souletto,
Venes nous veire ;
Quand pacharei souletto,
Venes nous veire ;
Vous dounaren de bounas caillasdas,
De bouns pastichous, a ples paillachous.

Quand vous passerez seulette, venez nous voir ; nous vous donnerons de bonnes caillades, de bons pâtés, à pleins paillassous.

Variante communiquée par M. Gaston de Lépinay.

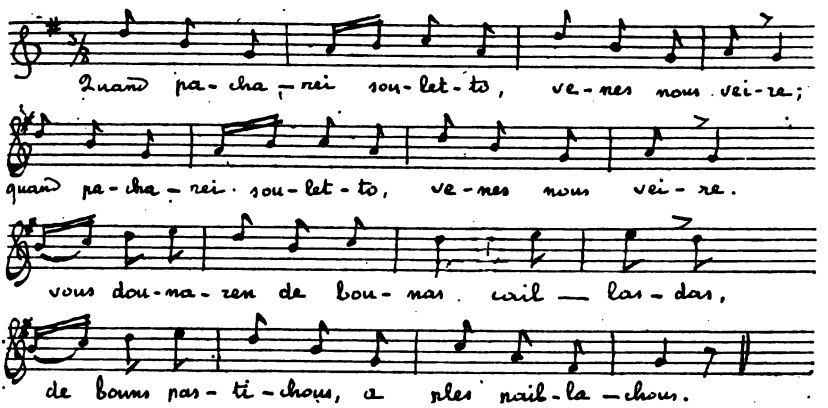

CXII

Lo voles, lo Marianno,
Lo voles, maï l'auraï !
Lo voles, lo Marianno,
Lo voles, maï l'auraï !

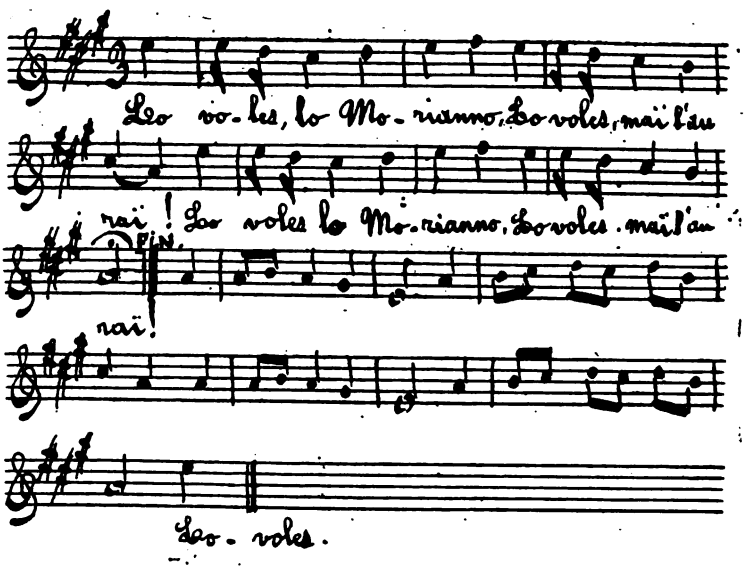

Je la veux, la Marie-Anne, je la veux et je l'aurai !

L'IGUE DE SAINT-SOL-BELCASTEL

Une découverte des plus importantes vient d'être faite, dans le département du Lot, par M. Viré, l'administrateur délégué du Puits de Padirac.

La cause de cette découverte est assez intéressante à relater. Dans le courant de l'année dernière, une invasion de cloportes s'était subitement montrée au château de Belcastel, qui se dresse si fièrement dans la commune de Lacave, sur un rocher à pic dominant la rive gauche de la Dordogne. L'invasion avait pris des porportions tellement considérables, que le château était devenu inhabitable. Dans toutes les pièces, les plafonds, les murs, les parquets en étaient couverts ; on aurait dit des morceaux de drap noir plaqués çà et là. Tous les jours, depuis le mois d'août jusqu'à la fin du mois de novembre, c'était par pelletées et par pleins seaux que l'on détruisait ces importunes bêtes. Rien n'y faisait ; tous les matins elles se montraient aussi nombreuses que par le passé.

M. Rupin, prévenu du fait par Mme Ghéerbrant, propriétaire du château, se rendit compte par lui-même du curieux phénomène et s'empressa de le porter à la connaissance de M. Viré, attaché au Muséum d'histoire naturelle de Paris et qui, par ses études, pouvait mieux que personne trouver le remède efficace pour combattre le terrible fléau. Il lui

signalait en même temps, sur des indications fournies par M. Héreil, curé de Lacave, deux cavités inexplorées situées non loin du village.

Il n'en fallait pas davantage pour faire venir notre ami commun. M. Rupin ayant constaté que l'invasion commençait à se produire de nouveau dès le mois de mars de cette année, M. Viré s'empressa de se rendre à Belcastel, menant avec lui l'outillage nécessaire pour l'exploration des grottes et se faisant suivre des intrépides guides de Padirac : Tournier, Louis Bel et Audubert.

On s'occupa tout d'abord des cloportes. A l'aide des échelles de corde, les fissures du rocher autour du château de Belcastel furent minutieusement examinées et nettoyées. Au moyen d'un vaporisateur, employé pour le traitement des maladies de la vigne, on projeta, sur tous les points contaminés, de l'eau additionnée de lysol, dans la proportion de dix pour cent, et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants. Instantanément toutes les affreuses bestioles étaient détruites (1). L'opération fut pratiquée plusieurs jours de suite ; en la renouvelant, s'il y a lieu, on est sûr d'arriver à la destruction complète de ce véritable fléau.

M. Viré explora ensuite les grottes qui lui avaient été signalées. La première, située à côté de l'église de Lacave, n'offre rien de particulier ; mais il n'en est pas de même de la seconde, qui se trouve à l'Est et

(1) Ajoutons que, d'après des expériences faites par M. Viré, le lysol est supérieur à tous les autres insecticides, et qu'il peut être employé très avantageusement, dans les proportions de un pour cent, de préférence à la nicotine, à la naphtaline, etc.

à un kilomètre environ du village, dans une petite vallée parallèle à celle de l'Ouïsse.

Elle se dévoile par un petit orifice qui a tout au plus trois mètres de circonférence. Sa profondeur est de 80 mètres à pic. J'y suis descendu avec M. Viré, les trois guides de Padirac, M. le curé Héreil, Marcellin, Louis Audubert, Clavé, François et Elie Clavel. Nous formions, comme on le voit, une véritable caravane ; mais ce voyage souterrain en valait la peine et nous ménageait de véritables surprises.

La grotte se compose d'une galerie principale, que nous avons pu suivre sur un parcours d'environ 800 mètres, et qui çà et là se ramifie par quelques petites galeries secondaires. A une de ses extrémités elle se termine par un bassin, rempli d'eau, au bord duquel s'élève une magnifique stalagmite rappelant un peu celle qui borde le lac de la salle du Grand-Dôme au Puits de Padirac.

La galerie, dont la hauteur varie entre dix et trente mètres, constitue une série de salles plus ou moins vastes, toutes aussi remarquables les unes que les autres. Dans l'une, ce sont de véritables cascades pétrifiées qui garnissent les parois ; dans d'autres, on voit une infinité de petites colonnes, larges tout au plus de quelques centimètres et qui parfois, pressées les unes contre les autres, se dressent délicatement jusqu'au sommet de la voûte ; on se croirait dans un paysage antédiluvien, au milieu d'une forêt de calamites.

Ajoutons que M. Viré, qui a visité, outre des centaines de grottes inédites, les principales cavernes *aménagées* de l'Europe, nous a déclaré qu'à son avis

l'igue de Saint-Sol-Belcastel pouvait être rangé parmi les sept ou huit plus belles cavités qui sont à sa connaissance.

Il ne faut point songer à pouvoir aménager cette grotte en utilisant l'orifice qui lui sert d'accès. On ne pourrait le faire qu'en y plaçant un ascenseur, dont l'installation dépasserait peut-être la somme de cent mille francs. En outre, l'entretien de cet ascenseur serait ruineux et dépasserait de beaucoup le chiffre des recettes qu'il pourrait procurer.

Tout espoir de la livrer un jour au public n'est cependant pas perdu. M. Viré a tout lieu de croire que l'exploration de la grotte n'est pas terminée. L'une de ses extrémités est bouchée par des amas d'argile, qui peuvent bien obstruer momentanément la galerie. Il peut se faire qu'en les enlevant on puisse aller encore plus loin et se rapprocher ainsi de plus en plus du versant de la montagne, et par suite de la surface du sol. Si cette hypothèse, qui est probable, se réalise, le creusement d'un tunnel, qui n'aurait pas une grande longueur, permettrait d'y pénétrer de plain-pied.

Envisageons donc l'avenir avec confiance. Roc-Amadour, Padirac, Saint-Sol-Belcastel seront des points qui attireront de tous côtés les touristes dans notre région.

JULIEN VALAT.

TITRES ET DOCUMENTS

SIÈGE D'USSEL (Corrèze) en 1371

Itinéraire des ducs de Bourgogne Philippe-le-Hardi et de son fils, Jean-Sans-Peur, depuis l'an 1363 ; in-4°, 1888. Annoté par Ernest PETIT et publié dans les *Documents inédits de l'Histoire de France :*

Là, on voit que les premiers jours de mars 1371, le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, qui était parti de Besse (1) (Puy-de-Dôme), après avoir séjourné à Clermont, en Auvergne, *dîna dans les champs*, fut gîter à Corneilles (2) et, le lendemain, 2 mars 1371, arriva pour faire le siège d'USSEL (Corrèze), et y resta le 3 mars. Ce siège dût être fait sur les *Anglais*, assurément. D'Ussel, le duc de Bourgogne, qui était accompagné du duc de Berry, son frère, fut dîner à Herment (Puy-de-Dôme) et y coucha. (Sans doute, au superbe *château* fort qui y existait alors). Le 5, ils passèrent à Pontgibaud (Puy-de-Dôme) et vinrent coucher à Clermont, en Auvergne.

En 1375, le duc Louis II de Bourbon, parti d'Auvergne et du siège de la Roche-Sanadoire, près du Mont-

(1) Besse-en-Chandèze, chef-lieu de canton (Puy-de-Dôme).

(2) Corneilles, sur le chemin de Besse (Puy-de-Dôme) à Ussel, ne peut être *Cournol près Besse*, identifié ainsi dans cet itinéraire. Corneilles doit être quelque château ou fief, près d'Ussel (Corrèze).

Dore, va chasser les Anglais de Saint-Angel, près d'Ussel (Corrèze) (1).

En 1393, l'illustre maréchal Boucicaut séjourne (de juin à août) à Herment (Puy-de-Dôme), pour y surveiller les Anglais qu'il avait refoulés en Bas-Limousin (2).

---

(1) Voir d'Oronville, *Vie du duc Louis II de Bourbon.*

(2) Voir l'*Auvergne Illustrée*, par A. Tardieu, qui donna la montre d'armes du maréchal Boucicaut, faite à Herment.

ÉTUDES

SUR

Bertrand de Born

SA VIE

SES ŒUVRES & SON SIÈCLE

(Suite. — Voir t. XXIV, p. 21).

CHAPITRE XVIII

MONIAGE & MORT DU TROUBADOUR

§ 1. Le Testament

Parmi les dernières œuvres de Bertrand de Born, il en est une dont la date exacte ne peut pas être déterminée, mais qui trouve sa place au jour où le noble troubadour, renonçant définitivement à la vie guerrière, va céder à ses enfants la garde du château d'Hautefort.

Cette œuvre remarquable à tous les points de vue, est le sirvente « *Bel mes quan vei* », connu sous le nom de : *Velh e Novel*, Vieux et Jeune.

La tornada nous apprend que Bertrand de Born en confia la publication à un jongleur périgourdin, Arnaud Daniel, qui sera bientôt l'un des plus brillants troubadours de son siècle (1) :

Bel m'es quan vei chamjar lo senhoratge
Elh velh laisson als joves lor maisos,
E chascus pot laissar en son linhatge
Aitans enfans que l'us poscha esser pros ;
Adoncs m'es vis quel segles renovel
Melhz que per flor ni per chantar d'ausel ;
E qui, domna ni senhor, pot chamjar
Velh per jove, be deu renovelar.

Je suis heureux quand je vois un jeune seigneur succéder à son père, quand les vieux donnent leur place aux jeunes, et quand chacun peut laisser en son lignage assez d'enfants, pour que l'un d'eux perpétue sa vaillance ; il me semble alors que le siècle se renouvelle mieux qu'avec les fleurs ou le chant des oiseaux ; aussi celui qui, dame ou seigneur, peut changer vieux pour jeune, doit se hâter de le faire.

---

(1) Voir ci-après, chap. XIX, § 1.

Per velha tenc domna, mas chapel latge ;
E es velha quan chavalier non a ;
Velha la tenc, si de dos drutz s'apatge ;
E es velha, si avols om lohl fa ;
Velha la tenc s'ama dinz son chastel,
E es velha quan l'a ops de faitel ;
Velha la tenc, pois l'enojan joglar,
E es velha quan trop volha parlar.

Joves es domna que sap onrar paratge,
E es joves per bos faitz, quan los fa ;
Joves se te quant a adreit coratge,
E ves bon pretz avol mestier non a ;
Joves se te quan garda son corps bel,
E es joves domna, quan bes chapdel ;
Joves se te quan noi chal devinar
Qu'ab bel joven se gart de mal estar.

Joves es om que lo seu be engatge,
E es joves quant es be sofraitos ;
Joves se te quan prol coston ostatge ;
E joves es quan fa estragatz dos.

Je tiens pour vieille, la femme qui ne pare plus sa tête ; elle est vieille, celle qui n'a pas de chevalier ; je tiens aussi pour vieille, celle qui veut en avoir deux. Elle est vieille, la femme vile ou qui paraît l'être. Je tiens pour vieille, celle qui aime dans son château ; est vieille aussi, celle qui recourt aux sortilèges. Je tiens enfin pour vieille, et elle l'est bien, celle qui, semblable à l'ennuyeux jongleur, veut toujours parler.

Elle est jeune, la dame qui sait honorer le lignage ; elle est jeune, par ses belles actions, celle qui sait les accomplir. Elle est jeune, tant qu'elle a noble cœur, celle qui, sous une bonne réputation, ne cache pas un vil métier ; elle reste jeune, celle qui soigne sa jolie personne. Elle est jeune, la dame qui se conduit bien. Elle reste jeune, celle qui laisse voir à tous qu'elle ne veut pas être mal avec les beaux jeune gens.

Il est jeune, celui qui ne craint pas d'engager son bien ; il est jeune, celui qui ne redoute pas la souffrance ; il reste jeune, celui qui combat pour les coutumes de son pays ; il est jeune, celui qui fait des dons généreux.

Joves se te quant art l'archa el vaissel,
E fai estorn e vouta e sembel ;
Joves se te quan li platz domnejar,
E es joves quan be l'aman joglar.

Velhz es rics om quan re no met en gatge
E li sobra blatz, e vis, e bacos ;
Per velh lo tenc quan liura ous e formatge
A jorn charnal, si e sos companhos ;
Per velh, quan vest chapsa sobre mantel ;
E velh, si a chaval qu'om seu apel ;
Velh es quan vol un jorn en patz estar ;
E velhz, si pot gandir sens baratar.

Mon sirventés porta, velh e novel,
Arnautz joglar, a Richart, quel chapdel,
E ja tesaur velh no volha amassar ;
Qu'ab tesaur pot, joves, pretz gazanhar.

Il reste jeune, celui qui sacrifie son coffre et sa vaisselle pour aller à la guerre, aux joûtes, aux tournois ; il reste jeune, celui qui courtise les dames ; il est jeune, celui qui se fait aimer des jongleurs.

Il est vieux, le riche seigneur, qui ne met rien en gage, ou celui qui met en réserve son blé, son vin et son salé ; je tiens pour vieux celui qui donne des œufs et du fromage, aux jours gras, pour ses convives et pour lui ; il est vieux, celui qui met une chape sur son manteau ; il est vieux, celui qui n'a qu'un cheval ; il est vieux, celui qui tient à rester un seul jour en paix ; est vieux aussi celui qui fuit avant d'avoir gagné la partie.

Porte mon sirvente « Vieux et Jeune » à Richard, jongleur Arnaud ; qu'il le reçoive bien, qu'il ne cherche pas, comme un vieillard, à amasser un trésor ; car avec un trésor il peut, dans sa jeunesse, acquérir une bonne renommée.

Cette poésie si simple en son rythme élégant, si sage et si modérée dans les nobles pensées qu'elle exprime, nous produit l'effet d'un testament. Il nous semble entendre le

vieux châtelain d'Hautefort transmettant à ses fils, rangés autour de lui, la garde de sa forteresse, le jour où pour la première fois, il sentit fléchir ses épaules sous le poids de sa lourde armure.

« Je suis heureux dans ma vieillesse, leur dit-il, de don-
» ner ma place aux jeunes et de laisser un beau lignage
» après moi ; car, grâce à vous, ma vaillance se continuera
» dans la suite des siècles ».

Cela fait, Bertrand dit à ses enfants tout le bien qu'un riche seigneur et qu'une prudente châtelaine doivent accomplir autour d'eux ; il leur dit aussi tout le mal qu'il faut savoir éviter. Il mit ensuite ses sages conseils sous la protection du duc d'Aquitaine, en lui disant une dernière fois que la plus essentielle vertu des princes c'est la largesse.

Considérant alors son rôle comme terminé dans le monde, Bertrand de Born renonça brusquement à tout ce qu'il avait tant aimé jusqu'à ce jour, et il alla s'enfermer à Dalon, dans un monastère de l'ordre de Citeaux.

C'était en 1196 ; le troubadour avait environ soixante ans. Sa seconde femme, Philippa, était déjà morte sans aucun doute, car, depuis 1194, il avait cessé de faire toute allusion à ses amours, qu'il avait jusque là rappelées dans la plupart de ses sirventes.

Beaucoup de nobles seigneurs, pendant les deux beaux siècles de « La Chevalerie », ont, au déclin de leur vie, comme le châtelain d'Hautefort, échangé leur épée de combat contre la croix du moine.

Tous furent entraînés vers le cloître par les mêmes sentiments : sentiment féodal qui les engageait, lorsqu'ils ne pouvaient plus porter aisément les armes, à transmettre à leurs héritiers le soin de défendre leurs coutumes et leurs vassaux ; sentiment religieux qui les engageait, lorsqu'ils avaient encore toute leur intelligence, à se dépouiller des honneurs et des biens de la terre, pour aller humblement réparer, dans la prière et le recueillement, les fautes commises pendant la vie guerrière.

Le comte Charles de Montalembert a dit dans *Les Moines d'Occident :*

« Pendant le XIIe siècle, les conversions ne furent pas » moins fréquentes et moins exemplaires que dans les siè- » cles précédents. Ici, les noms se pressent en foule sous la » plume » (1).

L'illustre écrivain cite un grand nombre de seigneurs qui ont, à cette époque, abandonné leur cotte de mailles pour revêtir le froc de moine, et il termine par ces mots :

« En Aquitaine, un noble périgourdin, Gérard de Salis, » s'étant fait moine, et ayant entraîné son père et ses frères » à suivre son exemple, consacra son patrimoine et sa vie à » fonder cinq monastères : Grandcelm (2), Cadouin (3), Le » Bournet (4), Dalon (5) et les Chateliers (6), où il mourut » en 1120, laissant ce quintuple héritage à l'ordre de Citeaux » et à saint Bernard » (7).

Gérard de Salis était originaire du château de Labatut (8) en Périgord ; sa famille s'est éteinte en 1681, par le mariage de Guilhelmine de Salis, dernière héritière du nom, avec David de Laborie, second fils du seigneur de Laborie, marquis de Campagne.

Comme principale preuve de l'antique origine des Salis, on rappellera toujours les pieuses libéralités de Gérard, sauvées de l'oubli par la reconnaissance des moines.

Ce sont encore de généreuses fondations qui nous ont donné les seuls renseignements incontestables avec lesquels nous avons pu corriger la généalogie de Bertrand de Born.

Combien d'illustres familles ont ainsi trouvé, dans les

---

(1) *Moines d'Occident*, vol. 7, p. 656.
(2) Commune de Bouillac (Tarn-et-Garonne).
(3) Chef-lieu de canton (Dordogne).
(4) Commune de Fontaine (Dordogne), ou Courgeac (Charente).
(5) Commune de Sainte-Trie (Dordogne).
(6) Commune de Fonperron (Deux-Sèvres).
(7) *Les Moines d'Occident*, t. 7, p. 657.
(8) Commune de Saint-Chamassy (Dordogne).

précieux cartulaires de nos vieilles abbayes, la récompense dévolue aux générations futures, pour les charitables donations des ancêtres?

§ 2. **Dalon**

Ce fut dans l'abbaye de Dalon, fondée par un noble guerrier périgourdin, converti comme lui, que Bertrand de Born alla chercher le pardon des fautes commises pendant sa vie tourmentée.

A moitié distance entre les ruines de Born, berceau de la famille du troubadour, et le puissant château restauré d'Hautefort, le voyageur trouvera sur son chemin, au milieu d'une vaste prairie entourée d'arbres séculaires, une superbe voûte ogivale ouverte à tous les vents; elle est attenante à un logis abbatial assez bien conservé, dont la construction ne paraît pas remonter, dans son ensemble, au delà des premières années du XVIIIe siècle.

Tout auprès s'élèvent de vastes bâtiments d'exploitation d'apparence moderne, mais sous lesquels on peut voir encore des restes fort intéressants d'un précédent édifice.

Ce sont les derniers et très curieux vestiges du monastère qu'avait fondé Gérard de Salis. Quand l'illustre troubadour d'Hautefort, vieilli dans les luttes féodales, se promenait silencieux autour de son cloître, il pouvait, en levant son regard vers le ciel, distinguer au loin les hautes tours crénelées de sa chère forteresse, dominant le modeste clocher de son dernier refuge.

Dalon est situé sur les confins du Périgord et du Limousin, à la naissance d'une vallée jadis sombre et profonde, arrosée par un ruisseau qui porte le même nom que l'abbaye.

Les forêts ont été depuis longtemps défrichées en majeure partie; les siècles ou les révolutions ont fait disparaître les vieux monuments élevés par une longue série de moines. Près de ces ruines vivent aujourd'hui des populations agricoles, qui doivent souvent regretter le temps où ce riche monastère répandait autour de lui ses bienfaits.

Avant que Gérard de Salis eût légué ses cinq fondations à Citeaux et à saint Bernard, Dalon avait acquis une assez grande notoriété pour que, en 1114, un Concile provincial eût été tenu dans ce monastère.

Le moine Roger, délégué par saint Bernard pour initier les religieux de Dalon aux véritables règles de Citeaux, conserva son titre abbatial pendant trente-neuf ans (1120 à 1159) ; sous sa puissante direction, ce nouvel établissement cistercien prit rapidement une grande importance.

Lorsque le fondateur d'Obazine voulut, en 1135, rattacher sa maison à l'ordre de Citeaux, il pria l'abbé Roger de lui donner quelques moines, dont il avait besoin pour le guider dans sa pieuse entreprise. L'abbé de Dalon répondit avec empressement à la demande de celui qui devait être saint Etienne d'Obazine ; mais la rigoureuse observance effraya les jeunes disciples, et les moines envoyés par Roger eurent la douleur de rentrer dans leur cloître sans avoir ajouté un nouveau fleuron à la couronne déjà si brillante de saint Bernard. L'investiture ne fut donnée qu'en 1145 à cette fondation naissante, qui allait bientôt devenir la grande et célèbre abbaye d'Obazine en Limousin.

§ 3. Le vieux guerrier devenu moine

L'abbé Jean de Collonges, 2e du nom (1), gouvernait l'abbaye de Dalon quand Bertrand de Born prit le froc. Il nous serait impossible de raconter, avec preuves à l'appui, comment s'écoulèrent les premières années religieuses du troubadour d'Hautefort. Les débuts de la vie monastique devaient être nécessairement adoucis en faveur des nobles chevaliers qui, pendant une longue carrière, avaient trop souvent abusé du droit de guerre privée et trop souvent violé les prescriptions de l'Église sur la Paix et Trêve de Dieu.

Plusieurs poètes du XIIe et du XIIIe siècles nous ont laissé

(1) Voir annexe n° 3 la liste des premiers abbés de Dalon.

des récits fort intéressants, qui nous permettront de présumer avec grande vraisemblance comment les vieux guerriers, subitement transformés en moines, observaient les règles de leur monastère.

Nous nous garderons bien de présenter comme un portrait fidèle la physionomie de saint Guilhelm du désert, travestie dans la geste de Guilhaume au Court-Nez par Adenés le roi, l'un des trouvères les plus connus du moyen-âge. Cette chanson raconte le *moniage* de Guillaume d'Orange, fils d'Aymeri de Narbonne, contemporain de Charlemagne. Adenés, qui chantait au commencement du XIIIe siècle, presqu'au moment où le troubadour d'Hautefort devenait moine, nous dépeint, exagérées par un poète sceptique, les mœurs du temps où vivait l'auteur du poème, au lieu de nous donner les mœurs du temps où vivait le héros.

Lorsque Guilhaume d'Orange eut, comme Bertrand de Born, atteint sa soixantième année, lorsque sa femme Guibourd eut, comme Philippa, rendu son âme à Dieu, le vieux chevalier remit sa vaillante épée dans les mains de son fils; il déposa son bouclier sur l'autel de St-Julien, à Brioude (1), et cela fait, il alla frapper à la porte du monastère de Saint-Geniez (2), demandant humblement la grâce de revêtir le froc, pour travailler en paix à gagner le paradis.

Il fut accueilli comme un frère par le saint abbé, qui lui témoigna la plus grande déférence.

Mais bientôt plusieurs moines se plaignirent au procureur des habitudes du nouveau religieux; on lui reprochait de ne pas observer la loi du silence et de n'avoir jamais l'attitude calme et réservée qui seule convenait aux dévots cisterciens; ses allures vives et précipitées ne s'accordaient pas avec son costume.

Il est vrai que Guilhaume était très grand. Bien qu'il eût reçu le plus long froc du monastère, ses jambes, à moitié découvertes, n'étaient pas gênées dans leurs mouvements,

---

(1) Chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Loire.

(2) Commune de l'Hérault.

comme elles auraient dû l'être avec une robe faite à ses mesures.

Pendant les repas, il ne prêtait aucune attention aux lectures pieuses, et parfois, lorsque la ration ne suffisait pas à son appétit encore mal ordonné, il prenait sans discrétion les légumes, le pain ou le vin de ses voisins de table, plus attentifs que lui aux saintes exhortations du lecteur.

Les plaintes transmises au père abbé furent sans doute l'objet de quelque remontrance, car les dénonciateurs éprouvèrent bientôt la force excessive de son bras de fer.

Il modifia cependant sa conduite et respecta les vivres de ses voisins ; mais il allait puiser sans ménagements dans les provisions du sommelier, et lorsqu'on le faisait trop longtemps attendre, il brisait la porte du cellier.

Un jour, le père gardien se permit de lui faire à cet égard une simple recommandation, bien justifiée par la règle du couvent ; Guilhaume leva son bras puissant et le laissa retomber avec force sur le sommelier, qui resta paralysé d'une épaule jusqu'à la fin de ses jours.

On confiait quelquefois à ce vieux chevalier des missions en rapport avec ses anciennes habitudes ; c'est ainsi qu'à la veille d'une grande fête, il fut chargé d'aller faire une abondante provision de poissons sur les bords de la mer. Il fallait pour cela traverser une forêt fréquentée par de sinistres routiers.

Guilhaume avait mis l'argent nécessaire à son acquisition dans sa ceinture.

Le procureur, qui connaissait les mœurs trop batailleuses du nouveau moine, lui avait dit :

« N'oubliez pas que la règle de notre monastère interdit » tout combat aux religieux. Par conséquent, si quelque » malfaiteur vous arrête sur la route et cherche à ravir votre » monture, ne luttez pas ; cédez.

» Si même il voulait enlever votre froc, donnez-le ; donnez » aussi vos gants plutôt que de frapper ; et si l'on exige vos » bottes, donnez toujours ».

— « Mais, dit Guilhaume, indigné d'une consigne aussi

» peu conforme à ses principes, si l'on voulait enlever mes
» vêtements de dessous, faudrait-il me laisser dépouiller ? »

— « En ce cas, répondit le procureur, vous pourriez résis-
» ter ; toutefois, ne prenez pas pour vous défendre l'arme
» de vos adversaires, car un moine n'a jamais le droit de se
» servir du fer pour protéger sa vie. Ne frappez vos ennemis
» qu'avec la chair et les os ».

Guilhaume eut grand soin d'attacher sa ceinture bien garnie au précieux vêtement de dessous, et il partit pour le rivage de la mer à la grande satisfaction de plusieurs religieux, qui souhaitaient peut-être que le vieux chevalier fût attaqué par les brigands.

Guilhaume était accompagné par un frère lai.

— Chante matines, lui dit-il, et chante fort.

— Mais, reprit le bon frère, les voleurs m'entendront.

— C'est ce qu'il faut, répondit le moine. Ne crains rien.

Le frère obéit ; cependant il tremblait de tous ses mem bres, et ce n'était pas sans motifs.

Attirés par ses chants, les routiers arrivèrent nombreux en face des deux moines. Ils tuèrent le cheval du monastère, dont l'allure ne pouvait convenir à leurs exploits. Tandis que l'un d'eux s'emparait du harnachement, d'autres s'étaient précipités sur le frère lai et le dépouillaient. D'autres enfin menacèrent le chevalier.

Guilhaume avait eu soin d'ouvrir sa robe pour laisser voir la ceinture autour de ses reins.

— Donne ta ceinture, lui dit l'un des brigands.

— Prends, si tu l'oses, répondit-il.

Le brigand s'approcha pour s'en emparer ; il eut le malheur d'enlever aussi le vêtement de dessous ; alors le vieux moine frappa de son bras puissant la tête du voleur, qui fut immédiatement écrasée.

Deux routiers essayèrent de le venger. Guilhaume en saisit un avec sa main droite, le second avec sa main gauche, et les frappant mutuellement, chair et os contre chair et os, il les réduisit en marmelade.

Les brigands, après avoir dépouillé le cheval, avaient

pendu le frère lai, qui poussait des cris à fendre l'âme d'un chevalier. Guilhaume, qui voulait le secourir sans violer sa consigne, arracha l'une des jambes du cheval mort et la brandissant comme une massue, extermina ceux de ses adversaires qui croyaient avoir encore la force de lutter contre lui ; les autres avaient pris la fuite.

Le moine exécuta toute sa besogne assez vite, pour couper la corde du frère lai pendu avant qu'il ait rendu l'âme.

Après cette brillante équipée, la forêt fut pour longtemps délivrée de ses bandits.

Quant à Guilhaume d'Orange, il vécut jusqu'aux environs de cent ans et mourut en odeur de sainteté dans une retraite solitaire, qui est devenue depuis : Saint-Guilhem du Désert (1).

Il y a dans la légende écrite par Adenés le Roi des exagérations peu orthodoxes ; mais il doit y avoir cependant un fond de vérité.

Les vieux guerriers, improvisés moines, étaient nombreux dans tous les monastères. La plupart d'entr'eux n'avaient évidemment pas transformé leurs habitudes et corrigé leur humeur batailleuse, en aussi peu de temps qu'il en faut pour troquer la cotte de mailles contre le froc.

Pour ce même motif, nous ne devons pas trouver surprenant que Bertrand de Born, enfermé depuis peu de jours dans son cloître, se soit, pendant les premières années de son « moniage », préoccupé quelquefois du redoutable despotisme de Richard Cœur-de-Lion et des dangers que son ambition faisait courir à l'indépendance de l'Aquitaine.

L'abbé Jean regardait d'un œil indulgent les dernières agitations profanes du noble religieux.

Distrait par ses souvenirs guerriers et par ses aspirations féodales, le troubadour d'Hautefort prêtera longtemps encore, aux récits du monde extérieur, son oreille mal habituée au silence monastique. Il entendra parler batailles et son cœur, ému par les bruits du dehors, trouvera peut-êtres des

(1) Commune de l'Hérault.

accents poétiques pour exprimer une dernière fois ses sentiments belliqueux.

§ 4. Le dernier sirvente de Bertrand de Born

Bertrand de Born s'oublia, dit-on, jusqu'à composer au fond de sa cellule un sirvente, dans lequel il développe les cruelles obligations de la guerre.

C'était peu de temps après son arrivée à Dalon.

La Bretagne avait toujours subi la lourde autorité du roi du Nord avec la même antipathie que l'Aquitaine.

Lorsque le comte Geoffroy mourut à Paris, dans le tournoi célèbre de 1186 (1), les Bretons reconnurent pour son héritier et successeur son fils Arthur, encore enfant, placé sous la tutelle de sa mère Constance.

Henri II, roi d'Angleterre, se méfiait du profond attachement que ses sujets de Bretagne gardaient à la dynastie des Conan. Il contraignit sa belle-fille, régente d'Arthur, à épouser en secondes noces un noble seigneur Anglais, le comte de Chester, qui fut aussi mal accueilli par les Bretons que par la jeune veuve.

Mais il fallut subir ce chef étranger, en raison de la frayeur qu'inspirait Henri II, et Chester fut reconnu par tout le comté de Bretagne.

Le troubadour l'appelle comte de Saint-Thomas, faisant ainsi allusion à la grande renommée que l'éclatant martyre de saint Thomas Becket venait de donner à l'Angleterre.

Aussitôt qu'Henri II fut mort, Chester fut violemment expulsé ; Richard Cœur-de-Lion essaya vainement de le ramener dans son comté ; les Bretons, soutenus par Philippe-Auguste, restèrent fidèles au jeune Arthur, dont le nom rappelait à leur cœur le souvenir du légendaire Arthus (2), si cher à la vieille Armorique.

---

(1) Voir ci-dessus, chap. XV, § 2.

(2) Héros plus légendaire qu'historique des romans de la Table ronde, qui étaient fort en vogue au XIIe siècle.

Alors Richard dirigea vers la Bretagne une armée de mercenaires ; elle vécut quelque temps dans l'oisiveté, attendant les chefs qui devaient la conduire à la guerre ; les plus nobles vassaux de France avaient été convoqués dans ce but ; mais tel était le respect des barons pour les coutumes féodales, que bien peu consentirent à marcher contre les seigneurs bretons, luttant pour l'indépendance de leur patrie.

On cite cependant parmi ceux qui répondirent à l'appel de Richard Cœur-de-Lion, le comte de Flandres et Renaud de Dammartin. Il semble résulter de la « *tornada* » du dernier sirvente de Bertrand de Born qu'un puissant châtelain d'Aquitaine, Hugues de Lusignan, aurait aussi consenti à commander les gagistes du roi d'Angleterre ; il dut renoncer à son projet après avoir entendu chanter les vers du troubadour, disant qu' « un bon chevalier ne doit jamais recevoir de mauvais argent ».

Si les barons de France avaient refusé d'aller combattre en Bretagne pour les Anglais, ils avaient en grand nombre prêté le secours de leurs armes à la cause du jeune comte Arthur.

Richard, irrité, se mit à la tête de ses mercenaires, bien résolu à faire sentir à toutes ses provinces de France qu'il ne tolérait de leur part aucun acte d'indépendance.

Ses premiers pas dans le comté révolté furent signalés par l'échec qu'il subit à Carhaix (1) (1196). Bertrand fait allusion à ce fâcheux début dans la seconde strophe de « *Gen part* ».

M. Aug. Thierry, après avoir raconté ce fait d'armes, ajoute :

« De toutes les provinces continentales soumises aux » Normands, la Guyenne seule ne montrait pas d'aversion » pour eux, parce que la fille de ses anciens chefs natio- » naux, Eléonore, veuve d'Henri II, vivait encore et tempé- » rait par son influence la dureté du gouvernement étran- » ger » (2).

---

(1) Chef-lieu de canton du Finistère.

(2) A. Thierry, *Hist. de la Conquête de l'Angleterre*, t. II, p. 306.

Cette affection des Aquitains pour la dynastie des Guillaume se retrouve dans tous les sirventes de Bertrand de Born ; mais leur violent amour pour les coutumes de leur pays s'y montre bien plus ardent encore. Aussi ne devons-nous pas être surpris que les barons d'Aquitaine aient refusé d'aller sur le sol de Bretagne combattre pour la couronne royale d'Angleterre ; l'absence presque complète de chefs dirigeant les mercenaires de Richard Cœur-de-Lion, explique suffisamment la défaite de Carhaix, dont il est question dans le dernier chant de guerre de Bertrand de Born :

Gen part nostre reis (1) liuranda,
Perque son tuit gras
Sei Englés, e nou, e ras ;
E chascus porta guirlanda ;
E Francés son rozilhos
De portar lor garnizos,
E sofron fam, e set, e ploja, e ven ;
El reis (2) conquer l'autrui el seu defen.

Reis que gran terra demanda
Par que fassa gas,
Quan chaval no trai de pas,
Ni chaussa de fer no randa ;
El reis fetz que coratjos
Quar venc sai entrels Bretos ;
Mas cela onors tornara a nien
S'es tals la fis com fetz comensamen.

Notre roi distribue largement les pensions, car ses Anglais sont tous gras, frais et comblés. Chacun d'eux porte des guirlandes, tandis que les Français se fatiguent à porter des armures et souffrent la soif, la pluie, le vent. Le roi conquiert la terre d'autrui en défendant son bien.

Le roi qui veut agrandir son royaume, fera rire de lui s'il ne peut pas hâter l'allure de son cheval et s'il ne revêt pas ses chausses de fer. Richard s'est montré courageux, en venant au milieu des Bretons ; mais sa gloire ne gagnera rien si la fin ressemble au commencement.

---

(1) Richard Cœur-de-Lion.

(2) Le roi des Français, Philippe-Auguste, mis en opposition avec « Nostre reis », Richard Cœur-de-Lion.

Guerra vol qu'om sanc espanda,
E qu'om foc abras,
E que ja no sia las
De donar, ni meta ganda;
Qu'eu sai fraires (1) aitals dos,
L'us es reis, l'autre es coms pros;
Mas ges no dits vertat aicel que men,
Ni tuit lauzat no son pro ni valen.

Breto son fors de garanda
E son d'onor bas,
Quar us coms de Saint Tomas
Entret en Bresilianda (2).
Ben paron de bon cor blos
E tornat de sus en jos,
Quar lor Artus (3) demandon frevolmen;
No'n dirai plus, quar negus no m'enten.

La guerre veut qu'on répande le sang, qu'on allume l'incendie, que jamais on ne soit fatigué de donner et qu'on n'arrive pas en retard. Je sais deux frères dont l'un est roi, l'autre est comte preux; mais il ne dit pas vrai celui qui ment, et tous les hommes vantés ne sont pas courageux et vaillants.

Les Bretons ne méritent pas notre confiance; ils ont perdu leur honneur en laissant un comte de Saint-Thomas entrer en Brésiliande. Ils montrent peu de cœur et de bon sens, car ils cherchent partout et follement leur Arthus; je n'en dirai pas davantage, nul ne me comprendrait.

---

(1) Richard Cœur-de-Lion et Jean Sans-Terre, comte de Mortain.

(2) Forêt de Bretagne; la partie est prise ici pour l'ensemble.

(3) D'après la légende bretonne, Arthus, grièvement blessé dans un combat livré contre ses propres compatriotes et son perfide neveu Mordred, avait été emmené dans une barque enchantée vers un pays mystérieux, d'où il devait revenir un jour pour rendre aux Bretons l'empire qu'ils avaient perdu. Les troubadours et les trouvères font souvent allusion à cette attente chimérique des Bretons. (A. Thomas, *loc. cit.*, p. 99).

Als baros cui argens blanda,
Sirventés, diras
Qu'enanz que passen lo pas,
Vejan si es foudatz granda,
Si es sens, o dans, o pros,
Quar per senhor dormilhos
No volh entrar en guerra n'en conten ;
Quar greu conquer om be terra dormen.

Sirventés, vai t'en coitos
Al comte qu'a nom n'Ugos (1) ;
Quar el val tan, e ve, e sap, e sen,
Que ja no vol penre malvatz argen.

Aux barons que l'argent séduit, sirvente, tu diras que, avant de se mettre en route, ils regardent s'il y a grande folie ou raison, dommage ou profit ; car, pour un seigneur qui aime à dormir, je ne voudrais pas me mettre en guerre ou en lutte ; on gagne rarement la victoire en dormant.

Sirvente, va rapidement vers le comte qui s'appelle Hugues ; car il vaut tant, il voit, il sait, il sent si bien, que jamais il ne voudra recevoir de mauvais argent.

M. A. Thomas conteste à Bertrand de Born la paternité de ce sirvente (2), pour ce motif qu'il ne pourrait avoir été composé qu'après l'entrée du troubadour à Dalon. La vie religieuse, dit-il, ne saurait s'accorder avec les pensées exprimées dans la troisième strophe de ce chant.

Cette considération n'est pas suffisante pour justifier l'opinion du savant professeur du Collège de France. Il nous semble même qu'on doit voir plutôt dans les sentiments qu'exprime ici le troubadour, devenu moine, l'heureuse

---

(1) Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, dont il est question ci-après, § 7.

(2) *Poésies complètes de Bertrand de Born*, p. 97.

influence exercée sur son esprit par son nouveau genre de vie.

Jadis il célébrait avec allégresse les joies que procuraient à son âme les vives émotions de la guerre acharnée. En ce temps là, rien n'était pour lui comparable au charme infini répandu dans le cœur d'un chevalier par ces rudes combats, où l'on voyait le sang couler, les maisons incendiées et les champs ravagés.

Depuis, le vieux guerrier est devenu moine de Dalon ; quelques semaines ont suffi pour adoucir ses mœurs trop belliqueuses ; au lieu de chanter le bonheur qu'on doit éprouver au choc si glorieux des armes, il se borne à constater, en les énumérant, les cruelles obligations imposées à tout châtelain guerroyant.

Il faut remarquer aussi dans ce sirvente la transformation qui s'est opérée chez le troubadour au sujet de Richard Cœur-de-Lion. Il ne montre plus à son égard le même enthousiasme que dans ses œuvres précédentes. Il le critique, il blâme sa lenteur et sa paresse. Il ne lui promet plus, comme autrefois, la victoire et des conquêtes. Il ne le méprise pas encore autant qu'il méprise Jean-Sans-Terre ; mais il essaie d'arrêter les nobles seigneurs, que pourraient entraîner ou séduire les dons et les menaces du roi d'Angleterre.

Bertrand de Born ne tarda pas à se détacher pour toujours des graves questions politiques qui s'agitaient autour de lui ; à dater de ce moment là, toutes ses pensées furent pour son monastère et pour la vie future. Il cessa définitivement de chanter l'indépendance de l'Aquitaine, comme il avait depuis longtemps cessé de chanter l'amour.

§ 5. La Réforme religieuse

L'ordre de Citeaux, auquel appartenait l'abbaye de Dalon, avait été fondé par Robert de Molesme, en 1092, dans le but de rétablir la véritable règle de saint Benoît, que les Clunisiens paraissaient avoir complètement oubliée.

Les deux successeurs de Robert, saint Albéric et saint Etienne, avaient continué son œuvre, sans parvenir à corriger complètement les vices qui corrompaient le recrutement du clergé et tendaient à détruire sa bienfaisante influence.

Cependant cette réforme n'avait rien de commun avec celle qui avait été fort heureusement réalisée au xe siècle, à l'époque où Guillaume Ier le Pieux, duc d'Aquitaine, donnait Cluny aux religieux de saint Benoît.

Entre la fondation de Cluny et celle de Citeaux, deux siècles de brillante chevalerie s'étaient écoulés, répandant dans tout le clergé de France un tel esprit de féodalité que, partout, les prêtres et les moines avaient négligé leurs plus graves obligations religieuses, pour s'attacher à leurs droits ou privilèges féodaux.

Le clergé subit généralement l'influence de la société au milieu de laquelle il vit, même lorsqu'il a l'autorité nécessaire pour la diriger.

Or, le xiie siècle peut être justement considéré comme étant un des plus admirables, au triple point de vue de la foi, de la science et des mœurs. Les prêtres et les moines de ce temps, sauf d'inévitables exceptions, brillent eux-mêmes, au milieu de leurs contemporains, par leur foi, leur science et leurs bonnes mœurs.

Mais le luxe et la richesse qui régnaient alors dans la France, avaient produit leur contagieux effet sur les nombreux établissements monastiques qui couvraient toutes les provinces.

Les abbayes s'étaient petit à petit transformées en de riches maisons de retraite, où des moines instruits, honnêtes et vertueux laissaient s'écouler doucement leur paisible existence, dans l'étude et la prière.

Presque partout les religieux avaient outre mesure embelli leurs demeures ; l'étoffe qui servait à les vêtir était aussi riche que celle dont s'habillaient les seigneurs les plus élégants ; leurs ornements, dont nos Musées ont conservé de curieux spécimens, étaient d'une incomparable beauté.

Ils avaient donné à leurs réfectoires des habitudes d'hospitalité, semblables à celles qui distinguaient les plus nobles barons.

On pouvait voir dans leurs écuries de magnifiques chevaux brillamment équipés ; parfois même ces moines, voués à l'oraison perpétuelle, affichaient les mœurs guerrières et violentes des plus audacieux chevaliers.

Les évêchés, les abbayes, les prieurés se donnaient ou se vendaient comme des domaines ; le clergé séculier, encore moins retenu que le clergé régulier, vivait dans une dangereuse mollesse.

L'air ambiant saturé de féodalité avait pénétré outre mesure, comme une contagion, dans la plupart des établissements religieux.

Quelques pieux réformateurs avaient, dès le XIe siècle, préparé les voies à saint Bernard, qui parut en 1113, et qui consacra ses efforts et sa vie tout entière à rendre les moines et les évêques dignes et capables de remplir dans le monde leur mission divine.

Aux monastères construits comme des palais, saint Bernard substitua des établissements pauvres ou modestes ; aux ornements d'or et d'argent, aux vêtements de brocart et de samit, il substitua la bure.

Pendant environ trente ans, il personnifia l'église romaine, et ce court espace de temps lui suffit pour corriger les abus, rétablir partout les règles austères des fondateurs d'ordres, réduire les fauteurs d'hérésie au silence, rendre enfin au Souverain pontife sa grande autorité sur les peuples et sur les rois.

Il suscita de tels zèles pour la vie claustrale que cinquante ans après la fondation de Citeaux, c'est-à-dire vers 1140, on pouvait compter cinq cents monastères observant la règle de saint Benoît réformée par ses soins ; et quand, à la fin du siècle, Bertrand de Born devint moine de Dalon, leur nombre dépassait le chiffre de deux mille.

Les autres ordres monastiques progressaient aussi rapidement que l'ordre de Citeaux. Lorsqu'on pense que chacune

de ces abbayes était un foyer de science, où l'esprit humain venait s'alimenter et se développer; lorsqu'on remarque qu'au temps où brillait saint Bernard, il y avait dans la seule Église de France plus de trente archevêques ou évêques, dont les œuvres sont parvenues jusqu'à nous, pour nous éclairer encore aujourd'hui de leurs éclatantes lumières, on ne comprend vraiment pas que l'histoire ait jamais pu traiter de période barbare ces siècles merveilleux de la chevalerie.

Il semble cependant que depuis quelques années on apprécie plus justement les mérites et les mœurs de ce temps-là.

L'*Histoire générale de l'Europe*, écrite par des membres de l'Université, pour qui l'Eglise et le pape sont en général des ennemis qu'il faut surveiller, s'exprime, à l'égard du clergé français du XIIe siècle, dans les termes suivants :

« Le siècle de la chevalerie constitue la période la plus » brillante de l'histoire de l'Eglise. Grégoire VII abolit le » mariage des prêtres et la simonie. Urbain compléta cette » réforme ; bientôt après, l'influence laïque disparut entiè- » rement dans l'élection des évêques, qui par l'élimina- » tion progressive des autres électeurs, revint insensible- » ment aux chanoines seuls.

» En même temps que le clergé séculier se réformait, le » clergé régulier se développait dans des proportions sur- » prenantes. De Léon IX à Grégoire IX on constate en » France des progrès inouïs dans la vie monastique ; c'est » l'époque des repentirs éclatants et des grandes pénitences, » l'époque des mortifications et des austérités.

» Saint Bruno et saint Bernard, sainte Hildegarde et » sainte Elisabeth de Schœnau ne sont pas isolés. Des mil- » liers d'âmes envahies par le dégoût du monde les imitent » et se réfugient dans les cloîtres. Les anciens monastères » ne suffisent plus ; de toutes parts il s'en crée de nouveaux. » En même temps, la variété des ordres tend à disparaître ; » chaque fondateur avait jusqu'alors imposé sa règle à sa » fondation.

» De ce siècle date la formation des Congrégations, qui

» assujettit des monastères souvent nombreux à une même
» direction, les rattachant tous à l'un d'entr'eux considéré
» comme chef d'ordre » (1).

De tous ces ordres, le plus sévère était celui de Citeaux ; c'était lui cependant qui semblait avoir la préférence des vieux guerriers convertis et des grands coupables repentants.

Bernard de Ventadour, le troubadour aimé de la reine Eléonore, et Raymon Jordan, vicomte de Saint-Antonin, conseiller d'Alix de Gourdon, sœur de Maheut, étaient allés déjà s'enfermer dans l'une de ces abbayes cisterciennes. Ce fut dans cette même abbaye, aux lois austères, que Bertrand de Born voulut se préparer à mourir en paix avec Dieu.

« Après sa vie de gaieté et de faveurs, il finit comme on
» finissait toujours à cette époque, par se faire religieux.
» Ainsi le seigneur aventureux et tyrannique, le troubadour
» imprudent, tout le monde aboutissait au cloître » (2).

La règle à laquelle s'était astreint Bertrand de Born ne ressemblait guère à l'existence qu'il avait menée jusque-là.

Les moines de Citeaux se couchaient à huit heures du soir en été, à sept heures en hiver.

Ils se levaient à deux heures du matin et se recouchaient à quatre heures et demie, après avoir récité leurs prières en commun.

Ils se levaient de nouveau à cinq heures et demie pour aller au chapitre.

De sept heures à dix heures, tous les religieux travaillaient en groupes aux diverses occupations du monastère.

Deux heures de prières ou de méditations suivaient ce travail.

Le premier repas avait lieu à midi, suivi de quelques moments de temps libre.

---

(1) *Histoire générale de l'Europe*, par Lavisse, t. II, p. 243 et s.
(2) *Littérature française au Moyen-âge*, par Villemain, t. I, p. 113.

A deux heures, on reprenait le travail en groupes du matin.

A cinq heures, les vêpres ; à six heures, le second repas.

Les religieux ne mangeaient pas de viande, de poisson, d'œufs, ni de beurre. Toute la cuisine se faisait au sel et à l'eau. Ils ne se déshabillaient jamais, ils gardaient un silence absolu.

Le travail en commun variait suivant les dispositions de chacun ; les uns copiaient des livres et conservaient pour les générations futures, en un temps où l'imprimerie n'existait pas, toutes les productions de l'intelligence humaine.

D'autres enluminaient les manuscrits.

Quelques-uns exécutaient les travaux nécessaires à l'entretien du monastère : ceux-ci étaient menuisiers ou charpentiers ; ceux-là meuniers ou forgerons.

Le plus grand nombre se livrait à la culture de la terre ; et l'on peut dire, sans la moindre exagération, qu'une grande partie de la vieille France a été défrichée par les moines.

Ils étaient les conseillers de tous les agriculteurs ; on venait chez eux chercher des leçons et des exemples ; ils donnaient en même temps, sur tous les produits du sol, les meilleures espèces à produire.

Lorsque des hauteurs voisines d'Hautefort et du château de Born brûlé par les routiers, on jetait les yeux sur les terres avoisinant l'abbaye de Dalon, on pouvait voir disséminés dans les champs de nombreux moines, vêtus de robes grises, qui travaillaient en silence.

Tout à coup la cloche du monastère se faisait entendre ; les laboureurs ramenaient aussitôt leurs bœufs à l'étable ; les ouvriers d'art rangeaient leurs outils, les enlumineurs déposaient leurs pinceaux.

Tous se réunissaient à l'église pour réciter le long office du jour.

Ils revenaient à deux heures du soir dans leurs ateliers ou dans leurs champs ; les bœufs étaient remis à la charrue et les moines reprenaient leur travail du matin interrompu par la prière.

Ce règlement sévère de Citeaux nous permet de voir comment Bertrand de Born passa les vingt dernières années de sa vie. Grâce à ses fréquentes et silencieuses prières, il avait fini par oublier toutes ses préoccupations féodales et les tristes rivalités des puissants de la terre. Ce fut la première récompense méritée par sa conversion, car les événements qui s'accomplissaient en dehors de son cloître auraient singulièrement affligé son cœur épris d'indépendance et de liberté.

De nouveaux combats se livraient en Bretagne, en Aquitaine, en Normandie, qui jadis auraient enflammé son génie poétique.

L'Aquitaine, si chère au noble troubadour, voyait disparaître son ancienne autonomie. Bientôt elle ne sera plus qu'une province asservie dans un grand empire ; et cependant le châtelain d'Hautefort restait muet dans sa cellule.

§ 5. La Mort de Richard Cœur-de-Lion

La noblesse du Périgord et du Limousin se détachait de plus en plus du roi d'Angleterre qui, sans cesse en lutte avec ses vassaux, combattu dans son île par de graves agitations populaires, menacé par le roi de France dans toutes ses provinces continentales, ne s'occupait de son beau duché d'Aquitaine que pour l'opprimer et l'écraser d'impôts.

Richard Cœur-de-Lion perdait au milieu de toutes ces difficultés, qui l'obsédaient sans cesse, jusqu'à ses sentiments généreux et chevaleresques d'autrefois.

Son despotisme et sa cruauté devenaient chaque jour plus terribles ; il faisait arracher impitoyablement les yeux à tous les ennemis qui tombaient en son pouvoir ; il refusait sans miséricorde toute rançon pour les prisonniers.

Philippe-Auguste déplorait ces abus de la force ; mais rien ne lui faisait espérer la fin prochaine de ces luttes continuelles, car les armées des deux souverains étaient d'égale force.

Le roi de France eut alors l'idée de proposer au roi d'An-

gleterre un combat singulier en champ clos, dans lequel toutes leurs querelles seraient définitivement résolues par cinq chevaliers tirés au sort parmi les Français et parmi les Anglais.

Richard mit à son acceptation la condition formelle que les deux rois seraient au nombre des combattants, et le grand duel n'eut pas lieu.

Le pape suivait avec une anxieuse sollicitude ces guerres incessantes, de plus en plus acharnées. Lorsqu'il crut trouver un moment favorable pour intervenir, il envoya l'un de ses légats porter aux deux monarques ses conseils pacifiques.

Philippe accepta son intervention par lassitude.

Richard l'accepta parce que des révoltes populaires ensanglantaient depuis longtemps les rues de Londres et nécessitaient son départ immédiat pour l'Angleterre. Une trêve qui devait durer cinq ans (1199 à 1204) fut conclue et signée par les deux rois.

Au moment où Richard Cœur-de-Lion allait s'embarquer, il apprit qu'Adhémar V, vicomte de Limoges, et Elie V, son frère utérin, comte de Périgord, encouragés par le roi de France, soulevaient une conspiration générale dans toutes les châtellenies du Périgord et du Limousin.

Les deux puissants vassaux du duc d'Aquitaine, outrés des injures dont le roi d'Angleterre ne cessait d'accabler les Aquitains, avaient effectivement signé avec Philippe-Auguste un traité secret, dont le texte est parvenu jusqu'à nous.

Lorsque Richard connut cette trahison, il résolut d'en tirer immédiatement une éclatante vengeance. Il revint sur ses pas, emmenant une forte armée de mercenaires et de routiers, bien résolu à détruire les trois principales forteresses des deux vassaux révoltés : Chalus (1), Nontron (2) et Piégut (3).

---

(1) Chef-lieu de canton de la Haute-Vienne.

(2) Chef-lieu d'arrondissement de la Dordogne.

(3) Commune de la Dordogne.

Il se dirigea lui-même, avec son fidèle Mercadier, vers le château de Chalus, en Limousin, dont les ruines intéressantes attirent de nombreux visiteurs.

Une seconde armée devait aller brûler Piégut, où l'on voit encore, fièrement dressée sur un rocher pittoresque, la superbe tour crénelée que Richard voulait renverser.

Cette seconde armée devait se diriger ensuite vers le château de Nontron.

A peine le roi d'Angleterre eut-il investi Chalus, que pressé d'en finir, il alla chercher le point faible sur lequel il engagerait le premier assaut.

Pendant qu'il faisait à cheval et sans cotte de mailles le tour des murs d'enceinte, avec son habituelle témérité, un carreau d'arbalète, lancé par Pierre Basile, noble chevalier au service du vicomte de Limoges, le blessa grièvement à l'épaule (26 mars 1199).

Le roi donna l'ordre à Mercadier, seigneur de Bigaroque, de courir à l'assaut et de pendre tous les assiégés, à l'exception de celui qui l'avait blessé.

Le château fut aisément enlevé et les ordres du roi reçurent leur cruelle exécution. Pierre Basile fut chargé de chaînes et retenu prisonnier.

Cependant la gangrène avait gagné la blessure de Richard Cœur-de-Lion avec une telle rapidité, qu'on dut aussitôt renoncer à tout espoir de guérison. Le roi fut averti de la gravité de son état.

Imitant les pieux exemples donnés en semblables circonstances par son frère Henri Court-Mantel et par son père, il appela son aumônier près de lui, confessa très humblement ses fautes et manifesta publiquement les sentiments d'un sincère et profond repentir.

Puis, il ordonna que Basile fût amené près de lui ; voulant, à sa dernière heure, réparer ses nombreux actes de cruauté, il fit briser les chaînes de son prisonnier, lui donna cent shellings et le fit mettre en liberté. Bientôt après il rendit son âme à Dieu (6 avril 1199).

Conformément aux ordres du roi mourant, le corps de

Richard fût enseveli dans l'abbaye de Fontevrault, près d'Henri II, et son cœur fut déposé dans l'église cathédrale de Rouen, auprès d'Henri Court-Mantel.

Richard Cœur-de-Lion n'avait jamais respecté ses devoirs de famille ; il fut toujours en guerre contre son père ou ses frères.

Il n'avait jamais observé ses devoirs féodaux ; il conspira sans cesse contre ses suzerains, les rois de France et d'Angleterre.

Il ne pratiqua jamais ses devoirs royaux, car la paix, la grandeur et la prospérité de son royaume furent toujours indifférentes à son caractère sceptique.

Cependant l'histoire s'est en général montrée fort indulgente pour lui.

Bertrand de Born a dit dans l'un de ses sirventes :

« La largesse assure une bonne renommée au riche seigneur ».

Et dans un autre :

« Avec la prouesse, un noble baron conquiert toujours la gloire ».

Au-dessus de la porte d'entrée d'un vieux château du Périgord (1), on peut lire ces mots, qu'on dit avoir été gravés dans la pierre par Monseigneur Christophe de Beaumont pendant son exil :

« Un bien mourir toute une vie honore ».

Richard Cœur-de-Lion a mérité le bénéfice de ces trois maximes.

Il fut prodigue, il fut téméraire, il sut bien mourir.

Voilà pourquoi sans doute une brillante auréole donne à son existence aventureuse un éclat peu mérité.

Bertrand de Born avait écrit de poétiques planhs sur la mort du « Jeune Roi » ; il resta muet quand mourut le roi Richard, qui pendant plus de dix ans avait si souvent inspiré sa muse.

Mais le troubadour préféré de Marie de Ventadour, sœur

---

(1) Le château du Repaire, canton de Domme (Dordogne).

de Maheut de Montignac, Gaucelm Faidit, composa sur la mort du roi paladin un harmonieux chant plaintif, qui commence par ces mots : « *Forts chausa es* ».

Le bandit Mercadier, seigneur de Bigaroque, témoigna sa douleur et ses violents regrets en se conformant à ses mœurs de soudadier sanguinaire.

Aussitôt que le roi d'Angleterre eût rendu le dernier soupir, il envoya des routiers à la recherche de Pierre Basile, qui fut arrêté de nouveau et écorché vif sous les yeux de celui à qui le roi Richard avait ordonné de le mettre en liberté.

Eléonore était accourue près de son fils mourant ; sa fatale influence avait fait désigner par Richard Cœur-de-Lion, comme devant lui succéder sur le trône, Jean Sans-Terre, à la place du jeune prince Arthur, fils de Geoffroy, comte de Bretagne.

Richard professait le plus grand mépris pour son frère ; mais Eléonore avait bien justement supposé qu'elle exercerait plus d'ascendant sur son fils Jean que sur son petit-fils Arthur, déjà pénétré de ses devoirs féodaux et qui d'ailleurs s'était toujours montré docile aux enseignements de sa mère Constance.

Pour rendre le roi de France favorable à cette dérogation aux lois qui régissaient les droits à la couronne, Eléonore offrit à Philippe-Auguste une paix honorable, scellée par le traité des Andelys (1200).

Philippe reconnaissait Jean Sans-Terre comme roi d'Angleterre et recevait en récompense le comté d'Evreux ; il ne voulut cependant pas abandonner Arthur de Bretagne, qu'il laissait ainsi dépouiller ; il le fit venir auprès de lui pour le faire élever avec ses enfants. Ce même traité donnait pour femme, à Louis de France, fils aîné de Philippe-Auguste, la petite-fille d'Eléonore d'Aquitaine, Blanche de Castille.

§ 7. Assassinat de Mercadier

Le 26 mars 1200, la reine Eléonore débarquait à Bordeaux,

menant en France celle qui devait être la mère de saint Louis. Mercadier, le farouche chef de routiers, devenu châtelain de Bigaroque, en Périgord, avait descendu le cours de la Dordogne pour saluer la mère de Richard Cœur-de-Lion, arrivant de Castille ; il s'avançait respectueusement vers la reine et s'inclinait pour lui baiser la main, lorsqu'un assassin soudoyé par Brandini, autre chef de routiers, d'origine italienne, se précipita vers lui et le tua d'un coup de poignard.

Vivement impressionnée par ce meurtre, lasse d'une vie si longue et si tourmentée, la vieille reine n'eut pas la force de conduire le cortège de Blanche de Castille au château de Port-Mort, près des Andelys, où devait être célébré le mariage. Elle confia sa petite-fille à l'archevêque de Bordeaux, Elie de Malemort, et elle alla s'enfermer dans l'abbaye de Fontevrault ; mais le cloître ne retiendra pas longtemps cette âme ambitieuse et ardente ; de plus grandes infortunes vont la frapper encore, avant qu'elle cherche un dernier refuge dans son monastère de prédilection.

Peu de jours après, le roi d'Angleterre, chassant dans une forêt du Poitou, rencontra sur sa route Isabelle Taillefer, fille d'Aymar Ier, comte d'Angoulême, et fiancée à Hugues le Brun, sire de Lusignan, comte de la Marche, à qui Bertrand de Born venait de donner des conseils salutaires dans son dernier sirvente, « *Gen part* ».

Séduit par les charmes d'Isabelle, dont toute la province célébrait la beauté, Jean Sans-Terre l'enleva, malgré les protestations des chevaliers qui faisaient escorte à la jeune châtelaine ; il la conduisit à Bordeaux et l'épousa devant l'archevêque Elie de Malemort, août 1200.

Il est vraisemblable qu'Isabelle ne fit pas une grande opposition aux vœux du roi, qui cependant était profondément haï par tous les Aquitains et qui venait de répudier sa première femme, Hirvoise de Glocester. La fille d'Aymar Ier était très ambitieuse, et le comté de la Marche ne valait pas à ses yeux la couronne royale d'Angleterre.

Quand elle aura retrouvé sa liberté, grâce à la mort de

Jean Sans-Terre, elle reviendra vers ses premières amours, mais elle n'apportera pas la paix et le bonheur au comte Hugues X, devenu son époux.

L'acte de violence accompli dans la forêt du Poitou par le roi Jean, souleva de vifs sentiments de colère dans toute la province.

Cette même année (1200), Jean Sans-Terre imposa comme son sénéchal aux Périgourdins, indignés d'un choix pareil, le chef de routiers Martin Algaïs. La valeur morale du roi d'Angleterre ne pouvait être mieux représentée que par ce *raubador* fameux, dont les crimes et les trahisons recevront bientôt, dans la Croisade des Albigeois, les châtiments qu'ils méritaient.

§ 8. Assassinat d'Arthur de Bretagne

La noblesse d'Aquitaine ressentit avec un frémissement de haine la double injure infligée par Jean Sans-Terre, « *ce roi plus souillé que l'enfer* » (1), qui venait d'enlever la fille du comte d'Angoulême et de nommer sénéchal du Périgord le plus célèbre bandit de l'époque. Les nobles barons portèrent leurs plaintes devant le roi de France et jurèrent de lui prêter main-forte s'il voulait demander au roi d'Angleterre un compte rigoureux de sa conduite.

Philippe-Auguste avait été lui-même, peu d'années auparavant, en 1196, dans la situation lamentable de Hugues de Lusignan.

Il avait obtenu la main de Béatrix de Genève. La jeune fiancée se rendait à Paris, suivie par de nombreux et brillants chevaliers. Elle traversait la forêt de Rossillon, près de Saint-Rambert, lorsqu'elle fut tout à coup enlevée par Thomas Ier de Maurienne.

Le ravisseur l'épousa le jour même, dans ce puissant château de Rossillon, que les trouvères du XIIIe siècle ont si

(1) Mathieu Paris, *Chroniques*, II, 669.

souvent décrit ; on voit encore ses ruines imposantes qui dominent la vallée suivie par le chemin de fer de Genève, entre Ambérieux et Culoz.

Le roi de France ne voulut formuler aucune protestation contre cet enlèvement audacieux, d'où l'histoire a pu conclure que la jeune et belle fiancée, redoutant le sort malheureux de la reine Ingeburge de Danemark, répudiée en 1193, avait dû prendre part au complot si habilement conduit par Thomas Ier (1).

Philippe-Auguste se montra moins accommodant dans la réparation de l'injure faite aux comtes d'Angoulême et de la Marche ; il traduisit devant sa cour le roi d'Angleterre, son vassal pour la Bretagne, l'Anjou, l'Aquitaine et la Normandie.

Jean Sans-Terre n'ayant pas répondu à cet appel, Philippe envahit la Normandie et prêta main-forte aux Aquitains, qui se soulevèrent contre leur duc abhorré, tandis que les Bretons en révolte prenaient aussi les armes, sous la conduite du jeune prince Arthur.

Eléonore sortit alors de Fontevrault et se dirigea vers l'Aquitaine, dont elle espérait apaiser le courroux. Son petit-fils, Arthur, la surprit à Mirebeau (2) ; il allait l'enlever avec toute son escorte, lorsqu'arriva Jean Sans-Terre venant au secours de sa mère.

L'armée royale eut facilement raison du comte Arthur, qui fut emmené captif à Rouen, où il périt peu de jours après dans un drame demeuré mystérieux.

Jean Sans-Terre est resté devant l'histoire comme le principal et peut-être l'unique auteur de l'odieux assassinat de son neveu.

Lorsque le roi de France apprit le nouveau forfait de son vassal, il entra dans une violente colère.

Arthur était du même âge que Louis de France ; il avait

---

(1) Marquis Terrier de Loray, *Revue des Questions historiques*, T. IX, p. 207.

(2) Château fort, aujourd'hui chef-lieu de canton (Vienne).

été son compagnon d'études et son fidèle ami pendant trois ans, depuis 1199 jusqu'à l'échauffourrée de Mirebeau.

Les deux princes avaient été élevés avec le plus grand soin par des maîtres illustres ; Philippe-Auguste avait fiancé le jeune comte de Bretagne à sa fille Marie (1). Dans son juste courroux, il résolut de dépouiller l'indigne roi d'Angleterre de toutes les provinces qu'il possédait dans le royaume de France, et il engagea contre lui une guerre acharnée.

§ 9. Mort d'Éléonore d'Aquitaine

Eléonore ressentit une profonde douleur en apprenant la mort tragique de son petit-fils ; les terribles soupçons qui vinrent alors à son esprit, comme à celui de Philippe-Auguste, mirent le comble à l'infernale destinée dont sa vie tout entière avait été enveloppée.

Epouvantée par les rapides victoires du roi de France, qui s'était emparé en quelques mois de la Bretagne et de la Normandie, elle alla de nouveau s'enfermer, pour ne plus en sortir jamais, dans son abbaye de Fontevrault.

Cette fois encore, elle dut maudire le jour malheureux où, divorçant avec le roi Louis VII, elle avait « par la colère de Dieu » lié son existence à la race des Plantagenest, vouée de tout temps aux plus fatales aventures.

Elle mourut dans sa cellule le 30 mars 1204.

L'Aquitaine restait alors la seule province de France relevant de la couronne d'Angleterre ; mais les Aquitains voyaient en gémissant se dissiper les dernières illusions de leur antique indépendance. Ils donnèrent de sincères regrets à la reine Eléonore, qui emportait dans son linceul jusqu'au joyeux souvenir d'une autonomie à tout jamais perdue.

La vieille reine fut ensevelie entre son époux Henri II et son fils Richard ; auprès d'elle viendront prendre place la reine Jeanne et son second mari, Raymond VI, comte de

(1) *Louis VIII*, par Ch. Petit-Dutaillis, p. 5.

Toulouse, ainsi que la reine Isabelle Taillefer. On voit encore, dans les beaux cloîtres de Fontevrault, ces tombeaux profanés par les révolutions ; les statues des Plantagenest, précieux monuments du XIIIe siècle, attirent l'attention des visiteurs curieux et font naître dans l'esprit de tout homme qui réfléchit de tragiques souvenirs et de mélancoliques pensées.

Bertrand de Born, enfermé dans son monastère de Dalon, assista silencieux aux dernières convulsions de sa chère Aquitaine ; il est cité plusieurs fois, pendant cette période agitée, dans le cartulaire de Dalon ; au folio 125 est enregistrée une donation faite en 1202, « *In claustro Exidolii, presentibus Bertrando de Born et Constantino filio ejus, monachis Dalonis* ».

Constantin était le plus jeune des enfants du troubadour ; comme tant d'autres chevaliers de son temps, il avait, à la fleur de l'âge, abandonné la vie guerrière pour la vie monastique ; le cloître, où nous voyons les deux moines de Dalon, était construit depuis peu d'années ; Raymond de Mareuil, évêque de Périgueux, avait en 1157 donné l'église d'Excideuil à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, qui s'était empressée d'acheter un domaine dans les environs, de le planter en vigne et de bâtir un prieuré avec une chapelle (1).

§ 10. **Mort de Bertrand de Born**

Les principaux acteurs des drames divers autour desquels s'est écoulée la vie de Bertrand de Born, ont disparu de la scène du monde. Le troubadour d'Hautefort a vu mourir les premiers pendant qu'il luttait pour les coutumes de son pays ; il a connu la mort des autres pendant qu'il priait au fond de son cloître. Mieux que jamais il dût voir alors la

---

(1) Ch. de Lasteyrie, *L'Abbaye de Saint-Martial*, pages 95 et 371.

fragilité des ambitions humaines et la nécessité de songer à sa fin prochaine.

A dater de 1202, son nom cesse de paraître sur tous les documents découverts jusqu'à ce jour ; on le trouve cependant rappelé, sous la date de 1215, dans la Chronique de Bernard Itier, bibliothécaire à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges.

Sur la marge d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale, le savant chroniqueur a porté la mention suivante : « 1215. *Octava candela in sepulcro ponitur pro » Bertrando de Born ; cera tres solidos empta est* ».

Nous savons qu'à cette époque le nombre des maisons cisterciennes était très considérable; il dépassait le chiffre de deux mille. Les liens religieux qui les unissaient entre elles exigeaient qu'on priât le plus tôt possible pour les frères décédés. Les relations postales n'existant pas encore, un moine désigné sous le titre de *Rotuliger* avait pour fonctions de visiter à pied et sans interruption tous les monastères de l'ordre ; il portait des rouleaux en parchemin appelés *Rotuli*, sur lesquels étaient inscrits tous les cisterciens morts depuis son précédent passage. Chaque prieur prenait une copie de la liste funèbre et la complétait ensuite avec les noms de son couvent.

La note mise en 1215, par Bernard Itier, sur la marge d'un livre liturgique, fut prise évidemment au *Rouleau des morts*. Depuis quand notre troubadour avait-il rendu son âme à Dieu ? On l'ignorera toujours sans doute, mais il est vraisemblable qu'il mourut vers 1214, puisque nous savons qu'en 1215, après la visite du *Rotuliger*, « le huitième cierge fut allumé pour Bertrand de Born sur le sépulcre de Saint-Martial ; la cire ayant coûté trois sous ».

Dans la crypte de la vieille abbaye limousine, était un beau candélabre à huit flammes, consacrées aux huit derniers moines cisterciens dont la mort avait été signalée à la pieuse compassion des religieux. Le cierge que Bernard Itier nous montre brûlant sur le tombeau du saint apôtre, se consuma près de l'autel où, trente années auparavant, le

sire d'Hautefort avait recueilli les serments de ses complices d'Aquitaine, conspirant avec Henri Court-Mantel contre le roi du Nord.

A côté du candélabre à huit branches, Bertrand de Born, le fils aîné du troubadour, fit sceller dans le mur de l'église une lampe, « pour laquelle il institua une rente gagée sur » les produits du marché de Chalus-Chabrol » (1).

Par un acte daté de Nemours, novembre 1212, ce même Bertrand et le comte Archambaud de Périgord avaient fait ensemble hommage de leurs fiefs entre les mains de Philippe II (2). Tour à tour attaqués par le cruel Jean Sans-Terre, que les Aquitains détestaient à juste titre, et par Philippe-Auguste qui rétablissait avec ses conquêtes la *Grande Terre* (3) du temps de Charlemagne, presque tous les châtelains avaient placé leurs seigneuries allodiales sous le sceptre protecteur du roi de France.

Les provinces du Nord avaient précédé l'Aquitaine dans la dissolution définitive de la féodalité; mais la Croisade des Albigeois va précipiter ce grand mouvement politique dans le Midi; bientôt toutes les provinces du Sud seront à leur tour soumises à l'autorité royale. L'heureuse révolution commencée par Louis-le-Gros, avait suivi son cours rationnel et régulier, sous la persévérante impulsion d'une longue série de grands rois.

Grâce à cette révolution féconde, les innombrables baronnies indépendantes qui firent de la France féodale, aux XIe et XIIe siècles, une confédération incapable de sauver l'hégémonie du royaume, étaient devenues l'une après l'autre des fiefs directs de la couronne. Une seule survivra longtemps encore, comme un débris de l'ancien régime : c'est

---

(1) Ch. de Lasteyrie, *L'Abbaye de Saint-Martial*, p. 219; la généalogie d'Hautefort ignore le nom de la femme de ce Bertrand de Born; on trouvera peut-être une indication dans les droits concédés sur Chalus-Chabrol, où la famille de Born ne possédait rien.

(2) Delisle, *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*, n° 1409.

(3) Voir ci-dessus le sirvente « *Cortz e guerras* ».

la vicomté de Turenne, qui ne sera définitivement annexée à la couronne qu'en 1736 (1).

Bertrand de Born nous a laissé, dans ses œuvres poétiques, le portrait peint par lui-même d'un des barons féodaux du pays d'Aquitaine ; c'est ce portrait que nous avons essayé de reproduire avec ses qualités et ses défauts, sans éprouver d'ailleurs aucun regret pour un régime à jamais disparu, mais avec le désir sincère d'éclairer d'un rayon authentique cette période agitée de notre histoire.

---

(1) La vicomté de Turenne comprenait en Limousin, Périgord et Quercy les cantons actuels de Servières, Argentat, Beaulieu, Saint-Céré, Brive, Terrasson, Salignac, Martel et Souillac, jusque et y compris le château de Monfort, en Sarladais.

CHAPITRE XIX

DANTE & LES TROUBADOURS LIMOUSINS

§ 1. Influence littéraire de Bertrand de Born

Bertrand de Born a eu l'heureuse fortune de voir son génie poétique exalté par tous ses contemporains, par ses adversaires aussi bien que par ses amis ; les rois et les princes les plus illustres de son siècle l'ont considéré comme une puissance : ils imploraient le secours de ses sirventes, comme ils imploraient, en cas de danger, l'assistance d'une armée de chevaliers.

Richard Cœur-de-Lion l'appelait à sa cour et l'y retenait pendant tout un hiver, en le traitant comme un empereur. Henri Court-Mantel, le jeune roi d'Angleterre, le priait de composer en sa faveur une chanson, qui relevât en France sa réputation compromise. Raymond V, comte de Toulouse, envoyait l'un de ses écuyers lui demander un chant de guerre, et lui faisait savoir en même temps pour quels motifs son intervention paraissait indispensable au salut de la province. Alphonse II, roi d'Aragon, que Bertrand de Born accablait de ses violentes satires, vantait en toutes circonstances le charme entraînant de ses vers. Les nobles châtelaines, qui faisaient la renommée des poètes et des preux, ont comblé le troubadour d'Hautefort de leurs plus grandes faveurs, pendant toute sa vie guerrière. Les jongleurs, qui publiaient les œuvres du XIIe siècle, recherchaient avec envie le privilège de chanter au loin ses sirventes, ses planhs et ses chansons amoureuses.

Nous avons vu que les chants de guerre de Bertrand de Born ont, pendant un demi-siècle, ébranlé des armées féodales, en Provence comme en Aquitaine, dans le comté de Toulouse comme en Anjou, en Aragon comme en Castille ;

écoutés avec une avidité curieuse dans les châteaux et sur les places publiques, ils ont porté dans tout le Midi de l'Europe le glorieux renom du dialecte limousin. Le sire d'Hautefort fut assurément l'un des poètes qui contribuèrent pour la plus large part à faire donner à la langue romane du pays d'Oc le nom de *lengua Lemozina*. Lorsqu'à la fin de sa carrière, il alla s'enfermer dans l'abbaye de Dalon pour oublier le monde, le monde ne l'oublia pas, car cent ans après qu'il eût rendu son âme à Dieu, le créateur de la langue italienne mit autour de son nom une auréole éternelle.

Dante a parlé de Bertrand de Born dans deux de ses livres ; il l'a considéré comme poète dans son traité de *L'Éloquence vulgaire*, ouvrage scientifique écrit en latin ; il l'a considéré comme homme politique dans la *Divine Comédie*, grand poème écrit en italien.

§ 2. **Dante et Pétrarque**

Dante a prouvé qu'il connaissait la langue d'Oc aussi bien que sa langue maternelle ; il a inséré dans la *Divine Comédie* des strophes en vers romans comparables aux meilleures poésies de nos troubadours. Pour lui, les poètes limousins ne le cédaient en rien aux plus célèbres poètes latins.

Dans son traité de *L'Éloquence vulgaire*, il donne toute son admiration aux trois troubadours : Bertrand de Born, Arnaud Daniel et Giraud de Borneilh, « qui ont le mieux » parlé la langue provençale, si noble et si élevée, et qui » sont devenus ainsi dignes de servir de modèles aux réfor- » mateurs de la langue italienne » (1).

Il s'exprime sur chacun d'eux dans les termes suivants :

« Si l'on me demandait à quels sujets il convient d'em- » ployer les formes nobles et privilégiées de cette langue » provençale, que je nomme illustre, cardinale, aulique, » langue des palais et des cours, je répondrais qu'il faut

(1) Wallon : *Saint Louis et son temps.*

» l'employer, si ce n'est à tous les sujets, du moins à ceux
» qui en sont dignes.

» Elle convient particulièrement aux sujets qui deman-
» dent des paroles grandes et sublimes, tels que les chants
» de guerre de Bertrand de Born, les chants d'amour
» d'Arnaud Daniel et les louanges de la vertu de Giraud de
» Borneilh » (1).

Giraud de Borneilh est né à Excideuil (2), en Limousin ; il était fils d'un très modeste serviteur du châtelain qui, remarquant ses rares dispositions poétiques, avait su les encourager et les développer.

Comme tous les troubadours peu fortunés, il composait ses chansons pendant l'hiver, et quand la « *coindeta sazos* » faisait verdir les feuilles et chanter les oiseaux, il allait de village en village réciter ses tensons et ses douces élégies, qualifiées par Dante, *illustre canzoni*.

Giraud de Borneilh acquit rapidement une très grande réputation dans tout le Midi de la France ; ses contemporains l'ont regardé comme le plus grand poète de son temps ; ils l'avaient surnommé *le maître des troubadours*.

Les manuscrits du XIIIe siècle nous ont transmis environ quatre-vingts pièces de sa composition. L'auteur de la *Divine Comédie* lui préférait *Arnaud Daniel*.

C'est en effet de Daniel qu'il est question à la fin du vingt-sixième chant du purgatoire, lorsque Guido Guinicelli dit à Dante visitant les âmes des morts :

Versi d'amor e prose de romanzi
Soverchiò tutti ; e lascia dir gli stolti
Che quel di Lemozi credon qu'avanzi.

En vers d'amour et prose de romans celui-ci surpassa tous les autres ; et laisse dire les sots qui mettent le Limousin au-dessus de lui.

---

(1) *De Eloquio vulgari*, I, 63.
(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton de la Dordogne.

Le *Limousin* est certainement Giraud de Borneilh, que le traité de *L'Éloquence vulgaire* avait mis à la même hauteur que Bertrand de Born et Daniel.

Arnaud Daniel était né au château de Ribérac, en Périgord ; ses parents, nobles et pauvres, le laissèrent débuter dans le culte des lettres avec le titre peu distingué de jongleur ; mais Bertrand de Born remarqua bientôt ses talents et lui confia la publication de son beau sirvente « *Bel m'es quan vei* ».

Arnaud ne tarda pas à devenir troubadour ; il composa de nombreuses chansons d'amour ; dix-sept seulement nous ont été conservées, qui ne justifient pas à nos yeux la flatteuse appréciation de Dante.

Pétrarque a dû connaître des œuvres aujourd'hui perdues, car il dit dans « *Le Triomphe de l'Amour* » : « Le premier » entre tous les poètes provençaux, est Arnaud Daniel, dont » le style élégant et poli fait honneur au pays qui l'a vu » naître ».

Tasse attribue à ce célèbre chantre périgourdin l'un des très rares romans en prose écrits en langue d'Oc, *Lancelot du Lac*, qui est parvenu jusqu'à nous sans nom d'auteur. Cette attribution paraît confirmée par Dante qui, dans les vers ci-dessus reproduits, compare les jolis vers d'amour de Daniel à sa prose de romans.

On voit que les troubadours, si longtemps regardés comme des esprits frivoles et légers, étaient tenus en très haute estime par Dante, Pétrarque et Tasse, qui les ont reconnus comme ayant été les premiers poètes en langue vulgaire.

§ 3. **Les plus célèbres troubadours limousins**

Bertrand de Born, Arnaud Daniel et Giraud de Borneilh ne sont pas les seuls troubadours par qui fut établie la renommée du dialecte limousin ; pendant les beaux siècles de « La Chevalerie », l'inspiration poétique naissait spontanément aux lèvres de tous les habitants du pays d'Oc ; il

est juste de passer en revue ceux dont les œuvres contribuèrent le mieux à fonder la prééminence de la « *Lengua Lemozina* ».

En Périgord, Arnaud de Mareuil, petit clerc de notaire, fut un hôte habituel de Raymond V, comte de Toulouse ; il chanta sa fille, la belle Adélaïde, qu'il appelait *Bel vezer* ; il la suivit à Béziers quand elle épousa le vicomte Roger II. Pétrarque, après avoir fait grand éloge de ses vers dans *Le Triomphe de l'Amour*, l'a appelé *El men famoso Arnaldo*, par comparaison avec Arnaud Daniel ; nous serions tenté de renverser cette appréciation, que ne justifient pas les œuvres d'Arnaud Daniel arrivées jusqu'à nous.

Elias Rudel, seigneur de Bergerac, composa de jolies tensons avec Savary de Mauléon, le plus célèbre des troubadours poitevins. Il était frère de Geoffroy Rudel, seigneur de Blaye, dont les touchantes amours pour « *la princesse lointaine* » ont souvent inspiré les poètes.

Guillaume de Latour, seigneur de Sainte-Nathalène, en Sarladais (1), passa pour un chanteur agréable et pour un discoureur ennuyeux.

Elias Cayrel, orfèvre à Sarlat, abandonna son atelier pour devenir jongleur et troubadour ; il paraît avoir eu d'assez grands succès de son vivant, car ses œuvres furent connues jusque sur les rives de l'Hellespont.

Aymeric de Puyguilhem naquit au château de Puyguilhem, en Nontronais ; Dante le signale, dans un fort intéressant chapitre de *L'Éloquence vulgaire*, comme étant un des meilleurs auteurs de *Cansos*, et Pétrarque l'a mis au nombre des plus parfaits chantres d'amour.

Nous pourrions citer encore parmi les troubadours Périgourdins : Aymery de Sarlat, qui fréquenta les cours de Poitiers, de Montpellier et d'Aragon ; Elias Fonsalada, de Bergerac ; Bucignac, d'Hautefort, etc., etc.

En Quercy, Raymond Jordan chanta sans doute dans ce bel hôtel de ville de Saint-Antonin, que tous les archéologues

---

(1) On voit encore à Sainte-Nathalène un château de Latour.

ont visité. Il fut le conseiller d'Alix de Turenne, femme de Guillaume de Gourdon, et peut-être a-t-il eu pour élève le troubadour Bertrand de Gourdon, qui suivit Simon de Monfort dans la Croisade des Albigeois. Après avoir séjourné pendant quelques années auprès d'Alphonse II, roi d'Aragon, il alla, jeune encore, s'enfermer dans l'abbaye de Montmajour.

Hugues de Saint-Cyr, né au château de Thégra, fréquenta la cour d'Alphonse IX, roi de Castille, père de la reine Blanche ; il fit ensuite un assez long séjour en Provence, où il écrivit d'intéressantes biographies sur les poètes de son siècle.

Trois troubadours, dont les familles existent encore, acquirent en ce temps-là une grande réputation dans les lettres ; ce sont d'abord Guillaume et Raymond, sires de Durfort, qui chantèrent souvent avec Arnaud Daniel ; et puis Aymeri d'Hébrard, seigneur de Saint-Sulpice, à qui le roi de Portugal, Alphonse III, confia l'éducation de son fils Denis ; il contribua pour une large part à porter dans ce pays l'amour de la poésie et le glorieux renom de la langue d'Oc.

Dans les quatre vicomtés limousines, les noms se présentent plus nombreux encore ; nous avons déjà cité Giraud de Borneilh, qui remplaça Hugues de Saint-Cyr à la cour d'Alphonse IX, ainsi que Bernard de Ventadour, recherché dans toutes les cours féodales et qui finit sa vie, comme Bertrand de Born, sous la robe de moine dans l'abbaye de Dalon.

Gaucelm Faydit, riche bourgeois d'Uzerche, encouragé par le vicomte de Comborn, fut reçu par Richard Cœur-de-Lion et revint bientôt après dans son pays natal pour chanter Marie de Turenne, vicomtesse de Ventadour. Quand Richard partit pour la Croisade, Gaucelm le suivit ; il fut l'un des rares troubadours qui aient pris la croix ; comme Elias Rudel, il chanta souvent avec Savary de Mauléon. Le planh qu'il composa sur la mort du roi Richard est regardé comme un modèle.

Pierre Pélissier, clerc de notaire à Martel, composait des chansons quand il n'avait pas d'actes à copier ; le vicomte de Turenne, Raymond II, encouragea ses goûts littéraires et lui donna les nobles fonctions de bailli. Dans cette brillante cour féodale, les trois filles de Raymond II, Maheut, Alix et Marie, attiraient par leurs charmes les poètes et les preux. En même temps que Bertrand de Born, que Gaucelm Faydit et Raymond Jordan, on rencontrait dans le puissant château de Turenne le Dauphin d'Auvergne, Hugues Brunet, Pierre Cardinal, Peyrols et Pierre d'Auvergne, etc.

Les quatre vicomtés virent naître aussi Eble de Ventadour, Hugues de La Bachellerie, Marie et Raymond de Turenne, les d'Ussel, parmi lesquels Guy trouvait les chansons, Eble les sirventes, Elie les tensons courtoises et Pierre composait les déchants.

§ 4. **Troubadours musiciens**

De nombreuses miniatures, ornant les manuscrits du moyen-âge, nous font voir que les troubadours, dans les cours féodales, déclamaient ordinairement leurs vers, tandis que les jongleurs les chantaient toujours, en soutenant leur voix à l'aide d'une vielle ou d'un rebec, d'un luth ou d'une mandore.

Il ne suffisait donc pas aux poètes d'écrire leurs chants de guerre ou d'amour ; ils devaient aussi composer pour chacun d'eux un air musical avec accompagnement, ainsi que l'ont fait d'ailleurs nos chansonniers modernes, Béranger, Dupont, Nadaud, Botrel, etc., etc.

Ils pouvaient emprunter parfois à la musique populaire un air s'adaptant au rythme poétique ; mais la composition d'un air nouveau et d'un accompagnement harmonieux présentait quelques difficultés.

Nous venons de voir que Pierre d'Ussel faisait seul les déchants nécessaires aux poésies des quatres troubadours

de sa famille. Le *déchant*, où la voix et l'instrument sont indépendants l'un de l'autre, était d'invention toute récente ; on ne le trouve pas avant la fin du XIIe siècle.

Pendant les deux siècles précédents, l'accompagnement s'était fait en *diaphonie*, la voix et l'instrument suivant le même air à deux intervalles différents.

La diaphonie était venue après le *plain-chant*, dont les magnifiques unissons avaient exercé une influence considérable sur le sentiment musical, pendant les premiers siècles du moyen-âge ; on ne saurait contester qu'en ce temps-là le chant Grégorien développa considérablement le goût de l'harmonie dans toutes les classes de la société.

« Partout se glissa la musique : à l'église, où les plus » beaux chants de la liturgie sont de cette époque, où la » représentation des mystères nous offre le spectacle de » véritables opéras ; dans les châteaux, où l'on n'entend » pas seulement quelques chanteurs isolés, mais des con- » certs nombreux et bien organisés ; sur les places publi- » ques, où retentissent, outre les chants des mystères, les » fanfares des pompes guerrières » (1).

La musique constituait l'un des sept arts libéraux qu'on enseignait dans toutes les grandes écoles ; des moines distingués en développaient les éléments et les règles devant un nombreux auditoire. Les élèves apprenaient, en même temps que l'arithmétique et la philosophie, les notions indispensables à tout poète qui veut adapter à ses œuvres le *déchant* ou la *diaphonie*.

On a retrouvé dans les bibliothèques publiques environ deux cent cinquante mélodies destinées à des œuvres du XIIe ou du XIIIe siècle ; elles nous donneraient une idée très exacte de la science musicale des troubadours, si les notations n'étaient pas souvent trop défectueuses pour qu'il ait été possible de reconstitur le texte original.

Ces anciennes mélodies, aussi lentes que les chants d'église

---

(1) H. Lavoix, *La Musique au Moyen-âge.*

et que les danses populaires de cette même époque, suffisent à nous prouver que la plupart des poètes composaient leurs accompagnements, non comme des savants observant des règles bien établies, mais comme des artistes s'attribuant dans les œuvres musicales autant de liberté que dans les œuvres littéraires.

Les biographies nous font connaître la réputation que plusieurs troubadours ont eue de leur vivant au point de vue de l'harmonie ; il est aujourd'hui facile de contrôler ces appréciations.

Gaucelm Faydit chantait mal, mais il composait bien.

Elias Cayrel, l'orfèvre Sarladais, n'avait pas assurément fréquenté les écoles publiques ; il ne savait ni chanter ni composer.

Pierre d'Auvergne, Giraud de Borneilh, Bernard de Ventadour étaient aussi habiles dans l'art de composer et de chanter que dans l'art de versifier, etc., etc. (1).

Les bibliothèques (2) n'ont donné jusqu'ici qu'une seule composition musicale de Bertrand de Born ; elle accompagne son joli chant d'amour « *Rassa tan creis* », où le retour périodique de six rimes féminines en *a* (3) et de cinq rimes en *or*, a été très habilement utilisé par le poète dans une gracieuse mélodie.

Le manuscrit, qui remonte au XIIIe siècle, est très bien conservé.

L'air musical est admirablement écrit sur portées de quatre lignes en rouge, avec clef d'ut, troisième ligne supérieure.

M. le baron de la Tombelle, pour qui la musique du moyen-âge n'a pas de secrets, nous dit à ce sujet :

« A la dernière ligne, on peut constater sur les notes des

---

(1) Extrait d'un excellent article publié par Mlle M. Genès, dans *Lemouzi*, février 1902.

(2) Bibl. nat., man. 22543, fol. 6, col. IV.

(3) La rime en *a*, avec l'accent tonique sur la voyelle précédente, constitue une rime féminine.

» traces de grattage, et la clef semble affecter la quatrième
» ligne au lieu de la troisième.

» Ce changement a dû être fait pour éviter d'avoir à grat-
» ter toute la dernière ligne du chant.

» En tenant compte de cette transposition, la mélodie
» devient toute entière du huitième mode bien caractérisé ;
» tandis qu'en suivant l'indication totale de la clef d'ut troi-
» sième, la mélodie terminerait dans une tonalité emprun-
» tée au troisième mode ; cela serait tellement bizarre,
» qu'il me semble préférable de s'en tenir à la première
» interprétation ».

§ 4. L'Enfer

Le chapitre XXVIII de *L'Enfer*, premier livre de la *Comédie divine*, finit par les strophes suivantes : (1)

I' vidi certo, ed ancor parch'io'l veggia
Un busto senza capo andar, si come
Andavan gli altri della trista greggia ;

E'l capo tronco tenea per le chiome,
Pesol con mano, a guisa de lanterna,
E quel mirava noi, e dicea : O me !

Di sè faceva a sè stesso lucerna ;
Ed eran due in uno, e uno in due :
Com esser può ? quei sa, che si governa.

Je vis et je crois le voir encore, un être humain privé de la tête, aller ainsi que marchait le reste du triste troupeau ;

Il tenait à la main sa tête coupée, suspendue par les cheveux comme une lanterne ; elle nous regardait, et disait : Hélas !

Le corps se faisait de lui-même une lampe ; ils étaient deux en un, et un en deux. Comment ? Celui-là seul le sait qui est le maître et le vengeur.

---

(1) Ed. : à Milan, chez Meolo Bettoni, 1825, p. 255.

Quando diritto appié del ponte fue,
Levo il braccio alto con tutta la testa,
Per appressarne le parole sue,

Che furo : « Or vedi la pena molesta,
» Tu che, spirando, vai veggendo i morti,
» Vedi se alcuna é grande come questa.

» E perché tu di me novella porti,
» Sappi ch'io son Bertran dal Bornio quelli
» Che al re giovane diedi i ma' conforti.

» Io feci il padre e il figlio in se ribelli.
» Architofel non fe' pui d'Absalone
» E di David co' malvagi pungelli.

» Perch'io partii cosi giunte persone,
» Partito porto il mio cerebro, lasso !
» Dal suo principio ch'e in questo troncone.

» Cosi s'osserva in me lo contrapasso ».

Lorsqu'il fut arrivé droit au bas du pont, il éleva la tête de toute la longueur de son bras, pour approcher de nous sa parole,

Et il dit : « Vois mon cruel tourment, toi qui, vivant » encore, vas visiter les morts ; vois s'il est un supplice plus » grand que le mien.

» Et pour que tu puisses porter de mes nouvelles, sache » que je fus Bertrand de Born, qui donna de mauvais con- » seils au jeune roi.

» J'armai le père et le fils l'un contre l'autre. Architophel » n'excita pas Absalon contre David avec de plus dangereux » aiguillons.

» Pour avoir divisé ceux que la nature avait unis, je porte, » hélas ! ma tête séparée de son principe, qui reste enfermé » dans ce tronc.

» Ainsi s'observe en moi la loi du talion ».

Les admirateurs de Dante et de sa philosophie seront étonnés de voir avec quelle épouvantable rigueur le grand poète italien a jugé la vie du châtelain d'Hautefort.

L'éternité des peines infligées à Bertrand de Born appelle quelques explications :

Au moment où Dante écrivait la *Divine Comédie* (1300), il était engagé, avec toute l'ardeur de son tempérament, dans les terribles guerres qui ensanglantaient l'Italie ; il subissait même peut-être alors le douloureux exil auquel il avait été condamné.

Il prenait à ces luttes civiles une part des plus actives, non seulement comme un guerrier, armé de la lance et de l'épée, mais aussi comme un rhéteur et comme un poète, professant des doctrines hardies et les soutenant avec un remarquable talent dans ses discours et ses poèmes.

En ce mémorable XIIIe siècle, où le souverain pontife avait fait admettre par les peuples aussi bien que par les rois la suprématie de la tiare sur les plus illustres couronnes, « Dante enseignait publiquement que le sacerdoce et l'em-
» pire, indépendants l'un de l'autre dans leurs attributions
» respectives, se subordonnaient l'un à l'autre dans leurs
» rapports. Le pontife est le vassal temporel du César,
» comme l'empereur est l'ouaille spirituelle du Saint-Père....
» Il attaquait avec une fougue logique les privilèges de la
» féodalité, l'hérédité des fonctions et même celle des
» biens ; il se plaisait à mortifier l'orgueil des seigneuries
» naissantes » (1).

Dante était donc un farouche partisan de l'autorité suprême des monarques, autorité que Bertrand de Born redoutait par-dessus tout au monde, et contre laquelle il n'a jamais cessé de combattre.

Dante détestait la féodalité, tandis que Bertrand de Born consacra toute sa vie militante à soutenir, contre les progrès de la monarchie, les droits héréditaires des seigneurs.

Dante attaquait le principe même de la propriété des titres

---

(1) Ozanam, *Dante et la Philosophie catholique*, p. 275.

et des biens ; Bertrand de Born ne voyait rien au-dessus « du Lignage » ; il fit une guerre acharnée à ses deux frères, pour transmettre à ses enfants ses terres allodiales.

Tant de dissemblances dans les principes ne suffisent pas à justifier les accusations que le philosophe a portées contre le troubadour et l'affreuse condamnation qu'il a prononcée contre lui.

En quoi donc Aristophel peut-il être comparé au sire d'Hautefort ? Le conseiller d'Absalon fut toujours un être vil, bas et repoussant ; tandis que le conseiller d'Henri Court-Mantel fut toujours un chevalier noble, généreux et loyal.

Si d'autre part nous comparons le rôle politique du grand poète italien à celui du fier baron d'Aquitaine, nous voyons la vie tout entière de Dante résumée en ce fait capital et monstrueux, qu'il appela sur Florence, sa patrie, les armes victorieuses d'Henri VII.

Guelfe par traditions de famille, il embrassa par ambition la cause des Gibelins, transformant sa vie au milieu de son cours, ainsi qu'il l'a dit dans un de ses chants « *Nel medio del camino de nostra vita* ».

Comme la plupart de ceux qui trahissent leur passé, il porta la plus ardente passion dans ses attaques contre ceux qui restèrent fidèles à leurs premières idées politiques et sociales. On dirait qu'il a composé *L'Enfer* de sa *Divine Comédie* pour y précipiter les adversaires de sa nouvelle doctrine. Il a bien mérité par sa violence le reproche que lui adressait le Tasse, écrivant à Luca Scalabrino :

« Dante n'entoure pas ses écrits poétiques d'une étude » calme et digne ».

Si ses appréciations passionnées pouvaient avoir une certaine excuse dans les cruelles douleurs de son exil impitoyable et injuste, cette excuse ne saurait cependant aggraver dans notre esprit les fautes qu'ont pu commettre sur la terre les malheureux enfouis sans motifs suffisants dans *L'Enfer* de la *Divine Comédie*.

Sans doute notre fier châtelain d'Hautefort, épris d'un

amour ardent pour l'indépendance de son pays, excita pendant quarante ans les princes, les nobles et les bourgeois de sa province contre le puissant Henri II, contre Richard Cœur-de-Lion et contre Philippe-Auguste, à qui tous devaient le service et l'hommage.

Qu'il ait été coupable en mettant ainsi, pour atteindre son but, le vassal en guerre contre son suzerain, et le fils en lutte ouverte contre le père, cela ne saurait être contesté.

Cependant lorsqu'un conquérant insatiable, comme l'était Henri II, veut imposer à un peuple libre la domination despotique de l'étranger, ce peuple n'a-t-il pas le droit de recourir à tous les moyens dont il peut disposer pour repousser l'odieux tyran, sans avoir à subir ensuite les terribles châtiments imaginés par Dante ?

N'a-t-il pas le droit, si les circonstances l'exigent, d'accepter pour chef en ces luttes patriotiques le fils de son oppresseur, héritier lui-même des anciens souverains du pays révolté ?

Bertrand de Born mettant Henri Court-Mantel ou Richard Cœur-de-Lion à la tête des complots organisés contre le roi du Nord, paraît en tous cas mieux dans son rôle et dans son droit, que Dante appelant sur sa patrie les cruelles rigueurs d'Henri VII.

Henri II était connu dans l'Europe entière pour la fougue insensée de ses passions et pour ses brutales colères.

Il avait attiré sur lui les foudres de l'Église, en faisant ou laissant assassiner Thomas Becket, archevêque de Canterbury ; il avait mis la discorde et la haine au sein de sa famille par le désordre de sa vie privée et par la dure captivité de la reine ; il avait soulevé l'insurrection générale de ses provinces en violant toutes les coutumes, chères aux peuples divers soumis à ses lois.

Les plus sombres légendes se racontaient dans toute la France au sujet de la dynastie des Plantagenest.

Les Aquitains en particulier ne mettaient pas en doute que le terrible roi du Nord avait été conçu par un démon et

que ses enfants et lui, engendrés par le diable, devaient nécessairement retourner vers le diable (1).

Ce n'est donc pas sur Bertrand de Born que doit peser toute la responsabilité des guerres criminelles soulevées dans la famille royale d'Angleterre, car les fils d'Henri II avaient coutume de dire :

« C'est notre destinée fatale de nous haïr, et nous ne pou-
» vons pas renoncer à ce triste héritage » (2).

Eléonore excitait ses enfants contre leur père avec la fureur d'une reine outragée, regrettant toujours au fond de son âme cette couronne de France qu'elle n'avait pas su garder.

Henri Court-Mantel se rendait à ses perfides conseils avec l'ardeur d'un jeune prince, héritier présomptif, qu'on éloigne systématiquement du pouvoir royal, auquel ses plus jeunes frères ont été généreusement appelés.

Plus tard, Richard Cœur-de-Lion, persuadé que son père veut le déshériter pour donner le trône à l'indigne Jean Sans-Terre, se laissera facilement mettre en révolte à son tour.

Et pendant ce temps, les barons Aquitains voyaient leur bien-aimée dynastie des Guillaume entraînée par la cruelle fatalité qui pesait sur la race des Plantagenest. Ils se voyaient condamnés par une force implacable à subir le joug pesant du roi d'Angleterre, odieux à l'Église, odieux à sa famille, plus odieux encore au pays qu'il opprime.

Ils résistaient cependant, entraînés par un généreux amour de la patrie ; ils luttaient avec persévérance, pour leurs coutumes et leurs foyers.

L'un d'eux se faisait distinguer entre tous par son audace et par son génie poétique. Il savait enflammer avec ses sirventes guerriers le courage des nobles et des bourgeois.

Pour diriger les châtelains révoltés, il appelait le petit-fils

---

(1) Augustin Thierry, *Histoire de la Conquête de l'Angleterre*, T. II, p. 202.

(2) *Id.*, p. 203.

du duc Guillaume X, Henri Court-Mantel, insurgé lui-même contre son père.

Si ce crime a pu mériter l'enfer de la *Divine Comédie,* il n'aura pas mérité l'enfer de la Justice Divine.

Car, lorsque Bertrand de Born vit sa cause perdue, lorsque s'éteignit dans son cœur l'espoir de rendre l'indépendance à sa chère Aquitaine, il alla pieusement déposer ses armes sur l'autel de Dalon.

Après avoir lutté pendant quarante ans pour les coutumes de son pays, il s'enferma dans le plus sévère des cloîtres et pria pendant plus de vingt ans pour l'expiation de ses péchés et pour le salut de sa patrie.

ANNEXES

N° 1. — Alliance Toulouse-Plantagenest

- Pons II, comte de Toulouse (1027 à 1060), ép. Almodis.
  - Guillaume IV, comte de Toulouse, ép. Emma de Mortain, † 1095.
    - Philippa, ép. 1° Sanche Ramirez, roi d'Aragon. 2° Guillaume IX, duc d'Aquitaine, † 1126.
      - Guillaume X, duc d'Aquitaine, épousa Eléonore de Châtellerault, † 1137.
        - Eléonore d'Aq. ép. 1° Louis VII, roi de France. 2° Henri II, roi d'Angleterre, † 1189.
          - Henri, Richard, Geoffroy, Jean, Jeanne de Sicile, Mathilde de Saxe et Bavière, etc.
  - Raymond IV, institué comte par son frère partant pour la Croisade, † 1105.
    - Bertrand † 1112
    - Alphonse Ier Jourdain ép. Feydide de Provence, † 1148.
      - Raymond V, ép. Constance de France, † 1194.
        - Raymond VI, ép. 1° Eléonore d'Aragon, sans enfants. 2°, 3°, 4° et 5° Jeanne, reine de Sicile, † 1222.
          - Raymond VII ép. Sancie d'Aragon, † 1249.
          - Jeanne, ép. Alphonse comte de Poitiers.

N° 2. — Alliance Aragon-Toulouse

- Douce, ép. RAYMON-BÉRENGER III comte de Barcelone.
  - RAYMON-BÉRENGER IV, ép. Pétronille, fille de Ramire le moine, et devient ainsi roi d'Aragon, † 1162.
    - ALPHONSE II roi d'Aragon † 1196.
    - Bernard de Besaudun
    - Sanche
- Gerberge, héritière du comté de Provence en 1081, ép. Gilbert, seigneur de Carlat et de Milhau.
  - Feydide, ép. Alphonse Ier Jourdain, comte de Toulouse † 1148.
    - RAYMOND V, comte de Toulouse, † 1194.
      - RAYMOND VI, comte de Toulouse, † 1222.

N° 3. — Premiers abbés de Dalon

Roger	1120 à 1159
Amiel	1159 à 1169
Guillaume de Tinery	1169 à 1175

Jean Ier de Rodez.....	1175 à 1180
Géraud de Miramont.....	1180 à 1192
Pierre Ier.....	1192 à 1195
Jean II de Collonges.....	1195 à 1209
Guillaume II.....	1209 à 1221

N° 4. — Rassa tan creis

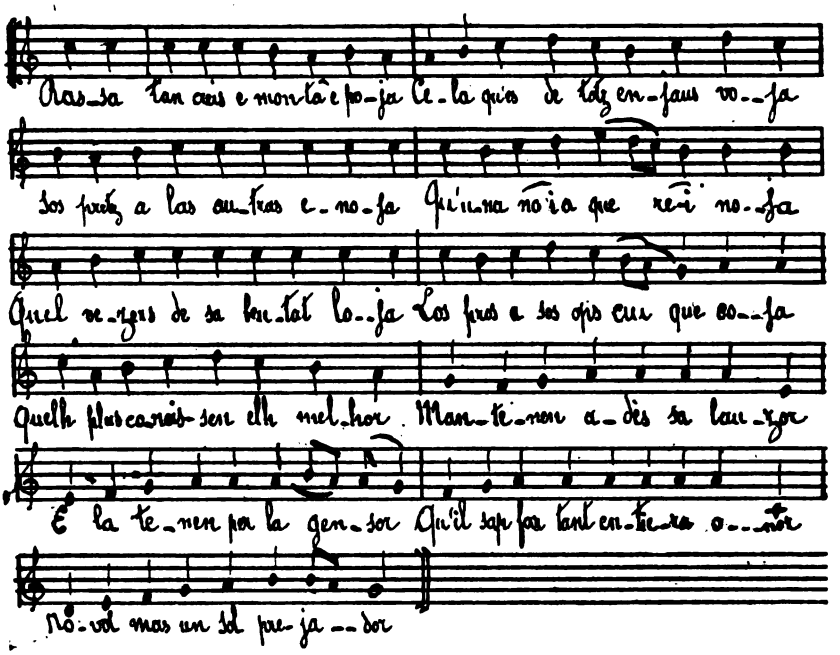

R. de Boysson.

LES BÉNÉDICTINES

DE

BONNESAIGNE

INTRODUCTION

Un fort intéressant ouvrage à faire et bien de nature à tenter la plume mélancolique de l'éminent supérieur de Servières, — après qu'il nous aura donné son IIIe volume du *Dictionnaire des Paroisses* depuis si longtemps désiré, — serait, à notre humble avis, de grouper, dans un travail d'ensemble, toutes les maisons religieuses, abbayes, prieurés, celles, qui se sont épanouis sur la partie du Limousin formant actuellement le diocèse de Tulle, comme on l'a déjà fait pour les *sanctuaires* de la T. S. V. Marie, en Auvergne.

Quelle belle cueillette fournirait, au cher *historiographe diocésain*, la zone montagneuse comprise jadis dans le grand duché de Ventadour, lui-même englobé aujourd'hui, en majeure partie, dans l'arrondissement d'Ussel !

J'y vois quatre abbayes : Bonnaigue, Meymac, Bonnesaigne et Valette ;

Et puis, une infinité de prieurés dont quelques-uns en renom : Saint-Angel, Bonneval, le Bousquet, Port-Dieu, Saint-Projet, Saint-Victour, Bort, la Celette, Moustier-Ventadour, Vedrenne, etc., sans parler de plusieurs celles ou cellules qui ne vécurent qu'un temps, comme la communauté de Tarnac établie sur le tènement des *Franches*, entre les villages de Chabane et de Parneix, de l'ordre de Cîteaux,

pour les dîmes de laquelle il y eut *Mémoire* dressé contre Joseph Green de Saint-Marsault, abbé d'Obazine, le 14 septembre 1771, par le curé du lieu réclamant.

Ce serait, non la *Gallia Christiana*, mais son diminutif, le *Lemovicinum Christianum*.

Pour nous, pauvre chroniqueur des paroisses que nous avons eu la charge de desservir, nous *chantons moins haut*. Nos ailes n'ont pas assez d'envergure pour planer ainsi d'un horizon à l'autre du cher diocèse. Nous nous contentons de voltiger de saule en saule le long du ruisseau limpide qui arrose la verdoyante vallée de Soudeilles, ou de sauter de branche en branche dans la forêt de Ventadour. Tout au plus si, dans un élan téméraire, nous nous permettons une envolée timide sur deux autres rivages : la *Soudaine* et la *Menoire*, dont les fraîches ondes nous ont désaltéré bien souvent ;

« Racan chanta Phylis, les bergers et les bois ».

Tel est notre modeste rôle.

Hier, nous chantions les pâtres de la Basse-Luzège et les filles de nos grands seigneurs montagnards qui s'enfuirent de Soudeilles et de Ventadour pour être changées, dans le monastère de Moulins, non *en amandiers sauvages* chargés de fruits amers, mais bien en *fleurs mystiques* de sainteté, parfumées des plus odorantes vertus.

Aujourd'hui, nous voudrions chanter les bois touffus de la forêt ducale et les dames *bénédictines* de Bonnesaigne qui se cachèrent, à l'ombre de son épais feuillage, durant plus de mille ans.

La tâche est engageante, mais délicate au possible ! Les dames de l'ancien duché montagnard, en effet, rendent leurs historiens méchants... Chaque fois qu'un *cantador* a essayé de les chanter, il n'a pu s'empêcher de distiller sur elles le venin de la confusion ou du ridicule.

Le troubadour vagabond d'Uzerche, Gaucelm Faydit, les chanta en fort beaux vers ; mais finalement prit congé d'elles *Irademen* et leur lança ensuite un *sirvente* sanglant.

L'auteur du passage du *Prince grec*, à Ussel, les a célébrées en fort belle et bonne prose. A la fin de la plaisante comédie si bien jouée par le marquis de Gorse, le comte de Bournazel, les sieurs de Soudeilles, de la Salle, de Bansson, de Chabannes, consul dans la ville et bailli de la Ribéri, et quantité d'autres gentilshommes des environs, il ne put s'empêcher de leur servir un *grain* de mystification dans les salons de Mme de Charlus... Finalement, le prince grec, dont elles se disputaient les faveurs, se trouva n'être que le vulgaire plaisant Boyer de Solignac.....

Plus près de nous, un autre écrivain a chanté les *Dames de Meymac* et les *Filles de Saint-Angel*. Dans l'ouvrage qu'il leur consacre, l'auteur : « Mêle le grave au doux, le plaisant au sévère ». On peut appliquer à son œuvre l'épigramme qu'Arouet lançait je ne sais plus à quel auteur : « Les *vers* se sont mis dans sa prose ! »

L'essentiel pour lui est de poursuivre de toute manière, en vers, en prose, suivant l'inspiration du moment, les personnages qu'il a en vue.

En sera-t-il ainsi de nous pour les *Dames de Bonnesaigne ?*

Telle n'est pas notre intention. Ce n'est pas une *satire* que nous voulons tirer de notre plume contre les abbesses de Bonnesaigne, mais bien une *élégie* en leur faveur.

L'abbaye de Bonnesaigne, en effet, a toujours été la plus dolente de nos communautés montagnardes. Commencée dans le trouble et la confusion du VIIIe siècle, elle a vécu dans les malheurs que nous attirèrent nos interminables guerres, tantôt avec les Normands, tantôt avec les Anglais ou les protestants, et finalement elle est allée sombrer dans les horreurs de notre grande révolution.

C'est cette malheureuse abbaye que, dans quelques pages émues, M. l'abbé Laubie nous a dépeinte avec la pâleur effrayante d'une morte couchée dans un tombeau, au milieu de débris informes qui n'ont aucun nom dans aucune langue.

Nous voudrions, pour un instant, réveiller cette grande endormie de son sommeil séculaire ; souffler sur elle pour la

ramener à la vie ; l'étaler en pleine lumière avec les couleurs riantes de la jeunesse sur le visage, les accents de la prière sur les lèvres et le front ceint d'un diadème « d'or à trois chevrons de sable ».

L'abbaye de Bonnesaigne, la plus dolente assurément mais la plus aristocratique de toutes nos maisons religieuses, est connue de notoriété publique dans les annales de la province ; mais, à notre avis, sous un faux jour, jeté sur elle par la haine de la noblesse que souffla Luther, qu'entretinrent si bien les encyclopédistes du XVIIIe siècle dans les bas-fonds de la société et qu'exploitent encore à merveille nos révolutionnaires modernes.

Pour juger l'abbaye de Bonnesaigne, les anciens historiens de la province, plus ou moins imbus de l'esprit sarcastique de Voltaire, n'ont pas assez tenu compte du sage conseil du païen Horace, dont nous avons cité en première feuille les mémorables paroles qui seront toujours celles d'un homme réfléchi et plein de sens.

« Quand, dit-il, nous trouvons dans un ouvrage de nombreuses pages brillantes, pourquoi nous offusquer de celles, plus rares, qui ont quelques taches échappées ou à l'incurie de l'auteur, ou à l'imprévoyance de la pauvre nature humaine ? »

Ce qu'Horace dit en faveur de tous les *Rapins*, sur toile ou sur papier, de tous les siècles, est vrai pour les communautés, les paroisses et les diverses associations d'hommes ou de femmes.

Quand, dans une communauté, nous trouvons des abbesses, des religieuses admirables de vertus, durant des siècles et des siècles, qu'importe que quelques-unes d'entre elles se soient ressenties, pour un temps, des misères de leur époque, de la faiblesse inhérente à la nature humaine, ou d'une certaine incurie difficile à éviter dans l'art délicat de gouverner les âmes : *ars artium regimen animarum !*

A des époques néfastes de son histoire, Bonnesaigne a eu quelques abbesses dont certains actes ne peuvent être innocentés, d'une manière absolue, aux yeux de la postérité,

quoique chacun de nous s'en fût peut-être rendu coupable, en pareilles occurrences, en vertu du *microbe* morbide que tout homme garde toujours en son corps de boue, depuis la chute originelle. Malgré la profession que l'on exerce, le costume que l'on porte et la grâce des sacrements que l'on reçoit : « Nous restons toujours inclinés vers le mal ! »

Mais que sont quelques taches dans une communauté qui compte près de onze siècles d'existence ?

Lorsque, sur trente-neuf abbesses connues, on en trouve à peine deux ou trois de répréhensibles, est-il raisonnable, est-il juste de jeter la pierre aux autres ?

Les autres ont été admirables de charité, de dévouement et d'intrépidité pour corriger les abus et ramener l'esprit de la règle dans leur malheureuse abbaye éprouvée, de tant de manières, par les sinistres événements qui se déroulèrent autour d'elle, pendant plusieurs siècles consécutifs de notre histoire nationale.

C'est pourquoi Bonnesaigne nous a toujours paru plutôt digne d'intérêt que de blâme. La vue de ses ruines et le récit de ses malheurs nous ont toujours vivement impressionné et nous voudrions que les historiens, pris de la même commisération que nous, ne laissassent jamais glisser de leur plume l'épigramme, lorsqu'ils ont à parler de cette *fleur des marais*. Elle mérite qu'on s'apitoie sur le malheur de son sort, et, qu'au lieu d'exagérer ses fautes, on proclame hautement ses vertus.

Pourrons-nous réaliser un tel rêve, remplir un programme si beau !

Malheureusement l'ouvrage que nous livrons aujourd'hui, aux amateurs des choses antiques, sera encore plein de lacunes, comme les feuilles de tous ceux qui, avant nous, ont écrit sur Bonnesaigne. Nous en comblons quelques-unes pourtant, grâce aux grimoires découverts d'ici et de là ; grâce surtout aux riches fonds des bibliothèques de l'abbé Poulbrière et de MM. Champeval, de Valon et Rupin. Mais, pas plus que nos devanciers, nous n'avons pu soulever complètement le voile qui nous cache l'existence de Bonnesai-

gne, du VIIIe au XIIe siècle et durant la période de nos guerres contre les Anglais et avec les religionnaires.

Pour le lever, ce voile mystérieux, il faudrait faire comme le pieux M. de Larouverade, quand il voulut écrire ses *Etudes historiques et critiques sur le Bas-Limousin* (1860); il faudrait, comme cet historien consciencieux, passer plusieurs fois le *Détroit* et aller butiner dans la *Tour du Temple* où se trouvent entassées les riches archives que les fils de la perfide Albion ont volées à nos églises et à nos abbayes, durant leur longue et néfaste occupation de la terre des Lemovices.

Mais, pour bien des raisons faciles à deviner, nous sommes obligé de nous contenter des feuilles volantes échappées au pillage et à l'incendie, plusieurs fois réitérés, des archives de Bonnesaigne.

C'est à l'aide de ces précieuses mais par trop rares feuilles jetées aux quatre vents, par les ouragans de toute sorte qui s'abattirent terribles sur l'abbaye, que nous pourrons néanmoins servir à nos lecteurs quelques chapitres n'ayant jamais vu le jour, depuis que l'on s'exerce à écrire sur Bonnesaigne : celui, en particulier, des longs démêlés des abbesses avec les curés de Darnets, depuis 1348 jusqu'à notre grande Révolution ; chapitre piquant qui nous révèlerait au besoin, si nous ne le savions déjà, que les gens d'église d'alors étaient non moins divisés que ceux d'aujourd'hui. Et pourtant nous n'avons plus, comme eux, dîmes et proférents pour nous fournir matière à nous chicaner. Ce qui prouve que les dissensions, les disputes, aussi bien que les guerres, filles du péché originel, ont toujours été et seront sans cesse de tous les temps et de toutes les générations, malgré les conférences de La Haye ou de COUCOULOGNE que pourront imaginer nos *Princes de la Paix*, après qu'ils auront réglé les affaires glorieuses du Transvaal et les lugubres événements qui se déroulent actuellement en Chine (1).

---

(1) Ce double règlement, plus ou moins glorieux pour les nations de l'Europe, vient d'avoir lieu. — T. B.

C'est ce malaise universel, ce sont ces tiraillements incessants de notre pauvre nature déchue, avec les êtres qui l'entourent, que le paysan Limousin exprime si bien, par un adage typique de sa belle langue *d'Oc :*

« Per tout poys lo dzeno le-i est ! »

ou par cet autre non moins expressif, de l'idiôme *d'Oïl :*

« De quel côté que je me tourne,
« Je vois la ville de Libourne ! »

Finalement nous verrons cette antique abbaye, lasse de lutter contre le malheur, plier sous le poids des épreuves et déserter nos bruyères parfumées pour un ciel plus clément.

Sur les bords de la Haute-Luzège, les Filles de saint Benoît ne respirèrent que rarement l'air fortifiant de la paix et du bonheur ; leurs poumons l'auront-ils davantage sur les rives enchanteresses de la Corrèze, au sein non plus d'un village champêtre mais de l'opulente capitale du *Limousin inférieur ?*

Guère mieux !

Là encore, nos Bénédictines émigrées vivront dans des ruines, au milieu des privations, jusqu'au jour, du reste assez rapproché, où une tempête, autrement effroyable que toutes celles qu'elles avaient entendues gronder dans la forêt de Ventadour, les emportera dans un tourbillon capable de déraciner les montagnes et les jettera aux quatre vents du diocèse.

C'est ce tableau lamentable des épreuves, des souffrances de Bonnesaigne, que nous voudrions pouvoir graver dans ce livre, comme sur une tablette « plus dure que l'airain », pour dire aux hommes de l'avenir :

O ! vous qui passez par les steppes d'Ussel à Combressol, que vous soyez voyageurs, touristes ou disciples de saint Hubert, quand vous touchez au gracieux village de *la Chapelle*, de grâce, saluez d'abord la douce Madone de ce lieu ; et puis, prenez le petit sentier ombreux qui glisse entre le puy chauve du Deveix et la vaste prairie, il vous conduira

au bourg de Bonnesaigne. Là, contemplez à loisir les hautes murailles qui se dressent au levant du modeste village, au pied de la montagne du Fleuret. Pénétrez ensuite dans leur enceinte, et voyez les débris entassés qu'elles entourent de respect, comme un objet de piété. C'est tout ce qui nous reste d'une abbaye fameuse qu'elles gardèrent pendant mille ans et plus. Ces ruines pulvérisées, semblables à un monticule de sable, sont l'œuvre de la main du temps, mais surtout de la main mercenaire de l'homme ; et dites-nous si jamais, dans vos excursions lointaines, vous avez vu désolation semblable à la désolation de l'abbaye villageoise !

Les autres abbayes, en effet, eurent leurs heures de bonheur, participèrent à la gloire du Sauveur et le suivirent au mont Thabor.

Bonnesaigne, au contraire, fut constamment la victime du Calvaire, et semble avoir eu pour mission spéciale d'imiter la vie souffrante de l'Homme-Dieu.

De là, pour cette abbaye, un jeu de physionomie, uniforme et changeant, comme le génie de la souffrance, difficile à décrire :

Il faudrait à l'artiste des doigts de fée et le ciseau d'un Phidias chrétien.

Et puis, Bonnesaigne n'a jamais été appelé à donner une orientation aux grands événements de l'histoire nationale. Jamais cette abbaye n'a été portée sur les ailes du « *Génie* de la France missionnaire du Christ à travers les Nations », comme Paray, Moulins et tant d'autres. Malgré la noblesse de ses religieuses, sorties toutes de familles au sang généreux, l'abbaye montagnarde resta toujours repliée sur elle-même, par suite de circonstances néfastes qui ne lui permirent jamais de s'épancher au dehors et la retinrent constamment étendue sur un lit de misères terrestres, au milieu de ses marais. De là, aussi, le terre-à-terre forcé du narrateur de son histoire.

Il a beau vouloir s'accrocher à un fait mémorable, faire corps avec un personnage important et partir ensemble pour le pays de l'enthousiasme ; ce personnage et ce fait, — rares

oiseaux, — s'il a le bonheur de les rencontrer, ne le soutiennent qu'un instant ; et, malgré ses coups d'ailes réitérés pour se maintenir dans ces parages éthérés, il faut retomber lourdement dans une mare où flottent pêle-mêle mille petits bouts de papier portant des rentes, des dîmes, des proférents, des procès, des cabales, des fermes, des incendies, des ruines, quelques noms d'abbesses, des faits isolés ; disons le mot : mille *riens* et cent *tripots* !..... Et pourtant :

Si vous ne les arrêtez au passage, pour les épingler ensemble, vous n'aurez jamais l'histoire de Bonnesaigne. Ils disparaissent, les uns dans la poussière, les autres sous la dent meurtrière des rongeurs, les autres enfin dans le fleuve de l'oubli d'où ils ne vous reviendront jamais plus sous la main.

Mais dans ce milieu, à ce métier de *colleur*, trouva-t-on jamais :

« Le lyrisme attablé,
« Tout de neuf habillé ! »

Et le poète n'a-t-il pas dit à son tour :

« L'ennui naquit un jour de l'uniformité ? »

Et encore :

« Le secret d'ennuyer, c est celui de tout dire ».

Autant de difficultés, presque insurmontables, pour un vulgaire rapsodiste.....

Sortons-en de notre mieux, c'est-à-dire comme nous pourrons !...

Après tout, ce n'est nullement, et pour cause ! une œuvre sereine du Parnasse des Lettres que nous avons en vue, mais bien une excursion dans le royaume sombre de Pluton que nous entreprenons, pour la mise au jour de documents inédits que nos neveux et petits-neveux laisseraient encore, quand nous ne serons plus, dans d'éternelles ombres, au détriment de l'histoire de notre cher Limousin..... Hâtons-nous :

« Car la montagne prend sa coiffure de neige ! »

Qui m'aime me suive, ou me suive qui voudra.....

De nouveau, je trempe ma plume dans les eaux diaphanes de la Luzège, pour moi la *Fontaine de Jouvence* ; et en route !

Malgré les récifs, aux vents propices ou contraires, j'abandonne ma gondole pour un voyage au long cours — onze siècles ! — dans les *marais* de Bonnesaigne.

« *Ave, Maris stella !* »

THOMAS BOURNEIX, *prêtre.*

Nonars, samedi, 1900. Nativité de la B. H. V. Marie.

CHAPITRE PREMIER

Topographie. — Cimetière. — Eglise. — Cour d'honneur. — Greniers d'abondance. — Ecuries. — Promenade. — Monastère.

§ 1. — Topographie

C'est une paroisse bien intéressante que celle de Darnets !

Au centre, flanquée de deux châteaux historiques, se dresse l'église, toute blasonnée aux armes des Soudeilles, chargées de celles des Lieuteret, des Malengue de Lespinasse, des Saint-Georges, des d'Aubusson, des Luzançon et des Sédières (ou des Montaignac).

Dans le fond, ses pieds foulent les ruines du célèbre Ventadour, dont les tours mutilées apparaissent, dans le lointain, comme deux fantômes grisâtres.

Sur ses flancs glissent, semblables aux bras du corps humain, deux rivières également cristallines et poissonneuses : la Basse-Luzège, à l'Ouest ; et à l'Est, la Haute-Luzège.

Elles viennent l'une et l'autre d'un même réservoir, du plateau de Mille-Vaches, et courent, sur un lit de galets, de moulettes, de bivalves et de grêlées, former un unique cours d'eau, — la *Luzège* tout court, — un peu en aval de l'ancien château ducal.

Au Nord, sa tête est couronnée d'un diadème de verdure par la forêt de Ventadour, se déployant en hémicycle de l'une à l'autre Luzège, sous forme d'un immense croissant de 400 hectares de superficie.

Parfois cette forêt, dans son exubérance, saute chez les voisins, par dessus la Haute-Luzège et forme alors, du côté où le soleil se lève, en guise d'aigrettes de couronne ducale : les bois de la Mazière-Basse, de Palisse, de Lerme et de Bonnesaigne.

C'est dans ce dernier massif, de la paroisse de Combressol, que dorment les ruines de l'abbaye bénédictine de filles dont nous entreprenons l'histoire.

Qu'on se figure au sein de ce massif, entre deux collines boisées, ouvertes comme un compas du Nord au Midi, un grand tapis de verdure, plat comme un lac ou un étang qu'il fut jadis, doucement incliné vers le soleil pour recevoir ses rayons réchauffants.

Tels les marais de Bonnesaigne !

Ils naissent au Nord, au bas de deux puys que relie ensemble le plateau de la Chapelle : le puy chauve du Deveix (*Teoi*, *Deoi*, *Dephoi*, les dieux) et le puy chevelu, qui abrite la *chapelle* et le gracieux village de ce nom contre les ardeurs du Midi. Ils naissent ensemble, ensemble ils meurent au Midi, en se resserrant un peu, dans les eaux claires de la Haute-Luzège.

Un ruban d'eau dormante, nuance de saumure, étincelle au bon milieu, de la pointe au fond, des prairies et leur donne les airs aristocratiques d'un énorme écusson « De sinople au pal de gueules ».

De cette vaste pelouse, terminée brusquement en pacages rocailleux de pente rapide, avant d'arriver à la rivière, sortent d'ici de là, à fleur de gazon, des plaques de granit qui pourraient bien être autant de pierres tombales de guerriers fameux dans le temps, aujourd'hui oubliés.

Cette vallée, ainsi ouverte aux feux du Midi, est frangée, disons-nous, de deux collines, mais d'inégales hauteurs.

Celle du Levant, plus haute, surmontée des mamelons du *Deveix*, de la *Côte* et du *Fleuret*, — autant de propriétés, — se termine en arête de bruyère en arrivant à la Luzège.

Celle du Couchant, surbaissée, est entièrement livrée à la culture. Elle porte sur ses crêtes : le bosquet de sapins derrière lequel se cachent le village, l'école congréganiste de filles et le modeste édifice dédié à *Notre-Dame de Deveix,* de La Chapelle. Viennent ensuite les fermes de *Montcliauzoux* (retenons ce nom), du Naudet, de la Chastres, des Escures, de Germain, le village de *Feyt* (bas et haut) (retenons aussi celui-là) et le moulin de la Rochette, au bas d'un rocher dominant la Luzège.

Revenons à la colline du Levant.

De la base du mamelon du Fleuret sort, en forme de cor de chasse replié vers le midi, un ressaut granitique, à pente douce, qui s'enfonce comme un harpon dans le flanc oriental de la prairie, jusqu'à deux doigts de la rive gauche du ruissel.

C'est tout le long de cette langue de terre végétale, montant du ruisseau vers la ferme du Fleuret, que s'étage le bourg de Bonnesaigne, à droite et à gauche de l'antique charrière arquée que gravit, durant des siècles, la plus brillante aristocratie de plusieurs provinces à la ronde, en accompagnant ses *Damoiselles* à l'abbaye champêtre.

De l'extrémité orientale du village, à la bordure d'énormes châtaigniers qui font sentinelles tout le

long du pré de la Salle et du jardin de l'abbaye, entre la colline et la vallée, se déploie une surface plane à fleur de rocher. De cet endroit court, vers le Nord, un immense carré de murailles s'élevant, à mesure que le terrain de la prairie décline, afin d'avoir le même niveau tout autour des personnes et des choses qu'elles doivent protéger.

C'est au milieu de ce terrain, clôturé par ces quatre murailles, qu'émergeait l'abbaye, avec son église et ses dépendances accessoires.

« Pendant six mois de l'année, a écrit M. l'abbé Laubie, ce pays granitique est souvent refroidi par le vent Nord-Est, qui a passé sur les neiges du Mont-Dore ou sur celles du Cantal.

« L'abbaye était heureusement abritée, au milieu de ces vastes prairies. Les champs du Fleuret, la Côte et le bois du Deveix, qui n'est aujourd'hui qu'une colline découronnée en face de la *Chapelle*, forment, sur le Levant, les trois châssis d'un long paravent derrière lequel Bonnesaigne pouvait se chauffer aux feux du Midi et du Couchant ».

Dans ce robuste carré de murailles blanchâtres, s'élevant à certains endroits, vers le Nord, du côté du pré de la Salle, jusqu'à dix mètres de hauteur, se trouvaient, disons-nous, les multiples dépendances de l'abbaye : cimetière, église, monastère, greniers d'abondance et les écuries.

L'église et l'abbaye formaient, elles aussi, un grand carré dans un immense carré.

Le jardin, très vaste enclos aux murailles élevées, était au Midi, dans l'arc du ressaut granitique, en dehors du mur d'enceinte, séparé de la communauté

par la charrière rustique. Les religieuses y pénétraient, sans être vues, par un viaduc jeté sur le chemin rudimentaire, au bas du Fleuret. Ce jardin avait deux pièces d'eau, une pour le poisson, l'autre pour le lavoir ; une grande charmille était au fond. Cette pièce forme à présent une grande prairie triangulaire en face du village vers l'Orient.

La nouvelle voie publique de Meymac à Neuvic, arrivée dans les *marais*, passe le ruisseau sur un rustique ponceau, gravit ensuite l'ancienne charrière améliorée du ressaut jusqu'au milieu du bourg ; et là, tournant brusquement à droite, elle longe la muraille méridionale de ce bel enclos, encore tout clôturé des pierres moussues de l'ancien jardin abbatial ; puis, elle s'élève à travers les flancs cultivés de la colline jusqu'au niveau du Fleuret et disparaît enfin, au-dessus du vallon, petite comme un « Pal d'argent sur un champ d'azur et de pourpre » formé par le ciel bleu et les bruyères en fleurs, du côté du *Bos des Pères* (de Saint-Angel), dans la direction de Palisse et de Neuvic.

Et cet endroit, autrefois si solitaire, est aujourd'hui un peu récréé par les grelots du *Rossinante* qui tire péniblement la patache lambrissée portant les dépêches de l'un à l'autre immense canton montagnard.

De cette position entourée de marais, qu'améliora le travail, venait à notre abbaye son nom de Bonnesaigne : « *Jacet in paludosa planitie à quà et nomen Bonœsaniœ accepit* » *(Gallia Christiana)*.

L'expression vulgaire Saigne, *Sania*, a la même signification que *fonds gras et humide :* « *Saniœ*

enim vernacula idem sonat ac fondus pinguis et humidus » (Idem.)

Les notaires du Moyen-âge appelèrent aussi Bonnesaigne : *Vallis, vallis calida, valles etuva*, vallée, vallée chaude, vallée étuve ; ou bien, *Podium maris*, Puy du marais.

Et certaines abbesses, au lieu d'employer dans les actes leur nom patronymique, se servirent de celui du lieu qu'elles habitaient : de *Valle*, de *Valle-Etuvâ*, ou simplement de *Val-Tuvâ*, Val-Tuve, comme Adelaïs de Ventadour. D'autres, comme Blanche II de Ventadour, signaient : *Domina Blanchia de Podiomoris*, aliàs *Bonnesanhiœ*. Ce qui a désorienté certains écrivains et leur a fait croire à l'existence d'abbesses dont les noms de famille étaient ceux de *Vallée*, du *Val-Tuve* et de *Puy marais*. Nous le constaterons au chapitre sixième de cet ouvrage.

Le *portail d'honneur* était du côté du bourg, à gauche du visiteur ; et le *Fort* à droite, vers la montagne du Fleuret, l'un et l'autre dans la partie supérieure, c'est-à-dire dans la muraille méridionale de clôture que longe l'ancienne voie publique grimpant à plein collier vers les champs du Fleuret.

C'était près du Fort qu'était jeté le viaduc conduisant les religieuses au jardin.

Le portail situé dans la muraille de clôture du Nord — partie inférieure de l'enclos — ne conduisait qu'aux écuries, aux greniers d'approvisionnements, sans qu'on pût pénétrer de ce côté dans le cloître ; il ne servait qu'à l'exploitation du pré de la Salle et des domaines.

Et maintenant, pénétrons par le portail d'honneur dans cet enclos muré, dont une faible partie est ouverte au public et le reste uniquement réservé aux religieuses, aux parents des élèves et aux visiteurs autorisés.

§ 2. — Cimetière — Église

Le *Portail d'honneur,* surmonté d'un « Damier d'or et de gueules » (des Ventadour primitifs), plus tard remplacé par un « Ecusson d'or à trois chevrons de sable » (des Lévis), s'ouvrait sur une avenue, d'une muraille à l'autre de l'enclos, coupée vers le milieu par une grande grille, et, presque au fond, par un mur percé d'une porte basse.

Cette avenue était gardée, à gauche du visiteur, par la muraille occidentale de clôture, et, à droite, par une série de constructions ajourées.

Ouvrons la première porte.

Nous voilà dans le champ des morts ; au milieu se dresse une haute croix de chêne peinte en rouge, avec Christ passé en blanc, que nous nous rappelons encore comme un rêve d'enfance. C'est là que dorment, sur le flanc méridional de l'église abbatiale, en attendant le signal du grand réveil, les pieux fidèles du village.

La seconde porte nous donne accès dans l'église orientée suivant toutes les règles liturgiques. Jetons, avant d'y entrer, un coup d'œil sur son haut clocher, grande tour carrée que nous verrons, dans la suite, plusieurs fois visitée par la foudre et la mitraille.

A l'intérieur, l'église abbatiale présente une *croix*

latine, à trois nefs, avec dôme sur le transept, déambulatoire et chapelles circulaires.

C'était, rapporte la tradition, la sœur de celle de Saint-Angel, sauf pour le clocher, que cette dernière attend toujours et n'a jamais eu.

Les trois nefs terminées par une grille, en arrivant au transept, étaient réservées aux fidèles de l'annexe paroissiale.

Les bras de la croix, dans lesquels on montait par trois marches, étaient à l'usage de l'aumônier, des sœurs converses, des élèves et des employés de l'abbaye.

La tête de la croix (ou chevet) était uniquement réservée aux sœurs de chœur, derrière une seconde grille qui les séparait de l'aumônier, des frères oblats, des sœurs converses et des employés de l'abbaye.

Leurs stalles circulaient tout autour, en hémicycle, sur trois rangs surélevés.

Le maître-autel (ou de communauté) était sous le dôme du transept.

Cette église, du patronage de la T. S. V. Marie (Présentation), existait dans toute sa splendeur longtemps avant 1165 et servait de sépulture aux religieuses.

La cure de Combressol y avait une succursale d'environ 250 habitants, sous le vocable de saint Jean-Baptiste (Nativité).

S'il faut juger des autels de cette église, par les vicairies établies dans l'abbatiale, ils étaient nombreux.

Sans parler du maître-autel et de celui de la succursale, on en trouve jusqu'à huit.

Ce sont :

1° La vicairie de *saint Eustache*, avec prébende, fondée en 1200 par le pieux vicomte Ebles V de Ventadour, un an avant d'entrer en religion à l'abbaye de Grandmont, et par sa vertueuse épouse, Marie de Turenne, sœur de Boson III et de Raymond seigneur de Servières. L'abbesse y nomma en 1473, 1487, 1492, 1580, 1587, 1602.

Le duc de Ventadour y nomma aussi.

2° La vicairie de *sainte Anastasie*, fondée par dame Burgondie de Ventadour, épouse de Pierre de Châteauneuf, seigneur dudit lieu et de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne), père de Mathe, abbesse de Bonnesaigne de 1275 à 1285. L'abbesse y nomma en 1437, 1527, 1531, 1573, 1585, 1627.

3° La vicairie de *sainte Catherine*, qui payait dix livres. L'abbesse y nomma en 1447, 1492, 1569, 1575, 1593, 1660, 1696, 1721, 1729, 1762.

4° La vicairie de *saint Loup*, évêque de Limoges, avec prébende. L'abbesse y nomma en 1483, 1585, 1603.

5° La vicairie de *Chalus* (plus probablement *Charlus*, ce qui dénoterait encore une fondation des Ventadour).

6° La vicairie de *saint Antoine*, dite de *Bargaudie*.

7° La vicairie de *saint Nicolas*, évêque de Myre (en Lycie), avec prébende, en 1592 ; l'abbesse y nomma en 1416 et 1465.

8° Enfin la vicairie dite du *Deveix*, sous le vocable de N.-D. de Pitié, en la chapelle que l'abbesse Gabrielle de Beaufort de Canillac bâtit dans l'église abbatiale, sous la date de 1629, en souvenir de l'anti-

que *chapelle rurale* que l'on voit en amont des prairies, sur le bord de la route nationale de Tulle à Clermont.

L'abbesse nommait à tous ces bénéfices.

Un quart de siècle environ après la mort du roi saint Louis, l'abbesse de Val-Tuve institua, dans son église, la confrérie de la Sainte Croix (1282-1292).

J'ai dit que les religieuses avaient leurs tombeaux dans l'église. Voici un fait à l'appui de cette assertion qui n'a du reste pas besoin d'être prouvée, étant donné que, durant ces époques glorieuses de la foi, nos églises étaient autant de *Nécropoles*, dans lesquelles on ne pouvait faire un pas sans marcher sur l'Histoire, comme eût dit l'orateur romain : « *Quàcumque enim ingredimur in aliquam historiam vestigium pominus* » *(Cic. Definibus*, liv. V, 2).

Voici donc le fait :

Le 4 mai 1875, mardi des Rogations, tandis que l'Eglise célébrait la fête de sainte Monique et qu'Ussel tenait sa grande foire, un paysan de Palisse fit, dans les décombres de l'abbatiale, une trouvaille sensationnelle.

En déchaussant un tronçon de colonne, il ouvrit un tombeau bâti à chaux et à sable. Dans ce tombeau se trouvaient *deux statues* de saints, un groupe de *N.-D. de Pitié,* et enfin un *crâne humain* parfaitement conservé. Le tout fut religieusement déposé dans une humble chaumière du voisinage, qui était celle du propriétaire des ruines.

Dès le lendemain, le village de Bonnesaigne se crut aux plus beaux jours de son abbaye ! De tous les cantons voisins, les curieux accouraient en foule ; et,

durant plus d'un mois, la cahute fut un lieu de pèlerinage et des plus fréquentés.

Vingt jours après — c'était le lundi de la Sainte Trinité — j'y allai moi-même, en la compagnie de l'inoubliable M. Bazetou, revenant avec moi de prêcher la première communion à Palisse, sous le pastorat de M. J.-B. Furnestein.

Voici ce que nous constatâmes, après bien d'autres assurément, car la méprise n'est pas possible :

La première des statues est celle d'un évêque crossé, mitré ; de saint Loup ou de saint Nicolas.

La seconde est celle de saint Antoine, avec l'emblème de son fidèle compagnon.

Notre-Dame de Pitié est assise, tenant sur ses genoux le corps inanimé de son divin Fils étendu de gauche à droite. Elle a les mains jointes et les yeux abaissés sur le corps de Notre-Seigneur. La *Mère des douleurs* est assistée de deux femmes : Marie-Madeleine et l'autre Marie dont parle saint Mathieu : « *Erat autem ibi Maria Magdalena et altera Maria* » (XVII, 56-61). Celle de droite serre, avec compatissance, de sa main gauche, les mains jointes de la sainte Vierge, et de la main droite elle soutient la tête du Sauveur.

La femme de gauche passe son bras droit dans le gauche de la Mère de Jésus, et porte de l'autre main un vase de parfums.

Les divers personnages de ce groupe ont beaucoup souffert. Les têtes sont séparées des épaules et les figures grandement endommagées. La sainte Vierge a une partie du front emportée, et la sainte femme de gauche a le visage complètement détérioré. La tête

du Christ a disparu, ainsi que la main de la sainte femme qui la soutenait.

D'après la déchirure qu'elle porte, la statue d'évêque avait le flanc gauche encastré dans les parois de la muraille, ce qui indique le côté de l'Evangile.

La tradition locale rapporte qu'en 1793 les bons habitants de l'endroit avaient caché ces objets de leur piété, depuis tant de siècles, au fond de ce tombeau, pour les soustraire à la profanation des terroristes d'Ussel et de Meymac. Elle ajoute que bien d'autres statues sont de même enfouies sous les dalles de l'abbatiale.

Groupe et statues sont en calcaire de même provenance que la pierre à personnages du tombeau de Soudeilles.

L'église de Saint-Bonnet-la-Rivière possède une *Mater Dolorosa*, mais de proportions réduites, absolument semblable au groupe de Bonnesaigne.

Enfin, le crâne humain est allongé, avec une épingle en acier enfoncée dans l'occiput. Quel nom fut gravé sur ce front le jour de son baptême? Quelle âme a habité cette boîte osseuse? Quelle fille de nos grands seigneurs limousins est entrée dans ce tombeau avec cette épingle, pour retenir, jusque dans la mort, le voile qui cacha les charmes de son visage aux visiteurs qui se présentèrent aux grilles du parloir? Quelle abbesse de Bonnesaigne portera au front, le jour de la résurection, cette cicatrice d'épingle? Mystère du temps, que nous pénétrerons peut-être dans l'éternité !...

Se doutait-il, le brave paysan, que sa trouvaille d'alors servirait aujourd'hui, aux Chroniqueurs, pour

établir que l'église de Bonnesaigne avait les autels de saint Antoine, de saint Nicolas ou de saint Loup, de N.-D. du Deveix, et servait de tombeau aux filles de saint Benoît?

Des fouilles pratiquées avec intelligence sous ces décombres, ne tarderaient pas à nous révéler d'autres surprises.

Une nombreuse noblesse, dont il existe une longue liste dans l'obituaire du couvent, dort aussi dans cette église, à côté des abbesses; y a fondé des obits et fait d'abondantes aumônes. Je trouve dans mes notes:

« Le 1er mai 1665, décéda en la maison de l'abbaye royale de Bonnesaigne, et fut inhumé dans l'église de ce lieu, Messire *Léonard d'Ussel de Châteauvert*, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Maissonnisse en Marche, âgé d'environ 76 ans, en présence de Joseph d'Espinet, avocat, et de Marie Ravet, tous habitants du bourg de Bonnesaigne ».

Anne de Montmorin était alors abbesse.

D'autres seigneurs demandaient, comme une faveur, de recevoir la bénédiction nuptiale dans l'église abbatiale. La coutume en était tellement bien établie que, dix ans après le départ de la communauté, les enfants de famille continuaient à aller s'y faire bénir :

« En 1770, dans l'église abbatiale de Bonnesaigne, fut célébré le mariage de Joseph Mary, avocat au Parlement, du bourg de Saint-Angel, avec Mademoiselle Marie-Madeleine d'Espert, fille de Maître Michel d'Espert, notaire royal, et de demoiselle Marie-Rosa de Mirambel, du bourg de Bonnesaigne, en présence de M. Sourzac, chirurgien, et de M. Pierre Perrier,

avocat au Parlement, juge de l'abbaye de Bonnesaigne et de la châtellenie de Davignac ».

Une réflexion seulement et notre visite dans l'abbatiale est finie.

Est-ce que, ami lecteur, la chétive bourgade de Bonnesaigne, avec : avocats, huissiers, juges, chirurgiens, apothicaires ou droguistes, et prêtres blancs ou habitués, car il y en avait, ne vous paraît pas aussi *vivante*, disons le mot, aussi *lettrée* alors qu'aujourd'hui, malgré l'instruction *gratuite, laïque* et *obligatoire?* C'est ce que nous nous sommes demandé bien souvent, chaque fois que nous avons eu le plaisir de dépouiller les archives d'une église de campagne. Partout, non seulement dans les bourgs, mais encore dans les villages, nous avons constaté la présence de mêmes hommes marquants. Bien plus, à Soudeilles, petite paroisse alors de trois à quatre cents habitants, j'ai trouvé jusqu'à *quarante-deux* prêtres, vivant en même temps, répandus dans les villages, au sein de leurs familles, instruisant les enfants du peuple et se réunissant le dimanche, aux offices de la paroisse, sous la houlette du pasteur, supérieur de droit de cette phalange de prêtres habitués, formant la *communauté* des prêtres de Soudeilles.

Oui, l'instruction, l'aisance et l'éducation surtout étaient alors plus répandues dans les familles villageoises qu'elles ne le sont aujourd'hui, malgré notre siècle de *Lumière et de Progrès*.

Voilà ce que nous ont valu, à nous habitants des champs, cent ans de révolutions, avec émigration vers la capitale et les grandes villes de province :

« La campagne se meurt, la campagne est morte ! »

§ III. — Cour d'honneur — Greniers d'abondance — Ecuries — Promenade — Monastère

Après cette visite, sortons de l'abbatiale, et allons frapper à la porte de la grille qui s'ouvre à l'instant devant nous.

Nous voilà dans la cour d'honneur où parents, élèves, visiteurs et amis se succèdent à tour de rôle. Nous avons, sur notre droite, la façade occidentale du monastère, percée au bon milieu d'une porte d'entrée avec guichet soigneusement fermé.

Passons sans rien dire, même « sans regarder au castel ».

La porte du fond de la cour d'honneur nous conduit dans la cour des *greniers* d'abondance et des *écuries*, vaste parallélogramme de l'une à l'autre extrémité de la muraille de ceinture du Nord. Les greniers sont à droite et les écuries à gauche du *portail inférieur*.

Admirons, en passant, l'ampleur des deux tours rondes, formant angles de la façade septentrionale du couvent. La porte, sœur de celle par laquelle nous sommes entrés dans la cour des employés subalternes, nous donne accès dans le *préau*, ou promenade des religieuses.

Nous voilà sur la façade orientale de l'abbaye, au bas du Fleuret, sur la lisière des *énormes châtaigniers* dont l'ombre bienfaisante saute par dessus la haute muraille de ceinture pour rafraîchir nos bénédictines. Dans le fond, au Midi, apparaissent le chevet de l'église, les murs du cimetière et le Fort avec son viaduc pour conduire les religieuses au jardin que nous connaissons déjà.

Cette fois, prenons notre courage à deux mains et frappons à la porte faisant vis-à-vis au guichet du couchant, devant lequel nous avons passé sans oser déranger la portière.

Nous voilà dans la *cour carrée* de l'intérieur de l'abbaye. Nous pouvons cette fois contempler à loisir l'aspect grandiose du monument, que la piété de nos pères se plut à élever pour abriter la vertu des filles des seigneurs du Limousin et des provinces environnantes, durant plus de dix siècles.

Au milieu de la cour glouglotte une *conche*, dont les eaux jaillissantes, descendues du Fleuret, clapotent dans un bac rond creusé dans un énorme bloc de granit.

Les bâtiments forment eux-mêmes un carré autour de la cour : à l'Est, au Nord et à l'Ouest les trois ailes des constructions de l'abbaye, et au Midi, l'église abbatiale.

Les cloîtres, avec voûtes et arcades, règnent tout autour.

Par dessus bâillent les croisées étroites des deux étages de l'abbaye, dont la porte principale est dans une énorme tour ronde faisant saillie sur la façade qui relie les deux ailes du bâtiment, au septentrion.

Telle est la physionomie générale de l'abbaye villageoise de Bonnesaigne ; physionomie que nous avons pu saisir, non sans peine, à l'aide des pages malheureusement trop laconiques que nous a laissées M. l'abbé Laubie; des notes que nous possédons de M. le curé Bazetou, et des visites nombreuses que nous avons nous-même faites — toujours le cœur serré — autour de ces ruines désolées.

Les greniers d'abondance et l'église mettaient l'abbaye à l'abri des vents du Nord et du Midi. Les coteaux boisés du Fleuret la défendaient contre ceux du Levant.

Ainsi gardée, « l'abbaye se chauffait paisiblement, en hiver, aux feux du Midi et du Couchant ».

Défendue, sur les quatre côtés, par ses hautes murailles de ceinture, par son fort, son clocher et ses trois tours, l'abbaye pouvait aussi espérer que jamais injuste agresseur n'oserait venir troubler son repos, au milieu des marais et des bois, et que ses jours auraient une durée sans fin.

Hélas! ils étaient comptés, comme tous ceux des œuvres sorties de la main des hommes!

De l'archiprêtré de Gimel, et à deux milles d'Ussel, Bonnesaigne formait un triangle avec l'abbaye et le prieuré bénédictins d'hommes de Meymac et de Saint-Michel-Archange de Saint-Angel.

Le monastère de Bonnesaigne relevait immédiatement du Saint-Siège et l'abbesse, élue à vie, qui le gouvernait, s'adressait directement et sans intermédiaire au Souverain Pontife :

« *Romanæ sedi immediate subjacet locique Domina audit abbatissa* » *(Gal. Christ.).*

Cette abbaye valait 4,000 livres et en payait 500 au Saint-Siège à chaque nomination d'abbesse.

Du temps de l'abbesse Catherine de Beauverger-Montgon (1701-1747), on l'estimait valoir 8,000 liv. ; payait de décimes ordinaires 183 liv. 4 s. 6 d. ; de nouvelles, 22 liv. 13 s., et de subventions 440 liv.

Il y avait aussi, de son temps, une vicairie simple, qui valait 60 livres, en blé payé par la dame abbesse

qui y présentait ; le curé de Rosiers-Masléon en était titulaire et en payait : décimes nouvelles 5 sous et subventions 10 livres.

Mais, profanes que nous sommes ! c'est violer trop longtemps la clôture de ces lieux sacrés et nous exposer à encourir interdit ou suspense ; sortons au plus vite !... Et, gravissant mélancoliques et rêveurs la côte du Fleuret, demandons-nous, en jetant un dernier coup d'œil sur ces murs que nous nous figurons encore debout : qui donc, dans le lointain des âges, a eu l'idée de bâtir une maison religieuse en cet endroit solitaire, humide et chevelu ?

C'est ce que nous allons essayer de dire dans le chapitre second de cet ouvrage.

CHAPITRE II

Origine de Bonnesaigne : 1° Légendaire. — 2° Historique. — 3° Abbatiale. — 730, 1165, 1174.

A quelle époque et par qui ont été élevées ces robustes murailles de Bonnesaigne que nous venons de visiter et qui ont bravé tant d'orages déchaînés contre elles par les hommes et par le temps?

Bonnesaigne a trois périodes bien distinctes dans son existence : la période *légendaire* ou traditionnelle, la période *écrite* ou historique et la période *abbatiale*.

§ 1. — Origine légendaire de Bonnesaigne 730, 780, 1095, 1147

Comme cette communauté n'a fait son entrée dans l'histoire, d'une manière éclatante, qu'en 1165, à la suite du *Bref de privilège*, daté de Clermont, que le pape Alexandre III adressait à la prieure *Jovite*, le scepticisme contemporain refuse d'admettre la vérité traditionnelle de l'existence de ce monastère avant le XIIe siècle.

C'est aussi juste que si l'on faisait ce raisonnement étrange, en parlant d'un académicien :

« Je ne connais de cet homme que deux ou trois actes de sa vie, avant le jour de son *immortalité*; donc il n'existe que depuis son *apothéose* dans le palais des muses de Richelieu ».

La conséquence ne découle pas précisément de l'antécédent.

De même pour Bonnesaigne.

Son histoire nous est peu connue, durant 435 ans, par suite des événements sinistres de ces temps troublés de notre histoire nationale ; mais ce n'est pas une raison pour refuser de croire à sa préexistence au bref du pape et pour rejeter toute tradition conforme à cette croyance que l'on conservait précieusement dans l'abbaye montagnarde et que nous trouvons soigneusement consignée dans les auteurs anciens que nous nommerons bientôt.

C'est pourtant ce que font nos *sceptiques modernes,* ennemis jurés des traditions, dans de récentes publications.

L'un d'eux écrit, en effet :

« L'abbaye (de Bonnesaigne) se prétendait, en son livre de Règles, fondée vers 731, par Eudes duc d'Aquitaine, et réformée en 1645. *Soufflant sur cette fausse erreur pire que la nuit, reculons vers 1150 l'origine de ce prieuré ;* déjà en bonne voie *en 1165 ;* devenue abbaye VERS 1180 ».

Un autre continue :

« Ce sont les Comborn, seigneurs de nos montagnes et fondateurs de l'abbaye de Meymac (3 février 1085), qui ont fait germer cette fleur des champs »...

D'autres s'aventurent à dire : « Ce sont plutôt les Ventadour, rameaux des Comborn poussés dans nos bruyères en 1059, dans la personne d'Ebles Ier, fils d'Archambaud II et de Rotberge, fille d'Aiméric II vicomte de Rochechouard ».

Et ils ajoutent à l'appui de leur assertion, — ce

qui est vrai du reste — : « Longtemps les Ventadour prétendirent à la qualité de fondateurs et se comportèrent comme tels en 1471, lors de la mise en possession de l'abbesse Blanche de Gimel ». Bien plus : « A un moment donné, l'abbaye portait les armes des Ventadour, et ce fut de ces derniers qu'en 1280, l'abbesse Mathe de Châteauneuf fut obligée d'acheter le droit de justice dans l'endroit ».

Si les adversaires des traditions bénédictines sont à bout d'arguments pour établir leur thèse, nous pouvons leur en fournir quelques autres, bien plus concluants, tirés des archives de M. J. *Seurre-Bousquet*, d'Egletons, et leur dire :

« Non seulement Ventadour prétendit, durant des siècles, au titre de *fondateur* de Bonnesaigne ; se comporta comme *tel* le jour de l'installation de Blanche de Gimel ; donna ses armes à l'abbaye et vendit le *droit de justice* à Mathe de Châteauneuf, mais encore il avait des titres reconnus pour cela faire.

L'abbaye relevait, en effet, de Ventadour ; et ce droit de ressort et de suzeraineté était établi, non seulement par l'usage plusieurs fois séculaire, mais aussi par des titres de 1280, 1338, 1341, 1444, 1599, 1603 et même *de 1635*... Retenons cette dernière date.

Hé bien ! malgré tous ces actes, malgré tous ces titres — qui s'expliqueront du reste dans le cours de notre récit — tous militant en faveur de nos amis devenus nos contradicteurs dans la circonstance, les prétentions des Ventadour ne se justifient pas devant l'histoire et encore moins devant les tribunaux. Ils ne sont point les fondateurs de Bonnesaigne.

Ils en firent l'expérience en 1627.

Une femme de grand caractère, comme il y en avait tant au siècle de Saint-Vincent de Paul, une abbesse intrépide, Mme Gabrielle de Beaufort de Canillac, lasse sans doute des abus que de semblables prétentions avaient entretenus malheureusement trop longtemps dans son abbaye, résolut de les réduire à néant. Elle dressa un mémoire sur les *véritables origines* de sa communauté et le soumit au Parlement. Les raisons sur lesquelles reposaient ses dires parurent tellement convaincantes que l'auguste assemblée, après mûr examen du mémoire, rendit un arrêt en 1627 par lequel les Ventadour se trouvaient déboutés de leurs prétentions de *fondateurs* de l'abbaye de Bonnesaigne.

Le pieux duc Henri, futur chanoine de l'insigne église *Notre-Dame* de Paris, et sa vertueuse épouse, Marie-Liesse de Luxembourg, future carmélite de Chambéry, étaient battus, malgré les raisons qu'ils durent opposer aux assertions de l'abbesse et les aboutissants qu'ils avaient au Parlement.

Seul le titre de *bienfaiteurs* de cette abbaye leur resta.

On ne peut donc pas dire que Bonnesaigne vit le jour *vers 1150,* deux ans avant la mort d'Ebles II, vicomte de Ventadour. Ce vicomte est bien du reste un des seigneurs limousins qui s'occupèrent moins à fonder des cloîtres, qu'à prendre part aux guerres privées de l'époque. Né avec une imagination ardente et vive, enrichie d'une certaine instruction, il précéda, dans la carrière des troubadours, le célèbre Bertrand de Born qui sut, comme lui, manier l'épée aussi bien que la harpe. Il avait pour émule le duc

de Poitiers, Guillaume-le-Jeune, « bon troubadour, bon chevalier d'armes, qui courut longtemps le monde pour tromper les dames », et que la croisade ne corrigea pas de ses débauches. On connaît sa réponse à Gérard, évêque d'Angoulême, qui l'engageait à changer de conduite : « Vous ramènerez, avec le peigne, vos cheveux sur le front, avant que je quitte la princesse » (de Châtellerault). L'évêque était entièrement chauve (Guill. Malmesburg, t. V, p. 170 ; Marvaud, t. Ier, p. 241).

D'autres enfin écrivent, au *Bulletin de la Société archéologique et historique du* (Haut) *Limousin :*

« Cette abbaye n'était de son origine qu'un prieuré fondé, à ce que l'on croit, dès l'an 730 ; on ne le connaît pourtant que depuis un bref du pape Alexandre III, donné à Clermont le 18 juillet 1165, qui en fait mention et en confirme les biens à Jovite, prieure.

« *Si les seigneurs de Pompadour* n'en sont pas les fondateurs originaires, au moins en sont-ils les bienfaiteurs insignes et les protecteurs, et ceux de Comborn, de Maumont, d'Anglars, de Chabannes, de Turenne, de Castelneau, d'Ambrugeac, de Vars, de Chalon, de Penacors et autres seigneurs du Bas-Limousin y ont contribué » (t. XLVI, p. 350).

C'est-à-dire que Leduc, lui aussi, à l'air de ne pas connaître les traditions de Bonnesaigne ou en fait trop aisément litière (Etat du diocèse de Limoges, 9).

Pas plus que les Ventadour, les Pompadour ne sont les premiers fondateurs de Bonnesaigne.

Qui donc eut l'idée de bâtir ce monastère au fond de cette vallée grasse et humide des bords de la Haute-Luzège ?

Le mémoire de la triomphante abbesse, dressé contre les prétentions de Ventadour, pourrait seul nous l'apprendre d'une manière précise. Mais où est-il? qui nous le dira? Heureux le pionnier de l'histoire qui arrivera un jour à la découverte d'un tel trésor !

Puisque donc, faute de documents précis, nos adversaires eux-mêmes, bon gré mal gré, reviennent toujours sur le terrain des suppositions en disant : « C'est vers 1150, vers 1165, vers 1180 qu'il faut placer l'origine de ce *prieuré* d'abord, devenu *abbaye* ensuite ; *si les Pompadour*, etc., etc. », pourquoi ne pas nous débarrasser de tous ces *vers* et de tous ces *si* et maintenir simplement les traditions conservées à Bonnesaigne, sans vouloir toujours innover dans le domaine de l'histoire?

Les voici donc les traditions concernant les origines primitives de cette abbaye, que nous trouvons dans les vieux historiens et que respectent des écrivains que nous sommes heureux de suivre jusqu'à preuve évidente que nous faisons fausse route avec eux.

D'après ces traditions respectables, que les découvertes des fouilleurs de grimoires enfumés viennent confirmer chaque jour, Bonnesaigne, durant cette période ténébreuse de son existence, nous donne quatre fois signe de vie : en 730, en 780, en 1095 et en 1147.

La *première* fois, notre abbaye sort de terre;

La *seconde*, elle balance ses tours dans des flots de lumière ;

La *troisième*, elle est parée des libéralités de nos seigneurs montagnards ;

La *quatrième*, sa mense se complète.

1° *Fondation de Bonnesaigne (730)*

Ce serait, en effet, le terrible adversaire de Charles-Martel, le duc *Eudes*, couronné roi d'Aquitaine et comte de Poitiers, à Limoges (681-735), lors de la débâcle de la première race de nos rois, qui aurait jeté, en 730, les premiers fondements de notre abbaye.

C'est ce que nous apprend le R. P. Estiennot, bénédictin fameux qui, de 1673 à 1684, rédigea 45 vol. in-fol. sur les origines des maisons de son ordre en France ; recueil précieux de documents sur lequel ont travaillé Mabillon, Sainte-Marthe et les autres Bénédictins.

Le R. P. Bonaventure de Saint-Amable constate la même tradition, dans son article sur Bonnesaigne, et nous donne également la date de 730, tout en nous avertissant que, faute de documents, il est obligé de ne commencer l'histoire de notre abbaye qu'à partir du XIIe siècle, c'est-à-dire du jour où le pape écrivit de Clermont à la *prieure Jovite* (t. III, p. 460).

Dans la *Préface* des *Constitutions*, que la révérende abbesse Gabrielle de Beaufort de Canillac fit donner à sa communauté, en 1645, par des hommes éminents en science et en sainteté que nous aurons occasion de nommer plus tard, nous trouvons « qu'il y a de fortes conjectures de croire que c'est environ 731 que l'abbaye de Bonnesaigne vit le jour », un an avant la victoire de Poitiers à laquelle le duc Eudes, enfin réconcilié avec la nouvelle dynastie, participa d'une manière si brillante (732).

Enfin, dans l'acte de résignation de l'abbesse *Anne*

de Montmorin, sous la date du 30 mai 1682, l'abbaye de Bonnesaigne est dite « de fondation royalle ».

Les voilà les traditions de Bonnesaigne !

Et les historiens, arrivés après ceux que nous venons de citer, répètent les mêmes traditions et nous donnent la même date (730) :

« On croit, dit Marvaud, que le fondateur (de Bonnesaigne) fut Eudes, duc d'Aquitaine, au VIIIe siècle. Mais à la suite des guerres étrangères et intestines survenues peu de temps après, ce cloître avait été négligé. Plus tard, il s'enrichit de nombreuses concessions faites par les vicomtes de Comborn, de Ventadour, et par les seigneurs d'Anglars et d'Ambrugeac, qui ensuite s'en disputèrent longtemps la possession, toujours d'après les mêmes passions féodales que nous avons rencontrées si souvent » (t. Ier, p. 239).

Et le consciencieux M. de La Rouverade, ayant à parler de cette maison dans ses *Etudes historiques et critiques sur le Bas-Limousin* (1860), nous dit :

« Bonnesaigne, abbaye de filles, contemporaine de Vigeois » (p. 172).

Or, cette dernière abbaye fut restaurée par saint Yrieix et sa mère Pélagie, qu'on croit avoir été la femme d'un comte de Limoges, en 571 (*Hist. du Bas-Limousin*, p. 52).

Enfin, l'intrépide géographe Limousin, M. J.-B. Champeval, parlant de Bonnesaigne, nous dit dans ses notes : « Bonnesaigne, prieuré fondé, croit-on, vers 730, connu cependant que par bref du pape 1165, érigé en titre d'abbaye plus tard, *vers 1180* »...

De ce concert unanime d'historiens, anciens et modernes, il résulte clairement pour nous, malgré

les *novateurs* que nous avons en vue, que les premiers fondements de Bonnesaigne, prieuré ou abbaye, comme l'on voudra, — cette question s'éclaircira plus tard — furent jetés en 730, par *Eudes*, roi d'Aquitaine et comte de Poitiers.

Voilà un premier point de l'*histoire légendaire* de Bonnesaigne, qui me paraît digne de respect et de croyance.

Le second l'est aussi.

2° *Achèvement de Bonnesaigne (780)*

Mais ce n'est pas dans les quatre ou cinq ans qui lui restaient à vivre, après cet acte de piété chrétienne, que le duc pouvait conduire à bonne fin l'œuvre qu'il avait commencée dans les marais de Bonnesaigne.

Il dut la léguer, comme un héritage de famille, à *Hunald*, son fils.

Mais Hunald, à son tour, put-il s'occuper activement de l'œuvre de son père durant les dix ans de luttes incessantes qu'il eut à soutenir contre Charles-Martel, Pépin et Carloman, qui le forcèrent à abdiquer et à se retirer dans l'île de Ré? (745).

L'infortuné *Waiffre*, son fils et son successeur, le put-il davantage?

Durant ses vingt-trois ans de règne (745-768), il fut traqué, comme une bête fauve, par Pépin, qui avait envie du beau et riche royaume d'Aquitaine. Chassé de l'*Auvergne*, du *Quercy* et du *Limousin*, Waiffre alla tomber misérablement, sous le poignard d'un lâche assassin, son ami (Warston, que Pépin avait

soudoyé), dans la forêt d'*Edobole*, aujourd'hui *Vergt* en Périgord (765) (1).

Durant cette terrible levée de boucliers, où devaient périr la nationalité et l'indépendance de l'Aquitaine, les soldats de Pépin se comportèrent en vrais barbares : « Monastères envahis, moines expulsés ou égorgés, églises dépouillées et châteaux renversés, ce furent là comme des jeux pour ces hommes sauvages ».

Pépin fit table rase en Auvergne ; Scorailles et autres châteaux furent renversés ; seul, celui de Tournemire nargua le puissant vainqueur : « *Turrim ne mira !* » Ne perds pas ton temps à regarder cette tour (765).

Le Limousin surtout fut livré à la merci des rudes envahisseurs. Ecoutons l'histoire :

« Tout le *Lemovicinum* fut abandonné à la fureur des soldats de Pépin ». L'église de Nonars fut pillée et saccagée ; le château vicarial d'Arnac (Puy-d'Arnac) fut renversé depuis la Capfouillère jusqu'au jardin actuel de la cure (765) ; « le castrum de *Torenna* (Turenne) fut visité aussi. Mais le lâche vicomte, qui avait attiré, en bonne partie, tous ces fléaux sur nos contrées, n'eut pas le courage de résister jusqu'à la fin. Il fit sa soumission et mérita, par cette félonie, de devenir l'unique seigneur du Limousin inférieur. Enfin, le castrum d'*Isodunum* (Yssandon), que Waiffre regardait comme faisant partie de son domaine privé, fut renversé de fond en comble ».

« Tout le *Pagus* jusqu'à *Isodunum*, dit le chroni-

---

(1) V. *N.-D. de Chastres*, par l'abbé Bessou, p. 35 et suivantes.

queur, souffrit beaucoup. Cette partie de l'Aquitaine, qui abondait en vignobles et fournissait des vins *aux pauvres comme aux riches*, fut ruinée pour toujours (765) ».

Et Frédegaire ne rappelle qu'avec douleur cette partie des vengeances de Pépin qui, après avoir dépossédé ses maîtres du trône, étouffé leurs descendants dans les cloîtres, poursuivait les restes de leur maison et leurs sujets fidèles par le fer et par le feu » (De Larouverade, *Etudes*, etc., p. 149).

Les œuvres fondées par Waïffre et ses ancêtres attirèrent tout particulièrement les colères du *soudart* vainqueur. Et si Bonnesaigne battait alors son plein, ce qui est peu probable, il est aisé de deviner le sort qui lui fut réservé, dans cette conflagration universelle du Limousin qui s'était choisi Waïffre pour maître et pour roi.

En apprenant tous ces maux tombés sur son royaume, Hunald sortit de l'île de Ré pour venger son fils lâchement assassiné. Mais vaincu à son tour et pris par Charlemagne, il put néanmoins s'enfuir chez Didier, roi des Lombards, pour lui souffler la guerre contre l'oppresseur de sa famille. Charlemagne le poursuivit par de-là les Alpes, et c'est durant le siège de Pavie qu'Hunald fut lapidé par les habitants de la ville, las des calamités que sa présence dans leurs murs leur avait attirées (774). Ses descendants régnèrent quelques temps encore sur une faible partie de l'Aquitaine.

Hunald et Waïffre, malgré les malheurs qui les accablèrent, semblent pourtant ne pas avoir perdu de vue, un seul instant, l'œuvre de leur ancêtre. Ils y

travaillèrent d'une manière plus ou moins active, selon les moments de repos plus ou moins longs que leur laissaient leurs guerres incessantes. Mais enfin, il paraît bien qu'ils s'en occupèrent, eux ou leurs successeurs amoindris. Les historiens Estiennot, Marvaud, de Larouverade, etc., en effet, s'accordent à dire que, six ans après la mort tragique d'Hunald sur la terre d'Italie toujours inhospitalière aux Français, Bonnesaigne était complètement achevée (780).

Voilà donc un second point de l'*existence légendaire* de Bonnesaigne qui nous paraît solidement établi : commencée en 730, notre communauté aurait mis cinqante ans pour sortir de ses marais et faire son éclosion à la lumière. Mais en 780, tout était complètement fini. Elle était solidement établie, richement dotée et abondamment pourvue de sujets, et cela sous le règne bienfaisant de Charlemagne devenu empereur d'Occident (800).

Le troisième l'est aussi.

3° *Bonnesaigne enrichie (1095)*

« S'il en est ainsi, d'où vient donc que Bonnesaigne est *sans histoire*, sauf pour quelques dates, de 780 jusqu'à 1095, l'espace de plus de trois siècles? » nous objectent les ennemis des traditions abbatiales.

« Heureuses les abbayes qui n'ont pas *d'histoire!* » pouvons-nous leur répondre.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi de Bonnesaigne.

Nous ne connaissons que trop le sort qui lui fut réservé, ainsi qu'à nos autres communautés, après la mort du grand empereur d'Occident, durant l'in-

vasion Normande et l'émancipation des vassaux de l'Empire.

Pendant cette durée de 315 ans, l'histoire de Bonnesaigne se trouve écrite, dans nos bruyères, en caractères de feu et de sang, par les barbares sortis des brumes septentrionales, ou en larmes d'oppression, derrière les murailles sombres de nos puissants seigneurs.

Trente ans après la mort de Charlemagne, en effet, arriva l'invasion Normande (814-845).

Or, cette invasion, qui dura un gros siècle et dont la perspective avait, dit-on, arraché des larmes au grand empereur mourant, désola les contrées du centre de la France, et le Limousin en particulier, vers 845.

« Débarqués aux bords de l'Atlantique, ou remontant sur leurs longs bateaux le cours de nos rivières, les barbares, cette année-là, ravagèrent tout le pays qui s'étend, de la mer à l'Occident, vers l'Auvergne à l'Orient.

« Leurs mains « écumaient » de telle sorte qu'on ne voyait plus, dans la campagne, un animal utile, et leurs pieds suivaient si bien le sol qu'aucune région, dit le chroniqueur de *Maillezais*, ny ville, ny village, ny cité n'échappa à leurs ravages » (Bonaventure-Saint-Amable, t. III, p. 814).

« Ce qu'ils poursuivaient le plus, c'était le prêtre, et avant ou après le prêtre, l'objet ou l'instrument du culte. Aussi voyait-on de tous côtés processions de pauvres gens, et « translation de corps et de reliques de saints, pour les contregarder de la tuerie de ces démons incarnés, qui détruisaient les églises et les

monastères, et consumaient par le feu les châsses et les ossements des saints » *(Id.*, p. 320)

« L'incursion recommença vers 885, avec des caractères non moins affreux et des suites non moins effroyables » (Poulbrière, *Hist. du Dioc.*, 45-46).

Et l'abbaye de Bonnesaigne que devint-elle, durant cette période de malheurs sans nom qui s'étaient abattus sur les terres du Limousin ? Ne fut-elle pas « écumée » comme les autres maisons religieuses du centre de la France ? Que devinrent ses archives ? Ne furent-elles pas la proie des flammes ? Rien ne le prouve, mais tout nous porte à le croire. Voilà pourquoi, non seulement Bonnesaigne, mais toutes nos autres maisons religieuses de ces temps barbares sont *sans histoire,* ou n'ont que des lambeaux d'histoire, souvent quelques dates seulement, et c'est le cas de Bonnesaigne. Mais ce n'est pas fini.

Aprés l'épreuve Normande, arrive l'épreuve féodale, guère moins nuisible que la première à nos communautés.

Jusqu'à Charlemagne, les rois de France avaient été les bienfaiteurs-nés des communautés, sauf les exceptions lamentables qu'amenèrent la cruauté de la guerre et la barbarie d'hommes à peine touchés par les bienfaits de la religion. Mais, sous les successeurs du grand empereur, il en fut autrement. Les derniers Carlovingiens, en effet, étaient trop faibles pour porter droite la couronne et tenir haute l'épée que leur avait léguées leur glorieux ancêtre, pour faire respecter les personnes et les choses de l'Eglise.

Pendant les 173 ans que dura le règne de ces rejetons incapables du monarque d'Occident, règne plein

de commotions qui amenèrent au pouvoir la troisième dynastie de nos rois (987), la féodalité, à la faveur de l'invasion Normande, prit naissance en France et se substitua à la royauté.

Nos grands seigneurs, profitant des désordres de l'Etat et de la faiblesse de ceux qui le dirigeaient, de simples vassaux de la couronne devinrent petits souverains ; et plusieurs d'entre eux, comme les Turenne, s'arrogèrent le droit de battre *monnaie* et de se dire *Seigneurs par la grâce de Dieu.*

Ils se dirent aussi, à l'exemple des rois, protecteurs et bienfaiteurs des maisons religieuses qui se trouvaient sur leurs terres. Mais les faveurs, dont ils purent les combler d'abord, dégénérèrent bientôt en oppressions.

Ecoutons ce que nous dit l'histoire des épreuves qui les attendaient pendant le xe et le xie siècle jusqu'à la date des Croisades (1095) :

« Les cloîtres, enrichis par la piété des peuples, se virent en butte aux vexations d'une féodalité turbulente et jalouse, qui brûlait de ressaisir avec usure ce que ses doigts avaient laissé tomber. Des hommes comme Adémar, comme Géraud d'Aurillac sont rares en tout temps ; ils étaient alors l'exception et la violence de la règle.

« N'ayant donc pour la désarmer d'autre ressource que de se jeter dans ses bras, l'Eglise conçut l'idée d'un protectorat aussi glorieux que lucratif dont elle investit ses puissants oppresseurs, en les honorant du nom d'*abbés laïcs*, comme jadis Constantin s'était décerné le titre d'*évêque du dehors*. Mais il en fut des barons du Moyen-âge comme des Césars du Bas-

Empire : l'institution dégénéra promptement en leurs mains » (Poulbrière, même *Hist.*, p. 69).

Durant cette époque d'*émancipation* (814-1095), Bonnesaigne eut l'histoire d'un simple « Domaine » de la *Terre* de Comborn.

Bonnesaigne ne devait ni ne pouvait échapper à cette influence des *abbés laïcs*. Ses biens passèrent aux mains des puissants seigneurs de nos montagnes, et ses affaires intérieures dépendirent également du bon caprice de ses primitifs PROTECTEURS, devenus ses OPPRESSEURS, qui avaient intérêt à empêcher leur victime de crier et de donner signe de vie. Lui permettre de crier, l'autoriser à appeler au secours, la laisser seulement cligner de l'œil, c'eût été dire à cette *grande détroussée* : « Réveille dans mon âme inquiète des remords mal éteints!... Clame et ne cesse de clamer mes injustices à ton égard ! »

Criants abus qui durèrent même plus ou moins jusqu'au XVIIe siècle et amenèrent souvent, dans Bonnesaigne, des scandales que nous aurons à déplorer dans le cours de ce récit.

Il fallait l'ère bienfaisante des *Croisades* pour tirer notre abbaye de la loi du secret qui la muselait, depuis 780 jusqu'à 1095 qui nous permet de la contempler, balançant ses tours de sable sur un champ d'azur et de sinople au-dessus de la verte ramure de la forêt de Ventadour, dans le ciel bleu de nos montagnes.

Enfin, elle s'est levée cette ère bienfaisante des Croisades; elle a apparu radieuse au beau firmament de la France, « la douce Fille aimée de l'Eglise, port assuré où se réfugie toujours la barque de Pierre battue par la tempête » : *Filia Dulcis, more suo,*

profugum suscepit Gallia patrem ! (Epitaphe gravée sur la tombe de Gélase II).

Urbain II est venu au cœur de la France exhorter nos grands seigneurs à faire trêve à tant de dissensions qui désolent le beau royaume de France, et à tourner leurs armes, sans cesse mises au clair, contre les contempteurs de la gloire de Jésus-Christ et les profanateurs de son tombeau. En moins de quinze jours, l'intrépide vicaire du Christ a terminé tout ce qu'il se proposait de faire au Concile de Clermont. Il visite ensuite le monastère de Saucillange, les villes de Brioude, de Saint-Flour, d'Aurillac, et arrive au monastère d'Uzerche en plein cœur de l'hiver, le vendredi 21 décembre 1095, jour de la fête de saint Thomas. Les archevêques de Lyon, de Bourges, de Bordeaux, de Tolède, et les évêques de Poitiers, de Saintes, de Périgueux, de Rodez et de Limoges l'accompagnent, ainsi que l'élite des seigneurs Limousins et plusieurs autres personnages portant, les uns sur l'épaule droite les autres sur le cœur, des *croix* d'étoffe rouge, cousues à leurs habits, que le Souverain Pontife distribuait lui-même à ceux qui voulaient s'enrôler dans la sainte milice pour combattre les oppresseurs des chrétiens d'Orient. Sans l'avis contraire de l'évêque diocésain, Urbain II aurait consacré l'église d'Uzerche ; mais devant les pieuses instances qui lui furent faites, il partit le lendemain, avec son brillant cortège, pour célébrer à Limoges les fêtes de la Noël (V. Combet, *Hist. d'Uzerche*, p. 43).

Hé bien ! c'est à partir de cette période d'élans généreux, qui passa sur la France comme un souffle régénérateur, que l'abbaye de Bonnesaigne, comme

beaucoup d'autres, put sortir des ténèbres épaisses qui l'enveloppaient depuis son berceau, et faire son entrée triomphale dans le domaine de l'histoire.

Assurément, nos seigneurs montagnards, si fortement attachés à leurs ducs d'Aquitaine malgré les malheurs qui les accablèrent, eurent à cœur de s'occuper de l'œuvre de leur roi Eudes. Ils la relevèrent si elle succomba sous la violence des conquêtes austrasiennes ou les ravages de l'invasion normande ; ils la réintégrèrent dans ses droits, après l'avoir asservie eux-mêmes. Grâce aux terreurs de *l'an mil*, dès l'aurore de la première Croisade, les maîtres de nos montagnes, reconnaissant les méfaits dont ils s'étaient rendus coupables en usurpant les biens des églises et des communautés, à la faveur des troubles qui la précédèrent, se montrèrent magnanimes de repentance et de générosité. Désireux de réparer, autant que possible, leurs torts envers Dieu, envers l'Eglise et envers les communautés qu'ils avaient opprimées et dépouillées au lieu de les défendre et de subvenir à leurs besoins, dans les malheurs des temps, ils se mirent résolument à l'œuvre. Les uns bâtissaient des abbayes, comme Glandier, Meymac, sans parler d'une infinité de prieurés ; les autres relevaient les ruines que les orages politiques avaient amoncelées sur le sol ébranlé des églises et des maisons religieuses ; d'autres enfin, comme les Ventadour, abolissaient l'esclavage sur leurs terres ; rendaient largement aux communautés les biens qu'ils avaient enlevés, et bâtissaient des prieurés dans le bourg de *Moustier*, au village de *Bonneval* de Soudeilles, et jusque dans

les murs de leur inexpugnable forteresse de Saint-Georges de Ventadour, etc.

L'antique abbaye de Bonnesaigne, visitée de bonne heure par l'épreuve, ébranlée jusqu'au fond de ses fondements par les secousses politiques qu'amenait chaque changement de dynastie, dépouillée par les barbares ou asservie par ses défenseurs, méritait autant, sinon plus que ses sœurs, de ne pas être oubliée.

Elle ne le fut pas.

La preuve qu'il en fut ainsi je la trouve, non pas dans les grands historiens, mais bien dans les *notes* précieuses que nous a laissées le bon abbé Bazetou, sur cette abbaye éteinte et mal connne, qu'il désirait tant faire revivre et placer en pleine lumière.

Ce premier aumônier de l'école de la *Chapelle*, fondée par testament de l'abbé Laubie, principal du collège de Villefranche (Aveyron), le 14 novembre 1864 ; autorisée quatre ans plus tard par l'empereur, le 23 juillet, sous Mgr Berteaud, d'illustre et savante mémoire, qu'a si bien fait revivre (1897) M. Germain Breton, enfant de Darnets, brillant supérieur du petit séminaire de Brive, dans son ouvrage : *Un Evêque d'autrefois*, et enfin réalisée le 9 avril 1880, a droit ici à un mot d'éloge d'autant plus mérité qu'on s'est toujours montré avare d'encouragements envers cet homme de bien.

Ce modeste et intrépide bourreau de travail, nommé presque octogénaire à l'aumônerie de la *Chapelle* (1885-1891) *comme poste de repos,* a passé les six dernières années de sa vie de la manière la plus méritoire. Il continuait à donner des retraites ; il

transcrivait les sermons des nombreuses missions qu'il avait prêchées dans presque toutes les églises du diocèse. Bien plus, il finissait d'user sa vue à déchiffrer les papiers poudreux de nos montagnes parlant de la malheureuse abbaye qui nous occupe.

Dans une des pages sorties de sa plume tremblante sur Bonnesaigne, pages encore humides de son dernier souffle de vie exhalé sur elles, il nous apprend « qu'Ebles Ier, vicomte de Ventadour, fit du bien à Bonnesaigne ».

C'est court mais substantiel, comme une ligne biblique !

Ce simple mot suffit pour établir qu'au moment des *Croisades* Bonnesaigne, quoique sans histoire, *vivait*. Le vicomte Ebles Ier, en effet, mourut en 1096, peu après le *Concile de Clermont*, au moment où nos chevaliers partaient pour la première Croisade.

Voilà donc un troisième point de l'*existence légendaire* de Bonnesaigne qui nous est acquis.

Commencée en 730, terminée en 780, notre abbaye était toujours debout en 1095, malgré les épreuves par lesquelles elle avait passé, pendant l'*invasion Normande* et durant le *règne de la féodalité*.

Arrivé dans nos montagnes en 1059, Ebles Ier, pressé par un devoir de charité ou de justice, se hâta de soulager son *âme et celle de ses ancêtres*, en liquidant les *charges* qui pesaient sur son héritage paternel, depuis trop longtemps.

Il le fit envers Bonnesaigne ; la même année, il le fit aussi pour les moines de Tulle :

« De plus, assuré de sa résurrection future, mais incertain de sa récompense éternelle pour son âme et

celle de son père, de sa mère et de tous ses parents, il fit don de la moitié de l'église de Marcillac-la-Croisille à l'abbaye de Tulle ; y joignit des mas, des borderies et un pré adjacents ; plus la dîme, les proférents de certaines terres et en général tout ce qu'il avait en seigneurie des appartenances de cette église ».

Les termes indiquent une restitution (Poulbrière, *Dict.*, t. II, p. 178).

Pour Bonnesaigne aussi, le bien qu'il lui fit devait avoir plutôt l'*odeur* de la restitution que le *parfum* de la donation !

Mais enfin, restitution ou donation nous prouve avec une égale certitude que Bonnesaigne a vu le jour avant *1150*, date que veulent bien lui assigner certains écrivains.

Le quatrième point qui nous reste à établir le prouve également.

4° *Bonnesaigne complète sa manse (1147)*

Après ce troisième jet dans le domaine de la lumière, Bonnesaigne retombe, pour 70 ans, dans la région des ombres.

L'œuvre de *restitution* ou de *donation* qu'avait commencée Ebles Ier ne devait pas se finir de sitôt.

La première Croisade l'avait inspirée, en réveillant dans l'âme de nos vicomtes les aiguillons du *remords* ou les sentiments de la *générosité ;* la seconde seulement devait la terminer, en inspirant à Ebles II le *désistement* le plus complet, avant de partir pour les champs de la Palestine d'où il ne devait revenir malade que pour aller mourir au Montcassin, après avoir bien *bataillé* et bien *chanté*.

Dans son Bref de Clermont (1165), que nous résumerons bientôt aux chapitres III et VI de cet ouvrage, sauf à le donner en entier aux pièces justificatives, le Pape a la complaisance de reproduire la liste des *domaines* en la possession de Bonnesaigne, liste que lui avait adressée la prieure Jovite. De plus, il appelle par leur nom les bienfaiteurs qui l'avaient enrichi sous cette date. Or, Ebles le *chanteur*, son épouse Agnès de Montluçon et ses enfants : Ebles III, Archambaud et Aimon y figurent pour la meilleure part : « Je mets sous la protection du bienheureux Pierre, etc., les biens que vous tenez du *don* d'Ebles vicomte, de son épouse et de ses fils », *Ex dono Eblonis vicecomitis, uxoris et filiorum.* Mais Ebles II n'a pas pu se montrer généreux, après 1147, envers le monastère qui nous occupe en lui donnant « la forêt de Bonnesaigne » et diverses propriétés. Sa donation peut être *antérieure* à cette date, mais non *postérieure*, car c'est en 1147 que le vicomte partit pour la seconde Croisade. Il ne revit plus les terres du Limousin. A son retour, après un séjour prolongé en Palestine, il mourut en 1152 au Mont-Cassin, ce célèbre rendez-vous des illustres pénitents du Moyen-âge, où Ebles III, à son tour, devait aller, dix-huit ans après (1170), mêler ses cendres à celles de son père.

Pour la *quatrième fois*, nous sommes donc autorisé à défendre l'*existence légendaire* de Bonnesaigne et à dire : la manse de Bonnesaigne était complète au départ d'Ebles II et d'Ebles III, son fils, pour la seconde Croisade (1147). Il n'est donc pas *exact* d'insinuer à ses lecteurs, dans des pages écrites un peu trop à légère, que le monastère de Bonnesaigne

ne sortit de ses *marais* que peu d'années (1150) avant l'apparition de l'écrit pontifical (1165).

De 730 à 1165, l'histoire de Bonnesaigne ne nous est, il est vrai, que peu ou point connue. Mais gardons-nous bien de faire imprimer que les lambeaux que nous en avons soient une « *fausse erreur pire que la nuit, sur laquelle il faille souffler* ».

En effet, dans cette nuit sombre, nous voyons déjà briller, au firmament de cette partie de l'histoire de Bonnesaigne, quatre étoiles pour l'éclairer un peu :

La *première* y a été piquée, comme un clou d'argent, par le R. P. Estiennot de la Serre ;

La *seconde*, par les historiens qui l'ont suivi ;

La *troisième*, par le fouilleur de grimoires, M. l'abbé Bazetou ;

La *quatrième*, par la logique des dates.

D'autres après eux, à force de piocher dans les noires archives de nos greniers, pourront peut-être, une fois ou l'autre, en exhumer un *soleil !...* Car, en effet, selon la belle expression d'un gracieux poète : « La science habite les greniers ».

Et alors nous aurons, non plus la lueur d'une nuit toujours pâle malgré la scintillante clarté de son monde d'étoiles, mais bien l'ardente lumière d'un jour sans nuage du mois de juin. Et cette partie ténébreuse des origines de Bonnesaigne sera sans ombre.

Mais finissons-en avec cette période ténébreuse de l'histoire de Bonnesaigne ; sortons du tunnel dans lequel nous marchons à tâtons depuis quatre siècles et demi, à l'aide du terne miroitement de trois ou quatre dates pour nous indiquer la trace de ses pas à

travers la longue nuit des siècles, depuis Eudes d'Aquitaine jusqu'au pape Alexandre III.

Désormais, travaillons en plein jour, comme les autres chroniqueurs, à la suite du vicaire de Jésus-Christ, et disons ce que fut en Limousin l'abbaye de Bonnesaigne, à partir de 1165 jusqu'à notre Révolution.

Passons à la période écrite de son existence. L'*Histoire* succèdera avantageusement à la *Légende*, je le veux bien. Mais la légende ne sera pas détruite par l'histoire ; au contraire : l'histoire lui donnera raison. Nous allons le voir.

§ II. — Origine écrite de Bonnesaigne (1165)

Cette fois, nous sommes arrivé à une date que personne ne conteste : en 1165, Bonnesaigne respirait à pleins poumons.

Voici sa *genèse*, d'après Bonaventure de St-Amable :

« Comme il y a un si grand silence parmi les auteurs de la naissance de ce monastère, et qu'il n'a paru qu'en ce siècle, je l'ai réservé pour en parler comme au lieu qui lui est le plus convenable. Car le pape Alexandre, dans son bref apostolique donné à Clermont le 18 juillet 1165 et le sixième de son pontificat, en fait honorable mention, et confirme à Jovite, prieure et à ses sœurs les biens dont elles jouissaient » (t. III, p. 460).

C'est après nous avoir rappelé, selon le R. P. Estiennot, la fondation de ce monastère, en 730, par « Eudes, duc d'Aquitaine, père de Hunaud, ayeul de Gaïfre », qu'il nous avoue manquer de documents sur son

compte durant cette période reculée, et qu'alors il ne commencera son article sur Bonnesaigne qu'à partir du jour où il trouve cet établissement en pleine prospérité, c'est-à-dire à la date du Bref du Pape, 18 juillet 1165.

Mais, des restrictions mêmes du bon religieux, il ressort clairement que le monastère de Bonnesaigne est de beaucoup antérieur à la date du Bref apostolique (1165). Son éclosion à la lumière a eu lieu longtemps avant.

Le simple bon sens suffit pour démontrer la légitimité de cette assertion.

Ce n'est pas, en effet, dans un jour ni dans un an, qu'un monastère acquiert les proportions de celui de Bonnesaigne, recrute des sujets, s'entoure d'importantes propriétés et va en deviner au loin jusqu'à « Peyralevada » (Peyrelevade, canton de Sornac).

Or, lorsque le pape Alexandre écrivait de Clermont, à la prieure, Bonnesaigne avait déjà fait ses preuves ; la maison avait des sujets, et de vastes et nombreuses propriétés, que nous nommerons plus tard, étaient sous sa dépendance. Et c'est parce que Bonnesaigne était déjà connue avantageusement au loin que le vicaire de Jésus-Christ en « fait honorable mention, confirme à Jovite, prieure, et à ses sœurs, les biens dont elles jouissaient et met sous la protection du Saint-Siège les biens que les religieuses de Bonnesaigne ont acquis, ou peuvent acquérir ».

Sous la date du Bref, le monastère en question était dans toute sa splendeur et en pleine efflorescence ; ses vastes et grasses fondrières étaient desséchées et rendues *bonnes et saines ;* ses divers bâti-

ments construits ; son église achevée avec son grandiose clocher, sous forme de tour carrée ; et les grandes demoiselles de la terre des *Lémovices* ou de l'*Alvernie* circulaient sous les arcades du cloître, ou chantaient les louanges du Seigneur dans les stalles du sanctuaire, derrière un double rang de grilles austères.

Non, tout ce travail de géant, qu'exigeait l'appropriation de ces lieux insalubres pour les rendre habitables, ne se fit pas en un clin d'œil et par enchantement.

Il a fallu de longues et pénibles journées de sueurs, à des centaines de malheureux esclaves, avant que les délicates et *gentilles damoiselles* de nos « très grands, très puissants et très illustres seigneurs » vinssent exposer leur santé dans cette vallée silencieuse, pour réveiller par leurs jeux et leurs chants les échos de nos montagnes endormies depuis de longs siècles, si non depuis le jour de la création.

C'est d'autant plus vrai encore, qu'à ces époques glorieuses de foi ardente, nos ancêtres, assurés de se survivre dans leur nombreuse descendance, ne bâtissaient pas uniquement pour eux, mais bien pour les générations à venir. Ils allaient lentement et faisaient œuvre grande et durable. Souvent, en effet, du sommet des tours grises de leurs sombres *repaires*, nous contemplent deux ou trois siècles de générations éteintes à les construire.

Aujourd'hui, pour des raisons contraires, on est pressé de jouir ; on se hâte de construire et l'on fait œuvre d'un jour. L'avenir n'est plus à la famille ! et souvent celui qui doit la fonder en est le propre destructeur dans son germe. Il ne bâtit que pour lui et

l'ombre de sa vie : *sicut umbra talis vita !* De même pour les vénérables monastères, qui ont leur origine noyée dans la nuit des temps.

Les illustres croyants qui en jetaient les fondements savaient que, si leurs propres enfants n'avaient pas la vocation d'y entrer, ce seraient les rejetons de leurs fils aînés qui, un jour, iraient les habiter.

Voilà pourquoi ils prenaient le temps de faire œuvre qui pût traverser les siècles et faire reluire, le long des générations les plus reculées, l'éclat de leurs royales libéralités.

Voilà pourquoi aussi, au sujet de la maison qui nous occupe, les traditions qui nous disent : « Commencée en 730, Bonnesaigne fut terminée cinquante ans après », nous ont toujours paru plus près de la vérité que les écrits juvénaux nous insinuant, timidement il est vrai, que, florissant en 1165, Bonnesaigne ne commença à faire son éclosion à la lumière que « *vers 1150* », c'est-à-dire 15 ans avant son éclat.

Mais à quelle date le *florissant* monastère de 1165 a-t-il été honoré du glorieux titre d'*abbaye ?*

C'est ce qui nous reste à élucider en terminant le chapitre que nous avons consacré *aux origines* de Bonnesaigne.

§ III. — Origine abbatiale de Bonnesaigne (1165-74)

Il est certain qu'en 1165 Bonnesaigne n'était pas *abbaye,* mais simplement *prieuré.*

S'il en avait été autrement, Jovite, en écrivant au pape de vouloir bien mettre sous sa haute protection les biens de son monastère, n'aurait pas manqué de

signer de son *vrai titre* l'objet de sa supplique. Et c'est parce qu'elle n'avait laissé tomber de sa plume que cette phrase : *Jovite, prieure du monastère de la Bienheureuse Marie de Bonnesaigne*, que le pape répète, dans sa réponse favorable, les mêmes expressions : *Jovitæ priorissæ monasterii Beatæ Mariæ de Bonnasagnia.*

Tout comme aussi, si les Ventadour en avaient été les fondateurs « vers 1150 » ou avant, Jovite n'aurait pas omis de le dire au Souverain Pontife ; et le Pape, à son tour, qui reproduit dans son Bref, avec tant de complaisance, les noms des propriétés qui relevaient de Bonnesaigne, à cette date, noms que lui avait nécessairement transmis la prieure, se serait bien gardé de changer le titre de *fondateurs* en celui de *bienfaiteurs*, comme il nous présente les vicomtes dans l'écrit émané de sa suprême autorité. C'est parce que Jovite avait simplement dit, et sans réclamation de la part des chatouilleux seigneurs, que Bonnesaigne avait été enrichi par les *dons « d'Ebles, de son épouse et de ses enfants... et d'autres hommes de bien*, que le vicaire de Jésus-Christ reproduit, dans son Bref, cette phrase significative et sans réplique possible : *Ex dono Eblonis, uxoris et filiorum... et aliorum virorum.*

Bonnesaigne n'était donc que *prieuré* en 1165. Mais alors, sous quelle date propice est-il devenu *abbaye ?*

M. Champeval nous dit, en parlant de ce prieuré : « Déjà en bonne voie en 1165, devenu abbaye *vers 1180* ».

Au *Bulletin* de Limoges, on écrit :

« La dame de Canillac de Beaufort fist ériger ce prieuré en titre abbatial l'an 1633 et eut de grands démêlés avec les seigneurs de Pompadour ; mais enfin elle en fut la première abbesse, et depuis, les dames qui en ont été pourvues ont pris le titre d'abbesse » (Leduc, *Etat du diocèse de Limoges*, t. XLVI, p. 350).

Double inexactitude facile à redresser, à l'aide des auteurs anciens, si l'on veut bien ne pas les traiter tout à fait de *radoteurs*.

Ecoutons le bon Père Bonaventure de Saint-Amable, parlant d'après le bénédictin Estiennot à qui il avoue « devoir le principal de ce qu'il dit de Bonnesaigne et des autres monastères du Limousin » ; il nous dit :

« Elle (Jovite) n'est appelée que *prieure* dans ce Bref (1165), mais le nécrologe lui donne la qualité d'abbesse, disant ainsi : « Le huitième des Ides d'avril mourut Jovite, abbesse de Bonnesaigne ».

Or, ce décès se place forcément avant 1174, date sous laquelle nous trouverons plus tard une autre supérieure que Jovite à la tête de Bonnesaigne.

C'est donc après 1165 et avant 1174 que Bonnesaigne changea son nom de *prieuré* en celui d'*abbaye*. Et tout comme Arnaud de Saint-Astier, de *dernier abbé*, devint *premier évêque* de Tulle, Jovite, de *dernière prieure*, devint *première abbesse* de Bonnesaigne. Et cela, toujours sous le pontificat d'Alexandre III ; Gérald II étant évêque de Limoges ; Richard, duc d'Aquitaine ; Ebles IV, époux de Sybille de Faye, vicomte de Ventadour, et Gérald, seigneur de *Sodellas* (Soudeilles), quelques années avant l'invasion de nos montagnes par les armées d'Henri II,

roi d'Angleterre, qui alla se faire mettre en si piteuse déroute sous les remparts de Ventadour (1182).

Donnons maintenant, dans un autre chapitre, le nom des *bienfaiteurs* de Bonnesaigne et la nomenclature des *terres* dont ils se plurent à former la manse abbatiale, à l'envi l'un de l'autre.

(A suivre).

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

A ÉGLETONS

Depuis 1650 jusqu'à nos jours

CHAPITRE II

L'Instruction primaire supprimée de fait pendant la Révolution. — Projet du Comte Jean-Jacques-Léon de Valon pour la création d'une école de géométrie à Egletons. — Organisation de l'enseignement primaire par la Société populaire d'Egletons. — Règlement des écoles. — Nombre des élèves. — Fêtes de la Fédération et du Dix-Août. — La Société égletonnaise pendant la Révolution. — Réorganisation de l'enseignement primaire par la Convention. — Création de l'Université. — Les instituteurs de l'époque. — Prospérité de l'école d'Egletons. — Monsieur Miremont. — Première conférence des instituteurs de la région égletonnaise et procès-verbal de cette conférence.

Nous venons de voir que Turgot avait avisé durant son administration aux moyens les plus efficaces pour propager l'instruction dans les campagnes. Ces conceptions de l'illustre intendant portent grandement la marque d'une haute intelligence et montrent suffisamment tout le prix qu'il attachait au développement de l'instruction.

Malheureusement cette organisation ne devait pas subsister bien longtemps, l'inégalité des classes, l'arbitraire du gouvernement, des événements malheureux joints aux souffrances du peuple entraînèrent

bientôt la France dans cet immense mouvement qu'on appelle la Révolution.

Parmi les admirables institutions créées par celle-ci, citons, pour ce qui concerne l'enseignement : la fondation de l'Institut, de l'École Normale, de l'École Polytechnique, du Bureau des Longitudes, des Arts et Métiers, du Muséum d'histoire naturelle, du Conservatoire de musique, du Système métrique, des Écoles primaires, centrales et spéciales, etc., etc.

Les essais d'organisation de l'instruction primaire sont l'œuvre de la Convention nationale qui en moins de deux années du 29 frimaire an II (20 décembre 1793) au 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) rendit trois décrets à ce sujet.

Des décrets antérieurs au 29 frimaire an II avaient bien été rendus, mais ne furent pas suivis d'exécution, aussi ces projets de réorganisation, ces tâtonnements ajoutés au désarroi général, aboutirent-ils à la suppression momentanée de l'instruction à tous les degrès. La cessation des études eut lieu en 1791 dans le département de la Corrèze. La jeunesse fut privée depuis cette époque, lit-on dans un rapport, de tous les moyens d'acquérir quelques connaissances. Les écoles primaires organisées en 1793 disparurent bientôt et ne produisirent aucun effet (1).

En ce temps-là le comte Jacques-Léon de Valon « attendait avec impatience l'établissement des écoles publiques pour présenter un mémoire à l'administra-

---

(1) Rapport des professeurs de l'École Centrale de Tulle aux administrateurs du département, sur les progrès de l'instruction. (Archives de la Corrèze. Série L. T.)

tion dans l'espérance fondée sur le seul désir d'être utile, d'obtenir l'agrément, d'ouvrir dans la commune d'Egletons un Cours gratuit et réglé de leçons de géométrie élémentaire, qui pourraient dans la suite être poussées plus loin, et dont par une méthode hors d'usage jusqu'ici, on aurait peut-être pu se promettre plus de succès dans sept ou huit mois qu'on n'en obtient ordinairement, pour la plupart des élèves, dans une, ou même dans plusieurs années, méthode au surplus dont on entend si peu faire un mystère, qu'elle se borne principalement à ne pas faire un pas dans cette étude, sans faire l'application de chaque proposition une fois démontrée, à quelques parties des arts, ou des métiers d'une utilité plus ou moins locale, plus ou moins générale » (1).

Ce mémoire, s'il fut présenté, n'eut pas de suite.

Les choses en étaient là au mois de mai de l'année 1794 et à cette époque l'enseignement à tous les degrés était encore à créer.

A Tulle, nous dit M. G. Clément-Simon, ce fut la Société populaire qui s'avisa, dans l'inaction de la municipalité, de rétablir d'abord les écoles primaires.

Dans le mois de floréal an II, son Comité d'instruction publique, à l'instar de celui de la Convention, dressa un rapport sur la question et proposa un

---

(1) Extrait du « Mémoire justificatif pour Jacques-Léon Valon de la commune d'Egletons, contenant l'abrégé de sa conduite morale, civile et politique, particulièrement depuis 1789 ; aux autorités constituées, aux Sociétés populaires et à tous ses concitoyens ». A Tulle de l'Imprimerie de R. Chirac. An III de la République page 39.

règlement provisoire pour les écoles primaires de la Commune (1).

La Société populaire d'Egletons s'empressa d'imiter celle de Tulle, et un arrêté du Conseil général de la commune d'Egletons en date du 10 thermidor an II (28 juillet 1794), ordonna à titre provisoire l'exécution d'un règlement pour l'organisation de ses écoles qui étaient déjà en exercice depuis le 1er prairial an II (20 mai 1794) (2).

Le registre d'inscription pour les enfants qui fréquenteraient les écoles publiques d'Egletons fut ouvert à la Maison Commune le 18 floréal an II (7 mai 1794). Il nous fournit ainsi le nombre des élèves des deux sexes qui fréquentaient les écoles, soit un chiffre de 64 pour les garçons et de 63 pour les filles (3).

Quant au règlement pris par l'arrêté dont il a été parlé plus haut, il répondait aux vœux du décret de la Convention du 30 vendémiaire an II (21 octobre 1793), établissant une première école dans les Communes d'une population minimum de 400 âmes (4).

Ce règlement, qui ne manque pas d'intérêt, mérite ici plus qu'un signalement ; nous allons donc l'analyser dans ses parties essentielles. Les écoles, aussi bien celle des garçons que celle des filles, s'ouvraient chaque jour à 8 heures du matin jusqu'à dix heures, elles se rouvraient à une heure du soir et se fermaient

---

(1) Histoire du Collège de Tulle page 188.

(2) Archives municipales d'Egletons.

(3) Voir aux pièces justificatives.

(4) Obligeante communication de M. G. Clément-Simon (Lettre du 21 novembre 1900).

à 3 heures. La veille de chaque décade, il était formé dans chaque école deux listes l'une appelée de mérite contenant le nom des deux élèves qui s'étaient le plus distingués dans la décade, l'autre dite de censure contenant le nom des deux élèves qui avaient eu la plus mauvaise conduite. Ces listes, dont nous donnons des exemples aux pièces justificatives, étaient remises aux officiers municipaux qui devaient en donner lecture publiquement dans le temple de la Raison les jours de décade. — L'élève qui oubliait d'être l'égal de son semblable et qui affectait du mépris pour lui, voyait son nom placé sur la liste de censure et devait avouer publiquement sa faute tout en la rétractant. — A la fin de chaque trimestre, il était formé sur les listes décadaires une seconde liste contenant le nom des quatre jeunes citoyens et quatre jeunes citoyennes qui avaient le mieux mérité durant le trimestre. Les noms de ces huit républicains étaient proclamés au temple de la Raison et il leur était donné à chacun par la Commune une récompense civique. Le prix de la vertu était distribué aux jeunes citoyennes par les quatre jeunes gens qui le recevaient à leur tour de celles qu'ils avaient couronnées. — Les élèves, instituteur et institutrice pouvaient assister aux séances de la Société populaire.

Les jeunes gens étaient organisés en deux compagnies de plus ou moins chacune, divisées en pelotons ou escouades. Chaque compagnie devait avoir le même nombre d'officiers et de sous-officiers qu'une compagnie de la garde nationale. Les punitions des élèves consistaient pour la première fois dans la privation de la lecture ou de l'écriture, ou de monter la garde,

ou de faire l'exercice pendant deux jours ; pour la seconde par des arrêts chez les parents ou au Corps de garde; pour la troisième par l'inscription sur la liste de censure. — Les élèves manœuvraient tous les quintidi, depuis une heure du soir jusqu'à trois, sur la place la plus favorable de l'endroit. — Les élèves étaient chacun armés d'une pique, et un tambour était attaché aux deux compagnies.

Pour les filles, les punitions étaient la privation de la lecture et de l'écriture pendant deux jours, la privation de la promenade qui avait lieu tous les quintidi de 4 heures à 6 heures du soir et enfin l'inscription sur la liste de censure.

Tous les décadis les élèves se réunissaient à l'école dès huit heures du matin pour être conduits au temple de l'Etre suprême pour y entendre la lecture des lois; il était du reste spécialement recommandé aux maîtres de ne rien négliger pour que les fêtes soient célébrées avec éclat et la ville d'Egletons elle-même s'empressa d'associer, pendant toute la période révolutionnaire, les élèves de ses écoles aux solennités patriotiques. C'était sans doute pour mieux leur faire comprendre les grandeurs de cette immortelle époque, que nous voyons la jeunesse égletonnaise non-seulement à la fête de la Fédération qui fut célébrée à Egletons avec un éclat tout particulier, mais encore à la fête du 23 thermidor an III, jour anniversaire du 10 août. Le procès-verbal de cette solennité nous apprend : « Que les jeunes élèves des deux sexes conduits par leurs instituteur et institutrice se rendraient au lieu où se tiennent leurs écoles pour y attendre le moment du départ. On y voyait parmi les

différents Corps qui formaient le cortège, les grenadiers de la garde nationale marchant à la tête, suivis immédiatement des jeunes élèves des deux sexes, rangés sur deux colonnes » (1).

Le Conseil général de la commune d'Égletons, avons-nous déjà dit, approuva ce règlement par arrêté du 10 thermidor an II et en ordonna l'exécution le 9 fructidor de la même année (26 août 1794) (2).

« Cette singulière organisation, dit encore M. Clément-Simon, que nous aimons à citer parce que son *Histoire du collège de Tulle* abonde en renseignements précieux sur l'instruction primaire en Bas-Limousin, était préférable à l'absence de tout établissement scolaire. Pendant quelque temps les enfants de la classe populaire purent recevoir quelques notions de lecture, d'écriture et de morale républicaine, mais cet essai ne dura pas longtemps et dès l'année suivante il n'y avait plus aucune organisation ».

L'instituteur d'alors, M. J.-B. Bouquin, fut installé par la municipalité dès le 1er prairial an II dans un local appartenant à M. Bernard Dambert, qui était en détention dans les prisons de Tulle, comme suspect aux révolutionnaires. Cette installation, faite au mépris des lois, dura jusqu'au 18 messidor an III (6 juillet 1795) ; mais vers cette époque M. Dambert rendu à la liberté s'empressa d'adresser une pétition au district de Tulle, à l'effet d'obtenir des réparations, ainsi que le prix du loyer de son appartement, pour

(1) Détails de la fête qui a été célébrée dans la commune d'Egletons, district de Tulle, le 23 thermidor, jour anniversaire du 10 août. Tulle. R. Chirac, in-4° de 8 pages. (*Pièce de mes archives*).

(2) Voir aux pièces justificatives.

une durée d'un an et plus. Nous ne connaissons pas précisément quel fut le résultat des démarches de M. Dambert, mais la décision du district de Tulle, que l'on trouvera annexée aux pièces justificatives, permet de supposer qu'il obtint une légitime satisfaction.

Quoi qu'il en soit, cette violation de domicile démontre suffisamment la valeur et le fond de la morale des sans-culottes.

La bourgeoisie égletonnaise elle-même ne dédaignait pas de puiser aux sources de la morale républicaine et ne restait pas étrangère aux évènements de la Révolution. Les écrits que nous ont laissés quelques gens du lieu, nous montrent qu'ils embrassèrent résolument les tendances nouvelles. Ces écrits sont surtout une preuve manifeste de la culture intellectuelle et morale qui régnait à Egletons, à la fin du XVIIIe siècle, et ce n'est pas sortir du sujet que de s'y arrêter un instant.

On est étonné en effet, en les lisant, de l'élégance du style et de la conception des idées, et l'on se demande parfois comment on peut trouver dans une petite ville où les relations sociales étaient forcément restreintes, où l'horizon de la pensée et celui de la vie étaient extrêmement bornés, pareille élévation de langage manifestant avec autant de finesse l'influence de la pensée.

Parmi ces innombrables productions de toutes sortes, *épîtres, épigrammes, Adresses à la Convention, Mémoires*, etc., nous citerons pour donner une idée de l'état intellectuel de notre ville à cette époque, plusieurs opuscules de Barthélemy Maison-

neuve-Lacoste (1). La première brochure qu'il publia date du mois de juin 1790, elle est écrite en patois du lieu et porte pour titre : « *Lettre del maire d'Oulitou ous paizans de son vezinage* ». En lançant dans la circulation cette lettre, il avait pour but de faire connaître à ses administrés les importants travaux de l'Assemblée Constituante et de leur faire sentir tout ce qu'ils renfermaient de grand et de généreux. Elle eut un grand retentissement dans le département et le Conseil général d'Uzerche, entre autres, la fit réimprimer aux frais de la ville et en patois du lieu (2).

Enhardi par le succès, M. Maisonneuve-Lacoste publia successivement : *Adresse de Barthélemi Maisonneuve-Lacoste, homme de loi, juge au Tribunal du district de Tulle, administrateur du département et électeur de la ville d'Egletons, au peuple de la campagne, in-12, 5 pages. — Adresse au peuple du département de la Corrèze par le citoyen Maisonneuve, président du Tribunal du district de Tulle. — Tulle, Imp. P.-J.-M. Vachot, 6 pages.* — Il présenta même à l'Assem-

(1) Né à Egletons le 31 août 1752 de Jean Maisonneuve, sieur de la Coste, juge ordinaire d'Egletons, et de Jeanne Manaud ; il fut successivement juge du tribunal du district de Tulle et président de ce même tribunal. En 1790 il fut nommé membre du Conseil général de la Corrèze, fonctions qu'il ne cessa qu'en 1816. Il fut encore juge de paix d'Egletons et nommé lors de l'organisation des tribunaux d'arrondissement président du tribunal d'Ussel. En 1813 il devint conseiller à la cour royale de Limoges. Il avait épousé le 28 décembre 1767 Louise d'Ambert de Cérilhac. Il est mort à Egletons le 2 avril 1840.

(2) Voyez : Extrait des délibérations du Conseil général de la commune de la ville d'Uzerche. Tulle, imprimerie R. Chirac ; pages 4 et suivantes.

blée nationale un projet d'organisation « des Corps administratifs et des tribunaux judiciaires ». Ce projet, qui fut imprimé, porte pour titre : *Considérations d'utilité publique et d'économie présentées à l'Assemblée nationale par Barthélemy Maisonneuve, administrateur du département de la Corrèze et juge au tribunal du district de Tulle. — Tulle, imp. Vachot.* Ces *Considérations* etc., furent l'objet de la part d'un anonyme d'*Observations* et de critiques qui donnèrent lieu à une réponse de M. Lacoste, dans laquelle il donne de son projet une explication admirable de précision et de clarté.

Notons en passant un *Mémoire justificatif contenant l'abrégé de la conduite morale, civile et politique*, du comte J.-Léon de Valon, mémoire déjà mentionné au cours de ce travail et qui peut fournir un sujet d'études curieuses pour l'histoire de la Révolution à Egletons.

Citons enfin une *Adresse à la Convention* par le Conseil général d'Egletons, laquelle est une magnifique page d'éloquence.

Revenons maintenant à l'histoire de l'instruction primaire à Egletons, que nous avions abandonnée un instant pour entrer dans quelques détails qui présentent malgré tout un certain intérêt.

Par la loi du 3 brumaire an IV (24 octobre 1795), la Convention nationale posa les bases du système moderne de l'instruction publique en votant la création des écoles primaires, centrales et spéciales. Elle décida enfin qu'il serait établi dans chaque canton une ou plusieurs écoles publiques, confiées à des instituteurs nommés par l'administration

départementale et payés par une rétribution annuelle des élèves. Un quart des élèves pouvait être exempté de cette rétribution.

C'était en un mot le programme de l'enseignement primaire moderne, lequel, malgré les notables transformations qu'il a subies depuis un siècle, a subsisté dans ses grandes lignes.

On sait que la loi Fourcroy du 1er mai 1802 réorganisa à son tour l'instruction publique à tous les degrés, mais que cette organisation manquait malheureusement d'unité.

D'autre part le peuple, fatigué de tant d'agitations, cherchait les choses inébranlables et se tournait vers la religion. Il demandait même, par la voix de ses représentants, que l'instruction religieuse fût de nouveau introduite dans les écoles et que l'enseignement fût soumis à une règle uniforme et placé dans la main de l'Etat Ces idées, qui répondaient à la politique de Bonaparte, ne tardèrent pas à être mises en pratique et la loi du 11 mai 1806, complètée par les décrets du 17 mars 1808, créa l'Université impériale.

Six ans plus tard arrivait de Treignac, comme instituteur à Egletons, M. Pierre-Joseph Seurre-Bousquet. Sa nomination, outre qu'elle lui conférait le droit d'exercer dans la ville d'Egletons, constituait pour l'époque un véritable programme. Qu'on en juge plutôt :

UNIVERSITÉ ROYALE
DE
FRANCE

Limoges, le 1er décembre 1814.

Le Recteur de l'Académie de Limoges,
à Monsieur Seurre-Bousquet, instituteur
à Égletons (Corrèze).

D'après les renseignements avantageux qui me sont parvenus sur votre compte je vous autorise provisoirement, Monsieur, à tenir une école primaire dans la commune d'Egletons, département de la Corrèze.

Il est nécessaire que vous communiquiez cette lettre à M. le Maire et que vous le priiez de faire enregistrer cette autorisation au secrétariat de la mairie conformément aux ordres de son Excellence le Grand Maître de l'Université.

Vous ne pouvez dépasser dans vos leçons la lecture, l'écriture, les premières notions de calcul et le catéchisme.

Vous ne devez admettre dans votre école que des enfants qui aient été vaccinés, ou qui aient eu la petite vérole.

Vous m'accuserez réception de la présente en m'écrivant sous bandes et en contresignant.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération,

(Sceau du recteur) L. D'HUMIÈRES. (1)

M. Seurre-Bousquet exerça sa profession pendant sept années consécutives avec un désintéressement, un tact et un dévouement qui lui conquirent vite les sympathies.

Il eut l'honneur d'avoir sous sa direction de jeunes élèves qui devenus hommes furent son orgueil et sa joie. Il était heureux de les suivre dans la vie et d'applaudir à leurs succès.

---

(1) Ce d'Humières, qui fut en 1832 archevêque d'Avignon et mourut deux ans après, appartenait à une ancienne famille originaire de Conques (Aveyron). Vers 1800 ils possédaient des biens dans la commune d'Altillac, canton de Mercœur (Corrèze), où ils sont encore.

Citons en particulier M. Léonard Gorse, ancien avocat, ancien directeur du « Limousin et Quercy » décédé en avril 1901 laissant après lui une mémoire entourée de gratitude et de vénération.

Hommage, à cette occasion, à ce vaillant lutteur, constamment sur la brèche et que nous retrouverons bientôt, défendant avec infiniment de courage, d'esprit et d'à propos, les intérêts de l'école des frères d'Égletons.

Le livre de raison de M. Seurre-Bousquet, permet d'établir au moins pour une année et plus le nombre des élèves qui fréquentaient son école et qui payaient une rétribution mensuelle, laquelle était assez variable et oscillait entre 1 et 2 francs (1).

Vers 1821 il renonça définitivement à l'enseignement et fut remplacé par M. Joseph Taysse, qui eut lui-même pour successeur en 1826 M. G. Delafont.

L'administration de M. Taysse ne se signala par aucun fait saillant. C'était un brave garçon, ancien sergent-major sous l'Empire, qui remplissait correctement sa mission et préférait sa tranquillité à la lutte pour le progrès, aussi fut-il dès 1826, avons-nous déjà dit, remplacé par M. Delafont (2). Ce dernier était un jeune homme plein de mérite nous disent les Annuaires du temps et son école placée sous les auspices du curé d'Egletons était déjà très suivie en 1827.

---

(1) Voir aux pièces justificatives.

(2) Cette année-là une ordonnance royale en date du 29 février, établissait une école primaire dans chaque commune. L'instituteur était tenu de faire six heures de classe par jour, le matin de huit à onze et le soir depuis une heure jusqu'à quatre.

« Indépendamment des leçons de lecture et d'écriture données d'après les vrais principes, lisons-nous dans l'Annuaire de 1828, les élèves y recevaient des leçons de grammaire, d'orthographe, d'arithmétique, d'histoire sainte et profane et de géographie. »

M. Delafont s'attacha surtout à former de bons élèves et c'est à partir de cette époque que commence à Egletons, cette marche en avant en faveur de l'instruction, qui non seulement ne s'arrêtera point, mais prendra au contact des différents maîtres, une extension considérable, un essor de jour en jour plus puissant.

A cette époque cinquante francs étaient alloués annuellement à l'instituteur d'Egletons, à condition qu'il apprendrait à lire et à écrire chaque année savoir : à trois enfants de Vedrenne et des villages qui en dépendaient autrefois, du 1er octobre au 1er avril suivant, et à cinq d'Egletons pendant toute l'année. Quant à la rétribution mensuelle elle s'élevait à 1 fr. pour les enfants qui apprenaient seulement à lire et à 1 fr. 50 pour ceux qui apprenaient à lire et à écrire (1).

En 1834 succédait à M. Delafont, M. J.-B. Lacoste qui fut remplacé avant la fin de l'année scolaire. On

---

(1) Archives municipales d'Egletons. Délibération du Conseil municipal en date du 9 août 1833.

Cinq ans plus tard, c'est-à-dire en 1838, le traitement de l'instituteur voté par la commune d'Egletons s'élevait à la somme de 200 fr., tandis que le traitement éventuel calculé sur trois années était de 472 francs. A cette date le nombre des élèves instruits gratuitement était de 15. (Voir le tableau des écoles primaires du département de la Corrèze classées suivant les avantages que chacune d'elles peut offrir. Tableau inséré dans l Bulletin officiel n° 2 année 1839).

trouve le motif du court séjour de M. Lacoste au poste d'Egletons, dans une délibération du Conseil municipal à la date du 5 mai 1834. « M. le Président a soumis au conseil, y lisons-nous, une lettre de M. le Préfet d'après laquelle M. Lacoste, instituteur, n'étant pas pourvu du brevet de capacité du second degré exigé pour être agréé en qualité d'instituteur communal, le comité d'instruction d'arrondissement n'avait pas cru pouvoir lui conserver cette place pour la commune d'Égletons et a proposé de choisir un candidat sur la liste des élèves-maîtres sortis de l'école normale du département avec un brevet de capacité de premier ou de second degré » (1).

Cette mesure décida la commune à faire choix d'un élève-maître sortant de l'école normale installée à Tulle depuis le 15 novembre 1832 (2).

Le choix fut des plus heureux en la personne de M. Jean-Louis Vedrenne. Il ne manquait pas en effet de valeur personnelle, il était de plus animé des meilleures intentions et portait à sa tâche les ressources d'un esprit des plus faciles, aussi ses efforts, son zèle et son dévouement furent-ils récompensés le 27 décembre 1837 par une mention honorable qui lui fut décernée pour la bonne tenue de son école.

Cette distinction lui faisait d'autant plus d'honneur que les récompenses concernant le personnel enseignant ne dataient que de la Restauration. Les arrêtés

---

(1) Voir aux pièces justificatives.

(2) Voir discours prononcé par M. le vicomte de Bondy, préfet de la Corrèze, pour l'installation de l'école normale primaire, fondée au chef-lieu du département. Tulle 1832.

du 5 juin 1818 et du 7 février 1829 prévoyaient la distribution, par académie, de deux médailles en argent et de quatre en bronze « aux instituteurs qui se seront distingués par la meilleure tenue de leurs écoles, les progrès des élèves et la supériorité des méthodes d'enseignement. »

Un arrêté du Conseil royal de l'instruction publique y ajoutait le 28 avril 1837, les mentions honorables, et augmentait la proportion des récompenses à distribuer.

On pouvait dès lors, accorder par département : « une médaille d'argent, trois médailles de bronze et six mentions honorables ».

Les chefs de M. Vedrenne ne se bornèrent pas seulement à lui accorder des titres purement honorifiques, en 1840 on le nommait en récompense de ses mérites sous-directeur de l'école mutuelle de Tulle et le 13 octobre 1848 il succédait comme directeur en chef de la même école à M. Lacombe-Teyssou, démissionnaire.

L'école d'Égletons était donc florissante, M. Vedrenne en avait préparé la prospérité dans la peine, il ne s'agissait plus que d'en maintenir la réputation justement méritée.

M. Louis Hubert son successeur fut à la hauteur de sa tâche. Dès le début il avait su s'attirer la confiance des parents, et ses élèves lui étaient très attachés. Il était de plus admirablement secondé par un homme qui se faisait remarquer par son esprit d'initiative, son intelligence et son zèle actif et éclairé pour l'instruction primaire à Égletons.

Cet homme était M. Jacques-André Miremont, maire de la ville (1).

C'est sur ses instances que furent organisées les premières conférences régulières entre les instituteurs de la région pour l'amélioration des méthodes et la propagation des livres utiles.

Nous mettons sous les yeux du lecteur le procès-verbal de la première séance :

« Aujourd'hui dix-neuf juin mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, étaient réunis les instituteurs Hubert (2), Gleize (3), Salles (4), Blavignac (5), Rougier (6), Pichaud (7), Jarrige (8) et Seurre-Bousquet (9), sous la présidence de M. l'Inspecteur des écoles primaires de la Corrèze en la salle d'école communale du canton d'Égletons pour y établir une conférence régulière.

M. le Président devant être nommé par M. le Recteur de l'Académie avons procédé à la nomination des membres prescrits par l'article 9 du règlement proposé par les susnommés. M. Hubert ayant obtenu sept voix sur huit a été proclamé secrétaire, et M. Blavignac en ayant obtenu sept sur huit a été nommé caissier et bibliothécaire de la dite Conférence.

D'après les observations de M. l'Inspecteur, il a été unanimement décidé : 1° Que chaque instituteur serait rap-

---

(1) Voir *Album de la Corrèze*, n° du jeudi 6 octobre 1842. — Jacques-André Miremont était né le 19 janvier 1780. Il fut élu successivement maire d'Egletons en 1835, 1846 et 1848. Il mourut à Paris le 14 mai 1850.

(2) Instituteur d'Égletons.
(3) — — de St-Yrieix le Déjalat.
(4) — — de Clergoux.
(5) — — de Marcillac-la-Croisille.
(6) — — de Rosiers d'Égletons.
(7) — — de Darnetz.
(8) — — de St-Hilaire-Foissac.
(9) — — de Davignac.

porteur dans l'ordre suivant savoir : 1° Salles, 2° Gleize, 3° Hubert, 4° Blavignac, 5° Seurre-Bousquet, 6° Pichaud, 7° Rougier et 8° Jarrige. — 2° Que la conférence aurait lieu à Égletons dans la salle d'école communale tous les premiers jeudis de chaque mois à dix heures du matin en été et à onze en hiver ; 3° Que les questions seraient traitées par écrit, remises au rapporteur et discutées après son travail ; 4° Enfin que séance tenante on dresserait la liste des membres présents et qu'on la transmettrait immédiatement à M. l'Inspecteur des écoles primaires.

Le caissier est autorisé par les membres de la Conférence à acheter quatre registres, des plumes et de l'encre pour servir aux Conférences.

Le présent procès-verbal a été fait et clos séance tenante, les mesmes jour, mois et an que dessus ».

M. Miremont on le voit, avait su mener son projet à exécution, aussi le recteur s'empressa-t-il de le nommer président de ces conférences. Il s'en acquitta avec un tact, un esprit d'unité, d'ordre et d'activité qui lui valurent maintes fois des louanges, de la part du chef de l'Académie.

Pendant la période qui vit réunis président et maîtres d'école (1841-1850), bien des obstacles furent surmontés et les résultats produits prouvèrent combien était grande la sollicitude du maire d'Égletons pour tout ce qui touchait à l'émancipation intellectuelle du peuple.

De ce chef, l'école en acquit chaque jour un plus grand développement, si bien que la présence d'un seul maître devint bientôt insuffisante pour satisfaire aux besoins d'instruction du trop grand nombre d'élèves qui se présentaient chaque jour.

Mais à d'autres appartenait le soin de résoudre

cette difficulté en fondant à Égletons un établissement qui offrît aux familles les garanties les plus solides et les plus durables et donnât satisfaction à tous les désirs légitimes.

JOSEPH SEURRE-BOUSQUET.

(A suivre).

CARTULAIRE

DE

l'Abbaye bénédictine Saint-Martin de Tulle

(Suite. — Voir t. XXIV, p. 109).

Parmi les *sujets les plus intéressants du Cartulaire*, je signalerai sommairement, et pour suppléer à la table méthodique omise faute d'espace :

Bulles, nos 1 ; 3 ; 4 ; 601 à 603 ; 615 à 17 ; épist. 643. — *Privil. royaux* 15 ; 16 ; 598. — Constitutiones 639 ; obituaire 660 ; restauratio monasterii 241 ; confratres 247 ; reliques 289 ; 614 ; hommages 634, 635, 667, 679. — Sur Rocamadour 604 à 26 ; et p. 541 ; en 1397 pour un eyrial en la Barrière, l'emphytéote devait aux moines la corvée d'un message à porter de 7 en 7 ans de Tulle à Rocamadour.

Paysans co-usagers de forets 242 ; bourgeois Brivois usuriers 627 ; malæ consuetudines 165 ; 432 ; — freda regalia perçus en la ville 481 ; et quant à la clause nisi *solas orationes* réclamées du roi, aux moines, voyez Sarlat, au nombre des monastères nombreux tenus seulement à une *rente en prières*, cités par Baluze, col. 1092 Notæ ad capitularia, édition Chignac, t. II. — oblatio pueri super altare 104 (par parents, devant témoins, devant après cela vivre à part des religieux avec règles adoucies, apprendre art ou métier, se vouer ou non à la virginité à leur gré à l'âge de raison, devant l'évêque qui *consacre leur corps)*, selon règles de saint Basile d'env. 359, apud Rohrbacher t. VI, 488. —

Combat singulier 123 ; 599 ; rouleau des morts (lettre de part) 1051 ; consentement d'amis (alliés) aux actes 528 ; — dedicace d'église 359 ; St Sépulcre à Tulle 861 ; chaînes au cou des pèlerins p. 561 ; tradition par un clou de cheval 540 ; épingles (pots-de-vin) 346 ; vassaux de Tulle 710 ; moines copistes de livres 502 ; nombreux « cubertiers » à Tulle 1174 ; défense de par S. Pierre et S. Martin 541 ; S. Michel fêté à Tulle, Rocamad. S. Michel-de-Banières, Ste Féréole ; exemple de précaire 191 ; vicus Tutelæ 54 ; 164 ; regem sperante 530 ; abondance de croisés limousins, de petits seigneurs, pleins de foi, prenant l'habit ; tenant les prieurés etc. passim. —

Exemples de latinisation « savante » vicieuse : Solarui pour Solarua, sotz-la-rua 382 ; Montilium-*Adria* pour *Andrieu* 423 ; Albuciensis pour rendre Aubussonnais, *conensis* Rosin, pour Rosiers ; Munredon, pour Montredon ; Augulis 426 ; Forcata-Serra pris pour Forchada S., au lieu de Forcha d'a Serra, Faurcium, Terracinensis 85, etc. Encore le rédacteur (étranger à la région, en tout cas porté à *franchimaniser*, comme dit Mistral), a-t-il été retenu dans ses entorses aux noms de lieux et personnes par le besoin judiciaire et pratique de ne pas les rendre méconnaissables, aussi était-il de principe pour ce qui était disposition *terrienne* d'en transcrire servilement la *teneur patoisée*.

Mouvances principales et droits seigneuriaux de l'abbaye puis de l'évêque

1532, Jacq. Hamelin, évêque, se qualifiait de vicomte des Echelles. 1583, Fl. de Ginoulhac, d'évêque, vicomte et seigneur de Tulle. 1644, l'évêque se titre, seigneur spirituel et temporel des églises et villes de Rocamadour, prévôt de Laguêne, Vayrac, Meyronne, Ste Féréole, baron de Reilhaguet. — 1647, vicomte de Tulle, seigneur de Rocamad., Reilhac et Reilhaguet (Lot); enfin Raffélis 1772 se portait baron et vicomte de Tulle, abbé de Rocamad. [B. 1210, arch., Lot].

J'ai une pièce de poursuites à Tulle 13 février 1640 exercées pardevant Martial Broussard, sr de Poumeyrol, conseiller du roi, son magistrat au présidial, l'un des commissaires députés par le roi pour l'entière liquidation de son domaine, contre Jean de Lavaur, écr, sr dudit, sur ce qu'il avait fait hommage à l'évêque de Tulle, pour savoir si ce vasselage ne revient pas directement à sa majesté. Lavaur excipe d'hommage de 1508 à l'évêque. Etienne Gouttes, avocat au conseil, qui poursuivait ce noble, lui objecta qu'en cet acte de 1508 l'évêque « se dit entre autres qualités *viconte d'Escalles*, qu'il présupoze estre dans Langleterre. Touttes les concéquences qu'il peut tirer de là sont officieuzes parce que le premier il ne fait pas voir que le dit viconté d'Escalles soit dans l'Angleterre, comme il serait nécessaire; au contraire, le dit homage fait le dit viconte du diocèse dudit Tulle, et par conséquent dépendant du royaume de France dans le milieu duquel ledit diocèze de Tulle est scitué, etc. ». — L'épithéte d'*anglus* ici en cause, donnée à Ademar, que Deloche qui le fait aussi originaire de la race des Turenne, sans s'expliquer en rien pas plus que Baluze, pourrait signifier selon moi qu'il aurait eu par son ascendance, supposée alliée à la femme ou fille d'un chef pirate Normand, du sang danois dans les veines, et que ce sobriquet outrageant lui aurait été maintenu par les moines chroniqueurs de Tulle en souvenir de sa maintenue de mainmise usurpatrice sur les biens d'église. Les lieux des Angles *(Anguli)* et Goulles *(Agolas)* ne peuvent aider à résoudre l'énigme.

Quant aux Echelles, il s'agit du Puy-des-*Echelles* en la banlieue rurale, et non du haut des *escaliers* du fort Saint-Pierre, comme l'indiquait M. R. Fage, puisque dès 905, cet emplacement fortifié aussi n'avait d'autre nom que celui de castrum Tutelense, dont il protégeait le vicus.

Le vicomte de Turenne (n° 527) avait pour suzerain notre abbé, pour Creysse et le ressort de la justice de Creysse s'étendant jadis sur Martel, Mirandol, Saint-Michel-de-Ban., Bétaille et Ladame (Peyrac). — En 1721 mourut Godefroi de la Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, *vidame de Tulle* [Nadaud, Nobil. IV, 202; et ex meis, vers 1670]. — D'après E. 515, l'évêque de Tulle somma en 1666 Flotard de Turenne d'Aynac, seigneur dudit, de lui revendre la justice et masure du château de Meyronne, aliéné de son évêché moyennant 1200 livres. Le *Mons jovinianus* de 930 doit être identifié avec le *podium de Monginha*, d'une reconnaissance de Meyrignac-le-Francal au prieur, 14 nov. 1461, confrontant à Meyrona et cum fonte de Lecato, etc.

Le vol. ms. 17118 latin, p. 432, relate la foi et hommage ren-

dus à notre évêque par les chevaliers Guillaume de Valon, de Montvalent, Bertrand de Rouffilhac, de Pinsac, et Géraud de Cugnac (corrig. en d'Ornhac), de Branceilles, mardi avant la nativité de S. Jean-Bapt. 1345. — Révelhon, Belcastel, Vayrac, La Roche-Lemozi (-Canillac), etc., relevaient de la même crosse. En 1488 les divers prieurs dépendant de la cathédrale de Tulle et leur évêque reconnurent en faveur de Antoine de Valon, seigr de Thégra son droit sur « los senhals » se vendant à Rocamadour ; de même en 1423 à noble Jean de Valon, sr de Tégra, pour moitié à lui et moitié à l'évêque de Tulle, sur « les signes (médailles de pèlerinage) et molles ». [Titre origin. de Mme la comtesse de Valon, à Saint-Priest-de-Gimel].

1252, Guillem de Saint-Jean rend hommage à l'abbé de Tulle; et 1296 Ramond qui en était abbé fit un échange avec Géraud de *Rigaud* (entendez *Rajaud!*, de Tulle. - Ex meis. — En affermant l'an 1784 son four Tullois du canton, l'évêque se réserva un *may* (arbre d'honneur) à planter au 1er de *may*, devant son palais, et un autre à la porte du sr Chabaniel, juge. Il arrenta 28 nov. 1506 à Jean Vaurilhon, procureur du roi en l'élection de Tulle, pour 50 sols de rente, la tour vieille du château de Tulle; reçu Sébastien Brach, notaire. Ses dîmes et rentes de Rocamadour, avec les prévôtés de Veyrac et Branceilles, lui valaient 6,200 fr. par an, en 1664, et il dîmait aussi pour celle de Sainte-Féréole : grain, vin, agneaux et filasse ; ayant en outre les prévôtés : 1c de Saint-Denis et Sainte-Radegonde son annexe, près Martel ; 2o Meyronne ; 3o Laguène.

L'évêque aliéna sur son temporel, 10 décembre 1576, à sire Bertrand Fagerdie, pour 980 liv. et pour 330 à Jean de Fénis, licencié, avocat au siège royal de Tulle.

Prises et saccagements de la ville de Tulle [ex meis, et chartrier d'Hautefort].

1o A la Toussaint 1348 par les Anglais, sous Jean de Montfort, duc de Bretagne, d'après (A) les reg. du parlement de Paris, et (B) le *Cérémonial Français*, I, 141, par Th. Godefroy, (C) la légende de la frairie Saint-Léger à Saint-Pierre de Tulle, la ville et faubourgs furent pillés et brûlés.

2o Par les troupes des religionnaires en 1585, qui incendièrent les maisons des ecclésiastiques et bénéficiers, surtout la maison canoniale qui dans l'enceinte était plus exposée comme servant de mur à la ville et de garde à l'une des portes. Le fait est prouvé par deux attestations authentiques de 1585 et 1595, outre un verbail de 1613 ; et par le 2e *Recueil* imprimé en 1589 *contenant l'histoire des choses les plus mémorables advenues sous la Ligue*, fo 313, et par le contrat passé avec divers particuliers de Tulle, 23 août 1591, pour le remplacement des 5170 écus qu'ils avaient été obligés d'emprunter pour payer partie de leur rançon.

Ailleurs on dit que ce fut par le fait de Lamaurie (ailleurs encore on dit en 1591 par Lamaurie) que furent brûlés les maisons et papiers des bénéficiers, particulièrement du *grand prévôt*, ainsi que des trésorier, aumônier et célérier, et spécialement les titres contenus en *lous armaris du chapitre*, dans les degrés de la trésaurerie, le jour de Sainte Catherine (25 nov.) 1577, selon constat judiciaire de 1613. Une autre pièce expose que le 25 nov. 1577, deux grands coffres des titres du chapitre,

de longueur de 20 pieds, hauteur de 9, enchassés dans les sièges du chœur furent brûlés.

Relatons un incident de cette période agitée : « Nous Guillaume Maruc, conseiller du roy, lieutenant général civil et criminel au siège royal de Tulle, certifions que ce jourd'hui 30 septembre 1580, suivant le comandement de mgr de Hautefort (révoqué 24 juin 1588), chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes de ses ordonances, gouverneur et lieutenant pour sa majesté en l'hault et bas pays de Limousin,

Nous sommes acheminés en la maison de me Pierre de Latour, recepveur des tailhes et esquivalent du présent pays, en la compaignie du seigneur de Puigenssac et de Marye, lieutenant du dit d'Hautefort, me Pierre du Cornier, procureur du roy, me Jean Duron, Pierre Jarrige, Estienne Lachièze et Jacques Grange, consuls de la dite ville, ensemble des cappitaines Merchadour, Guerrin ? (ou Guerrier), Vertamond, Mournays, cappitaines de ladite compaignie, du dit seigr et de plusieurs aultres souldatz des dites cies, et sommes entrés au bureau et contoir de la dite recepte, auquel avons trouvé le dit de Latour, où estant, ledit seigr de Puigenssac a mis ès mains de Guillaume Laval, sergent royal, une comission du sr d'Hautefort dont copie ci-après, et a fait comandement à Latour de fournir présentement à Bernard Levet, marchand de Tulle, commis par le sr d'Hautefort à payer les dites cies, attendu qu'il ne s'est présenté aulcung qui soiet commis du trésorier de l'estraordinaire pour faire les dits payements des gens de guerre estans de présant en guarnisson en ce dit pays pour le service du roy.

Maruc remontre que les dits deniers sont destinés à autres affaires, touteffois attendu qu'il a l'authorité, force, et que nous ne pouvons empêcher la prinse d'iceulx deniers, avons protesté contre luy de la perte d'iceulx et d'en advertir la majesté du roy, comme de mesme en ont fait les dits deux consuls.

Lequel Latour a remonstré et faict responce que à cause des troubles nothoires que sont en ce dit pays, il n'a peu lever que bien peu de deniers (tailhés tant du présent cartier que des restes des autres), lesquels il a dans le coffre du roy, et destinés à la recepte générale de Lymoges, ne pouvant les délivrer synon que ès mains de me Jacques Decordes, conseiller du roy, et recepveur général en la dicte recepte..... et que le sr d'Hautefort n'y peut toucher, etc., et proteste au cas où le dit seigr de Puygenssac voudroit passer outre. —

— Lequel Puygenssac a commandé à Jehan Dumas, souldat arcquebuzier de la cie du capitaine Merchadour, de faire venir Loys Lacroix, sarrurier de la présent ville, mais Latour a fait houster la sarrure de fern, et avons trouvé en ce coffre de bois :

10 sacz de testons de 300 carnes chascun vaillians 2900 escuz ; — 2 scats (sacs) francs d'argent chascun de 300 escuz, vaillians 600 escuz ; — 2 scacz demy francs chascun de 300 escuz vailhians 600 escuz : — ung sac de nelle de six-vingt escuz faisant 6xx escuz ; — quartz d'escu d'argent dans une escuelle 60 escuz ; — aultre escuelle de mesme quartz d'argent 37 escuz ; — plusieurs escuz sol ; — 500 escuz pistolles ; — 200 faisant 193 escuz un tiers sol. Toutes les susdites espèces faisans en somme universelle 5003 escuz un tiers d'escu sol.

Mise ès mains de Bernard Levet ; dont procès-verbal, présent

Léonard Loyac, fils à Pierre, marchand, et Pierre Pradou, marchand, de Tulle. — Suit la comission ».

— En 1609 l'évêque céda diverses rentes sur le village de Soulane (Tulle-Saint-Pierre) à... pour sa fidélité à garder les titres de l'évêché, lors de la prise de Tulle en 1585. — En 1345, 29 mai, Bertrand, évêque de Tulle, se faisait reconnaître sur des maisons situées devant le grand portail du moustier de Brive ; et celle de la Gulpia sise dans le castrum de Tulle, par les Célier, bourgeois de Tulle. [Bib. nat., ms. vol. 217]. Jean Bessonio, marchand à Tulle, tuteur de Pierre del Specier, tenait pour ce dernier une maison à Tulle, près de la tour de l'évêque, sise au bout du pontis *chauzini* (bâti à *chaux)*, aujourd'hui Choisinet. — L'évêque, en 1600, dîmait Saint-Bonnet-Avalouze, Tulle, Laguenne (où il levait péage), Sainte-Féréolle, et jouissait des fours de Laubarède, Barussie, de la ville, du Clauzel, et Raulhac à Tulle, droit de terrage aux 8 foires de Tulle.

« Au commencement de novembre 1585 Tulle fut pris par le vicomte de Turenne qui y laissa le capitaine Lamaurie, assisté de 8 à 900 hommes de guerre. Lamaurie en décembre enjoignit aux élus : Pierre Lafagerdie, Guillaume Maruc et Martial Chassaing de faire sur les paroisses de l'élection le département des 15000 écus de taille dus au roi du quartier de janvier, pour qu'il les prit. Ils refusèrent quoique menacés d'être étranglés et pendus, leurs maisons rasées et leurs boriages détruits, et s'enfuirent, le premier au château de Sédières, le second à celui de Gimel. Lamaurie envoya 500 hommes prendre le château de Fontmartin (du 3e), d'où repoussé il saccagea les maisons de Lafagerdie et Maruc à Tulle et les boriages du sr Fagerdie. Il y avait aussi le capitaine Fogerolles et le capitaine Gascon » ; le fait est certifié par l'official et trésorier de Tulle, François Borie. (Chartrier de M. le comte de Sainte-Fortunade).

D'après celui de la Sudrie, de M. le baron de Meynard, « Les faubourgs de Tulle en 1585 furent pris par ceulx qui pourtoient les armes de la religion prétendue réformée contre le service du roi, et apprès le corps de la dite ville (fut pris), et à cause de ce, feust bruslé, environ le mois de nov., plusieurs maisons des dits faubourgs, entre autres celle de Loyac, place de l'Aubarède ». — Voy. mon liv. de raison Baluze, publié par L. Guibert, sous la date du 30 octobre 1585.

Comptes municipaux du maire Fagerdie 1585-86 : « Plus a esté payé par iceulx comptables à Jehan Joucen, l'aisné, marchant, pour 12 aulnes vellours noir de chapperon donné au seigneur (de Gain) de Montaignac, par la dicte ville, de l'advis de mr le lieutenant et délégués, pour despense par lui faicte pour la dicte ville (Tulle) 66 livr., cy. . . . . 66 l.

Réparation de la tour de la Barussie, et surtout du toit, du coté qu'avoit esté bruslé par Lamaurie... mention 1585 des *capitaines, catholiques* à Tulle 1o sire Jehan ; 2o Duval ; 3o Landraudie ; 4o Neuville ; 5o Antoine Estorges ; — des *capitaines cathol.* 1o Blancharie, à Saint-Chamans ; 2o Gailhard, vers La Chapelle-Espinasse ; — *calvinistes* : 1o Lafosse fait prisonnier par le sr de Pompadour ; 2o Rignac (très prob. calvin.) prisonnier à Brive.— 20 mars 85 (86 ?) les ennemis (calvin.) se logent au bourg de St Augustin. — Le 17 nov. 1585 (mieux que 86), mr de Pazayac est

au château de Montagnac (St Hippolyte) et y reçoit avis de la part de la ville de Tulle, dont cette pièce cite les *portes :* 1o du Fouret ; 2o de Conte, près le To(u)ron ; 3o Saint François : 4o et 5o du faubourg de la Font St Martin ; 6o la première porte de l'Aubarède ; 7o celle située à la Fon de la Juilhane : 8o de Fer ; 9o de La Rivière ; 10o celle près les cordeliers ; 11o du Puy-Ss-Clair ; 12o des seigneurs, qu'on mura ; 13o la 2e des Mazeaux. On y signale des cloches (d'alarme) sur celles : 14o de Chanac ; 15o de l'Aubarède et sur la tour de la Barussie ; une muraille d'espesseur de 3 pieds d'homme, etc. ; le capitaine Bo(u)squet à Carennac ; le payement de 40 liv. après délibération, à Fondion, secrétaire de mr de Montaignac, pour la paye de 40 soldatz, le 6e mars 1585 (86 ?), etc.

La *Marsalle,* pièce de fonte verte (canon) de 10 à 12 liv. de balle était 1643 au château de Montignac, Dord. ; et je note aussi dans les archives d'Hautefort :

1580, *Etat des frais de la guerre en Limousin,* exposés par M. d'Hautefort, gouverneur du roi au limousin : fin juillet, le sr d'Autefort assiegea *Servière* (en représailles) avec le marquis de Canillac et de Saint Vidal. La ville de Servière fut forcée et le château rendu par composition, et mr d'Hautefort revint à Brive pour 15 jours ; puis assiégea Saint Vic (H.-V.), le prit, le brûla et pendit les soldats qui y étaient ; réduisit les forts de l'abbaye d'Obazine, de La Chapelle (-aux-Bros, très prob), du Bigeardel (Perpezac-le-N.), de La Porte de Lissac, et de La Combe-del-Soux (ailleurs Combe-al-Sour, arsou, Ste-Féréole), occupés par les rebelles, au bas limousin ; assiégea inutilement Mur-de-Baretz (Aveyron), prit La Tronquière (Lot), etc.

L'armée devant Servière but 12 muids de vin, pris en la cave de Fénis, au bourg de St-Chamans (où était le magasin de vivres) à 12 liv. le muid, soit 144 liv. Les huguenots d'Argentat dirigés par Chouppe, attaquèrent un convoi de vivres. Il n'y eut pas de catholiques tués ; 2 mulets le furent. Mr d'Hautefort envoya un canon à Brive, mit à Obazine du commencement d'août à fin décembre 25 arquebusiers et 15 archers argolets ; plus 30 soldats dans le chasteau de Lissac durant 15 jours pour empêcher les courses (incursions) ; mit guarnison ès chasteaux du Peschier 15 soldats ; d'Alassac 15 ; Sadroc 6 ; Bigeardel 15 ; Dampniac 6 ; total 46 durant 3 mois. — Capitaines Espeyruc 80 hommes ; Chaunac 150 ; Guérin envoyé à Chamberet ; Pescher et la Mothe aussi capitaines ; pain fourni aux soldats à Brive, fait de 2/3 froment 1/3 seigle.

Offices claustraux

Comme on nous mesure regrettablement l'espace nécessaire à éclairer nos textes en les étayant par des noms de religieux, vicairies, etc., pour lesquels 200 pages encore eussent été nécessaires, force nous est ici, loin de pouvoir énumérer les titulaires par nous recueillis des divers offices, prévôtés, prieurés, ni les fondations, chapelles, etc., de nous borner à un aperçu sommaire de ces dignités et membres, avec institutions accessoires.

1o Le *doyenné* se vit incorporer la prévôté de Marc-la-Tour,

dont les rentes foncières en 1783 s'affermaient net 850 liv. On trouve dès 1291 un prévôt indit Marc.

2° Le *(grand)-prévôt*, de Tulle, revenu 2000 liv., ayant finalement pour membres les prévôté d'Orliac et prieuré de St-Paul, par ainsi co-justicier, et gros co-décimateur en ces paroisses, ayant 2000 liv. de revenu, et juridiction partielle dans les paroisses de Naves, Chanac, Saint-Bonnet-Avalouse, Tulle; seigneur de Cueille de Tulle jadis, etc., rentier au bourg d'Ussac, etc.; mais chargé de payer au curé de Saint-Paul 525 liv. pour les 3/4 de sa congrue, à celui de Champagnac-la-Prune 25 liv.; au chapitre pour le 3e lot 5 liv.; et pour le maître de musique 31 liv. et pour un lard 7 liv.; grevé de 312 liv. de décimes; de redevances aux dits chanoines, montant à 6 sestiers d'huile de noix, 24 pintes de vin et 99 sétiers de froment.

3° On trouve en 1091 un armarius, moine-bibliothécaire.

3° *bis*. Un *sacristain* et *sous-sacristain*, dont les fonctions accrurent plus tard par suppression de ces charges, celles du *Trésorier*, patron 1645, des 2 cures de Tulle, doté d'un revenu de 800 livres, ayant sa juridiction ordinaire à Tulle 1675; renté sur La Chèze de Tulle-Saint-Pierre, etc.

4° Le *(grand) chantre*, parfois préchantre, à l'office duquel étaient unis le prieuré d'Auriol, 700 liv.; — la chapelle de Plaziat dès 1318; avec dîme sur Albussac valant 150 liv. Grand, suppose un sous-chantre.

5° Le *trésorier*, office nouveau, cumulant désormais sur la fin les charges de *sacristain* 947, et *sous-sacristain* 1461; d'abord distinctes et concernant la garde des ornements, offrandes, etc. Il avait sa juridiction seigneuriale 1675; des rentes sur la Chèze de Tulle-St-Pierre, etc., et présentation aux 2 cures de Tulle. 1461 Jean de Peschel, sacriste.

6° Le *grand-cellérier* et le *cellérier-mineur* ou *de cuisine*. Le premier afferme en 1654 ses revenus 2500 liv. environ. Il avait par union, le prieuré du Bousquet, par ainsi le château du Bousquet en ruines, des rentes sur les paroissiens de St-Chamans et St-Pardoux-lès-St-Chamans; avec dîxme d'agneaux 40 l. argent; de seigle 150 sestiers; de vin 36 bastes; — un *ordinaire* pour ses justiciables; — des rentes sur les paroisses de Naves, Chamboulive, Saint-Paul, St-Bonnet-Elvert, Lagarde, Albussac, Laguenne — et *Tulle* dont il aidait à payer la congrue pour curés et vicaires. Ses charges étaient encore de 75 sétiers de blé de redevance à l'hôpital et à son chapitre une pension du 22 muids plus 3 cestiers de vin, avec 115 sétiers de froment, et 6 pour le pain bénit du jeudi saint; 19 sestiers de fèves; moitié d'un lard en février; sans parler de 15 sestiers de fèves à l'aumonier, en carême, pour les pauvres et de 60 setiers (faisant probablement double emploi avec l'aumône hospitalière ci-dessus) de seigle, le 1er samedi de carême, pour la *charité d'Aymar-le-Don*. Il dîmait aussi sur St-Bonnet-Avalouse, et Tulle vers Saumieyres ainsi qu'aux rives de Corrèze et Cerone. Au 31 juillet 1468, le célérier Gui de Lissac (Naves), fonda à St Pierre de Tulle une distribution de 60 sestiers mis en pain noir, chaque samedi après la fête-Dieu, à midy, pour son âme, avec vicairie quotidienne.

7° Le *grand chambrier*, chargé de fournir aux vêtements,

entretenir cellules, etc. Mr de Tulle, par décret du 5 mars 1731, *unit* à la mense capitulaire les prévôtés de Naves et des Plas, et la cellererie, plus la chambrerie avec son annexe prieurale d'Espagnac (Papiers Bonnélye-Lacoste). M. de Caors, par décret 11 avril 1731, y *unit* le prieuré de Bougueyroux, et M. de Limoges, par décret 16 may 1731, y *unit* les prévôtés de la Valette, Clergoux et le prieuré de Toy-Viam.

L'évêque de Tulle, par décret du 1er août 1731, érigea en sa cathédrale, 6 chanoines semi-prébendés et 6 demy canonicats, 12 vicairies ou prébendes et autres offices ou emplois, et donna des statuts pour le service de l'église et les présentations et installations des dits offices. Le roy confirma ces unions, avril 1732. Le chapitre, au 21 octobre 1682, avait pris acte du refus épiscopal de jurer l'observation des statuta magna et ordinationes eclie cathed. Tutel. et statuta parva du 25 juil. 1451, parce que ayant été faits lors de la régularité de cette église, ils avaient été inexécutés et abandonnés.

La chambrerie eut son ordinaire ; était rentée dans la paroisse de St Clément, où il faut corriger Ugiegas en Regiegas près Marton ; dimait sur Tulle 2 quintaux de laine ; et jouissait en 1754 comme seigneur-prieur d'Espagnac : 1o en dîmes 410 sestiers seigle (dont 30 donnés au congruiste), 9 d'avoine ; 160 liv. en valeur d'agneaux ; 2o en rentes : froment 37 sestiers ; seigle 112 ; foin 8 quintaux ; paille 100 cluis ; bois 2 charretées ; argent 15 l. 9 sols ; gélines 28 ; journaux 19 ; chataignes 4 eminaux, etc.

8o L'*infirmier* (uni 1675 à l'hôpital) était en 1652 Mirat, curé aussi de Chanac, qui prit reçu le 16 janvier de Teilhac, comme syndic du chapitre, de sa prestation annuelle aux dits chanoines : 24 eyminaux de noix, 399 poignées de pourreaux, et 6 pintes de vin pour l'antienne *o radix !* Il dîmait Sainte-Fortunade.

9o Le grand *aumônier* ayant en la paroisse de Seilhac des dîmes, avec des proférants, 68 set. froment et 68 gélines par achat de 1267, et par acquisition de la même année des cens sur maisons et boucheries de Rocamadour, — plus en 1391 20 sols sur les fours, moulins et péage de Neuvic. Rentier sur les paroisses de Tulle, Naves, Seilhac, Sainte-Fortunade, surtout Chanac et St-Bonnet-Avalouse, il était seigneur foncier, juridic, décimateur de St-Hilaire-Foissac son membre 1724. — Il devait en 1564, aumône de carême en potages de fèves au sel, pains, à quoi étaient affectées les rétributions qu'il levait en sel, huile, fèves sur des maisons et jardins de Tulle. Il recevait en 1429 des redevances des divers bénéficiers, était curé primitif de Seilhac.

L'hôpital général de Tulle obtint union de l'infirmerie, des redevances des dignitaires ; et par lettres patentes de 1670 de l'aumone épiscopale de 400 setiers seigle, 25 liv. argent et une nappe, aux mendiants, répartie sur chaque vendredi. La princesse de Conty en 1673 donna le domaine de Viliéras (Saint-Mexant) et 10,000 liv. dont on acheta le couvent des bénédictines. Voyez aussi la monog. de M. Melon, le dernier des Cantalous ; et au *Bulletin de la Société archéologique de Tulle* de 1889, 4e livraison, l'arrêt du grand conseil unissant 1667 l'ancienne aumônerie à la mense capitulaire. J'ai mention d'autre arrêt du grand conseil 31 mars 1666 unissant au chapitre, les prieurés : 1o de St-Clément d'un revenu de 400 liv. ; 2o d'Ussac, 1100 livr. ;

3° l'aumônerie, 600 liv. Le trésorier donnait les *michous de la cène*.

Vers 1750, l'hôpital, grand plaideur pour ces divers intérêts (cause d'afflux de malandrins et d'ouvriers gloutons, débauchés et imprévoyants à Tulle), poursuivait vers 1700 le grand séminaire de Tulle, en revendication partielle des rentes du séminaire attribuées aux pauvres par arrêt du 23 janvier 1692 au cas où led. séminaire n'aurait pas 5 directeurs, 4 prêtres missionnaires et 4 *élèves pauvres*, condition que l'hôpital disait être inexécutée.

10° L'*administraire* du repas, *panis cœnæ*, puis chargé du pain quotidien des chanoines, avait en son lot de nombreux moulins autour de Tulle ; — celui du chapitre en une vieille tour ruinée 1586 — jouissait de Monédière (Chaumeil) avec justice et moitié dîme ; de Vielteil (lestars) avec sa dîme ; de Taysse (St-Martial-de-Gimel), etc.

11°, 12°, etc. Le *portier*, supprimé par union au chapitre, comme les vicaires *de Mané*, et de Borme (Vayrac) 1588. — Je trouve un *æditiuus* v. 1040 ; un *gardien* nocturne de l'église, ou *coutre*, custos, pour prévenir encore plus les pieux larcins de reliques renommées, que les vols sacrilèges de reliquaires et de troncs. Il y eut un *armarius*, bibliothécaire 1091. — La fonction de *rollier* ou *bedeau*, 1450, dépendant du chapitre, aurait été inféodée avant 1365 aux de Bar-la-Chapoulie (Bar et Cornil).

Le *chapitre* levait à Tulle un impôt sur le sel qui entrait (1697) et à raison de son Moulin des Portes-de-Fer, prenait un droit de planche et piquètement sur l'écluse, pour flottage de planches et bûches sur la Corrèze (1716). Son ordinaire s'étendait sur ses villages des environs de Tulle, et *partie* de ceux des paroisses de Saint-Paul, Seilhac, Saint-Silvain, Espagnac, Albussac, Saint-Clément et tout Saint-Hilaire-Foissac, tandis que celui *de l'évêque* prenait Laguenne et partie de Tulle (où il avait quelques petits coseigneurs laïques en sus des chanoines) et de sa banlieue, avec 2 ou 3 villages de Naves et Sainte-Fortunade (1760). Le chapitre cathéd. sécularisé par bulle 26 sept. 1514 à la demande des moines et des Tullois autorisés par le roi, dîmait à Tulle ou banlieue 405 setiers froment, 203 de seigle, 102 d'avoine, et 400 fr. valeur des lin, vin, chanvre et laine. — Le Mas-Vicomtal s'y trouvait annexé dès 1318.

Ventes nationales, d'une salle, un galletas, chambre et cloître au-devant, 19 prérial an 4, au citoyen Ballet, de Tulle, 5,760 fr. ; — de l'ancien palais 3,150 fr. à Bartelemi, comissaire du pouvoir exécutif de la commune de Tulle ; — des jardins des récollets, à Desages (Delager, ailleurs), oculiste, 1296 fr., et St Priech, homme de loi, 6,350 fr., etc.

Membres de Tulle : I, *Prévôtés* ; II, *Prieurés Corréziens* ; III, *Forains*.

I. — Prévôtés : 1° *La Chapelle-Geneste* 1348, 1568 ; 2° *Chapchat*, patron St Léger, 1125, près Brignac ; porté simple prieuré 1491 ; ayant le rang supérieur de prévôté 1513 ; 3° *Clergoux*, s'affermant en 1789, 2730 liv. pour ses étangs, rentes ès paroisses de Vitrac, Clergoux, Eyren, Marcillac-Croisille et Saint-Merd-de-

Lapleau ; ses dîmes sur celles de Vit., Marcil., St-Merd ; chargée de 449 l. de décime ; de 53 setiers de pension au chapitre et des congrues de Marcillac, — et St-Merd pour partie ; — unie avec La Valette et Toy à la cathéd. 16 mai 1731 ; 4° *Laguène*, attribuée à l'évêque ; 5° *Marc-la-Tour*, affermé 850 fr. net en 1790 ; 6° *Naves* (obédience 1209), ayant château au bourg, rentes et dîmes de Naves et St Clément. Négligeons les quotités ; payant congrue du curé et des 2 vicaires ; 7° *Orliac-de-Bar*, rentes et dîmes ; 8° *Les Plas*, rentes, dîme, justice ; unie 1697 à la mense du chapitre ; 9° *Sainte-Féréole*, affectée à l'évêque ; 10°, 11° *St-Pardoux* (commune de St-Chamans) et *Albussac ;* voy. célérerie ; 12° *Seilhac* 1433, rendant net 930 fr. en 89 ; 13° *La Valette* (Lonzac), consistant en château, dîme, étangs, etc., dîmes sur Madranges, etc., rentes ès paroisses du Lonzac, Chamboulive. Simple obédience 1116. — Voy. aussi monog. des chanoines Marche et Rivière.

II. — Prieurés : 1° *des Angles*, N. D. simple, conférant seigneurie foncière et dîmière ; parfois prévôté. — Uni dès 1718 aux Feuillants de Tulle ; 2° *Auriol* (Lanteuil), dépend du chantre 1661 ; 3° *Belpeuch* (Camps) 1475 ; voy. ma *Géog. féod. ;* 4° *Bousquet* (Saint-Paul), voy. célérerie ; 5° *La Chapelle-Spinasse*, 1399, pèlerinage N. D. ; 6° *Chaunac* (Naves), 1502 ; 7° *Espagnac*, affermé en 1783, 2220 liv. et 45 liv. et 30 set. seigle ; est au chambrier, rentier, décimateur ; 8° *Grandsaignes* 1670, déjà annexe de La Chapelle-Spin. ; 9° *Meyssac*, déjà prieuré 1272 ; uni aux Feuillans qui en 1789 tiraient dîmes et rentes ; 10° *Palazinges* 1252 ; 11° Saint-Maur de *La Roche*, obédience 1106 ; prieuré 1428, patron de sa cure, accensé au xve s. moyennant 22 liv. 5 sols et 5 sestiers d'avoine ; 12° *Rofiniac* (St-Germ.-les-Verg.) 1084, n° 584 ; 13° *Saint-Clément* 1447, grand co-décimateur, ayant aussi préclôtures, payant 594 liv. de la congrue de 700 l. ; 14° *Sainte-Madeleine*, plutôt vicairie 1744 ; 15° *Toy*-(Viam), obédience 1106 ; prieuré 1252 ; dîmant les paroisses entières de Toy et Viam soit 600 setiers seigle, 50 d'avoine, 250 liv. d'agneaux ; rentier ès paroisses de Toy, Tarnac, Bugeat, envir. 150 set. grain et 23 liv. argent ; avec un étang près Condeau ; 16° *Ussac* 1272 ; bénéfice d'un revenu net de 1500 l. en 1790, car le fermier assure la congrue du curé et des 2 vicaires ; 17° *Vieilteil* (Lestars) ; 18° *Monédière* (Chaumeil) ; 19° *Sansac* (Lonzac), etc. Pour les *cures*, voy. les *bulles* et la table.

III. — Membres forains : 1° prieuré N. D. de *Lileau*, pèlerinage, au diocèse de Saintes 1472, près Châtelaillon. Dom Fonteneau dit cependant que vers 1063 (d'après une donation éphémère en tous cas) le seigneur de Châtel-Aillon donna à Saint-Cyprien de Poitiers l'église de Lislau. Selon M. Boquet, l'aventureux Savary de Mauléon, par deux fois partisan de l'Anglais, les maltraita ensuite, partit pour la terre sainte 1219, et † 1233, époux en 2es nôces de sa concubine Amable Dubois.

2° Cure Saint-Martin de Marthon, diocèse d'Angoulême 1648 [Pouillé Nanglard] ; 3° l'église de Gorre ? (Haute-Vienne). J'opterais plutôt pour Lagorse (Donzenac).

En *Haut-Quercy :* N. D. de Roquamadour (avec ses églises et son hôpital Saint-Jean), prieuré dont B[ernard] était prieur 1193 ; 1re mention du lieu 1105 ; abbaye attribuée aux évêques de Tulle et conférant ainsi aux cures de Saint-Michel-de-Banières,

Salgues, Meyronne, aux prieurée de St-Michel-de-Bannières, St-Martin-de-Meyrinhac-Francoual, St-Pierre-de-Bougayrou, Saint-Jean de Rocamad. susdit, à Maloderé [Longnon] v. 1650, à la cure Sainte-Marie de Carlucet ; à celle de Calès, puis dépendant d'Obazine ; à celle de Mairac près Saint-Sozy ; prévôtés : 1° St-Denis ; 2° Sainte-Radegonde ; 3° Vayrac ; 4° La Chèze, de position inconnue (à Saint-Sozy ?? ou mieux près Chaufours (Corrèze), ou de Chanac, *Tulle, Eyren ?)* ; prieurés de Floirac, Meyronne ; cures : 1° de St-Amadour, à Rocam. ; 2° St-Martin-des-Farges (Saint-Denis) ; 3°, 4°, 5°, 6°, Saint-Martin, Etienne et Brice et Germain de Vayrac avec S. Pierre de Borme (Vayrac) au prieuré régulier Sainte-Catherine de Cuzance auquel en 1408 furent unis Saint-Denis et Sainte-Radegonde ; tandis que Bougayrou dès 1760 était uni au chapitre de Tulle et Saint-Michel-de-Banières en 1316 14 janv. à l'administrairc du pain et vin. La Chèze le 30 nov. 1408 fut unie à ce Saint-Michel simple obédience v. 1100. — Il faut peut-être y ajouter Rinhac près Gramat.

Il y eut à Rocamadour un *prévôt :* 1446 Jean d'Espagne (probablement près Tulle) ; le chapitre avait pour siège et desserte la Sainte-Chapelle 1598. Armes : 3 rocs comme Tulle. Le prieur de Meyrignac avait à fournir les verges ad recipendam disciplinam in capitulo Tut. et ? la laine ? à mettre aux capuchons : pro floccis grossis claustralibus ; [factum d'environ 1760]. Il était coseigneur et cojusticier de Meyrig. avec noble Bertrand de Cahors, sr de la Sarladie, août 1654. Le prieuré du Bougueyrou, affermé 1800 l. en 1790, dîmait la paroisse entière, mais en cédait 1/4 au curé. Cuzance et Bormes rendaient net 1590 livres. — Balannonus ne saurait être le Valon de St-Félix-de-Ban. vu son peu d'importance, c'est Valon de La Vergne. Maradenou (Lonchapt), qui répondrait assez à Maladeré ci-dessus, fut un prieuré membre de l'Artige (Haute-Vienne), XVIIe siècle. — Chauzu et La Chapelle-Beaupuy, attribués à l'abbaye de Tulle par M. Clément-Simon, n'en ont pas dépendu ; p. 587, t. XVI du présent *Bulletin.*

La Cathédrale

Eglise Saint-Martin et Saint-Michel sans charge d'âmes, ni fonts baptismaux, ni orgue en 1671 par suite de sa destruction par les huguenots ; devenue église paroissiale N.-D. depuis la Révolution. Monument historique romano-ogival composé : d'un *porche* surmonté d'un clocher de façade, sous lequel porche étaient ensevelis les vicomtes de Turenne comme descendants ou par représentation du fondateur Adémar ; 2° d'une triple nef à 6 travées ; 3° d'un chœur détruit en 1793, date de l'abominable mutilation qui supprima l'abside, les transepts et le dôme. Rebâtie de 1103 à 1230 environ, cette église fut voûtée vers 1190. Son clocher-tour du XIVe siècle, à 3 étages, dressé en pyramide octogonale de granit gris scintillant, orné de 4 tourelles et de statues, est couronné d'une flèche élégante et hardie. Il mesure 71 mètres de hauteur ; son premier étage fut achevé vers 1260, mais son aiguille ne fut terminée que vers 1320. Foudroyé trois fois en 1534, 1625 et 1645, il élevait en 1632 jusqu'aux nuages, par dessus la brume matinale de ce site étrangement encaissé par sept vertes collines dominantes, ses 18 cloches, familières au peuple qui les avait baptisées, par gratitude émue

pour leur sonnerie harmonieuse, des noms de : *la Toussaint, la Grande Cloche, la Saint-Martin, la Saint-Laud* ou *Sauveterre*, contre les tempêtes, le couvre-feu, la N.-D., etc. Deux portails donnaient aussi accès (1444) vers le sanctuaire : 1° de St-Clair ; 2° N.-D., pour aller du cloître au cimetière. Voyez pour complément descriptif de l'édifice et de ses vicairies, etc., le présent *Bulletin*, de 1891, p. 49 ; et t. XVI, par M. Clément-Simon ; et R. Fage, au *Bull. de la Soc. archéol. de Tulle* de 1898, etc., ainsi que Bonnélye, Latour, Baluze, Poulbrière, Rupin, et *Semaine religieuse* de Tulle, n° 40, de 1885.

Au Nord de la cathédrale (sur la place actuelle Saint-Julien) était la chapelle de Saint-Jacques 1564, démolie en 1682, entre l'église paroissiale détruite de Saint-Julien et le cimetière supérieur contigu au cimetière clos de la dite collégialle. Au Midi, sur le flanc opposé, se trouvaient les cloîtres du XIIe siècle, présentement restaurés par l'Etat. C'est là qu'était, au-dessous de la salle capitulaire, la chapelle miraculeuse N.-D. du chapitre, extérieure, renouvelée v. 1720 par Antoine Jarrige de la Mazorie qui y avait son tombeau. Les murs en 1680 y étaient embellis des figures peintes de saints personnages. C'était le lieu de sépulture des chanoines, de pavé inégal à cause de cela, et qui en 1786 contenait 3 autels, dont 2 à droite et 1 à gauche du maître-autel N.-D. de la Nativité, fêté le 8 septembre par les confrères dès 1116. Les autels latéraux étaient du Christ et de St Calmine. On y venait aussi en pèlerinage et pour obtenir la guérison des maladies de peau. En cette chapelle N.-D. du chapitre, qualifiée d'église 1116 et qui avait de plus l'oratoire du cloître, étaient en 1444 les chapelles : 1° Sainte Suzanne, 2° Ste Catherine (et probablement ici l'autel St Grégoire), les Ventadour y avaient sépulture.

Venons aux *reliques* et à leurs contenants, à l'aide d'un procès-verbal de visite [G. 2] du 8 août 1786. Au maître-autel du chœur, parqueté en ce moment même de réparations du chœur depuis 10 mois, est une châsse vermoulue des reliques de saint Laud, du côté de l'épitre. Les lames d'argent qui la couvraient, en ayant été enlevées, ordre est donné de la remettre telle. [Pour ce saint et saint Ulfar, voy. *Sem. relig.* n° 25 de 1883, et 38 de 1886]. Au reliquaire de N.-D., il manque une glace ; un petit reliquaire rond exige réparation dans le haut ; on en possède un autre petit fait en colonne ; pour la statue d'argent de N.-D. la couronne de l'enfant Jésus étant détachée sera ressoudée et la statue blanchie (réargentée) ; la sacristie trouvée mal tenue sera interdite aux femmes. Les feuilles de pointe d'assistance aux offices, tenues par le grand prévôt, montrent le chapitre assidu, sauf le sr Fénis de la Feuillade (Meymac), chanoine in minoribus, qui n'a communié qu'une fois l'an et a dû assoupir une affaire criminelle contre lui poursuivie à Brive. L'évêque le condamne à 3 mois d'internement au séminaire, avec obligation d'y suivre la règle. Les pointes (amendes) sont de 12 sols pour les jours ordinaires et de 18 pour les dimanches et fêtes. Il y eut au XIVe s. les vitraux St Brice, St Clair et Ste Madeleine. Les chanoines, auxquels on devait l'honorifique offrande de bouquets et couronnes en diverses processions, notifièrent au 18 décemb. 1608 à l'évêque, l'obligation où il était de leur fournir les ornements et vitres qui manquent nombreux dans cette

cathéd. dont les voûtes menacent ruine et devront être relevées à ses frais. En 1668 même remontrance à lui par les chanoines Etienne de La Fagerdie et Jean-Calmine de Baluze, sur la menace des voûtes de la cathéd. et celle du cloître du côté du réfectoire, attendu que l'évêque, par arrêt du 30 août 1623, a été condamné à les réparer et les couvertures, pavés et ornements qui sont misérables.

Enumérons maintenant les *chapelles* marquées *ch.* ; *autels*, *a* ; *vicairies* notées *vic.*, et *confréries* désignées par *c. d'h.* pour frairie d'hommes, et de *f.* de femmes :

I. *Chœur :* le grand autel posé à la romaine et 1° *a.* St Martin, 2° *a.* de Massay, pour messe quotid. solennelle fondée 12 nov. 1481 par Gilbert de Chamborant, abbé de Massay, en Berry, prévôt de Naves.

II. Pourtour du sanctuaire : 4 *ch.* rayonnantes de l'abside; *côté évang.* : 1° *ch*, Ste Madeleine avec ses *vic.* et *c.* et sa *c.* N.-D. des affligés et sa *c. d'h.* S. Jacques des pèlerins ; 2° N.-D. rosaire avec *c.* 1684 ; *côté épit.* : 1° *ch.* St Jean-Bapt. où on jurait sur châsse St Ulfart 1639, avec *vic.* St Jean des Plas, au patron. des de Plas, fondée vers 1360 par François de Plas, prieur, bien avant 1402 ; 2° St Louis IX, avec sa *c.* St Louis vers 1600 des conseillers d'élection ; sa *c.* St Martial où étaient les 4 *vic.* de Mr de St Marsal-Glénic, dès 1549 ; accrues v. 1623.

III. *Bras droit* de la croix latine : 1° *ch.* N.-D. la grande assompt. près la *ch.* extérieure de St Jacques, sépulture des de St-Exupéry. Il y avait *ch.* St Eloi, des serruriers, marchands 1591 et *a.* St Michel avec tombeau de St Aymar-le-Domp et sa *vic.* 1639.

IV. *Bras gauche*, séparé par le dôme avec lanterne, du côté de N.-D. du chap. Il contenait *ch.* N.-D. purif. ou d'Egypte (la nigra) alias de Montserrat avec sa *c.* de pèlerins 1666 ; les orgues y furent, avec sacristie au fond.

V. *Basse nef de l'épitre*, en partant du bas de l'égl. : 1° *ch.* N.-D. de grâce ou des neiges et de S.S. Crépin et Crépinien avec *c.* N.-D. vers 1600, et *c.* St Crépin 1495 ; 2° *ch.* Ste Anne et St Eloi 1626. Le procès-verb. susdit donne ainsi la suite du côté épitre qui semble un peu contredite par ailleurs, ce qui s'explique par maint déplacement supposable ; 3° *ch.* du sépulcre où « la figure de Notre Seigneur était un peu mutilée à une main et à un pied » 1786. Ailleurs on place le sépulcre sous la *ch.* Purific. (qui serait peut-être N.-D. la petite) ; 4° *ch.* assomption avec sa *c.* 1571 ; 5° *ch.* Ste Madeleine ; 6° *ch.* rosaire, servant v. 1770 aux menettes de St Dominique ; 7° *ch.* St J. B. nativ. 1476 avec sa *c.* 1540 ; 8° *ch.* St Roch avec sa *c.* 1650 ; 9° *ch.* Purifn.

VI. *Contre-nef de l'Evang.* sans ordre connu : 1° *ch.* St Jacques avec *c.* vers 1600 ; 2° *ch.* St Jean ; 3° *ch.* Ste Anne avec *c.* v. 1600 ; 4° *ch.* du St Esprit.

VII. Position et sièges indéterminés pour les *chapelles :* 1° N.-D. des agonisants (sépulcre ?) ; 2° de la Fête-Dieu où fut enterré le théologal Baluze. Les *autels :* 1° St Clair où on prêtait serment judiciaire 1441 ; ayant sa *c.* rétablie 1625 indépendt du Puy-St-Clair ; 2° N.-D. la petite 1447 ; 3° St Martial avec *vic.* établie v. 1365 par l'évêque Laurent d'Albiars. Les *confréries :* 1° St Laud ; 2° St Laurens aussi v. 1600 ; 3° Ste Elisabeth, dont

les confrères allèrent le 28 juil. 1670 complimenter, avec tambours et enseignes, leur confrère Julien Fage, marchand, sur son convol, après quoi il les mena à l'hôtel et leur offrit un repas. Ce genre d'aubade, d'abord courtoise quoique intéressée, a dû donner origine à l'ignoble charivari.

4° Les *vicairies* fondées, *A.* par Pierre Souris des Champs, prob. desservie en la *ch.* située devant la porte N.-D., laquelle porte est signalée en 1444 ; *B.* St Léger près le gd (portail, selon M. Simon, autel d'après ma note) fondée entre 1429 et le 28 oct. 1488 par les Gentillot, de Felletin ou environs ; *C.* St Benoit 1513, d'env. 100 liv. ailleurs 15 fr. dotée sur biens autour de Dampniat puis affectée au bas-chœur ; *D.* de mané (prob. matinale) ; *E.* de Borme 1588 ; *F.* d'Autoyre (du Toy ?) 1516 ; *G.* des Nugon de St Chamans 1516 ; *H.* celle tenue par Me Jean de Guillot 1516 ; *I.* celles que tient alors Mr de St Amars (Terrou ? ou est-ce pour St Chamans ?). Ces 2 dernières peut-être hors la cathéd.

J. de la Pauvreté 1686 ; *K.* celle fondée 2 juin 1488 par le prieur de Peyrac ; *L.* Ste Marie de St Genis de Ponchein 1737 ; *M.* St Martial, dont Bernard Boutier de Sédières avait la présentation 1466 ; *N.* celle établie, dit Nadaud, en 1482 par Marie de Saint-Salvadour à l'autel N.-D. ; *O.* de Géraud de Laguenne alias de St Benoit ci-dessus (*C.*) à l'autel dud. fondée en 1245, etc.

Essai sur les origines

On ne saurait mettre en doute que Tulle n'ait pris naissance, au moins sous les Romains, si mystérieux que soit le berceau de cette agglomération d'abord modeste au pied de son petit oppidum. La chose est prouvée par ce nom tout latin *Tulela*, lieu de refuge, à portée de l'ex-théâtre gallo-romain, probablement assorti d'un amphithéâtre, dits les arènes de Tintiniac (Naves), par sa proximité plus grande encore d'autres arènes soupçonnées à peine jusqu'ici, mais à nous révélées par les archives de la Corrèze E. 239, où il s'agit d'une reconnaissance en 1447, au prévôt de Tulle, d'une pièce de terre de sa fondalité, au territoire de Lonmontet, paroisse St-Pierre-de-Tulle « prope iter de Tutella ad Treinhacum, et confrontata cum clauso vocato Claus *de las Arenas* ». Les noms de lieux latins, significatifs, abondent aux portes de Tulle : Scalæ, les Condamines, Souillac, Virevialle, Confolent, etc. L'abbaye de Tulle, avec le noyau compact de ses biens, forma trop enclave gênante en la vicomté de Turenne, poussée celle-là en pointe jusqu'à Tintignac, puis à Soursac, St Merd, Gimel, et ainsi coupée en 2 tronçons, pour ne pas transparaître encore par là comme antérieure à la constitution vers 950, de ce petit royaume du littoral Dordonien, anti-normand et féodal s'il en fut.

Pour nous, l'évangélisation limousine, sans impliquer conversion excédant la moitié des gens durant une longue période, se fit au premier siècle par St Martial, qui sûrement venu à Tullum (Toul-Sainte-Croix, Creuse) distinct à fortiori de la civitas Tullensis, Toul (près Verdun), qui fut comté encore à l'évêque dudit en 1685, a vraisemblablement passé à Tulle. Sans faire aucun fonds sur l'étymologie du nom de rue qui a donné l'occasion d'imaginer la fustigation de cet apôtre à Tulle, on peut laisser le débat sub judice sans trancher négativement la question.

La tradition, étant de la préhistoire, a droit à sa part de respect. C'est l'indispensable et universel préambule aux faits prouvés indéniablement. Les mécréants, pour n'admettre qu'à demi, saints et miracles, arrivent à pis, sont aussitôt acculés à l'absurde, et ne se voyant bientôt d'autre ressource que de transiger avec le christianisme, c'est-à-dire le merveilleux surnaturel, les voilà tranchant d'un côté au gré de leurs passions et parti-pris, parmi les récits de nos premiers pères, mais acceptant de l'autre main, tout contraints, le pâle flambeau, la pauvre mèche qui fume encore des souvenirs antiques transmis oralement de génération en génération.

Que notre missionnaire Martial soit ou non venu à Tulle, qu'il mérite même ou non le titre d'apôtre, la chose importe sans doute pour garder à l'Eglise son renom de véracité en tout. Mais ceci à part, l'essence de notre religion n'en est point atteinte. La cause immortelle du Christ peut se passer de 100,000 notions de détail que nos historiens soi-disant critiques du jour accusent les premiers chroniqueurs sacrés d'avoir omis au préjudice des curieux de tous les temps.

Baluze, c'est ici le lieu d'en parler courageusement, soucieux à l'excès de sa réputation de critique redoutable, et de pourfendeur heureux de hauts problèmes historiques, lâchant pied sur ce sujet de son Ithaque, n'a pas daigné nous faire part des scrupules qui certainement l'assiégèrent dans le for intérieur, lorsqu'il s'est agi de se prononcer sur les origines de sa ville natale. Réservant la divulgation de ses conjectures, Baluze, dira-t-on, pour érudit consommé qu'il fut déjà, craignait-il d'avoir un jour à en appeler à Baluze mieux informé ? Notre semi-ecclésiastique redouta aussi, semble-t-il, de soulever un *tolle* de ses compatriotes.

Nous ne pouvons quant à nous cependant, nous abstenir de lui reprocher, malgré une extrême déférence pour son savoir mûri de bonne heure, sagace au dernier point, de n'avoir pas osé dire à la postérité son sentiment sur cette grave déclaration d'un saint avec qui le mensonge n'eut jamais de part.

Or saint Odon, abbé de Tulle et de Cluny (voyez l'allusion latine ci-dessus à son sermon), qui après avoir vécu longtemps à Tours (Tours déjà en rapports étroits avec Saint-Yrieix, Vigeois), mourut en 942, rapporte que saint Martin de Tours, † v. 400, fondateur de Ligugé (Vienne) et disciple de saint Hilaire de Poitiers, † 369, menait dans les voies de l'ascétisme, ses frères du bourg de Tulle, dans ce dernier couvent établi par lui vers 360. Baluze, dans son ardeur de réaction contre l'emphase un peu chauvine du chanoine Latour, a donc dépassé la mesure à son tour quand il limite ici aux environs du VIIe siècle l'éclosion monacale en un lieu *désert*. Une bourgade apparemment existait à Tulle, lorsque des religieux — s'y installèrent et assurément au VIe siècle, — témoin Mabillon, d'après lequel notre monastère fut construit par saint Calmine, qu'on sait avoir vécu alors. Encore pourrait-on présumer, sans trop de hardiesse, que les mêmes barbares qui saccagèrent le temple-baptistère Saint-Jean-lès-Poitiers et réduisirent Quintiniac de Naves en cendres au Ve siècle, auraient infligé même sort au faible groupe monacal peut-être déjà fixé à Tulle. L'existence de deux églises paroissiales, remontant selon toute apparence à l'an 800, sur

ce point, quoique trop sobrement nommé *vicus* v. 1090 par un moine de l'endroit (nº 164), jointe à ce fait notable que la forteresse des Echelles, du patrimoine d'Adémar leur protecteur laïc, fut précisément située en dehors de Tulle, lieu demeuré royal *(freda* perçus) et religieux, respecté à ce double titre par cet usurpateur ou ses ascendants : tout cela plaide en faveur d'une haute antiquité Tulloise, pour laquelle se sont prononcés Jean Chenu, André Duchesne, le pape Corrézien Clément VI, Zach. Laselve, autre compatriote, Mac-Carthy, Mary-Lafon ; Deloche, partisan du IVe siècle ; M. Poulbrière, tenant du VIe ; J.-B. Leymarie, et implicitement le savant Bernard Gui; le camp adverse comptant MM. R. Fage, A. Leroux, Niel, Cl.-Simon, Bonnélye, etc.

Quand la terreur si justifiée des Normands (d'où les craintes limousines de la fin du monde, *mundi senio*, motivant les dons de l'an 856, 860, de notre archevêque Rodulfe à Beaulieu, longtemps avant le fameux millénaire), quand leurs ravages surtout impies décidèrent la migration des reliques, on chercha principalement, pour en constituer fidèles et sûrs dépositaires, des lieux placés en dehors des grands cours d'eau, des sites solitaires, en même temps fortifiés, comme le *vieux* Turenne pour le corps de saint Martial ; l'isthme escarpé d'Uzerche pour les saints bretons, etc. Tulle, grâce en sus à son renom de sainteté probablement, reçut ainsi dès 900 et v. 923 les *corps :* 1º de saint Ulfard, dit Ulface en l'Orléanais, comme au Maine où il vivait et † 9 sept., Ve siècle (distinct de l'auvergnat saint Lyphard); 2º de l'évêque Cotentin, saint Laud, sur la croix duquel, en 1470, on prêtait serment solennel dans les grands cas, à Angers. [*Docum. sur Carlat*, par Saige et de Dienne, t. II] ; 3º du confesseur Baumade ; 4º de sainte Euphrasie ; le chef de saint Clair, gardé dans une châsse d'argent, à ostension septennale.

« Un ci-devant jésuite, exilé à Tulle, 1763 » (rien du renégat caméléon Jarrige de 1647), a laissé dans nos archives privées un manuscrit, où il signe comme dessus son *Histoire de Tulle*, insuffisamment élaborée, prolixe, satisfaisante seulement pour son XVIII siècle. Selon lui, saint Géraud II abbé d'Aurillac (qu'il fonda 894), transféra de Laguêne à Tulle le couvent ruiné par les Normands, dû à la libéralité des ducs d'Aquitaine. Tulle, à son sens, fut fondée par saint Calmine et achevée par saint Chaffre, Théofrède, abbé de Calmine *(sic)*, en Velay, et cela au pied du fort romain de Tutela. Il veut qu'il y ait eu 2 Calmine et 2 saint Martial, dont le 2e seul aurait porté la foi ici. Il admet que saint Martin a pu fonder seul Saint-Pierre de Tulle, et dit la cathédrale calquée sur la collégiale Saint-Savin-de-Gartempe.

Le Sarladais de Latour, écrivain de 1634, trop persuadé quant à Zachée pour Rocamadour et pour la venue de saint Martial à Tulle, rapporte la fondation de Tulle audit saint Hilaire v. 360 et dit, avec forte présomption de vérité, que Charles Martel la donna en récompense à Rodolphe de Turenne, son compagnon d'armes à la bataille de Poitiers.

Baluze, par une opinion mitoyenne, adoptée en 1714, date notre fondation d'env. 650 sous la règle de Solignac, puis de saint Benoît, réservant son droit de *conjecture* par une origine antérieure; sans l'attribuer toutefois — ni à saint Calmine, comme Mabillon, — ni à saint Eloi vers 630, et ajoute que la

ville s'ensuivit. Il dit ce monastère détruit par les Normands 846 et rétabli vers 930 par Adémar, qui était des Turenne, le dota de 16 églises données avec les Echelles, et de 12 clochers restitués seulement. Il traite de fable l'assertion relative à Zachée, fondateur de Rocamadour, possédé par Tulle depuis 968. Il croit que le castrum Tutelense fut royal et au pouvoir de ses gouverneurs plus ou moins émancipés les vicomtes, car Jean, abbé de Tulle, donna à ses moines les tributs et profits judiciaires qu'il y avait, les tenant de la couronne, j'ajouterai, à cause de la présumable voie romaine secondaire d'Aurillac qui y passait.

Migne en sa patrologie attribue la fondation vers 700 au comte Calmine et à son épouse Namadie. Labbe s'arrête vers 780. Justel, insuffisamment au courant de nos faits limousins, a beaucoup embrouillé les fils. Comme il est toujours essentiel de se remettre et tenir sous les yeux la situation authentique du xe siècle en son début, nous rappellerons sommairement aux futurs investigateurs de la question : que le père d'Adémar avait acheté du comte de Poitiers, Raymond, un alleu (serait-ce l'ancien prieuré ? de Prioulès, de Saint-Bonnet-Elvert ?), en la vicairie d'Espagnac-Forgès, ayant dépendu de Charroux, et que le comte pouvait avoir usurpé sur ses religieux Poitevins pour se payer des frais de guerre défensive de l'Eglise comme du pays. Adémar donne du sien, savoir : 1° l'église (double) de *Laguenne*, ce qui milite pour un transfert monacal de Laguenne à Tulle, vers ces temps-là ; 2° les Echelles, castrum *nostrum*, patrimoine de sa femme, croirions-nous, laquelle jouira 20 mas à Laguene, Longour-d'Argentat, et biens Quercynois (plus tard *vicomtins)* de Meyronne, St-Michel-de-B., Seyssac de Carennac, Vitrac, Bougueyrou et la curtis de Vayrac (sur ses propres ? à lui vicomte). Il restitue à Tulle comme constituant l'abbaye vieille : les 2 clochers Tullois, celui de Saint-Martin *de Laguêne*, ceux de Sainte-Fortunade, Laguêne, Saint-Chamans, St-Bonnet-Elvert et Aval. Seilhac, St-Laurent; la Porcherie, ce qui suppose une jolie floraison dès le viiie siècle.

Bref, Tulle, par son pieux renom, dû à Odon puis à la régularité fervente de ses moines, à leur richesse en reliques, reprit accroissement surtout aux xie et xiie siècles par dons d'évêques, des Comborn-Ventadour et de quantité de seigneurs dont quelques-uns très secondaires. En sorte qu'il ressort clairement de l'étude de notre abbaye sur textes que le Bas-Limousin, terrain d'église pour 1/2, a joui plus qu'ailleurs d'un gouvernement politique très tempéré, que Tulle a dû sa prospérité à ses moines, parce que leurs laines du Quercy affluaient ici pour être ouvrées l'hiver en solides ras de Tulle, en couvertures, en chapeaux, leurs chanvres en toiles occupant force tisseranderies. Son propre sol abondait aussi en bons fruits, en noix pour l'huile, en petit vin. Ses 12 papeteries et ses jésuites, etc,, lui valurent de nombreux imprimeurs et libraires. On fabriqua enfin des fusils réputés pour *la bonté du canon*, et montés sur l'onctueux bois de noyer, pendant que les filles d'armuriers s'adonnèrent activement 1763-89 à l'hôpital et à domicile, à des bas, des bonnets de coton, et cette dentelle dite *point de Tulle*, faite à l'aiguille, qu'on nous a dénié à tort, ne pouvant nous déposséder d'une pléiade d'hommes distingués dans tous les genres.

J.-B. CHAMPEVAL.

ÉTUDES

SUR

Bertrand de Born

(Voir même tome, p. 149).

PRÉFACE

Si ce livre avait pour unique sujet la vie de Bertrand de Born, nous n'aurions pas besoin de lui donner une préface ; notre héros s'élève assez fièrement au-dessus de son entourage, pour qu'il soit inutile de le présenter au public. Il ne fut pourtant pas un être à part dans sa province ; les comtes de la Marche et de Périgord, les vicomtes de Limoges, de Ventadour, de Comborn et de Turenne, les sires de Monfort, de Montignac, de Saint-Astier et de Gourdon avaient, comme le sire d'Hautefort, l'amour de l'indépendance et le culte du foyer ; nous trouverons sur notre route, flétris par le troubadour, les rares barons qui, par mollesse ou par ambition, ont fait tache en ce milieu chevaleresque.

Alfred de Musset a dit très justement (1) :

. . . . . Le peintre et le poète
Laissent en expirant d'immortels héritiers.

Voilà le plus grand mérite de Bertrand de Born devant la postérité ; la bravoure n'a pas établi sa prééminence aussi bien que ses chants de guerre et d'amour. Séduit par l'attrait de ce caractère féodal, nous avons essayé de traduire les chants du troubadour ; mais pour saisir toute sa pensée, il était indispensable de faire revivre l'état social du pays et du siècle où le poète a composé ses vers ; dans ce double labeur, nous nous sommes heurté parfois contre des difficultés dont nous n'avons pas su triompher toujours ; les censeurs trouveront sans doute de nombreuses erreurs à signaler ; nous nous estimerons heureux si nous pouvons tenir compte de leurs critiques dans une seconde édition.

(1) Stances à la Malibran.

I. — LANGUE ROMANE

Lorsque César eût fait la conquête des Gaules, les Romains vinrent en foule s'installer dans les villes et dans les fertiles vallées du pays conquis ; ils furent bientôt assez nombreux pour y vivre comme en Italie, adorant les mêmes divinités, et pratiquant leurs anciennes coutumes. Ils parlaient entre eux le langage employé dans la mère-patrie ; ce n'était pas le latin de Salluste ou de Cicéron ; même au siècle d'Auguste, la langue usitée dans le forum et dans les provinces différait du latin classique, comme le français usité dans les ateliers diffère du français parlé sous le dôme de l'Institut.

C'est évidemment le latin vulgaire des rues qui fut introduit dans la Gaule par les colons suivant les légions de César.

Après deux siècles d'occupation Romaine, les Gaulois apprécièrent tous les avantages de la brillante civilisation importée par les conquérants. Ils adoptèrent leurs dieux, leurs lois, leurs usages ; ils adoptèrent aussi leur langage, qui devint un mélange de Celte et de Latin, informe, sans règle fixe et sans harmonie. « Ce latin du bas-empire n'était pas autre chose que le langage devenu populaire, qui va se distinguer et se séparer de la langue celtique et officielle, en prenant le nom de langue romane » (1), ou roman.

A dater du ve ou vi^e^ siècle, les habitants de la Gaule, disputant aux barbares envahisseurs le territoire qui devait être la France, employaient tantôt cette langue *Romane*, qui se perfectionnait au milieu des invasions incessantes dont notre patrie eut tant à souffrir pendant cinq cents ans, et tantôt le *Latin*, qui restait la langue des lettrés (2), car le roman n'avait encore aucune saveur pour les esprits cultivés : « *Lingua romana coram clericis saporem suavitatis non habet* » (3).

Il n'existe aucun document écrit entre le ve et le ixe siècle qui n'ait pas été composé par les moines et transmis par leurs soins ; les archives privées ou publiques ne pourront

---

(1) Hippeau, *Glossaire du Moyen-âge*, vol. I, p. xiv.

(2) Lecoy de la Marche, *Chaire française au* xiiie *siècle*, p. 236.

(3) Bibliot. nationale, Manuscrits français 902.

par conséquent offrir aux curieux que de très rares manuscrits de cette époque, rédigés en roman, tels que le serment de Louis-le-Germanique, fait en 842, moins de trente ans après la mort de Charlemagne et la cantilène de sainte Eulalie, qui date de 880.

Cent ans vont s'écouler encore avant que paraisse aucune œuvre littéraire en langue romane.

Pendant les trois siècles de paix et de prospérité qui suivirent l'arrivée des Capétiens (XIe, XIIe et XIIIe siècles), le roman fit d'immenses progrès ; il fut bientôt parlé dans les plus grandes familles féodales comme dans le menu-peuple ; les moines, qui toujours écrivaient en latin, prirent l'habitude de prêcher en roman, quand leur auditoire ne leur paraissait pas capable de comprendre la langue latine (1).

Il existe à la Bibliothèque nationale un recueil de sermons latins composés au XIIe siècle, par Maurice de Sully, évêque de Paris ; le titre précise qu'ils doivent être prononcés en roman : « *Expliciunt sermones Mauricii, episcopi Parisiensis. . . . . dicendi in gallico idiomate* ».

Presque tous les prédicateurs des Croisades se sont adressés en langue romane à leurs innombrables auditeurs.

Dès cette même époque, les cartulaires de nos abbayes commencent à présenter des actes rédigés en roman, intercalés au milieu d'actes écrits en latin.

Il est donc permis d'affirmer qu'au temps où Bertrand de Born composait ses sirventes, le latin et le roman étaient également usités en France.

II. — DIALECTES ROMANS

Entre les plus anciens manuscrits romans conservés dans les archives publiques et la belle floraison des troubadours, trois siècles se sont écoulés, pendant lesquels la langue romane a fixé sa syntaxe.

Comme toutes les langues parlées et non écrites, elle n'avait pas encore eu de règles grammaticales ; c'était sa période de formation, qui laissait à chaque province la possibilité de donner à son dialecte un coloris particulier ; car

(1) Wallon, *Saint Louis et son siècle*, p. 241.

nous mettons tous à la manifestation de nos pensées une expression plus ou moins alerte et vive, sombre ou joyeuse, qui est le reflet de notre manière d'être.

La parole du Provençal et du Gascon, vivant dans des pays pittoresques, éclairés par le brillant soleil du Midi, ne ressemble pas à la parole du Normand, dont la vie s'écoule dans des plaines froides et monotones.

Ces circonstances extérieures ont apporté dans la langue romane des variétés qu'on a ramenées à deux principales :

Langue d'Oï, parlée dans le Nord ;

Langue d'Oc, parlée dans le Midi.

Il eût été facile de distinguer autant de dialectes que l'ancienne France avait de provinces ; car le Lorrain diffère du Picard, comme le Normand du Champenois, et le Limousin du Provençal ; mais pour simplifier le classement, on a jugé préférable d'établir la division sur un seul mot choisi parmi les plus usités : le *oui* moderne, alors exprimé par *oï* dans le Nord et par *oc* (1) dans le Midi.

Sous cette distinction de pure forme, on découvre des différences profondes ; la langue d'oï subit la loi du moindre effort, qui régit toutes les langues septentrionales ; la phrase, conforme aux règles les plus simples, est méthodique jusqu'à la monotonie. Dans l'expression du mot, la voyelle s'efface et laisse aux consonnes une prééminence qui rend le son rude et guttural ; tandis que dans la langue d'oc, les phrases remplies d'inversions présentent une grande variété de formes ; les mots coupés par de fréquentes élisions passent du diminutif à l'augmentatif avec une certaine harmonie imitative ; les voyelles dominent les consonnes et restent chantantes comme dans toutes les langues méridionales.

Les nuances qui distinguent les deux idiômes se font remarquer dans la poésie plus sensiblement encore que dans la prose. Les *trouvères*, poètes du Nord, ne s'adonnaient qu'aux œuvres narratives, chansons de geste ou fabliaux. Les *troubadours*, poètes du Midi, s'adonnaient aux œuvres lyriques, plus accessibles aux esprits cultivés qu'aux masses populaires.

Villemain a comparé très justement *le troubadour* au chevalier qui, monté sur son palefroi et suivi de son écuyer,

---

(1) *Oui* s'exprime par *ó* en Aquitaine et Gascogne, par *oc* sur les rives de la Méditerranée.

chante des vers de guerre et d'amour. Il a comparé *le trouvère* au bourgeois qui, dans les rues étroites de la cité, devise avec son compagnon, se moque et se raille des choses dont il a peur (1).

Pendant que des influences de tous genres divisaient la langue Romane en langue d'Oï et langue d'Oc, ce mélange de Celte et de Latin se perfectionnait et devenait une langue écrite ; les chercheurs commençaient à noter le parler roman et les poètes marquaient la valeur des sons avec des signes de *graphie*, préludant ainsi à l'*orthographe* qui s'établira lorsque la langue aura fixé sa syntaxe et choisi ses formes littéraires. Peu de temps après furent publiés les premiers traités établissant les règles grammaticales du Roman ; le plus ancien est attribué à Hugues Faydit, qui lui donna pour titre : *Donatus provincialis*. Quelques années plus tard, Raymond Vidal publia *La dreita maniera de trobar*, et vers 1350, le troubadour toulousain, Guillaume Molinier, écrivit en un superbe in-folio de 300 pages, que l'académie des Jeux floraux conserve avec un soin jaloux, une véritable théorie du langage, ayant pour titre : *Las flors dei gai saber*.

Ces ouvrages didactiques sont relatifs à la langue d'Oc ; mais la langue d'Oï avait aussi définitivement arrêté ses lois grammaticales. M. de Wailly les a reconstituées très exactement, telles qu'elles étaient observées au temps de saint Louis (2).

Les deux idiômes romans avaient donc fixé leur système graphique pendant les xe, xie et xiie siècles ; ils étaient devenus, l'un et l'autre, des langues très correctes, lorsque Bertrand de Born composait ses sirventes et lorsque Villehardouin écrivait « *La Conqueste de Constantinople* ».

A cette époque, les nobles châtelains et les riches bourgeois voyageaient beaucoup ; les uns pour remplir leurs devoirs féodaux et pour assister aux tournois solennels, les autres pour suivre les foires importantes ; tous avaient acquis une grande habitude du parler usité dans les diverses provinces du royaume ; ils corrigeaient dans ces relations fréquentes les défauts de leur syntaxe ; tandis que le menu-peuple, qui ne s'éloignait pas de son village ou de son ate-

---

(1) Villemain, *Cours de littérature française au Moyen-âge.*
(2) Natalis de Wailly, *Mémoire sur la langue de Joinville*, 1868.

lier, ne connaissait ordinairement que le dialecte usité près de lui, et par cet usage constant il maintenait les caractères particuliers de son langage. Déjà le mélange de Celte et de Latin, resté longtemps informe et sans saveur, était employé avec un égal succès par les poètes, les historiens et les orateurs.

La langue d'Oc l'emportait sur la langue du Nord par son brillant coloris et par l'harmonie du style ; c'était un beau dialecte de poète.

La langue d'Oï l'emportait sur la langue du Midi par la fixité de ses règles et par la simplicité des phrases ; c'était un bon dialecte de chroniqueurs. Elle sera bientôt l'idiôme d'un peuple vainqueur, et cette circonstance la fera devenir en même temps la langue officielle et classique de tout le royaume.

III. — LANGUE D'OÏ

Il suffit de lire dans le texte original Villehardouin, qui écrivait en 1200, et Joinville, qui écrivait avant 1250, pour acquérir la certitude que le français moderne et la vieille langue d'Oï constituent un seul et même idiôme, à peine modifié pendant huit siècles de progrès incessants.

Qui ne comprendra pas à première lecture les lignes suivantes, prises au hasard dans « *La Conqueste de Constantinople* » ?

Li temp fu biaus et clers e li vens bon e soués ; et bien témoigne Joffroy, li mareschaus, qui ceste œvre dicta (ne onques n'en menti à son escient de mot, come ci qui à tous les consaus fu), qu'onques mais si grand estoire ne fut veue ; et bien sembloit estoire qui terre devait conquerre, quar tout come on pooit voir, aux iels ne parvient fort voiles de nes et de vassiaus ; si que le cuers de chascuns s'en réjoissoit mult durement.

Le temps fut beau et clair et le vent bon à souhait ; et Geoffroy, le maréchal, qui composa cette œuvre (et certes il ne dit mot qui ne soit vrai, car il fut présent à tous les conseils), affirme que jamais on ne vit flotte aussi nombreuse ; et elle semblait destinée à conquérir le monde, car aussi loin qu'on pouvait voir, aux yeux ne paraissaient que voiles de navires et de vaisseaux ; si bien que le cœur de chacun s'en réjouissait très fortement.

Voici, comme second terme de comparaison, la dédicace de l'*Histoire de saint Louis*, adressée au roi Louis X par Jean, sire de Joinville :

Chiers Sire, je vous fais à savoir que Madame la Royne, votre mère, qui mult m'amoit (a cui Diex bone merci face), me pria si à certes come elle pot, que je lui feisse faire un livre des saintes paroles et des bons faiz nostre Roy Saint Looys ; et je le li oi en convenant, et à l'aide de Dieu li livres est assouvis en dous parties.

Cher sire, je vous fais savoir que Madame la Reine, votre mère, qui m'aimait beaucoup (à qui Dieu fasse bonne merci), me pria aussi instamment qu'elle put, de lui faire un livre des saintes paroles et des bons faits de notre roi Saint Louis, et je l'écoutai en promettant ; à l'aide de Dieu le livre est achevé en deux parties.

On reconnaît aussi sans hésitation le français moderne dans la langue des trouvères. Leur composition régulière et simple obéit, comme celle des prosateurs, à la loi du moindre effort. Chaque vers constitue généralement une phrase complète, où la poésie réside dans la pensée plutôt que dans le style.

Voici les premiers vers de l'œuvre de Marie de France, femme poète du XIIIe siècle :

Ki Dieu ad donné en science
De parler la bone éloquence,
Ne s'en deit taisir ne celer,
Ainz se deit volontiers mustrer.
Quand uns grang bien est mult oïz,
Dunc a per mesmes est-il fluriz :
E quant loez est de plusieurs,
Dunc ad espandues ses flurs.

Celui à qui Dieu a donné la science de parler suivant les règles de la bonne éloquence, ne doit pas se taire et cacher ce qu'il sait, mais il doit le montrer volontiers. Quand une grande action est bien publiée, elle est, par là, mise en état de fleurir ; et quand elle est louée par plusieurs, c'est alors qu'elle répand ses fleurs.

Les vers suivants, composés par Rutebeuf, contemporain

d'Alphonse de Poitiers, montrent également la plus grande analogie avec le français actuel :

Que sont mi ami devenu,
Que j'avoie si près tenu
Et tant amé ?
Je cuit qu'il sont trop clair semé ;
Il ne furent pas bien semé,
Si sont failli.
Itel ami m'ont mal bailli ;
C'onques tant com Diex m'assailli
En maint costé,
N'en vi un seul en mon esté ;
Je cuit li vens les a osté.
L'amor est morte.
Ce sont ami que vens emporte,
Et il vantait devant ma porte.

Que sont devenus mes amis que j'avais de si près suivis et tant aimés ? Je crois qu'ils sont trop clair semés ; ils ne furent pas bien semés ; ils sont perdus. De tels amis m'ont mal servi ; car tant que Dieu me frappait de tous côtés, je n'en vis pas un seul dans ma maison ; le vent les a, je crois, chassés ; l'amour est mort. Ce sont amis que le vent emporte, et il ventait devant ma porte.

Ces divers exemples démontrent clairement que le français moderne dérive en ligne directe de la langue d'Oï, employée jadis par les chroniqueurs et par les trouvères.

IV. — LANGUE D'OC

Nous allons emprunter quelques citations à la langue d'Oc ; elles suffiront à montrer combien cet idiôme diffère du français moderne. Ceux-là seuls qui, nés dans le Midi, ont eu dès le bas âge l'habitude de converser avec les paysans du Sud et du Sud-Ouest, pourront comprendre facilement nos deux exemples, puisés dans les manuscrits du XIIIe siècle.

Le premier est emprunté à la biographie de Bertrand de

Born, par Hugues de Saint-Cyr, auteur Quercynois, qui mourut en 1225 :

Quan Richartz ac faita la patz ab en Bertran de Born, e li ac rendut son castel d'Autafort, el se crozet, lo rei Richartz, e passet oltra mar. En Bertran remas guerrejan ab n'Aimar, lo vescomte de Lemoges e ab lo comte de Peregorc e ab tolz los autres baros de viro. E si com avetz en.endut, quan Richartz s'en tornava, el fo pres en Alamanha, e si estet en preiso dos ans, e si se remezet per aver. E quan Bertran de Born saup qu'el rei devia eissir de preiso, molt fo alegres per lo gran be qu'el sabia qu'el auria del Rei, e per lo dan que seria a sos enemics.

Quand Richard eût fait la paix avec le seigneur Bertrand de Born, et lui eût rendu son château d'Hautefort, il se croisa, le roi Richard, et passa outre-mer. Le seigneur Bertrand resta guerroyant avec le seigneur Aymar, vicomte de Limoges, et avec le comte de Périgord et avec tous les autres barons d'alentour. Et comme vous le savez, quand Richard revenait, il fut pris en Allemagne, et il resta en prison deux ans, et il se racheta par argent. Et quand Bertrand de Born apprit que le roi devait sortir de prison, il en fut très heureux pour les grands avantages qu'il savait obtenir du roi, et pour les grands dommages qu'en auraient ses ennemis.

Voici quelques lignes extraites de « *La dreita maniera de trobar* », œuvre de Raymond Vidal, auteur provençal, qui vivait en 1250 :

La parladura francesa val may e es plus avinens a far romanz e pastourelas ; mas cela de Lemozis val may per far vers, e cansos, e sirventes ; e per totas las terras de nostre langatge, fo de maior autoritat, li cantar de la lengua Lemozina, que de neguna autra.

Le parler français vaut mieux et s'accommode plus aisément à faire les romans et les pastourelles ; mais celui du Limousin vaut mieux pour faire les vers, les chansons, les sirventes ; et dans tous les pays de notre langue, le dialecte Limousin a plus d'autorité que celui de toutes les autres provinces.

Il est inutile de multiplier les citations pour montrer

l'analogie parfaite existant entre cette vieille langue d'Oc et la langue encore usitée dans toutes les campagnes du Midi de la France.

N'est-ce pas exactement en ces termes que les riches propriétaires d'Aquitaine, de Gascogne et de Provence parlent à leurs fermiers, et que s'entretiennent les paysans dans leurs foyers ou sur les champs de foire? Il est même des communes, sur les flancs de nos montagnes, où les curés, pour être aisément compris de leurs paroissiens, prononcent leurs sermons en cette langue romane, qui retrouve sur leurs lèvres son coloris brillant et son expressive harmonie.

Les nuances qui, du temps de Bertrand de Born, distinguaient le langage usité dans chacune des provinces du Midi, se retrouvent aujourd'hui dans le parler roman ; mais tout méridional pourra, sans effort sérieux, comprendre les divers dialectes d'oc exprimés en prose, tandis qu'il éprouvera les plus grandes difficultés à comprendre les œuvres en vers composées par les troubadours de quelque province que ce soit.

Nous avons vu que, dans le Nord, la langue poétique différait très peu de la langue des prosateurs ; il n'en est pas de même en pays d'oc. Le langage des troubadours est si différent du parler vulgaire, qu'il faut nécessairement en avoir fait une étude spéciale pour lire, à première vue, les œuvres composées par les anciens poètes du Midi ; il suffira de prendre au hasard un sirvente de Bertrand de Born pour vérifier notre affirmation. Si l'on compare entr'elles les œuvres en vers des gascons, des provençaux, des limousins, on constatera sans peine que les nuances distinguant les dialectes d'oc sont imperceptibles dans la langue poétique ; cela s'explique aisément : les troubadours étaient fort nomades ; ils allaient volontiers d'une cour féodale à l'autre, faisant des séjours prolongés chez tous les puissants seigneurs ; ils fréquentaient les grandes assemblées dans lesquelles les plus belles femmes distribuaient leurs faveurs aux poètes et aux preux. Alors comme aujourd'hui, les amis des lettres organisaient de grands concours littéraires, où les troubadours se disputaient la couronne d'or promise au vainqueur.

Ces relations incessantes avaient amené dans la langue des poètes d'oc, au XIIIe siècle, une perfection remarquable, produite par la combinaison des qualités spéciales à chaque

dialecte et par l'élimination successive des défauts originels de chacun d'eux.

Il s'était ainsi formé un idiôme particulier aux troubadours, véritable quintessence de tous les dialectes usités dans les provinces méridionales, très différent du parler vulgaire. Dante l'a constaté dès le XIVe siècle ; c'est ce langage poétique qu'il définit en ces termes, dans son traité sur *L'Éloquence vulgaire :*

« La langue provençale, que je nomme illustre, cardinale, aulique, est la vraie langue des palais et des cours ».

Il nous paraît intéressant d'analyser cette langue des troubadours.

V. — LANGUE DES TROUBADOURS

Dans tous les idiômes connus, la langue des poètes diffère assez du langage ordinaire, pour arrêter le lecteur peu familiarisé avec l'idiôme auquel il veut s'attacher. Un français lisant très couramment le latin ou l'allemand, sera souvent embarrassé devant les odes d'Horace ou devant les stances de Schiller. Nous sommes dans cette même situation en présence des œuvres poétiques du pays d'Oc, avec cette circonstance particulière que les troubadours se sont généralement attribué des licences inusitées dans toutes les autres langues.

Un trouvère, composant des chansons de geste ou des fabliaux, se conformait scrupuleusement aux règles précises de son dialecte ; sa phrase était simple et méthodique comme celle des prosateurs ; il ne pratiquait jamais l'inversion et rarement l'élision ; tandis que les troubadours usaient de l'inversion avec la même facilité que les latins ; l'enjambement ne les effrayait pas plus que nos poètes modernes, et leurs fréquentes élisions contribuaient à faire de leur langage un idiôme particulier.

En étudiant les combinaisons si variées de leurs vers, il semble qu'ils cherchaient les plus extraordinaires enlacements de rimes pour se donner le mérite de les exécuter.

Dans les œuvres de Bertrand de Born, la phrase, où les monosyllabes abondent, est toujours élégante, dense et contractée ; elle est souple et forte comme l'acier poli, miroitant comme l'acier des images précises et séduisantes ; mais

elle se distingue mieux encore par l'habileté merveilleuse avec laquelle le noble troubadour joue sur le rythme, par sa science approfondie du mètre et par une harmonie imitative qui n'a jamais été dépassée.

« L'art savant et ingénieux du poète moderne le cèderait » aux procédés métriques et aux artifices de style employés » par un guerrier, par Bertrand de Born » (1).

En examinant les diverses poésies du châtelain d'Hautefort, on est amené à constater que rarement il a mis plus de trois ou quatre rimes différentes dans chacun de ses sirventes ; parfois même, comme dans *Eu chant* (2) et dans *D'un sirventes*, une seule rime finit tous les vers. Dans *Al douz nou termini*, les strophes ont sept vers ; le premier finit toujours en *anc*, et les six autres finissent : trois en *ais* et trois en *ta*. Dans *Rassa tan creis*, les strophes ont onze vers ; cinq finissent en *or* et les six autres en *ja*. Dans *Si tuit li dol*, chant funèbre consacré à la mémoire du jeune roi d'Angleterre, le premier vers de toutes les strophes finit par le mot *marrimen*, le cinquième par les mots *jove rei Engles*, et le neuvième et dernier par le mot *ira*.

Quel est le poète qui voudrait aujourd'hui se soumettre à de semblables caprices? Il semble que pour exécuter ces tours de force, il faudrait n'être pas enchaîné par des lois grammaticales ; cependant Bertrand de Born respectait les règles de la syntaxe ; mais quand le mot usuel ne répondait pas aux exigences du rythme ou de la rime, il cherchait dans les dialectes voisins l'expression indispensable à l'harmonieuse composition de son vers ; il contribuait ainsi à l'unification de la langue poétique d'Oc, car il était, comme tous les troubadours, très difficile sur la rime, qui devait satisfaire à la fois son oreille et son œil.

Ces libertés incompatibles avec les règles sévères d'une langue parfaite, étaient tolérées dans le roman du Moyen-âge, comme elles le sont encore aujourd'hui dans le roman provençal.

Mistral et Jasmin prennent beaucoup plus de licences que Bertrand de Born ; ils n'hésitent pas à inventer le mot utile

---

(1) Villemain, *Cours de littérature française au Moyen-âge.*

(2) Dans tout le cours de l'ouvrage, les œuvres de Bertrand de Born seront désignées par les trois ou quatre premiers mots du sirvente.

à l'harmonie de leurs vers, de sorte que pour les troubadours modernes, comme pour ceux du Moyen-âge, un glossaire spécial doit accompagner l'œuvre de chaque poète.

Un Périgourdin, visitant la Provence, comprendra facilement la langue romane parlée sur les rives du Rhône ou de la Durance ; il ne comprendra pas *Mirèio* avant d'avoir fait des œuvres de Mistral une étude complète ; de même que celui-là seul pourra lire couramment les sirventes de Bertrand de Born, qui aura longuement étudié l'idiôme chanté par les anciens troubadours.

VI. — LIMOUSIN ET PROVENÇAL

Nous savons que la langue d'Oc comprenait divers dialectes variant d'une province à l'autre et présentant des différences plus ou moins sensibles, depuis le Poitevin et l'Auvergnat, fortement imprégnés d'éléments appartenant à la langue d'Oï, jusqu'au Provençal, usité sur les bords de la Méditerranée.

Entre ces deux dialectes extrêmes, florissait le Limousin, qu'on parlait dans le Haut-Quercy, dans le Périgord et dans les quatre vicomtés : Limoges, Ventadour, Comborn et Turenne.

Il n'est pas dans l'Europe entière une province où le régime féodal ait jeté d'aussi nombreuses et profondes racines que sur cette contrée, si souvent envahie par les Normands et par les Sarrasins.

On voit encore fièrement dressées, sur toutes les collines de ce pays pittoresque, de vieilles tours crênelées, élevées autrefois pour résister aux fréquentes invasions des barbares ; elles rappellent aux générations présentes la gloire acquise par les preux barons d'Aquitaine, en lutte contre les Normands d'abord et plus tard contre les Anglais.

Dans ces puissants manoirs vivaient de nobles seigneurs, qui joignaient le culte de la poésie à l'amour de la guerre ; ils savaient acquérir une brillante renommée sur les champs de bataille et faire ensuite immortaliser leurs exploits par les troubadours, auxquels ils distribuaient de royales largesses.

Encouragés par ces faveurs généreuses, les poètes chantaient dans les villes et dans les châteaux, partout acclamés

par les nobles dames dont ils aimaient à célébrer la beauté, comme par les bourgeois fiers de leurs châtelains.

Ainsi recherchés dans toutes les cours féodales, les troubadours limousins s'attachèrent à perfectionner constamment leur langage, puisant dans tous les dialectes les fleurs qui pouvaient le mieux parer leur gai-savoir ; on leur attribue l'invention des premiers signes de graphie destinés à noter la tonalité des mots. Ils allèrent ensuite jusqu'en Espagne, en Portugal, en Italie porter le grand renom de la langue limousine.

Bertrand de Born et Géraud de Borneilh, Arnaud Daniel et Raymond Jordan, Arnaud de Mareuil et Bernard de Ventadour, tous originaires du Quercy, du Périgord ou des quatre vicomtés, figurent aux premiers rangs des poètes français ayant écrit en langue romane. Telle fut l'influence littéraire de cette brillante phalange, que dans toute l'Europe la langue d'Oc fut pendant trois siècles désignée sous le nom de langue limousine. Les Provençaux eux-mêmes l'appelaient ainsi ; nous avons reproduit un extrait de *La dreita maniera de trobar*, œuvre d'un troubadour provençal, pour qui la langue d'Oï était *la parladura francesa*, tandis que la langue d'Oc était *la lengua lemozina*.

Lorsque au régime féodal eut succédé la monarchie nationale, les barons d'Aquitaine furent attirés vers la cour de France, où leurs qualités guerrières et la culture de leur esprit ne tardèrent pas à briller dans les plus hautes charges de l'armée, du parlement et du clergé.

De nombreux héritiers de ces barons fortement trempés ont rempli dans l'histoire des rôles glorieux (1) ; six Aquitains ont, à cette époque, occupé la chaire de saint Pierre avec distinction (2).

Mais les troubadours n'avaient plus autour d'eux les anciennes cours provinciales, qui favorisaient leurs inspirations poétiques ; ils cherchèrent des contrées plus libres.

La Provence jouissait encore de son indépendance ; vers le ciel bleu de ce beau pays accoururent de nombreux poètes

---

(1) Turenne, Ventadour, Noailles, Durfort, Biron, Taleyrand-Périgord, Caumont-Laforce, Brantôme, Jean de Maumont, Clément Marot, Montaigne, La Boëtie, Fénelon, Genouilhac, Ségur, Séguier, etc.

(2) Clément V, Jean XXII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI.

qui désertaient avec douleur l'Aquitaine, la Gascogne, l'Auvergne et le comté de Toulouse.

Hugues de Saint-Cyr s'éloigna du Quercy ; Marcabres du Poitou ; Arnaud Daniel s'enfuit du Périgord, et Pierre Vidal quitta Toulouse en disant :

De cantar m'éra lassatz
Per ira et per dolor.

Tous allèrent chanter leurs planhs ou leurs sirventes dans les cours d'Arles, d'Aix ou de Tarascon ; petit à petit la langue d'Oc devint, pour les français, *la langue provençale* ; les derniers rois de Provence, et surtout le bon roi René, contribuèrent pour une large part à faire admettre cette désignation nouvelle ; mais en Portugal, en Espagne, en Italie, la langue d'Oc fut toujours et reste encore appelée *langue limousine.*

VII. — DÉCADENCE ET RÉVEIL

Plusieurs circonstances ont favorisé l'invasion de la langue d'Oï sur la terre d'Oc ; les deux principales sont : l'origine commune des idiômes et l'habile modération des rois de France.

Le noble sentiment de la patrie qui se développa sous la puissante et sage administration de Philippe Auguste et de saint Louis, fit accepter sans révolte la volonté royale, imposant à tout le royaume la langue usitée autour du berceau de la monarchie.

Philippe-Auguste choisit dans le Nord les premiers sénéchaux d'Auvergne et d'Aquitaine ; Louis VIII, en montant sur le trône, plaça sous la main de son fils Alphonse toutes les provinces méridionales récemment annexées ; Blanche de Castille donna pour fiancée à ce jeune prince la dernière héritière du comté de Toulouse, Jeanne, qui vint, dès l'âge de cinq ans, attendre à la cour de France la réalisation de son mariage.

Alphonse de Poitiers gouverna pendant plus de trente ans (1239 à 1270) l'Aquitaine, la Gascogne, l'Auvergne et le comté de Toulouse ; sa correspondance, récemment publiée, montre avec quelle persévérante douceur il s'efforça de faire pénétrer dans son gouvernement les mœurs et l'idiôme du

Nord. Les sénéchaux employaient la langue d'Oï quand ils s'adressaient aux châtelains et aux riches bourgeois ; mais quand ils s'entretenaient avec le peuple des campagnes, ils adoptaient son langage habituel. Eustache de Beaumarchais, sénéchal d'Auvergne, rédigea lui-même, en 1266, une charte de franchise pour la baronnie de Calvinet, fief de sa femme ; elle est en langue d'oc (1) ; pendant toute sa longue carrière (1260-1325), il combla de faveurs le troubadour Guillaume Anelier, dont les œuvres, parvenues jusqu'à nous, sont écrites en dialecte Gascon (2).

Cette tactique, empreinte d'une sage modération, fut constamment observée par les successeurs de saint Louis.

Lorsqu'en 1487, l'annexion de la Provence eût complété la parfaite unité du royaume, trois idiômes étaient encore également usités en France : la langue d'Oï, depuis appelée langue Française, seule employée dans le Nord et dans le Centre, seule admise dans tous les rouages administratifs ; la langue d'Oc, toujours parlée dans les provinces méridionales et souvent adoptée par les notaires du Midi dans la rédaction des actes authentiques ; la langue latine, qui restait la langue habituelle des écoles et des lettrés.

Le jour vint où François Ier se sentit assez puissant pour fixer définitivement la langue nationale ; dans ce but, il promulgua l'édit de 1539, par lequel tous les actes officiels devaient être à l'avenir rédigés en Français.

On montre encore dans le château de Villers-Cauterets, la table sur laquelle fut signé cet édit célèbre.

Que devinrent les dialectes romans ainsi condamnés à disparaître ? Le Poitevin ressemblait trop à la langue d'Oï pour opposer la moindre résistance ; comme langue parlée, il tenait beaucoup plus du Roman du Nord que du Roman méridional ; voilà pourquoi nous ne trouvons dans tout le Poitou, même au fond des campagnes, aucune trace du beau dialecte qu'avaient adopté, par courtoisie pour les habitants du pays d'Aquitaine, les nobles et brillants troubadours, Guillaume IX, Savary de Mauléon, Richard Cœur-de-Lion, etc.

L'*Auvergnat*, fortement imprégné d'Oï, comme le Poite-

---

(1) M. Boudet, *Eustache de Beaumarchais*, p. 199.
(2) *Id.*, p. 92.

vin, avait eu sa période éclatante avec les grandes assises de Notre-Dame du Puy. Interdit aux officiers du roi, délaissé par les châtelains, il fut dès lors parlé par le peuple avec un chuintement qui l'a fait dégénérer en un patois disgracieux appelé *charabia*, tandis que la langue écrite est restée jusqu'à nos jours harmonieuse et correcte.

Inabordables sur leurs collines protégées par des tours féodales, les *Limousins* résistèrent aux efforts d'une monarchie centralisatrice à l'excès ; la noblesse et la bourgeoisie cessèrent de considérer Poitiers comme capitale de leur province ; Toulouse attira tous les lettrés.

Pour maintenir le culte de la poésie Romane, sept troubadours fondèrent dans cette ville, en 1325, « *La sobregaya companhia dels sept trobadors de Tholosa* ». Ils adressèrent l'appel suivant à tous les poètes du pays d'Oc :

Als honorables et als pros
Senhors amics et companhos,
Asquels es donat lo sabers,
Don creist als bos gaug et plazers,
Sens et valors e cortesia,
La sobregaya companhia
Dels VII trobadors de Tholosa,
Salut e mais vida joïosa !

Tug nostre major cossinier,
El pessamen, el desirier,
Son de chantar et d'esbaudir ;
Per quey may volets far auzir
Nostre saber et luen et prés :

Aux honorables et aux preux seigneurs amis et compagnons, auxquels est donné le savoir, d'où viennent aux bons joie et plaisir, sens et valeur et courtoisie, la très gaie compagnie des VII troubadours de Toulouse, salut et bien joyeuse vie !

Toute notre plus grande ambition, notre vœu, notre désir, consiste à chanter, à nous réjouir ; c'est pourquoi nous voulons répandre notre savoir au loin comme auprès :

Quar si no fos qui mots trobes,
Sempre fara chants remazuts,
Et tot plasents solats perdutz,
Et plus de pretz entre la gens.

Car si personne ne *trouve*, on redira toujours les chants anciens ; les délassements agréables seront perdus ; il n'y aura plus d'honneur dans le monde.

La compagnie du *Gay savoir* reçut pendant près de deux siècles les œuvres des troubadours et décerna tous les ans une violette d'or à l'auteur de la meilleure poésie soumise à son examen. Les procès-verbaux de ces réunions pieusement conservés, furent rédigés en langue romane jusqu'en 1513.

La *Sobregaya companhia* devint alors l'*Académie des Jeux floraux*, et Clémence Isaure eut la gloire de couronner au Capitole les derniers troubadours et les premiers poètes français..

Enfin Malherbe vint et put contribuer à faire choisir le français comme langue diplomatique, langue des palais et des cours, en remplacement du Castillan, qui lui-même avait remplacé le latin depuis cent cinquante ans environ ; mais il ne réussit pas, malgré ses persévérants efforts, à *dégasconner* la cour d'Henri IV.

Le Béarnais ne cessa jamais de parler avec ses familiers le pur dialecte de Gascogne ; plusieurs de ses édits ont même été par lui rédigés en langue d'Oc. Il encouragea généreusement Goudouly, dont les œuvres poétiques, publiées en deux volumes, furent traduites dans toutes les langues d'Europe.

Le siècle de Louis XIV, en portant la littérature française à son plus haut degré de perfection, mit en un triste oubli la poésie limousine. Au contact permanent de la langue dominante, la langue d'Oc se laissa pénétrer par la graphie d'Oï ; elle admit de nombreux gallicismes ; elle plia lentement sa syntaxe aux formes du parler septentrional ; elle cessa d'être employée par les esprits d'élite dans leurs œuvres écrites ; mais elle resta la langue parlée des campagnes.

La Révolution de 1789 est passée sans étouffer ces voix

qui redisent à nos paysans la gloire d'Henri IV, de Turenne (1) ou de Biron. On entend encore aux soirs d'été les moissonneurs qui répètent de vieux refrains d'amour ou de guerre, et pendant les longues veillées d'hiver on chante toujours dans les villages de jolies pastourelles ou de gracieuses bourrées composées jadis par nos ancêtres.

Ce n'est pas le chant du Cygne qui va mourir. De tous côtés se fondent des écoles néo-romanes, dont le véritable but ne saurait être de sauver de l'oubli ce qui nous reste de la vieille langue d'Oc, comme l'ont fait et le font encore Jasmin, Roumanille et Mistral, Mistral qui est assurément aujourd'hui le plus grand poète de France.

Le but des Romanistes est bien différent ; encouragés par les efforts qu'a déjà tentés avec un grand succès le Ministère de l'Instruction publique, ils veulent donner à la littérature romane sa pureté des beaux siècles de la chevalerie ; ils veulent la dégager des Gallicismes qui la déparent et lui rendre, en même temps que son originalité, le brillant coloris qu'elle avait autrefois.

Le jour ne peut pas manquer d'arriver bientôt où la décentralisation administrative rétablira la division de la France en provinces et reconstituera nos anciens centres littéraires. La langue Limousine ne tardera pas à retrouver alors toute la perfection qu'avaient su lui donner les troubadours du Moyen-âge.

R. DE BOYSSON.

---

(1) Un des proverbes les plus usités du Sud-Ouest dit : « *Oco es » pa la mort de Turena* », pour dire : Ce n'est pas un grand malheur.

NOUVEAU RECUEIL

DE

REGISTRES DOMESTIQUES

LIMOUSINS ET MARCHOIS

(DE 1384 A NOS JOURS)

PUBLIÉS PAR

M. Louis GUIBERT

Avec le concours de MM. Alfred LEROUX, J.-B. CHAMPEVAL, l'Abbé A. LECLER

et Léonard MOUFLE

(Suite. — Voir tome XXIII, p. 576).

XXVII [1]

Mémoire des services de Martin de Fénis

(1er mars 1675 - 7 juin 1713)

Martin de Fénis, seigneur de Labrousse, dont nous publions le très intéressant « mémoire », était issu d'une ancienne famille du Limousin. Il naquit, entre 1650 et 1660, d'Antoine et de Catherine de Bar, au château du Tourondel, aujourd'hui commune de Saint-Augustin, canton de Corrèze. Ce manoir, à présent délabré, était une simple gentilhommière dont la construction ne remonte pas au delà du xve siècle. La famille qui avait là son foyer, fut alliée à la plupart des maisons nobles de la province : l'Eglise et l'armée lui durent plus d'un homme distingué.

L'auteur de notre manuscrit a été un des plus notables de sa race, et les récits, marqués au coin de la simplicité et de la sincérité, trop peu détaillés malheureusement, qu'il nous laisse du rôle joué par lui dans un certain nombre de batailles, de sièges et d'actions militaires, des dernières années du xvie siécle et des premières du xviie, attestent que ce fut un homme de volonté, d'intelligence, d'énergie, un ingénieur remarquable, un soldat intrépide et un chef pénétré de ses devoirs.

---

(1) Ce curieux mémorial a été omis à son rang dans la série de nos livres domestiques. Nous avons cru devoir attendre la fin de la publication pour réparer cette omission.

Il avait quitté le pays, vers l'âge de vingt ans, pour prendre du service dans les armées du Roi. Il faisait partie d'une recrue qui alla, au printemps de l'année 1675, rejoindre en Flandre le régiment d'infanterie de Bourgogne, que commandait le marquis de Chamilly. Après avoir servi neuf ans dans ce corps, il se découvrit un goût particulier pour les travaux de fortification et se mit à étudier les mathématiques. Un ans après, il était ingénieur et envoyé par Vauban sur le Rhin en cette qualité. Il y prit part à bon nombre d'expéditions et de travaux jusqu'au jour où il fut attaché à l'armée qui opérait contre la Savoie et grièvement blessé. On l'envoya en traitement à Montpellier. Au bout de neuf mois, il put reprendre son service et assista au siège de Seyne, dans la Haute-Provence ; puis il passa en Italie au service de Catinat, qui le chargea de relever les fortifications de Mantoue et de plusieurs petits postes. Il s'acquitta à merveille de ces travaux ; sur les recommandations du duc de Vendôme, qui avait remplacé Catinat dans le commandement des opérations d'Italie, il fut nommé capitaine dans le régiment d'infanterie de Cambrésis, avec une pension de 450 livres et une gratification de 30 pistoles.

Il continua à servir en Italie, honoré de l'estime de ses chefs, qui le chargeaient des missions les plus difficiles, sûrs qu'il étaient de son savoir et de son dévouement.

Fallait-il étudier une opération difficile, enlever un château bien défendu, jeter des ponts sur le Pô, au milieu des plus grandes difficultés, parfois sous le feu de l'ennemi ? on avait recours à Fénis.

Après trente ans de services il reçut enfin, des mains de Louis XIV, la croix de chevalier de Saint-Louis, qu'il avait bien gagnée, et fut nommé ingénieur en chef à Blaye. Il paraît avoir gardé ces fonctions jusqu'à la fin de sa vie ; mais il revint souvent en Bas-Limousin, où peut-être il fit à plusieurs reprises des séjours assez prolongés. Fénis occupa ses loisirs à écrire ses mémoires, assez sommaires du reste, et que nous publions. Il mourut en 1732.

M. J.-B. Champeval, dans une notice sur Le Tourondel parue au *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* (tome XVI, année 1895, p. 109 à 125), a consacré un court article à Martin de Fénis. Il nous apprend que de l'union de notre ingénieur avec N... La Chèze, union contractée à l'âge de 44 ou 45 ans, naquirent deux enfants au moins : Gabriel et Marguerite, baptisés tous les deux à Tulle, l'un en 1717, l'autre en 1718 (ou 1708?) — Ajoutons que c'est à M. Champeval que nous avons dû la communication du manuscrit de Martin de Fénis.

LÉONARD MOUFLE.

Memoire des services de moy, Martin du Fenis, escuier, sieur de la Brousse (1), du Tourondel, à présent soubrigadier des ingénieurs du Roy, en chef au département de Blaye et du fort de Médoc, chevallier de l'ordre millittaire de St Louïs, capitaine au Régiment de Cambrésis ;

---

(1) Près Madranges, commune du Lonzac, canton de Treignac, arrondissement de Tulle.

PREMIÈREMENT

Le premier de mars de l'année 1675, je partis du Limousin avec une recrue, en qualitté [de] vollontaire cadet, pour aller servir en Flandres dans le régiment d'infanterie de Bourgogne, commandé par Monsieur le marquis de Chammilly, colonel, à présent marchal de France ; je joins le dit régiment à Donkerque, immédiatement après la prise de Cambray (1) par les armées de Sa Majesté, de (2) la prise de St Omer, et du gain de la bataille fameuse de Cassel (3). De Donkerque, le régiment susdit feut à Audenarde d'ou Monsieur le compte de Chammily fut fait gouverneur, et ce aprés avoir si bien deffendue le siége de Grave un temps considérable, avec une valleur surprenante, la ou son régiment donna des marques de son intrépiditté ; aussi je . . . . . (4) la susdite bataille, ou il fut très mal traitté ; je rejoinis le régiment au commencement de juin. . . . . (5) la compagnie de Mr de St Jal ; le . . . . . (6) campagne dans cette place que le prince d'Orange menaçoit fort d'assiéger, comme aussy nous fumes du camp volent de dix mille hommes, commandé par Monsieur le baron de Quincy, pour aller faire lever le blocus de Charleroy, ce qui fut exécuté. L'iver ensuitte, je fus de semestre pour aller faire recrue ches moy, en Limousin, ce que je fis, ayant ammenné 22 hommes au régiment, quy se trouva pour lors estre à St Guïllain ; de la, ensuitte des courses que nous avions fait pour le blocus de Mons, le régiment fut servir au siége d'Ipres, place très forte, quy fut prise en peu de temps et soumise à Sa Maiesté ; ensuitte le régiment fut envoyé à

(1) 17 avril 1677. C'était la troisième fois que Cambrai avait été attaqué par les armées de Louis XIV. Il avait repoussé d Harcourt en 1649, et Turenne en 1657.

(2) N'y a-t-il pas là une lacune, ou une erreur de lecture ? Nous ne pouvons vérifier, n'ayant plus le manuscrit entre les mains.

(3) Gagnée, le 11 avril 1677, par Philippe d'Orléans.

(4) Illisible.

(5) *Id.*

(6) *Id.*

Austot pour garder les lignes, de là à Ipres pendant la campagne ; ensuitte le régiment fut au siége de Gand, et aprés qu'il fut pris, il entra dedans en garnison jusques à ce que la paix se fit, ou le régiment fut à Ipres, et les enseignes et sous lieutenants ayent esté cassés (1), je fus du nombre : Je m'en alay ches moy en province. L'année d'aprés, en mille six cens septante neuf, je fis une recrue pour le dit régiment par ordre du colonel, qui estoit Monsieur le compte Chammily, à présent lieutenant général, et joignis le régiment à Aire ; après je heus (2) . . . . . targis ; ensuitte le régiment fut . . . . . en garnison, de la à Tionville, de . . . . . de Chigni, l'année avant la prise de Luxambourg. C'est là ou le régiment ne manqua point d'exercice, estant avec Monsieur le marquis de Lambert, lieutenant général, commandant dans la province, et au blocus de Luxambourg. Il faut laisser sous sillence des choses fort particulières qui se passèrent pendant ce blocus, qui fut très rude et fort long. Je fut commandé dans cet intervalle par préference du régiment pour aller garder et deffendre, en cas de siége ou d'ataque, le chateau des Sept fontaines, avec cinquante hommes et deux sargens, poste fort important, à deux lieux de Luxambourg. Ensuitte de la, le siége du chateau d'Ausfel s'estant fait au voisinage du susdit, je fus servir avec le détachement jusques à la prise, et y reçus une contusion au bras droit en nous emparen du couvent de Mirandal qui est au dessus du susdit chateau, ou les ennemis s'estoient retranchés dans une tour ; mon camarade, nommé Rocheper, y fut tué. L'hiver ensuitte, il se fit un détachement, vers la Noël, pour bombarder Luxam bourg. Je fus de ce nombre et santis ma bonne part du grand froid qu'il faisoit, aussy ce qui dans les détachements qui s'étoient faits pendant (3) . . . . . , ou cette forte place fut bloquée, le . . . . . fut assiégée par une armée de . . . . . .

---

(1) Il faut entendre évidemment : « Licenciés ».
(2) L'état du manuscrit ne permet pas la lecture de plusieurs passages.
(3) *Id.*

commandés par Monsieur le Maréchal de Créki ; le régiment fut de ce siége, et je y fis mon devoir. Il ne s'est pas quasi fait de siége ou l'artillerie ait esté mieux servie que là, pendant trente jours. Après la prise, le régiment c'est à dire le troisiesme bataillon commandé par Monsieur de Chanteray, ou j'étois, entra dans la ville pour y servir ; et quelques jours après Monsieur de Vauban aient fait des projets pour cette place, les travaux estants ouverts, je fus employé sur les travaux par ordre des dits sieurs de Vauban et de Boisau, intendant, et du sieur de Montigni, ingénieur en chef. Je m'aquittay si bien de mon devoir pendant cette campagne là, que, celle d'ensuitte, le régiment ayent esté commandé pour aller camper devant Sarrelouis pour aller travailler aux fortifications de cette place, nouvellement commencée à bâtir, le sieur de Montigny, ingénieur, ayant escrit en ma faveur au s^r de Vicherand, ingénieur en chef de cette dernière place, je fus employé sur les traveaux pendant deux campagnes, ou je m'aquittay bien de mon devoir. Je fus ensuitte commandé avec un détachement pour aller commander dans la ville de Salbrue (1) et pour empescher la desartion des religionaires de Mets pour l'Alemagne. C'est là que je hus le bonheur de voir rétablir le service des (2) . . . . . avoist été discontinué pendant plus . . . . . le mauvais cœur de la princesse . . . . . , ... feu prince d'Orange, laquelle faisoit prescher son ministre dans toutes les Eglises de ce lieu ou elle alloit tous les jours avec toute cette ville faire des sacrifices au démon. C'estoit dans le temps que Sa Majesté commençoit le grand chef dœuvre par faire démolir tous les temples destinés aux faux dieux dans son royaume : escortant et soutenant un prêtre envoyé de la part du roy, pour célébrer la messe dans cette ville ; peu de temps après, lorsqu'il alloist pour surprendre dans les Eglises le ministre qui prêchoit contre la vérité, je me trouvés souvent menacé,

(1) Saarbrück, probablement.
(2) Passages illisibles au manuscrit.

et en danger d'être masacré, mais qui Dieu protège ne doit rien craindre. Ensuitte, le bataillon ayant eu ordre d'aller à Brizacq, je fus relevé de ce poste. Quelques temps après, Sa Majesté voullant se rendre maître de Strasbourg et s'estant fait un détachement d'une partie de la garnison de Brizacq, à onze heures du soir, pour s'embarquer dans des batteaux sur le Rhin pour aller à cette expédition, je fus commandé pour cest effet ; l'on descendit jusques à demy lieu de Strasbourg ; mais cette expédition se fit sans coup férir et sans pêrte de sang, si non quantité de batteaux que nous coulames à fond du Rhin. Ensuitte Sa Maiesté ayent mis une compagnie de ses gentishommes au fort de Brizacq, je m'atacha à apprendre les mathématiques et le dessain du s^r^ Quince, professeur de mathématique et autres. Dans cette intervalle de temps, le s^r^ Dufor, ayde maïor (1) du d. bataillon de Bourgougne, ayent été placé (2) . . . . . Strasbourg, je fus mis à sa place ayde maïor du . . . . . ne voix de tous les officiers, et de Monsieur . . . . . de Brizacq ; l'année ensuitte, en 1685, je fus fait ingénieur dans cette place, par les bons offices des s^rs^ Tarade de la Grange et du chevalier de Verpel, ingénieur en chef. C'est là ou je m'appliquai de mon mieux à cet employ et quitay l'aide maïoritté et le régiment. Je fus commandé pour aller servir avec Monsieur le chevallier de Verpel, et de St Oint, au siége de Filisbourg ; mais je fus envoyé par Monsieur de Vauban pour prendre soin des quantités de travaux qui se faisoient alors à Brizacq et à la Ville neuve, tant en terres que massonnerie, charpante, et epis (?) sur le Rhin, pour le détourner des ouvrages ; de quoy je m'aquittay bien. L'année ensuitte je fus commandé pour aller servir au fort Louis du Rhin. Pendant ce temps là, je demanda à M. Vauban la grâce de me faire servir aux siéges qui se feroist dans la

---

(1) Il ne s'agit pas ici, bien entendu, d'un médecin militaire, mais d'un officier attaché à l'administration du régiment et suppléant le major. Ce grade n'existe plus dans l'armée.

(2) Le manuscrit a ici plusieurs passages illisibles.

suitte, ce qui me fut accordé, après avoir servi une campagne à la construction des ouvrages considérables quy se faisoient au d. fort Louis du Rhin. L'année ensuitte le siége de Nameur veint à ce faire : je y fus commandé avec un autre ingénieur nommé Rougemont ; je servis d'ingénieur dans la brigade de M. le chevallier de Verpel. A ce siége je fus de l'atacque de la contre Escarpe de la ville, de l'atacque ensuitte de la contre Escarpe du fort Guilleaume, ensuitte de l'atacque de la contre Escarpe de la Cassotte, devant ce chateau ; c'est là ou il se fit un grand carnage en présence du Roy, pendant. . . . . eust plusieurs ingénieurs de tués (1) . . . . . jusques au temps qu'il me fallut céder au sort : quand l'atacque de la contre Escarpe se fit, à 6 heures du soir, quy fut terrible, je y receus un coup de feu à la teste ; ce quy fit que, ayent voullu continuer à servir avec ma blessure, la fièvre continue me prit et me mit à l'extrémitté en peu de tems. Il seroit trop long à déduire ce que je soufris pendant un longtemps de cette blessure et maladie. L'on fut contraint après le siége finy de me mettre sous une tartane (2) pour me porter à Agde, ensuitte à Montpelier ; mais les vents ayent esté contraires, je fus cahotté sur l'eau pendant 14 jours, n'ayent en partie du temps aucune subsistance que celle de sucer du biscuit du patron de la tartane trempé dans du vin, n'ayent pas la force moy mesme de porter mes mains à la bouche. Ce fut, comme je crois fermement, un effait de la grâce particulière de Dieu et du secours de la très aymable Vierge sainte, en qui je me voues touiours, ayent oublié toutes les priéres que je savois dailleurs, que je fus garanty. A la fin on me débarqua à Agde, et de la on me porta en cheze à Monpelier, ou je fus près de deux mois bien secoureu, suivant les remèdes que le médecin Barbeyrat

(1) Plusieurs passages illisibles ; une page déchirée. Elle faisait connaître dans quelles circonstances Fénis avait quitté l'armée du Nord et avait été envoyé dans le Midi.

(2) Petit bâtiment en usage sur la Méditerranée et n'ayant qu'un mât vertical et un beaupré, sur lequel se tend une voile triangulaire.

ordonnet. C'est là ou je depensois bien de l'argent ayent trois vallets, trois chevaux et moy. Au bout de ce temps je vouleus essayer de me tenir à cheval, mais il me fut impossible de le pouvoir faire. Je fus contraint de prendre une cheze roulante pour me porter à mon cartier, à Seine (1), dans la haute Provence, passant par Avignon. Je n'ose pas dire ce que cest accident me couta pendant neuf mois de tems. Il y eust à ce dernier siége 23 ingénieurs de tués et ce fut une espéce de miracle et bons effaits de la sainte Vierge, de ce que je me tiray d'affaires et ne fus pas de ce nombre, ayent esté plusieurs jours à l'extrémitté sur mer sans aucun secours. Chose particulière encore, quelqu'un aiant assuré à M. Lapara que je ne pouvois pas vivre plus longtemps, et que j'estois mort sur mer, je fus mis au nombre des morts sur l'estat qu'il donna à M. Le Pelestier (2), lequel fut surpris trois mois après d'apprendre le contraire, par une lettre que j'eus l'honneur de lui faire escrire. Ensuitte, servant à Seyne et fort de St Vincent, je fus fait ingénieur en chef de la ville et fort de Colmars (3) dans les Alpes et de la ville et chateau Guilleaume, aussy dans les Alpes. J'avés fait la carte des environs de Seyne, qui feut misse au requul des plancs du Roy, et ainsy de mesme que celle que je fis de celle des environs de Colmars qui alloist jusques dans les estats du duc de Savoye, qui est aussy dans le requul du Roy. J'en heus trente pistolles de chacune de gratification. L'année ensuitte, je fus fait ingénieur en chef des illes de Sainte Margueritte et St (4). . . . . .
résidence à Entibes ou l'on fit pendant . . . . . .

---

(1) Il s'agit certainement ici d'une petite ville aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Digne (Basses-Alpes).

(2) M. Le Peletier était, comme on le verra plus loin, directeur ou intendant du service des fortifications.

(3) Petite place au confluent de la Sièvre et du Verdon, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castellane (Basses-Alpes).

(4) Probablement Saint-Honorat, qui est, après Sainte-Marguerite, la plus grande des îles qui forment le petit archipel des îles dites de Lérins, presqu'en face de Cannes.

travaux très considérables pour fortifier le fort qui defend le mosle. Je receus ordre de M. de Vauban, dans ce temps là, d'aller faire le plancs, profils et ellévations de la ville de St Paul (1), qui avoist été fortifié par François premier, comme estant sur la frontière entre les estats de Provence et de Savoye, la rivière du Var en faisant la séparation ; ce que je fis. M. de Vauban estant venu quelque temps après pour faire la visite des places de la Provence et y faire ses proiets, suivant l'ordre du Roy, estant venu à Entibes, nous fumes ensuitte à St Paul ; la je luy rendis compte et luy expliquais tout ce que j'avois fait. Ensuitte Sa Maiesté ayent porté la guerre en Itallie, l'année 1702 (2), les troupes commancérent à s'embarquer à Marseilles, Toulon et Entibes, ou il s'embarqua en premier lieu trois bataillons d'infentrie et deux escadrons de cavallerie qui furent débarquer à Gênes, desur la Méditaranée. Trois jours après leur départ, je receus un ordre de la cour pour m'en aller en Itallie aussy, servir sous les ordres de M. le maréchal de Catinat, lequel m'avoit demandé avant de partir de la cour à M. Le Pelestier, surintendant des fortifications de France. Ne se trouvant point de commodité pour le passage, je louay une felouque (3) à Nice, que je trouvé sur la rade, qui avoist porté des . . . . . de Génes, qui me couta trente six écus. Je m'arraitois dans les endroits de la côte ou je voyois qu'il y avoit des fortifications ; je tachay d'en faire les figures et remarques que je pouvois adretement faire, suivant les ordres que j'en avois recus. Je seiournay pour cet effait

---

(1) Il s'agit sans doute d'une petite place située près de Barcelonnette.

(2) Il y a certainement ici une erreur de date. Depuis plusieurs années, le théâtre de la guerre avait été transporté en Italie, et dès 1701, Catinat était remplacé par Villeroi, qui se fit battre à Chiari, puis prendre cinq mois plus tard dans Crémone. Il faut, au lieu de 1702, lire 1701, peut-être même 1700.

(3) Embarcation légère, jadis très commune sur la Méditerranée, ayant deux mâts sensiblement inclinés et allant à la rame et à la voile. Les Barbaresques en faisaient grand usage.

à Augneille qui est au duc de Savoye, à Final qui est au roi d'Espagne, et à Savonne ou il y avoist un si beau port autrefois, ruiné par les Génois. Je seiournay à Génes la Superbe, ou je fis toutes les remarques que je peus, mais en voullant faire le tour de la fortification et enceinte de cette place, qui est très espacieuse, je fus contraint de me jetter dans une rue estant poursuivi par une garde des soldats avec un sergent. Ensuitte je me rendis à Milan et fus saluer M. le prince de Vaudemont, gouverneur du Millannois, lequel me permit de visiter la citadelle et tous les ouvrages autour la ville. Après avoir bien examiné la citadelle et le reste, je visitai la maiordome (1), Eglise principale et plusieurs autres, richement ornées et revetus casi de marbre, et plusieures choses très curieuses à voir ches des abés et particuliers de la ville. J'avois oublié de dire un mot de l'Eglise de la Nonciade de Génes qui est un chef-d'œuvre : tout l'intérieur, colonnes, pilastres, corniches, entablements et voultes, estant tout de marbre, des pièces d'une grandeur estraordinaire ; comme aussy l'opital de cette ville est situé dans le plus bel aspect du monde, des galleries magnifiques ou il y a des niches et la figure et le nom de tous les doges qui sont décédés ; le tout en marbre. Je ne dis rien du beau port de cette ville synon qu'il peut contenir plus de quatre vingts vesseaux et plus de quarante gallères. Poursuivant la suite de mon discours, je fus de Milan, après y avoir demeuré huict jours, joindre M. le maréchal de Quatinat à Castillon de Lestibière, ou estoit le cartier général des troupes françoises ; après avoir parcoureu avec mon dit seigneur de Catinat, les postes, bords, et quais, passages de l'Adigée, le long de ces bords, je receus ordre de m'en aller dans Mantoue, capitalle du duc de [ce] nom (2), qui nous avoit

---

(1) On sait que le dôme de Milan est, après Saint-Pierre de Rome, la plus grande de toutes les églises de l'Italie.

(2) Le duc de Mantoue avait remis aux Français Casal et Mantoue. Le concours loyal et résolu qu'il donna à Louis XIV contrastait avec les trahisons incessantes du duc de Savoie.

esté cédée pour place d'armes par la médiation de M. le marquis de Tessé, alors lieutenant général des armées de Frence (1). Estant arrivé dans cette ville, j'eus ordre de M. de Mentoue et de M. de Tessé de visiter les fortifications de cette place, lesquelles je trouvay fort en désordre et très négligées ; Son Altesse n'en avoit pas seullement un plan juste, quoy qu'il eust neuf à dix ingénieurs, tant bons que mauvais comme il nous ont paru dans la suitte, aussy bien que ceux de son altesse de Savoye. Il me fallut donc c. . . . . re un plan de cette capitalle au plus vitte, ce qui ne fut pas sans beaucoup de paine et de fatigue, sa circonférence estant d'une lieu. Ce plan estant fait, j'en fis trois copies ; l'un pour la cour de Frence, l'autre pour son altesse M. de Mentoue, l'autre pour y aiouter les proiets des ouvrages propozés à faire, qui feurent en partie exécuttés pendant le bloquus (2). Dans cette intervalle il vient de Frence un autre ingénieur, nommé Monliber, pour servir avecque moy. Ensuitte je fus mettre la ville de Gouayto, à deux lieux de là, sur le Meintio, en estat de défence, puis les postes ou l'on devoit mettre des troupes, comme Marinirolle, la citadelle de Mentoue, nommée Porto ; le fausbourg de St Jorge, Gournollo, Trostillia ; les tours de Saravalle ; Borgoforté. Ensuitte fus faire casser et couper les pilles du pond, fait à une lieu au dessus de Goayto sur Meintio, qui estoit utile aux ennemis, et nuisible aux deux couronnes ; ce qui fut exécutté. Ensuitte j'eus ordre de M. de Mentoue d'aller faire un pond sur le Po, devant Hostillia, et c'estoit dans le temps que le prince Eugenne, avec son armée, cherchoit à passer l'Adigée que nos troupes bordoit tout le long de nostre cotté. Le d. prince Eugenne avoit fait dresser un pond sur le Po, au dessous du S. . . . . que dans la veue (?)

(1) M. de Tessé était gouverneur de Mantoue et y commanda pendant toute la durée du blocus et du siège.

(2) Ce blocus eut lieu pendant l'été de 1701 et durant tout l'hiver de 1701-1702. La possession, par les Français, d'une place d'une grande importance comme Mantoue, paralysait le prince Eugène dans ses opérations et l'empêchait de profiter de ses succès.

de donner le cha . . . . . ce quy luy réusit, car M. de Catinat ayent passé sur le pond que j'avois fait dresser, avec sept à huit mille hommes, de l'artillerie, et des munitions pour aller à la rencontre des ennemis, le poste de Carpi fut dégarni de partie des troupes qu'on y avoist mis ; l'ennemi se glissa entre l'Adigée et le Po et fut attacquer ce poste, lequel fut deffendeu par M. de St Fremont, avec quelques troupes ; mais l'ennemi ayent fait une trouée, pénétra avec toute son armée par là. Cependant M. le maréchal de Catinat, tout ce qu'il peut faire, fut de se replier avec toutes les troupes entre Mentoue et Gouayto ; c'est là ou j'ose dire que M. le maréchal de Catina fut mal servi des officiers généraux, chose que j'ay bien remarqué (1). L'armée de l'ennemi passa ensuitte à Mincio et, se glissant tout le long des montagnes, fut se camper à Chary. Dans cet intervalle je eus ordre, avec un détachement de onze cens hommes de troupes italienes de Son Altesse (2), d'aller fortifier Canetto, chateau qu'un gouverneur de Millan avoist fait sauter par envie contre le duc de Mentoue, autrefois. Comme ce poste n'étoit pas tenable, que les ennemis estoit fort pré . . . . . res y estre arrivés, faisant retrancher dans cette masure les troupes de mon mieux. Il vint 500 quirassiers de l'Ampereur, avec 300 ouzars, investir le poste. C'est là ou il fallut user de toute ma science et courage, quoy que les troupes Italiennes prisent l'épouvante et se sauvassent avec leurs officiers dont la teste leur avoit torné, à la pluspart. Je me trouvai à 6 heures du soir n'avoir dans cette masure que trente ou quarante hommes, avec un capitaine et lieutenant : le commandant avec le reste s'estant sauvé par les bréches, et avoit gaigné le large en passant au travers une riviére d'ou ils avoist de l'eau jusques à l'estomach au moins. Il faut remarquer que les ouzars prirent mon cheval et celui du commandent, le reste estant à pied. Les ennemis mirent le feu aux maisons les

(1) Catinat, on le sait, était mal en cour. Toutes les opérations détaillées ici sont antérieures à son remplacement, qui eut lieu à la belle saison de 1701.

(2) Le duc de Mantoue.

plus voisines, et venoist avec les quirassiers de tems à autre pour torner un charriot que j'aves fait mestre sur le pond de la Vanice très à propos, ce qui sauva la partie. J'aves fait mestre 7 ou 8 soldats dans une chambre d'un bout de masure qui n'osoit pas sortir en veu des ennemis : defendirent assez bien l'aproche de ce chariot. Les ennemis envoièrent un prêtre pour nous dire, à deux heures après midi, de nous rendre. C'est à quoy je ne voulus point consentir en ce que je savés que ce quartier qu'ils offrent de nous donner ne seroist pas exécutté, car da. . . . . le duc de Savoye estant d'intelligence a . . . . . deux couronnes, les François et Espagnols qui tombent entre leurs mains n'avoit quasi pas de quartier. Il y eust un capitaine de cuirassiers et plusieurs oussars ou cuirassiers là de tués. M. de Tessé estant adverty par les fuiarts, quoique à 4 lieux de Mentoue, nous envoièrent au plus vitte le secours de 800 chevaux et 1000 hommes de pied choisis, qui arrivèrent à minuit. Je obteints tout ce qu'il faloit pour mestre ce poste en deffence ; ensuitte ce que je fis faire nuit et jour pendant un mois. Je deploia là tout mon petit sçavoir faire. Ensuitte de ce poste, son altesse me donna un cheval de 60 louis d'or. Je fus fortifier encore Gouaito que l'ennemy menaçoit tous les jours fort ; mais après l'affaire de Chary (1), le prince Eugenne, estent maistre du pais avec son armée, la notre s'estent retirée vers le Cremonés et Millanois, s'avansa avec son armée premièrement à Canet, et ayent voulleu plusieures fois, par des détachements de troupes d'elites, s'emparer du poste de Canet, il perdit bien du monde, sans pouvoir y reusir. C'estoit M. de Moleuvrier, colonel d'infenterie, qui se trouva commander dans ce poste avec une partie de son régiment. Le prince Eugenne, général de l'armée de l'empereur, fut contraint de faire dresser deux batteries de canon, pour ruiner les ouvrages et palisades que j'avés fait plenter ; la massonnerie n'ayant peu estre faite que de mortier

(1) La bataille de Chari est du 1er septembre 1701 ; Villeroy avait alors remplacé Catinat.

et d'une faible epesseur, ne put pas resister longtems aux pièces de 24 de balles que l'on y dressa bien près. Ce prince ne laissa pas de perdre là devant 7 ou 8 cents hommes dans six jours ; et M. de Monleurier fut fait brigadier des armées du Roy, pour avoir deffendu ce poste. Ensuitte, comme les ennemis s'avençoit pour nous investir à Mentoue, toutes les troupes qui estoit dans les postes de Mentouan se replièrent et se jettèrent dans Mentoue ; alors cette garnison fut compozée de 6 régiments de cavallerie, ou dragons, de 14 bataillons d'infenterie françoise et de trois autres battaillons de troupes italiennes de Son Altesse de Mentoue, deux compagnies de ses gardes. Cette capitale fut investie par l'armée de l'Empereur, compozée de près de quarante milles hommes. Il faudroit des volumes entiers pour descrire tout ce qui se passa pendant près de neuf mois à ce bloquus de fort remarquable ; mais ce n'est pas mon suiet, bien que je feus de toutes les atacques et sorties qui s'y firent et que tous les ouvrages et retranchements qui s'y sont faits, aist passé par mes mains. Je les laisse sous silence et je diray sullement que nous fumes plus de 40 fois obligés de faire des sorties . . . . . sur les postes retranchés des ennemis pour leur enlever leurs magasins, afin d'avoir les moiens de quoy subsister ; sans compter plusieurs partis que nous avions sans cesse dans le dehors de touts cotés pour nous contenir un peu plus au large (1). Je fus fortifier de rechef Gouaito, petite ville à deux lieus de cette capitalle, et je passé la nuit pour y aller, avec trente dragons, devant une garde des ennemis qui nous poursuivirent sans nous pouvoir joindre. Il y avoist dans ce poste trois bataillons et deux cens cheveaux. C'est là ou je fis tout ce que je pus m'imaginer de chiquanes : crenos, galleries, retranchements, redents et place d'armes, avec des

(1) On peut regretter que Fénis n'ait pas fait, au sujet du siège de Mantoue, dans lequel il joua, on le voit, un rôle important bien que modeste, un appel plus complet et plus précis à ses souvenirs. Il aurait pu nous donner, sur certains épisodes de la défense, des renseignements d'un intérêt tout particulier.

écluses sur Mintio, pour retenir les eaux ; et ce, pendant un mois, que les ousars ennemis nous venoist sabrer les ouvriers et gens des environs qui s'écartoit un peu trop. Ensuitte je fus rapellé dans Mentoue, ou j'entray à la faveur d'une grosse sortie qui s'estoit faitte de la garnison de ce costé là. Je fis faire des parapets, plates formes et embraseures pour placer le canon sur les remparts de la citadelle de Porto ; ensuitte des retranchements et des redens dans le fausbourg de St Sorge, et planter des palisades alentour, retablir les ponds levis, les retranchements devant le port de Pictalo, rétablir le fort de l'isle de Sires et les retranchements à droite de la tour de Seres et un redent pallisade ; et le long de ses digues, des batteries de canon, a l'avancée de Pradel, en présence et sous le feu des ennemis qui s'estoit aussy retranchés tout près et un a un ses postes. Je fis rétablir les ramparts de la citadelle de Porto avec les reduits devant les postes. Je fis aussy plusieurs retranchements et redans dans le faubourg de St Sorge, et devant ses avenues, quantité de chiquannes pour arrester la course des ousars qui nous visitoit souvent. Enfin, le printemps d'après s'estant rendu favorable pour nous, Sa Maiesté envoya le grand M. de Vendôme avec une armée de 40 mille hommes (1) pour nous délivrer de la paine ou nous estions, manquant desià quasi de tout et desespérant pouvoir plus soutenir. A l'abord de nostre armée, les ennemis se replièrent vers la madonne de Legratio et dans le serail entre le Po et le Mintio. Je eus l'honneur de saluer Son Altesse à Gouayto, à son arrivé, estant sorti avec une partie de la garnison de Mentoue pour aller au devant du d. seigneur avec les officiers généraux. Je heus aussi l'honneur d'accompagner par tout Mentoue, et de faire voir toutes les fortifications à son altesse, et de luy rendre compte de tout. C'est ou M. de Tessé, M. de Chartogne et M. de Lingalerie dirent de la manière que j'avois servi à ce bloquus et les fatigues que j'avois suporté ;

(1) Aux troupes du duc de Vendôme s'étaient jointes celles du roi Philippe V, qui venaient de réprimer un mouvement à Naples.

Ensuitte l'armée des ennemis s'estant retranchée dans le serail, comme aussy occupé les postes de Gouvernallo, Borgoforte, Hostillia, Son Altesse nous fit faire un pond près de Gazallo et ce après que nous eumes faits les retranchements à la madonne de Legretatio tout auprès et devant ceux des ennemis ; partie de l'armée des deux couronnes (1) devant occuper ce camp, et l'autre marcher aux ennemis pour les prendre en flanc au dela le Po. J'oubliois de dire que nous nous étions emparés de la ville de Bozolo et de cette principauté du temps avant, par surprise, pour prevenir le dessain du prince Eugéne. J'avoist esté de cette expédition, l'armée ayent passé le Po pour aller aux ennemis, notre avant garde defit deux régiments de quirassier de l'armée ennemie ; Ensuitte l'armée marcha vers Luzara ou l'ennemi avoist quinze cens hommes sur son aille droite, lesquels furent forcés et faits prisonniers par l'aisle gauche et avant garde de notre armée. C'est là tout auprès ou le prince de Commercy fut tué comme aussy M. de Kréquy. La nuit estent survenue, on ne peut pas en venir à un affaire généralle, d'autant mieux que le Roy d'Espagne et le duc de Mentoue, estant à l'arrière garde, on fut obligé de leur laisser un corps de dix mil hommes ; ce qui fut un contre temps facheux, en ce que l'armée estent affaiblie, lon n'auza pas poursuivre si vigoureusement son ennemy cette journée là ; et la nuit estent venue, il se retrancha devant son camp et nous en fimes de mesme devant le nostre, à une portée de fusil les uns des autres (2).

L'ennemy se sentant faible et poursuivi vigoreusement par une armée victorieuse et un général intrépide, se replia et passa la Seihia, mestant cette riviére devant luy, ayant esté poursuivi le lendemain au matin jusques là. Nous fumes ensuitte faire le siége de Gouastalla, par ordre du Roy

---

(1) Du roi de France et du roi d'Espagne.

(2) Le combat de Luzzara, 15 août 1702, n'eut rien de décisif; néanmoins le prince Eugène se retira derrière le Mincio, et le Modenais fut ouvert aux troupes françaises.

d'Espagne, qui alloit tous les jours à la tranchée et voulloit tout voir par luy même. Nous eumes fait le siége dans douze jours ; j'y receus une grosse contusion d'une basle à la cuisse gauche. Le roy nous donna à chacun des blessés trente pistolles d'Espagne et autres vingt de gratification.

Cette ville estent prise, nous fimes le blocus de Berzello, place très forte à 5 bastions, située sur les bords du Po, entourée de marais ; ayent fait des retranchements et redoutes tout à l'entour sous la portée du canon de la place, le roy fit former ce blocus par des troupes espagnolles et irlandaises jusqu'à la redition d'icelle, le printemps d'après, qui fut prise, et la garnison, par famine. Elle fut razée res pied de terre par les peysans du Modenès qui furent commendés. Nous retablimes les chemins couverts, glacis, bréches et remparts de Gouastalla, et Monseigneur de Vendôme en fit son quartier général. Je fus détaché de là ensuitte avec les officiers généraux : le s^r d'Albergoti, qui fut commender dans Modène ; M. le compte de Vaubecourt, M. le compte d'Estaing feurent commender dans le carpaisan et résider à Carpi, ou je fus avec eux ; il y avoist dix à douze mille hommes detachés de ce coté là. Je fus visiter toutes les places de ce pais là, qui est un des meilleurs, et aussy avenant (?) que l'on puisse voir. Je remarquoy dans le Modenois qu'ils aiment plus les François que pas une nation de toute l'Italie ne faisoit ; les peuples de tout le pais ou nous avons habitte ont estés pourtant touiours très protégés et ménagés par les François, et fort mal traittés dans la suite par les Allemens, qui les ont en partie mis à la besace. Du depuis, je fis rétablir les fortifications de Carpi et mis cette place hors d'insulte (1). Dans ces entrefaittes, les ennemis s'emparèrent de deux cassines qui estoit dans l'emboucheure de la Seihia et de la Parmesanne, de nostre costé, et s'y retranchèrent fort, à dessain de faire des courses et de nous inquietter, ayent un passage sur la Seihia. Nous marchames au plustot, quatre mille hommes et les officiers généraux, MM^rs de Vaubecourt,

(1) A l'abri d'un coup de main.

d'Estaing, du Luxambourg et autres. Je fus chargé de cette expédition et m'en acquittai asses heureusement, car ayent monté sur un des beaux chevaux de Mr le comrte de Vaubecourt, je fus en présence des ennemis retranchés reconnoistre leurs retranchements, sous le feu de leur mousqueterie en caracolant en leur présence, dont les officiers me faisoit signe, avec leurs chapeaux, d'approcher et j'ose dire qu'ils ne voulurent pas, par mépris, me faire tirer dessus. Cependant, ayent cogneu l'estat de leurs ouvrages, nous les attacquames une heure après, les forcames dans leur retranchement, sy bien que de 700 hommes ou environ qu'il y avoist d'ennemis, il feurent tous tués, noiés en voullant passer la Seihia ; nous y perdimes peu de monde. Comme ce poste estoit important, il fut touiours gardé par huit ou neuf cens hommes, et je y fus employé nuit et jour pour le fortifier de redoutte et retranchements, plus de trois mois ; comme aussy au Chavio, poste auprès de la, fort utille. Je fis aussy des retranchements autour du chateau de Casenove et des casinnes le long de la Seihia. Dans ce tems là monseigneur de Vendomme, Mr de Richerand, de Vaubecourt et d'Estaing rendirent compte en cour de mon application et bravour. Je le dis parceque tous les certificats que j'ey de quantité d'officiers généraux en fond foy. Je receus une commission de capitaine reformé dans le régiment d'infenterie de Cambrésis, avec la pension de quatre cens cinquante livres, avec l'ordre de tenir rang suivant la datte de ma commission, avec une gratification de trente pistolles. Ensuitte, de ce poste, je fus détaché, avec un camp volent commandé par Monseigneur de Vendomme, pour assiéger Gouvernallo sur le Meintio, au bas du serail que les ennemis occupet.

J'avois au commencement fait un plan de ce poste, qui nous servit bien et me fit honneur. Quatre jours après nous forçames ce poste après avoir comblé les fossés et chenaus qui estoit aux environs. Ensuitte monseigneur de Vendomme marcha avec trente mille hommes par le Ferarois, Estat ecclesiastique et Venetient, pour chasser les ennemis d'Ostillia et Saravalle : Nous y marchames 12 ingénieurs, et

arrivâmes dans dix jours, après avoir gaigné le long de l'Adigée, et arrivames à deux heures après midy à portée pour les attacquer ; ce qui fut différé jusqu'au lendemain malapropos, car ils auroit esté forcés ; ce qui ne fut plus faisable le lendemain par la quantité de retranchements qu'ils eurent faits ; ce que monseigneur de Vendomme ayant veu et ne voullent pas risquer du monde, nous fimes demi tour a droit sans avoir foit autre chose que peiner (?) un peu les Estats ecclésiastique et Venisien. Ayant seiourné quelques jours sur le Mentouan, nous marchâmes vers le Trentain, avec cette armée, pour nous joindre avec Mr le duc de Bavière (1), qui venoist en même tems de son pais avec son armée pour nous joindre. Alors le prince de Vaudemont resta avec autre trente mille hommes le long de la Seihia pour faire teste à l'armée du prince Eugenne. Nous marchames le long de l'Adigée, la laissant à droit jusques à Aquanigra ou les ennemis sestoit retranchés pour nous disputer le passage, ayent à leurs droite le lac de Gouarda, le monte Baldo, et, à leur gauche, la rivière de l'Adigée et des montagnes presque inaccessibles. Nonobstant leur situation avantageuse, leurs retranchements et peu d'espasse à pouvoir les attaquer, nous les forçames à six heures du soir sans quasy pas de pertes ; c'estoit le régiment de Nigrelly de l'empereur et mille peysans qui gardoit ce poste, lesquels se sauvérent ; mais ils nous arrettérent bientost tout court, en ayant fait sauter le chemin qu'il avoist frayé dans un rocher, lequel il nous fallut refaire à force de mines, de pics et marteaux. Nous avions pris leurs vivres, sept piéces de canon de fer que l'on cloua, ne pouvant les ammener. Nous fumes pendant trois jours dispersés dans ces montagnes désertes, ou ne mangea pas qui voullut. Nous fumes de là tomber à

---

(1) On venait de renoncer définitivement au plan hardi de Villars, qui consistait à profiter des succès de l'Electeur de Bavière sur le haut Danube et à se porter sur Vienne. L'Electeur lui-même préféra essayer la conquête du Tyrol par une action combinée de ses troupes et de celles de Vendôme.

Mouvi, gros bourg, ou les ennemis nous avoit tout abandonné. L'armée y trouva de quoy y subsister trois jours. C'est là, par parentaise, qu'un soldat, comme je crois irlendois, me volla très adroitement mon épée, ma cane et mes pistollets de sur une table ou nous estions logés plusieurs ingénieurs. De là nous fumes commendés avec 500 grenadiers pour reconnoistre le chateau fortifié de Nago sous lequel nous devions absolument passer. J'en fis la veue estant à portée et non sans esuier plusieurs coups de fusil. Nous fimes ensuitte ce siége, qui nous teint 7 jours, estant deffendeu par 700 hommes du régiment de Nigrelly avec onze piéces de canon ; ils feurent tous faits prisonniers de guerre. Ensuitte nous fimes sauter ce château par le moyen des mines. De la, nous fumes camper à Riva, petite ville située au bout du lac de Garda. Nous fimes là, pour un entrepot, quantité de retranchements pour y laisser des troupes. Nous fumes de là, avec un corps des troupes et de grenadiers, reconnoistre et investir le fameux chateau Dario, très fort par sa situation fort ellevé et escarpé de tous cotés ; il y a une ville au pied faisant une portion de cercle, entourée de bonnes murailles. Ayant fait venir 14 piéces de canon de 16 et de 24 de balle de Mentoue, par dessus le lac de Gouarda, nous fimes des trous à la muraille de la ville ; les ennemis s'estant sauvés dans le chateau, nos troupes forcérent les murailles et pillèrent la ville à leur discrétion, faisant racheter les meubles aux habitants sur la place. Le siége du chateau dura onze jours ; nous y fimes onze cens prisonniers de guerre et primes 26 piéces de canon et les munitions, et nous y fimes miner le chateau et sauter. Dans la suite nous marchames en avant vers Trente, sans trouver aucune oposition, tous les peuples des bourgs et villages se sauvoit sur le haut des montagnes inaccessibles, se replient sur le derriéres et nous laissoit tous les vivres et subsistance qu'ils avoit. Nous passames auprès du chateau de Toblain, auprès duquel est un lac ou les ennemis auroit peu nous arrester et contraindre à faire ce siége dans les formes, mais ils n'osèrent pas nous y attendre. Quelques jours après,

nous fumes camper à une lieu de Trente. Monseigneur de Vendomme détacha 500 grenadiers pour s'emparer de la hauteur qui domine sur la ville sur le bord de l'Adigée au bout du pond. C'est un plateau nommé le dos de Trente, escarpé de tous cotés hors une avenue très facile à garder. Les ennemis l'occupent avec juste raison, mais à notre abord, ils se replièrent de ceste montagne mirent le feu, en se retirant, au couvent de St Lorent, dominicain, qui est au bout du pond et mirent le feu à une partie du pond qui fut consumé en peu de temps. Ayent gaigné cette hauteur avec les grenadiers, je me mis dans la maison de plaisance qui est à l'évêque de cette ville, sur la hauteur. Je fis la veue, par une fenêtre, de cette place et de l'Adigée avec les endroits ou nous devions passer cette riviére avec les retrenchements que les ennemis faisoit pour s'opposer à notre passage. Monseigneur de Vendomme voullut envoyer cette veue à Mr de Chamillard pour la faire voir au Roy : ce qui fut fait, l'aïent mise au net avec toutes les remarques particuliéres que je y avois fait. J'en eus une lettre de remerciement de ce ministre et un reproche de Mr Le Pelestier de ne la lui avoir pas adressée en droiteure pour la faire voire au Roy. Nous boumbardames Trente, des mesmes bombes que l'Empereur avoit fait faire, auprès de Muri, pour nous bombarder à Mentoue pendant ce blocus ; Elle crevoit (1) en partie estent en l'air, n'estant pas bien conditionées dans leur epéseur, ce quy faisoit dire à nos soldats qui voiet les bourgeois sur les remparts : « Nous vous rendons la marchandise que vous nous aves laissée : elle n'est pas de bon alloy, nous n'en voulons point ».

Dans le temps que Monseigneur de Vendomme faisoit les dispositions pour passer l'Adigée, il recut des lettres de Mr de Baviére, qu'une femme lui apporta, ayent passé par la Suisse, qu'il s'en retornoit sur ses pas avec son armée par la dificulté qu'il trouvoit dans les passages ; et que Mr de Savoye avoit signé la ligue avec les ennemis des deux Cou-

(1) Les bombes.

ronnes (1). Ce qui fit que nous fimes demi tour a droit, et l'armée retourna camper sur le Mantouan. A son arrivée, on desarma les troupes de Mr de Savoye auprès de St Benedit, les ayent toutes faittes prisonniéres de guerre ; elles furent dispersées dans les places de Mantouan de l'Alexandrain et Millannois. Monseigneur de Vendomme devent aller avecque son armée susdite faire la guerre à ce duc infidelle et l'armée par conséquent de Mr le prince de Vaudemon étant asses faible pour faire teste à celle du prince Eugenne, il falust de nouvelles dispositions. L'on voullut, comme fort nécessaire, oter le pond de sur le Po qui estoit au dessoubs de St Benedet pour le placer vis a vis de cette abeyee. Pour cest effait, je fus mandé de l'armée de Monseigneur de Vendomme pour aller à St Benedet trouver Monseigneur le prince de Vaudemont, qui avoit jetté les yeux sur moy pour faire cest ouvrage (2). En ayent esté chargé et ayent visité la situation, je demanday les choses nécessaires, ce qui me fut accordé. Ce n'estoit pas un petit ouvrage puisquil falloit, au lieu de 60 bateaux dont le d. pond estoit composé, 20 de plus, le lict du Pô estent là plus large, et puis faire, sur un ban de sable, sur la longueur de 80 toizes, un pond solide sur le pilotis à la hauteur des plus hautes creues du Po. Pour cest effait, il falloist que les piloty eussent de trente à quarante pieds de long battus au refus (?) du mouton. J'entrepris cest ouvrage vers le 10 de septembre (3) et fut fait le 4 d'octobre avec l'étonnement des deux armées et partie des officiers généraux qui ne croyoit pas la chose faisable. Cependant j'y reussi bien, et sur ledit pond messieurs nos généraux prirent congé l'un de l'autre et me firent l'honneur de me

---

(1) Le duc de Savoie trahissait depuis longtemps : il se déclara ouvertement contre Louis XIV en 1703. Sur le champ, Vendôme reçut ordre d'abandonner ses opérations dans le Nord-Est de l'Italie et le Tyrol, et de rétrograder vers sa base d'opérations, après avoir désarmé les 6.000 Piémontais qui se trouvaient parmi ses troupes.

(2) On voit que Fénis jouissait de la meilleure réputation auprès des généraux.

(3) 1703.

gratuler. Je fis ensuitte faire deux ouvrages retranchés et palissades aux deux bouts du dit pond. Jeus 20 pistolles de gratification et ayent eu un congé de la cour pour aller faire un tour ches moy, je partis de St Benédete à la fin d'octobre, estent quasy outré d'un rume et fatigue que j'avois fait là nuit et jour. Je fus passer à Ferare, de là à Génes, et par mer, sur une gallère de Turcs, à Entibes, en Provence, deux mois ; après je retournay passer par Lion, Genéve et en Suisse, en ensuitte à Cassel, ou je heus ordre de Monseigneur de Vendomme de le suivre aux expéditions qu'il alloit faire. Ce me fut un grand contre tems, car j'avois tout mon petit équipage à Mentoue ; mais il faut obéir. Nous fimes trois ponds sur le Pò sous le canon et mousqueterie des remparts de Casal. L'armée, estent composée de trente mille hommes efectif, passa le Pò sur ces ponds. L'on fit reculer Mr de Savoye qui estoit campé à Villeneuve, à deux lieux de là. Estent poursuivi par notre avant garde, il se replia à Train et puis à Chivas ; son arriére garde fut mal traitée, ou il estoit en personne ; son fameus partisan fut pris, en voullant favoriser sa retraitte, avec beaucoup de ses gens tués.

Nous fumes investir et camper aux environs de Versel, place bien fortifiée à la moderne, entourée de onze bastions, fause braye, courtines, demy lunes, reduis, fossés, place d'armes, chemain couverts, glacis et avant fossés, avec de beaux cavalliers dans le centre des bastions, des remparts bien dirigés, avec une encienne citadelle ; la porte de Millan est très belle, avec une belle gallerie de marbre au dessus. Cette place, estent des mieux entretenues, ne teint, à l'armée des deux Couronnes, que 27 jours de tranchée ouverte. C'est là ou je fus fait sous-brigadier des ingénieurs. Cette garnizon, composée de douze bataillons d'infenterie et 500 ousars ou cavalliers, feurent faits prisonniers de guerre ; nous y eumes neuf ingénieurs tués ou blessés. Après la prise, j'eus ordre d'aller loger dans la ville pour faire un peu retablir les bréches et combler les tranchées par 6000 paisans qu'on envoya du Millennois. Peu de temps après, l'ordre

du Roy vint pour raser cette place. Nous commençames par faire arracher toutes les palisades, raser les contreescarpes et miner les demi lunes, et Monseigneur de Vendomme en vit sauter six avant de partir pour faire le siége d'Ivrée. Je hus trente pistolles de la démolition susdite de gratification. Ce rasement se continua par les sapeurs et mineurs, Mr le compte de Vaubecourt, lieutenant général, commendant dans la place.

J'avois si fort fatigué pendant le siége et après, que la fiévre me prit et je ne laissés pas d'aller dans une chaize et suivre l'armée. Nous fumes investir la ville d'Ivrée. Ayant pris plusieurs prises de quina, la fiévre me passa et je servis à ce siége autant que mes forces peurent le permettre.

Cette place, avec le chateau, ne teint que 14 jours tranchée ouverte ; nous y eumes 7 ingénieurs tués ou blessés (1), et il y eust onze cens hommes tués ou blessés à ce siége. La garnison, compozée de trois mille hommes ou environ, fut faitte prisonniére de guerre. Je heus ordre encore d'entrer dans la place pour visiter les ouvrages et mestre en magazin ce qui dependoit de la fortification qui estoit cy devant au duc de Savoye et pour faire recombler les tranchées et racommoder les bréches, ce que je fis pendant le temps que l'armée resta à portée de cette place ; mais Monseigneur de Vendomme ayent encore résolu le siége de Verue (2), nous marchâmes devant cette place, après avoir passé le Pô à Train.

Nous campames devant le fort de Guerbinan le onze septembre et les ennemis furent chassés de toutes les hauteurs de ses environs. Le traize, Mr de Richerand, nostre général (3), Gomain et moy fumes avecque luy pour reconnoistre ce fort qui faisoit la figure d'un tenaillon sur la hauteur du costé ou nous pouvions attaquer. Quoique cet ouvrage ne

(1) On notera les indications de notre manuscrit relatives aux pertes sensibles qu'éprouvait, à chaque opération de siége, le corps du génie militaire. On sait que l'organisation de ce corps date seulement de Vauban.

(2) Le siège de Verrue ne dura pas moins de six mois.

(3) Il commandait le génie de l'armée de Vendôme.

fut fait que de facines de terre et de bois, il ne laissa pas que de nous tenir plusieurs jours, et il fallut y aller par trenchées. Le s^r Gomain et moy nous estant avancés par ordre du d. s^r de Richerand en veu et sous le feu de la mousquetterie des ennemis pour reconnoistre le terrain ou nous devions ouvrir la tranchée, dans cette intervalle que nous fumes salués de plusieurs coups de fusil, Mr de Richerand fut blessé d'un boullet de canon, étant dans un retranchement, de 4 (1), qui luy passa si près de la teste qu'il coupa un peu de son chapeau et emporta le bouton de la coquarde. Peu après, nous retornames à nostre cartier et les préparatives ayent esté faittes pour l'ouverture de la tranchée, elle fut ouverte la nuit du 14 au 15. Le s^r de Lauziére, brigadier, l'ouvrit à la droite et moy à la gauche, à 90 toizes seulement de distance du chemain couvert des ennemis. J'avois à ma gauche dix compagnies de grenadiers, cinq bataillons pour me soutenir et 600 travailleurs avec 4 autres ingénieurs. Nous fimes de fort beaux travaux, et heureusement, cette nuit là, sans beaucoup d'effusion de sang ; et le lendemain nous communiquames nos deux attacques en plein jour. Je ne dois pas laisser sous sillence que 12 jours après Mr de Richerand mourut de sa blessure ; il estoit marchal de camp des armées du Roy et devenu habile par la quantité de siéges et espéditions et fortifications qu'il avoit fait faire.

Je le fis enterrer auprès d'une chapelle au dessus de notre camp : Que Dieu l'absolve ! Le fort de Guerbignan, après 13 jours de tranchée ouverte, fut abandonné par les ennemis du tems que nous devions les attaquer. Ensuitte nous poussames nos tranchées vers le front de l'atacque que nous devions faire à la teste du chateau devant le costé poligonne, que nous pouvions attacquer, sur la longueur de 80 thoises ou environ ; le reste du pourtour de ce chateau n'estant pas quasi praticable vu son difficile accès et escarpement. C'est la devant ou nous marchames pied à pied et que nous remuames bien du terain ; les ennemis, de leur cotté, faisoit

(1) Il faut lire : blessé d'un boulet de canon de 4, étant etc.

jouer autant de mines qu'ils pouvoit pour nous incommoder. L'on peut dire avec véritté que tout ce qu'on peut soufrir de plus rude à un siége il falut le sentir là. Nous fimes tant que, malgré l'effort de l'ennemy, d'une forte garnison qui estoit rafréchie tous les jours par des nouvelles troupes, d'une forte artillerie bien servie, nous poussâmes nos tranchées à la contre escarpe, et c'est là tout le long que nous fimes une battrie de neuf piéces de 24 de basle pour battre en brèche. La brèche estoit plus que suffisante à la premiére enceinte, et les deffenses estoit fort ruinées à la seconde et à la troisiesme enceinte. Cependant l'ennemy avoit fait plusieurs sorties sans beaucoup d'effait, que d'une, ou il y eust bien des gens de tués de part et d'autre ; il ne se peut pas exprimer la quantité des bombes qu'il se jettoit dans leurs ouvrages nuit et jour. Enfin, vers le 7 ou le 8 de janvier, Mr de Vendomme, ayent ordonné à Mr de Losier, mon brigadier, de faire un logement dans le chemain couvert de l'atacque, entre la battrie de la contre escarpe et le fossé de la place, il le manqua cette nuit là et l'aient esté relever le lendemain, je fus chargé de faire cet ouvrage, qui estoit des plus périlleus. Monseigneur de Vendomme estent à la tranchée, me fit l'honneur de me recommander de prendre garde à moy à cette expédition ; luy ayent fait connoistre, par un bout de plan croqué à la hatte, ce que je devés faire, je me mis en estat de l'exécutter (1) ; et, ayent fait provision des mineurs, sapeurs, travailleurs, outils, gabions, sacq a terre, planches et le reste, je dispozé autres quatre ingénieurs que j'avois sous moy pour les autres ouvrages que je devois faire faire après le soleil couché. Je fis faire un trou dans un merlon, entre deux piéces de canon, par les sapeurs, et fis arracher trois palisades du chemain couvert. Ensuitte, le trou estent assez grand pour y pouvoir faire passer les gabions, je sortis dans le chemain couvert, la nuit estent

(1) C'est la seule opération sur laquelle Martin de Fénis donne des détails un peu circonstanciés. Ils sont d'une extrême précision et seront lus avec intérêt.

venue, avec vingt grenadiers et je les portais au bout du pond, dans le centre de la place d'armes, dans un grand trou qu'une bombe et mine avoit fait. Ensuitte je fus reprendre trente travailleurs, chacun avec un gabion, et des outils à remué la terre. Je laissai à la battrie un ingénieur avec ordre de venir à moy quand je lui manderois, ce qu'il n'osa faire dans la suitte : c'estoit un ingénieur du grand duc de Toscane, estent aide de camp de Mr d'Abergoti, servoit d'ingénieur volontaire dans la brigade d'ingénieurs que je commandois.

En faisant le logement le long du chemain couvert et posant mes gabions, les canoniers, imprudemment et sans regarder au travers des embrazeures par ou ils pouvoit me voir facillement à la faveur des feux d'artifice, des grenades et fagots godoronés que les ennemis jettoit de tous cotés et de ce qu'on jettoit sans cesse des bombes et toutes sortes de machines infernales dont le démon se sert pour perdre et détruire les créateures de Dieu, ils mirent le feu au canon, je veux dire les canonniers, lorsque je n'avois pas encore troué la moitié de l'ouvrage avec les gabions, mais j'avois eu deia la moitié de mes travailleurs tués ou blessés ; un boulet de canon emporta le travailleur qui me donnoit les gabions et le soufle du dit canon comme j'estois fort près de sa gulle, me donna à la teste sy bien que je fus jetté à la renverse et mis en un estat pitoiable (1) ; les grenadiers m'aient tresné dans le trou, ou je les avois postés dans le dit chemain couvert, j'envoiois chercher l'ingénieur susdit un peu après, n'estant plus en estat de pouvoir agir. Il vint, mais le courage luy manqua, c'estant sauvé un moment après. N'ayent pas tout à fait perdeu la connaissance, je promis quatre pistolles à des grenadiers pour achever de pozer les gabions qui restoit dans l'allignement de ceux que j'avois pozés, ce qu'ils firent, quoiqu'une partie y resta sur la place, à la lueur de la poudre et du feu.

---

(1) Des faits analogues ont été signalés au cours du siège de Sébastopol, si notre mémoire ne nous trompe.

Ensuitte deux grenadiers me tresnairent dans nostre battrie, après quoy je fis sortir des travailleurs à force qui firent le logement en question. Il me seroit bien difficile de faire le récit de ce que je soufris de cest accident, pris le cinq janvier 1705, dont je m'en sens encore sans espérence d'en revenir de ma vie. Mes camarades me firent porter au cartier des ingénieurs, je fus pendant trois saimaines fort mal ; et, hors de mourir, je ne pouvois l'estre davantage ; mais estent très bien secoureu par le soin de Desmoulin, premier médecin de l'armée, qui me tira d'affaires, de même qu'il avoit fait à Barsalonne (1), nonobstent la cruelle saison du mois de janvier, me fit porter à Casal dans un bateau, sur la rivière du Pô, parceque le bruit du siége me augmentoit mon mal ; bien que l'on ne crut point que je pusse en revenir, l'on hazarda le tout pour le tout, m'aient fait traduire à Cazal, plus mort que en vie, l'on me mit là en chambre garnie, ches un siurgien, ou je fus deux mois là. Je me remis un peu par les bons soins du médecin de Monseigneur de Mentoue. Je ne dois pas taire l'obligation que j'ey à Monsieur le compte d'Aubeterre, lieutenant général des armées, lequel avoist la meilleure table, plus abondente que pas une de l'armée et par conseqquen les meilleurs officiers de cuisine, lequel avoist tant de bonté pour moy que, tous les jours que je restay au camp malade, il me faisoit envoyer un grand plat de gelée qui me fit fort grand bien. J'avois aussy obmis que, au commencement du mois de novembre, Monseigneur de Vendomme c'estoit si bien trouvé content de mes services et voullent m'en donner des marques, comme il me le dit, il escrivit à Mr de Chamillard en termes très forts, le priant de demander incessamment au Roy la croix de chevallier de St Louis pour moy : ce qui luy fut accordé tout aussytost. J'avois aussy esté mis sur l'estat du Roy par les bons soings de M^r le Pelestier pour l'estre fait (2) à la première promotion. Ayent un peu repris

(1) Serait-ce donc à Barcelone que Fénis aurait reçu sa première blessure ?

(2) Chevalier de Saint-Louis. En d'autres termes, de Fénis avait été

dans la suitte des forces et ayent eu un congé de Monseigneur de Vendomme deux mois après, quand je peux un peu me souttenir, et que mes vallets, par surcroit de malheur, furent un peu remis d'une maladie qu'ils avoist pris auprès de moy, qui les avoit mis à l'extrémitté, je m'en fus en chèze à Génes ; et de là, quelques jours après, Mr de Turcis, général des Galléres d'Espagne, me fit mettre sur une gallère qui me porta sur mer jusques à Monaco et de là une gallére de Frence qui me porta à Entibes ou estoit mon encienne résidence ; de là je fus à Grâce, petite ville ou l'air est très bon, dans la montagne ; et de là aux beins de Digne. L'hiver ensuitte, ayent eu un congé de la cour, je fus à Versailles, ou j'eus l'honneur d'être receu chevallier de St Louis par le Roy dans sa chambre. Il est à remarquer qu'on avoist envoié à Monseigneur de Vendomme à Verue une croix de St Louis pour moy ; et en second lieu une deuxiesme à Mr le compte de Grignan, lieutenant général commendent en Provence, pour me la donner : ce qui fit que l'on se faisoit de la paine, c'est à dire le trésorier de l'ordre à Versailles, de m'en donner une troisiesme. Je l'heus pourtent, et Mr le Pelestier m'aient tesmoigné que le Roy estoit content de mes services, me dit que je n'avois que à voir quelle place pouvoit me convenir pour y estre placé ingénieur en chef ; qu'il feroit son possible pour l'obtenir du Roy pour moy. Et dans la suitte, ayent sceu le poste de Blaye vacant, je le demandé à mon dit seigneur Le Pelestier, lequel l'obteint du Roy pour moy. Il y a deia 6 ans que je sers dans ce poste, ayent soing des fortifications de cette citadelle, de tour de l'isle St Simon vis à vis cette place et du fort de Médoc, est ce après avoir servi Sa Majesté l'espace de 38 années casi partout ou Sa Majesté a fait des siéges pendent les guerres passées. J'ai servi à 18 siéges, à plusieures attacques et blocus ; j'ey esté blessé 3 fois et reçeu plusieures contusions, et sans mon fatal accident de Verue, j'aurois esté fait brigadier des ingé-

---

proposé hiérarchiquement par ses chefs directs, et spécialement par le général en chef.

nieurs au dernier siége de Turin, ou j'allois malgré mon indisposition, sans un contre ordre de la Cour, puisque mes cadets ingénieurs le furent ; mais le destain fatal fit qu'ils ne jouirent pas longtems de cette honneur puisqu'ils y feurent tués 35 (1). J'ey des certificats signés avec le cachet de plusieurs officiers généraux comme de Monseigneur de Vendomme, de Mr le maréchal de Catinat, de Mr le maréchal de Vauban, de Mr le maréchal de Besons, de Mr de la Para (?) lieutenant général, de Mr le compte de Vaubecourt, lieutenant général, et Mr le compte d'Estaing, marchal de camp ; de Mr Richerand, marchal de camp et ingénieur général en Itallie ; de Mr de Narbonne, lieutenant général ; de Mr de Grini, intendant de l'armée d'Itallie ; de Mr Dendresel, intendent aussy de l'armée d'Itallie ; de Mr de Tarade, ingénieur général d'Allezase, chevallier de St Louis, du tems que je y servi sous sa direction en Allezase ; de Mr de St Jal, commendent d'un bataillon du régiment d'infenterie de Bourgogne, signé de plusieurs capitaines du dit régiment, qui certifient comme quoy et le tems que j'ey bien servi dans le dit régiment en qualitté d'officier, et en dernier lieu Mr le maréchal de Mourevel a atesté, au bas d'un recuil de mes certificats, comme quoy je sers avec bonne conduitte et application. Enfin tous les susdits certificats fond foy de mes services et de tout ce que j'ey avancé sur le présent mémoire : en foy de quoy je déclare le tout estre véritable et que j'ey l'original de vers moy de tous les dits certificats, signés des dits officiers généraux, avec le sceau de leurs armes pozés dessus. Fait à Blaye le 7 juin 1713.

La copie des certificats sont escrits mot à mot à la 3e feuille en suitte, à la gloire de Dieu, le tout fait (2) . . . . .

---

(1) Nous avons déjà fait ressortir les pertes énormes du corps des ingénieurs militaires à chaque siège.

(2) Illisible.

LES BÉNÉDICTINES
DE
BONNESAIGNE
(Suite)

CHAPITRE III

Bienfaiteurs. — Dépendances de Bonnesaigne.

§ 1. — Bienfaiteurs de Bonnesaigne (1095)

L'ère bienfaisante des Croisades, avons-nous dit, vient de se lever au firmament de la France, belle comme l'étoile du berger au crépuscule du XIe siècle, ou brillante comme celle du matin à l'aurore du XIIe.

Dès son apparition, elle produisit sur nos seigneurs limousins l'effet que l'étoile des Mages avait produit sur les petits rois de l'Orient : elle les guida dans la voie du renoncement aux richesses et les conduisit, non seulement au berceau, mais surtout au tombeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'un et l'autre modèles de pauvreté, mais foyers ardents de gloire.

C'est alors que commence pour l'abbaye montagnarde, pour n'en citer qu'une seule, la série connue des *dons* ou des *restitutions,* qui lui arrivèrent de la part des Ventadour ou autres seigneurs limousins.

Cette liste, forcément incomplète, est dressée à l'aide de quelques notes que l'on trouve d'ici et de là sur des feuilles volantes échappées aux pillages et aux incendies de Bonnesaigne, surtout de l'ouvrage incomparable du R. P. Bonaventure de Saint-Amable et du précieux *Dictionnaire des Paroisses du diocèse de Tulle,* publié par l'éminent archéologue de Servières.

Cette liste comprend un grand nombre de *donateurs*, dont quelques-uns, malheureusement pour l'histoire, sont simplement désignés par leur nom, sans aucune indication des biens *donnés* ou *restitués*.

Chose curieuse ! En tête de ce cortège de bienfaiteurs, marchent ceux que certains auteurs nous donnent comme étant les plus coupables envers Bonnesaigne, c'est-à-dire les Ventadour, « qui ont longtemps disputé la qualité de fondateurs et ont été déboutés de leurs prétentions. Mais encore qu'on ne les tienne pas pour fondateurs, ils sont réputés pour bienfaiteurs et protecteurs de ce lieu » (Bonavent. de Saint-Amable).

Nous verrons, dans la suite, que les Ventadour ne sont pas ceux de nos seigneurs qui ont le plus de torts à se reprocher envers l'abbaye dont nous parlons. Ils purent parfois se prévaloir de leurs droits à la reconnaissance de la part de cette communauté et peser sur l'élection de ses abbesses. Mais les abbesses qu'ils lui donnèrent furent toujours des religieuses accomplies, fort édifiantes, surtout celles qui portaient dans leurs veines du sang des Ventadour ; tandis qu'il n'en fut pas ainsi de celles qu'imposèrent d'autres familles influentes, mais secondaires, du Limousin ou d'ailleurs. L'opulente famille de Ventadour se respectait trop ; elle était trop généreuse et trop chrétienne pour en agir ainsi envers une abbaye qu'elle regardait comme le joyau le plus précieux de sa couronne seigneuriale.

Quelle belle famille chrétienne, en effet, que celle du suzerain de nos montagnes ! Quand on compulse ses archives, on est réellement saisi d'admiration pour

elle en voyant le nombre de prélats, de religieux et de religieuses qu'elle a donnés à l'Eglise. L'histoire de ces *enchaînés* dans le Christ, dont plusieurs, revêtus de la pourpre romaine, furent fameux dans les sciences, dans les lettres et dans la politique chrétienne et nationale de l'époque, serait une des plus belles pages qu'une plume exercée pourrait écrire pour la gloire de la religion et l'honneur du bien-aimé diocèse de Tulle, si riche pourtant en souvenirs et en traditions qui ne demandent qu'à être recueillis pour faire éclater l'admiration et l'enthousiasme de ses enfants, s'ils ont un peu de noblesse dans le cœur, d'élévation dans l'esprit et de fierté dans l'âme.

Rien que d'après des notes prises au pas de course sur les rares documents que j'ai eus à ma disposition, je trouve 24 évêques, 30 religieux et 14 religieuses sortis du sang des Ventadour. Ce relevé précipité de *soixante-huit*, n'est certainement pas l'expression exacte des enfants de Ventadour qui se consacrèrent au service de l'Eglise ; mais il est plus que suffisant pour nous dire les nobles sentiments qui animèrent toujours cette grande famille envers la religion et les membres du corps mystique de Notre-Seigneur.

Ventadour fut toujours prodigue de son sang sur les champs de bataille, mais aussi de ses enfants pour le service des autels et de son or pour les maisons religieuses et les fondations pieuses, et cela non seulement en Limousin mais encore en Auvergne et en Périgord. En Limousin, nous trouvons les traces de sa générosité au prieuré N.-D. érigé dans son propre château, à Moustier-Ventadour, Bonneval de Soudeilles, Meymac, Saint-Angel, Ussel, Bonnaigue, La Cel-

lette, Port-Dieu, Valette, Monceau, Obasine, Tulle, Glandier, Saint-Martial de Limoges et Grandmont.

En Auvergne, elle éclate à Notre-Dame de Mauriac et à Muratel.

En Périgord, nous la trouvons à Dalon, où devait aller finir ses jours le troubadour Bernard, le digne émule du célèbre *cantador* Ebles II.

Non, une famille qui tient toujours ainsi sa bourse ouverte à la générosité, ne pouvait se montrer oppressive envers Bonnesaigne et fomenter le désordre dans une communauté, en y envoyant ses filles pour abbesses.

Bonnesaigne n'eut pas toujours la reconnaissance au niveau des bienfaits reçus de la part des nobles vicomtes ; voilà pourquoi les Ventadour se retournèrent quelques fois, mais n'abusèrent jamais de leur force contre une abbaye qu'ils comblèrent de leurs largesses comme une fille chérie.

Qu'on en juge par les lignes qui vont suivre, et on nous dira ensuite si on a droit de s'étonner que les Ventadour aient eu l'œil ouvert *pendant des siècles* sur les affaires intérieures de cette maison qui leur tenait tant à cœur. J'ignore les torts que les Comborn peuvent avoir eus à se reprocher, de 814 à 1059, envers la pieuse fondation du duc Eudes. Mais de 1059, date du jour où Ebles Ier, cadet des Comborn, eut le manoir montagnard en héritage, jusqu'en 1627, date où Gabrielle de Beaufort *débouta* le pieux duc Henri, l'ami de l'infortuné Henri II de Montmorency, son oncle, de ses prétentions au titre de fondateur de son abbaye, nous suivons, dans Bonnesaigne, le pas-

sage des Ventadour à la trace de leurs bienfaits et jamais à celle de leur oppression.

1095. — Le premier inscrit sur cette liste des bienfaiteurs de Bonnesaigne est, en effet, Ebles Ier, époux d'Almodie de Montbron, mort jeune en 1096, au moment où l'Occident, ébranlé par Urbain II et par la parole vibrante de Pierre l'Ermite, allait s'élancer sur l'Orient pour délivrer le tombeau de Jésus-Christ. Arrivé dans nos montagnes en 1059, dès 1095 pour le moins, Ebles Ier mit sa conscience en règle, peut-être après avoir entendu le vicaire de Jésus-Christ à Clermont ou à Uzerche : « Ebles Ier de Ventadour fit du bien à Bonnesaigne » (Note de l'abbé Bazetou, déjà citée).

1147. — Ebles II le *chanteur,* son fils, vient ensuite. Ebles II aima la poésie jusque dans la vieillesse, et il était très gracieux *trouvère* dans l'art de la *cantilène : « Usque ad senectam alacritatis carmina dilexit, et quia erat valde gratiosus in cantilena »* (G. de Vig.).

Mais il aimait aussi les choses de la religion ; et si le rude métier des armes et de la plume ne lui laissa guère le temps d'édifier des maisons de prière, il ne l'empêcha pas de répandre des largesses abondantes autour de celles qui existaient.

En 1136, nous le voyons en pèlerinage à Mauriac et offrir des dons considérables au sanctuaire de *Notre-Dame.* « Sans doute, ajoute l'abbé Chabau, que la vue des nombreux et fervents pèlerins qu'il vit prosternés aux pieds de la Madone inspira sa muse et tira de sa lyre quelque cantique en l'honneur de la Vierge. Chevalier de Notre-Dame, il devint le chevalier du Christ

en accompagnant, quelques années plus tard, Louis-le-Jeune à la [seconde] Croisade » *(Pèlerinages et sanctuaires de la Sainte-Vierge dans le diocèse de Saint-Flour,* p. 10).

Quoi qu'il en soit du *cantique*, les largesses du vicomte ne furent pas toutes pour le sanctuaire de N.-D. de Mauriac. Il en répandit d'abondantes sur le monastère de Bonnesaigne. De concert avec sa femme, la belle et gracieuse auvergnate, *Agnès de Montluçon*, et ses trois fils déjà nommés, il donna la *forêt* de Bonnesaigne.

Le même vicomte et d'autres hommes de bien donnèrent encore au même monastère diverses possessions ou perceptions qu'ils avaient à Bonnesaigne, au bourg de Combressol et sur un grand nombre d'autres paroisses. Dans un instant nous appellerons par leur nom toutes ces *borderies*, *menses*, *métairies* et *villas* que le vicomte *donna* ou *restitua* aux religieuses de Bonnesaigne, avec cens, rentes et dîmes.

Toutes ces libéralités datent au moins de l'année du départ du généreux vicomte pour la seconde croisade, durant laquelle il devait se distinguer, par la plume et par l'épée, sous les murs de Damas, où il conquit le surnom de *Cantador* par ses chansons satiriques et guerrières, composées pour ranimer le courage de ses compagnons d'armes (1147).

1147. — Ebles III, son fils, à l'occasion de son mariage avec Adelaïde de Montpellier, fille de Guillaume et de Mahaud de Bourgogne, se montra, en 1146, bienfaisant envers Bonnesaigne. C'était sans doute, — avant de prendre la croix avec son père, —

pour racheter son divorce, après deux ans de mariage, avec Marguerite de Turenne, sa parente au 3e degré, dont il avait eu Matabrune qui, à son tour, veuve de Raynald V *Le Lépreux*, vicomte d'Aubusson, eut de son mariage avec Eschivat de Chabannes, de Madic, une fille du nom de Marthe, que nous trouverons abbesse de Bonnesaigne en 1208.

1170. — Ebles IV, *dit Archambaud*, fils aîné d'Ebles III, et époux, avant 1170, de Sybille de Faye, fille du vicomte de Châtellerault, en agit de même de concert avec son épouse.

1210. — Bernard, abbé de Tulle (1210-1237), frère d'Ebles IV, fit aussi beaucoup de bien à l'abbaye de Bonnesaigne.

1220. — Le pieux Ebles V et sa vertueuse épouse, Marie de Turenne, fille de Boson III, après avoir fondé la vicairie de *Saint-Eustache* dont nous avons parlé, donnèrent des rentes ponr entretenir une lampe constamment allumée au dortoir de la communauté (1220).

1338 et *1345.* — Enfin, car il faut bien en finir avec cette famille, sans quoi il faudrait citer chacun de ses membres, le vicomte Bernard, neveu de l'abbesse Blanche II de Ventadour, fit à Bonnesaigne plusieurs donations et lui accorda le privilège de prendre jusqu'à deux cents charretées de bois dans la forêt de Ventadour (1338 et 1345).

Ce sont toutes ces libéralités, à jet continu le long des siècles, de père en fils, de la part des Ventadour, pour l'*achèvement*, le *relèvement* ou l'*enrichissement* de la vieille fondation des ducs d'Aquitaine qui, à la longue, firent croire à nos vicomtes montagnards qu'ils étaient réellement les *fondateurs* d'un

monastère dont ils n'étaient, après tout, que les généreux *bienfaiteurs*, ou à la rigueur les opulents *restaurateurs* (V. Bref d'Alexandre III, n° 1).

C'est en 1280 que les prétentions des Ventadour, comme fondateurs de Bonnesaigne, s'étalèrent pour la première fois, sur un titre, l'année même que l'abbesse Mathe de Châteauneuf acquérait de son beau-frère, Ebles VII, toute la justice de Bonnesaigne.

Ne serait-ce pas toujours un peu l'adage : « *Do ut Des ?* »

A la suite des Ventadour, dans cette nomenclature des bienfaiteurs de notre abbaye, viennent les seigneurs de Pompadour, de Comborn, de Maumont, d'Anglars, de Chabannes, de Turenne, de Châteauneuf, d'Ambrugeac, de Vars, de Chalon, de Pennacorn et plusieurs autres.

Avant 1165, Gérald, évêque de Limoges, donna au prieuré la cure de *Combressol* et la chapelle de Notre-Dame du *Deveix*, avec ses revenus et dépendances.

Pierre de Saint-Martial, archevêque de Toulouse, mort en 1401, légua à la communauté de Bonnesaigne un magnifique calice en argent, etc.

A cette liste incomplète des bienfaiteurs de Bonnesaigne, nous avons la bonne chance de pouvoir ajouter, grâce à l'aimable complaisance de M. E. Rupin, la liste complète des bénéfices qui relevaient de la célèbre abbaye. C'est dans les riches archives de cet érudit, sur la poitrine duquel la croix d'honneur est si bien placée, que nous avons découvert « l'état de la recette des revenus de l'abbaye de Bonnesaigne, de 1781 à 1790, rédigé sous l'abbesse Françoise Green de Saint-Marsault ». Grâce à ce précieux manuscrit,

disons-nous, nous pouvons désormais constater d'une manière exacte le nombre des bénéfices qui dépendaient de l'abbaye et le chiffre fidèle des revenus réels que rapportaient les terres que nos ancêtres avaient ajoutées à la mense abbatiale, ou que l'abbaye avait elle-même acquises à force d'économie. Toutes choses sur lesquelles les historiens ont beaucoup varié jusqu'ici, faute de documents précis.

§ II. — Dépendances de Bonnesaigne

Les dépendances de Bonnesaigne se trouvaient situées :

1° Les unes dans le *Bas-Limousin ;*

2° Les autres dans le *Haut-Limousin ;*

3° Les autres enfin en *Auvergne*, dans une partie du diocèse de Clermont, qui relève aujourd'hui de celui de Saint-Flour.

1° Dépendances de Bonnesaigne en Bas-Limousin

1° Bonnesaigne. — Lorsque, en 1165, la prieure Jovite obtint du pape Alexandre III le *Bref de privilège* dont nous avons parlé, voici quelles étaient les propriétés, avec cens, rentes, dîmes, etc., qui formaient la *mense moniale* de Bonnesaigne ; nous n'avons qu'à copier, mot pour mot, cette partie de l'écrit pontifical. Bonnesaigne tenait d'Ebles II, de son épouse Agnès de Montluçon et de ses fils Ebles III, Archambaud et Aimon :

« La forêt de Bonnesaigne » ;

Du même vicomte et d'autres hommes de bien :

« Quatre carteyras, à *Combressol;*

« Deux manses au *Feyt* (Combressol);

« Le manse de la *Chastre* (Combressol);

« Le manse de *Bor* (Saint-Julien près Bort);

« Le manse du *Deveix* (Combressol);

« Deux borderies, à *Peyrelevade* (Drouillas?);

« La villa de *Chaborlinis* (Chaborlin; Darnets a les Chambourlins sur les bords de l'étang desséché de la Bourre?);

« La villa de *Lertii* (en patois *Lert;* Lerme, ancien hermitage, village de Combressol);

« Les *Escures* (Combressol);

« Deux carteyras, à *Genestines* (Darnets);

« Le manse du *Naudet-Monteil* (le premier de Combressol, le deuxième de Meymac);

« Le manse d'*Albar* avec borderie *(Broa)* et forêt; (Arbre-(Fourré), paroisse de Davignac près la forêt Ventadour?);

« Le manse d'*Alba-Ega* (Blantzo-aigo, Blancheau);

« La quatrième partie de la dîme d'*Ambrugeac;*

« La borderie *Fabrorum* (Fourré, Arbre-Fourré, Davignac?);

« La borderie de *Majaleis* (Monjanel de Soudeilles?);

« La borderie de *Monte-Caprino* (Mont de la Chèvre). Darnets a la forêt de la *Chèvre, Fourêt de la Tchabro,* partie de la forêt de Ventadour appartenant au château de Fonmartin qui, lui aussi, porte le nom de « *Castel de la Tchabro* ». Cette partie de forêt se trouve entre le château et le village du *Mont,* d'où le nom composé de *Monte-Caprino,* paroisse de Davignac, qui a aussi le village de la *Mongie* (des religieuses).

« Deux parts du *Monteil et de Lafont* (le premier de Meymac, le deuxième d'Ambrugeac; Davignac a pareillement la Font de Milord ?);

« Une partie des dîmes de *Palisse ;*

« L'église de *Menoire*, avec un cens de dix sous annuellement dû à l'église ;

« Le manse de *Clunac* et les *Fraus* (landes) de Nova-Villa (Neuville) ;

« Deux manses à *Amariavas ;*

« Un manse et une borderie, à *Lanec ;*

« Le manse et le *Chapmanse de Melet* et les *Vignes ;*

« Un manse près *Ampolangas* (Arpaliange de Davignac ? Ampoulianges de Saint-Yrieix ?) ;

« Et autres rentes en *argent* et en *récoltes* ».

2° Combressol. — Telle était, avant 1165, l'ampleur de la mense du prieuré de Bonnesaigne.

Aux libéralités du vicomte étaient déjà venues s'ajouter celles de l'évêque de Limoges.

Toujours avant la date du Bref, et c'est encore le Pape qui parle, Gérald II Hector de Cher avait donné au monastère la cure de Combressol et la chapelle rurale de *Notre-Dame* du Deveix (ou de Pitié), avec ses revenus et dépendances. Et c'est en vertu de cette donation que l'abbesse nommait à cette cure.

Les revenus de cette paroisse consistaient en cens, rentes, dîmes, domaines, prés, étangs, bâtiments et préclôtures.

Aux domaines de Combressol, mentionnés dans le Bref, comme : Feyt, la Chastre (avec dolmen), le Deveix, la Villa de Lerme, les Escures, le Naudet, ajou-

tons celui du *Montclauzoux*, *deux pièces* de terre et le pré *Duminger*, au bourg de Combressol, et nous aurons la nomenclature des principales terres de cette paroisse qui dépendaient de l'abbaye.

3° Palisse - Neuvic - La Mazière-Basse - Sérandon. — Avec le temps, Bonnesaigne sortit de sa vallée ombreuse et déborda sur le canton de Neuvic.

Le vicomte Ebles II lui avait donné, avons-nous dit, une partie des dîmes qu'il prélevait sur la paroisse de Palisse.

En 1307, les dames de Bonnesaigne acquirent de nouvelles terres sur cette même paroisse. Le village de Chassaignes surtout et le tènement de Masseport étaient frappés de rente envers l'abbaye. De 1772 à 1779, le curé du lieu, Jean Bargy, en fut fermier, moyennant la redevance annuelle qui suit :

Argent, quarante sept sols, dix deniers ; seigle, six cartes, quatre coupes ; avoine, sept quartes, quatre coupes.

Les reçus qu'il retira de la solde de cette ferme sont signés, au nom de l'abbesse, tantôt par Chastaigner des Vergnes chargé de procuration, tantôt par Darluc, fondé de pouvoir, jusqu'en 1777 (datés de Neuvic).

De 1777 à 1778, ce fut le marchand d'Eymoutiers, *Meillac*, un des grands fermiers de l'abbaye, qui délivra quittance signée, s'il vous plaît, avec particule : *De Meilhac*.

En novembre 1779, ce fut un certain Reizal, régisseur, qui tint le curé pour quitte (Des archives de M. J. Seurre-Bousquet, d'Egletons).

Toujours la même année (1307), les dames de Bonnesaigne acquirent encore des terres à Neuvic, à Lamazière-Basse et à Sérandon.

Les revenus de ces diverses paroisses consistaient en cens, rentes et dîmes.

Nous dirons bientôt leur rapport vénal.

4° Ambrugeac - Davignac. — Nous l'avons dit : Ebles II donna aux religieuses de Bonnesaigne le *quart* des dîmes qu'il prélevait sur les paroisses d'Ambrugeac et de Davignac, vulgairement appelé : *Le quartier de la Montagne.* Ce nom plein d'humour, — il y a plaisir à le sentir émané de la plume de nos religieuses ! — nous apprend que les Bénédictines de Bonnesaigne n'étaient pas toujours dans la tristesse derrière leurs grilles austères. Elles savaient faire des traits d'esprit et jouer agréablement sur les mots.

Dans la suite des temps, ce *quartier* de la Montagne fut accru, et les revenus de l'abbesse consistèrent en cens, rentes, dîmes et autres droits et devoirs seigneuriaux.

5° Chaveroche. — Toujours notre *chanteur* de Ventadour avait donné, à l'abbaye, le quart des dîmes qu'il percevait sur l'église et la paroisse de Chaveroche.

6° Saint-Angel - Saint-Fréjoux-le-Mineur - Lacelle. — Les dames de Bonnesaigne avaient aussi des droits sur certaines terres de Saint-Angel, sur le presbytère de Saint-Fréjoux-le-Mineur et sur l'église

de Lacelle ; sur cette dernière, à cause sans doute de son voisinage du prieuré de Villevaleix dont elle devait relever.

7° Soudeilles. — Si non avant, du moins en 1343 pour le plus tard, trois villages, et des plus importants, de la paroisse de Soudeilles, furent distraits du bénéfice curial et transférés, pour la dîmerie, à l'abbaye de Bonnesaigne, probablement par le pape Limousin, Clément VI ; c'étaient : La *Massonie*, *Chaudes-Maisons* et la *Gautherie*.

8° Darnets. — En 1345, ce fut le tour de la cure de Darnets, pour la moitié de ses revenus, qui devait aller à l'abbaye, et cela par décision de Clément VI toujours. Nous aurons, dans la suite, occasion de parler plus longuement de ce bénéfice ; contentons-nous de le signaler pour le moment. Indépendamment de ses droits sur la moitié des revenus de la cure, l'abbesse en avait d'autres sur les tènements de certains villages de cette paroisse, comme : la *Villa de Chambourlin ;* deux *carteyras* à *Genestines ;* des rentes foncières aux villages du *Mas*, du *Fouilloux*, du *Peuch*, et sur les tènements de *las Eyreix*, près le bourg.

Au Peuch elle percevait : argent, deux sols trois deniers ; seigle, quatre coupes et demie ; avoine, deux coupes. Le tout percevable sur le domaine de Jacques Manaut, le grain mesure d'Egletons, que le fermier Michel Bardêche payait annuellement à l'abbaye royale le jour de Saint-Michel, sans préjudice aux arrérages, sollidarité, fondalité, directité et cours de soute plus

grande de vente, droits et devoirs seigneuriaux accoutumés être faits au village du Peuch et pour ce que ledit Manaut possédait dans le tènement de la *Salavie*.

Ce reçu, délivré le 8 décembre 1711, est signé : Beaubiat, receveur de Madame l'abbesse de Bonnesaigne (Ex. J. Seurre-Bousquet).

Le premier juillet de la même année, ce fut M. D'Anglars, demeurant à Anglars, qui délivra, à Pierre Bardêche, un reçu de neuf sols en à compte des arrérages qui lui étaient dus sur le village du Peuch, sans préjudice du surplus et de toutes les *réservations* de droit. — Danglars *(Ex meis)*.

9° Maussac. — La cure et le prieuré de Maussac furent unis à Bonnesaigne en 1406 par Pierre de Maussac, sieur de Blauge ou d'Ublauge, en faveur de sa petite-fille, l'abbesse Gabrielle-Roberte III de Blauge.

Les revenus consistaient en cens, rentes, dîmes et droits de lods et ventes que l'abbesse prélevait sur la paroisse, comme dame abbesse de Maussac.

Nous parlerons plus longuement de ce bénéfice, sous l'abbesse Gaillarde-Roberte III de Blauge (1400-1434).

10° Saint-Julien près Bort. — Dans le Bref de 1165 on parle, nous l'avons vu, de la *manse de Bort : Mansum de Bor ;* ne serait-ce pas la même que celle de *Saint-Julien* près Bort ?

Quoi qu'il en soit, l'église et le prieuré de *Saint-Jean de Peychadoire*, dans la paroisse de *St-Julien*, relevaient également de Bonnesaigne, avec les tène-

ments de la *Grange*, pré et champ de *Peychadoire*, cens et rentes du bourg de *Saint-Julien*, et les tènements des *Pradelles*, etc.

Peychadoire et Champagnac-les-Mines sont toujours compris dans un seul et même bail à ferme.

11° Menoire. — Ici encore, nous trouvons les traces des libéralités des Ventadour en faveur de Bonnesaigne. Le Bref de 1165 nous apprend enfin que le vicomte Ebles II donna à notre future abbaye montagnarde l'église de *Menoire*, sous un cens annuel de dix sous à payer à cette église.

Plus tard, la cure, avec le prieuré (ou chapelle) de la Graffouillère, fut unie à Bonnesaigne par l'abbesse Gaillarde-Roberte III de Blauge, morte le 20 juillet 1433.

Le membre de Menoire comprenait : le pré *Cliaussou*, sis à Menoire même, de la contenance de deux sétérées environ, mesure de Beaulieu ; plus deux *lopins* de terre, ensemble une quartonnée environ ; et ce, sous le cens et rente annuelle et perpétuelle, foncière et directe de..... trois deniers d'un côté.

En sa qualité de prieure de Menoire, l'abbesse percevait, sur le prieuré, les cens, rentes, dîmes, lods, ventes, novalles et autres droits seigneuriaux.

12° Brive. — A partir de 1760, date de leur arrivée à Brive, les dames de Bonnesaigne jouissaient dans cette ville, sur la paroisse de Saint-Martin, d'un domaine au labourage de quatre bœufs, et de quelques vignes y attenantes.

2° *Dépendances de Bonnesaigne en Haut-Limousin*

PRIEURÉS : 1° DE VILLEVALEIX ; 2° DE LA RIBIÈRE ; 3° DE COURSELLAS ; 4° DE LA DROUILLE-NOIRE

1° VILLEVALEIX. — Dans le *Haut-Limousin*, divers bénéfices relevaient de Bonnesaigne. Au premier rang se trouve le prieuré de *Villevaleix*, paroisse de Sainte-Anne-Saint-Priest, doyenné d'Eymoutiers, archiprêtré de Saint-Paul.

Ce village, à 1780 mètres, Est, du clocher de Sainte-Anne, avec étang de 155 mètres de longueur sur 88 de large, donne naissance au ruisseau des Vergnes, jadis commune de Saint-Priest-les-Vergnes et aujourd'hui de Sainte-Anne-Saint-Priest, avait, en 1806, 73 habitants ; en 1836, 101, et en 1896, 139.

D'après Nadaud *(Pouillé)*, Villevaleix ou Villevaux, près Sainte-Anne, était un prieuré conventuel de filles, de l'ordre de saint Benoît, sous le vocable de sainte Radegonde, 13 août, jadis saint Eustache.

Aujourd'hui, l'église est une étable. On voit encore la fontaine et la statue en pierre de sainte Radegonde, et, dans le village, quelques maisons anciennes.

Nadaud ajoute qu'il y avait à Villevaleix une cure sous le vocable de saint Eustache, puis sous le vocable de sainte Radegonde ; à cette cure nommait la prieure de Villevaleix ; elle nomma en 1513, 1568, 1577, 1582 ; puis, nous dirons bientôt pourquoi, ce fut l'abbesse de Bonnesaigne qui nomma en qualité de prieure de Villevaleix en 1601, 1628, 1658, 1705, 1706, 1724, 1726 et 1771.

L'abbé Michel Bondet de Laborie fut nommé à la

cure en 1782 (le dernier), par l'abbesse de Saint-Marsault.

En 1773, il y avait procès entre le curé Martin Bardoulat et l'abbesse Gabrielle d'Ussel-Châteauvert (V. Roy-Pierrefitte, *Abbaye de Bonnesaigne (Bull. de la Soc. arch. et hist. du [Haut] Lim.*, t. XI, pp. 69, 292, fin de l'art.).

Au Moyen-âge, le fief de Villevaleix était dans la mouvance de l'évêque de Limoges, à qui les prieures d'abord et les abbesses de Bonnesaigne ensuite devaient rendre hommage.

En 1276, l'évêque de Limoges décida que la prieure de Villevaleix devait recevoir la visite de l'abbesse de Bonnesaigne tous les trois ans. Celle-ci pourrait se faire accompagner de dix personnes auxquelles on serait tenu de fournir, pendant trois jours, du pain, du vin et deux sortes de viande. En outre, on nourrirait sept chevaux. Enfin, l'abbesse aurait le droit de faire entrer, comme religieuse, une fille dans la communauté de Villevaleix *(id.)*.

La prieure de cette époque était dame Astor de Montledier, avec laquelle l'abbesse de Bonnesaigne, Mathe de Châteauneuf, née dans le voisinage de Villevaleix, passa ce fameux concordat en vertu duquel, cette même année (1276), le prieuré de Villevaleix alla se ranger sous la dépendance de l'abbaye de Bonnesaigne.

Voici quelques autres noms de prieures de Villevaleix : 1470, Blanche de Maumont ; 1562, Françoise de Chaunac ; 1734, Catherine de Beauverger de Montgon, abbesse de Bonnesaigne, qui, en sa qualité de prieure de Villevaleix, fit porter en hommage, par

procureur à l'évêque, le susdit prieuré et les revenus y attachés; 1767, Gabrielle d'Ussel-Châteauvert, qui fut abbesse de Bonnesaigne tout en gardant son premier titre.

La maison priorale qui appartenait à l'abbesse fut cédée par elle pour servir de presbytère.

C'est l'abbesse de Bonnesaigne qui nommait les prieures de Villevaleix. Elle nomma en 1456, 1571, 1578, 1584, 1587, 1690, 1692.

Par règlement de l'abbesse de Bonnesaigne de l'an 1291, il ne devait y avoir que 18 religieuses à Villevaleix; il y avait en effet ce nombre en 1370.

Ce prieuré était jadis de la paroisse de l'Eglise-aux-Bois, elle-même aujourd'hui simple annexe de Lacelle, doyenné de Treignac *(Bull. de la Soc. de Limoges*, XLIX, 290, 2, an 1900 : *Monographie de la commune d'Eymoutiers*, par M. J. Dubois).

Non contente d'avoir le prieuré de Villevaleix sous sa dépendance, l'abbesse Gabrielle de Beaufort-Canillac le fit unir, ainsi que celui de Champagnac, au monastère de Bonnesaigne, par bulle du 22 décembre 1605. La bulle fut fulminée le 15 décembre 1606, à la suite des malheurs des guerres *de religion*.

Villevaleix fut désuni par une autre bulle du 12 décembre 1640.

Mais par décret du 8 mai 1699, ces deux prieurés sont unis à perpétuité à la mense conventuelle de Bonnesaigne, en ce que les biens et revenus seront employés à l'entretien des religieuses, aux réparations et besoins du monastère de Bonnesaigne *(id.)*.

Les revenus de Villevaleix consistaient en cens, rentes, dîmes, prés, terres, étangs, deux moulins,

ayant chacun une meule à seigle, avec droits de lods et de ventes, etc.

En 1776, ce prieuré était affermé par l'abbesse à Pierre Meillac, marchand à Eymoutiers, que nous avons déjà trouvé à Palisse avec la particule, dont nous parlerons bientôt plus longuement.

2° La Ribière. — Village situé sur l'ancienne route d'Eymoutiers à Meymac, ancien prieuré relevant de l'abbaye de Bonnesaigne, était autrefois pourvu d'un prêtre résidant ; on voit encore les restes des chapelle, presbytère et cimetière, le tout situé sur la paroisse de Nedde *(Ibid.*, p. 241). L'abbaye avait aussi des propriétés à *Gaud*, même paroisse.

3° Coursellas. — D'après Nadaud (*Pouillé*) il y avait à Coursellas, paroisse d'Eymoutiers, une chapelle en ruine en 1697 ; c'était un prieuré de filles, sous le vocable de saint Nicolas-de-Myre et à la collation du prieuré de Villevaleix en 1568, puis de l'abbesse de Bonnesaigne en 1683, 1685 et 1697 *(Ibid.*, t. XLVII, p. 336).

4° Drouille-Noire (Ne serait-ce pas *Drouillas*, de Peyrelevade ?). — Le prieuré de la Drouille-Noire était un prieuré de l'ordre de saint Benoît, dépendant de l'abbaye de Bonnesaigne. Il était autrefois conventuel, « mais où il n'y a plus aucune marque de conventualité qu'une chapelle abandonnée. Il y a eu un prieuré pourvu par la défunte abbesse de Bonnesaigne qui ne demeure ny à son prieuré ny à son abbaye ». Ces paroles de Leduc doivent s'entendre assurément de Mme Marie de Saint-Chamant, décédée hors de son abbaye le 14 mars 1555.

Ce prieuré payait : décimes ordinaires, 6 liv. 9 deniers ; nouvelles, 13 liv. 3 sous ; subventions, 26 liv. 4 sous. On dit qu'il valait bien 400 livres (*Etat du diocèse de Lim.*, *Bull.*, t. XLVI, p. 350).

« Les prieurez et cures de Villevaleix, autrefois conventuel, la Drouille Noire, de mesme, de Maussac, de Combressol avec son annexe de Bonnesaigne, *Champaignat* et Notre-Dame de Menoire en dépendent » (de Bonnesaigne) (Leduc, *Etat du diocèse de Lim.*, *Bull.*, t. XLVI, p. 350).

3° *Dépendances de Bonnesaigne en Auvergne*

CHAMPAGNAC-LES-MINES, etc.

En dehors du Limousin, Bonnesaigne avait le prieuré de *Champagnac-les-Mines*, actuellement du diocèse de Saint-Flour. Ce prieuré, d'abord uni à la mense abbatiale par Mme Gabrielle de Beaufort de Canillac, en 1605, fut ensuite désuni par la même abbesse en 1643 (V. ci-avant Villevaleix).

C'était la dépendance la plus importante de l'abbaye : « Prieuré, sous le vocable de *Notre-Dame*, duquel dépendait d'abord la cure de *Champagnac*, dont la Sainte Vierge était également patronne ; puis les chapellenies de *Sainte-Marie* et de *Sainte-Anne*, en son église ; puis, jusqu'à un certain point, le château voisin de *Charlus-Champagnazeix*, pour lequel l'abbesse de Bonnesaigne rendait hommage à Turenne, de même que pour les prieurés de *Veteri-Casa* ou de *Vieillechèze* (Saignes) et de *Muratel*. Enfin, Bonnesaigne nommait à la cure de *Veyrières*, voisine de Champagnac ; mais ici la dépendance devait tenir au

couvent de Muratel, situé dans la paroisse ». On lit en effet, au *Dict. hist. et statist. du Cantal*, t. V, p. 538 : « Près de ce bourg, on aperçoit de vastes ruines enfoncées dans les profondes gorges au bas desquelles coule la Dordogne. Ce sont celles d'un monastère de filles, dont l'importance fut grande et dont les privilèges étaient considérables. Ce monastère fut détruit à l'époque des guerres religieuses, et dès lors ses habitantes se retirèrent à l'abbaye de *Bonne-Saignes*, qui appartenaient au même ordre (et dont elles dépendaient, ce qu'ignore l'auteur), ne conservant à Veyrières que les rentes qu'elles y avaient et le droit de nommer à la cure de la paroisse. Au-dessous des ruines et sur un point où la Dordogne est singulièrement resserrée, se montrent encore les vestiges d'un *pont* dont la construction remonte à une époque fort reculée, et qui était désigné sous le nom de *Pont-des-Monges* (des religieuses). On assure que les habitants du pays sollicitèrent et obtinrent, dans le XIVe siècle, du duc (lisez du vicomte) de Ventadour (alors seigneur de *Charlus* et dont la famille, croit-on, avait fondé les prieurés), la restauration de ce pont qui s'était écroulé par suite de vétusté ; mais que, rétabli en charpente seulement, il fut détruit de nouveau lors des guerres de religion » (*Dict. des Paroisses*, par M. l'abbé Poulbrière, t. I, p. 366).

Voyons dans un quatrième chapitre ce que pouvaient rapporter de revenu, à l'abbaye, toutes ces propriétés disséminées sur un si grand nombre de paroisses de trois diocèses à la ronde.

CHAPITRE IV

REVENUS DE BONNESAIGNE

Ici l'imagination féconde, pour ne pas dire fantasque, de nos hommes du fisc moderne, pourrait se donner du large s'ils étaient appelés à estimer la valeur des bâtiments, des champs, des terres, des étangs, des domaines, des prieurés, des cures, des cens, des rentes, des dîmes, des novalles, des lods, des ventes qui relevaient de la célèbre abbaye. Nous les voyons, à l'heure actuelle, estimer *cinquante* mille francs la cour et les bâtiments si modestes des Frères de Saint-Viateur de Beaulieu ; *un million huit cent mille* francs le couvent de Sainte-Ursule de Brive ; *quarante mille* francs la pauvre maison des sœurs de Portieux, de Saint-Hilaire-Peyroux ; *soixante mille* francs la petite propriété de La Chapelle de Combressol, voisine des ruines de Bonnesaigne, que l'abbé Laubie légua par testament à Mgr Berteaud et que l'empereur avait évaluée *vingt-six mille* francs, en autorisant l'évêque à l'accepter pour y établir une maison de religieuses destinées à visiter les malades et à donner l'instruction aux petites filles des villages voisins, surtout de Bonnesaigne, etc.

En partant de ce pied et en voyant de cet œil, ce serait par millions et millions, presque par *milliards*, qu'ils coteraient l'avoir de nos anciennes bénédicti-

nes. Et alors, combien de centaines de mille francs de revenu devaient faire *drin-drin* en tombant dans l'escarcelle de la « sœur pitancière ! »

Ainsi durent procéder les estimateurs de 1790, pour pousser à la spoliation des maisons religieuses.

Quel dommage que nous n'ayons pas l'évaluation des vastes propriétés de Bonnesaigne, et, par suite, celle des revenus que l'abbaye prélevait annuellement, d'après eux !

En attendant ce bonheur, contentons-nous de donner ici les chiffres officiels, authentiques, que nous livrent l'*histoire,* ce précieux *manuscrit* dont nous venons de parler et la *déclaration* faite par l'abbesse le 17 janvier 1790... Du temps de l'abbesse Catherine de Beauverger (1701-1747), on trouve le chiffre de *huit mille* livres (V. ci-avant, chap. Ier, dern. page).

L'*Almanach royal* de 1777 nous donne le chiffre dérisoire de *quatre mille* livres, *pour tous revenus.* Il est à croire qu'il s'agit ici des dépenses *intérieures* de la maison pour lesquelles les abbesses n'eurent guère jamais qu'une pareille somme à leur disposition, après avoir payé les dépenses *extérieures* de leur établissement.

D'après Nadaud, les revenus réels de l'abbaye, consistant en rentes et dîmes sur différentes paroisses de l'Auvergne et du Limousin, pouvaient monter au chiffre de *neuf mille* livres.

Ainsi parle la chronique ; ce n'est pas encore le chiffre exact. Laissons parler maintenant le *manuscrit* de M. Rupin ; il nous donne les fermes de chacun des membres composant la mense abbatiale, consenties par l'abbesse Gabrielle d'Ussel-Châteauvert et

renouvelées par Mme Green de Saint-Marsault, lors de son arrivée au pouvoir (1781).

§ 1. Combressol et Bonnesaigne (1773)

Les biens de Combressol et de Bonnesaigne, d'abord gérés, au nom de l'abbesse, par les frères Sourzat, du bourg de Bonnesaigne, mais passés à la seigneurie du Monteil de *la ville* de Collonges, lors de l'émigration de l'abbaye à Sainte-Claire de Brive (1759), furent ensuite affermés aux dits Jean-François Sourzat aîné et à son frère cadet, chirurgien, par bail du 8 novembre 1773, reçu par Margüa, notaire royal de la ville de Brive, pour neuf ans consécutifs.

Le prix et somme convenus étaient de *quatre mille six cents* livres pour chaque année, payables en deux termes égaux : le premier le jour de Noël et le second le jour de Saint-Jean-Baptiste, avec soixante livres de poissons payables sur la fin de février, et soixante livres de beurre au mois de septembre de chaque année.

Dans ce bail n'étaient pas compris : 1° le revenu de la *Chapelle du Deveix ;* 2° le pré de la cure de *Combressol ;* 3° les cens, rentes et dîmes dus sur le tènement de *la Croix* (d'Augier-Combressol) ; 4° la moitié des droits de lods et rentes, et le droit de *prélaction* que se réservait l'abbesse.

Les fermiers renonçaient à tous les cas fortuits et demeuraient chargés des meubles et effets qui étaient restés dans l'abbaye ; état en était fait, et à la fin du bail ils devaient en remettre une lève en bonne et due

forme d'eux certifiée des paiements qui leur auraient été faits.

Le bail devait durer jusqu'au 25 juin 1783. Durant ce premier bail, quelques contestations s'élevèrent entre l'abbesse et les fermiers. Lors de leur règlement de comptes (28 mai 1781), l'abbesse réclamait aux frères Sourzat « de très grandes indemnités, à raison des diverses *dégradations* aux bâtiments de l'abbaye, *dépérissements* des fenêtres, vitres, planchers, etc. ».

Et les Sourzat, à leur tour, demandaient à l'abbesse une indemnité, « à raison des dépérissements des chaussées des étangs que la dame abbesse d'Ussel aurait dû réparer ; ce qui, pendant l'entière durée du bail, faisait une diminution considérable dans le revenu de la dite terre ; pour avoir encore négligé des couvertures que Madame aurait dû faire ; faute desquelles, les blés de la ferme avaient avarié ; et généralement pour toutes indemnités qu'ils étaient en droit de prétendre, etc. ».

Bref, pour couper court à toutes ces revendications qui auraient pu envenimer les débats, il fut arrêté que le terme de 710 livres dû à l'abbesse serait réduit à la somme de 410 livres à payer immédiatement par les deux fermiers ; ce que fit le chirurgien pour sa part, le 31 août 1781.

Le même jour, le chirurgien Sourzat versa encore entre les mains de l'abbesse un à-compte, sur le pacte de la Saint-Jean échu, la somme de 331 liv. 10 sols ; savoir : 187 livres 10 sols pour le pacte de M. le curé de Combressol et son vicaire, échu depuis le mois de juillet dernier, et 144 livres en espèces.

Ce ne fut que le 17 avril 1782 que notre disciple d'Hippocrate, faisant preuve de bon cœur, finit de payer le pacte de 2,300 livres de la Saint-Jean 1781, dû par son frère aîné, seigneur de Monteil.

Déjà, sous cette date, les cartes étaient brouillées entre l'abbesse et l'aîné Sourzat. Dès avant le 3 mars 1781, l'abbesse avait déposé contre lui une plainte au sénéchal de Brive.

Le 16 juin 1782, le chirurgien continua à payer, pour son frère, la somme de 600 livres en à-compte du pacte de la Noël 1781.

De même le 4 juillet, il versa encore 400 livres, et les choses en restèrent là, marchant tant bien que mal jusqu'en mai 1784.

Le 13 mai, à la suite du procès intenté au seigneur du Monteil, survint une convention entre l'abbesse, le chirurgien et son neveu, par la médiation de MM. Rivet, Serre et Malès, avocats. Il demeurait convenu que le seigneur du Monteil devait à l'abbesse, pour arrérages du prix de ferme de la seigneurie de Bonnesaigne, la somme de six mille livres huit sous, sur laquelle somme due l'abbesse reçut, séance tenante, un à-compte de six cent quatre-vingt-huit livres huit sous.

Il restait donc dû, à Mme de Saint-Marsault, la somme de cinq mille quatre cents livres, sans préjudice pour l'abbesse des autres demandes qu'elle était en droit contre son fermier.

Le paiement du reliquat devait s'effectuer de la manière suivante : 1° à la St-Jean 1784, 1200 liv. ; 2° à la Noël 1784, 1370 l. 13 s. 4 d. ; 3° à la St-Jean 1785, 1370 l. 13 s. 4 d. ; 4° à la Noël 1785, 1370 l. 12 s. 4 d.

Que se passa-t-il après cette convention? Le livre de compte ne le dit pas, ou plutôt ne le dit que trop par les quittances qu'il contient.

L'abbesse lança aux trousses du seigneur du Monteil les huissiers de Meymac, qui pratiquèrent des saisies sur l'avoir du malheureux fermier insolvable.

A la suite de cette opération, Mme de Saint-Marsault déclare avoir reçu pour se couvrir : 1° le 12 septembre 1784, de Robert, de la ville de Meymac, à la décharge de Sourzat, la somme de 600 liv. ; 2° le 20 novembre, même année, du sieur Margat, huissier, sur le produit de vente de l'exécution faite sur les meubles de Sourzat aîné, en novembre 1784, la somme de 3,949 liv. 1 s. 6 d. ; 3° le 3 décembre, toujours même année, la somme de 754 l. 10 s. 6 d., de la part du sieur Peyridieux, de Collonges, ou *Meyssac*, dépositaire volontaire d'une seconde exécution faite aussi sur les meubles du seigneur du Monteil par le même Margat, en novembre 1784, frais déduits dont l'abbesse fournit quittance au sieur Peyridieux, le même jour, soit 5,992 liv. 3 s. 6 d.

L'abbesse avait avancé, en deux fois, la somme de 84 liv. pour la procédure demeurée, avec tous les autres papiers, entre les mains de M. Lemas, procureur.

De plus, l'abbesse avait payé, à Maître Serre, avocat, la somme de 18 livres pour ses droits liquidés par la sentence.

On le devine sans peine, pendant que ce procès se déroulait à Brive, les MM. Sourzat n'étaient plus fermiers de la seigneurie de Bonnesaigne. Leur bail, qui expirait le 25 juin 1783, ne fut pas renouvelé. Dès

le 17 juillet 1782, en effet, nous trouvons un autre fermier de Bonnesaigne-Combressol, le sieur Charles-Pierre Ninaud, de la Vinadière, près Treignac.

Ce dernier avait consenti, pour neuf ans, une ferme de tous les cens, rentes et devoirs seigneuriaux dus à l'abbesse dans la paroisse de Combressol et Bonnesaigne, consistant en 45 sétiers de froment, 230 sétiers de seigle, 735 quartes d'avoine ; en la somme de 240 livres d'argent, en vinades, menus-cens et corvées ou journaux ; en toutes les dîmes qu'elle avait droit de percevoir sur la paroisse, tant en grains, lin, chanvre qu'en agneaux, et généralement tous les fruits décimables.

Le prix convenu était de *cinq mille livres ;* cent livres pesant de beurre et soixante livres pesant de poisson, à toutes les pêches que ferait Ninaud.

Le prix total de ce bail était portable en la ville de Brive et payable de la manière suivante : à la Noël 1783, 2,500 livres ; à la Saint-Jean 1784, 2,500 liv.

Les cent livres de beurre étaient payables : la première semaine de Carême 1784, 40 liv. ; à la fête de tous les saints, même année, 30 liv., et à la Noël 1784, les autres 30 livres.

Dans la ferme consentie le 17 juillet 1782, étaient compris : les bâtiments, pourpris, prés, terres et généralement tous les biens-fonds dépendants de l'abbaye, sauf les pré et terre délaissés par le curé de Combressol, lors de son option et que le curé tenait à titre de ferme.

Dans cette ferme étaient également compris : quatre étangs appartenant à l'abbesse et généralement tous les autres fruits et revenus à elle dus sur la paroisse et

l'annexe dénommées, même le droit de pêche et celui de le prohiber dans l'étendue de Combressol et de Bonnesaigne ; la moitié des lods et ventes des acquisitions qui se feraient dans les dites paroisses, mouvance de l'abbesse, pendant la durée du bail consenti, commençant à avoir cours le 25 juin 1783 pour finir à pareil jour 1792. Hélas !

Des nombreux reçus que le fermier retira de l'abbesse, depuis le 7 juillet 1784 jusqu'au 28 août 1790, il ressort clairement que Ninaud fut meilleur payeur que le seigneur du Monteil. Les deux pactes convenus, à parts égales, furent toujours fractionnés et souvent retardés, mais arrivèrent fidèlement à Brive, tantôt par Ninaud lui-même, tantôt par Mme de Laprade, Chadebec fils, commis du receveur des tailles à Tulle, Terrade, fondé de pouvoir de M. Ninaud, ou autres ; mais enfin il n'y eut jamais de contestations sérieuses entre l'abbesse et le fermier, mais bien des règlements de comptes à l'amiable pour les arrérages en argent, en poisson ou en beurre. Ces nombreux reçus nous fixent aussi sur diverses charges qui pesaient sur le bénéfice de Bonnesaigne-Combressol ; les voici :

1° Le curé de *Combressol*, M. de Mirambel, touchait annuellement pour sa portion congrue, ou pour les honoraires de son vicaire, la somme de 750 livres, et 30 livres que lui déboursait l'abbesse pour frais d'entretien des immeubles ou pour impositions.

2° L'abbesse de *Saint-Alyre* (Clermont) percevait une rente annuelle de 480 livres ; quittances signées Chassaing, procureur des bénédictines de Saint-Alyre.

3° *Tête-Blanche,* huissier de l'abbaye, percevait chaque année, en déduction de ses gages, la quantité

de quatre sétiers de blé-seigle, mesure de Bonnesaigne, estimés 20 livres en 1786, 24 en 1788, 36 en 1789 et 50 en 1790.

4° Pour la taxe et abonnements, gages et droits réservés de Mme d'Ussel, abbesse, la somme annuelle de 110 livres.

5° Sous la date du 22 octobre 1787, M. Lacollerie, curé de *Saint-Fréjoux-le-Mineur*, réclamait, pour réparations, la somme de 80 livres, qui fut tenue à compte au sieur Ninaud, à Brive, le 19 janvier 1788.

Le 15 mai de la même année, le même curé toucha autres 30 livres pour finir de payer les maçons qui avaient fait un éperon à deux murs, sous les arceaux des degrés de la maison.

Le 1er août, toujours même année, l'abbesse donna quittance de la somme de 24 livres, prix de deux portails de l'abbaye que le sieur Rixain avait vendus à son père.

6° Annuellement, le curé de Combressol distribuait, aux intentions de l'abbesse, la somme de 48 livres aux pauvres de sa paroisse. En 1788, elle fut de 96 livres, que la dame seigneuresse rendit au curé le 2 mai 1789.

7° Le 1er novembre 1789, Mme l'abbesse passa au sieur Ninaud la somme de 281 livres et cinq sous, moitié des lods qui revenait au fermier et qu'elle avait perçue, en son nom, de l'acquisition qu'avait faite M. Chèze cadet, mentionnée dans son livre des lods, sous la date du 5 octobre 1789. Elle lui passa aussi la somme de douze livres quinze sous pour lods, qu'elle avait reçue du nommé Pierre Flotte, mentionnée dans son livre des lods, le 15 janvier 1787.

8° En 1789, la pension du curé de Mirambel et celle des honoraires de son vicaire furent augmentées ensemble de 150 livres, dont le curé de Combressol donna quittance le 12 octobre même année.

Chaque année, à la prière de l'abbesse, le curé de Combressol disait pour trente livres de messes à la décharge de la vicairie de *Sainte-Catherine*.

Sous la date du 4 juillet 1790, le vicaire de Combressol, l'abbé Battut, donnait quittance à l'abbesse de la somme de 87 livres 10 sous, pour le quartier de ses honoraires échus depuis le 1er juin.

9° Le 26 août 1790, les impositions qui pesaient sur l'abbaye étaient de 882 livres et un sou. Sur cette somme, l'abbé de Mirambel avait payé 300 livres, et le 26 juillet d'avant 147 livres 12 sous, pour les six derniers mois de 1789, somme qui fut rendue à l'abbesse en vertu de la décharge obtenue à Limoges suivant l'ordre du 24 juillet 1790.

Mme l'abbesse obtint également la décharge de dix-neuf livres dix-neuf sous et six deniers que le sieur Coudert, notable, agissant pour le collecteur de la paroisse de Darnets, avait prélevée le 22 mai 1790 pour les impositions des six derniers mois de 1789, somme qu'en vertu de la décharge du 24 juillet il rendit à Mme de Saint-Marsault moyennant quittance.

Le jour de ce règlement de comptes (26 août 1790), le sieur Terrade affirma à l'abbesse avoir payé les impositions des six derniers mois de 1789 et de l'année 1790, perçues sur les propriétés que Bonnesaigne possédait à *Saint-Angel*, le tout montait à la somme de trois livres et quatre sous. Mais comme Terrade ne put justifier son assertion par quittance, il fut

convenu qu'il se tiendrait à la disposition de l'abbesse pour la lui fournir à la première réquisition qu'elle lui en ferait si besoin en était.

Enfin, Mme de Saint-Marsault tenait à-compte, à Terrade, de la somme de vingt-trois livres et seize sous qu'il avait dépensée pour divers voyages faits *à Bort pour les affaires de l'abbaye.*

Toutes sommes balancées, il se trouva que le pacte de la Saint-Jean 1790 montait à 2,500 livres dont quittance (1er novembre 1790), sous la réserve des arrérages dus par Ninaud et tout le fromage de 1790.

L'abbesse de Saint-Marsault toucha-t-elle le pacte de la Noël ?

§ II. — Bourg de Combressol (pré et 2 terres) 1781

Par acte du 17 mai 1781 reçu par Lascaux, notaire royal à Uzerche, l'abbesse afferma, à M. J.-B. Mirambel, curé de Combressol, un pré appelé du *Duminger*, situé au bourg de Combressol, et *deux pièces de terre*, ensemble, également sises au bourg, le tout dépendant de l'abbaye de Bonnesaigne. Le bail commençait à courir du 15 mars précédent et devait durer neuf ans, c'est-à-dire jusqu'au 15 mars 1790.

Le prix convenu était de *cinquante-quatre* livres.

Sur cette somme, le curé devait retenir 30 livres pour pain, vin et luminaire de son église et de *celle de Bonnesaigne.*

Les autres 24 livres, le curé pouvait également les retenir pour se tenir payé d'équivalente somme en déduction de sa pension, le tout pendant la durée du bail.

En vertu de cette ferme, l'abbesse faisait remise au curé de tout le revenu, ou émolument, de la *chapelle du Deveix*, à la condition qu'il l'emploierait à l'entretien de la dite *chapelle rurale*.

Le curé était tenu, sans diminution du bail consenti, de payer toutes les charges qui pesaient sur le *pré* et *terres* affermés et renonçait à tous les cas fortuits.

Pour ne pas embrouiller ses comptes avec l'abbesse, M. de Mirambel préféra toucher sa pension dans toute sa rondeur et payer à Mme de Bonnesaigne les 24 livres qu'elle l'autorisait à retenir en déduction de compte.

Le 31 août 1781, ce fut par l'entremise du chirurgien Sourzat qu'il lui fit parvenir cette somme à Brive ; le 7 janvier 1786, ce fut par les mains de M. Ninaud. La dernière quittance de l'abbesse, délivrée pour cette somme, est du 27 janvier 1790.

§ III. — Maussac (1781)

Le 17 janvier 1781, par acte reçu par Maître Margüa « illustre et révérende dame Françoise Green de Saint-Marsault, dame abbesse seigneuresse de l'abbaye royale de Bonnesaigne », affermait pour neuf ans, à M. Martin Peyralbe, curé de Maussac, tous les cens, rentes, dîmes et la moitié des droits de lods et ventes qu'elle prélevait sur la paroisse comme dame abbesse.

Le bail courrait à partir du 25 mars prochain et finissait à pareil jour 1790.

Le prix convenu était de *sept cents livres* annuelles, payables en deux termes égaux, à la Saint-Jean et à la Noël de chaque année, francs décimes à la dame abbesse.

L'abbesse demeurait quitte, envers le curé, de tous les droits curiaux et portion congrue, ainsi que de tous les entretiens de *livres, ornements* et *vases sacrés*.

Le curé était tenu de remettre, à la fin du bail, une liève exacte et un état du produit des dîmes annuelles, ainsi que les noms des tenanciers d'alors et des rentes qu'ils payaient. De plus, M. Peyralbe devait rendre, à l'abbesse, la moitié des droits de lods qui écherraient dans le cours du bail. Les droits de prélation et d'investiture demeuraient à la dame seigneuresse.

Le curé de Maussac paya, à dates convenues, sans les fractionner, les termes semestriels de 350 livres chacun, jusqu'au 27 janvier 1790. Bien mieux, ce jour-là il avança la somme de 300 livres sur le pacte de la Saint-Jean à venir..... Il s'aventurait un peu, le brave homme !

L'abbesse, à son tour, lui donna quittance des 50 livres qui restaient dues sur le pacte de la Saint-Jean, afin de lui parfaire (au curé) l'augmentation de sa portion congrue pour tout le temps passé.

§ IV. — Ambrugeac et Davignac

« Quartier de la Montagne » (1781)

Le 16 mai 1781, par acte reçu par Lascaux, que nous connaissons déjà, l'abbesse de Saint-Marsault

afferma, à Joseph Perrier, bourgeois de la ville de Meymac, tous les cens, rentes, dîmes, autres droits et devoirs seigneuriaux qui pouvaient lui appartenir dans les paroisses d'Ambrugeac et Davignac, vulgairement appelées le *Quartier de la Montagne.*

Le bail devait durer le temps et espace de neuf années complètes et révolues, à partir du jour de l'acte jusqu'à pareil jour de l'année 1790.

Le prix convenu était de *mille livres* annuelles, payables en deux termes égaux de 500 livres chacun, à la Saint-Jean-Baptiste et à la Noël, jusqu'à fin de bail.

Et comme le sieur Chèze, qui avait joui de cette ferme du vivant de Mme d'Ussel-Châteauvert, se trouvait avoir avancé aux religieuses de l'abbaye, après la mort de l'abbesse, la somme de mille livres, il demeurait convenu que Perrier ferait rentrer Chèze dans les fonds qu'il avait avancés, c'est-à-dire *mille livres.*

Dans cette ferme était comprise la moitié des lods et ventes qui écherraient pendant la durée du bail. L'autre moitié, ainsi que tous les droits de prélation, demeurait réservée à la dame abbesse.

Et comme il devait payer Chèze, Perrier se trouvait libéré envers l'abbesse du prix du bail pour l'année courante, sauf à produire quittance délivrée par la partie prenante, c'est-à-dire par Chèze.

En considération de la ferme qui venait d'être passée, le fermier Perrier compta à l'abbesse, *pour pots de vin,* la somme de 270 livres, à la condition que cette somme lui serait restituée en cas de résiliation du bail, à proportion des non jouissances.

Jusqu'au 24 avril 1789, tous les termes du nouveau fermier furent invariablement de cinq cents livres, sans aucune réduction.

Mais ce jour-là, l'abbesse fut obligée d'en déduire la somme de 14 livres 3 sous et 6 deniers d'impositions que Perrier avait payées à Léonard Borie, collecteur, pour les réparations effectuées à l'église de Davignac.

Du pacte du 11 mars 1790, il fallut également déduire les impositions pour les six derniers mois de 1789, savoir : pour la paroisse d'Ambrugeac, 44 liv. 18 sous ; pour celle de Davignac, 9 livres.

Et là s'arrêtent les comptes, entre l'abbesse et Perrier, pour la ferme du 16 mai 1781.

Abbesse et fermier paraissaient contents l'un de l'autre. Il le faut bien, car Perrier n'attendit pas la fin de son bail pour le renouveler. Dès le 15 juillet 1789 nous le voyons conclure, avec Mme de Saint-Marsault, de nouveaux arrangements au sujet du *Quartier de la Montagne*, pour autres neuf ans, à partir du 16 mai 1790 jusqu'au 16 mai 1799. Deux fois hélas !

Mais cette fois l'abbesse lui serra passablement la courroie ! Voilà ce que gagnent les fermiers quand, par la régularité des paiements, ils donnent à entendre aux maîtres les bonnes affaires qu'ils ont faites durant le premier bail !

Par acte reçu par Maître Aubert, notaire à Brive, Mme de Saint-Marsault affermait de nouveau, au sieur Joseph Perrier, le *Quartier de la Montagne*, pour neuf ans, et cela pour le prix et somme de *mille cinq cents livres* annuelles, payables en deux pactes égaux, aux jours déjà désignés dans le premier bail, c'est-à-dire l'un à la Saint-Jean et l'autre à la Noël.

Les droits de lods étaient réservés à l'abbesse qui devait investir.

Le 6 juillet 1790, Perrier paya 525 francs pour le pacte échu depuis la Saint-Jean.

Et là s'arrête le précieux cahier ; c'est la dernière ferme consentie par l'abbesse de Bonnesaigne et le dernier argent de ses propriétés touché par elle.

Il est aisé de deviner la raison de cette suspension de paiement ; mais si quelqu'un de mes lecteurs l'ignorait, qu'il veuille bien prendre patience et poursuivre la lecture de cet ouvrage, il la trouvera à la fin du volume.

§ V. — Chaveroche (1781)

Par acte du 17 mai 1781, reçu par le notaire Lascaux à la grille du parloir de Sainte-Claire de Brive, l'abbesse de Saint-Marsault afferma au curé de Chaveroche, M. Michel Clédière, prieur titulaire de Saint-Clair ou Notre-Dame, l'entière part et portion de dîmes tant en seigle qu'en agneaux et autres, en quoi qu'elles puissent consister, appartenant à l'abbesse sur la paroisse de Chaveroche, près Ussel, savoir :

Argent, 4 liv. 10 sous ; seigle, 14 setiers ; froment, 1 setier ; avoine, 6 setiers, mesure de Bonnesaigne ; charretées de bois, 2 paires de bœufs ; gélines, 6 ; œufs, 100 ; journaux, 2 par feu ; pour les cens et rentes dus à l'abbesse, sur le village de *Chassaignac* et sur le moulin de Trane, argent, 2 sous ; finalement, sur la pêcherie qui est au-dessous du moulin de la Trane, truites, 25.

Ce bail, commençant à courir le 15 mars dernier, était consenti pour neuf ans, moyennant le prix et somme de *cent vingt* livres annuelles, payables à la Saint-Jean et à la Noël de chaque année.

En déduction de cette somme, le curé devait retenir vingt livres pour augmentation de sa portion congrue.

Pour les cent livres qui restaient, le curé devait les payer en deux termes égaux, de cinquante livres chacun, aux deux dates indiquées.

Il demeurait convenu que, pendant toute la durée du bail, le curé ne pouvait demander aucune contribution à l'abbesse pour raison du *sanctuaire, sacristie* et *église* de Chaveroche.

Etait aussi convenu que le curé renonçait à tous cas fortuits ordinaires et extraordinaires, prévus et à prévoir, avec promesse de sa part de faire porter, à ses dépens, le montant du bail consenti à Brive même.

Le 13 mars 1790 furent payés les deux pactes de 1789, c'est-à-dire cent vingt livres, onze liv. seize sous d'impositions sur la ferme de *Chassagnac* et le reste en espèces ayant cours.

§ VI. — Villevaleix, Neuvic, Palisse, Sérandon, La Mazière-Basse

Villevaleix (1776). — Voici apparaître un des grands fermiers des abbesses de Bonnesaigne et probablement leur meilleur payeur : le sieur Pierre Meillac, marchand de la ville d'Eymoutiers.

Par convention du 10 octobre 1776, l'abbesse

Gabrielle d'Ussel de Châteauvert lui afferma le membre de *Villevaleix*, consistant en cens, rentes, dîmes, prés, étangs, deux moulins ayant chacun une meule à seigle, et généralement tout ce qui composait le prieuré, même ses droits de lods et de ventes en total.

Ce bail, reçu à Brive par Delpeuch, notaire, devait avoir cours à partir du 25 mars précédent et durer l'espace de neuf années révolues.

Le prix était de *six cent soixante-huit livres*, payables en deux termes égaux de trois cent trente-quatre livres chacun, à la Saint-Jean et à la Noël de chaque année.

Etait à déduire du prix convenu tout ce que le fermier aurait payé pour décimes, ou au curé de Villevaleix à décharge de l'abbesse, ou pour réparations nécessaires au prieuré ; toutes choses qui restaient à la charge de la dame abbesse.

Etait convenu que le preneur tiendrait un état exact des différentes mutations qui donneraient ouverture de fiefs, même une liève des cens, rentes et dîmes pour chaque année ; état et liève que le sieur Meillac s'engageait à remettre, certifiés sincères et véritables, à la fin de son bail.

L'abbesse se réservait seulement : 1° un bois appelé la *Chatagnère*, d'une contenance de vingt sétérées, « pour par Mme l'abbesse en jouir en son particulier, sans que le preneur pût y rien prétendre » ; 2° plus un pré de la *Guerenne ;* 3° un autre pré, appelé *Jardin*, devant le presbytère ; 4° quatre petits *jardins* situés dans le bourg, avec les dîmes du bourg que le curé jouissait en déduction de sa portion congrue.

Meillac était tenu d'entretenir et de laisser en bon état, tant les étangs, chaussées, que les moulins et héritages dépendants du prieuré, conformément au bail du 27 janvier 1758, reçu par Contensouzas, notaire royal.

En sus du prix du bail, Meillac était tenu de payer annuellement la redevance de *douze sétiers* de seigle, mesure d'Eymoutiers, due aux Messieurs du Chapitre de la ville d'Eymoutiers, et d'en rapporter quittance « sans frais, par convention faite entre l'abbesse et le sieur Meillac. » (Ces dernières paroles furent insérées dans le renouvellement du bail le 21 mars 1781, dont nous parlerons bientôt).

Neuvic, etc. (*1777*). — L'année suivante, 27 octobre 1777, Mme d'Ussel-Châteauvert et le marchand d'Eymoutiers dont nous venons de parler, contents l'un de l'autre, entrèrent encore en affaire.

Ce jour-là, l'abbesse affermait pour neuf ans, à Pierre Meillac, les cens, rentes, dîmes lui appartenant dans les paroisses de Neuvic, Palisse, Sérandon et La Mazière-Basse, à savoir : froment, 10 setiers; seigle, 139 setiers, 2 quartes, 4 coupes; avoine, 693 quartes; argent, 69 liv. 15 sous 9 deniers; vinade, 45 bœufs; gélines, 81; œufs, 830; charretées de bois, 35, à raison de 6 sols la charretée; journaux, 37, à raison de 12 sols par feu; la moitié des lods et ventes qui arriveraient pendant la durée du bail; l'autre moitié, avec le droit de prélation, revenait à l'abbesse.

Le prix annuel du bail était de *douze cents livres*, que le fermier paya d'avance la première année, rubis sur ongles.

Dans la suite, le prix devait être versé en deux pactes égaux, la moitié à la Saint-Jean et l'autre moitié à la Noël de chaque année.

Meillac s'engageait à remettre, à sa sortie, semblables lièves à celles que Mme l'abbesse lui remettait à son entrée en jouissance.

Meillac s'engageait aussi à remettre un état circonstancié des terres, tènements et villages affermés qui devaient la dîme à la dame abbesse de Bonnesaigne, le tout conformément au bail consenti le 30 novembre 1776, reçu par Maître Contensouzas, notaire royal.

Voilà donc le marchand d'Eymoutiers fermier de deux grandes terres de l'abbaye : Villevaleix, Neuvic, etc., mais par actes séparés. Nous le verrons les comprendre dans une seule ferme, le 27 mai 1786.

Mme d'Ussel ne devait pas voir la fin des deux baux qu'elle venait de passer avec le sieur Meillac ; elle mourut à Ussel le 12 février 1780.

Sa remplaçante, Mme Green de Saint-Marsault, prit possession de l'abbaye de Bonnesaigne le 3 janvier 1781.

Deux mois et quelques jours après son installation, elle demanda la révision des fermes qu'avait consenties sa devancière. Celles de Meillac, pour les membres de Villevaleix et Neuvic, etc., furent reconnues valables (21 mars 1781) et pouvant suivre leur cours pour toute la durée.

Par la même occasion, Meillac régla ses comptes avec la nouvelle abbesse, et les avances qu'il avait faites sur l'année précédente (1780) furent arrêtées à la somme de 184 livres et 15 sous, somme qui fut

portée au compte ouvert d'autre part pour les fermes de Neuvic, Palisse, Sérandon et la Mazière-Basse. Ce fut le 24 juin de la même année que, sur l'à-compte de vingt louis d'or versé par le nommé Chapelle, de Brive, au nom de M. Meillac, l'abbesse de St-Marsault opéra la réduction de 184 livres et 15 sous que son fermier, avons-nous dit, se trouvait lui avoir avancées sur le compte du 21 mars 1781 pour le membre de Villevaleix.

Et les affaires roulèrent ainsi à quatre roues, c'est-à-dire sans incident fâcheux, entre la nouvelle abbesse et l'honnête marchand, jusqu'au 27 mai 1786 : preuve d'un contentement réciproque que ne goûtèrent guère, pas plus l'abbesse que le seigneur du Monteil, pendant leur procès pour le membre de Combressol et Bonnesaigne.

§ VII. — Villevaleix et Neuvic, etc., ensemble (1786)

La preuve encore que tout se passa à merveille entre l'abbesse et le marchand d'Eymoutiers, c'est qu'avant la fin des deux fermes dont nous venons de parler et qui n'expiraient qu'à la Noël 1786, ils traitèrent de nouveau d'un commun consentement, et cette fois *Villevaleix, Neuvic, Palisse, Sérandon* et la *Mazière-Basse* sont compris dans un seul et unique bail.

Par contrat du 27 mai 1786, reçu par Massenac, notaire royal à Brive, Mme de Saint-Marsault donna, à titre de bail à ferme, au sieur Pierre Meillac, pour neuf ans, neuf récoltes de fruits complètes et révolues, commençant à courir le 25 mars 1786, pour finir à

pareil jour, au bout de neuf années, c'est-à-dire le jour de Notre-Dame, mars 1795.

Pour la troisième fois, hélas !!

Ce bail comprenait : 1° les revenus du prieuré de Villevaleix, sauf ce que M. le curé du lieu jouissait pour partie de sa portion congrue ; 2° les revenus de Neuvic, Palisse, la Mazière-Basse et Sérandon.

Le prix convenu était de *deux mille cent dix-huit* livres, à savoir : 1° pour Villevaleix, 918 liv. ; 2° pour Neuvic, 1200 livres.

La ferme de Neuvic, etc., restait donc stationnaire, mais celle de Villevaleix était augmentée de deux cent cinquante livres sur le prix que portait le bail précédent.

Ces *deux mille cent dix-huit* livres devaient être payées en deux termes égaux de 1059 livres chacun, le premier à la Saint-Jean 1786 et le second à la Noël de la même année, et ainsi d'année en année, au même jour, jusqu'à fin de bail.

Pendant toute la durée de ce nouveau bail, le fermier devait payer : 1° la redevance annuelle de douze setiers de seigle due aux chanoines d'Eymoutiers ; 2° les impositions royales auxquelles il sera cotisé pour profit de ferme.

L'abbesse se réservait la moitié des droits de lods, de ventes et le droit d'investir les acquéreurs.

Le sieur Meillac s'obligeait de plus à payer, en diminution du prix du bail : 1° à M. le curé de Villevaleix, la somme de cent soixante-dix livres pour le restant de sa pension congrue, en deux pactes égaux, l'un à la Saint-Jean et l'autre à la Noël de chaque année ; 2° soixante-cinq livres pour le revenu d'une rente

constituée que l'abbaye devait à l'hôpital général de Limoges ; 3° et enfin, à Limoges aussi, les décimes et la redevance ou *régale*, que devait l'abbaye de Bonnesaigne.

De tous ces divers paiements, le fermier devait présenter, à l'abbesse, quittance en bonne et due forme, dans les pactes ordinaires de chaque année.

Le marchand d'Eymoutiers tint fidèlement ses engagements, portant lui-même, règle générale, les termes convenus, parfois fractionnés, à la dame abbesse, ou bien se servant au besoin du sieur Dominique, cordonnier.

Le premier terme fut payé le 24 juin 1786, et le dernier le 19 juillet 1790, sans arrérages cette fois, et pour cause sans doute : l'abbesse devait sentir le terrain lui manquer sous les pieds !

Des nombreuses quittances délivrées, durant cette période de quatre ans, nous extrayons de précieux renseignements sur la question financière de l'abbaye qui nous occupe :

1° Les décimes de l'abbaye de Bonnesaigne, concernant *Villevaleix, Sainte-Claire* et *Sainte-Catherine,* montèrent, en 1786, 558 livres ; en 1787, 571 livres ; en 1788, 570 livres 20 sous. Le terme d'octobre 1788 fut de 67 livres 10 sous.

2° Le droit de *régale* était annuellement de 67 liv. 10 sous, ou de 69 liv. 6 s. 8 d.

3° La rente, au capital de 1300 livr., servie annuellement à l'*hôpital général* de Limoges, était, d'après une quittance délivrée par M. Péconnet, administrateur, en date du 8 juillet 1788, de 65 livres.

4° La pension de l'abbé Bondet de la Borie, curé de *Villevaleix*, était de 680 livres.

5° Pour réparations faites à l'église *Saint-Priest-Sainte-Anne,* il fut payé au sieur Lamontre, faisant pour Léonard, prévôt, du village de Chaulet, en date du 20 juillet 1786, la somme de 18 liv. 19 sous.

6° Pour réparer le *pont de Nedde,* l'abbesse fut imposée de 24 liv. 19 sous, comptés au sieur Bataille.

7° Une autre quittance du 24 novembre 1785, signée Lacaze, porte une imposition de 9 livres pour réparer l'église de *Neuvic* (Corrèze).

8° Sur la pension servie aux religieuses de *Sainte-Claire* de Brive, le terme payé en 1788 fut de 43 liv. 10 sous.

9° La même année, le terme servi pour la vicairie de *Sainte-Catherine* fut de 5 livres ; le terme de la Saint-Jean, pour l'abbé Bondet de la Borie, fut de 85 livres, et celui de Noël d'égale somme.

10° Le 4 août 1788, Lafon, du Mazubert, toucha, pour réparations à l'église de *Lacelle,* 6 livres.

11° Le 14 décembre 1789, Mme Faura de Sainte-Placide, religieuse du Calvaire de *Loudun,* reçut, pour sa pension viagère, la somme de 200 livres.

12° Deux quittances de cinq livres, 10 sous chacune, pour la vicairie de *Sainte-Catherine.*

13° Quittance de 94 livres, délivrée par les religieuses de *Sainte-Claire* de Brive pour 1789.

14° Quittance de l'abbé Bondet, du 21 décembre 1789, de la somme de 170 livres, pour le pacte de la Noël à la Saint-Jean.

15° Une quittance de la redevance, payée au chapi-

tre d'Eymoutiers, porte la signature du chanoine Brugière de Fassat.

16° Le 2 mai 1790, le sieur Lamontre, faisant pour le sieur Chaulet rôle des privilégiés, toucha la somme de 5 livres 16 sous portée due par les religieuses de Bonnesaigne à l'article 3 du rôle.

17° Le 22 mai 1789, l'abbé Nicard, curé de *Glanges*, toucha, pour réparations faites au chemin de *Saint-Germain* à Saint-Léonard, la somme de 2 liv. 3 sous imposée à l'abbesse de Bonnesaigne.

18° L'abbesse fut imposée aussi, pour réparations du sanctuaire de *Neuvic*, de la somme de 9 livres 13 sous payée au sieur Picout le 8 décembre 1789.

19° L'abbesse fut encore imposée, pour réparer l'église et le cimetière du bourg de *Chamberet*, de la somme de 6 livres 15 sous 6 deniers comptés au sieur Fontaine, préposé, le 2 mai 1789.

20° Le sieur Bataille, chargé de la levée du 6 mai 1790, toucha de l'abbesse la somme de 16 liv. 6 sous, imposée pour les six derniers mois de 1789 et portée au rôle de *Nedde* art. 8, et art. 3 de celui de *Gaud*, de *Nedde*.

21° Enfin, le sieur Lafaye, faisant pour le collecteur et ne sachant signer, toucha, le 6 mai 1790, la somme de 22 livres 13 sous, imposée à l'abbesse pour la *Rebière* et le *Gaud* de Nedde, art. 3 du rôle, et ce pour les six derniers mois de 1789.

§ VIII. — Peychadoire (Saint-Julien près Bort) et Champagnac-les-Mines (1781)

Le 13 juin 1781, par acte reçu par Treilh, notaire

royal à Meymac, l'abbesse de Saint-Marsault consentit, en faveur des sieurs Jean-François Jeury et Jean Pezeyre, marchands de la ville de Bort, la ferme des droits qu'elle avait sur la paroisse de *Saint-Julien près Bort* et sur celle de *Champagnac-les-Mines*, en Auvergne.

Cette ferme comprenait les dîmes de froment, blé, seigle, agneaux, dîmes abonnées, novalles, cens, rentes, droits de lods et ventes, ensemble le pré appelé de *Madame* et généralement tous les autres droits et devoirs seigneuriaux qui étaient dus à l'abbesse à cause de son prieuré de Champagnac et sur le village et tènement de la *Grange*, paroisse de Saint-Julien ; compris aussi dans ce bail le pré et champ de *Peychadoire*, les cens et rentes du bourg de *Saint-Julien* et les tènements de *Pradelles*, selon que le sieur Jeury les avait jouis auparavant.

Le bail était pour neuf années complètes et révolues, à partir du premier janvier passé jusqu'à pareil jour de l'année 1790.

Le prix convenu était : *mille six cent vingt* liv. pour le prieuré de Champagnac, et de *cent quarante-quatre* livres en argent et de *trente-deux* liv. pesant de fromage, façon de Roquefort, pour le pré et terre de *Peychadoire*, le tout chaque année pour les deux objets désignés.

En déduction du prix convenu, les fermiers s'obligeaient à payer chaque année : 1° la portion congrue, suivant le règlement des sieurs curé et vicaire de *Champagnac*, de trois mois en trois mois et par avance, à commencer le premier janvier passé de la présente année ; 2° ensemble les décimes qui pour-

raient être imposées sur ledit prieuré, même des cens et rentes qui pourraient être dus aussi, annuellement, sur le prieuré dénommé, au seigneur *comte de Chalus* (Charlus).

Les fermiers devaient rapporter quittance de tout, à la dame abbesse, sans qu'elle entendît par là approuver, envers le seigneur comte, la redevance qu'on lui servait.

De la valeur de tous ces cens, l'abbesse devait tenir compte aux fermiers, à savoir : l'argent pour l'acquit ; le froment à raison de huit livres, mesure du prieuré ; le seigle à raison de cinq livres le sétier, même mesure.

Et pour le surplus du prix du bail, le fermier devait le payer et le porter à l'abbesse en la ville de Brive, le premier mars de chaque année, à commencer le premier mars de l'année 1782, en un seul pacte, et ainsi de suite pendant toute la durée du bail.

Les fermiers renonçaient à tous les cas fortuits.

Demeurait convenu, par clause expresse, que, faute de paiement du prix de ferme d'une année, le bail serait résilié de plein droit. De plus, les fermiers s'obligeaient, en sus du prix convenu, à payer les impositions royales. Les droits de prélation et retention féodale demeuraient à l'abbesse.

Enfin, il demeurait convenu que les fermiers « ne pourraient intenter aucun procès à raison desdits objets affermés » — écrit de ladite abbesse.

Quelqu'un en intenta pourtant bien un, car, dans la quittance du 7 juin 1785, le sieur Juéry retint le montant des frais qu'il avait déjà payés, ou qu'il paierait, au sujet du *procès contre M. Combets.*

Ce fut un certain Rousselot qui, le 5 mai 1790, retira diverses quittances : 1° du froment, 20 quartes à raison de 8 livres le setier = 40 livres ; 2° de 29 quartes, 4 coupes de seigle, à 5 livres le setier = 36 l. 17 s. 6 d. ; 3° de l'argent, 5 sous 10 deniers et demi ; 4° du montant des cens et rentes dus à M. le comte de Saignes = 77 livres 3 sous 4 deniers ; 5° enfin de la taxe des décimes sur *Gratine* et autres impositions jusque et comprise l'année 1789.

L'abbé Juéry, curé de Champagnac, donna quittance, le 7 janvier 1790, du montant de sa pension et de celle de son vicaire pour l'année 1789, soit 1050 livres ; pour les six premiers mois de 1790, elle fut de 525 livres.

L'abbesse, à son tour, donna quittance de 50 livres pour la non jouissance du pré *Madame*, joui par M. Cerbès durant le cours de l'année 1789.

Sur la fin de l'année 1789, on trouva un individu mort (de froid sans doute), sur les dépendances de l'abbesse, aux *côtes de la Grange ;* l'enlèvement de ce cadavre, après les constatations de deux médecins, se fit aux dépens de Mme de Saint-Marsault ; en voici le coût : le 28 décembre, elle paya aux sieurs Marthe, Chatonnier et Dugué, pour journées à eux taxées dans le procès-verbal d'enlèvement et de visite du cadavre en question, la somme de 6 livres, dont quittance des parts prenantes ; le 2 janvier 1790, elle versa 5 livres au chirurgien Brun, pour le même motif ; et le 28 du même mois, pareille somme au chirurgien Vernat. Tous ces comptes apurés, il se trouva que le fermier devait encore, sur l'année 1789, la somme de *deux cent dix* livres 17 sous 5 deniers.

§ IX. — Darnets (1781)

Le 17 mai 1781, par devant Me Lascaux, M. Jean Pigeyrol, docteur en théologie, curé de Darnets, dont nous aurons tant à parler dans la suite de cet ouvrage, afferma pour neuf ans l'entière part et portion des dîmes tant en seigle qu'en agneaux, en quoi qu'elles puissent consister, que l'abbesse de Bonnesaigne prélevait sur la paroisse Saint-Maurice de Darnets.

Ensemble : blé-seigle, 36 quartes ; avoine, mesure d'Egletons, 55 quartes, 2 coupes et demie ; argent de rentes foncières et directes dues à l'abbesse sur les villages du *Mas* et du *Fouilloux*, sur le tènement de *las Eyreix*, le tout dans la paroisse de Darnets, suivant le dernier bail consenti par feue Mme d'Ussel, en date du 23 septembre 1774, 6 livres et 17 sous ; moyennant : le prix et somme de *six cents livres* annuellement.

Dans cette ferme et somme étaient comprises les *huit livres* que le curé de la paroisse devait chaque année, de redevance à l'abbesse, pour raison du *Verroüil* de l'église et de son bénéfice.

Cette ferme était payable en deux pactes égaux, de trois cents livres chacun, à la Saint-Jean et à la Noël de chaque année.

Le jour même de cette convention, l'abbé Pigeyrol paya, en espèces de cours, la somme de *trois cents* livres pour le montant du premier pacte de la Saint-Jean, encore non échu ; le second terme à la Noël prochaine, et ainsi continuellement, à la Saint-Jean-Baptiste et à la fête de Noël de chaque année.

Le curé ne pouvait demander à l'abbesse aucune contribution pour raison du *sanctuaire*, *sacristie* et *église* de Darnets, ni pour le paiement du *vicaire*. La réserve que se faisait l'abbesse de ne rien fournir pour le sanctuaire, la sacristie et l'église paroissiale et pour la pension du vicaire de Darnets, durant le cours du bail consenti, ne signifiait nullement qu'elle se tînt pour obligée de subvenir à ces diverses exigences pour l'avenir ; elle réservait tous ses droits et n'entendait en aucune manière se lier par la présente stipulation. Elle se réservait aussi la moitié des lods et ventes.

Le curé renonçait à tous les cas fortuits.

De part et d'autre « demeurait entendu que la convention que l'on venait de passer ne porterait préjudice en rien aux droits de proférents prétendus par le curé et que l'abbesse n'entendait nullement reconnaître ; les exceptions de toutes parties demeuraient respectivement réservées à ce sujet ».

Plus tard nous saurons pourquoi cette clause, que nous ne trouvons dans aucun autre bail, fut insérée dans celui de l'abbé Pigeyrol. Elle nous dénote le tirage qui exista toujours, entre curés de Darnets et abbesses de Bonnesaigne, depuis 1348 jusqu'à la Révolution.

M. Pigeyrol fut ponctuel à payer, aux dates convenues, son pacte de *trois cents livres*, et cela jusqu'au 5 janvier 1785.

Le lendemain, il n'était plus de ce monde.

Nous retrouverons plus tard ce grand lutteur, contre les abbesses de Bonnesaigne et les seigneurs de sa paroisse, pour les intérêts de son église.

Son successeur fut Martin Thomas, futur député du clergé en 1789.

En 1785, par contrat reçu par Massenac, l'abbesse lui afferma, pour cinq années à venir, cinq récoltes qui avaient commencé à courir le 15 mars, la portion des dîmes et rentes qu'elle percevait sur la paroisse de Darnets.

Le prix était de *six cents* livres, payables en deux pactes égaux aux dates déjà indiquées.

Les deux termes de la Saint-Jean et Noël 1785 ne furent pourtant envoyés, mais à la fois, que le 3 janvier 1786.

Sous la date du 13 juin 1787, M. Thomas était curé de Meymac, et c'est de là qu'il paya le pacte échu à la Noël 1786; la quittance délivrée par l'abbesse porte qu'elle n'est délivrée que dans le cas où le curé de Meymac n'en aurait point retiré d'autre « de la part de ma sœur, religieuse à la Visitation de Tulle, ou de toute autre personne capable ».

Jusqu'au 15 juillet 1790, c'est toujours l'abbé Thomas qui retire les quittances, comme fermier du membre de Darnets relevant de l'abbesse.

Le 28 août 1790, c'est l'abbé Lauly, son successeur, qui la retire.

C'était affaire d'entente entre oncle et neveu!

§ X. — Menoire (pré et prieuré) 1781

Pré. — Le 2 mars 1781, par devant Margüa, notaire royal à Brive, illustre et révérende dame, Françoise Green de Saint-Marsault, donnait à nouveau bail emphytéotique et arrentement perpétuel, à Jean

Roumiazal, maître menuisier au bourg de Menoire, savoir : 1° un pré appelé de *Cliaussou*, de la contenance de deux sétérées environ, mesure de Beaulieu, situé à Menoire même ; 2° plus *deux lopins* de terre situés également à Menoire, contenant ensemble une quartonnée environ, et ce, sous le cens et rente annuelle et perpétuelle, foncière et directe, de..... trois deniers d'un côté.

Le prix convenu était de *vingt-six* livres *et une paire de poulets*.

Le tout portable et payable annuellement, aux fêtes de Pâques, en la ville de Brive, à l'abbaye de Bonnesaigne.

Réserve était faite de la totalité des *lods* et *ventes*.

Le maître menuisier fut fidèle à l'engagement qu'il venait de prendre jusqu'en l'année 1789 inclusivement.

Prieuré. — Deux mois après (9 mai 1781), la même abbesse afferma à M. J.-B. Bourdet, juge de la baronnie de Neuville, habitant la Fage, paroisse d'Albussac, tous les cens et rentes, dîmes, lods et ventes, novalles et autres droits seigneuriaux qui lui étaient dus sur le *prieuré de Menoire*, en qualité de prieure de Menoire, circonstances et dépendances, pour neuf années complètes et révolues, commençant à courir depuis le premier janvier (1781) pour finir à pareil jour (1790).

La ferme était consentie moyennant le prix et somme de *neuf cent trente* livres, pour chaque année, payables de la manière suivante :

1° Cinq cents livres à M. le curé de Menoire

pour sa portion congrue, en quatre pactes égaux par quartier.

Il était convenu que dans le cas où le sieur Bourdet manquerait à ces paiements, et que le curé ferait des frais à la dame abbesse pour ce motif, le sieur Bourdet serait tenu de les supporter.

2° Quant aux quatre cent trente livres restant à payer sur le prix annuel, elles seraient payées moitié à la Saint-Jean de l'année courante et l'autre moitié à la fête de Noël, et ainsi consécutivement jusqu'à la fin du bail.

L'abbesse se réservait des *lods* et *ventes*, ou profit *casuel*, ainsi que tous les droits de *prélation* et *rétention*, et un *arrentement* particulier consenti au nommé Roumiazal.

Cette ferme fut reçue par Me Guitard, notaire royal à Brive.

Bourdet fut bon payeur.

Voici les particularités que l'on peut relever sur les diverses quittances qu'il retira de l'abbesse de Saint-Marsault :

Celle du 20 juillet 1786 porte : « Reçu le pacte de la Saint-Jean, soit en argent, en *chasuble* noire que Bourdet a payée, ou en trente-sept livres de droits de lods que j'avais reçus pour lui le 4 février 1786, la somme de deux cent quinze livres ».

Celle du 10 janvier 1788 : « Dix-huit livres et neuf sous pour réparations faites à l'église de Menoire ».

Celle du 6 juillet même année : « Dix livres pour réparations au sanctuaire de l'église de Menoire ».

Enfin, celle du 31 mars 1790 porte : « Deux cent

cinq livres pour réparations ou impositions pour Neuville ».

C'est la dernière.

§ XI. — Domaine de Brive (1760)

Le domaine du labourage de quatre bœufs que les religieuses de Bonnesaigne jouissaient elles-mêmes et faisaient valoir par des domestiques, situé sur la paroisse de Saint-Martin de Brive, se composait de terres et de quelques vignes y attenantes.

Cette petite ferme, années communes, produisait, bon an mal an, un revenu de *trois cents* livres.

RÉSUMÉ

Si nous résumons les pages qui précèdent, nous trouvons que les revenus de l'abbaye de Bonnesaigne s'élevèrent annuellement, de 1781 à 1790, à la somme de *douze mille neuf cent soixante-huit livres*, ainsi défalquée :

Combressol et Bonnesaigne	5,000 livres
Bourg de Combressol	54 —
Maussac	700 —
Ambrugeac-Davignac	1,500 —
Chaveroche	120 —
Villevaleix, Neuvic, etc.	2,118 —
Peychadoire-Champagnac	1,620 —
Darnets	600 —
Menoire (pré et prieuré)	956 —
Brive	300 —
Total	12,968 livres

Dans cette somme ne sont pas compris les droits de

lods, de vente, d'investiture que l'abbesse se réservait toujours, du moins par moitié; pas plus que les dîmes prélevées sur certains villages de *Soudeilles*, de *Saint-Angel* et sur la *Chapelle de N.-D. du Deveix;* en sont exclus aussi certains *lopins de terre*, de *prés*, et la valeur des *poissons*, du *beurre* et du *fromage* que l'abbesse se gardait bien d'oublier, etc.

Tel est donc, à peu de chose près, le chiffre des recettes que la dame seigneuresse de Bonnesaigne percevait sur plus de vingt paroisses dénommées au cours du registre que nous venons d'analyser dans notre récit.

Il est plus difficile de déterminer le chiffre des dépenses qui incombaient à la communauté; le manuscrit de M. Rupin n'en dit presque rien.

Mais heureusement nous avons, pour nous fixer encore sur ce point, la déclaration des recettes et des dépenses de sa communauté, que Mme Green de Saint-Marsault fit à M. Malden de la Bastille, conseiller du roi, lieutenant-général civil et de police, le 17 janvier 1790.

D'après cette déclaration, que nous reproduirons plus tard en son entier, nous voyons l'état exact des *recettes* et des *dépenses* de l'abbaye bénédictine qui nous occupe.

En voici le résumé global :

Revenus.....	14,516 l.
Charges.....	10,679 l. 6 s. 8 d.
RELIQUAT pour les dépenses intérieures.	3,837 l. 6 s. 8 d.

Voilà donc à quoi se réduisent ces fameux revenus

des anciennes communautés que firent tant mousser les démocrates de 1789 !

Avec moins de quatre mille francs faire marcher une communauté qui comptait, au moment de la spoliation : onze religieuses et trois converses, après en avoir eu vingt-deux, et jusqu'à quarante-cinq, et cinq frères oblats !

Pauvres filles !

Comme elles durent, pendant la longue existence de leur communauté, faire souvent mentir le proverbe :

« Un dîner réchauffé ne valut jamais rien ! »

Le chiffre que nous venons de donner, en effet, a pu varier parfois le long des siècles selon les malheurs et les calamités de l'époque, mais pas d'une manière sensible, car les propriétés qui lui servent de base furent, de temps immémorial nous l'avons vu, dans la mense abbatiale de Bonnesaigne.

Après cela, pourrons-nous être étonné quand nous verrons les abbesses intenter, à leurs débiteurs, des actions en justice, pour faire rentrer rigoureusement, dans la caisse de l'économe, les maigres revenus de leur communauté ?

THOMAS BOURNEIX.

(A suivre).

Bénédictins de Saint-Augustin de Limoges

(Suite)

Dom Pierre de VIEILLECHÈZE

Pierre de Vieillechèze naquit à Saint-Maixent, en Poitou, le 10 août 1632. Il reçut une bonne éducation et à l'âge de 18 ans, dégoûté du monde, il entra au noviciat de Saint-Augustin de Limoges où il se comporta avec tant de sagesse qu'on ne distinguait pas en lui le novice du profès. Il avait déjà, en effet, les vertus de ceux qui avaient passé plusieurs années dans la fidélité aux pratiques de la religion. Aussi, étant encore novice, on lui confia l'office de portier, qui demande un homme d'une très grande maturité et à l'épreuve de toutes les occasions de dissipation. Il fit profession le 27 mai 1652, et deux ans après on l'envoya au collège de Tournon, avec cinq autres de nos confrères, pour étudier chez les jésuites la philosophie et la théologie. Ses progrès furent tels, que d'écolier il passa maître. Sa gravité le fit dispenser de l'année de récollection et on l'envoya à Tiron enseigner la philosophie, puis à Séez faire un nouveau cours de philosophie. Il enseigna ensuite la théologie avec la qualité de prieur claustral, sous le P. dom Bernard Hamelin. Quand ce dernier mourut, le jour même de Pâques, dom Pierre de Vieillechèze fut fait abbé à sa place. Il avait alors 33 ans et ne cessa pas pour cela d'enseigner la théologie. Ce fut à peu près à cette époque que l'abbé de la Trappe,

Armand Boutillier de Rancé, commença la réforme et alla à Séez pour s'y faire bénir abbé. Dom de Vieillechèze lui servit d'abbé assistant durant la cérémonie et l'abbé de la Trappe remarqua en lui tant de religion et de sainteté, qu'il eut avec lui de longues conférences sur le dessein qu'il avait d'établir la réforme dans son monastère. Il invita l'abbé de Séez à venir le voir à la Trappe pour en recevoir les avis nécessaires, et depuis ce temps il le consulta encore plusieurs fois par lettres. Il le consulta surtout lorsque dom de Vieillechèze fut prieur de Saint-Evroul, car alors, étant voisins, il lui faisait part des difficultés survenues dans la manière de vie qu'il voulait embrasser et prescrire à ses religieux par forme de constitutions.

Outre l'estime de l'abbé de la Trappe, dom de Vieillechèze s'attira encore auprès des séculiers et des personnes de qualité la réputation d'un saint. On ne trouvait pas en lui une conversation mondaine et enjouée, mais une grande simplicité, une franchise qui le faisait admirer. L'honnêteté religieuse, l'ouverture de cœur avec laquelle il leur parlait faisaient dire, même aux personnes de grande distinction : « Voilà un saint homme, voilà un homme de bien et un bon religieux. Heureux les moines qui ont un si bon supérieur ». En effet, sa conversation si agréable aux séculiers ne l'était pas moins à ses religieux. Toujours attentif à ce qui pouvait contribuer à leur sanctification, il s'était attiré leur confiance par le facile accès qu'il leur donnait. Persuadé que les supérieurs ne sont supérieurs que pour les religieux, il était toujours prêt à les écouter et à leur venir en aide dans leurs peines et

besoins spirituels. « Ecoutez, mes enfants, leur disait-il souvent, ce n'est que pour vous que je suis ici et non pas pour les personnes de qualité ni pour aucun séculier. Venez donc à moi en quelque temps, à quelque heure que ce soit, soit de jour soit de nuit, et vous me trouverez toujours prêt à vous écouter ».

Un jour il était à table avec deux marquis, quand on vint l'avertir qu'un religieux scrupuleux désirait lui parler; aussitôt il quitta la compagnie et son repas pour aller le consoler. Il demeura même assez longtemps avec lui et lorsqu'il revint : « Excusez, Messieurs, dit-il à sa compagnie, j'ai dû satisfaire à quelques difficultés d'un de mes religieux. Comme ils ont tout quitté pour Dieu, parents et amis, il faut qu'ils retrouvent toute chose et toute consolation en la personne de leur supérieur qui leur représente celle de Dieu, de leur père et de leur mère ». Ces Messieurs furent charmés de ce langage. L'importunité des religieux ne le rebutait jamais, il leur portait compassion comme à des personnes affligées de Dieu et souffrant beaucoup. On lui demanda un jour s'il lisait tous les billets assez longs qu'un religieux faible lui portait. Il répondit qu'il les lisait tous, car, si sur trente vingt-neuf ne contiennent que des pauvretés, il s'en trouve un trentième où il est plus raisonnable.

Fort attentif à la régularité, quoique très doux, il ne laissait jamais passer les fautes et prenait son temps pour faire les corrections avec fruit soit en particulier soit en public. Les anciens n'étaient pas plus épargnés que les jeunes, ni ceux qui avaient eu des charges que ceux qui étaient toujours demeurés sans emploi.

Un de ses religieux, qui avait passé par toutes les charges de la religion, ayant enseigné la philosophie et la théologie, puis étant devenu supérieur dans les principaux monastères et visiteur, croyait que ces honneurs lui donnaient droit à une liberté et une indépendance dont les autres ne jouissaient pas. Le Père de Vieillechèze s'opposa à ce petit désordre et mit ce religieux au régime ordinaire. Le bon vieillard en eut de la peine ; il dit même à son prieur qu'il s'en plaindrait aux supérieurs-majeurs. Ces menaces ne l'étonnèrent point, et comme ce religieux lui disait qu'aucun supérieur ne l'avait traité de la sorte : « C'est, lui répliqua-t-il, que vous n'en avez trouvé aucun assez ferme pour s'opposer aux libertés que vous vous donnez et que, pour avoir passé par les premières charges, vous n'en devez pas être moins religieux ni moins attaché aux observances que vous avez vous-même si bien fait pratiquer aux autres quand vous étiez supérieur et visiteur. Personne n'est plus disposé que moi à vous donner tous les soulagements dont vous pouvez avoir besoin, quand vous vous mettrez à votre devoir, quand vous vous humilierez et demanderez avec soumission vos nécessités. Si vous aviez commencé plus tôt à vous laisser conduire, comme doit faire un bon religieux, vous n'en auriez été que mieux servi. Au reste, il n'est pas édifiant de voir un religieux, qui a vieilli dans les charges, vouloir se gouverner lui-même et reprendre sa propre conduite qu'il devrait abandonner à ceux que Dieu lui a donnés comme supérieurs ».

Devant cette fermeté, le bon vieillard rentra en lui-même et s'écria en pleurant : « Ah ! *Domine, vere*

peccavi, vere justior me es. Oui, mon R. P., j'ai grand tort de vouloir me conduire. J'en demande pardon à Dieu et à votre Révérence, et je vous promets qu'à l'avenir je ferai tout avec permission et avec la dépendance d'un novice ». Et en effet, il observa ponctuellement cette promesse, et il loua beaucoup son prieur auprès des supérieurs-majeurs comme modèle de fermeté.

Les bons et les mauvais religieux l'estimaient également. Un religieux relâché voulait-il rentrer en lui-même, il demandait à venir demeurer sous ses ordres, persuadé que, n'ayant point égard aux faux bruits qui couraient sur son compte personnel, il l'aimerait également comme les autres et recouvrerait bonne réputation. De son côté, dom de Vieillechèze avait pour eux beaucoup d'attentions et les traitait avec beaucoup de douceur et de prudence, sans tolérer cependant aucune faute. Il les ramenait ainsi à la pratique de leurs devoirs et les mettait même en état d'être employés dans les offices de la religion.

Fort patient, il pardonnait sans peine les injures qu'on lui faisait. Un méchant religieux qui lui avait de grandes obligations, lui suscita une affaire qui lui causa beaucoup de peine. Mais le visiteur eut beau vouloir envoyer ailleurs ce religieux, le prieur ne voulut pas y consentir, à moins que de lui-même il ne désirât partir.

On a vu quelquefois des religieux qu'il avait repris au chapitre pour des fautes considérables, auxquels il avait donné des pénitences fort légères eu égard à leurs fautes, l'aller trouver dans sa chambre, lui dire des injures et même menacer de le frapper, cela

durant des heures entières. Dom de Vieillechèze les écoutait sans rien dire, baisant la terre, de temps en temps leur faisant ses excuses, s'offrant à faire la moitié de leur pénitence. Il produisait par là un si bon effet, que ces religieux allaient après lui demander pardon. Alors il les embrassait cordialement, leur représentait leurs devoirs et, pour toute satisfaction, demandait le secours de leurs prières.

Ferme à faire observer la règle, il refusa une permission à un de ses religieux pour de bonnes raisons. Celui-ci fut si choqué de ce refus, qu'il le maltraita fort en particulier et en public. En effet, ayant arrêté la communauté, une fois après la conférence, une autre fois après la distribution du travail, il exposa en termes pleins d'insolence que le P. prieur avait tort et lui dit tout ce qui pouvait lui faire de la peine et noircir sa réputation. Dom de Vieillechèze l'écouta sans rien dire ; quand le religieux eut cessé de l'invectiver, il lui demanda s'il n'avait plus rien à dire. Sur sa réponse négative : « Allons donc au travail », dit le Père prieur. Tout le monde admira sa bonté et sa patience, alors que, d'un seul mot, il pouvait terrasser ce religieux. Cette conduite fit tant d'effet que le coupable, tout confus de son emportement, vint lui demander pardon.

Fort réservé à donner des dispenses, il les considérait toutes comme des transgressions de la règle. Aussi n'accordait-il jamais de récréations et permettait-il très rarement à ses religieux de sortir. Lui-même ne sortait jamais, à moins que de très urgentes nécessités ne l'obligeassent à quitter sa chère solitude. Il était persuadé que la conversation avec les

séculiers est presque toujours inutile et souvent préjudiciable : il évitait donc le plus qu'il pouvait de les voir, bien loin de les attirer dans son monastère. Durant son priorat de Jumièges, il trouva que ses prédécesseurs offraient de grands repas à des conseillers et présidents du parlement de Rouen. Il regarda ces dîners comme des abus, une véritable profusion du bien des pauvres. Quelques-uns de ces Messieurs s'invitèrent d'eux-mêmes à dîner, dom de Vieillechèze leur dit qu'il leur faisait bien de l'honneur de vouloir faire pénitence avec eux et les invita à se trouver prêts à l'heure du repas. Il les reçut honnêtement, les mena au réfectoire, les fit servir par la communauté et ne donna à chacun qu'un mets et un dessert en surplus. Il n'eut pas fait cela à deux ou trois, qu'aucun d'eux ne s'invitât plus à venir dîner à Jumièges. Comme il retranchait toutes les dépenses inutiles, durant les six années qu'il fut prieur de cette abbaye, il remboursa soixante mille livres de dettes et laissa encore de l'argent dans le dépôt.

Fort grave et sérieux, on ne le voyait jamais rire avec quelque éclat. Cette gravité était fondée sur la présence de Dieu qu'il ne perdait presque jamais de vue et sur l'esprit d'oraison. Il avait conservé toutes ses petites pratiques du noviciat et après matines et complies demeurait un temps considérable à l'église. Quand la préparation sonnait, il se jetait aussitôt sur son oratoire pour se préparer à l'office.

Il se tenait toujours à genoux, la tête à demi découverte pour lire notre sainte règle, les petits exercices et la pratique de la règle dont il faisait grande estime. Sa peine était extrême lorsque des nécessités mêmes

pressantes l'obligeaient à s'absenter de l'office divin ou à y venir en retard durant le jour. Jamais il ne manquait à matines, se fut-il couché à onze heures ou à minuit.

C'était un charme de le voir à l'office divin ou à la méditation, le corps droit sans jamais s'appuyer, les yeux fixés vers le ciel ou le saint Sacrement, immobile dans sa contemplation. Il y recevait de grandes lumières pour sa conduite particulière et surtout celle de ses religieux. Mais c'était surtout au temps de ses exercices de dix jours qu'il faisait tous les ans avec des préparations particulières, se recommandant toujours aux prières de ses religieux auxquels il attribuait l'heureux résultat de cette retraite. Il dit une fois confidentiellement à un religieux, qu'étant prieur à Bonne-Nouvelle, à Rouen, Dieu lui avait donné durant ses exercices des grâces et des lumières spéciales qu'il ne pouvait exprimer que par des élans en élevant ses yeux et son cœur vers Dieu. Il eut soin d'ajouter qu'il n'était qu'un pécheur et d'attribuer ces grâces aux prières de ses religieux.

Sa foi et sa confiance en Dieu étaient merveilleuses. Tous les événements lui étaient égaux ; seules les offenses contre Dieu pouvaient l'affliger. Il disait un jour à un de ses confidents que, s'il voyait le feu aux quatre coins du monastère, il ferait son possible pour l'éteindre, afin de ne pas tenter Dieu ; mais cela fait, si tout venait à être consumé par les flammes, il ne perdrait rien de sa tranquillité, parce qu'en toutes choses il faut envisager la volonté de Dieu, et elle doit l'emporter sur tous nos intérêts.

Ennemi de son corps, il ne mangeait pas de poisson

durant l'Avent, le Carême, les jeûnes ecclésiastiques et plusieurs autres jours de la semaine. Jamais il ne buvait de vin, se contentant de petit cidre où il mettait moitié d'eau ; fort souvent même il buvait de l'eau pure, disant fort agréablement que pour détremper du mortier il n'était pas besoin de précieuses liqueurs. Il ajoutait : *Vinum monachorum non est; nam lætificat cor hominis,* ce qui ne convient pas à un moine dont la vie doit se passer dans la tristesse et dans la componction, à la vue de ses péchés et de ceux des peuples de la substance desquels nous sommes nourris. Les jours de jeûne ecclésiastique il ne prenait point de collation et ne venait pas même au réfectoire ; durant ce temps, il prenait de sanglantes disciplines dans sa chambre ou encore après matines. Sur la fin de sa vie, durant l'Avent, il vint au réfectoire, sur l'avis de dom Claude Martin, son directeur.

En somme, il se refusait tout ce qu'il pouvait, car sa maxime était que comme les séculiers, même les gens de bien, s'accordent tout ce qu'ils peuvent s'accorder sans offenser Dieu, les religieux au contraire doivent se refuser tout ce que la loi divine et les règles leur permettent.

Il faisait tout par obéissance, prenant la permission de ses supérieurs pour les plus petites choses ; il faisait de même à l'égard des officiers, le sacristain, le cérémoniaire auxquels il obéissait comme un enfant fait à son père. Attaché *mordicus* aux règles et aux plus petites observances, lorsque quelqu'un lui demandait pourquoi l'on faisait telle ou telle chose : « *Scriptum est,* répondait-il, *sufficit* ».

Lui qui ne commandait que par obéissance, fit tout

ce qu'il put pour être déchargé, mais sans y réussir. Il disait quelquefois à ses amis que s'il pouvait en conscience faire un coup d'éclat pour s'en délivrer, il aurait bientôt secoué le joug. Il regardait la supériorité comme un état dangereux, alors que le simple religieux n'a qu'à se laisser conduire pour être certain de faire la volonté de Dieu.

Je ne parle pas de son amour extrême pour la pauvreté et pour l'humilité, car c'est sur ces fondements qu'il s'est élevé à une grande perfection. Il en a donné des preuves dans tous les monastères où il a été supérieur, Saint-Martin-de-Séez, Saint-Evroul, Bonne-Nouvelle de Rouen, Jumièges et Caen. C'est à Caen qu'il acheva sa carrière. La fatigue qu'il contracta dans la visite des paroisses de l'exemption de ce monastère, lui occasionna une maladie qui se déclara aussitôt. Dès qu'il se vit en danger, il demanda les sacrements et ne voulut rien prendre avant de les avoir reçus ; alors seulement il abandonna son corps aux médecins. Un de ses religieux ayant témoigné de la peine de le voir en cet état : « Mon fils, lui dit-il, je viens de visiter les autres, Dieu me visite à son tour. Priez-le, non qu'il me rende la santé, mais que sa sainte volonté s'accomplisse en moi ».

Il avait souhaité que tous ses religieux vinssent le voir les uns après les autres pour lui parler de Dieu ou leur faire lire quelque chose de l'Ecriture sainte qu'il avait près de lui. Peu de temps avant sa mort, son supérieur lui demanda s'il n'avait rien sur la conscience qui le gênât : « Non, répondit-il, si ce n'est d'avoir été supérieur ». L'autre lui représenta qu'il avait affaire à un bon Père. « Ah ! s'écria-t-il à ces

mots, sans cela que ferais-je ? » Peu après il prononça ses vœux, fit les protestations marquées dans le rituel et expira si doucement qu'on s'en aperçut à peine.

Sa mort fut un deuil général dans la ville. Des personnes de première distinction vinrent au monastère témoigner la part qu'elles prenaient à notre douleur. L'abbesse et les religieuses de la Trinité étaient inconsolables de ne pas avoir envoyé demander sa bénédiction avant sa mort.

C'était chose surprenante de voir le monde accourir en foule, des endroits les plus reculés de la ville et des faubourgs, « voir le saint », lui faire toucher leurs chapelets et leurs rosaires, lui baiser les pieds et les mains, entrer par violence dans l'intérieur du monastère afin de pouvoir le contempler. Plusieurs ecclésiastiques vinrent demander des choses qui avaient été à son usage. Cette mort arriva le 7 octobre 1685, couronnement d'une vie très innocente dans le siècle comme dans le cloître. Lors de sa dernière confession générale, son directeur a déclaré qu'il avait bien de la peine à trouver matière à absolution.

Frère Nicaise AMÉ

Frère Amé, issu d'une des premières familles de Reims, faisait assez grande figure avant son entrée dans la Congrégation. Il était alors dans l'Auvergne ou le Limousin et y exerçait un emploi très important. Dieu lui fit voir la vanité du monde et il résolut de se faire religieux.

Il vint au noviciat en carrosse à six chevaux et congédia tous ses gens. Il tomba heureusement entre les

mains d'un père-maître éclairé, qui le fortifia dans son désir de faire une rigoureuse pénitence et lui donna d'excellents principes pour arriver à une haute perfection. Vers la fin de son noviciat, son frère vint le voir et lui dit que cinquante mille livres lui appartenaient, à lui de voir ce qu'il en ferait. Frère Nicaise résolut de les donner au monastère qui était assez gêné ; mais son père-maître, que des maximes plus saintes dirigeaient, lui dit qu'étant dans le monde les devoirs de sa charge l'avaient contraint de faire mourir plusieurs personnes, il lui fallait donc répartir cet argent entre leurs veuves et les pauvres. Il suivit ses conseils et fit profession, à Saint-Augustin de Limoges, le 16 août 1676, à trente ans.

Il fit de si grandes pénitences qu'en peu de temps il ruina sa santé. Ses parents, informés de son état, l'invitèrent à venir à Reims prendre l'air natal pour se remettre, se faisant forts d'obtenir cette grâce des supérieurs. Frère Nicaise répondit qu'il ne pouvait quitter l'endroit où la main de Dieu l'avait placé, que le Seigneur savait ce qui lui était nécessaire et qu'il n'y avait pas à s'opposer à la maladie si Dieu la jugeait utile.

Un de ses parents de Reims laissa après sa mort, par testament, deux cents écus de pension au Frère Nicaise et à trois de ses frères qui étaient jésuites. Ceux-ci l'acceptèrent avec joie, mais Fr. Nicaise ne voulut rien du tout. Les instances de ses parents auprès du P. général, dom Vincent Marsolles, finirent par l'obliger à céder.

Frère Nicaise Amé n'en fut pas mieux pour cela. Comme la pension le suivait, on le plaça dans des

monastères gênés, afin qu'ils pussent jouir de sa pension.

Il n'était pas encore diacre quand il mourut à Chezal-Benoît, le 23 novembre 1689.

Frère Jean-Baptiste MOREL

Jean-Baptiste Morel était d'une des premières familles de Limoges ; mais il méprisa tous ces avantages à l'âge de 17 ans pour embrasser une vie austère. Il fit profession à St-Augustin de Limoges, le 13 mai 1686.

Ce fut un modèle de vertu durant son noviciat, son séminaire de jeunes profès et ses études. Il étudiait à Saint-Sulpice de Bourges quand, en la fête de saint Bernard, le père abbé le prit pour faire sous-diacre, au monastère de la Bussière, où l'abbesse l'avait invité à officier.

Tandis qu'il était absent du monastère, une main invisible frappa un coup sur sa place vide avec tant de violence que le bruit du coup fit cesser le lecteur et effraya toute la communauté. Quand il fut de retour pour dîner, ses confrères lui dirent que la massue de saint Benoît avait frappé à sa place. Cela ne l'effraya pas et il se mit à rire. Peu de jours après il tomba malade et fut très vite enlevé *ne malitia mutaret intellectum ejus*. Sa mort sainte arriva en 1719. Il n'était que sous-diacre.

Le P. dom Charles Boucher, son maître, a écrit sa vie et, si je ne me trompe, ses parents la firent imprimer à Limoges.

Dom Anselme LA ROQUE

Dom Anselme La Roque, né à Saint-Macaire, au diocèse de Bordeaux, entra dans la Congrégation à 16 ans. Durant son noviciat, qu'il fit à Saint-Augustin de Limoges, il arriva une chose singulière dont il fut témoin. Un jour toute la communauté était en récréation dans l'enclos du monastère, au temps de la fenaison ; on vit tout d'un coup un mulot de foin se lever comme en sautant et ensuite tout le foin de ce mulot se dispersa de côté et d'autre. Or, dans le même temps, on exorcisait à Poitiers ou dans ce diocèse des possédés. L'exorciste demanda au démon d'où il venait pour n'avoir paru depuis quelque temps. Il répondit qu'il venait de Limoges, où il avait voulu tenter un novice de retourner dans le siècle, mais que n'ayant pas réussi il s'était enfui dans une botte à foin. Surpris de cette réponse, l'évêque s'enquit s'il y avait des novices à Limoges : on lui dit qu'il y en avait chez les Bénédictins. Le prélat s'informa pour savoir s'il y avait eu quelque novice tenté de sortir. On lui répondit qu'il y en avait un qui avait voulu retourner au monde et avait déjà demandé ses habits séculiers avec des instances telles qu'il alla jusqu'à giffler le père zélateur qui les lui refusait. Le zélateur, qui était fort humble et fort sage, au lieu de se fâcher, se mit à genoux devant le novice, qui fut touché de tant d'humilité et lui demanda pardon. Dès lors il fut aussi ferme dans sa vocation qu'il avait été jusqu'ici inconstant. Dom Anselme me racontait ce fait comme en ayant été témoin.

Lui-même fit profession le 26 mars 1634, à 17 ans.

Dans la suite, il enseigna la philosophie et la théologie. Il fut prieur de Saint-Seine de Dijon, de Breteuil, de Saint-Jagut, de Saint-Melaine et de Saint-Julien de Tours.

Il mourut le 9 mars 1694.

Dom Laurent FAIDY

Dom Laurent Faidy fut un prédicateur vraiment apostolique, dont l'exemple ne touchait pas moins que sa parole. Je sais peu de chose de ce grand serviteur de Dieu, mais par ce peu on jugera du reste.

Originaire de Saint-Maixent, il avait fait profession à Saint-Augustin de Limoges le 31 août 1637. Il exerça avec fruit son talent pour la prédication et prêchait souvent deux fois le jour et fort bien, sans se dispenser pour cela de l'office divin. Ce fut un des plus habiles controversistes de son temps ; il opéra de grandes conversions dans le Poitou et fit rentrer plusieurs calvinistes dans le sein de l'Eglise. On ne s'ennuyait jamais à ses sermons.

Durant un Carême, à Fécamp, il monta en chaire, le Vendredi-Saint, à six heures du matin et n'en sortit qu'à onze, et tous ses auditeurs ne s'étaient pas aperçus que le temps passait. Mais comme cette longueur recula de beaucoup l'office divin et les exercices, à la sortie du réfectoire il demanda pardon, la discipline en main, de son indiscrétion. Ce fut une seconde prédication.

Très sobre, il mangeait à peine en huit jours la nourriture ordinaire d'un religieux en un seul. Il étudiait jusqu'à dix heures du soir ; alors, se mettant à

genoux sur sa couche, la couverture sur les épaules, et penchant la tête et les mains sur son chevet il dormait environ trois heures.

Il mourut, au Mas-de-Garnier, le 13 mai 1700.

Dom Hugues LANTENAS

Né au Puy, Hugues Lantenas entra fort jeune dans la Congrégation et n'avait que 17 ans lorsqu'il fit profession au monastère de Saint-Augustin de Limoges. Je sais seulement qu'il a été prieur de Saint-Corneille de Compiégne et de Cornillon, et qu'il demanda sa décharge avec tant d'empressement qu'on ne put lui refuser. Il demeura ensuite dans les monastères de Saint-Martin d'Autun, de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Germain d'Auxerre.

Ses vertus lui firent la réputation d'un saint. Pour éviter les applaudissements des hommes, dom Lantenas quitta Saint-Germain d'Auxerre et se renferma au monastère de Vendôme. Partout où il était il employait utilement son temps ; il aida ainsi dom Jean Mabillon et était toujours prêt à rendre des services à ceux qui s'adressaient à lui.

Etant à Vendôme, il traduisit en français les œuvres de saint Bernard et de saint Anselme. Il ne croyait pas pouvoir mieux s'occuper que de se remplir l'esprit des maximes de ces deux grands saints. Son aversion pour le faste et la grandeur était telle, qu'il refusa un jour de venir visiter avec nous Marmoutier. Ses yeux, disait-il, ne verraient jamais un aussi superbe bâtiment.

Dieu, pour couronner ses vertus, lui envoya une

maladie qui l'enleva en moins de deux jours. Il employa ce temps en actes de foi, d'espérance et de charité. Il garda jusqu'à la fin sa présence d'esprit et reçut ainsi les derniers sacrements.

Tout le peuple de Vendôme croyait si bien à sa sainteté qu'on lui coupa une partie de ses habits. On faisait toucher des chapelets et autres objets à ses mains et à son visage. Enfin, il lui rendit tous les honneurs qu'on fait aux saints.

Son supérieur m'a assuré qu'il n'avait jamais vu de religieux plus régulier, plus obéissant, plus pauvre et plus humble : ce qui était d'autant plus estimable qu'on trouvait en lui un savoir dépassant le commun.

Il mourut le 20 mars 1701.

Dom Etienne CHAMPEAUX

Etienne Champeaux était de Brantôme, au diocèse de Périgueux. A 21 ans, il fit profession à St-Augustin de Limoges, le 3 mars 1678. Dès son noviciat, Dieu le conduisit par des voies extraordinaires et comme il n'avait pas encore d'expérience, il avait de la peine à les faire connaître. Mais dom François Aubert, son père-maître, lui dit en le quittant : « Mon frère, vous ne dites pas tout ce qui se passe en vous ». Il vit un jour N. B. P. saint Benoît lui apparaître. Deux religieux sentirent un jour une odeur admirable qui émanait de lui; croyant qu'il portait sur lui des parfums, ils lui dirent qu'ils étaient scandalisés de ce qu'il portait du musc. Etienne protesta qu'il n'en avait point, et sur leurs instances il dut reconnaître qu'il y

avait là quelque chose d'extraordinaire, mais il ne dit rien de plus.

Il n'y avait point de conscience si embrouillée qu'il ne mît au clair. On lui présenta un jour une demoiselle de Mauriac, dont la conduite embarrassait les plus fins directeurs. Après de grandes difficultés qu'il fit pour l'écouter, il consentit à une audience d'un quart d'heure. Il l'écouta paisiblement et toucha le point : « Mademoiselle, lui dit-il, vous êtes déchue d'une haute perfection et vous avez de la peine à y remonter ».

Il était encore jeune religieux quand un confrère prit plaisir à le mettre mal avec son père-maître par des calomnies, et il y réussit si bien que son père-maître ne le regarda jamais de bon œil et se sépara ainsi de lui. Dieu voulait par là éprouver sa vertu ; mais le calomniateur fut touché de sa faute, et soit de lui-même soit par ordre de son confesseur, il vint demander pardon à Etienne et lui avoua tout ce qu'il avait fait contre lui. Etienne lui pardonna de bon cœur et s'appliqua en outre à lui faire tout le bien qu'il put, au point que l'autre fut obligé de lui dire qu'à force de vouloir lui faire du bien, il lui devenait gênant.

Cette charité lui venait de l'oraison où Dieu se communiquait à lui d'une manière ineffable.

Quand l'affaire du quiétisme éclata, il consulta dom Claude Martin, qui lui répondit que son oraison n'était point celle de Molinos, mais celle d'un ange. Des personnes de piété étaient touchées en le voyant et voulaient se mettre sous sa direction.

Tandis qu'il était à Saint-Jean d'Angély, on le choi-

sit pour faire des retraites aux hommes et aux femmes. Il y réussit parfaitement, au point que l'on vit toute la ville changer de face ; l'évêque en fut si touché qu'il voulut le faire curé.

Un jour, apercevant un gueux malpropre, il lui vint en pensée que cet homme, étant bien misérable, son âme était peut-être aussi laide que son corps. Dieu lui fit alors connaître la beauté d'une âme en état de grâce et il en fut charmé.

Il était prieur à Issoire quand un de ses amis lui écrivit que l'air de cette ville pourrait être contraire à sa santé ; s'il le désirait, il avait assez d'amis au chapitre général pour le faire placer dans un lieu plus salubre. Dom Etienne lui répondit qu'il était très bien entre les mains de Dieu et des supérieurs, qui faisaient de lui ce qu'ils voulaient.

Il mourut le 10 avril 1704.

Dom Gilles BLONDEAU

Dom Gilles Blondeau, issu d'une des meilleures familles de Vierzon, était parent du fameux Père Bourdaloue qui, étant jeune, voulut se faire bénédictin et, refusé pour sa délicatesse de santé, entra chez les jésuites où il brilla dans la prédication. Le Père Blondeau s'était fait recevoir avocat lorsqu'il entra dans la Congrégation. Il fit profession à Saint-Augustin de Limoges le 25 juin 1653, à l'âge de 24 ans. Deux ans après on l'envoya comme religieux de la Chaise-Dieu au collège de Tournon, avec plusieurs de nos confrères, pour y étudier en philosophie et en théologie chez les jésuites. Il se distingua par sa sagesse.

Ses études et sa récollection faites, on trouva en lui l'étoffe d'un excellent Père-Maître et on le mit à Saint-Remy de Reims où il exerça cette charge avec celle de sous-prieur, sous le R. P. dom Marc Bastide. Enseignant plus par ses actions que par ses paroles, il ruina sa santé ; on dut l'envoyer à Saint-Denys. Il y fut trois ans sous-prieur, sous dom Vincent Marsolle. Il y trouva dom Ignace Philibert, un des premiers et des plus saints supérieurs de la Congrégation, que ses infirmités avaient fait décharger de la supériorité.

Comme c'était un homme fort attaché à Dieu, il prenait grand plaisir à converser avec dom Gilles Blondeau, lui-même fort heureux de pouvoir ouvrir son cœur à un si grand serviteur de Dieu.

Les forces de dom Blondeau s'étant un peu réparées, on le mit prieur à Lagni : il y demeura six ans et fut six ans encore prieur de St-Médard-de-Soissons, gouvernant dans l'un et dans l'autre tantôt les jeunes profès, tantôt les écoliers. Les deux dernières années on lui donna un noviciat et j'eus l'honneur d'être son zélateur la seconde année. Quand il nous quitta pour se rendre à la diète, il nous dit qu'il n'aurait jamais cru que nous fussions si estimés à Soissons. Il attribuait cela à ce que nous étions retirés et à notre peu de rapports avec le monde.

Il fut député au chapitre général et depuis ce temps y assista toujours. Il fut six ans prieur de Vendôme où il eut une maladie mortelle. Il fut ensuite trois ans visiteur de la province de Bourgogne, six ans prieur de Saint-Faron et maître des novices, enfin, prieur du Bec où, ayant moins d'emplois que dans un noviciat, il passait une bonne partie de la journée

en prières devant le saint Sacrement. Ses grandes maladies le firent décharger de la supériorité. Il se retira à Saint-Wandrille, comme dans un lieu consacré par beaucoup de saints. Il en augmenta le nombre et mourut le 5 juillet 1705.

Dom Alexandre THEVIN

Alexandre Thevin était de Poitiers ; il fit son noviciat à Saint-Augustin de Limoges, sous l'un des plus saints Pères-Maîtres que l'on ait vu dans la Congrégation. Il fit profession à 19 ans, le 4 mars 1660. Toute sa vie il conserva les bons principes reçus au noviciat. Il fut d'abord supérieur et réussit fort bien ; mais il demanda avec instances sa décharge et la permission de vivre en ermite. Les supérieurs, pour le dissuader de cette idée, le firent secrétaire du visiteur, puis l'envoyèrent à Marmoutiers sous le P. dom Innocent Bonnefoi. Celui-ci, voyant ses instances pour la vie érémitique, lui dit qu'il devait s'éprouver d'abord et demeurer au moins un an sans en parler. Il accepta la condition et le mit fidèlement en pratique. Au bout de ce temps, le P. dom Claude Martin fut fait prieur de Marmoutiers et loin d'accéder à la demande de dom Alexandre Thevin qui voulait vivre en ermite dans l'ermitage de Dormans qu'il avait lui-même accommodé proprement, il le fit sous-cellérier. Il s'acquitta si bien de cet emploi, que le procureur le fit nommer cellérier, ce qui lui attira bien des jalousies et des contradictions ; mais le P. prieur le soutint toujours.

Il s'acquit de la réputation au dehors et fit beaucoup

de fruit dans les confessions. Quand dom Claude Martin quitta la supériorité, dom Thevin fut fait prieur de Saint-Gildas et on lui confia les jeunes profès. Il fut ensuite prieur à Taffé. Il y tomba malade et on le transporta à Saint-Vincent du Mans. Il souffrit des douleurs très aiguës avec une patience de saint.

Il y mourut le 20 juin 1706.

Dom J.-M. Besse.

(A suivre.)

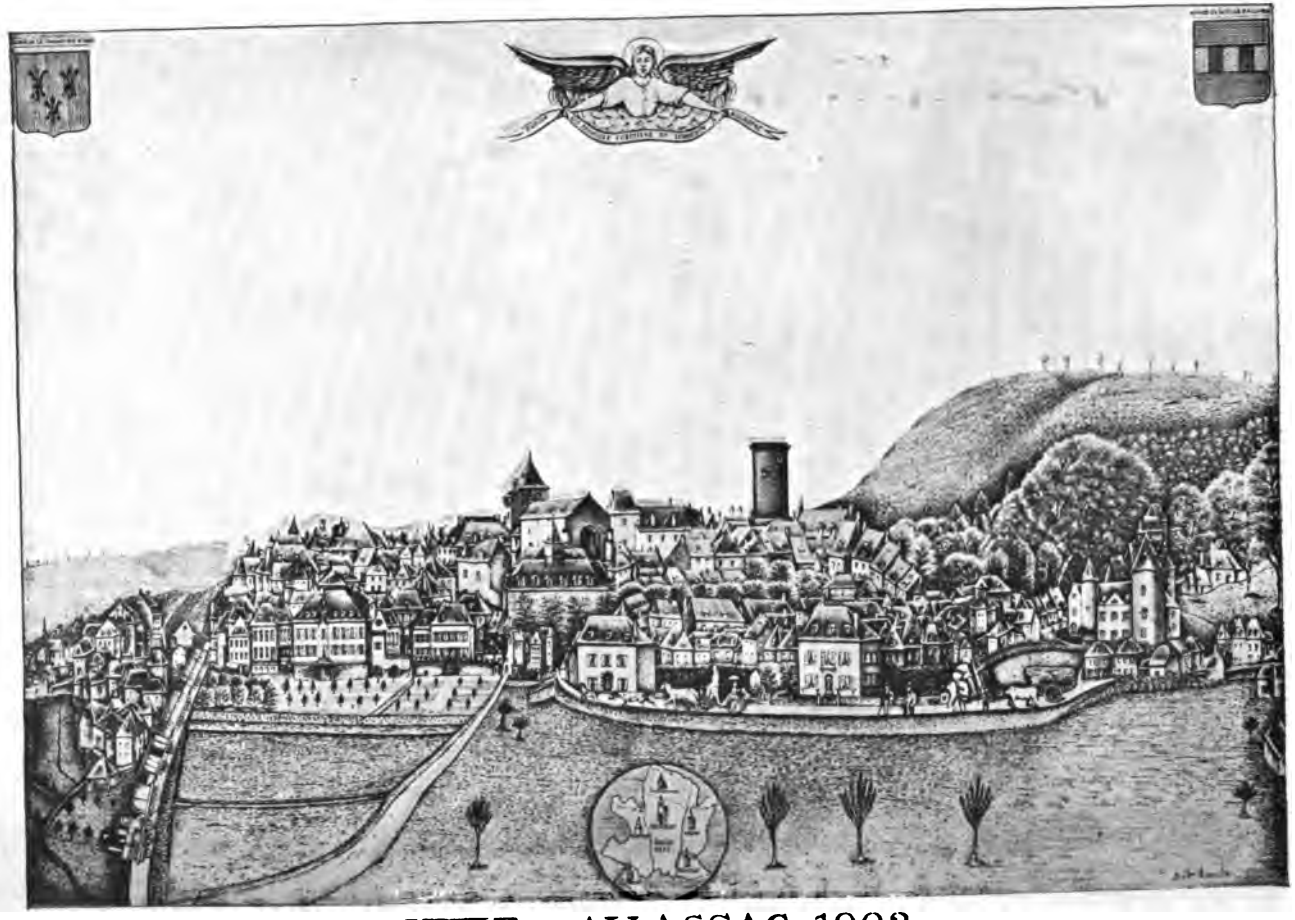

VILLE D'ALLASSAC - 1902

ALLASSAC

ET SES ANNEXES

(Suite)

CHAPITRE IV

Les Administrateurs de la Paroisse et de la Commune

Curés et Ecclésiastiques

Désignés sous les titres divers de chapelains épiscopaux en 948; de délégués de l'évêque de Limoges en 1267; de prévôts pour l'évêque de Limoges en 1296; de vicaires perpétuels de l'évêque de Limoges, de 1300 à 1785 (les évêques de Limoges s'intitulant dans leurs mandements : curés d'Allassac).

1082-88. — N. Constantin, à la paroisse duquel appartenait le lieu de Brochar où une église avait été construite et qu'il avait cédé à Saint-Pierre de Vigeois (1).

1088-1108. — Pierre Audebert, témoin à un acte (2).

1152-80. — Gérald de Soler, présent à un acte où il est question d'une seigneurie des chevaliers d'Archa (3).

1280. — Jean de Favar, témoin au testament d'Halays de Chanac (4).

1296. — Raynaud, dont le sceau était rond, d'une dimension non déterminée, et portait un écu droit à trois losanges (5).

1372. — Pierre Chatonie, qui reçoit, de noble Adémar de La Rivière, le don de la vicairie de La Guyonie (6).

---

(1) Cartulaire de Vigeois.
(2) *Idem.*
(3) Cartulaire d'Obazine.
(4) Dictionnaire de Champeval.
(5) Bibliothèque nationale.
(6) Dict. Champeval.

1373. — Pierre Charnha, témoin au testament par lequel Agnès d'Alberet lègue à son mari Aymar de La Rivière (1).

1557. — Pierre Dubois (2).

1573. — François Duroy, décimateur d'Allassac avec le chapitre d'Eymoutiers, l'abbé de Vigeois, l'abbé du Palais, le commandeur du temple de Mons, l'abbé d'Obazine et l'évêque de Limoges (3).

1643. — Jean Fouchier. Vicaires : 1643, Beynier et Porchier ; 1646, Beynier et Rose (4).

1655. — Aymar Alègre, docteur en théologie, présent au mariage de Jean de Calvimon, baron de Saint-Martial, et de Marguerite de Roffignac. Vicaires : 1656, Freyssinet et Chabranet ; 1657, Freyssinet et Demolin ; 1660, Freyssinet et Fouchier ; 1665, Bigourie et Rivière ; 1666, Freyssinet et Bigourie (5).

1730. — Antoine de Lasteyrie. Vicaires : Beynier et Besse (6).

1741. — Joseph Dulmet. Vicaires : 1741, Beynier et Besse ; 1744, Beynier et Fargeaud ; 1745, Beynier et Goudal (7).

1745. — Jean Sauvezie (8).

1748. — Pierre Beynier, licencié en droit civil et canonique. Vicaires : 1748, Gourdal et Jouvet ; 1749, Bardon et Penaud ; 1750, Bardon et Lajugie de Laprade ; 1752, Delor et Talin (9).

1763. — Jean Michel de Lachassaigne, qui fut nommé à la majorité des voix, le 16 mars 1789, président de l'assemblée du clergé lors de la réunion des trois ordres du Bas-Limousin. Vicaires : 1779, Vaincque et Leyrac ; 1784, Vaincque et Farge ; 1785, Farge et Beynié ; 1790, Marsat et Forsse.. (10).

---

(1) Notice sur Saint-Bonnet-La-Rivière.
(2) Poulbrière.
(3) Archives de Lamaze.
(4, 5, 6, 7) Archives municipales.
(8) Dict. Poulbrière.
(9) Archives municipales.
(10) Archives municipales.

Le 6 avril 1791, le curé d'Allassac et ses deux derniers vicaires, ayant refusé le serment prescrit par le gouvernement, furent déclarés insoumis et punis comme tels. Michel de Lachassaigne, en raison de son âge, étant né à Estival le 6 mai 1715, fut écroué dans la prison commune.

1791. — Louis Reyjal, prêtre constitutionnel, qui se fit nommer curé de la commune au moyen de l'intrigue. Il devint secrétaire de la mairie ; il fit partie des trois tyrans du Comité de Salut public d'Allassac ; il obligea le peuple à assister à sa messe, et prétendit assujettir la commune à son œuvre tristement sacerdotale. Pour cacher son jeu, en 1792, il fit remonter les cloches au beffroi et chercha à inspirer du dégoût pour les fêtes décadaires. Mais le peuple, indigné de sa conduite, ne cessa de le traiter d'apôtre de l'erreur et du mensonge. Enfin, il apostasia (1).

1802. Pierre Treuil, qui reçut de la commune la somme de trois mille francs pour frais d'ameublement de la maison curiale et pour achat des objets indispensables au service du culte. En 1806, il forme avec le maire et les adjoints un tarif pour les droits casuels. En 1812, il fait ériger un vicariat (2).

1813. — Martial Hervy, qui fut nommé vicaire général de l'évêque de Limoges, après avoir laissé dans sa paroisse des traces ineffaçables de son passage (3).

1822. — Pierre-René Bosredon, qui reçut de Mgr de Sagey des reliques précieuses pour son église (4).

1829. — Joseph Dambert, qui changea la cure d'Allassac pour l'aumônerie du haras de Pompadour (5).

1848. — Jean-Baptiste Seryeix, qui dota sa paroisse d'une école de Frères des écoles chrétiennes et d'un postulat de sœurs de la Providence de Portieux (6).

1881. — Joseph Mazeaud, qui vit fleurir et tomber l'école des Frères, laissant à son successeur le soin de la rétablir (7).

---

(1) Récit d'un détenu de la prison de Brive.
(2, 3, 4, 5, 6, 7) Registre paroissial.

1885. — Le dernier de la liste des curés d'Allassac :

BLAISE-ADOLPHE MARCHE

Membre de la Société Archéologique de la Corrèze

Auteur de *La Vicomté de Turenne* et des *Échos de la tradition de la paroisse d'Ussac*

Nommé curé d'Allassac par Mgr Denéchau, et installé le 2 juillet 1885, fête de la Visitation de la B. V. Marie.

Il fait acheter par son Evêque un château ruiné qu'il fait restaurer et puis y installe des Frères Maristes. Il restaure l'église à l'extérieur en relevant sa charpente, à l'intérieur en décorant les murs et la voûte de peintures variées. Il repeint les boiseries des chapelles qu'il entoure de grilles en fer. Il applique de nouvelles statues aux parois de la nef. Il fait réauthentiquer les reliques de trois reliquaires. Il établit pour les jeunes filles l'archiconfrérie des Enfants de Marie immaculée. Il entretient et renouvelle la congrégation des Mères chrétiennes et la confrérie des Pénitents. Il forme trois catéchismes pour les enfants de la première

communion. Il fonde une quatrième messe pour les dimanches, avec trois prédications dans la matinée et deux par mois aux vêpres. Il fait rafraîchir les églises de Gauch, de La Chapelle-Sainte-Marguerite et bénit la nouvelle de Brochat. Il réussit à faire braser le vieux bourdon d'Allassac. Il dote la paroisse de son histoire locale et d'un grand dessin de la ville. Il reçoit, de Sa Sainteté Léon XIII, la Bénédiction Apostolique et des félicitations pour ses *Etudes sur les traditions chrétiennes du Bas-Limousin.* — Il a eu pour vicaires : 1885, Jean Louradour ; Félix Duboy ; 1888, Eugène Negrevergne ; 1890, Cyprien Veaux ; 1894, Dominique Farge ; 1895, Léonard Plas ; Joseph Arfeuille ; 1898, Hypollite Sermadieras ; 1899, Etienne Bouillac ; 1901, Jean Léonard.

Chapelains et Prêtres filleuls

La maison de Chanac, en érigeant par privilège dans l'église d'Allassac une chapelle sous le patronage de saint Georges, avait voulu y établir un service religieux spécialement réservé pour les membres vivants et morts de la famille. A cet effet, Pierre de Chanac, vers l'an 1330, faisait un legs testamentaire pour la fondation d'une chapellenie dans la dite chapelle. Son frère Guillaume, évêque de Paris, y établissait, en 1339, quatre chapelains perpétuels, en leur imposant un règlement, un régime de vie, des charges et des devoirs particuliers.

Nous regrettons de ne pouvoir donner la liste de tous les prêtres qui se succédèrent en cette chapellenie sous la direction des curés d'Allassac.

Pour la vicairie de La Tour nous trouvons, comme vicaires : en 1614, Bertrand Dupuy ; en 1678, Jacques Libouroux, docteur en théologie. Pour la vicairie de Saint-Sébastien nous trouvons : en 1704, François de Chiniac, docteur en théologie (1).

---

(1) Notes de M. Champeval.

Les prêtres filleuls étaient des enfants d'Allassac qui, à leur ordination sacerdotale, choisissaient comme parents adoptifs des grands de la paroisse, dont ils se regardaient ensuite comme les filleuls. C'était d'ailleurs, pour les seigneurs eux-mêmes, un grand honneur que d'être choisis pour contracter cette sorte de parenté adoptive avec quelqu'un des nouveaux lévites de l'endroit. Aussi voyons-nous qu'un Bertrand de La Bergière, en 1589, ayant fait d'Elie de Roffignac son nouveau père, et de Mlle de La Bastide sa nouvelle mère, en reçut « *ung debte de XVILL que la Jouanou de Porchier devoit par obligé* ».

Sans pouvoir donner la liste de ces prêtres filleuls, nous savons qu'ils étaient nombreux et souvent appelés comme auxiliaires du clergé paroissial. En 1647, un villageois de Gorsas, Antoine Lagueyrie, recommandait par testament qu'on appelât les prêtres filleuls de l'église d'Allassac pour assister à son enterrement dans le cimetière de la chapelle Sainte-Croix. Il devait en être ainsi bien plus souvent, pour les sépultures qui avaient lieu au chef-lieu de la paroisse.

En 1591, nous trouvons parmi ces prêtres : François Rey, Guillaume Rue, Géraud La Salle, Gabriel Thomas ; en 1600, Thomas d'Alby, Hugues Lagueyrie, Pierre Dumond (1).

Prêtres natifs d'Allassac

1008. Bernard de Roffignac, prieur claustral de Tulle.

1114. Raynald de Roffignac, abbé d'Uzerche.

1193. Guillaume de Chanac, moine de Tulle.

1230. N. de Malbernard, fondateur des Cordeliers de Donzenac.

1260. Geoffroy de Laporte, chanoine de Saint-Etienne de Limoges.

1294. Raynaud de Laporte, archevêque de Bourges.

1326. Pierre de Chanac, abbé de Tulle.

1332. Guillaume de Chanac, patriarche d'Alexandrie.

---

(1) Notes de M. Champeval.

1335. Bertrand de Chanac, moine de Saint-Martial de Limoges.

1336. Gilbert de Chanac, moine d'Uzerche.

1337. Bernard de Chanac, moine de Tulle.

1344. Foulques de Chanac, évêque de Paris.

1345. Guy de Chanac, évêque d'Autun.

1359. Rigal de Malbernard, évêque d'Eduensi.

1371. Guillaume de Chanac, cardinal.

1380. Gérald de Chanac, abbé de St-Martial de Limoges.

1380. André de Chanac, abbé de la Chaise-Dieu.

1385. Bertrand de Chanac, cardinal.

1394. Foulques de Chanac, évêque d'Orléans.

1395. Lambert de Chanac, professeur en l'un et l'autre droit.

1418. Hugues de Roffignac, saint du Limousin.

1427. Hugues de Roffignac, évêque de Reims.

1461. Bertrand de Roffignac, évêque de Sarlat.

1494. Bertrand de Roffignac, abbé de Terrasson.

1514. Hugues de Roffignac, protonotaire apostolique.

1514. Reynal de Roffignac, abbé de Vigeois.

1514. Bernard de Roffignac, prieur claustral de Tulle.

1589. Bertrand de La Bergière.

1595. Yves Vareille, gardien des Récollets de Pons.

1628. Bertrand Dumirat de La Tour, official du diocèse.

1643. François de Chiniac, docteur en théologie.

1650. Jean du Verdier.

1653. Elie Reynier.

1657. Jean de Lasteyrie, prieur de Veysset.

1660. Aymar Alègre, curé d'Allassac.

1662. Henri de Roffignac, grand orateur et docteur.

1664. N. de La Motte de Roffignac.

1664. N. de Fouchier.

1665. Gabriel Aguyré, prieur de Solon.

1700. Marc de La Maurélie, prieur de Saint-Laurent.

1700. Guillaume Dubois, cardinal et régent de Louis XV.

1730. Antoine de Lasteyrie, curé d'Allassac.

1740. Jean de Lasteyrie, curé de Saint-Cyr-Laroche.

1744. Jean Plaisant de Bouchiat, curé de Saint-Nicolas d'Uzerche.
1747. N. d'Alby.
1765. Pierre de Chiniac, simple abbé à petit collet.
1777. N. Bordas.
1780. N. de Chiniac, curé de la Mongerie.
1782. N. de Lamaze, abbé de Magoutière.
1783. N. de Lamaze.
1785. N. de Lamaze.
1792. Baptiste Fantou, vicaire constitutionnel.
1802. Pierre Treuil, curé d'Allassac.
1803. N. Mazel.
1850. N. Bardon, curé de Saint-Ybard.
1851. N. Bardon, curé de Saint-Robert.
1885. N. Chauffier, curé de Montgibaud.
1896. Louis Cessac, curé de Benayes.
1902. Jean Féral, vicaire de Curemonte.

Magistrats de la Commune

Sous l'ancien régime, les administrateurs de la commune étaient représentés par des officiers de justice qui, placés sous la garde du roi et de l'évêque de Limoges, exerçaient ou entièrement ou partiellement les fonctions de juges ou de prévôts. Ils avaient, suivant le cas, la connaissance des causes civiles et criminelles, la gestion des affaires municipales et l'administration de la police locale.

Depuis la Révolution de 1789, et même avant, à Allassac, les fonctions ont été parfaitement distinctes entre les Juges, les Syndics et les Maires, les premiers s'occupant uniquement des questions qui se rattachaient à la juridiction cantonale, et les autres de ce qui relevait de l'administration communale.

Les anciens Juges et Prévôts d'Allassac

1193. Guillaume de Chanac. Il assiste à la renonciation par l'abbé de Marcillac, en faveur de l'évêque de Tulle, de

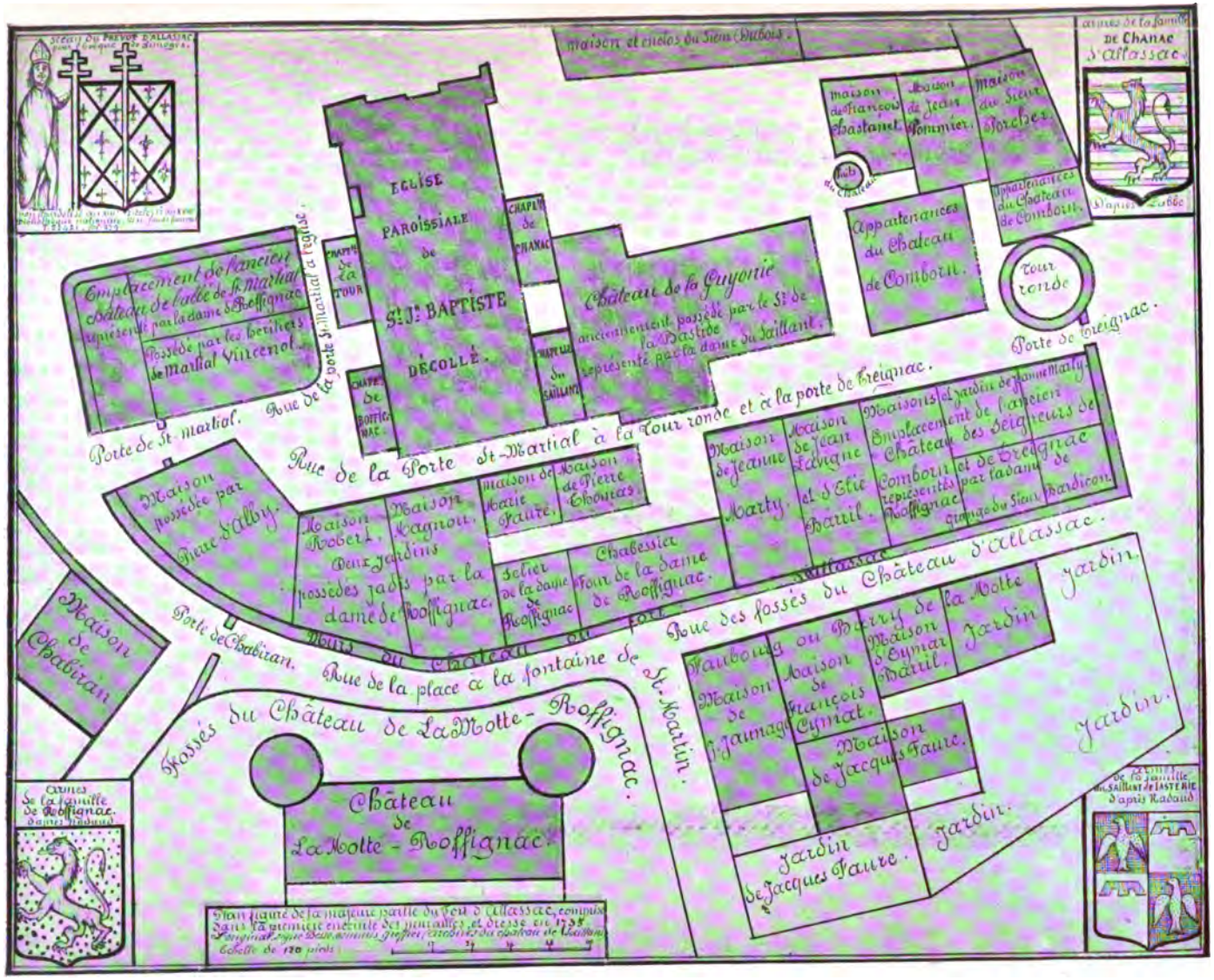
Sceau du Prevot d'Allassac pour l'Evêque de Limoges
Maison et enclos du Sieur Dubois.
Armes de la famille de Chanac d'Allassac.
Maison de François Bastaret.
Maison de Jean Pommier.
Maison du Sieur Forcher.
Appartenances du Chateau de Comborn.
Appartenances du Chateau de Comborn.
Tour ronde
Porte de Freignac.
Eglise paroissiale de St Jn Baptiste décollé.
Chapelle de Chanac
Chapelle de la Tour
Chapelle de Boffiac
Chapelle du Saillant
Chateau de la Guyonie anciennement possédé par le Sr de la Bastide représenté par la dame du Saillant.
Emplacement de l'ancien chateau de l'abbé de St Martial représenté par la dame de Roffignac
Possédé par les heritiers de Martial Vincenot.
Porte de St-Martial.
Rue de la Porte St-Martial à la Tour ronde et à la porte de Freignac.
Maison possédée par Pierre d'Alby.
Maison Robert.
Maison Lagnou.
Maison de Marie Faure.
Maison de Pierre Thomas.
Deux jardins possédés jadis par la dame de Roffignac.
Cellier de la dame de Roffignac.
Chabessier Four de la dame de Roffignac.
Maison de Jeanne Marty.
Maison de Jean Lavigne et d'Elie Parril.
Maisons et jardin de Jeanne Marty.
Emplacement de l'ancien Chateau des seigneurs de Comborn et de Freignac représentés par la dame de Roffignac.
Grange du Sieur Bardicon.
Maison de Chabirau
Porte de Chabirau.
Murs du chateau du port d'Allassac.
Rue des fossés du Chateau d'Allassac.
Rue de la place à la fontaine de St-Martin.
Fossés du Chateau de La Motte-Roffignac.
Chateau de La Motte-Roffignac.
Faubourg ou Berry de Maison de Jaumagne.
Maison de François Cymiat.
Maison de Cymiat Parril.
Maison de Jacques Faure.
Jardin de la Motte
Jardin
Jardin de Jacques Faure.
Jardin.
Jardin.
Jardin.
Armes de la famille de Roffignac. d'après Radaud
Armes de la famille du Saillant de Lastrie d'après Radaud
Plan figuré de la majeure partie du bourg d'Allassac, compris dans la mitoyenneté entre les paroisses, et dressé en 1758. L'original signé des commissaires greffier, arcadesses du chateau de Comborn.
Echelle de 120 pieds

tous les droits qu'il pourrait avoir sur l'église de Rocamadour (1).

1277. Guichard de Comborn. Il lui est accordé deux parts de la juridiction sur les causes civiles, l'évêque de Limoges se réservant la troisième (2).

1279. Reynald de Malbernard. Il règle les différends qui divisaient les abbés d'Obazine et de Tulle (3).

1320. Guy de Chanac. Il juge les causes civiles, criminelles et administratives (4).

1370. Pierre de Malbernard. Il règle la question de la connaissance des chevaliers d'Allassac à l'évêque de Limoges (5).

1390. Philippe et Guillaume de Malbernard, frères. Ils sont désignés sous le nom de Baillis des évêques de Limoges à Allassac. Ils vendent, en 1394, à Raynald de Roffignac, la tour qu'ils avaient fait bâtir, avec le château et les fossés (6).

1438. Jean de Roffignac. Il est chargé de faire la répartition de l'impôt aux Etats provinciaux (7).

1462. Guy de Roffignac. Il est juge en partie du pariage d'Allassac (8).

1538. N. Un Prévôt. Il est nommé par Mgr de Langeac pour réprimer les désordres des habitants, pour percevoir les défauts, amendes et profits du pariage d'Allassac (9).

1542. Gilbert de Roffignac. Il est juge en partie de la ville et pariage (10).

---

(1) *Bulletin arch. de Brive,* an. 1895, p. 343.
(2) Fonds de l'évêché de Limoges.
(3) Archives de M. Champeval.
(4) Inventaire du château de Pompadour.
(5) Archives de la famille de Lamaze.
(6) Cart. de Vigeois. Henri de Montegut.
(7) Etats provinciaux. Ant. Thomas.
(8) Arch. de la maison de Lamaze.
(9) Cartul. des évêques de Limoges.
(10) Arch. de Lamaze.

1588. Elie de Roffignac. Il est chargé de la construction des fortifications d'Allassac (1).

1624. Pierre du Verdier de Chanac. Il exerce toute justice (2).

1634. Jean Dumyrat de La Tour. Il exerce toute justice (3).

1644. Pierre Fouchier. Il est juge de la justice ordinaire (4).

1644. Dominique d'Alby. Il est procureur d'office de la ville et pariage (5).

1644. Pierre d'Alby. Il est juge (6).

1644. François Cheyrialle. Il est juge ordinaire de La Salle d'Allassac (7).

1655. Pierre Aguyré. Il est juge de Roffignac et d'Allassac ville (8).

1658. Jacques Lavaulx. Il est procureur d'office de la ville et pariage (9).

1663. Pierre Fouchier. Il est juge ordinaire d'Allassac (10).

1664. Pierre Aguyré. Il est juge de la justice ordinaire d'Allassac (11).

1665. Etienne Dufaure. Il est juge de la justice de La Salle d'Allassac (12).

1674. Jean de Lasteyrie. Il est juge de Saillant et d'Allassac (13).

1677. Pierre Fouchier. Il est juge de La Chapelle Sainte-Marguerite et d'Allassac (14).

1693. François de Chiniac. Il est juge d'Allassac et avocat en la Cour (15).

1741. Bertrand Cournil de Lavergne. Il est juge d'Allassac (16).

1749. Jean Bonnelye. Il est lieutenant de la juridiction (17).

---

(1) *Bullet.*, Brive, ann. 1893, p. 343.
(2, 3) Cart. év. de Limoges.
(4) Arch. municipales.
(5 à 16) Registre paroissial.
(17) Arch. municipales.

1755. Léonard Lasteyrie du Cheyral. Il est juge de La Chartroulle et Allassac (1).

1760. N. Serre. Il est juge de la justice ordinaire d'Allassac, qui relevait de la sénéchaussée d'Uzerche, ressortissait au présidial de Tulle, était comprise parmi les juridictions royales sous la seigneurie des évêques de Limoges (2).

1760. N. de Lansade. Il est juge et secrétaire du roi à Allassac (3).

1760. N. du Pouget. Il est juge en partie de la ville et pariage d'Allassac (4).

1760. N. Vialle. Il est juge de St-Laurent-Allassac (5).

1760. Bertrand Cournil de Lavergne. Il est juge de Saillant-Allassac (6).

1775. N. de Clédat. Il est juge de St-Laurent-Allassac (7).

1776. Léonard Bonnelye. Il est juge d'Allassac (8).

1777. Pierre Grivel. Il est procureur de la justice d'Allassac (9).

1779. Jean Bonnélye. Il est procureur de la justice d'Allassac (10).

Les Syndics et Maires d'Allassac

1761. Baptiste d'Alby. Il est nommé Syndic, le 7 juin 1761, à l'assemblée des habitants, pour gérer les revenus de la Fabrique, de l'Hospice et de la Commune. Il se décharge de ses fonctions en 1765 (11).

1778. Jean Lascaux. Il est nommé Syndic de la commune. Il fait voter trois cents francs pour le traitement de deux

---

(1) Min. not. de Bounaix.
(2 à 4) *Alman. de la Guyenne.*
(5) Min. not. de Bounaix.
(6) Reg. paroissial.
(7) Min. not. de Bounaix.
(8) Arch. municipales.
(9) *Alman. de la Guyenne.*
(10) Arch. municipales.
(11) Arch. notar. de Bounaix.

religieuses de la charité de Nevers, dont l'une devait s'occuper des malades et l'autre des enfants de l'école des filles. L'arrivée de ces sœurs étant retardée, les habitants assemblés révoquent leur Syndic (1).

1779. Baptiste d'Alby. Il est réélu Syndic de la commune. Il fait venir aussitôt les religieuses ardemment désirées par la population, et leur donne le traitement précédemment voté (2).

1786. Guichard Thomas. A peine nommé Syndic de la commune il installe à l'école primaire, comme instituteur, un dignitaire du chapitre de Noaille, l'abbé Laumont, qui resta peu de temps. En 1789, il désigne un certain Grivel comme instituteur provisoire, et dans la même année il le remplace par un prêtre d'Auvergne, l'abbé Cayrou (3).

1791. Bonnélye, notaire. Il est nommé Maire le 8 novembre 1791. La position était difficile, car déjà, depuis le 1er juin de la même année, Pierre Lascaux, notaire, avait fondé une Société d'Amis de la Constitution à l'instar de celle des Jacobins de Paris. Aussi, quand M. Bonnélye veut sauver les Sœurs de l'hospice et faire entendre à ses administrés que les opinions religieuses devaient être respectées, selon les décrets de l'Assemblée nationale, on lui répond par des injures et des menaces (4).

1792. N. Vervi. Il est nommé Maire par l'entremise de Pierre Lascaux, dont il était le beau-frère, et qui le recommanda au député Roux-Fazillac. On juge aisément par cette protection de ce que pourra être son administration. C'est sous lui que se forme un Comité de Salut public, sous la direction de maître Lascaux et des frères Reyjal. La terreur régne alors à Allassac (5).

1793. N. Lascaux. Ce Maire paraît meilleur que celui dont il porte le nom. Il se disculpe du reproche de négligence

---

(1) Arch. notar. de Bounaix.
(2, 3) Arch. municipales.
(4) Papiers de famille Soulier Gérome.
(5) Récit d'un détenu sur les Robespierristes d'Allassac.

qu'il semble apporter dans son administration, et accuse nettement les membres du Comité de Salut public de paralyser son action (1).

1799. Bonnelye. Il redevient Maire et se propose de rétablir l'ordre. Il porte un arrêté contre les abus commis dans le commerce, dans la vente des comestibles, et frappe d'une taxe la viande et le pain. A la réouverture des églises, il fournit les objets nécessaires pour l'exercice du culte et meuble la maison curiale. Il défend de troubler les offices religieux, rétablit les droits sur la sonnerie des cloches et rend au service divin les cinq églises des annexes et celle des Pénitents. Il fait repaver les rues de la Porte-Basse, de Porcher et de Garavet. Il interdit le fumier dans les rues. Il réclame impérieusement de la commission de l'hospice de Brive les fonds légués par l'abbé Dubois pour les fournitures classiques des écoles d'Allassac. Il est révoqué le 30 mai 1812 (2).

1812. Baptiste Allègre. Il est nommé par le Préfet, le 13 août 1812. Il forme un tarif pour les droits de place et fait des règlements pour les foires et marchés. Il interdit pour trois mois la vente du vin dans une auberge où s'était fait un rassemblement tumultueux. Il châtie les maraudeurs et impose la restitution aux voleurs. Il maintient énergiquement tous les droits de la commune et s'oppose aux prétentions de la commission de l'hospice de Brive tendant à supprimer le paiement du susdit legs de cent francs pour les écoles d'Allassac. Il met une fontaine sur la place du marché (3).

1826. Charles-Martial de Foucauld. Ancien capitaine de la garde royale, chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand, il eut mieux aimé porter l'épée que l'écharpe. Les paperasses administratives ne lui convenaient guère, et les plis de la Préfecture ne piquaient pas sa curiosité. Aussi il ne tarda pas à offrir sa démission. D'ail-

(1) Récit d'un détenu sur les Robespierristes d'Allassac.
(2, 3) Archives municipales.

leurs le gouvernement de Louis-Philippe, auquel il avait refusé le serment de fidélité, ne répondait guère à ses convictions politiques (1).

1830. N. Bosche, de Saint-Laurent. Il fait élargir la rue qui va de la Tour au champ de foire. Bientôt il s'aperçoit que la distance qui le sépare du chef-lieu est gênante pour ses administrés, et il se retire (2).

1837. Mathieu Allègre. Patriote dans l'âme, il est armé d'un zèle et d'une fermeté sans égales. Il s'applique à assurer le repos et la sécurité de ses administrés. D'entente avec son curé, il fait venir les Sœurs de Portieux et les Frères de La Salle pour l'instruction et l'éducation des garçons et des filles. Il établit l'éclairage en ville pour faciliter la surveillance nocturne des rues. Il fait battre la retraite à dix heures, les jours de foire et les dimanches, pour annoncer la fermeture des auberges, et lui même ensuite fait la police et verbalise contre les délinquants. Il ouvre des routes et fait construire le pont de Garavet. Survient la République de 1870, et avec elle l'ère de l'affranchissement des autorités municipales... Il est supplanté (3).

1871. Henri Bardon. Il entreprend la construction des chemins vicinaux pour rendre plus faciles les abords des villages (4).

1874. Mathieu Allègre. Il ressaisit la Mairie, mais il comprend bientôt que son règne est passé, et il se fait remplacer par M. Lavialle, notaire, sept mois après sa réélection (5).

1874. Louis Lavialle de Lameillère. Son règne est court. Ce n'était peut-être pas l'homme de la circonstance. Il négocie avec les supérieures des religieuses de la Providence de Portieux pour une sœur qui devrait être chargée du soin et de la visite des malades de la commune. On lui demande un traitement de cinq cents francs pour cette sœur. Déjà la commission de l'hospice avait reçu une somme de 6,000 francs de Mlle Boucharel, à la charge d'employer les revenus à payer

(1) Arch. municipales et arch. de la famille de Foucauld.
(2, 3, 4, 5) Archives municipales.

la dite sœur. Il obtient de la commission de l'hospice l'engagement de compléter la somme de cinq cents francs, et quelques temps après arrive la sœur Julie, qui était bien choisie pour remplir cet emploi (1).

1876. Henri Bardon. Il est rappelé par la population d'Allassac et principalement par celle de la campagne. Il continue l'entreprise des chemins vicinaux. Il gagne la sympathie des électeurs urbains en plaçant des fontaines aux divers quartiers de la ville. Il fonde des écoles de hameau. Il est maître de la situation et il peut faire le bien et empêcher le mal. Comme il était bon et facile, on en abuse pour expulser les Frères d'Allassac, mais on ne saurait lui imputer cette expulsion (2).

1880. Robert de Lasteyrie. Il maintient la perception d'Allassac. Il conserve les deux études de notaire. Il agrandit les bâtiments de l'école laïque des garçons. Il rétablit l'hospice sous la direction des sœurs de Portieux. Il travaille à l'achèvement et à l'extension des chemins vicinaux. Il crée définitivement une brigade de gendarmerie. Il obtient pour la gare d'Allassac l'arrêt des trains express, et un train supplémentaire pour les foires du seize. Il établit les foires du vingt-huit de chaque mois et organise des marchés quotidiens pendant toute la durée des primeurs. Il achète la mai son Faucher et réalise tous les fonds nécessaires pour faire la seconde avenue de la gare. Il passe un contrat pour l'éclairage électrique de la ville et ouvre une souscription à cet effet. Il garde les sœurs de Portieux à l'école communale. Héritier des traditions politiques de sa famille, il semblait, mieux que personne, devoir répondre aux aspirations modernes et convenir au peuple. Hélas ! Il a été victime de son blason et de la coalition de nos carriers de Donzenac ; mais il laisse le souvenir impérissable de son passage à la Mairie d'Allassac.

---

(1) Arch. de l'hospice.

(2) Archives municipales.

Il avait eu pour adjoints : MM. Vincenot, Chastanet, Laporte et Soulier-Lacombe.

1896. Antoine Bourdu. Il exécute les projets de son prédécesseur pour la construction de la seconde avenue de la gare et pour l'application des lampes électriques. Il remplace le pavage en cailloux des rues par un macadam. Il supprime la vieille porte ogivale de Garavet, dernier vestige du second rempart de l'ancienne forteresse d'Allassac. Il conserve les sœurs de Portieux à l'école communale.

Il a pour adjoints : MM. Margeric et Laporte.

B.-A. Marche.

Titres et Documents

Un des Membres de la Société nous communique une pièce imprimée, devenue rare aujourd'hui, et que nous publions à titre de Document :

COUPLETS

Pour le jour de la Réception et Bénédiction des Drapeaux et Etendarts de la Légion des Deux-Sèvres et des chasseurs de la Corrèze.

Sur l'air du chant français : *Vive le Roi ! Vive la France !*

Tout à son Dieu comme à son Roi,
Cher à la gloire, aimant sa Dame,
Guerrier français, tel qu'autrefoi,
Sera fidèle à l'oriflamme.
Sèvres, Corrèze, ont même cœur ;
Ils marcheront pour sa défense,
En criant au champ de l'honneur :
Vive le Roi ! Vive la France ! (Bis).

Louis *a mis dans ses guerriers*
Sa confiance toute entière.
C'est pour la couvrir de lauriers
Qu'il leur a donné sa Bannière....
Sèvres, Corrèze, ont même cœur ;
Ils marcheront pour sa défense,
En criant au champ de l'honneur :
Vive le Roi ! Vive la France ! (Bis).

Pour ces Etendarts, ces Drapeaux,
Qu'aujourd'hui le Roi nous confie,
Nous jurons de vaincre en héros :
Nous le jurons par la Patrie !
Sèvres, Corrèze, ont même cœur ;
Ils marcheront pour leur défense,
En criant au champ de l'honneur :
Vive le Roi ! Vive la France ! (Bis).

Manquer à la foi des sermens,
Sera toujours une infamie ;
Le vrai Soldat, dans tous les tems,
Aimera mieux perdre la vie.
Sèvres, Corrèze, ont dans le cœur,
Fidélité, gloire, vaillance ;
Ils criront au champ de l'honneur :
Vive le Roi ! Vive la France ! (Bis).

Par le chevalier DE MONTBRON,
Capitaine de Grenadiers, dans la Légion des Deux-Sèvres.

A Niort, chez Dépierris jeune, impr. du Roi et de la Préfecture, rue Saint-Jean, N° 61.

BIBLIOGRAPHIE

Études sur Bertrand de Born, sa vie, ses œuvres et son siècle, par M. R. de Boysson. 1 volume, grand in-8°. — Éditeurs : Picard, à Paris ; Privat, à Toulouse. Prix : 7 fr. 50 (*).

Les œuvres poétiques de Bertrand de Born ont été publiées en 1888 par M. Antoine Thomas ; le rôle politique du célèbre troubadour avait été précédemment développé par M. Clédat, dans une thèse savante, datée 1879. Ces deux ouvrages ont guidé l'auteur des « Etudes » qui vont paraître ; il a commencé par classer les sirventes et les chants d'amour du poète d'après leur ordre chronologique, travail singulièrement facilité par le livre de M. A. Thomas ; cela fait, il a cherché dans l'histoire et dans les chroniques les circonstances politiques par lesquelles avait été provoquée la vive inspiration du troubadour ; lorsque chaque poésie s'est trouvée bien exactement placée dans son cadre, il a rapproché ces divers tableaux l'un de l'autre, constituant ainsi un ensemble authentique et suivi.

Le récit présente cependant des lacunes ; cela provient soit de ce que Bertrand de Born a laissé souvent reposer sa lyre, soit de ce que tous ses sirventes n'ont pas encore été retrouvés ; les futures découvertes permettront de compléter ces pages, elles ne feront probablement ressortir aucune erreur historique.

(*) En vente aussi à Brive, chez M. ROCHE, imprimeur-éditeur du *Bulletin de la Société historique et archéologique*, avenue de la Gare ; à Périgueux, chez M. CASSARD Jeune, imprimeur, et chez les principaux Libraires.

L'auteur des « Études » n'a pas eu l'ambition de faire œuvre de « *Romaniste* », il a voulu s'arrêter sur quelques années du beau temps de « *la chevalerie* » pour les faire reparaître avec une scrupuleuse exactitude. Lorsque, sur les lèvres ardentes du troubadour, il a saisi quelqu'allusion politique, il en a recherché la véritable signification ; et lorsqu'il a rencontré quelqu'intrigue amoureuse, il l'a dévoilée avec toute la réserve possible, afin que personne ne soit effarouché par son livre.

Ainsi pourrait être justifiée la flatteuse distinction des Félibres limousins, attribuant une églantine d'or à ces « Études » dans les termes suivants :

« M. de Boysson a réuni tous les documents et renseigne-
« ments que l'on posséde jusqu'ici sur la vie et les œuvres
« du célèbre troubadour. On ne peut que louer la clarté du
« style, l'excellente ordonnance et l'esprit critique qui
« règnent d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

« En même temps que les données précises qui abondent
« sur le sujet même, une foule de notations curieuses et
« pittoresques créent autour du héros l'atmosphère ambiante
« du temps, et font de ce livre d'érudition réelle un récit
« qui présente parfois tout l'intérêt des meilleurs romans.

« Ajoutons qu'au cours de ces pages sont très habilement
« encastrées les traductions, à la fois adroites et sincères,
« des poésies du châtelain d'Hautefort ». — (*Lemouzi*, octobre 1899).

LES BÉNÉDICTINES
DE
BONNESAIGNE
(Suite)

CHAPITRE V

Importance de l'abbaye de Bonnesaigne : 1° Juridiction civile ; 2° Juridiction spirituelle ; 3° Règle de l'abbaye de Bonnesaigne.

§ I. — Juridiction civile

Ainsi constituée et dotée, l'abbaye de Bonnesaigne ne tarda pas à avoir un grand renom dans le Limousin et dans les provinces environnantes. Comme un aimant puissant, elle attira à elle, à l'ombre de ses grandes murailles de clôture, au fond de ses marais, un grand nombre de familles honorables, comptant parmi leurs membres : des notaires, des médecins, des avocats, des juges, des huissiers, des guerriers même, etc. Tout un bourg se forma autour d'elle : le bourg de Bonnesaigne, avec quatre foires de vieille date et fort suivies.

Nous trouvons dans ce bourg : les Rigald et les de Belger, notaires (1343) ; les d'Espert, Espinet, Perrier, Mary, Magimel, Sourzat, de Mirambel, les d'Ussel-Châteauvert, les Tête-Blanche, huissier, etc. Et tous ces hommes de science, de loi, de guerre avaient à honneur de mettre leur savoir et leur expérience des affaires au service de la communauté, pour la bonne gestion de ses intérêts temporels.

C'est ainsi que messire Léonard d'Ussel de Châteauvert, chevalier de l'ordre de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Maissonnisse, en Marche,

après avoir longtemps guerroyé pour la patrie, se retire à Bonnesaigne et accepte l'office de procureur de l'abbaye. Le 10 avril 1760, nous le voyons traiter avec maître Pigeyrol, curé de Darnets, docteur en théologie, au nom de révérende dame Léonarde-Gabrielle de Châteauvert, sa fille, pour la perception des revenus que la communauté avait à toucher sur la cure de Darnets.

L'abbesse était seigneuresse, ayant son tribunal, ses juges et ses autres officiers de justice. C'est en 1280, avons-nous dit, que Mathe de Châteauneuf acquit, d'Ebles VII de Ventadour, le droit de justice dans l'endroit. Dès lors l'abbaye eut sa *prison.*

Mais elle eut, en même temps, un lieu de *refuge,* comme il y en avait tant au Moyen-Age, où les criminels trouvaient un abri contre les poursuites de la justice abbatiale ou seigneuriale, abri qu'ils croyaient y trouver encore, longtemps après que la Révolution eut enlevé ce suprême espoir des malheureux. Ce lieu de *refuge* est le modeste sanctuaire de *Notre-Dame de Deveix* (N.-D. de Pitié), situé au Nord des prairies de Bonnesaigne, au milieu du village de la *Chapelle,* assis à droite et à gauche de la route nationale de Tulle à Clermont, entouré d'arbres fruitiers, de jardins et de bois de pins. Cette chapelle, autour de laquelle s'est formé ce gracieux village, berceau d'un homme de bien, M. l'abbé Laubie, mort principal du collège de Villefranche (28 mars 1865), est fort ancienne. Son origine doit être contemporaine de celle de l'abbaye (730). Mais le mystère qui plane sur le berceau du monastère, durant plusieurs siècles (730-1165), couvre pareillement le sien et

M. Hamon, dans son *Histoire du culte de la sainte Vierge en France*, se plaint « de n'avoir rien pu apprendre de *Notre-Dame de la Chapelle*, dans le canton de Meymac ».

Ce que nous aurions pu apprendre, au pieux curé de Saint-Sulpice, d'après les *notes manuscrites* du notaire L. de Pezaret (6 mars 1497), conservées aux archives de Soudeilles, c'est qu'avant 1165 la chapelle de *N.-D. du Deveix*, avec la cure de Combressol qui comptait 860 habitants et payait 30 livres, fut donnée à l'abbaye de Bonnesaigne par Gérald II, évêque de Limoges. C'est en vertu de cet acte que l'abbesse nommait à la cure Saint-Pierre de Combressol, dont le titulaire était obligé d'assurer le service de la succursale fondée dans l'église abbatiale de Bonnesaigne.

Ce que nous savons encore c'est qu'en 1629, l'abbesse Gabrielle de Beaufort-Canillac voulut avoir, dans l'église de la communauté, une réminiscence de celle du gracieux village, en y établissant la *chapelle*, l'*autel* et la *vicairie* de *N.-D. de Pitié* (ou de Deveix), dont nous avons déjà parlé.

Cette *chapelle-refuge* était comme une *sentinelle* avancée, perdue dans les bois, pour appeler les voyageurs; c'était une *halte* de recueillement avant de fouler le sol sacré de la communauté, et *d'adieu* après l'avoir visitée, avant de reprendre la direction de Saint-Angel, d'Ussel et de Meymac; c'était un *refuge*, avons-nous dit, dont la *Terreur*, promenée dans nos montagnes par les *Sans-Culottes* d'Ussel et de Meymac, qui vinrent abattre les tours du Lieuteret, ne firent qu'une ruine. Heureusement, les habitants de l'endroit avaient eu le temps d'enlever avant

la statue vénérée de la Madone et de la cacher dans une caverne rocheuse du bois du *Deveix* où elle attendit longtemps, mais en toute sûreté, l'arrivée de jours plus calmes qui lui permirent de se réfugier dans l'église paroissiale.

Sous le premier Empire, un préfet de la Corrèze ordonna, à la municipalité de Combressol, de *débarrasser* le terrain de l'ancienne *chapelle villageoise*, pour la raison, ou sous le prétexte que ces ruines servaient de *repaire* (comme autrefois) aux brigands des environs. Les bons habitants de l'endroit sauvèrent encore leur pèlerinage : ils refusèrent d'exécuter cet ordre destructeur.

Ils avaient l'espoir d'une restauration de leur *chapelle !*

Cette restauration s'accomplit en effet ; ce fut Jean Laubie, frère du curé de Combressol et père de l'abbé dont nous avons prononcé le nom, qui l'effectua.

Par permission de M. Brival, vicaire-général de Limoges, en date du 1er janvier 1821, la statue vénérée de N.-D. de Pitié revint de l'église paroissiale, le 12 juin, dans son sanctuaire rétabli et embelli.

Parmi ceux qui la portaient triomphalement, sur leurs robustes épaules, se trouvaient :

Le chevalier *Marius de Meynard* de Maumont, seigneur de Lachenal, garde du corps, maire de Darnets; *(Nathali) Bourneix*, sous-officier de cavalerie, du village de la Barrière, paroisse de Darnets; *Taguet* de Barsanges, géomètre ; et *Robert*, propriétaire, de la paroisse de Rosiers-d'Egletons.

M. Teyssier, curé de Meymac, présida la cérémonie. Il était assisté de MM. *Antoine Laubie*, curé

de Combressol; *Joseph Soullier*, curé de Darnets, qui célébra la messe d'action de grâce, ayant pour la lui servir le jeune Etienne-Joseph Bazetou, son élève, devenu plus tard curé de Puy-d'Arnac, de Soursac, de Maussac, et l'inoubliable missionnaire de nos campagnes, décédé, aumônier de l'école de la dite *chapelle de Bonnesaigne*, le 5 décembre 1891, à l'âge de 86 ans, et mis en terre le 7, dans le tombeau qu'il avait fait bâtir, pour lui et ses successeurs, au cimetière de Maussac, son église natale.

Se pressaient encore, autour du curé de Meymac, MM. *Jean-Baptiste Bouharde*, curé de Davignac; *Léonard Mas*, curé de Soudeilles et oncle de l'élève Bazetou; *Antoine Taysse*, curé de Palisse, et *Charles Lachaud*, vicaire à Meymac.

Le procès-verbal de cette solennelle manifestation religieuse, en l'honneur de l'auguste *Mère des Douleurs*, fut signé par tous les prêtres que nous venons de nommer, et de plus par M. *Lacombe de Lamazière*, et Mme *Champeval*, née Lachaud.

Plus heureuse que l'abbaye qui lui donna le jour, la chapelle de *N.-D. de Deveix* est renée de ses cendres; seulement au lieu d'être, comme par le passé, le *refuge* des *repris de justice*, elle est devenue, depuis 1821, l'*abri* des pauvres pécheurs, *refugium peccatorum*, où la *Mère de la Miséricorde* se plaît à presser sur son sein ses enfants égarés.

Avec *N.-D. de Chastres*, paroisse de Bar, dont nous allons avoir l'histoire (1) par M. l'abbé Bessou, l'éminent doyen de Lubersac, *Notre-Dame de Deveix*,

(1) Elle a déjà paru depuis que nous écrivions ces lignes.

ou de la *Chapelle*, me paraît le pèlerinage le plus ancien du diocèse de Tulle en l'honneur de la Très Sainte Vierge Marie, malgré ce qu'on a pu écrire en faveur de N.-D. de Belpeuch.

C'est là que, tous les ans, le dimanche dans l'Octave de la Nativité, toutes les paroisses environnantes se donnent rendez-vous pour célébrer les louanges de l'auguste Mère de Dieu.

« Un instant *Notre-Dame de la Chapelle*, deux fois désormais *Notre-Dame du Deveix*, rivalisa avec *Notre-Dame d'Eygurande*, de date bien plus récente (1720). Mais des abus s'étant glissés dans ce pèlerinage, l'autorité prit des mesures pour restreindre un concours qu'elle trouvait justement trop mêlé. Les fêtes d'aujourd'hui sont moins joyeuses et moins bruyantes ; elles présentent en retour plus de piété et portent plus de fruit. C'est au 8 septembre qu'elles ont lieu, comme à Eygurande et à Belpeuch, bien que là, comme à Belpeuch, l'image de la Vierge soit *Notre-Dame de Pitié*.

« C'est là, qu'en 1875, se rendirent, pour les processions du jubilé, toutes les paroisses du canton de Meymac et quelques autres des environs : Saint-Angel et Palisse.

« Le matin, à la messe du pèlerinage, M. Bazetou, pour lors curé de Maussac, sa paroisse natale, déploya sa grande voix en disant la *puissance* et la *volonté* de Marie pour nous secourir. Le soir, à vêpres, ce fut le tour de l'élève de l'orateur du matin, M. l'abbé Chazal, doyen de Meymac, qui nous commenta en termes exquis l'antienne des suffrages : *Sancta Maria succure miseris*. On le voit, le vieux maître et

l'élève du presbytère de Servières nourrirent merveilleusement nos âmes du *pain de la parole de Dieu*. En retour, le titulaire de l'endroit, M. l'abbé Lafon, l'ancien émule de Mgr Dupanloup sur les bancs de Saint-Sulpice, nous servit à l'hôtel Guy, ancienne maison Aigueperse, les produits les plus succulents de la montagne pour la nourriture de nos corps brisés de fatigue » (V. Biog. de M. Bazetou, p. 45).

Et les chants des pèlerins, et les échos des bois, et les notes argentines de la petite cloche villageoise éclatent tous les ans sur les ruines de l'abbaye sans pouvoir les faire tressaillir !

Il en sera ainsi des pages que nous leur consacrons : elles les laisseront endormies dans un éternel sommeil de mort..... !

§ II. — Juridiction spirituelle

L'abbesse de Bonnesaigne, *élue à vie*, était un personnage important dans le diocèse de Limoges, non seulement au point de vue *temporel*, mais encore et surtout au point de vue *spirituel*.

Elle avait droit de collation et de nomination à tous les bénéfices du patronage de son abbaye.

Bien plus, elle avait droit de présentation aux cures et vicairies perpétuelles de *Villevaleix*, de *Darnets*, de *Combressol*, de *Maussac*, de *Chaveroche*, de *Saint-Julien près Bort*, de *Saint-Frejoux-le-Mineur*, de *Davignac*, d'*Ambrugeac* et de *Menoire*, diocèse de Tulle, et de *Champagnac* et *Veyrières* au diocèse de Clermont (aujourd'hui de Saint-Flour) ; en

un mot, elle présentait à tous les bénéfices qui pouvaient dépendre de l'abbaye de Bonnesaigne et prieurés y annexés, « pour, par la dite dame, jouir tant des droits que de tous les honneurs, fruits, profits, revenus et émoluments appartenant à l'abbaye ».

Ce sont les propres termes de l'official général de Limoges, le jour de l'installation de Mme de Saint-Marsault, le 3 janvier 1781.

Je ne sais comment il en fut pour les autres cures, mais pour celle de Darnets les évêques de Limoges ne se faisaient pas scrupule d'y nommer, sous la *présentation* de la seigneuresse de Bonnesaigne. Dans tous les cas, si elle en présenta quelques-uns, elle n'eut pas le choix heureux, car tous sans exception, de 1348 à 1789, lui rendirent la vie dure ; nous le dirons dans un autre chapitre.

Pour le bon gouvernement intérieur de sa maison, l'abbesse était assistée d'une *prieure claustrale* et d'une *sous-prieure*, qu'elle nommait elle-même (1578).

La nomination de l'abbesse fut d'abord *élective*, comme partout, c'est-à-dire au choix des religieuses de l'abbaye et des prieurés qui en dépendaient.

Durant cette période, les religieuses furent parfois influencées dans leur vote par l'ingérence des seigneurs de Ventadour, mais surtout par les Gimel, les Saint-Chamant, les Chabannes et les Lajugie de Maussac. Durant le Moyen-âge, nos seigneurs, en cela semblables aux Césars du Bas-Empire, se mirent « mitre en tête et glaive au poing », à régir ce qu'ils n'avaient qu'en tutelle et n'hésitèrent pas à s'imposer de force quand on n'accédait pas de gré. « Est-ce que les

abbayes ne sont pas à moi? disait l'un d'eux à un évêque ».

« Ainsi, les *maisons* de Dieu devinrent simplement des *fermes* ou *domaines* pour des races grossières, que le temps et l'Eglise même ne devait assouplir que petit à petit ».

Ainsi s'exprime M. l'abbé Poulbrière, dans son *Histoire du diocèse de Tulle,* pp. 69-70.

Et avant lui, dom Vaissète avait dit : « Au xe siècle, les grands vassaux, sous prétexte de patronat, se rendirent maîtres de la nomination aux *évêchés* et aux *abbayes* qu'ils regardaient comme des *fiefs mouvans* de leur domaine, et ils exerçaient sur les monastères une autorité despotique en qualité d'*abbés laïques (Hist. du Languedoc*, t. II, p. 118).

Bonnesaigne ne devait ni ne pouvait échapper complètement à cette funeste influence du dehors.

Durant plusieurs siècles, en effet, la maison de Ventadour disposa presque seule de la nomination des abbesses. Mais disons tout de suite, à la décharge des Ventadour, pour cette intervention indue malgré les biens insignes qu'ils avaient faits à l'abbaye, que les abbesses *imposées* par eux furent toutes admirables de vertus. Malheureusement il n'en fut pas ainsi de celles que lui donnèrent les Gimel, les Saint-Chamant et les Chabannes. Le gouvernement de ces abbesses se ressentit trop souvent de son origine laïque, de l'ambition et des autres passions qui agitaient cette époque de notre histoire féodale. De là l'origine et l'explication des dissensions, des intrigues et des divisions qui éclatèrent trop souvent entre les religieuses et leurs supérieures, scandales que

nous aurons à déplorer dans le cours de cette histoire, mais qui ne sont pas imputables, nous le répétons, à la si chrétienne famille de Ventadour d'où sont sortis tant de prélats distingués, d'illustres religieux et de saintes religieuses. Et si les Ventadour ont paru, à certains historiens, se montrer un peu trop autoritaires lors de la nomination et de la mise en possession de l'abbesse Blanche de Gimel, en 1471, sous Louis-Charles, dernier représentant mâle de la branche de Comborn, nous dirons plus tard qu'ils avaient d'excellentes raisons de le faire.

Il en fut de même de la seconde race de nos vicomtes : Louis de Lévy, époux en 1472 de Blanche de Comborn-Ventadour, fille unique de Louis-Charles dont nous venons de prononcer le nom, et héritier par alliance par conséquent de la fortune des Ventadour, put bien avoir aussi quelques prétentions sur Bonnesaigne, mais on ne voit pas qu'il en ait abusé outre mesure, pas plus lui que ses descendants.

Les maux dont eut à gémir Bonnesaigne, tant que la nomination de ses abbesses fut élective, ne venaient d'ailleurs que de Ventadour. Au XVIIe siècle, Ventadour fut bien évincé de ses prétentions sur l'abbaye montagnarde ; mais les maux dont elle souffrait ne furent pas guéris pour cela ; au contraire, ils allèrent en empirant à partir de ce jour.

D'*élective*, quand le pouvoir central de la Monarchie se fut accentué sous François Ier, la dignité abbatiale fut dévolue à la *nomination du roi*, et Bonnesaigne prit alors le nom pompeux d'*abbaye royale*.

Durant cette période, les intrigues cessèrent-elles ? Il ne le paraît pas.

Ce fut pour les faire tomber en partie et remédier aux maux qu'une semblable intervention causait à la communauté, qu'en 1627 l'abbesse Gabrielle de Beaufort de Canillac, pour mieux donner congé aux familles secondaires qui, à la longue, s'étaient introduites dans son monastère, résolut d'en expulser la famille seigneuriale à laquelle l'abbaye devait le plus de reconnaissance. En femme politique qu'elle était, sachant parfaitement de quel côté venait le vent, l'abbesse de Beaufort, profitant de la mésintelligence qui existait déjà entre nos grandes familles et Richelieu, et du désintéressement des honneurs et des grandeurs de ce monde bien connu du duc Henri et de Marie-Liesse de Luxembourg, son épouse, appelés à être peu de temps après l'un chanoine de Paris et l'autre carmélite de Chambéry, fit enlever aux Ventadour leur titre de *fondateurs* de l'abbaye de Bonnesaigne, avec les *privilèges* qui y étaient attachés de temps immémorial.

Ainsi le régla le Parlement, qui ne leur laissa que le titre de *bienfaiteurs*.

Cet acte d'autorité, de la part de l'intrépide abbesse, dût paraître à plusieurs d'une hardiesse souveraine; mais il ne semble pas dénoter chez elle une sagesse et une prévoyance consommée dans les affaires. A partir de ce jour, les Ventadour, jusque là attentifs aux besoins d'une abbaye qu'ils avaient *relevée*, si non *fondée*, se désintéressèrent en effet des affaires de Bonnesaigne ; mais Bonnesaigne n'en marcha pas mieux pour cela. D'autres intrigues y surgirent, et à partir de l'intrépide abbesse qui lui avait rendu son éclat primitif durant son long règne de 46 ans, Bonne-

saigne, privé du puissant appui des Ventadour *déboutés*, alla toujours en déclinant.

Une fois nommée, l'abbesse, aussi bien que son monastère, ne relevait immédiatement que du saint-siège. Elle s'adressait directement, sans intermédiaire, au Pontife romain.

C'est ce que nous ont déjà appris les Bollandistes : *Romanœ sedi immediate subjacet locique Domina audit abbatissa (Gal.*, t. II).

Depuis le VIIIe siècle, l'abbesse de Bonnesaigne, fière de son glorieux privilège, acceptait bien visites, règlements, voire même subsides de la part des évêques de Limoges, mais sans leur reconnaître pour cela aucune juridiction sur sa maison. Ce ne fut pourtant pas sans bien des déboires que les choses marchèrent ainsi, durant plusieurs siècles. L'autorité épiscopale, jalouse de se voir ainsi arrêtée au seuil d'une maison religieuse, essaya plusieurs fois de happer ce privilège insigne ; mais les abbesses tenaient toujours la dragée haute. Au XVIIe siècle éclatèrent, à ce sujet, de graves et retentissants débats. L'évêque voulait, à tout prix, soumettre Bonnesaigne à sa juridiction ; et les religieuses refusaient d'abandonner le privilège qu'elles tenaient de leurs premiers fondateurs. L'abbesse, qui venait de faire tomber les prétentions des puissants ducs de Ventadour, se crut assez forte et assez habile pour arrêter celles des tenaces évêques de Limoges. Pour cela, elle fit agréger sa communauté, en 1648, à l'abbaye de Cluny, d'où il ne paraît pas, d'après Roy-Pierrefitte, qu'elle ait jamais reçu de visiteurs avant cette date. L'évêque, sans quartier, lança alors l'interdit sur la remuante communauté.

La lutte n'en continua que de plus belle, durant plusieurs années, entre les deux juridictions. Finalement, l'abbesse succomba, et François de La Fayette, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, fut accepté comme supérieur de l'abbaye de Bonnesaigne qu'il dota des règles dont elle pouvait avoir besoin. C'est en 1657 qu'eut lieu cette soumission, six ans après la mort de Mme de Beaufort-Canillac.

Ce qui n'empêcha pas de nouvelles contestations, sous Mgr Louis de Lascaris d'Urfé. Alors le roi intervint pour faire cesser ces scandaleux débats. Par arrêt du Conseil privé, rendu le 15 février 1691, il soumit définitivement la tracassière abbaye à la juridiction des évêques de Limoges. C'est ce que veulent dire ces lignes de la *Gallia Christiana : Moniales abbatiæ Bonnesaniæ in Lemovico tractatu superiore, paulo post ultro sese obtulere ut ab Francisco de la Fayette episcopo Lemovicensi visitationem et vitæ regulas acceperunt* (T. II, p. 42).

§ III. — Règle

Filles de saint Benoît, naturellement les religieuses de Bonnesaigne suivirent, dès le début de leur existence, autant que possible, la Règle du glorieux fondateur de leur ordre, c'est-à-dire de 730 à 930.

Plus tard, à cause des affinités qu'elles avaient avec l'abbaye de Tulle, elles acceptèrent le règlement de Cluny que saint Odon, abbé de Tulle, introduisit dans sa communauté (930-1318). Dès lors, elles se servirent

du bréviaire de Cluny, jusqu'à l'impression de celui du Concile de Trente.

Malgré ces deux règlements, on peut dire néanmoins que l'abbaye de Bonnesaigne n'eut guère d'autre Règle que la volonté de ses abbesses. Les religieuses spécifiaient bien, dans leurs lettres de profession, qu'elles embrassaient la Règle et la constitution de saint Benoît ; mais c'était une pure formule.

Les choses marchèrent ainsi jusqu'en 1645, que l'abbesse Gabrielle de Beaufort-Canillac voulut réformer sa communauté. Outre la clôture, elle fit faire les constitutions qui régirent sa communauté jusqu'aux mauvais jours de la Révolution. Pour les dresser, elle se servit du conseil de quatre hommes très éclairés ; l'un était l'abbé régulier des *Pères de Cîteaux* ; le second, M. *Parrer*, docteur de Sorbonne, grand maître de théologie du collège de Navarre ; le troisième, M. *Guillaume Dumas de la Gouterie*, bachelier de Sorbonne, ancien curé du Gros-Chastang (1594-1640), de Neuville (1640), traducteur de l'*Octavius de Minutius-Félix*, ami de saint Vincent de Paul et de Richelieu qui voulut lui donner l'évêché d'Alet, frère du poète franciscain Martial de Brive, et pour lors vicaire-général de Mgr Jean de Genouillac de Vaillac, évêque de Tulle ; le quatrième était M. *Vincent de Paul*, à cette date simple prieur de Saint-Lazare, qui, quinze ans plus tard, devait installer la mère Anne Ardemont à l'hospice d'Ussel, établi en 1269. Après mûre délibération, on trouva bon de se servir, pour Bonnesaigne, des constitutions que le *Grand-Maître de Navarre* avait dressées autrefois pour les Bénédictines du diocèse de Clermont, en supprimant quel-

ques articles trop austères. On fit de même tout ce qu'on put pour en avoir de ces Bénédictines de Clermont, mais jamais on ne put en obtenir. On résolut encore de faire quelque peu d'altération à ces constitutions, et ensuite on les fit approuver aux supérieurs, après y avoir ajouté quelques additions consacrées par l'usage (V. *Sem. relig.*, 21 avril 1883).

Cette réforme, depuis longtemps nécessaire, produisit-elle tous les bons effets qu'en attendait l'intrépide abbesse? Elle dut ramener la régularité dans ce malheureux monastère le plus éprouvé, le long des siècles, de toutes nos maisons religieuses ; mais il ne paraît pas qu'elle ait fait augmenter, d'une manière sensible, le nombre des vocations. D'après les chiffres que nous en a conservés l'histoire, il est aisé de deviner les jours heureux ou malheureux que traversa Bonnesaigne.

Sous l'abbesse Mathe de Châteauneuf (1276-1286), la communauté comptait *quarante religieuses* et dix frères oblats. Le nombre de ces derniers fut réduit de cinq et celui des religieuses augmenté d'autant; c'était du temps d'Ebles VII de Ventadour, époux de Blanche de Châteauneuf, sœur de l'abbesse de Bonnesaigne.

Durant nos luttes interminables avec l'Angleterre, les trois fléaux qui ravagèrent le Limousin en particulier, la *guerre*, la *peste* et la *famine*, s'abbattirent terribles sur Bonnesaigne ; le nombre des religieuses descendit alors à quinze (1345), dont nous donnerons les noms plus tard.

En 1399, tandis que notre province était livrée à des bandes de pillards, Bonnesaigne comptait *seize*

religieuses; c'était du temps de Gaillarde II Robert de Blauge.

En 1407, durant le veuvage d'Isabeau de Vendat, mère de Jacques de Ventadour fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415), elles n'étaient que *neuf*.

En 1471, peu d'années après le mariage de Blanche de Ventadour avec Louis de Lévy comte de la Voûte, sous l'abbesse Blanche de Gimel, elles montèrent au chiffre de *dix-neuf*. Il descendit à *quinze* sous Catherine de Chabannes, en 1597. En 1706, sous l'abbesse de Beauverger, elles étaient *seize*, y comprise l'abbesse.

En 1759, lors de leur émigration sous le ciel plus clément de Brive, elles étaient *vingt-une* sœurs et *trois* converses outre l'abbesse.

Enfin, quand éclata la Révolution, l'abbaye de Bonnesaigne comptait *onze* religieuses et *trois* converses, que nous ferons connaître en temps et lieu.

Et toutes ces religieuses furent gouvernées, l'espace de onze siècles (730-1790), par les demoiselles des plus hautes familles du Limousin et des provinces environnantes. Malheureusement, les archives de Bonnesaigne nous manquent de 730 à 1165 : un silence de mort règne sur l'abbaye durant ce long intervalle. Mais par les noms illustres que nous a livrés, à partir de cette date, Mme Marie Colas, religieuse de Mme Jacqueline de Blémur, qui a fait le catalogue des abbesses, avec chronique, il nous est facile de deviner la noblesse de celles qui nous restent inconnues.

C'est cette liste de Mme Colas, reproduite dans les ouvrages du R. P. Bonaventure de Saint-Amable, de l'illustre publiciste Montesquieu et du savant Nadaud,

que nous allons nous-même donner, avec quelques compléments que nous fournissent les ouvrages de M. l'abbé Poulbrière, les notes de M. Bazetou combinées avec celles que nous possédons nous-même, et les recherches de M. Champeval.

Quelle série de noms aristocratiques ! Vraiment, l'abbaye de Bonnesaigne semble n'avoir été fondée que pour recueillir les vocations des demoiselles des plus illustres familles du Limousin, de la Marche, de l'Auvergne et de plusieurs autres provinces !

Pas un nom de la plèbe !

De nouveau : saluons donc avec respect ces grandes abbesses, en les voyant passer, la crosse à la main, sous les arcades du cloître, ou en les entendant chanter, dans les stalles du sanctuaire, les louanges du Seigneur :

Elles sont la gloire « du monastère *Beatæ Mariæ* de Bonnesaigne » !

Malheureusement, pour la plupart d'entre elles, les documents nous manquent ; l'histoire ne nous a livré que leurs noms, et, pour les mettre en relief, nous sommes obligé de les faire vivre hors de leur couvent, avec leurs contemporains et les événements de leur époque. De là, dans notre récit, beaucoup de traits qui ne viennent pas directement au sujet qui nous occupe : « *L'Histoire des Bénédictines de Bonnesaigne* ».

Observons, une bonne fois pour toutes, que dès avant l'apparition de la première abbesse de Bonnesaigne nous étions en pleine guerre de cent ans avec l'Angleterre. Ce qui nous donne un peu la raison du court passage au pouvoir de certaines abbesses et du

manque de documents sur leur compte, durant cette longue et terrible levée de boucliers.

C'est en 1152, en effet, qu'eut lieu le divorce de Louis VII ; en 1154 que commencèrent les hostilités. Elles devaient durer jusqu'en 1450, que les Anglais furent définitivement chassés de France.

CHAPITRE VI

Abbesses de Bonnesaigne (1165-1805)

§ I. — Jovite (1165)

Lorsqu'au XIIe siècle, *Bonnesaigne*, richement parée de ses anciens joyaux retrouvés, fait son entrée triomphale dans le domaine de l'*Histoire*, avec la majesté d'une reine revenant dans ses états après une longue et dure captivité, nous étions au lendemain de la seconde croisade à laquelle avait pris part, d'une manière brillante, sous les murs de *Damas*, Ebles II le *Chanteur* et Ebles III de Ventadour son fils. Le premier était mort depuis treize ans au Montcassin et le second ne devait pas tarder longtemps à aller à son tour y rendre le dernier soupir (1170).

Gérald était seigneur de *Sodellas* (Soudeilles), et le *ceinturon* de milice, avec les noms de *Monseigneur* et *Dame*, venait d'être donné au *Paysan* de Maumont et à son épouse, à la suite de la courtoise aventure qui, grâce au vassal de Ventadour, tourna si bien à la confusion du puissant et malin comte de Poitiers, l'émule, avons-nous dit, du vicomte, dans l'art de trouver *gentiment en vers* (*Chron. de Vig.*, p. 128).

La belle langue *Lemozina* était le *parler* de tous nos montagnards; ils se flattaient même de ne pas

en connaître d'autre et disaient, avec un certain orgueil :

De to-ous lous porlomens co-eï lou ma-ï que me pla-ï ;
On aymo dzomais tro lou porla de so may !

Cette langue était, en effet, arrivée à son apogée. *Ebles II* et *Bernard, hom fo de paura generatio, filh d'un sirven del castel de Ventadorn que era forniers de cozes pa,* mais l'émule du grand vicomte, dans l'art des *chansons* et des *tensons,* lui avaient donné sa véritable formule.

Les *cansos* que Bernard avait adressées à *Agnès de Montluçon : Molher del vescoms que era mot gentil damna et gaia,* étaient encore sur les lèvres de tous nos villageois. Les bergers les fredonnaient discrètement le long des rives des deux *Luzège,* ou sur la lisière de la forêt vicomtale ; et durant les longues veillées d'hiver, le chaume de nos étables, ou le manteau de nos larges cheminées, retentissait de ces couplets plus brûlants que les tisons enflammés du foyer :

Quan vei lo laudeta mover
De joi sas alas contra-l rai,
Que s'oblida e-s laissa cazer,
Ailas ! qual enucia m'en ve,
De cui qu'ieu ne veia jauzion !
Meravelhas ai, quar desse
Le cor de dezirier no-m fon.

Quand je vois l'alouette agiter avec joie ses ailes dans la lumière, s'abandonner et se laisser choir par la douceur qui lui va au cœur, hélas ! quel ennui m'en vient à moi qui ne goûte point de bonheur ! Je m'étonne qu'aussitôt mon cœur d'envie ne se brise.

Ailas ! quan cuiava saber
D'amor, e quan petit en sai !
Quar ieu d'amar no-m peuse tener
Celeis on ja pro non aurai ;
Quar tolt m'a-l cor, et tolt m'a me,
E si mezeis, e tot lo mon ;
E quam si-m tole, no-m laisset re
Mas dezirier e cor volon, etc.

Hélas ! combien je croyais savoir de l'amour et combien peu j'en savais ! Car je ne puis m'empêcher d'aimer celle dont je n'obtiendrai jamais rien ; elle m'a ravi le cœur et m'a ravi à moi-même et à tout le reste du monde ; et elle ne m'a rien laissé, excepté le désir et le bon vouloir, etc.

Qui nous dira jamais les sourires malins, quoique contenus, de nos paysans, lorsque après chaque couplet de cette chanson, une des plus compromettantes que le téméraire poète se fût avisé d'adresser à la vicomtesse de Ventadour, quelque *gars* dégourdi de la joviale assemblée ajoutait, en guise de refrain :

El vescoms, le sieu senher s'apercebio de re !

Plus d'une fois, les échos de ces *canzones* champêtres dûrent aller mourir aux portes du couvent, si toutefois ils n'arrivèrent jamais aux oreilles de *Jovite* par dessus ses hautes murailles de ceinture.

Tout chantait alors, dans nos montagnes : les hommes et les êtres inanimés. Les troubadours avaient tout poétisé : pics élevés, rochers osseux, fontaines cristallines.

Ici, c'étaient les Puys des *Agneaux*, des *Eglises*,

de *Château-Merles*, de *Russy*, de *Cialfond*, de la *Tourte* et de la *Garde*.

Là, la roche des *Dames*, de la *Chouette*, des *Compliments*, de *las Meidas*, où le vent en ronflant faisait entendre des sons de cloches lancées à grande volée ; de *las Graoulas*, où se réunissaient les corbeaux de dix lieues à la ronde pour fixer le jour de leur départ avant l'arrivée des frimas et pourvoir aux nécessités du voyage, au moins jusqu'à la première station. Ils porteraient en leur bec l'un une noix, l'autre une châtaigne, l'autre un gland, l'autre une faîne, l'autre enfin un morceau de fromage oublié sur la pelouse ou sur un rocher par les bergères en folâtrant. De *las Fonblantsas*, où se miraient les âmes du paradis ; de *las Bouinas*, c'est-à-dire des *Fées*, chargées de porter du puy de la Tourte les blocs de granit pour bâtir le château de Ventadour ; le *Gour do-Loulo*, où tous les ans, aux messes de minuit, se faisait entendre le carillon de cloches accordées à différents tons ; la *Bologrando*, énorme monolithe, dont la plus forte des fées se déchargea, dans les bruyères de Veuilhac, quand ses sœurs lui crièrent, des gorges de la Luzège, que Ventadour était fini.

Ailleurs, c'étaient *las Fonfreidas*, dont les eaux donnaient toujours la fièvre et souvent la mort ; de la *Goutto-Egledzo*, sur les bords de laquelle on avait voulu d'abord élever l'église de Darnets ; mais d'innombrables lutins, durant la nuit, s'abattaient sur les murailles naissantes, les renversaient, les labouraient. A l'aube, le lieu présentait l'aspect d'un terrain sillonné par la foudre. Le travail du jour devenait la ruine de la nuit. Lassé de la diabolique persistance,

le curé, s'étant recommandé à saint Maurice et à saint Martin, prend le marteau du maître-maçon, le jette au ciel. Le marteau vole et tombe juste à l'emplacement de l'église actuelle, au bas du coteau de sainte Valérie.

C'était la *fon* du *Droo* où se désaltérait, en ricanant aux éclats, ce grand génie des lutins, après avoir éreinté hommes et chevaux.

C'était la *fon* de *Miedzo-Fouret,* autour de laquelle folâtraient d'innocentes nymphes que surveillaient de lubriques satyres cachés dans la ramure des grands arbres des bois de Ventadour. Malheur à la *pastoure* qui, poussée par la curiosité, s'aventurerait à troubler le mystère de ces lieux uniquement réservés aux puissances de l'air et des forêts !

C'était la *fon* des *Etsontis* où dansaient, falfadaient de Gais-Esprits-Follets, c'est-à-dire les âmes des enfants morts sans baptême.

C'était, pour en finir, la *fon-cifer* (Lucifer), où, par une permission spéciale de Dieu, esprits infernaux, fantômes, spectres, squelettes et gnoms tenaient parfois leurs assises malfaisantes et se livraient ensuite, pour retrouver leurs tombeaux, à *des chasses volantes* effrénées, avec des cris stridents capables de glacer d'effroi les coureurs de nuit, etc.

C'est au moment où, disons-nous, de Soudeilles à Miramont et de Ventadour à Montpensier, nos montagnes n'étaient qu'harmonies, que la voix toujours grave, solennelle, majestueuse du vicaire de Jésus-Christ, partie de Clermont le 18 juillet 1165, dominant les chants des bergers, les ris des moissonneurs, le bruissement de la forêt, le murmure de la *Luzège* et

le bourdonnement de nos bruyères en fleurs visitées par les abeilles, se fit entendre à la prieure *Jovite*, dans le vallon de Bonnesaigne.

Et le pape Alexandre annonçait à l'heureuse prieure, à ses filles, à tous ces chanteurs, *trouvères*, *jongleurs* et *troubadours*, aux serfs d'alentour et à la France entière, que ce monastère de Bonnesaigne, caché dans un coin ignoré du Limousin, était désormais étalé en pleine lumière, sous la haute protection du siège apostolique, lui, ses habitantes et les propriétés qui en relevaient.

Et après avoir fait mention que tous ces biens (déjà nommés chap. III, § II) lui venaient du vicomte Ebles, de son épouse, de ses fils, de plusieurs autres hommes de bien et de l'avoir des religieuses ou de leurs économies, le Pape les déclarait bénévolément placés, par un *privilège spécial*, selon la demande qui lui en avait été faite par la Prieure et ses Filles, sous la protection du Bienheureux Pierre et du Saint-Siège apostolique.

Après cette solennelle déclaration, il menace de la colère divine tout injuste agresseur qui aura la témérité d'empêcher, par la violence ou tout autre moyen défendu, la prieure *Jovite* et ses Filles de jouir des biens acquis, ou à acquérir, à leur communauté, soit par concession des pontifes, libéralités des rois et des princes, oblation des fidèles, ou autres légitimes moyens.

Et si, après deux ou trois admonitions, ce perturbateur ne s'est pas amendé, qu'il soit dépouillé de la puissance et de l'honneur dûs à la dignité qu'il occupe, et éloigné de la manducation du corps très saint et

du sang de Dieu Notre-Seigneur et rédempteur Jésus-Christ, et à son dernier soupir qu'il soit abandonné à la colère de Dieu.

Seules l'*autorité* du siège apostolique et la *juridiction canonique (canonica justitia)* de l'évêque de Limoges restaient pleines et entières sur les biens que la prieure présente possédait et que les supérieures de Bonnesaigne pourraient posséder et acquérir à l'avenir.

Et le Pape ajoutait :

« Que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec les biens qui l'accompagnent en ce monde, et les récompenses éternelles dans l'autre, soit à tous ceux qui respecteront cette décision. *Amen* ».

Et ce Bref, donné à Clermont le 18 juillet 1165, est signé de : « Moi Alexandre, évêque de l'Eglise apostolique », de onze cardinaux dont on trouvera les noms aux pièces justificatives, et enfin de « *Hermantius*, sous-diacre et notaire de la sainte Eglise romaine », qui l'avait écrit.

Bonnesaigne était-il déjà abbaye sous la date mémorable de 1165 ?

Nous avons déjà répondu : le Pape appelle Jovite simplement *Prieure*. Mais peu de temps après, le nécrologe du monastère lui donne le nom d'*Abbesse*, disant ainsi : « Le huitième des Ides d'avril mourut Jovite, *abbesse* de Bonnesaigne » *(Bon. St-Amab.*, t. III, art. Bonnes.)

Cette dernière *prieure* et première *abbesse* de Bonnesaigne n'était plus de ce monde en 1174. L'abbesse *Flore* l'avait déjà remplacée sous cette date ; nous allons le voir.

§ II. — Flore (1174)

Ce nom, glorieusement porté par quatre saints et six saintes, était fort à la mode à cette époque ; mais c'est surtout en Auvergne qu'il eut son complet épanouissement : saint Flour !

Deux siècles après la *Fleur* de Bonnesaigne, ce nom recevait un nouvel éclat de la vierge de Maurs (1309), morte à l'Hôpital-Beaulieu, diocèse de Cahors, le 11 juin 1347.

Illustre sur le catalogue des saints, il l'est aussi dans le monde des savants : Hugues de Flore, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, de l'abbaye de Florens, au diocèse de Namur, a écrit vers 1230, par ordre de son abbé, la vie de sainte Juette, veuve et recluse à Hui, morte l'an 1227 ; celles de sainte Ide de Nivelle et de sainte Ide de Leuwe, religieuses d'un monastère de l'ordre de Cîteaux, en Brabant (V. Moréri, t. III, p. 483).

Le même auteur nous parle aussi de Flore, fille savante, qui écrivit un livre de *Contes amoureux*. On lui attribue encore quelques autres ouvrages, et divers auteurs en font mention (p. 559).

Mais tout cela ne nous apprend pas d'où était sortie la *Fleur* de Bonnesaigne.

Le fait unique de sa vie que nous connaissons semble nous dire que si ce n'est pas une plante cueillie sur quelque montagne ou dans quelque vallée du Limousin, elle y avait du moins des racines. En 1174, le 13 septembre, l'abbesse *Flore* de Bonnesaigne se fit représenter aux funérailles du vénérable F. Pierre, abbé de Saint-Martin (Limoges), par Amélius, jadis

abbé d'Uzerche, retiré ensuite à Bonnaigue, et pour lors aumônier de Bonnesaigne (V. Bon. St-Amable, p. 503, et Combet, *Hist. d'Uzerche*, p. 84).

Ceci se passait sous Ebles IV de Ventadour, époux de Sybille, fille de Rodolphe de Faye, seigneur de grande considération à la cour des rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, et frère de Guillaume vicomte de Castelleyrac (Châtellerault).

Le nom de *Flore* pourrait bien être une *coquetterie* de *Floret*, aujourd'hui *Fleuret*, famille de Bonnesaigne qui a produit un grand nombre de prêtres, entre autres l'abbé Bernard de Floret que nous verrons, en 1348, figurer à côté de maître Pierre de Fait et de messire Pierre des Manaudies, ses compatriotes, parmi les procureurs qui députèrent le damoiseau Jean Lajugie, de Maussac, auprès de l'évêque de Limoges, pour en obtenir la fulmination de la Bulle d'union de la cure de Darnets à l'abbaye de Bonnesaigne.

Et alors notre Flore aurait vu le jour sur le mamelon de *Floret* ou *Fleuret*, au bas duquel s'élève l'abbaye, avons-nous dit à différentes reprises. Cette terre a toujours été un fief indépendant, ne figurant jamais dans les propriétés de l'abbaye.

De son temps, le vicomte Ebles IV et son épouse firent du bien à l'abbaye.

Flore eut Marguerite de la Jugie pour remplaçante.

§ III. — Marguerite de la Jugie (1182)

Cette abbesse portait : *d'azur à la face d'or*.

La famille La Jugie tire son nom de la terre de la

Jugie, paroisse d'Eyren, et se divise en plusieurs branches : d'Eyren, de Brive, de Theillac de Pérets, de Maussac, de Davignac, etc.

Elle a eu ses illustrations : Jacques de la Jugie, d'Eyren, épousa Guillaumette Roger, sœur du pape Clément VI, pour lors garde des sceaux. Il fut annobli en 1338, grâce aux démarches de son illustre beau-frère. Guillaume et Pierre, issus de ce mariage, furent revêtus de la pourpre romaine, l'un par son oncle Clément VI, et l'autre par son cousin germain Grégoire XI (1342-1375).

L'humble religieuse de Bonnesaigne eût-elle jamais, dans ses oraisons, le pressentiment de la gloire qui attendait sa famille dans l'avenir? Elle eut probablement d'autres soucis que des rêves de gloire pour les siens et pour sa communauté ; nous le dirons bientôt.

Son petit castel d'origine était situé sur le flanc Nord de la modeste église de Maussac. Les La Jugie, seigneurs de Maussac, titrés de *damoiseaux*, figurent partout avantageusement, à côté de la haute noblesse limousine.

Le 15 mai 1206, Hugues *Judicis*, coseigneur de Soudeilles, signe une donation faite à la maison et aux frères du prieuré de Bonneval, paroisse de Soudeilles.

Le 7 juillet 1348, Jean de la Jugie, seigneur de Maussac, fut député par l'abbesse de Bonnesaigne, auprès de l'évêque de Limoges, pour en obtenir la sanction de l'union de la cure de Darnets à l'abbaye bénédictine, union opérée par notre compatriote Clément VI.

C'est du temps de notre abbesse que les armées

d'Henri II, roi d'Angleterre, époux d'Eléonore d'Aquitaine, la cause de tant de malheurs pour nos contrées, vinrent ravager nos montagnes avant d'aller échouer piteusement sous les remparts de Ventadour, si bien défendus par Jaubert, seigneur de Saint-Flour-le-Château (Auvergne), et gendre d'Ebles IV dont il avait épousé la fille, Marie ou Marguerite, sœur d'Ebles V.

Jaubert fut admirablement secondé par Gérald de *Sodellas* (Soudeilles), dont nous avons déjà prononcé le nom (1182).

Nous avions donc bien raison de dire que l'abbesse de la Jugie eut, durant son court règne, d'autres soucis que des rêves de gloire pour sa famille et pour sa communauté.

Marguerite de la Jugie ne nous apparaît, dans Bonnesaigne, que pour passer le pouvoir à Almodie de Saint-Jal.

§ IV. — Almodie de Saint-Jal (1182-1184)

Cette abbesse portait : *d'azur à la bande accompagnée de six étoiles de même, posées en orle, trois en chef et trois en pointe.*

Elle était née au château de Saint-Jal, en la paroisse de ce nom, canton de Seilhac.

Emportée sans doute par l'ouragan qui s'était déchaîné sur nos montagnes avec les fléaux de la guerre, Almodie de Saint-Jal ne passa guère que deux ans à la tête de l'abbaye.

C'est probablement la raison pour laquelle Marie Colas ne la mentionne même pas au nombre des supé-

rieures de Bonnesaigne ; Bonaventure de St-Amable en fait autant. Mais les historiens venus dans la suite nous donnent son nom (*Dict. des Par.*, t. I, p. 370).

Un demi-siècle environ plus tard, la famille de Saint-Jal, fondue dans celle des Robert de Lignerac, devait produire un cardinal, *Aymard Robert de Saint-Gal*, et diverses abbesses de Bonnesaigne dont nous parlerons bientôt (§ XII, XIX, XX).

Après deux ans de règne, Almodie disparaît, et fait place à Matabrune de Ventadour.

§ V. — Matabrune de Ventadour (1184-1190)

Elle portait : *Echiqueté d'or et de gueules, une tête d'enfant soufflant de chaque côté de l'écu avec cette devise : Inania pello !*

« Nommée au huitième des Ides de mai, Mathive Brune, peut-être, est-elle issue des Brun de Lusignan, comte de la Marche ».

Ainsi s'exprime l'historien de saint Martial.

Ses armes, pourtant, dénotent une Ventadour, et c'est bien ce que croyait Marie Colas, ainsi que le P. Bonaventure lui-même, sans s'en douter, puisqu'ils l'appellent l'un et l'autre *Matabrune de Ventadour*.

Ils ne se trompaient pas.

Son père, Ebles III, que nous avons dit être allé mêler ses cendres à celles du célèbre *cantador* au Montcassin (1170), s'était marié trois fois.

La première fois, il épousa Marguerite de Turenne, veuve du vicomte de Limoges, Aymard IV, et il en eut une fille du nom de *Matabrune ;* après quoi, il

divorça avec elle pour raison de parenté au 3e degré avec son premier mari (1146).

L'infortunée Marguerite de Turenne épousa alors Guillaume IV Taillefer, vicomte de Toulouse. Sa fille Matabrune s'allia, d'abord avec Reynald V le Lépreux, vicomte d'Aubusson, et ensuite avec Eschivat de Chabannes, de Madic, dont elle eut, entre autres enfants, *Marthe* de Chabannes, que nous allons retrouver abbesse de Bonnesaigne (1208).

Ebles III, de son côté, convola à une seconde alliance ; il épousa, après 1146, Adelaïde de Montpellier, fille de Guillaume et de Sybille, et eut de nombreux enfants :

Matabrune qui nous occupe, tenue à baptême par sa sœur paternelle, dame Eschivat de Chabannes ; le vicomte *Ebles IV* de Ventadour, dit *Archambaud*, qui épousa, avons-nous dit, Sybille de Faye ; *Guillaume*, abbé de Meymac (1201-1208), ensuite de Tulle, mort jeune d'une chute de cheval (1212) ; *Bernard VI*, abbé de Tulle après son frère (1212-1239) ; *Ebles*, moine de Cluny, puis doyen de Mauriac et enfin abbé de Figeac (1212) ; *Guy*, chanoine et prévôt de Maguelonne (1212) ; *Raymond* et *Hélie*, chanoines de Saint-Etienne de Limoges ; *Ebles*, qui fit quelquefois la guerre à son frère aîné, Ebles IV, vicomte de Ventadour, et enfin, *Marie-Gaillarde*, que nous retrouverons abbesse de Bonnesaigne (1220-1235).

La troisième fois, Ebles III épousa Agnès de Bourbon, dont il eut un fils puîné, du nom de *Guillaume*, auteur de la famille d'*Ussel*. Nous retrouverons ce nom plus tard (§ XXXVIII, 1758-1780).

Par *Matabrune*, les Ventadour prennent possession

de Bonnesaigne et n'en sortiront pas de plusieurs siècles.

Quand cette première abbesse, sortie des Comborn-Ventadour, prit la direction de Bonnesaigne, son père, Ebles III, était mort au Montcassin depuis 14 ans (1170).

Son règne ne dura que six ans, après lesquels arrive Almodie de Scorailles (1190).

§ VI. — Almodie de Scorailles (1190)

Elle portait : *d'azur à trois bandes d'or.*

De cette illustre famille, si connue en Auvergne, en Limousin et en Berry, sont sortis de nobles caractères :

Raymond Ier et *Raoul*, qui prirent la croix en 1095 et rapportèrent de la Terre sainte les *chefs* de saint Côme et saint Damien, qu'ils donnèrent à l'abbaye de Brageac ; de concert avec l'évêque de Clermont, ils vinrent délivrer l'abbé de Saint-Pierre-de-Sens, prisonnier à Ventadour ;

Bégon de Scorailles, disciple de saint Etienne d'Obazine, est le fondateur de l'abbaye de Valette (1145) ; *Géraud* est abbé de Tulle en 1153.

Et après notre abbesse, Marquis, seigneur de Scorailles, de concert avec son parent, Louis de Ventadour, fonda (1411), le couvent des Cordeliers de Saint-Projet, d'où partit en 1793, pour la cure de Darnets, le malheureux intrus Jean-Jacques Saint-Rame.

Notre auvergnate, Almodie de Scorailles, était donc de haute lignée.

Sur la fin de son règne de dix ans, elle vit de nou-

veau les Anglais envahir nos montagnes, toujours pour s'emparer du colosse de Ventadour, constamment fidèle à la sémillante *Eléonore*, mais rebelle au joug qu'Henri II et ses fils voulaient imposer aux seigneurs Limousins.

Dans toutes ces guerres il s'agissait, pour les seigneurs d'Aquitaine qui y prirent part, tous dans le secret de Bertrand de Born, d'affranchir leur pays, d'en faire même, s'il faut en croire le récit obscur des chroniqueurs du temps, un royaume indépendant de ceux d'outre-Loire et d'outre-Manche.

Richard, *Cœur de Lion*, l'avait compris. Voilà pourquoi à son retour de la *troisième Croisade*, pendant laquelle la belle *Eléonore*, sa mère, délivrée de sa captivité par le trépas d'Henri II (1189), mort de confusion sept ans après sa déconfiture dans les bruyères du Moustier, avait gouverné l'Angleterre, il résolut de tirer le glaive contre les barons du Midi, quoiqu'ils l'eussent secondé dans ses trois révoltes contre son père.

Alors une voix retentit d'une extrémité de l'Aquitaine à l'autre, criant aux nobles chevaliers et au peuple : « Guerre aux hommes du Nord ! à nous sans partage la terre qui nous vit naître ! »

C'était celle de Bertrand de Born, le plus ardent ennemi du *Cœur de Lion* (Voir *Bulletin*, Brive, t. XXIII, janvier-mars 1901, p. 83).

Dans son indignation de voir les champs fertiles de l'Aquitaine foulés sous le pied brutal des Saxons et des Normands, il réveilla l'énergie et le courage des races du Midi par des *sirventes*, devenus autant de chants

nationaux, qu'on répétait au village comme dans les châteaux-forts :

Pois Ventadorns, e Comborn, ab Segur,
E Torenna, e Montfortz, ab Guordo,
An fait acort ab Peiregore e Jur,
E li borzès se claven de viro.....

Lorsque, à son gré, quelques barons tardaient à prendre les armes ou semblaient vouloir rester en paix, le guerrier-troubadour avait encore d'autres chants ; il jetait aux chevaliers timides ses sarcasmes rimés et satiriques, qui devaient émouvoir une noblesse dont le principal mérite était la valeur :

Un sirvente je fais de ces mauvais barons ;
Plus jamais d'eux, jamais ne m'entendrez parler ;
Je les excite tous assez, avec mille éperons,
En puis-je faire un courir ou trotter ?
Ils se laissent ainsi, lâches, déshériter !
Soient-ils maudits de Dieu ! Qu'ont-ils donc à songer,
Nos barons ?

Et pour mieux allumer la haine et la vengeance de nos seigneurs limousins contre Henri II et son fils plus tard, Bertrand de Born courait, la nuit et le jour, de Turenne à Comborn, de Comborn à Ventadour, et de ce dernier à Gimel, etc.

Les vœux du fougueux châtelain de Hautefort furent exaucés ; bientôt tout le Limousin ne fut qu'un immense champ de bataille.

Tout fier de montrer aux barons limousins que les combats de la Palestine et les soucis de sa prison n'avaient pas nui à son courage, le *Cœur de Lion* se mit à courir notre province. L'épouvante le précédait

et la dévastation le suivait. Il fit raser plusieurs châteaux en Périgord, en Limousin, surtout sur les terres du vicomte de Limoges et dans le comté de Ségur.

Les vicomtes de Comborn, Raymond III de Turenne, et Ebles IV de Ventadour entendaient retentir, autour d'eux, des menaces de ruines et de dévastations.

Ainsi que l'avait désiré son père, Richard, pour maintenir le Limousin sans cesse remuant, voulut faire de Ventadour le centre de ses opérations militaires.

Ce fut sur la fin de 1198, ou dans les commencements de 1199, que les voraces Anglais envahirent de nouveau la vicomté de Ventadour. Après avoir tout pillé et saccagé à plusieurs lieues à la ronde, *monastères* et *églises,* ils parurent sous les créneaux altiers du redoutable manoir.

Ventadour fut-il défendu par le vicomte Ebles IV en personne, ou bien comme la première fois, dix-huit ans auparavant, par l'intrépide Jaubert son gendre ?

L'histoire n'en dit rien. Mais nous savons de par ailleurs qu'Hélie de Soudeilles et le chevalier Pierre Ier de la Bardêche, du village de ce nom, paroisse de Darnets, revenus, comme Richard, de la troisième croisade, se couvrirent de gloire durant ce siège mémorable.

Malgré les efforts inouïs du fils qui avait à cœur de venger l'humiliation du père devant ces robustes murailles, Ventadour nargua les flèches, les javelots, la massue et les béliers de l'homme sorti des brumes septentrionales.

Comme la première fois, il fallut avouer son impuissance et se dire vaincu. Et lorsque le bruit se répan-

dit, dans les gorges de la Luzège, qu'Adémar V, vicomte de Limoges, venait de trouver un trésor dans le château de Châlus, le bouillant Richard, confus de son insuccès, fut heureux de ce prétexte pour quitter nos landes et aller assiéger la place en question, où, toujours âpre à l'or l'Anglais ! il espérait en trouver des monceaux semblables à ceux que recèlent les mines du Transvaal.

Comme ses rapaces compatriotes qui traquaient les vaillants Boërs au moment où nous traçions ces lignes, il trouva à Châlus la mort. Une flèche, lancée du haut des remparts par Bertrand de Gourdon, alla percer le farouche guerrier qui était assis sur la *Pierre de Maumont* (6 avril 1199).

Interrogé par le *Cœur de Lion*, le fier chevalier répondit : « Tu as tué de ta main mon père et mes deux frères, me voilà vengé ! »

Longtemps après son départ piteux de nos montagnes, le souvenir de « *l'ogre anglais* » fut la terreur de l'enfant et de la mère, comme il l'était en Palestine.

En apprenant cette fin tragique bien méritée, tous les troubadours limousins, Ebles IV, Sybille de Faye son épouse, Ebles V leur fils, Bertrand de Born et les chefs de son parti reprirent la lyre pour chanter leur joie de la mort de leur plus cruel ennemi.

Seul, *Gaucelm Faydit*, le troubadour vagabond d'Uzerche, osa célébrer, dans une *complainte* touchante, le triste sort de ce lugubre général, courageux si l'on veut, mais exécrable précurseur du sinistre Roberts, l'égorgeur des femmes et des enfants de la République Sud-Africaine.

Et Faydit disait dans sa complainte :

Bel senher Dens, vos qu'etz vers pardonnaire,
Vers Dens, vers hom, vera vida e merces,
Perdona-li, que ops e cocha l'es ;
E non gardetz, Senher, al si en fallir,
E membré vos com vos anet servir.

Beau seigneur Dieu, vous qui êtes vrai pardonnaire, vrai Dieu, vrai homme, vraie vie et récompense, pardonnez-lui s'il a pu vous offenser et exaucez-le ; et ne regardez pas, Seigneur, s'il a pu faillir, mais souvenez-vous comment il est allé vous servir (en Palestine).

Et il en avait besoin d'avoir cette bonne action à son actif pour paraître devant le Tribunal redoutable du Roi des rois, du Seigneur des seigneurs !

Le ravisseur de Nonne, d'Uzerche, pouvait en effet le pleurer : il perdait en lui un ami intime et généreux ; mais il n'en est pas moins vrai que, pour notre province, pour la France et pour Philippe-Auguste, la mort de Richard fut un heureux événement. Plusieurs vassaux se rapprochèrent du monarque et le reconnurent pour suzerain. Les principaux seigneurs limousins en firent autant, et, ensemble, se préparèrent pour l'avenir, encore chargé de nuages belliqueux.

C'est au milieu de cette confusion, de ce cliquetis des armes, que l'abbesse Almodie de Scorailles gouverna ses filles bénédictines.

On devine aisément le désarroi universel qui régnait dans les communautés avoisinant Ventadour. Voilà pourquoi Bonnesaigne, pillée, saccagée par les

hordes d'Henri II et de Richard, manque d'archives, de documents précis, durant ces périodes agitées de notre histoire locale ; nous n'avons que des noms d'abbesses.

Agnès de Tulle lui succéda.

§ VII. — Agnès de Tulle (1200-1208)

C'est dans cet état de trouble, de désorganisation, de relâchement peut-être, qu'Agnès de Tulle trouva la communauté de Bonnesaigne lorsque, un an après la mort de Richard Cœur-de-Lion, elle succéda à Mme de Scorailles.

Cette abbesse nous vient, non plus de l'aristocratique Alvernie, mais bien des bords de la *coureuse*, de Tulle même. Elle sortait de cette vaillante famille de chevaliers, qu'après qu'Adhémar des Eschelles se fut dépouillé de ses biens en faveur de Saint-Martin et de ses moines de Tulle (843), nous voyons se former et grandir à l'ombre de la crosse abbatiale d'abord et de la mître épiscopale ensuite (1318).

Parfois même, ils essayèrent de jouer à l'Adhémar, se disant suzerains de l'abbaye de Tulle. Mais l'abbé Bernard VI de Ventadour fit tomber de telles prétentions.

C'est ainsi que le père et le frère de notre abbesse, l'un et l'autre du nom d'Elie, le premier chevalier et le second damoiseau, furent amenés, en 1234, après de longues contestations, à renoncer aux droits de suzeraineté qu'ils exerçaient jusqu'aux portes de l'abbaye de Tulle, nonobstant la franchise de ses droits à elle octroyée par les anciens rois.

Le frère de notre abbesse, en présence de l'évêque de Limoges, se dessaisit, en effet, en faveur de l'abbaye, de la part qui lui revenait dans la tour de la Motte, de toutes ses autres possessions situées dans l'enceinte du château, et reconnut ensuite les tenir en fief de l'abbé qui, avons-nous dit, était alors Bernard de Ventadour (1210-1239), lequel lui paya cent vingt-six livres de la monnaie de la Marche.

Si l'on veut avoir de plus amples détails sur cette famille, ordinairement au service de l'église de Tulle, il n'y a qu'à lire le Cartulaire de l'abbaye que publie en ce moment, au *Bulletin* de Brive, notre savant et intrépide chercheur, M. J.-B. Champeval, géographe limousin ; à parcourir aussi l'*Histoire de Tulle*, par Bertrand de la Tour, et celle du grand Baluze sur son *Ithaque* bien-aimée, et l'on sera pleinement édifié sur la noblesse et les actes de vertu de la tige d'où sortait le rameau implanté dans nos montagnes.

Contemporaine d'Ebles IV de Ventadour, d'Hélie de Soudeilles et de Pierre de la Bardèche, les pourchasseurs de Richard Cœur-de-Lion, elle vit nos barons partir pour la cinquième Croisade (1198-1204).

Sous son administration, le Limousin, après la déroute de Richard Cœur-de-Lion, fut entièrement enlevé à l'Angleterre sous Jean-Sans-Terre, par Philippe-Auguste, mais ce ne fut pas sans épreuves pour nos églises et nos communautés, toujours à la merci du plus fort après chaque bataille.

Bonnesaigne en particulier, trop dans le voisinage de Ventadour, toujours point de mire des envahisseurs, eut beaucoup à souffrir de cette lutte de géants.

Agnès de Tulle n'est plus en 1208; Marthe de Chabannes la remplaça.

§ VIII. — Marthe de Chabannes (1208-1212)

Cette abbesse portait : *De gueules au lion d'hermine, armé, lampassé, couronné d'or.*

La noble et ancienne famille de Chabannes, venue du Bourbonnais en Auvergne et en Limousin (Saint-Exupéri), descendait des comtes d'Angoulême; ses membres portaient le titre de *cousins du roi*, à cause de leurs alliances directes avec la maison de France.

Cette famille possédait, avant la Révolution, la terre et le château de Madic, dans la paroisse de ce nom, canton de Saignes, sur un monticule au bord de la Dordogne, non loin de Bort. Ce château flanqué de tours, aujourd'hui en ruines, présente encore un aspect majestueux.

Les de Chabannes étaient seigneurs de Madic, de Saignes, de Lapalice, d'Apchon, de Charlus en Limousin, paroisse de Saint-Exupéri, comtes de Rochefort, marquis de Curton.

Vers 1146, nous avons vu Eschivat de Chabannes s'allier aux Ventadour, en épousant *Matabrune*, fille d'Ebles III et de Marguerite de Turenne, épouse divorcée du vicomte montagnard pour raison de parenté.

Eschivat vivait encore en 1190. De son mariage avec la fille des Ventadour il eut : 1° *Ebles Ier* de Chabannes, qui vivait encore en 1271, et 2° *Marthe*, dont nous nous occupons.

D'après les archives de M. Longy, d'Eygurande, Marthe de Chabannes est dite abbesse de Bonnesaigne en juillet 1208 (V. notes de M. J.-B. Champeval).

Quatre ans après elle a disparu, et nous voyons à sa place l'abbesse Almodie....

Quarante-trois ans plus tard, nous trouverons à Bonnesaigne d'autres abbesses sorties du sang des Chabannes.

§ IX. — Almodie ..... (1212-1220)

Nous n'avons aucune donnée sur cette abbesse, pas même son nom complet.

Est-ce Almodie de Scorailles, revenue au pouvoir? Est-ce une Almodie de Saint-Jal, ou une Almodie de Montbrun, de la même souche que l'épouse d'Ebles Ier de Ventadour mort en 1095, avons-nous dit, ou en 1096 d'après les notes du chanoine Flamary? Nous l'ignorons d'une manière absolue. La *Semaine religieuse* du diocèse n'en sait pas plus long que nous (V. n° 31, 29 juillet 1882).

De 1212 à 1220 que dura le règne de cette *Inconnue*, le monde fut témoin d'un spectacle étrange : les peuples chrétiens, persuadés que les fautes des princes étaient la cause de l'insuccès des Croisades, organisèrent une expédition d'enfants, dont les mains pures devaient délivrer le tombeau de Jésus-Christ (1212). Il s'en assembla jusqu'à trente mille en France et plus de vingt mille en Allemagne.

Ces pauvres enfants, si dignes d'admiration, périrent misérablement par les chemins où furent dépouillés par les voleurs. Ce fut le sort de ceux d'Allemagne.

Ceux de France, qui allèrent jusqu'à Marseille, se mirent entre les mains de deux marchands, insignes scélérats, qui, après leur avoir juré de les conduire gratuitement en Palestine, les chargèrent sur sept vaisseaux : deux firent naufrage, avec perte de tous les enfants qu'ils portaient ; les cinq autres arrivèrent en Egypte, où leurs infâmes et parjures conducteurs les vendirent aux Sarrazins.

Qui nous dira jamais les noms de ceux de nos montagnes qui, peut-être à l'instigation de dame Almodie, allèrent mourir dans les flots bleus de la Méditerranée, ou gémir dans l'esclavage sur la plage africaine !

Durant cette période, le *vertueux* Ebles V, époux de Marie de Limoges d'abord, et ensuite de la *généreuse* Marie de Turenne, était seigneur de Ventadour ; nous dirons, dans un instant, pourquoi nous employons ces deux épithètes.

Elle eut pour remplaçante Marie-Gaillarde de Ventadour, en 1220.

§ X. — Marie-Gaillarde de Ventadour (1220-35)

Marie-Gaillarde était fille d'Ebles III, vicomte de Ventadour et d'Adelaïde de Montpellier, dont le mariage fut si fécond : neuf enfants que nous avons déjà nommés (V. § V, *Matabrune)*.

Elle était par conséquent sœur de l'abbesse Matabrune (1184-1190), de Bernard VI, abbé de Tulle, d'Ebles IV, vicomte de Ventadour, et tante d'Ebles V, que nous allons admirer.

Quand elle arriva au pouvoir, son père était mort

depuis cinquante ans (1170), et son frère le vicomte Ebles IV depuis six ans (1214).

Son neveu, Ebles V, époux en secondes noces de Marie, sœur de Boson III de Turenne, était à la tête des affaires de Ventadour. Ce sont ces deux pieux châtelains qui fondèrent, dans l'église abbatiale, la vicairie de Saint-Eustache et donnèrent des rentes pour l'entretien d'une lampe qui devait être constamment allumée au dortoir de la communauté (1220).

De son temps aussi, Bernard VI, son frère, abbé de Tulle, fit du bien à Bonnesaigne (1212-1239).

L'année après son élection, l'abbesse Gaillarde fut singulièrement édifiée par un acte sublime de renoncement aux grandeurs de ce monde, de la part de ses neveux de Ventadour.

Voici ce que nous raconte, à ce sujet, le chroniqueur de Vigeois :

« L'an de l'Incarnation 1221, le seigneur Ebles V, vicomte de Ventadour, prit l'habit religieux de Grammont (1), en présence des nobles seigneurs Robert (ou Raymond, vicomte de Turenne, d'après Baluze), et de son honorable frère Raymond, vicomte de Servières ; des vénérables religieux Guillaume, abbé de Meymac (frère de l'abbesse de Bonnesaigne), Bertrand de Monceaux, et des chevaliers Constantin de la Chassagne et Hugues, son frère.

« Fait à Grammont, après l'octave de la Pentecôte, en présence de Guillaume, abbé de Tulle (le même que celui de Meymac ?), Guillaume, official de Limoges (ou plutôt Raymond, autre frère de l'abbesse), et Guillaume de Maumont, chanoine de Limoges » (Geof,, p. 148 ; — Marvaud, t. II, p. 95-97).

Baluze complète la liste des témoins de cet acte solennel et nous apprend que Marie de Turenne,

(1) Ou Grandmont.

épouse du vicomte, assistait, avec Raymond et Ebles VI leurs enfants, à cette prise d'habit, ainsi que Bernard VI de Ventadour, abbé de Tulle, autre frère de l'abbesse et par conséquent oncle de ceux-ci : *istorum patruus (Hist. de Tulle*, p. 160).

Avions-nous tort, tantôt, d'appliquer à Ebles V l'épithète de *vertueux*, et à Marie de Turenne, son épouse, celle de *généreuse ?*

Cet exemple sublime de vertu chrétienne devait jeter encore plus d'éclat, quatre cent vingt ans plus tard, dans cette même famille de Ventadour, en la personne du duc Henry de Lévy, et de Marie Liesse de Luxembourg, son épouse, qui se firent, après la bataille de Castelnaudary (1632), l'un chanoine de Notre-Dame de Paris, et l'autre religieuse du Carmel de Chambéry qu'elle avait fondé, ainsi que la maison des Carmes de cette même ville (V. *Trois Limousines à la Visitation de Moulins*, p. 44).

Savoir si nos deux seigneurs montagnards n'avaient pas été dégoûtés des grandeurs de ce monde par les horreurs de la guerre qu'ils eurent à soutenir, l'un contre les Anglais et l'autre contre les protestants, pour défendre le sol de la Patrie et les dogmes de la Religion catholique ?

Avant cette prise d'habit, Ebles V avait fondé définitivement le prieuré de Bonneval, paroisse de Soudeilles, sur la rive gauche de la Basse-Luzège, après diverses tentatives infructueuses de la part de ses ancêtres sur le mamelon de Coty, entre le village de Montusclat et l'étang de la Forêt, paroisse de Darnets.

De concert avec sa généreuse épouse, il avait également exposé toutes ses terres à la juridiction et à

la puissance de l'archevêque de Bourges et de l'évêque de Limoges, afin que la communauté de Grammont fût indemnisée de toutes les dépenses qu'elle ferait pour lui, soit de son vivant, soit pour sa sépulture (*Item*, p. 137).

Brave troubadour chrétien ! qui, avec votre épouse, aimiez tant à rivaliser en cantilènes avec Faydit d'Uzerche, vous n'étiez pas partisan de l'infernale incinération moderne quand vous preniez tant de précautions pour régler à l'avance votre sépulture et votre enterrement ! Vous étiez partisan de la résurrection des corps, et voilà pourquoi vous vouliez qu'on traitât le vôtre avec respect et dignité le jour qu'on le confierait à la terre !

Grammont n'était pas inconnu au noble et pieux vicomte et gracieux troubadour. A différentes reprises, avant d'y entrer, Ebles, obéissant à un secret attrait de la grâce, l'avait visité, comme pour choisir la place qu'il devait y occuper un jour. Il s'était même montré généreux et bienfaiteur envers cette abbaye.

En effet, lorsque l'archevêque de Lyon vint visiter la célèbre abbaye, Ebles V l'accompagnait, et c'est alors qu'il donna aux moines, ses futurs frères, la forêt du Montusclat, plusieurs terres avec leurs serfs et une rente annuelle à percevoir sur les manses de *Soudeillette*, de la *Massonie*, paroisse de Soudeilles, et de *Pécresse*, de celle de Davignac.

Mais les moines, instruits par le passé, ne recevaient plus de concessions qu'en vertu de titres authentiques ; celui du vicomte portait : « Afin de faciliter le tout, nous leur donnons pour pleiges et caution des choses promises, les nobles personnes

Raymond de Turenne, Raymond son frère, seigneur de Servières; Bertrand de Monceaux; Constantin de la Chassagne et Hugues son frère.

On le devine sans peine, un tel exemple de vertu héroïque, parti de si haut, dût avoir du retentissement sous les voûtes de Bonnesaigne et y ramener la piété et la ferveur que les farouches Anglais en avaient peut-être bannies.

De fait, notre abbaye prospéra à vue d'œil, à tous les points de vue, sous le règne bienfaisant de Marie-Gaillarde de Ventadour. Cette abbesse est comptée au nombre des grandes supérieures de Bonnesaigne et parmi les insignes bienfaitrices de la Chartreuse de Glandier que l'on venait de fonder (1219) (V. *Hist. de Glandier*, p. 51). Grâce à elle, bien des dégâts commis par les Anglais furent réparés à Bonnesaigne.

Mais après l'entrée en religion, à Grammont, du chef de la maison, que devinrent les autres membres de cette grande et admirable famille de Ventadour?

La généreuse *vicomtesse-troubadour*, Marie de Turenne qui, de concert avec son amie Marie Audier de Malemort, *troubadour* aussi, avait si bien éconduit l'importun et débauché Faydit : « *Et pres conjat d'ela iradamen* », dût être une glorieuse mère dans le monde!

Sur huit enfants issus de son mariage avec le *bénédictin* Ebles V, six entrèrent également en religion : *Raymond*, fut chanoine de Saint-Etienne de Limoges (1239); *Hélie*, également chanoine de la même église (1239); *Hélie*, prévôt de Tulle (1241); *Ebles*, abbé de Figeac (1246); *Bernard*, évêque du Puy (1251); autre *Bernard*, archidiacre de Limoges, chapelain

du pape Innocent IV (1250), chanoine de Tours en 1260, et recteur du prieuré d'Argentat en 1263 (Voir *Dict. sigill.*, p. 408).

Les autres deux brillèrent dans le monde : *Alix*, épousa Robert Ier, dauphin d'Auvergne (Chroniq. de Vigeois, Baluze, notes du chanoine Flamary) ; enfin, *Ebles VI*, que nous venons de voir à Grammont assistant au généreux sacrifice de son père, devint, après cette mémorable journée, l'époux de Dauphine de Latour d'Auvergne, fille de Bernard VI et de Jeanne de Toulouse, de laquelle il eut quatre enfants : *Ebles VII*, qui continua les Ventadour ; *Marie*, morte jeune ; *Isabeau*, qui vers 1263 épousa Faucon de Montgascon, après la mort duquel elle devint, en 1276, l'heureuse épouse de Robert de Montbron, tant loué par la chronique de Saint-Martial pour sa grande charité envers les pauvres ; et *Alix*, qui fut seigneuresse de Bonnesaigne (1292-1307).

Mais notre vieille abbesse, *Marie-Gaillarde* de Ventadour, ne vit qu'en partie tant de gloires religieuses de sa famille. Elle n'eut même pas le légitime orgueil de voir son petit-neveu, Ebles VI, partir (1245) pour le voyage d'outre-mer avec Alphonse, comte de Poitiers, frère du saint roi Louis IX, monté sur le trône en 1226 : depuis dix ans elle avait passé de vie à trépas. Marie de Beaumont lui succéda en 1235.

§ XI. — Marie de Beaumont (1235-1249)

Marie de Beaumont portait : *De gueules à l'aigle d'or, à l'orle de chausse-trapes de même.*

Entre les mille bons résultats, toujours plus ou

moins contestés, qu'eurent les Croisades, il en est un que tout le monde peut accepter : « Elles mirent les grandes familles de France en relations ».

Les chevaliers de provinces et de nationalités si différentes purent, durant le repos des armes, échanger leurs vues sur les hommes et les choses de leurs pays respectifs.

Il me semble les entendre, durant les trêves ou les veillées, sous le gourbi, devisant chacun sur la terre qui l'avait vu naître. L'un vantait les murailles inexpugnables de son château ; l'autre la profondeur de ses fossés : « Toute la paille du royaume de France ne suffirait pas pour les combler ! » (Ventadour) ; l'autre la beauté de son clocher villageois ; l'autre, enfin, les maisons religieuses d'hommes ou de femmes de sa province, etc.

Les chevaliers-troubadours de la vicomté montagnarde n'étaient pas des moins loquaces.

C'est sans doute leur faconde ou leur habitude de tout poétiser, même nos montagnes grises, nos marais humides, nos bois giboyeux, nos molles châtaignes et nos ruisseaux truiteux qui valut à Bonnesaigne la bonne fortune d'avoir pour abbesse, après Marie-Gaillarde de Ventadour, la fille d'une des familles les plus illustres de la province du Maine.

Marie de Beaumont nous arrivait de Beaumont-le-Vicomte, petite ville sur la Sarthe, entre le Mans et Alençon, autrefois vicomté, plus tard duché et aujourd'hui petit chef-lieu de canton de 1,775 habitants.

Voici quelques-uns de ses ancêtres : Raoul Ier, fonda en 1109 l'abbaye des religieuses d'Estival, à la persuasion d'un saint ermite nommé Aleaume. On y établit

l'ordre de saint Benoît et Godechide, sœur du vicomte, en fut la première abbesse ; Richard Ier, grand-père de notre abbesse de Bonnesaigne, avait épousé une fille naturelle de Henri Ier, roi d'Angleterre, mort en 1135 ; Richard II, son père, eut de son mariage : 1° Raoul II, qui continua la famille ; 2° Guillaume, qui en 1202 succéda à Guillaume de Chémillé, sur le siège épiscopal d'Angers, qu'avait occupé Raoul de Beaumont, un de ses oncles, prélat d'un très grand mérite, mort en 1184 ; Guillaume aussi, mort le 2 septembre 1246, fut un prélat de beaucoup de réputation ; 3° Constance, dame de Conches ; 4° et enfin, Marie, qui nous occupe.

Le frère de notre abbesse, Raoul II, fonda aussi, en 1218, le prieuré de Loüé, dont il fit présent à l'abbaye de la Coûture ; de plus il donna, l'année même que sa sœur devenait abbesse de Bonnesaigne, le parc d'Orques à Marguerite, comtesse de Fif, sa nièce, fille de Constance, dame de Conches ; et Marguerite, à son tour, céda ce parc aux Chartreux qui s'établirent dans le Maine. Raoul II avait fait cette donation avec le consentement de ses fils Richard III et Guillaume.

Richard III, d'un commun accord avec son épouse Mathilde, fit encore, en 1242 et 1243, de nombreux bienfaits aux mêmes religieux chartreux. La fille unique de Richard III, du nom d'Agnès, épousa en 1253 Louis de Brienne, fils puîné de Jean, dit *d'Acre*, roi de Jérusalem. De ce mariage naquit Robert, qui épousa Marie de Craon, et en eut Marguerite qui, en 1338, épousa Bernard de Ventadour.

Notre abbesse de Bonnesaigne appartenait donc à une famille illustre, s'il en fut en France ; mais, on le

voit par tout ce qui précède, à une famille avant tout chrétienne et bienfaisante. Bonnesaigne s'en ressentit, sous le supériorat de quatorze ans de cette noble et illustre religieuse. Elle laissa sa communauté en bon état, parfaitement relevée des secousses par lesquelles l'avait fait passer par deux fois les troupes d'Henri II et de Richard Cœur-de-Lion, rois d'Angleterre.

Marie-Gaillarde de Ventadour eut en elle une digne continuatrice de son œuvre bienfaisante envers Bonnesaigne.

Les échos du bien que *Marie de Beaumont* faisait à sa communauté et des exemples de vertus qu'elle avait donnés à ses filles bénédictines, durent en arriver directement aux oreilles de ses parents, et sûrement de ses compatriotes, de la bouche même d'Ebles VI de Ventadour, dans les plaines de l'Egypte, sur la rive droite du Nil.

C'est, en effet, sur la fin de l'administration de Marie de Beaumont (1245), que nos chevaliers partirent pour la septième Croisade, ayant à leur tête le grand roi saint Louis.

Notre Limousin en fournit un beau contingent. Ebles VI voulut être de la partie : « Je le trouve, dit Baluze, ez année 1236 et 1249, en laquelle il partit pour aller en voyage d'outre-mer, avec Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi saint Louis ».

Marie de Beaumont ne devait pas voir la fin de cette expédition désastreuse (Mansourah, 1250).

« Elle décéda ou quitta sa place en 1249. Le nécrologe en fait mention le troisième des Nones d'avril » (V. Bonaventure de Saint-Amable).

La noble fille de la verte Armorique ne semble pas

avoir eu trop à se plaindre des Limousins, ni avoir fourni à sa famille de trop mauvais renseignements sur le compte de nos *barons*, car, moins d'un siècle plus tard (1338), Marguerite de Beaumont-le-Vicomte, fille de Robert de Brienne, petit-fils de Jean, roi de Jérusalem, et de Bérengère de Castille, avons-nous dit, devint l'épouse de Bernard, premier comte de Ventadour.

Notre abbesse fut remplacée par Gaillarde de Robert de Saint-Jal.

§ XII. — Gaillarde de Robert de Saint-Jal (1249-63)

Cette supérieure était, par sa mère, de la même famille qu'*Almodie de Saint-Jal*, quatrième abbesse de Bonnesaigne, en 1182.

Son père était Aymard de Robert de Lignerac, seigneur de Saint-Jal, qui fut grand-père du cardinal Aymard, son filleul, et d'une abbesse de Bonnesaigne, dont nous parlerons au paragraphe XIX de cet ouvrage.

Sous l'administration de Gaillarde de Robert, les événements se précipitèrent en France et en Limousin surtout.

En 1250, le roi saint Louis est fait prisonnier à la mémorable bataille de la Mansourah.

Nos seigneurs étaient partis nombreux à la suite du vaillant roi ; c'étaient : le vicomte de nos montagnes, *Ebles VI ;* Audoin d'Aixe ; Déodat d'Albignac ; Guillaume et Raoul Autier ; Guillaume Baudoin ; Bochard de Bochard ; *André de Boisse*, de Chamberet ; Hugues de Carbonnière ; Guillaume de Bonneval ;

Guillaume de Chassin, de Fonmartin; Sanchon de Corn; Etienne de Courteix; Robert Coustin; Bernard David; Gilles de Flavignac; Hugues de Fontanges; Adhémar de Gain; Guillaume *de Lacu;* Pierre de Lasteyrie; *Guillaume de Ligneyrac;* Renaud de Montaignac; Hugues de Noailles; Hugues de Perpezac; Amable de Plaignes; Amblard de Plas; Geoffroy Roger; Jean de Saint-Privat; Guillaume de Ségur; Raymond de Ségur, et quantité de serfs émancipés et même faits nobles et chevaliers par cela même qu'ils prenaient la croix (Musée de Versailles).

Et plusieurs d'entre eux ne revirent jamais plus le clocher de leur village; d'autres, ce ne fut qu'après une dure captivité, et d'autres enfin, ce ne fut qu'à la suite de leur roi, après qu'il eut retrouvé sa liberté.

Le vicomte de Ventadour fut de ce nombre.

La consternation dut être grande dans nos montagnes!

Le saint roi lui-même fut tellement frappé d'un tel désastre, qu'à son retour en France, pris d'un scrupule de conscience, il rendit à Henri III, roi d'Angleterre, la province du Limousin que Philippe-Auguste avait définitivement arrachée des griffes de Jean-Sans-Terre.

Ce qui fut cause que Ventadour et Bonnesaigne virent de nouveau la *croix blanche* de France, céder le pas à la *croix rouge* d'Angleterre en Limousin.

De nouvelles désolations, durant plus d'un siècle, fondirent sur nos filles bénédictines : nous le dirons dans un autre chapitre; mais Gaillarde de Saint-Jal était dans le tombeau depuis bien des années quand

elles arrivèrent. « Le nécrologe place sa mort le douzième des Calendes d'août (1263) ».

Etiennette de Chabannes lui succéda.

§ XIII. — Etiennette de Chabannes (1263-1276)

Cette abbesse portait : *De gueules au lion d'hermines, armé, lampassé, couronné d'or.*

Eschivat de Chabannes, père de *Marthe*, huitième abbesse de Bonnesaigne, avait un frère du nom de *Jourdain*, cinquième comte de Chabannes.

Ce comte Jourdain épousa Abra de Montfort, et eut de son mariage, entre autres enfants, *Etiennette* qui nous occupe.

Notre abbesse, cousine germaiue de Marthe, était donc de haute lignée ; ce qui ne l'empêcha pas d'avoir l'esprit sordide et de se faire accuser de ladrerie, par ses religieuses, pour une question de *pitance*, « afin d'accroître ses revenus » (Marvaud, t. Ier, p. 240).

Les religieuses se plaignaient des économies que leur abbesse réalisait sur leurs estomacs ; de là désaccord et graves démêlés, qui arrivèrent jusqu'aux oreilles de l'évêque de Limoges. Aimeric La Serre de Malemort crut devoir intervenir, et en 1272, durant les premiers jours du printemps, se trouvant à Bonnesaigne, l'abbesse passa, en la présence de l'auguste prélat, un accord avec ses religieuses, réglant la quantité de pain et la pitance qu'elle devait leur accorder journellement.

C'est le premier désaccord, survenu entre l'abbesse et ses filles, dont fasse mention l'histoire. Mais est-ce la faute des vicomtes de Ventadour, que certains his-

toriens semblent rendre responsables des mésintelligences qui régnèrent trop souvent dans l'abbaye montagnarde? Est-ce pour eux que, sur ses vieux jours, thésaurisait l'auvergnate abbesse?

Sous l'administration d'Etiennette de Chabannes une voix, vibrante comme un coup de clairon, éclata sur les remparts de Ventadour. Elle fit tressaillir les bois de Bonnesaigne, les gorges de nos Luzège, celles du Doustre, de la Triousoune, de la Diège, de la Sarsonne et du Chavanon; elle retentit des bords de la Dordogne jusqu'aux rives de la Vienne. C'était Ebles VII, criant à nos barons montagnards de s'armer pour la huitième Croisade.

Il fut entendu cet appel patriotique et chrétien. Nos montagnards avaient à cœur de venger la déroute de la Mansourah.

Le vieux croisé, Ebles VI, se redressa sur ses jambes pour essayer ses forces d'autrefois; mais il fallut retomber sur un lit de souffrances et se résigner à mourir (1270), tandis que son fils s'illustrait en Tunisie.

Ebles VII, marié depuis sept ans avec Blanche de Châteauneuf, fit alors ses adieux à son père pour la dernière fois en ce monde, à sa mère qu'il devait avoir le bonheur de garder jusqu'en 1299, à sa jeune épouse et à ses enfants en bas-âge, et partit de Ventadour avec ses varlets et ses deux voisins, Hugues de Soudeilles et Pierre II de la Bardèche, de Darnets, fils unique de Robert et de Delphine de Peyre-Faure (Petri-Fabri), de cette famille d'Egletons qui ,en 1371, devait donner à l'église de Tulle l'évêque Jean Fabri, qui fut cardinal.

Le 1er mars 1270, nos héros montagnards s'embarquèrent avec saint Louis, oublieux des mauvais jours de sa première captivité.

Charles du Fresne, seigneur du Cange, dans l'*Histoire du saint Roi*, par Joinville (1668, in-fol.), parle d'Ebles VII avec éloge. Il se distingua au siège de Carthage, à côté du roi de France et de ses trois fils, Philippe, Jean et Robert. Et après la mort du pieux et vaillant monarque (25 août 1270), il fut fait chevalier, sous les murs de Tunis, par Edouard Ier, roi d'Angleterre.

Est-ce dans ces mêmes circonstances que les autres deux guerriers, Hugues de Soudeilles et Pierre de la Bardèche furent faits également chevaliers? Je l'ignore. Toujours est-il qu'ils le devinrent.

Dans le terrier des rentes de l'église de Darnets, nous voyons qu'au moment de sa mort le *chevalier* Pierre de la Bardèche donna, pour la communion pascale des habitants de sa paroisse natale, *un sétier de vin et plus s'il était nécessaire*. De plus, il fonda une rente de *deux sols*, payable à la fête du bienheureux saint Michel, pour l'entretien de la lampe de la *Sainte Croix :*

« *Item Dominus Petrus de la Bardescha* MILES, *legavit 1 setier vini in die paschæ vel plus, quod opus erit ad communionem; et item Dictus Dominus, 2 solidos renduales, in festo Beati Michaëlis ad opus lampadis S. Crucis sitos in hospitio suo* » (Terrier de 1383).

Qui nous dira jamais les prières de nos bénédictines durant cette expédition guère plus heureuse que la précédente, pour la conservation de nos croisés, leurs compatriotes? Et lorsqu'ils reparurent sur nos

plateaux, qui nous dira les félicitations, quoique tempérées par la mort du roi magnanime, que leur adressa l'abbesse de Chabannes?

Etiennette se démit en 1275 et mourut l'année suivante. Elle fut ensevelie dans la chapelle de Curton, devenue sacristie plus tard, vers 1600, dit M. Champeval.

Sa mémoire est au nécrologe, le troisième jour des Nones de juillet.

Le pouvoir passa alors à Mathe de Châteauneuf.

§ XIV. — Mathe de Chateauneuf (1275-1285)

Encore une parente des Ventadour pour abbesse de Bonnesaigne !

Hâtons-nous de dire que ce fut aussi une bonne fortune pour notre abbaye.

La noble et illustre famille de Châteauneuf était fort connue en Quercy, en Périgord et en Limousin. C'est de cette source que sont sortis Raymond, évêque de Périgueux, et quantité d'autres grands personnages qui se sont fait un nom dans l'histoire.

Notre abbesse était fille de Pierre, seigneur de Saint-Germain-les-Belles-Filles et Châteauneuf, aujourd'hui l'une et l'autre localité chefs-lieux de canton de la Haute-Vienne. Sa mère était Burgondie de Ventadour, fille d'Ebles IV (mort en 1214) et de Sybille de Faye.

Mathe était par conséquent nièce de l'abbesse Marie-Gaillarde de Ventadour (1220-1235), et sœur de Blanche de Châteauneuf, que nous avons dit avoir épousé en 1263 le preux chevalier Ebles VII, le héros de Tunis (1270).

Pendant les dix ans que dura son administration, l'abbaye de Bonnesaigne fut très florissante; ce fut l'apogée de sa gloire. Vers 1280, il y eut jusqu'à *quarante* religieuses et dix frères oblats. Le nombre de ces derniers fut réduit de moitié et celui des religieuses élevé d'autant, ce qui le porta au chiffre de *quarante-cinq*, chiffre que nous ne trouvons plus dans les annales de l'abbaye. Cet accroissement extraordinaire de religieuses tenait sans doute à la ferveur du XIIIe siècle, mais aussi à la piété de l'abbesse et à la bonne gestion des intérêts matériels de sa maison. C'est cette grande abbesse, en effet, qui fit entrer sous la juridiction de Bonnesaigne l'important prieuré de *Villevaleix*, voisin de Châteauneuf, par le concordat qu'elle fit avec la prieure Dame Astor de Montledier.

C'est elle encore qui, en 1280, acquit de son beau-frère, le vicomte Eblon VII de Ventadour, toute la justice de Bonnesaigne.

Cinq ans après cette importante transaction, le 3 des Nones d'août 1285, la mort l'enlevait avant l'heure à l'affection de ses filles, et la crosse abbatiale passait à Adelaïs de Val-Tuve, ou de Ventadour, sa parente.

§ XV. — Adelaïs de Ventadour (1285-1292)

Cette abbesse est une de celles dont le nom véritable a le plus désorienté les chroniqueurs de Bonnesaigne. Comme elle signait du nom de son bénéfice, tantôt Adelaïs, Helis ou Hélie *de Valle*, de *Val-Tuvâ*, ou de son nom de famille *Ventadour*, les fouilleurs de grimoires, suivant qu'ils dépouillent un titre por-

tant l'un ou l'autre de ces noms, l'appellent tantôt Adelaïs, Helis ou Hélie de *Vallée*, du Val-Tuve, tantôt Adelaïs de Ventadour, et en font autant d'abbesses différentes.

Nadaud estime que tous ces noms divers désignent la même personne, et il ne se trompe pas : c'est bien une et même Ventadour, mais peu connue. Son nom d'*Adelaïs* lui venait d'Adelaïde de Montpellier, épouse d'Ebles III en 1146. Volontiers elle renonçait à son nom de famille pour prendre celui de l'endroit qu'elle habitait. Nous verrons bientôt sa parente, Blanche de Ventadour, en faire autant et adopter celui de Dame Blanche *de Podiomaris*, Puymarais.

Parmi les dix enfants issus du mariage d'Ebles VII avec Blanche de Châteauneuf, je trouve une *Hélie ;* c'est apparemment notre abbesse qui est ici désignée. Dans ce cas, elle avait pour frères et sœurs :

1° *Ebles VIII*, qui continua la postérité des Ventadour ; 2° *Ebles*, seigneur de Donzenac, Boussac, Corrèze, époux de Gallienne de Malemort, dame de Donzenac ; 3° *Hélis*, doyen de N.-D. du Puy et évêque de Tournay ; 4° *Ramnulphe* ou Raymond-Hélis, père de Blanche Ire, XVIIe abbesse de Bonnesaigne, et vicomte de Ventadour (V. *Sigill.*, p. 408) ; 5° *Ebles*, chanoine de Reims ; 6° *Guillaume*, religieux en l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, doyen de Carennac, et, après son frère Hélis, évêque de Tournay ; 7° *Marguerite*, épouse de Louis de Beaufort, seigneur de Montferrand, en 1290 ; 8° *Dauphine*, mariée à Guillaume de Mercœur, seigneur de Gerzat ; 9° *Marie*, veuve en 1298 de Jean Salin, seigneur de Châteauneuf.

C'est du temps de cette abbesse qu'on institua, dans l'abbaye, la confrérie de la *Sainte Croix,* pour promouvoir la piété des religieuses, preuve évidente de celle de leur supérieure.

En 1290, deux ans avant de laisser le pouvoir, Adelaïs eut la consolation de voir le mariage de son frère, Ebles VIII, avec Marguerite de Beaujeu, fille de Louis, seigneur de Montferrand, et de Marguerite de Beaujeu, dame de Bomès ou Beaumez, en Berry.

Le nom de notre abbesse, mais elle ne vivait plus alors, passa à une de ses petites nièces, fille de Bernard, premier comte de Ventadour, à *Adelaïde* qui, elle aussi, fut abbesse de Fontevrault en 1372.

Ebles VIII mourut jeune, sans enfant, et sa veuve, Marguerite de Beaujeu, épousa son beau-frère Ramnulphe ou Raymond-Hélie de Ventadour, et fut mère de Blanche Ire, abbesse de Bonnesaigne en 1307.

Adelaïs de Val-Tuve se démit ou mourut en 1292, et Alix de Ventadour, sa tante, la remplaça comme abbesse de Bonnesaigne.

§ XVI. — Alix de Ventadour (1292-1307)

Alix de Ventadour était fille du vicomte Ebles VI et de Dauphine de la Tour d'Auvergne, que nous avons dit avoir encore eu de leur mariage : *Marie,* morte jeune ; *Isabeau,* épouse d'abord de Faucon de Montgascon (1263), et ensuite de Robert de Montbrun (1276), *tant loué par la chronique ae Saint-Martial à cause de sa grande charité pour les pauvres,* et enfin *Ebles VII,* le héros de la huitième Croisade, qui épousa sa parente, Blanche de Châ-

teauneuf, la même année que Faucon de Montgascon obtenait la main d'Isabeau de Ventadour (1263).

Elle était donc tante de la précédente abbesse et belle-sœur de la vicomtesse de Ventadour, Blanche de Châteauneuf.

Cette Alix, omise par Bonaventure de Saint-Amable et par M. l'abbé Poulbrière, nous est signalée par l'abbé Bazetou, par la *Semaine religieuse* et par le chanoine Flamary, de la Garnie, décédé à Tulle et enterré à Nonars sur la fin de décembre 1876 (Voir *Sem. relig.*, 1re ann., 5 août 1882, n° 32).

Quand elle arriva au pouvoir, son père était mort depuis longtemps (1270), mais sa mère vivait encore en 1299, d'après un titre conservé aux archives de l'évêché de Limoges (Notes du chan. Flamary).

En 1307, l'abbesse Alix disparaît et fait place à Blanche Ire de Ventadour, sa petite-nièce (M. Champeval dit nièce, et ajoute : Alix, † vers 1308. Double méprise).

§ XVII. — Blanche Ire de Ventadour (1307-1326)

Blanche Ire était fille de Ramnulphe ou Raymond-Hélis, frère d'Ebles VIII, vicomte de Ventadour, et de Marguerite de Beaujeu, veuve dudit Ebles VIII (Voir *Sigillog. du Bas-Lim.*, p. 410).

Elle avait pour frères et sœurs :

1° Ebles IX, émancipé par son père en 1312, et marié deux ans après avec Marthe de Comborn, fille de Guischard, seigneur de Treignac et de Chamberet, et de Marie de Ventadour ; leur contrat de mariage est du 20 novembre (1314) et le nom de notre abbesse y

est cité. Ce vicomte fait le pèlerinage de St-Jacques, en Galicie, en 1325 ; en 1325 il vivait encore avec Marthe, son épouse, ainsi que Baluze déclare l'avoir trouvé marqué de la main d'André Duchêne ; mais il mourut avant 1329, ne laissant qu'une fille qui fut Blanche II, abbesse de Bonnesaigne ; et Marthe de Comborn se remaria avec Brun, seigneur de Claviers ; 2° Bernard, qui fut vicomte de Ventadour après la mort d'Ebles IX, son frère, et épousa, le 17 mai 1338, Marguerite de Brienne, fille de Robert, vicomte de Beaumont-le-Vicomte, et de Marie de Craon. Nous le retrouverons plus tard fait comte de Ventadour, six ans avant la bataille de Poitiers ; 3° Hélie, doyen de Notre-Dame du Puy, mort évêque de Castres en 1383 ; 4° Guy, évêque d'Avranches, de Vabres et de Cambrai, mort en 1347 ; 5° Guillaume, religieux à Saint-Martial de Limoges ; 6° autre Guillaume, également religieux à Saint-Martial en 1339 ; 7° Anne, qui venait immédiatement après notre abbesse ; 8° enfin un autre Guy, qui fut le successeur de son frère sur le siège de Cambrai en 1351.

M. Champeval nous dit que Blanche acquit quelques terres à Neuvic. Elle mourut le 5 juillet 1326, et sa filleule, Blanche II de Ventadour lui succéda.

§ XVIII. — Blanche II de Ventadour (1326-1347)

Blanche II, nièce et filleule de l'abbesse qui précède, était l'unique enfant que le vicomte Ebles IX de Ventadour eut de son mariage, si vite brisé (1314-29), avec Marthe de Comborn, des seigneurs de Treignac.

Elle était par conséquent également nièce de

Bernard, qui succéda à son frère Ebles IX comme vicomte de Ventadour. Elle prenait quelquefois le nom de *Puymarais* ou de *Bonnesaigne* : « De *Podiomaris* alias *Bonnesanhiœ* ».

Blanche II devait être bien jeune quand on lui mit en main les rênes du gouvernement, 12 ans au plus.

Sous son règne, les épreuves de toute sorte recommencèrent pour Bonnesaigne. Déjà même, avant son arrivée au pouvoir, il y avait rupture de bonne harmonie entre le roi de France et celui d'Angleterre.

Dès 1324, en effet, le roi de France avait envoyé son frère, Charles de Valois, en Gascogne, pour reconquérir la Guyenne, à la suite d'un méfait commis par les Anglais.

En 1329, ce fut avec restriction mentale qu'Edouard fit foi et hommage, à Philippe de Valois, du duché de Guyenne, Périgord, Limousin et autres terres, selon que le raconte Froissart au premier volume de sa *Chronique*.

Il y avait dans l'ombre des complots ourdis contre la couronne de France.

En 1340, Philippe fit mettre en mer quatre cents navires de guerre pour aller en Angleterre ; mais les Anglais, avertis à temps, les détruisirent dans le port de l'Ecluse.

Six ans après ce désastre maritime, arriva la défaite de Crécy (1346), et puis la prise de Calais :

« L'an mil trois cens quarante sept
« L'Anglais print Calais, comme on sçait ».

Pendant que nos barons étaient à la guerre, le Limousin était en proie à la peste et à la famine (1340).

Bonnesaigne surtout fut rudement éprouvé ; la misère y régnait.

De quarante-cinq qu'elles étaient sous l'abbesse de Châteauneuf, le nombre des religieuses descendit à quinze sous l'abbesse Blanche II de Ventadour.

Ce fut pour subvenir à leurs besoins que le vicomte Bernard fit, à la communauté, plusieurs donnations en 1338 ; et en 1345, entre autres privilèges, il permit à l'abbesse, sa nièce, de prendre dans la forêt de Ventadour jusqu'à deux cents charretées de bois.

Cette même abbesse, profitant de l'arrivée de son compatriote de Maumont au suprême pontificat, exposa à Clément VI que la communauté de Bonnesaigne était très pauvre en ce moment et ne se nourrissait que de pain de seigle et de vin excessivement mouillé *(Lymphatissimo* ou *Usitatissimo)*, etc.

Le résultat final de tant de doléances fut que la cure de Darnets fut unie, pour la moitié de ses revenus, à l'abbaye criant misère, ainsi que trois villages de Soudeilles (1343-1345).

Nous dirons, dans un autre chapitre, ce qu'il en advint de cette union de la cure de Darnets ; pour le moment, contentons-nous simplement de signaler au passage, à son rang de date, cet acte de la juridiction papale et le désarroi dans lequel se trouvaient les affaires de Bonnesaigne sous l'abbesse Blanche II de Ventadour, qui mourut le 17 avril 1347 (Bonaventure nous dit le septième juin).

Pour consoler un peu les curés de Darnets de la perte de leur bénéfice, cette abbesse fit, avant de mourir, une fondation de *cinq sols* de rente annuelle, dans l'église de Darnets, pour l'entretien de la lampe

de la *Sainte-Croix*. On lit en effet, dans le terrier, que le curé Pierre Blancherie fit faire en latin, le 22 février 1385, ces paroles qui nous apprennent la piété et la dévotion de Mlle de Ventadour :

« *Legavit Domina Blanchia de Podiomaris alias Bonnesanhiœ ad opus lampadis S. Crucis 5 sous renduales* ».

Ils étaient percevables sur la moitié du manse de *Chammas,* près *Montanias,* dans la paroisse de Saint-Hippolyte : « *Quos assignavit, in dimidio manso Chammas prope Montanias in parochia St Ypoliti* ».

La lettre de fondation de cette rente annuelle de *cinq sous* était entre les mains du curé Blancherie lorsqu'il fit faire le *terrier* de son église par Jean Pile-Roux, afin d'avoir sous la main une liste complète des revenus de sa cure qu'il n'entendait nullement partager avec l'abbesse de Bonnesaigne : *De quibus jacet littera sigillata sigilli prœdictœ abbatissœ Bonnesanhiœ.*

Blanche II de Ventadour obtint donc (1345) l'union de la cure de Darnets à son abbaye, mais n'en vit point la consommation ; ce fut Almodie de Saint-Jal, sa remplaçante, qui la vit se réaliser par l'autorité de l'évêque de Limoges.

§ XIX. — Almodie de Robert de Saint-Jal (1347-49)

Aussi bien que les autres abbesses de ce nom, Almodie était sortie du château de Saint-Jal.

Petite-fille d'Aymard de Robert de Lignerac, seigneur de Saint-Jal et sœur du cardinal Aymard Robert de Saint-Jal, promu en 1342 et mort en 1363

(V. § IV, XII et XX). Notre abbesse était par conséquent nièce de la douzième supérieure de Bonnesaigne dont nous avons déjà parlé.

Quand elle arriva au pouvoir, la communauté de Bonnesaigne ne comptait que quinze religieuses professes. C'étaient :

Dame Almodie de Saint-Jal, abbesse ; dame Almodie d'Agneau (de Agno), et dame Clémentine de Repaire, prieures claustrales ; dame Léoterie de Léones, sacristaine ; dame Gallianne de Meaumont ; dame Blanche de Gimel ; dame Souveraine *(Soberana)*; dame Delphine d'Anglars, future abbesse en 1365 ; dame Marguerite de Meymac ; dame Marguerite de Champieyx ; dame Alayde d'Ayrains, future abbesse ; dame Guillelme d'Arsala ; dame Marguerite de Confolent ; dame Marguerite de Courson (de Corso, Corso, Coursou, était un village de trente-deux âmes, paroisse de Treignac, siège d'un fief fort ancien à la famille de Coursou ; Bernard Ier, vicomte de Comborn, eut de Hermengarde de Coursou, Archambaud IV, vicomte en 1229) ; et enfin, dame Marguerite de Saint-Denis.

Toutes ces religieuses, éprouvées par la peste et la famine, toujours *in extremà necessitate* aussi bien que cinq ans auparavant, convoquées au son de la cloche, se réunirent en chapitre le sept juillet 1348, un an après l'arrivée au pouvoir de la nouvelle abbesse, par devant maître Jean Belger, clerc public du diocèse, par autorité impériale notoire, limousin.

Pourquoi faire ? Pour élire des procureurs qui iraient à Limoges solliciter, auprès de l'évêque Jean de Comborn, délégué à cet effet par le pape Clément VI, la fulmination de la Bulle d'union de la cure

de Darnets à l'abbaye de Bonnesaigne. Furent nommés procureurs de la communauté, le vénérable et scientifique personnage, maître Jean de Val, ou Devaux *(de Valibus)*, jurisconsulte ; les chéris dans le Christ : D. maître Pierre de Fait *(de Faito)*; D. Pierre de Manaudès ; D. Bernard de Floret, tous prêtres ; et D. Jean Lajugie, damoiseau, de Maussac.

Etaient présents à cet acte, les chéris dans le Christ : D. Pierre de Peyre-Rohan ; D. Jean Dalhon, et D. Jean Dabris, tous prêtres.

Mais comme il n'était pas nécessaire que cette procession de procureurs, la plupart en *bottines de bouleau*, allât fouler les tapis du puissant évêque de Limoges, les cinq choisis, séance tenante, ainsi que leur en donnait le droit la procuration des religieuses, en subdéléguèrent un d'entre eux pour faire le voyage de la capitale du Limousin.

Ce fut le damoiseau de Maussac, Jean Lajugie, qui fut désigné par ses collègues.

Le jeune damoiseau, fier de la marque de confiance qu'on venait de lui témoigner, se lissa de son mieux et trois jours après sa subdélégation, 10 juillet, il était à Limoges (*apud ortum nostræ Diœcesis*).

De Maussac dut parler avec éloquence et persuasion, car à mesure qu'il avançait dans l'exposé des motifs qui l'avaient amené auprès de l'évêque, il voyait le prélat *incliner* vers la teneur de la supplique « *inclinans ad supplicationem* ».

Quand la lecture de la Bulle pontificale et celle de la procuration abbatiale furent terminées, Lajugie s'inclina à son tour, reçut la bénédiction épiscopale, baisa l'anneau, se releva, salua profondément et se

retira dans un coin pour essuyer la sueur qui perlait sur son front. Preuve de sa vaillance !

L'évêque, de son côté, se releva majestueusement de son siège, passa dans son cabinet de travail, et quelques instants après il faisait remettre, par son secrétaire particulier, au damoiseau de Maussac, un pli cacheté aux armes des Comborn, portant l'adresse du chapelain d'Ussel.

Le vénérable Hugues de Chalmels, en effet, était désigné par son évêque pour faire l'évaluation des revenus de l'église de Darnets, afin que le prélat pût, en connaissance de cause, fixer la portion congrue du curé et déterminer la part qui devait revenir aux bénédictines.

Un mois après, les parts de chacun étaient faites, par un arrêté épiscopal délivré au damoiseau de Maussac, *à Nobiliac* (Noblat, près Saint-Léonard), où le prélat était en tournée pastorale, le 10 août 1348, jour de Saint-Laurent.

Arrêtons-nous là, pour le moment; nous aurons occasion, dans le chapitre VII de cet ouvrage, de revenir avec plus de détails sur cette grave question de l'union de la cure de Saint-Maurice de Darnets à l'abbaye de Bonnesaigne.

Almodie de Saint-Jal ne jouit pas longtemps du fruit de sa victoire, comme abbesse de Bonnesaigne ; l'année d'après (1349), elle était remplacée par Gaillarde-Roberte de Ligneyrac, sa parente. Elle ne mourut pourtant que le 25 juillet 1361, deux ans avant son frère le cardinal Aymard, au moment où les malheurs qu'elle et Blanche II de Ventadour avaient pressentis éclatèrent sur nos montagnes.

§ XX. — Gaillarde Robert de Ligneyrac (1349-50)

Elle portait : *Ecu d'argent à trois pals d'azur.*

Le château de Ligneyrac, entre Meyssac et Turenne, fut le berceau de la famille des Robert de Ligneyrac, ducs de Caylus, dont les armes sont gravées sur les portes des églises de Ligneyrac et de Sarazac, et au château de Noailles.

Cette famille a eu ses illustrations.

En 1249, Guillaume se croisa avec nos seigneurs montagnards : *Ebles VI, Guillaume de Chassin* seigneur de Fonmartin (?), *André de Boisse*, seigneur de la Farges, paroisse de Chamberet, etc. (V. § XII).

En 1260, de concert avec ses frères Hugues et Pierre, il passe un compromis avec son oncle *Aymard Robert*, sous l'arbitrage d'Archambaud de Comborn, et en 1265, avec le consentement de son frère Hugues, il cède à Raymond de Turenne tout ce qui lui appartient en haute et basse justice à Montignac. C'est en retour de cette cession que les Robert reçoivent le château de Ligneyrac et plusieurs rentes dans les paroisses de Ligneyrac et de Noailhac.

Aymard Robert, dont nous venons de parler, était seigneur de Saint-Jal (entre Uzerche et Seilhac).

Sa fille Gaillarde fut XIIe abbesse de Bonnesaigne ; ses deux petits enfants furent l'un le cardinal Aymard et l'autre la XIXe abbesse de Bonnesaigne dont nous venons de nous occuper.

Jean Robert de Ligneyrac épousa, le 21 août 1377, Bertrande de Cosnac, nièce du cardinal Bertrand de Cosnac et sœur des deux évêques de Tulle, de ce nom.

Edme Robert, maréchal de camp en 1618, cheva-

lier de l'ordre du roi en 1650, était réputé l'un des seigneurs les plus braves de son temps.

Le comte Robert de Ligneyrac, marquis de Caylus, épousa la célèbre Marthe-Marguerite de Villette, née en 1673, cousine de Mme de Maintenon, élève de Saint-Cyr, et c'est pour elle que Racine composa le prologue d'*Esther*. Mariée à 13 ans, elle laisse des enfants et des *Souvenirs*, c'est-à-dire des confidences pleines de naïveté et de malice sur l'intérieur de la cour de Louis XIV. Elle mourut en 1729.

Son fils, Anne-Claude-Philippe de Tubières, comte de Caylus, né à Paris en 1692 et mort en 1765, fut un célèbre archéologue, auteur d'ouvrages remarquables.

Joseph-Louis de Caylus était pair de France en 1814.

Le représentant actuel de cette illustre famille est François-Joseph Robert de Ligneyrac, duc de Caylus, grand d'Espagne de 1re classe, né en 1820 et marié en 1851.

Au XVIe siècle, François, baron de Ligneyrac, chevalier de l'ordre du roi, capitaine des gardes d'Isabeau d'Autriche femme de Charles IX, devint seigneur de Pleaux, gouverneur d'Aurillac et lieutenant royal de la Haute-Auvergne. Sa race, dès lors, ne cessa de grandir et de s'étendre. Nous la trouvons au château de la Prade, commune d'Arpajon (Cantal), d'où elle revint en Limousin au château de Bazaneix, près Ussel. C'est de là qu'en 1691, 16 mars, partait Marie-Roberte de Ligneyrac, pour devenir l'épouse du marquis Louis-Marie de Soudeilles et donner le jour à l'aimable visitandine de Moulins, Louise-Françoise, petite-nièce de la célèbre supérieure Louise-Henriette de Soudeilles, amie intime de la bienheureuse Marie

Alacoque, et son bras droit dans la diffusion du culte au Sacré-Cœur (V. *Trois Limousines à la Visitation de Moulins*).

Notre abbesse de Bonnesaigne nous venait donc des environs de Meyssac ; elle était, pour le moins, grand'-tante de Jean Robert, époux, en 1377, de Bertrande de Cosnac.

Son séjour, dans nos marais, nous est signalé par les archives de M. Ambroise Tardieu, historiographe de l'Auvergne, qu'a dépouillées M. J.-B. Champeval, à la complaisance duquel nous devons le nom de cette abbesse.

Marguerite Judicis fut sa remplaçante en 1350.

§ XXI. — Marguerite Judicis (1350-1361)

Cette abbesse, jusqu'ici ignorée des historiens de Bonnesaigne, nous est révélée par les recherches infatigables de M. J.-B. Champeval.

Du même nom que *Marguerite de la Jugie*, troisième abbesse de Bonnesaigne (1182), elle sort assurément de la même source qu'elle, c'est-à-dire des la Jugie d'Eyrein si répandus dans nos montagnes et dans tout le Bas-Limousin, à Brive, Perets, Maussac, Davignac, etc.

Mais descend-elle, comme la troisième abbesse, de Hugues Judicis, seigneur de Maussac et coseigneur de Soudeilles en 1206 ? Dans ce cas, elle serait sœur de Pierre de Maussac et tante du damoiseau Jean la Jugie, dont nous avons parlé à différentes reprises.

Si elle vient de la maison-mère, c'est-à-dire d'*Eyrein*, elle serait fille de Jacques la Jugie d'Eyrein

et de Guillaumette Roger, sœur du pape Clément VI (1342-1352), et aurait pour frères Guillaume, fait cardinal en 1342, et Pierre, qui fut archevêque de Sarragosse, de Narbonne et de Rouen en 1375.

M. Champeval la croit originaire de Vars, canton d'Ayen. Dans ce cas, on s'explique que les seigneurs de Vars soient compris au nombre des *bienfaiteurs* de Bonnesaigne sur la liste incomplète que nous avons déjà donnée (V. chap. III).

Je me demande si cette *Marguerite de Juge* ou de la Jugie, dont la famille sort d'*Eyrein*, ne serait pas la même que la religieuse *Alayde d'Eyrains* que nous venons de trouver à Bonnesaigne dans l'assemblée capitulaire où le damoiseau de Maussac, Jean la Jugie, fut nommé procureur de l'abbyaye pour plaider à Limoges l'union de la cure de Darnets à l'abbaye montagnarde, selon la teneur de la Bulle du pape Clément VI?

Dans ce cas, nous comprendrions parfaitement pourquoi les procureurs choisis par les religieuses, d'une voix unanime, subdéléguèrent le petit damoiseau de Maussac, son parent, pour faire le voyage de Limoges!

Je me demande encore si notre supérieure ne serait pas la même que la religieuse *Marguerite*, en religion *sœur Saint-Denis*, que nous avons vue pareillement figurer dans cette importante réunion du 7 juillet 1348 (V. § XIX).

Quoi qu'il en soit, la famille La Jugie, d'où sortait notre abbesse, portait : « *De sable à la bande d'or, accompagnée de six coquilles d'argent posées en orle* » (*Nobil. Lim.*, par de Bergues, p. 92).

Simple question : N'y aurait-il pas ici méprise de la part de cet employé des postes, écrivant toujours en courant, et les six *coquilles* dont il nous parle ne seraient-elles pas les *six roses* des Roger, comme les décrit le *Dictionnaire sigillographique du Bas-Limousin,* p. 674?

C'est sous le supériorat de *Marguerite Judicis* que les malheurs entrevus par ses trois devancières, Gaillarde Robert de Ligneyrac, Almodie de Saint-Jal et Blanche II de Ventadour fondirent sur nos contrées.

Après la déconfiture de Poitiers (1356), où périrent glorieusement les chevaliers Guillaume de Bar, Jean de Maumont, et les écuyers Bernard de Donzenac et Guy de Bournay, et où se signalèrent Bernard de Ventadour et Robert, son fils, resté un des derniers sur le champ de bataille, entouré d'Anglais tombés sous ses coups, et surtout après le traité de Brétigny (1360), le Limousin devint, en effet, la proie de nos perpétuels ennemis, dont :

. . . . . « La rage inassouvie
« Qui des vaincus poursuit la vie,
« De leurs cités fait un vaste tombeau ».

Les Anglais sont doux dans l'adversité, mais très dangereux dans la prospérité : « *Anglica gens est optima flens, sed pessima ridens !* » (V. *Annales d'Aquit.*, par Jean Bouchet, p. 203).

Marguerite Judicis disparaît juste au moment où ces insatiables *écumeurs* du reste du genre humain, semblables à des chacals affamés en recherche d'une proie bonne ou mauvaise à dévorer, parcouraient nos plateaux (1361).

Sa parente, Gaillarde-Roberte Ire La Jugie de Blauge, de Maussac, lui succéda.

§ XXII. — GAILLARDE-ROBERTE Ire DE BLAUGE (1361-65)

Elle portait : *De sable à la bande d'argent, à cinq étoiles d'or posées en orle.*

Cette abbesse était la première fille de Pierre La Jugie, sieur de Blauge ou d'Ublange, seigneur de Maussac, et sœur du damoiseau Jean de La Jugie, que nous venons de voir si bien s'acquitter, auprès de l'évêque de Limoges, de la mission que lui avaient confiée les religieuses bénédictines de Bonnesaigne.

C'était une manière — un peu excessive — de témoigner leur reconnaissance, pour les bienfaits reçus, au petit damoiseau de Maussac, que de choisir cette enfant pour abbesse.

Elle devait être, en effet, bien jeune ; elle ne figure même pas au nombre des *quinze* professes dont nous venons de donner les noms, sous la date de 1348.

Bonaventure de Saint-Amable semble nous dire qu'elle naquit en 1347. Elle n'aurait donc eu que quatorze ans lors de son arrivée au pouvoir, ce que nous avons déjà vu et verrons d'autres fois dans cette malheureuse abbaye, dévorée par tant d'intrigues.

Où étaient donc Bernard de Ventadour et Robert, son fils, quand ils abandonnaient ainsi l'antique abbaye à la merci du petit seigneur de Maussac ?

Prisonniers en Angleterre, depuis la bataille de Poitiers !

C'est sans doute pour se faire pardonner la jeunesse et l'inexpérience de sa fille dans les affaires, que nous

verrons plus tard Pierre de La Jugie se montrer *généreux*, — aux dépens des curés de Maussac, — envers sa petite-fille devenue également abbesse de Bonnesaigne.

La jeune abbesse, Gaillarde-Roberte, ne resta que cinq ans au pouvoir.

Elle mourut le 2 juillet 1365 (21 juillet, M. J.-B. Champeval).

Là encore, qui oserait rendre les Ventadour responsables de la nomination de cette enfant comme abbesse de Bonnesaigne ?

Dauphine d'Anglars fut sa remplaçante.

§ XXIII. — Delphine ou Dauphine d'Anglars (1365-80)

Les d'Anglars portaient : *De sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules, accompagné de trois étoiles d'argent.*

Le château d'Anglars est de la paroisse de Sainte-Marie-Lapanouse, doyenné de Neuvic, diocèse de Tulle.

Le premier d'Anglars fait son apparition en 1320, comme rendant hommage au vicomte Ebles IX de Ventadour, frère de Bernard, fait *comte* six ans avant la déconfiture de Poitiers (1356), où il se couvrit de gloire ainsi que son fils Robert, dont nous avons parlé et dont nous parlerons encore.

Le 7 juillet 1407, Astorg d'Anglars épousa Dauphine d'Ussel, et en 1408 Marguerite de Rochedagour.

Il en résulte trois branches :

1° Georges, resté au château familial, qui donna sa fille unique à Claude de Montfaucon, baron d'Alaisu

de Vezenobre. De cette union surgit Jeaulin de Montfaucon, dame d'Anglars et d'Ussel, qui transmit la succession à la famille de Lacroix de Castries, dont une descendante est devenue de nos jours l'épouse du maréchal de Mac-Mahon ; leur fils aîné, soldat d'avenir, a épousé Marguerite d'Orléans, fille du duc de Chartres, l'ancienne fiancée de Philippe d'Orléans, héritier de la couronne de France ; 2° Jean Ier, seigneur de Saint-Victour, qui disparait en 1576 dans la famille de Saint-Nectaire, aujourd'hui remplacée par la famille de Bargue, dont le fils aîné vient d'épouser une des filles du général de Miribel encore pleuré de l'armée ; 3° Jean II, époux de Françoise de Bassignac, des environs de Mauriac (Cantal).

L'abbesse Delphine d'Anglars nous est déjà connue de nom ; elle était professe à Bonnesaigne lors de la procuration délivrée au damoiseau de Maussac, pour traiter les affaires de la communauté auprès de l'évêque de Limoges.

Elle était fille du châtelain d'Anglars, que nous avons dit avoir fait sa première apparition dans nos annales en 1320, pour hommage rendu au vicomte Ebles IX de Ventadour.

Le rapprochement de la date de la mort de cette abbesse avec celle du mariage d'Astorg, nous porte également à croire qu'elle était tante du châtelain d'Anglars, qui épousa Dauphine d'Ussel en 1407, et en 1408 Marguerite de Rochedagour.

Durant les quinze ans qu'elle passa à la tête de l'abbaye de Bonnesaigne, Delphine d'Anglars vit tour à tour les Anglais et les Français envahir et piller son monastère : « Elle fut malmenée parmi les guerres

des Français et des Anglais » (Bonav. Saint-Amable). C'est ce que nous dirons plus longuement, dans le chapitre des *épreuves* de Bonnesaigne.

C'est de son temps (1371) que le brave Duguesclin, l'épée de la France, parut sur nos plateaux pour donner la chasse aux forbans du Nord.

Delphine d'Anglars mourut neuf ans après, en 1380. Une autre fille du petit damoiseau de Maussac occupa sa place durant vingt ans : ce fut Gaillarde-Roberte II de Blauge.

§ XXIV. — Gaillarde-Roberte II de Blauge (1380-1400)

Gaillarde-Roberte II, petite-fille de Pierre de La Jugie et nièce de Gaillarde-Roberte Ire, pénultième abbesse de Bonnesaigne, était fille du damoiseau Jean La Jugie, de Maussac, dont nous avons si souvent prononcé le nom.

Inutile de raconter ici les maux qui désolèrent sa communauté ; qu'il nous suffise de dire que la guerre était plus acharnée que jamais entre la France et l'Angleterre et que nos bénédictines étaient toujours dans les plus pressants besoins.

La communauté ne comptait plus que seize religieuses.

C'est cette abbesse qui, en 1385, eut de grandes contestations au sujet des revenus de la paroisse de Darnets avec le curé Pierre Blancherie.

Gaillarde-Rorberte II mourut en 1400 et fut remplacée par sa sœur Gaillarde-Roberte III.

§ XXV. — Gaillarde-Roberte III de Blauge (1400-34)

Gaillarde-Roberte III était sœur de la précédente abbesse et par conséquent fille du damoiseau Jean La Jugie de Maussac et petite-fille de Pierre, seigneur de Blauge ou d'Ublange, que nous allons retrouver.

Elle était prieure de Villechèze (Veyrières, Cantal), nous dit M. Champeval, quand elle fut choisie pour abbesse de Bonnesaigne.

L'abbaye dont on lui confiait la direction était, par suite de nos guerres interminables, dans le plus pitoyable état. Le nombre des religieuses était descendu de seize au chiffre dérisoire de neuf en 1407.

Gaillarde-Roberte III ne se découragea pas ; sa confiance en Dieu fut au niveau des épreuves terribles par lesquelles passait sa communauté.

Durant son long supériorat de trente-quatre ans, elle fut l'insigne bienfaitrice de son établissement ; et cette abbesse est une des grandes et belles figures qui ont illustré Bonnesaigne : « *Elle fit au monastère des biens infinis* ».

Son grand-père, Pierre de Maussac, jaloux sans doute de se faire pardonner le scandale qu'il avait donné en imposant à la communauté sa fille pour abbesse, à peine âgée de quatorze ans, se montra toujours, sous sa petite-fille, le grand bienfaiteur de la malheureuse abbaye.

Le prieuré de Maussac (saint Christophe, patron), appartenait déjà à Bonnesaigne, mais non l'église.

Le 10 avril 1402, Pierre de Maussac y fonda, en cette église paroissiale, une vicairie à l'autel de Sainte-Croix.

Puis, en 1406, il donna, aux dépens des curés de Maussac, cette même église, mais non la vicairie de Sainte-Croix, à sa petite-fille dont nous parlons, abbesse de Bonnesaigne depuis six ans.

Cette cure de Maussac avait 280 habitants et payait 30 livres. Les abbesses y nommèrent en 1506, 15, 16, 58, 71, 87, 1619, 70, 74 et *1713*, comme prieures de Maussac. L'évêque de Limoges y nomma aussi en *1713*, ce qui prouve qu'il y avait conflit entre les deux autorités, chose fréquente à cette époque.

Pour la vicairie de *Sainte-Croix*, Pierre de Maussac, et plus tard ses successeurs, devait y nommer dans le mois de la vacance ; ce temps passé, le curé conférait.

Cette vicairie fut unie à la cure, le 5 février 1430, par noble Jeanne de Quintena, nièce du fondateur.

Noble Jean de La Jugie, sieur de Teilhac, paroisse de Pérets, damoiseau, y nomma à cette vicairie en 1454, 1474 et 1492.

Gaillarde-Roberte III, avons-nous dit, est comptée au nombre des très bonnes abbesses de Bonnesaigne ; elle releva son abbaye et fit refaire la tour du clocher ; c'est elle encore qui fit unir à sa communauté le manse et le prieuré de Menoire.

Durant les jours terribles de l'épreuve, Gaillarde-Roberte entendit gémir ses religieuses et vit couler leurs larmes amères, en apprenant Azincourt, où Jacques de Ventadour, fils du vaillant Robert, fut fait prisonnier ; Verneuil, où périt glorieusement Guy de Ventadour, à côté de Louis de Soudeilles qui reçut son dernier soupir. Mais aussi, elle entendit éclater leurs chants de joie et vit couler leurs larmes de

bonheur quand elles apprirent que nos montagnes n'avaient plus à craindre d'être *écumées* par l'anglais rapace et que la France en était enfin purgée en majeure partie.

Gaillarde-Roberte III est, en effet, contemporaine de la glorieuse mission de la vénérable Jeanne d'Arc, que les chevaliers limousins secondèrent si bien, surtout *Guillaume de Brosse*, qui combattit constamment aux côtés de la providentielle libératrice de la France.

Elle mourut le 4 août 1434, trois ans après notre grande héroïne, laissant le pouvoir à une Auvergnate, Dauphine de Chabannes.

§ XXVI. — Dauphine de Chabannes (1434-1469)

Cette abbesse est de la même famille que Marthe et Etiennette que nous connaissons déjà (1263-1276), et que *Catherine* que nous trouverons plus tard à la tête de l'abbaye de Bonnesaigne (1556).

Dauphine était fille de Robert, seigneur de Charlus, tué à la funeste bataille d'Azincourt (1415), et d'Alix de Bort de Pierrefite (V. *Dict. des Paroisses* : Combressol).

Elle avait cinq frères : 1° *Etienne*, capitaine d'une compagnie de gens d'armes, tué au combat de Crevant l'an 1423 ; 2° *Jacques*, qui continua la famille de Chabannes. Il fut sénéchal de Toulouse et prit part à toutes les grandes expéditions de son temps. Il se trouva au combat de Rouvray en 1429, à la prise de Compiègne, 1430, etc. ; en 1440, lors de la Praguerie, il prit le parti du Dauphin, servit au siège de Caen en

1450, et quelques temps après il fut pourvu de la charge de Grand-Maître, traita de la capitulation de Blaye, contribua à la réduction de Bayonne, et ayant été blessé à la bataille de Castillon, le 17 juillet 1453, il mourut de sa blessure le 20 octobre suivant. Il avait été marié deux fois : la première fois avec Anne de Launay, morte sans enfants ; et la seconde fois avec Anne de Lanjeu, dont il eut Geoffroy et Gilbert, sieur de Curton, qui fut gouverneur du Limousin ; 3° *Antoine*, le premier comte de Dammartin en 1411, fait prisonnier à la bataille de Verneuil (1424) ; 4° *Jean*, marquis de Curton et de la Palice, qui épousa Péronnelle de Ventadour, fille du vaillant Robert et de Isabeau de Vendat, issue d'Oudin et d'Alix du Breuil, de la maison de Courcelles (V. Moreri, t. II, Chabannes) ; 5° enfin, *Jeanne*, qui épousa Jean Balzac, seigneur d'Entragues.

On le voit, notre abbesse n'avait pas à rougir de ses frères ni de ses neveux. Elle était bien étayée pour relever sa communauté. Le fit-elle ? L'histoire nous dira bientôt qu'elle ne put même guère y songer.

Elle fut bénite, comme abbesse, le 10 janvier 1434, et semble avoir aimé Bonnesaigne. L'année suivante, en effet, elle fut titrée du monastère de *Fare-Moutier*, en Brie, diocèse de Meaux, et renonça généreusement à ce titre pour garder celui de Bonnesaigne (1435). Plus tard, elle revint pourtant sur sa détermination et accepta d'être nommée abbesse conjointement de Fare-Moutier et s'occupa de son gouvernement. Bien plus, d'après Nadaud, elle y alla comme abbesse, en 1454, mais non sans espoir de retour dans nos montagnes.

Nous connaissons, en partie du moins, les religieuses qui se sanctifièrent, à Bonnesaigne, sous l'administration de Dauphine de Chabannes. Voici quelques noms :

1° *Jacquette* et *Florence* de Valon de Champiers de *Boscheyrono,* c'est-à-dire du Boucheron de Davignac. Elles étaient filles de Guérin de Valon de Champiers et de Philippie Mourina (Mourin), mariés le 24 février 1399 (1).

Nos deux bénédictines avaient dix frères ou sœurs : *Geneviève*, qui épousa Jean Ier de Loubertès, seigneur de Lascaux (Meymac), fils de Guillaume et de Marie Malengua ; *Catherine*, religieuse à l'abbaye de la Règle ; *Louis*, religieux au monastère de Saint-Angel ;

---

(1) La famille de Valon, d'ancienne chevalerie du Quercy où elle est connue dès le xe siècle, a possédé dans cette province les seigneuries de Lavergne-Valon, Thégra, Gigouzac, Saint-Amaran, etc. Au xve siècle, elle eut un accroissement en Limousin, où des donations et mariages lui portèrent les seigneuries du Boucheron, de Champiers, d'Ambrugeac et de Saint-Hippolyte, et pendant qu'elle s'est continuée d'une part en Quercy par la branche de Gigouzac, Saint-Amaran, elle s'est établie d'autre part en Limousin par la branche dite de Boucheron, d'Ambrugeac et Saint-Hippolyte de la manière suivante :

Bernard Estienne de Valon, coseigneur de Gigouzac, avait épousé, vers 1373, Florence de Neuvic de Champiers ; leur fils Guérin se maria en février 1399 (vieux style) avec Philippie Mourina, fille de feu Guillaume Mourini, et reçut à la même date de Maragde d'Ussel la donation du lieu del Boschayro avec charge de porter, lui et ses successeurs, les noms et armes des « hostels de Champiers et dal Boscheyro ». Vers la même époque, Guérin fut aussi héritier testamentaire de Guillaume de Neuvic, seigneur de Champiers, son grand-père, et se fixa dès lors en Limousin. — Rigon de Champiers, seigneur du Boucheron, mort sans postérité, avait fait héritier Maragde d'Ussel, sa femme ; et Rigon tenait lui-même la seigneurie du Boucheron de son aïeul, Hèble de Champiers, qui l'avait acquise en 1315 du vicomte de Ventadour.

Marguerite, Jeanne, Jean, Agnet et *Jacques* qui suit.

Jacques de Valon de Champiers épousa, le 3 avril 1453, Huguette de Beyneta, fille et héritière de Hugues de Beynette, seigneur d'Ambrugeac (près Meymac), et de Marguerite de Saint-Hippolyte, à la condition de prendre le nom et les armes d'Ambrugeac et Saint-Hippolyte. De ce mariage naquirent deux fils : *Bertrand*, auteur des Valon du Limousin, et *Pierre*, héritier universel de son père, auteur des Valon restés en Quercy (1).

Le 23 décembre 1441, *Jacquette* reçut de sa mère un legs de *dix septiers* de vin, et *Florence* cinq sols, qui furent remplacés en 1445 par un legs de *cinquante sols*.

2° *Philippie* de Loubertès, qui prit l'habit à Bonnesaigne et fut abbesse de Fontgauffier en 1451. Elle avait pour frères Jean Ier, époux de Geneviève de Champiers dont nous venons de parler, et le premier des quatre Loubertès qui furent abbés de Meymac. Elle eut pour remplaçante à Fontgauffier (Sarlat) sa propre nièce, du nom d'Agnès, fille de Jean Ier et de Geneviève de Champiers. Cette dernière abbesse avait pour sœur Philippie, mariée à Jean d'Anglars, seigneur de Saint-Victour, et pour frère Jean II de Loubertès, qui épousa Gilberte de la la Roche-Aimon, morte en 1520, ne laissant qu'une fille d'abord religieuse à Bonnesaigne et ensuite mariée.

3° *Anne-Catherine* de Maumont, que nous allons

---

(1) Cette famille est encore représentée de nos jours par les Valon de la Corrèze et du Lot.

retrouver abbesse de Bonnesaigne pour quelques mois.

4° Dans une quittance de février 1454 (ancien style), délivrée par l'abbesse Dauphine de Chabannes à Bertrand de Bonnefond, curé de Darnets, à la suite d'un long procès que nous rapporterons au chapitre : *Procès des abbesses avec les curés de Darnets,* nous trouvons quelques autres noms de religieuses de Bonnesaigne ; ce sont :

Marie d'Ambrugeac ; Marguerite et Huguette de la Forssa ; Marie et Marguerite de Maumont, et Catherine de la Chapoulie, *formant la partie la plus considérable de la communauté,* stipulant pour elles et pour celles qui viendront après elles, autant que cela pouvait les concerner.

Cet acte passé dans l'abbaye par Alpaix, notaire royal à Meymac, porte les signatures des témoins : messire Pierre de la Bardèche, de Darnets, et Jean de la Guinhari, prêtre, du lieu de Bonnesaigne. Il est contresigné aussi du seing manuel du notaire Dayrat (ou Cheyrat), clerc du diocèse de Limoges.

C'est à l'aimable complaisance de M. le baron Paul d'Ussel, commandant démissionnaire, le brillant correspondant des *Bulletins* de Brive et Tulle, que je dois la communication de cette pièce intéressante, et il la fait suivre des notes suivantes, que je suis heureux de reproduire ici :

« 1° *Marie d'Ambrugeac* doit être fille ou sœur de Hugues de Beynette, époux de Marguerite de Saint-Hippolyte seigneur d'Ambrugeac (Voir plus haut).

« 2° La famille *de Forssa* est une branche cadette

de la famille de Chabannes (Nadaud, *Nobil. Lim.*, t. I, p. 645). La Force est un lieu près de Saint-Exupéry, qui du reste a disparu, tout au moins, de la carte de l'état-major. Le fondateur de cette branche est Ebles de Chabannes, damoiseau, seigneur de la Force, fils de Ebles II de Chabannes, coseigneur de Charlus-le-Pailloux et seigneur de la Force, lequel vivait en 1215 et en 1255.

« Cet Ebles de Chabannes de la Force, damoiseau, eut pour fils Pierre de Chabannes de la Force, chevalier, lequel n'eut qu'une fille, Marguerite, qui épousa avant 1374 Georges de Sartiges, et cette branche de la Force s'éteignit ainsi. Ces renseignements de Nadaud ne sont pas exacts en ce dernier point, car dans une pièce du chartier de ma famille (cotée XIV-60) du 12 juillet 1391, j'ai trouvé un Ebles de Chabannes, *alias de la Forssa*, fils de feu Ebles de la Forssa qui vend tous ses biens à Aymon de Rochefort.

« 3° Le chroniqueur Geoffroy, prieur de Vigeois, prétend (p. 128 de la traduction de Bonnélye) que le fondateur de cette famille est un paysan du village de Maumont qui, par une gasconnade, sut flatter l'amour-propre de son seigneur Ebles de Ventadour, dont il attira l'attention. Ce paysan, ayant par la suite donné des preuves plus sérieuses de son mérite, devint chevalier. Le prieur de Vigeois plaisante un peu les prétentions nobiliaires exagérées qu'à son époque montrait cette famille. En réalité elle a rendu de grands et longs services, et la vanité d'un de ses premiers membres est un petit péché bien humain.

« 4° On ne trouve point dans Nadaud de notes sur la famille de la Chapoulie ; dans la charte (XIV-56)

du 27 novembre 1359 du chartrier de ma famille, je trouve le renseignement suivant : *Etienne de la Chapoulie* épouse Marguerite de Bony. Ils sont morts tous les deux en 1356, laissant :

« 1° Guillemine de la Chapoulie, épouse de Bernard de Gimel ;

« 2° Etienne de la Chapoulie, qui épouse Claire de Champiers de Neuvic, laquelle, devenue veuve, épousa Géraud de Rochefort, seigneur de Saint-Martial-le-Vieux (paroisse du canton de la Courtine, Creuse) ».

Qu'il me soit permis d'ajouter à ces précieux renseignements deux mots seulement sur les Chapoulie :

1° Darnets avait sous cette date le fief noble de Chapoulier dont parle Nadaud *(Nobil.*, I, 432). Sous la date du 26 février 1554, nous trouvons aux archives de Darnets nobles *Mondon* (Raymond) et *Jean* du Chapoulier (V. *Trois Prieurés Limousins*, *Bulletin* de Tulle, 4e liv., 1902) ;

2° A Cornil, il y avait le fief de la Chapoulie, dont Jacques de Bar était seigneur en 1685 (V. *Dict. Sigill.*, p. 69).

Ce sont toutes ces saintes religieuses que nous verrons plus tard chassées plusieurs fois de leur communauté.

En 1450, Dauphine eut la consolation d'apprendre que la France était entièrement délivrée de ses terribles oppresseurs.

Trois ans après (1453), son abbaye fut rudement éprouvée par une bande de voleurs, marchant sous les ordres d'un insigne brigand, du nom de Rigaud, qui assaillit et pilla Bonnesaigne.

Dauphine de Chabannes, après un règne de trente-

cinq ans, mourut à Bonnesaigne le 29 mai 1469 ; la *Semaine religieuse* dit le 24 mars, et M. Champeval le 24 mai, d'après M. Longy.

A la mort de la vieille abbesse, le champ resta libre aux compétitions, et nos religieuses bénédictines, influencées par le dehors, furent loin de s'entendre pour élire une supérieure. Ce fut Anne-Catherine de Maumont, mais elle ne put prévaloir contre sa concurrente et l'obstination des sœurs que nous connaissons en partie.

THOMAS BOURNEIX.

(A suivre).

Le Général Popon de Maucune

1772-1824

Antoine-Louis Popon de Maucune naquit à Brive (Corrèze), le 21 février 1772.

Son père, Messire Louis Popon de Maucune, écuyer, gentilhomme de Mme la comtesse de Parme, commensal de la maison du Roy, appartenait à une vieille famille du Dauphiné (1). Il s'était marié à Paris, en

---

(1) D'après une note de M. Georges Bertin, le très érudit et très obligeant secrétaire-archiviste de *La Sabretache*, nous trouvons aux XVIIe et XVIIIe siècles :

Charles Popon de Maucune, avocat au Parlement de Grenoble, fit enregistrer des armes à l'Armorial-général de 1696 (Régiment de Dauphiné) ;

Louis Popon de Maucune, gentilhomme servant de la Dauphine, né vers 1730, et père du général qui nous occupe ;

Barthélémy Popon de Maucune, subdélégué à l'Intendance, décédé à Paris le 16 avril 1799 ;

Charles Popon de Maucune, avocat, subdélégué à l'Intendance (1726) et procureur du roi à Romans, épousa Françoise Chevalier et mourut à Romans en 1760. Il est, croyons-nous, fils de Charles (1°) ci-dessus, et père de Louis et de Barthélémy.

Jean Popon de Gouttoules, marié à Catherine de la Villette, fut père de :

Charles Popon de Gouttoules, né à Claveron le 25 avril 1649, reçu conseiller-secrétaire le 24 octobre 1718, père de :

Joseph Popon de Mazzin, contrôleur-général des fermes du roi en Basse-Normandie, marié à Marie-Anne Fassin, dont un fils : Joseph-Gabriel, né à Paris en 1712, conseiller-secrétaire du roi en 1725.

l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, avec dame Jeanne-Marie-Angélique de Pincepré, dont nous ignorons les origines de famille.

Louis Popon de Maucune, père de Antoine-Louis, fut un bibliophile célèbre, dont la bibliothèque fut vendue et dispersée en 1799, à Paris; il était pensionné du roi en 1790.

A quelles circonstances devons-nous la naissance à Brive de Antoine-Louis, son fils aîné, qui fut général et baron de l'Empire? Le nom qu'il portait n'appartient pas à notre province, et rien dans la situation officielle qu'il occupait vers 1772 ne semble l'avoir appelé en Bas-Limousin.

Si nous examinons avec attention l'acte par lequel Antoine-Louis Popon de Maucune fut inscrit sur les registres de la paroisse de Saint-Martin de Brive, nous remarquons que c'est en présence de Antoine Saule et de Catherine Huguet qu'il fut porté sur les fonts baptismaux, et qu'à cette occasion ces deux personnes déclarèrent ne pas savoir signer (1).

Or, les parents de Popon de Maucune étaient gens de qualité. S'ils avaient tenu au pays où venait de

---

(1) Voici d'ailleurs le texte de l'acte de naissance du général Popon de Maucune, tel qu'il a été relevé sur les registres de Saint-Martin de Brive :

« Antoine-Louis, fils légitime à Messire Louis Popon de Maucune, écuyer, gentilhomme de Madame la comtesse de Parme, commensal de la maison du Roy, et de dame Jeanne-Marie-Angélique de Pincepré, mariés à Paris sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerois, habitans de Brive, est né le vingt et un février à huit heure du matin l'an mil sept cent soixante douze et a été baptisé le même jour, et en a été parain Antoine Saule et maraine Catherine Huguet qui n'ont seu signé de ce requis par nous. — Signé : Lapiere, vic. ».

naître leur fils, ou même s'ils y étaient venus occuper une situation quelconque, ils auraient sûrement trouvé des gens de leur rang, dans la ville, pour servir de parrain et de marraine à leur enfant. Le choix de deux illettrés pour remplir cet office prouve qu'ils étaient inconnus à Brive.

Nous en inférons que Antoine-Louis naquit à Brive tout à fait par hasard, et que sa mère dût être prise des douleurs de l'enfantement dans le moment même où elle traversait Brive pour se rendre en des lieux désignés préalablement. Ce qui nous confirme dans notre opinion, c'est que trois ans après la naissance de son enfant, Mme de Maucune mettait au monde un second fils, Louis, à Monbazillac, en Périgord (1), où la famille devait avoir des relations ou des intérêts. Peut-être est-ce en allant à Monbazillac que la mère du général Popon de Maucune enfanta à Brive, qui est sur le passage de la route allant du Dauphiné en Périgord, par Lyon.

Quoi qu'il en soit, nous retrouvons Antoine-Louis Popon de Maucuue, le 1er février 1786, sous-lieutenant au corps des pionniers; en mai 1787, il passe lieutenant. Réformé en 1789 (30 mai), avec la suppression du corps, il est grenadier dans la garde nationale de Paris, puis il s'engage, le 21 juillet 1791, comme grenadier du 1er bataillon des volontaires nationaux parisiens, qui venaient d'être levés, et le 10 juin 1792 il se trouve au 23e régiment d'infanterie légère, en qualité de lieutenant.

---

(1) Né le 28 mai 1775, frère puîné d'Antoine-Louis Popon de Maucune, colonel et baron de l'Empire, mort le 4 octobre 1845.

Attaché à l'armée du Nord, Maucune fait, avec son régiment, la campagne de 1792, et est blessé d'un coup de feu, à la cuisse gauche, à la prise de Menin (19 juin). L'année d'après, il est à l'armée des Alpes et fait la guerre de partisans dans le Piémont. A l'affaire de Bardenèche (août), il reçut un coup de baïonnette au bras, puis fut attaché à l'armée d'Italie, où il se fit toujours remarquer par sa belle tenue au feu. Le 8 ventôse an II, il est nommé capitaine.

Pendant les opérations de 1796 contre les Autrichiens, en Italie, Popon de Maucune attire l'attention du général Bonaparte, qui lui donne les galons de chef de bataillon à la suite de sa brillante conduite à la bataille d'Arcole. Jusqu'à ce moment, il avait constamment et successivement commandé des compagnies d'éclaireurs et de grenadiers.

« A Cagliano, le général Vaubois ayant ordonné la retraite, cet ordre fut mal interprété et divers corps ne furent pas informés : ce fut le cas du 1er bataillon de la 39e demi-brigade et de la 2e compagnie de grenadiers, commandée par Maucune. Le 1er bataillon dût se rendre aux Autrichiens ; la compagnie de grenadiers se réunit à un bataillon de la 25e demi-brigade, oublié également. Sommés de se rendre, les officiers se consultèrent. Maucune émit son avis en deux mots : Toute discussion lui paraissait superflue ; il fallait se battre, se faire jour : ses grenadiers se regarderaient comme déshonorés s'ils pensaient seulement qu'on les crût capables de délibérer sur une proposition comme celle qui leur était faite.

« Tous les officiers applaudirent à ces généreuses paroles ; on le chargea de l'arrière-garde et l'on se

mit en mouvement. L'ennemi voulut en vain arrêter cette colonne intrépide. Elle lui opposa tour à tour le feu, la baïonnette et arriva devant les hauteurs de Cagliano. Celles-ci étaient fortement occupées par les Autrichiens, dont les masses profondes couvraient les hauteurs. On hésite à les aborder et on perd un temps précieux à discuter le parti à prendre. Maucune accourt. Devant cette hésitation dont il comprend le danger, son ardeur ne fait que croître. « Ce qu'il y a à faire, crie-t-il, vous ne le voyez pas. Vous ne voyez pas qu'il n'y a qu'à briser cette ligne épaisse, que c'est le seul moyen de salut qui nous reste ! » Ses grenadiers le suivaient : il prend la tête de la colonne et se jette sur les Autrichiens, les rompit et joignit enfin le général, qui le croyait perdu ».

Le 5 germinal an VII, Maucune prend part à l'attaque de Tauffera, dans le pays des Grisons ; il se comporte vaillamment et est atteint de deux coups de feu, l'un à la cuisse droite et l'autre à l'épaule gauche. Pour prix de sa bravoure, il est nommé chef de brigade, c'est-à-dire colonel, du 39e de ligne, sur le champ de bataille même. Confirmé plus tard dans son grade par le Premier Consul, notre héros continue le cours de ses exploits dans l'armée d'Italie. Le 28 thermidor 1799, il est à Novi, où il reçoit un coup de feu au pied droit ; puis, plus tard, à Marengo, où il se fait remarquer au premier rang des troupes françaises.

Après la paix d'Amiens (1802), Maucune rentre en France pour y goûter un repos bien mérité, tient garnison à Paris et part pour le camp de Montreuil où il attend l'ordre de descendre en Angleterre, suivant les desseins de l'empereur.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, il est promu officier du même ordre le 25 prairial suivant, et attaché en cette dernière qualité au Collège électoral du département de la Corrèze.

En 1805, il fait la campagne d'Autriche, se distingue à Austerlitz et reçoit, des mains de l'empereur même, la croix de commandeur de la Légion d'honneur (4 nivôse an XIV).

Disgracié au commencement de 1806 pour une affaire qui, croit-on, se rattachait aux menées maçonniques de l'époque, Maucune fut remis en activité le 31 octobre de la même année.

En 1806 et 1807, il fait partie de la Grande Armée avec la 2e division du 6e corps. On le trouve en Prusse et en Pologne, à la tête de son régiment, se faisant remarquer par son énergie et sa bravoure.

Nommé général de brigade, après Eylau, par décret impérial du 10 mars 1807, pris au camp d'Osterode, notre compatriote est placé dans le 6e corps le 28 du mois suivant. En cette qualité, il termine la campagne de Pologne et rentre en France après la paix de Tilsitt.

De nouveaux honneurs lui sont encore conférés. Il reçoit la Croix de Fer (10 septembre 1809) et puis, par lettres-patentes du 10 septembre 1810, il est nommé baron de l'Empire, avec une donation de 10,000 francs en Westphalie (1).

Pour se venger de l'Angleterre, qui mettait obstacle au Blocus Continental, l'empereur décida la conquête

---

(1) Son blason était *d'azur au cerf passant d'or, au franc quartier des barons militaires.*

du Portugal et la soumission de l'Espagne à la politique française. Pour appuyer ces desseins, une armée envahit la péninsule ibérique. Mais elle échoue sur plusieurs points. L'Espagne est à feu et à sang. Napoléon accourt avec des renforts, parmi lesquels nous trouvons la brigade de Popon de Maucune, incorporée au corps de Soult. Ce dernier livre la bataille de Burgos, à laquelle prend part notre compatriote; puis, quelques jours après, le 28 novembre 1809, celui-ci est à Alba-de-Tormès, où sa bravoure et son intrépidité décident de la victoire, ajoutant à sa belle conduite l'enlèvement de la ville par un coup de main des plus audacieux durant une nuit obscure.

L'ennemi fuyait. Maucune se met à sa poursuite et entre dans la ville en même temps que lui. Il tombe sur la queue de la colonne, sans tirer un coup de feu, tue 200 hommes à la baïonnette, se rend maître du pont et enlève l'artillerie qui le défendait.

L'Espagne et le Portugal offrent d'ailleurs à Maucune un champ illimité a son activité et à sa bravoure. Le 23 mai 1809, il combat en Galice, à Saint-Jago, où il est blessé à la cuisse gauche. A peine remis, il reprend le commandement de ses troupes et continue à se signaler partout où il va.

En 1810, Maucune fait partie de l'armée que Masséna commande en Portugal et qui a pour tâche de reconquérir ce royaume aux Anglo-Portugais de Wellington. Il est placé, avec sa brigade, sous les ordres du maréchal Ney, qui est à la tête du 6e corps, dans la division du général Marchand.

Le 27 septembre, à la bataille de Busaco, alors que la division Marchand soutenait la division Loison

qu'accablait un gros parti d'ennemis, Maucune fut blessé à la cuisse, dans l'attaque, d'un coup de feu. Afin de se soigner, il resta à Torrès-Novas jusqu'à son rétablissement.

Au commencement de mars 1811, il reprend le commandement de sa brigade. Le 29 mars il est à Guarda, où il faillit tomber aux mains des Anglais; le 5 mai, au petit jour, il enlève brillamment la position de Poso-Bello, à la bataille de Fuentes-de-Onoro, où il est blessé deux fois, à l'aine droite et au talon droit. Masséna signala la belle conduite de Maucune dans cette affaire.

Quelques jours plus tard, le maréchal Marmont, duc de Raguse, prit le commandement en chef de l'armée de Portugal et l'organisa en six divisions. Une de ces divisions fut confiée au général de Maucune, dont les mérites étaient fort appréciés depuis le commencement de la campagne (12 mai). Le 26 mai, confirmation de la promotion de Maucune au grade de général de division lui était faite au nom de l'empereur.

Le 19 août 1812, Maucune fut chargé de se porter d'un côté de la Tugela, afin d'obliger la cavalerie anglaise du général Auson de repasser sur l'autre rive du Duero. On échangea quelques coups de canon et de fusil avec l'ennemi. Les dragons du 15e la chargèrent à l'entrée du Tugela et la forcèrent à repasser le fleuve (1).

Marmont, blessé, laissa le commandement en chef

---

(1) *Moniteur officiel*, 1812.

de l'armée à Clauzel, qui, blessé à son tour, le confia à un général corrézien, Souham.

A la tête de ses 45,000 hommes, Souham part de Pancorbo et se porte sur Briviesca, à la poursuite des Anglo-Portugais qui viennent d'évacuer Burgos. Son avant-garde (5e division), est commandée par Maucune, qui s'empare de Santa-Olalla et de toute la garnison anglaise qui l'occupait, ainsi que la position de Monastério (18 octobre 1812). Il s'avance dans les montagnes, et, le lendemain, attaque une avant-garde anglaise du corps de Brunswick et lui fait 30 prisonniers. Le 20, en face du plateau d'El-Olmos, il enlève le village de Quintanapalla, avec une véritable furia, et, le 21, poursuit les ennemis qui battent en retraite vers le Duero, traverse Burgos, ramasse les traînards et les déserteurs, pousse une reconnaissance sur la route de Lerma, où est prise une pièce de 8, et s'avance sur Valladolid.

Le 23, Maucune rencontre une arrière-garde anglo-portugaise, couverte par neuf escadrons et 4 pièces d'artillerie. Ils sont chargés, rompus à plusieurs reprises et rejetés sur Tamamès par notre cavalerie légère qui leur fait éprouver des pertes sérieuses.

Le 25, Wellington avait pris les dispositions nécessaires pour s'opposer au passage des Français sur le Carrion. Souham le fait attaquer vigoureusement par Maucune, qui traverse le gué de la rivière, gravit au pas de charge les pentes de Duenas et culbute l'ennemi, malgré son opiniâtre résistance, à Villa-Muriel.

A cette occasion, Souham écrivait au Ministre de la guerre, de Tordesillas, en date du 1er novembre : « Dans toutes les affaires qu'il a eues, Maucune a su

inspirer aux troupes qu'il commande l'ardeur et le dévouement dont il a déjà donné tant de preuves ».

De son côté, le baron de la Martinière, chef d'état-major général de l'armée de Portugal, écrivait, du même endroit, en date du 4 novembre : « On doit de grands éloges au général Maucune, pour son activité et sa valeur sur le champ de bataille ; ses dispositions furent toutes d'un officier général expérimenté ».

Pendant presque toute l'année 1813, Maucune continua à se comporter vaillamment sur les champs de bataille d'Espagne et de Portugal.

Les désastres de Russie et d'Allemagne ayant ouvert les portes de la France aux alliés, de nombreuses troupes furent rappelées de la péninsule ibérique et opposées aux envahisseurs. Maucune fut envoyé en Italie (18 novembre 1813).

A la Restauration, les Bourbons mettent en non-activité notre compatriote. Mais reconnaissant les services qu'il a rendus au pays, Louis XVIII le fait chevalier de Saint-Louis.

Aux Cent-Jours, il est appelé au commandement de la division des Gardes nationales rassemblées à Lille. Les événements ne lui permettent pas de rejoindre son poste.

Remis en non-activité après la chute définitive de l'Empire, Maucune fut mis à la retraite le 18 octobre 1818, et six ans après il décédait, le 18 février 1824, à Paris, en son domicile de la rue Chantereine, 23.

Son nom est inscrit sur la partie Ouest de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile.

La carrière militaire de Popon de Maucune fut, ainsi que nous venons de l'exposer brièvement, des

plus brillamment et des plus courageusement remplies.

Le général Foy, au lendemain des journées des 22 et 23 juin 1813, en Espagne, écrivait : « Il ne m'appartient pas de faire l'éloge de mon camarade, M. le général de division Maucune. Sa réputation est assez établie pour faire apprécier l'étendue des services qu'il a rendus dans cette circonstance ». Tous ses chefs auraient pu en dire autant, chaque fois que notre compatriote prenait part à une affaire.

Ainsi, et à beaucoup d'autres titres, la mémoire de Maucune méritait d'être honorée et son existence retracée. Il justifie pleinement, par les services rendus, l'inscription de son nom, parmi tant d'autres braves, sur un des piliers de l'Arc triomphal qui dit aux générations la Gloire et l'Héroïsme français aux temps napoléoniens.

JOHANNÈS PLANTADIS.

SOURCES : — Archives du Ministère de la Guerre. — Notes de MM. Rupin, Georges Bertin et L. de Nussac. — *Biographie nouvelle des Contemporains* ou *Dictionnaire historique*, par Arnault, Jay, Jouy et Norvins, Paris, 1824. — *Le général Souham*, par M. René Fage. — *Dictionnaire des Célébrités militaires*, par Coulié. — *Les guerres d'Espagne sous Napoléon*, par M. E. Guillon, Paris, 1902. — *Journal historique de la campagne de Portugal entreprise par les Français sous les ordres du Maréchal Masséna, prince d'Essling* (du 15 septembre 1810 au 12 mai 1811), par le baron Fririon, Paris, 1841.

Chansons & Bourrées

LIMOUSINES

Recueillies et mises en Musique

PAR

FRANÇOIS CELOR (PIRKIN)

(Suite. — Voir T. XXIII, p. 286)

CXIII

Anes, Moussur, facha pa' eital,
M'en traucoia moun davantal.

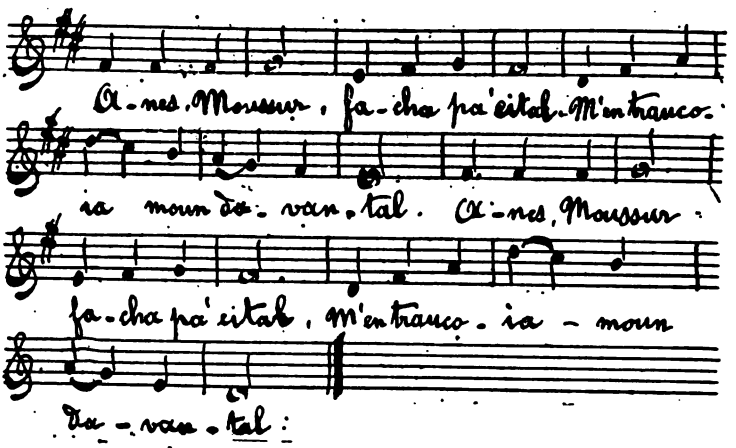

Allons, Monsieur, ne faites pas ainsi, vous perceriez mon tablier.

CXIV

Tres menetas se rossemblavous,
Per beure un boun goubelet.
E tantôt l'uno, tantôt l'aütro,
Sens rire, bivio o golet.

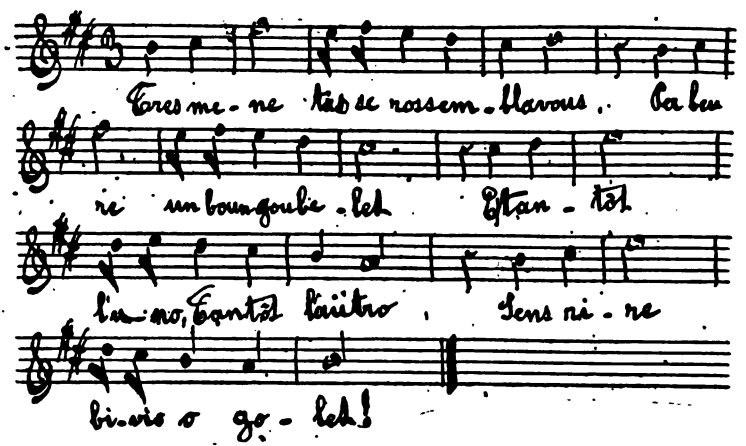

Trois menettes (bigottes) *se réunissaient, pour boire un bon gobelet. Et tantôt l'une, tantôt l'autre, sans rire buvait au goulot* (buvait à la régalade).

CXV

O calho, paouro calho, ent as toun nioud? *(bis)*
Ent as toun nioud? mamour.

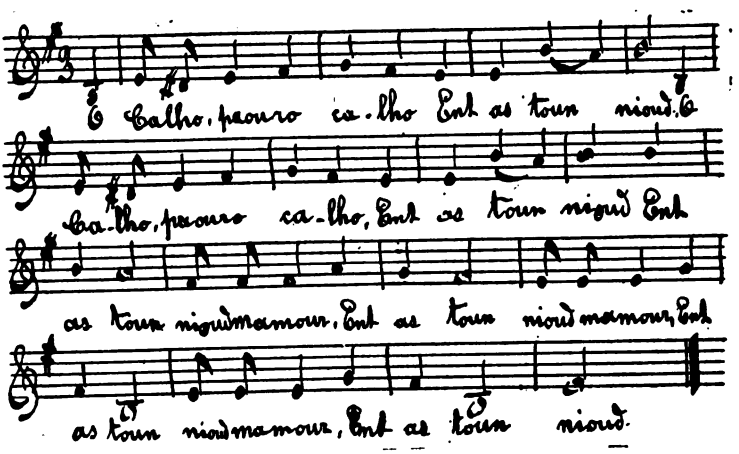

(Le *ré*, diézé, produit un anachronisme).

O caille, pauvre caille, où as-tu ton nid? Où as-tu ton nid? mamour.

CXVI

Sous bellas las rosas sur lou roujier,
Sous bellas las filhas sur lou plontier.
Coumo las rosas, coumo las rosas!
Lous dronles sous braves sur lou plontier,
Coumo las graulas sur lou noudier!
Coumo las graulas sur lou noudier!

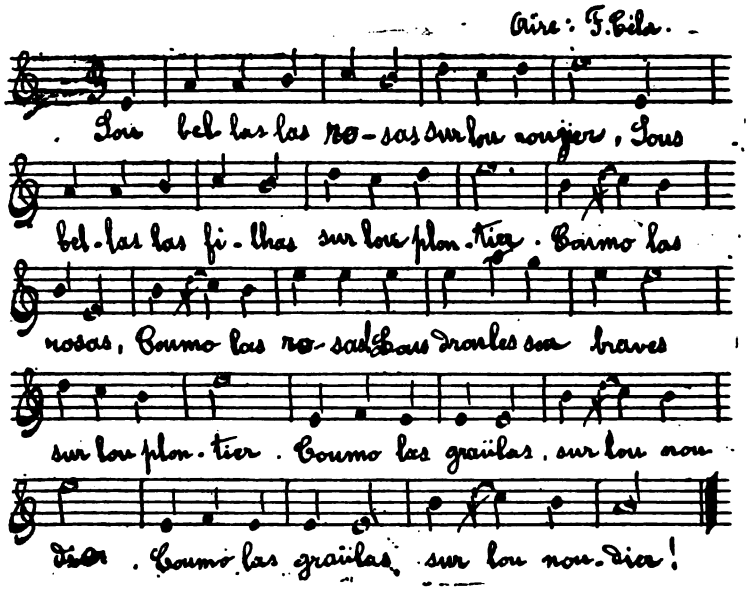

Les roses sont belles sur le rosier, les filles sont belles sur le plancher (à la danse). *Comme les roses, comme les roses! Les garçons sont jolis sur le plancher, comme les corbeaux sur le noyer!*

CXVII

S'io ma lous faoures
Qu'amou lou vi, } *bis.*
S'ein be tous faoures
Qu'auque bouci !

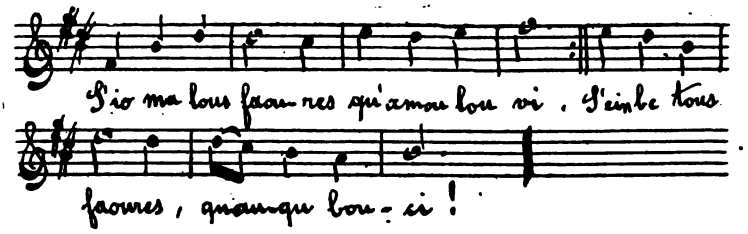

S'il n'y a que les forgerons qui aiment le vin, nous sommes bien tous forgerons quelque peu.

CXVIII

Delai lou reboter,
N'io no lebre, n'io no lebre,
Delai lou reboter,
N'io no lebre que der.
Vai t'en lo revelha,
Tu qu'e s'es boun chassaïre,
Vai t'en lo revelha,
Tu lo monquoras pas !

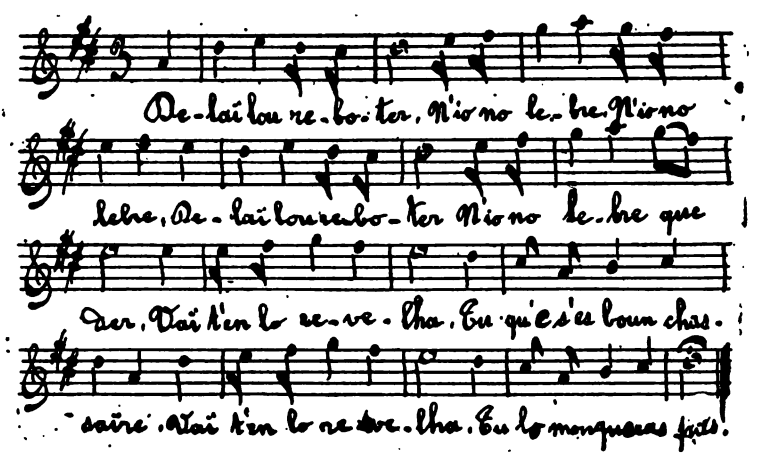

De l'autre côté du bateau (1), *il y a un lièvre, il y a un lièvre, de l'autre côté du bateau, il y a un lièvre qui dort. Va-t-en le réveiller, toi qui es si bon chasseur, va-t-en le reveiller, tu ne le manqueras pas.*

---

(1) Sur l'autre rive.

CXIX

L'amour es voulatge,
Trobo soun ploser } *bis.*
Ei bal dei vilatge,
Ei bal dei tsaler. } *bis.*
Au gue ! vivo lou soun
Dei violoun, de lo tsobreto.
Venes, drounletas.
Ei bal dei tsaler ! } *bis.*

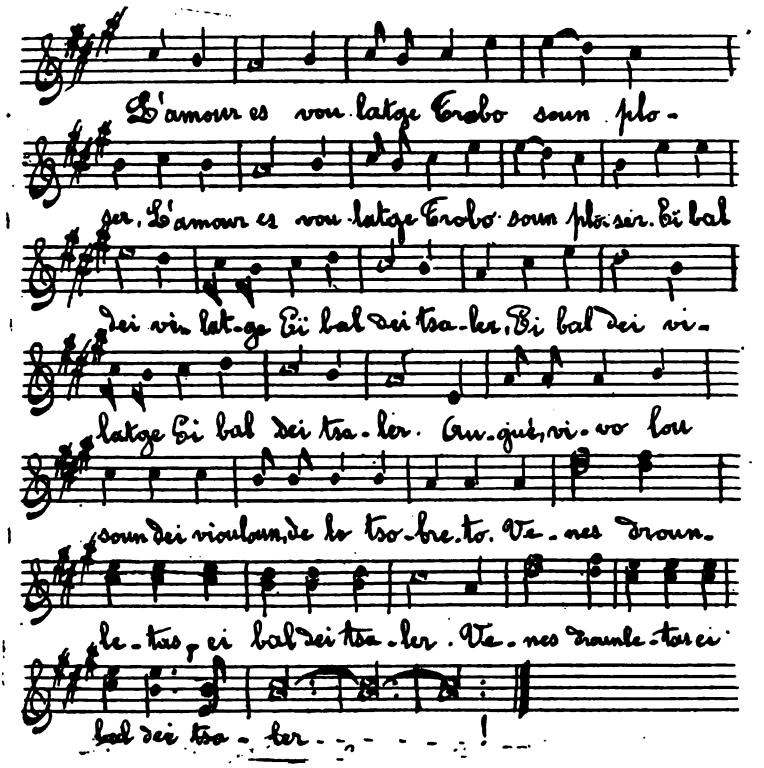

L'amour est volage, il trouve son plaisir au bal du village, au bal du tsaler (au bal qui est éclairé par la petite lampe appelée *tsaler). Au gué ! vive le son du violon, de la musette. Venez, fillettes, au bal du* tsaler !

CXX

Air : *Avar, den la roubiero* (n° 22)

Filho de delaï l'aigo
Arqua de çaï, arqua de çaï,
Nous parlarens ensemble.
Lou restant dei jour
Parlarens d'amour.

Coumo voules qu'iou arque,
N'aï pa de boter, n'aï pa de boter ;
N'aï pa de poun, d'arcado,
Ne de pastourer
Que me sio fider.

Faraï be iou, la bello,
Te seraï fider, te seraï fider.
Iou t'amaraï, la bello,
Tant que iou viouraï,
Bello, t'emaraï.

Jeune fille d'au-delà de la rivière, traversez ici, nous parlerons ensemble. Le restant du jour, nous parlerons d'amour.

Comment voulez-vous que je traverse l'eau ; je n'ai ni pont, ni arche, ni pâtre qui me soit fidèle.

Si fait, la belle, je te serai fidèle, et t'aimerai tant que je vivrai.

Bénédictins de Saint-Augustin de Limoges

(Suite)

Dom Claude VIDAL

Claude Vidal était de Glizeneuve, au diocèse de Clermont, et avait 20 ans lorsqu'il fit profession à Saint-Augustin de Limoges, le 15 septembre 1658. Très saint religieux et excellent supérieur, Dieu lui avait donné un grand talent pour la direction ; aussi eut-il presque toujours la conduite des jeunes profès à Noaillé et à Solignac, où il fut prieur. Cette même raison le fit proposer comme abbé de Saint-Augustin de Limoges ou prieur de Saint-Faron, monastères où il y a des novices ; mais son humilité s'en excusa tant de fois, que les supérieurs n'osèrent lui faire violence.

Les religieux, qui estimaient ses vertus, le députèrent presque toujours aux chapitres généraux, où il avait ordinairement de l'emploi. Il fut aussi prieur de Saint-Cyprien de Poitiers et composa un ouvrage imprimé à Limoges, qui a pour titre : *La Journée religieuse.*

Fort austère pour sa personne et très doux pour les autres, le soir il ne soupait jamais et se contentait d'un morceau de pain et de son dessert. Quand on le pressait de prendre ce que l'on servait à la communauté, il répondait qu'obligé de confesser des sécu-

liers qui avaient de la peine à faire pénitence, il fallait bien qu'il expiât pour eux. Dans le même esprit, lorsqu'un de ses religieux tombait dans quelque faute, lui-même faisait la pénitence qu'il méritait, se croyant chargé de l'iniquité de tous ceux qui se trouvaient sous sa conduite. Après bien des instances, il obtint enfin sa décharge et se retira à Saint-Jean-d'Angély. Tout occupé de Dieu, passant la plus grande partie de sa vie en oraison, il y avait peu de jours, même dans la vieillesse la plus avancée, où il ne fît quelques pénitences publiques au réfectoire.

Il souffrit avec une patience héroïque les infirmités de la vieillesse, surtout la surdité, et mourut le 3 octobre 1721 à Saint-Jean-d'Angély.

Dom Robert MARCHAND

Robert Marchand naquit le 18 mars 1641, à la Chaise-Dieu, au diocèse de Clermont. Son père était bailli de la ville et sa mère fille d'Achille de Combe, premier président et lieutenant-général de Riom. Il n'avait que seize ans lorsqu'il entra au noviciat de Saint-Augustin de Limoges, où il fit profession le 23 novembre 1657. Il eut le bonheur d'avoir pour père-maître, durant son noviciat, Dom Philibert Natot, et d'avoir pour prieur, durant ses études qu'il fit à la Chaise-Dieu, Dom Bruno Valle, deux des plus saints religieux de la Congrégation. Ils lui inculquèrent de sérieux principes de religion, que jamais il n'oublia.

Ses études achevées, on l'envoya à Meymac? Je ne sais s'il n'y fut pas prieur. C'est la moindre maison de

la province et il y eut alors beaucoup à souffrir ; mais il fallait autre chose pour le rebuter, quand il s'agissait de la gloire de Dieu. En 1675 il fut prieur de Souillac, dans le Quercy, puis en 1678 abbé de Saint-Allyre de Clermont et en 1684 prieur de Ste-Colombe de Sens.

Le roi en ce temps révoqua l'édit de Nantes et envoya dans plusieurs monastères les calvinistes les plus obstinés, espérant que cette sorte d'exil et les exemples des religieux les ferait rentrer en eux-mêmes et dans le sein de l'Eglise. Il envoya à Sainte-Colombe M. de Saint-Martin, doyen des conseillers du parlement de Paris, un des plus éclairés et des plus instruits de la secte, mais aussi un des plus obstinés. Dom Robert Marchand était fort assidu auprès de lui, mais il ne voulait point entendre parler de controverse. Pour s'accommoder à sa faiblesse, ils étudiaient ensemble l'Ecriture sainte et surtout les psaumes. Il s'insinua si bien dans l'esprit de cet obstiné calviniste qu'il le réduisit à avouer qu'il y avait plus de piété dans notre religion que dans la sienne. Quelque temps après, ses amis obtinrent l'agrément du roi pour le faire venir à Paris, chez les PP. de l'Oratoire de Saint-Honoré et ensuite dans notre monastère de Saint-Germain. Il y demeura assez longtemps, admirant la vertu des religieux, mais sans vouloir entendre parler de religion. Enfin, le roi lui donna la permission de se retirer en Hollande. Là, les ministres et les réfugiés vinrent au-devant de lui et le félicitèrent d'être sorti de Babylone et des mains du tyran. M. de Saint-Martin leur répondit qu'ils parlaient très mal, car il n'était point sorti de Babylone, ni des mains du

tyran. En effet, disait-il, le roi l'avait mis à Sainte-Colombe chez les PP. Bénédictins, où il avait reçu toutes sortes d'honnêtetés; ensuite le roi l'avait fait venir chez les PP. de l'Oratoire, qui sont de bons prêtres, et enfin il l'avait mis à l'abbaye de St-Germain-des-Prés, où lui-même avait trouvé des religieux qui passent tous les jours sept à huit heures à chanter les louanges de Dieu, autant à étudier l'Ecriture, les saints Pères, et dont le moindre valait mieux qu'eux tous, tant qu'ils étaient. Il dit la même chose au prince qui le prit pour son conseiller, et quand M. Davau, ambassadeur du roi en Hollande, repassa en France, il lui dit ce que je viens de rapporter et le pria de nous le dire.

Dom Marchand se rendit par sa prudence tellement maître des cœurs, dans sa communauté et dans la province, que bien que nouveau venu, il fut député au chapitre général et ensuite prieur de Saint-Bénigne de Dijon six ans, puis à Orléans trois ans. Il fut ensuite visiteur de France, durant neuf ans assistant du P. Général, et toujours député aux chapitres généraux où il fut longtemps définiteur et présida plusieurs fois.

Homme d'une grande droiture, il n'avait que Dieu en vue dans sa conduite et le bien de la religion. On le vit bien dans deux chapitres généraux, où il faillit être général. En 1705, les définiteurs s'étant trouvés partagés sur le choix d'un supérieur général, on en vint à un compromis et on élut pour compromissaires les PP. Dom Claude Boistard, Dom Simon Bougis et Dom Robert Marchand. Le P. Boistard donna sa voix au P. Bougis et le P. Bougis lui donna la sienne; le P. Marchand décida du sort en donnant sa voix à

Dom Simon Bougis : toute la Congrégation lui en sut bon gré. En 1714, au chapitre général, les voix des définiteurs se trouvant encore partagées, on en vint à un compromis de trois. Ces trois s'étant encore divisés, il fallut faire un compromis d'un seul, qui fut le P. Marchand. Il avait deux frères dans la Congrégation, tous deux supérieurs et hommes de mérite. Il était le maître d'en faire un général, mais il n'eut aucun égard à la chair et au sang et choisit Dom Charles de l'Hôtellerie, qui sauva la Congrégation dans les temps les plus périlleux qui survinrent durant son administration. Aussi tous les bons religieux furent-ils persuadés que le Saint-Esprit avait parlé par la bouche du P. Marchand.

Ennemi du relâchement et de tout ce qui peut y donner occasion, il était prieur de Saint-Germain quand un des premiers supérieurs vint l'engager à vendre le vin du cru du monastère afin d'acheter du vin de Bourgogne pour la communauté, l'assurant qu'il ne coûterait pas plus cher. Le P. Marchand rejeta bien loin cette proposition, comme contraire à l'esprit de mortification et à l'esprit de la Congrégation. Il ne prenait pas facilement une résolution, mais quand elle était prise il tenait ferme. Très obligeant, il ne se faisait pas prier pour rendre service à ses religieux et les prévenait lui-même, et leur rendait souvent des services sans le leur faire savoir. C'est ce que je sais par ma propre expérience : il m'a rendu de bons offices sans que j'en aie rien su.

Quand il voyait de bons religieux, il les animait, louait le bien qu'ils faisaient et prenait leur défense quand on les molestait. Au retour du chapitre général

de 1720, il nous prit pour aller avec lui à St-Denys, où était le P. Général qui l'avait mandé. A notre arrivée, le P. Général me fit une mortification sensible en présence de tous les visiteurs anciens et nouveaux. Le P. Marchand en souffrit autant que moi ; mais, après l'assemblée, il fut trouver le P. Général : « Mon Père, lui dit-il, me connaissez-vous bien ? — Oui, répondit le général. — Et moi je ne vous connais pas. Comment avez-vous traité ce bon religieux ? » Il fit changer de résolution le P. Général, qui voulait m'envoyer bien loin.

Pour lui il était si maître de ses passions, qu'on ne lui vit jamais la moindre inégalité d'humeur. C'est ce qui parut au chapitre général de 1720, où par des cabales indignes il fut ballotté lui et le P. de l'Hôtellerie, durant 19 scrutins, dans l'élection des définiteurs. Ils se possédèrent si bien l'un et l'autre qu'il ne parut dans leur visage aucune altération. Mais nonobstant les brigues, il fut enfin élu définiteur, et lorsqu'on en vint à l'élection du président, il ne lui manqua qu'une voix. On le continua ensuite dans sa charge de premier assistant. D'ailleurs il suffisait qu'on lui en voulût pour qu'il rendît tous les services possibles à ses ennemis, et cela sans qu'on s'en aperçût.

Il était encore prieur de Saint-Denys quand lui survinrent des cataractes aux yeux qui lui otèrent la vue. On essaya de le guérir, mais tout ce qu'on put faire fut de le mettre en état de voir assez pour se conduire et pour lire et dire la messe avec des lunettes à cataracte. Il souffrit cette peine avec une grande constance, faisant à Dieu le sacrifice de sa vue et le remerciant de lui en laisser assez pour pouvoir dire la messe. Cette

infirmité ne l'empêcha pas d'être député au chapitre, d'y être président et d'être élu assistant, parce que cet emploi demande plutôt un bon conseil qu'une bonne vue. Dom Marchand passa ainsi plus de six ans, souffrant avec une grande patience. A certains moments, ses yeux se chargeaient davantage, et il ne pouvait plus lire ni par conséquent dire la messe. C'était pour lui la plus grande mortification ; il disait alors avec Job : « Dieu m'avait donné la vue, Dieu me l'a ôtée, que son saint nom soit béni ! » Il n'était pas pour cela gênant, mais il s'entretenait avec Dieu et pensait à l'éternité.

En 1723, il avait dessein de ne point aller au chapitre à cause de son infirmité. Cela fit grand plaisir à ceux qui se recherchent plus eux-mêmes que le bien de la Congrégation ; mais les bons religieux firent tant d'instances, qu'il se détermina à s'y rendre. Il parla avec vigueur sur les élections et la nécessité qu'il y avait de ne pas donner certaines charges à quelques-uns qui déjà les avaient. Ces paroles furent son chant du cygne. Il avait alors 82 ans, ce qui n'empêcha pas qu'il eut encore quatre voix pour être maintenu assistant ; mais Dieu exauça ses vœux, et il fut entièrement déchargé.

Il avait dessein d'aller finir ses jours à Saint-Denys où il avait un frère et un neveu, mais il revint ici pour nous édifier. On n'aurait jamais cru qu'il avait commandé. Son grand âge et ses infirmités ne furent pas un prétexte pour demander des soulagements. Il ne sortait jamais de sa cellule que pour aller aux exercices, ne voyait personne et ne s'entretenait qu'avec Dieu et avec ses livres. Tous les jours il disait

sa messe, assistait aux offices de jour et de nuit sans jamais y manquer. Il gardait exactement tous les jeûnes de règle et encore plus sévèrement ceux de l'Eglise.

Il conserva jusqu'au bout son bon sens, bien qu'il appréhendât de tomber en enfance, sacrifice qu'il avait néanmoins offert à Dieu. En 1724, il commença le carême qu'il observait dans toute sa sévérité, refusant même un peu de dessert qu'on lui offrait à la collation, lorsqu'il lui prit une faiblesse le soir au réfectoire. Il demanda au P. Prieur la permission de ne pas aller à complies ce jour-là. On le mit à l'infirmerie et, ses forces diminuant chaque jour, il reçut les derniers sacrements avec une grande piété et mourut saintement le 30 mars 1724, à 83 ans.

Dom Laurent de BOURDER?

Né d'une bonne famille d'Auvergne, à Saint-Martin-de-la-Plaine, au diocèse de Clermont, Dom Laurent fit professe à l'âge de 21 ans, le 12 septembre, à Saint-Augustin de Limoges. Il fut toujours bon religieux et parvint jusqu'à l'âge de 84 ans.

Huit jours avant sa mort, se trouvant dans l'église Sainte-Allire, il vit une dévote devant l'autel de N. B. saint Benoît et, contre sa coutume, il l'aborda et lui recommanda d'être fort dévote à saint Benoît, l'assurant qu'elle recevrait beaucoup de grâces par son intercession, que lui-même en avait reçu beaucoup par son canal. Il l'avertit en outre qu'il n'avait plus que huit jours à vivre et qu'il mourrait tel jour et à telle heure.

La veille de sa mort il fit avertir un homme qui avait servi chez son père que, s'il voulait le voir, il fallait venir promptement, car s'il attendait encore un jour il ne le trouverait plus, sa mort devant arriver le jour suivant, à l'heure qu'il avait déjà prédite à la dévote.

Tout ce qu'il avait prédit arriva le 14 janvier 1683.

Dom Etienne GALAND

Etienne Galand, né à Tulle en Limousin, fit profession le 26 août 1719, au monastère de Saint-Augustin de Limoges. Durant son noviciat, il avait conçu un si grand dégoût de sa vocation, qu'il souhaitait de faire et faisait même exprès des fautes pour qu'on le renvoyât. Mais son P. Maître, qui voyait en lui un bon fond, passa par dessus tous ces petits défauts d'enfant. Mais dès qu'il se vit reçu, il entra dans des sentiments tout opposés et ne pensa plus qu'à exécuter le plus parfaitement possible les promesses qu'il avait faites à Dieu.

Je ne sais comment il passa dans cette province. Je sais seulement que les dernières années de sa vie il demeurait à Lagni. Il ne s'occupait que de Dieu avant les matines, se prosternant alors devant le Saint Sacrement. Il faisait de même lorsqu'elles étaient terminées. Il parlait peu et se retirait prudemment des récréations pour vaquer à l'oraison. Tout le temps qui lui restait après les exercices communs était consacré à la prière ; à peine s'arrêtait-il un petit moment pour lire quelque chose de saint Bernard.

Il mourut à Lagni le 14 janvier 1726.

Dom J.-M. Besse.

LE CONVENTIONNEL

Bernard-François LIDON

Nous devons à l'obligeance de M. Marchant, chef de division honoraire de la Préfecture de la Corrèze, propriétaire à Bernoux, commune de Saint-Pantaléon-de-Larche, communication de deux documents intéressants relatifs à la mort et à l'inhumation du conventionnel Lidon.

La première de ces pièces est une copie authentique du procès-verbal dressé après le suicide de l'infortuné Girondin (2 novembre 1793), par le juge de paix Pierre-René Marchant, officier de police judiciaire du canton de Larche. Ce procès-verbal a dû servir à M. de Seilhac pour la notice qu'il a consacrée à Lidon dans ses *Scènes et Portraits de la Révolution en Bas-Limousin* (Paris, Librairie Générale ; Tulle, imp. Crauffon, 1878) ; mais nous croyons qu'il n'a jamais été publié en entier, et il nous paraît utile de le donner à titre de document historique dans notre *Bulletin*.

La seconde des pièces communiquées est une copie, authentique également, de l'ordre d'inhumation du cadavre de Lidon (3 novembre 1793).

La lecture de ces documents — qu'on trouvera plus loin, reproduits littéralement, — inspire un véritable sentiment de pitié en même temps qu'elle suscite les réflexions les plus amères sur l'inconstance des faveurs populaires et l'injustice des partis. Il est vrai que cette inconstance et cette injustice sont les caractéristiques des périodes politiques troublées ; l'histoire en fournit de nombreux exemples lors de tous les changements de régimes, surtout à l'époque

révolutionnaire, alors que modérés et terroristes se disputaient le pouvoir, qu'ils ont exercé tour à tour.

Quel était donc le crime de ce malheureux qui, pourchassé, traqué comme une bête fauve, ne trouvant plus d'asile sûr ni chez ses amis, ni même chez ses parents, cherche dans une mort volontaire le terme de ses souffrances morales et de ses déceptions ?

Pourquoi cet homme, après avoir joui dans son pays natal de la plus grande et de la plus légitime popularité, après avoir donné des gages de son attachement sincère aux principes de la Révolution, de son amour pour le peuple, de son adhésion sans réserves au régime nouveau, était-il poursuivi par les haines politiques ?

C'est que Lidon, esprit cultivé, républicain de l'école de Jean-Jacques Rousseau, redoutant pour l'avenir de la République les violences des Montagnards, s'était allié au parti des Girondins et faisait de louables efforts pour éviter à la Révolution les crimes de la Terreur. Il était avec les vaincus : ses proscripteurs étaient au pouvoir.... en attendant d'être proscrits à leur tour !...

Nous croyons devoir faire précéder la reproduction des pièces communiquées par M. Marchant, d'une notice biographique sur le personnage qu'elles concernent.

I

Bernard-François LIDON, né à Brive le 23 mars 1752, était le cinquième enfant de « Mr François Lidon, bourgeois et marchand, et de Mlle Jeanne Reynal » (1). Il appartenait

(1) Voici la copie de l'acte de naissance de Lidon d'après le registre des actes de naissances de la paroisse Saint-Martin, conservé à l'Hôtel-de-Ville de Brive (Archives de l'Etat civil) :

« Bernard-François Lidon, fils naturel et légitime de M. François Lidon, bourgeois et marchand de la présente ville, et de Mlle Jeanne Reynal, est né et baptisé le 23 du mois de mars de l'année mil sept cent cinquante-deux, et a pour parrain François Chassaing, bourgeois,

à une des principales familles bourgeoises dont les membres avaient acquis, dans le commerce et aussi dans l'administration de la cité, une situation importante et honorable.

Le jeune Lidon reçut une instruction complète dans le vieux collège de sa ville natale, où les Doctrinaires avaient déjà formé un si grand nombre de bons élèves. Ses études terminées, il dût faire son droit ; certains de ses biographes lui donnent le titre d'avocat. Mais il ne paraît pas avoir exercé cette profession ; il s'attacha plutôt à continuer dans le commerce les traditions paternelles et songea à s'établir. Le 18 janvier 1776, à peine âgé de 24 ans, il épousait « demoiselle Marie Meyjonade, fille légitime de deffunt Mr Guillaume Meyjonade, bourgeois, et de Jeanne Laroque », habitant la ville de Brive, et une preuve de la haute situation qu'occupaient dans la bourgeoisie briviste les familles des deux époux, c'est la présence à ce mariage, comme témoins, de : « Messire Jean-Baptiste Giguet de Milhac, écuyer et garde du corps du roy, Messire Jean-Baptiste d'Enval, aussi écuyer, sieur Guillaume Lagorsse, bourgeois, et Me Léonard Faurie, notaire royal », ainsi que celle d'autres « parents et amis » notables certainement (1).

---

et pour marraine demoiselle Anne Barutel, ayeule maternelle, tous habitans la présente paroisse. Le parrain a signé avec nous, non la marraine pour ne pouvoir à cause de ses infirmités.

(Signé) : Chassaing, Geouffre, curé ».

(1) Voici la copie littérale de l'acte de mariage de Lidon (Registres paroissiaux conservés à l'Hôtel-de-Ville) :

« Le dix-huit janvier mil sept cent soixante-seize, d'après les fiançailles et la publication d'un ban de mariage, Mgr l'Evêque ayant accordé le quinze de ce mois la dispense de la publication des autres deux bans dudit mariage, entre sieur François-Bernard Lidon, bourgeois, fils légitime de deffunt sr François Lidon, aussi bourgeois, et de Dlle Jeanne Reynal, et demoiselle Marie Meyjonade, fille légitime de deffunt Mr Guillaume Meyjonade, bourgeois, et Jeanne Laroque, habitans en la ville de Brive, et ne s'étant trouvé aucun empêchement civil ni canonique et après avoir reçu leur mutuel consentement

« Issu de cette forte race du Tiers, qui, en se rapprochant des deux premiers ordres de l'Etat, sentit sa valeur et ambitionna la domination ; formé aux principes dont Vergniaud s'était fait l'apôtre inspiré au Parlement de Bordeaux, Lidon était tout prêt à entrer dans l'arène de la Révolution. Il n'était pas orateur, et n'a laissé aucun souvenir comme avocat ; mais il possédait à un haut degré l'intelligence des affaires industrielles. C'est ainsi qu'il s'associa à M. Jauvin, dans la Manufacture d'armes de Saint-Etienne, fonda des usines à Brive et bâtit, presqu'à l'angle de la route de Bordeaux et du boulevard, la maison qui a longtemps servi à l'établissement du « Cercle ». Il préludait par les idées d'industrie à la révolution qui se préparait dans les idées politiques et sociales ». Très populaire, il réunissait les qualités essentielles pour plaire à la masse ; « il était d'une taille élevée, son regard franc et hardi inspirait la confiance et la sympathie ; loyal dans les relations de la vie, courageux dans le danger, il prenait avec entraînement le parti du faible et ne refusait jamais secours au malheureux » (1).

C'est ainsi que Lidon, dans le grand mouvement d'idées

---

par paroles et présent, les aye solennellement conjoints en mariage, et ensuite ay célébré la Ste Messe et leur ay imparti la bénédiction nuptiale selon les rites prescrits par Notre Mère la Ste Eglise, en présence de Messyre Jean-Baptiste Giguet de Milhac, écuyer, garde du corps du roy, et de Messyre Jean-Baptiste d'Enval, aussi écuyer, et s^r^ Guillaume Lagorsse, bourgeois, et de Me Léonard Faurie, notaire royal, tous habitans de la présente ville, témoins qui ont signé avec les conjoints, autres parents et amis et nous.

(Signé) : MEYJONADE, épouse, LIDON, époux.

MESCHIN DE RIVIÈRE, LEPRINCE (?), FAURIE, MASCHENEMAVA (?), MALEDENT D'ENVAL, DE MILHAC, garde du corps du Roy, Compagnie Ecossoise, LAGORSSE, LIDON, FAURIE, SAPIENTIS, chanoine par permission de M. Gilibert, curé de la paroisse St Martin.

(1) *Scènes et Portraits de la Révolution en Bas-Limousin*, par le comte V. de Seilhac. — La maison Lidon, détruite en partie il y a quelques années par un incendie, a été démolie. Son emplacement est actuellement occupé par le jardin et la maison de Me Pradel, avocat.

et de faits qui déterminèrent la Révolution de 1789, fut naturellement appelé à jouer un rôle prépondérant. Membre influent de la Loge maçonnique, qui existait à Brive dès cette époque (1), il prit une part active à l'organisation des clubs et comités révolutionnaires qui, chez nous comme dans toutes les villes de France, se formèrent dès le commencement de 1790 et furent si agités.

Le 3 octobre 1790, devant le corps municipal assemblé extraordinairement, Lidon, élu depuis peu commandant de la garde nationale de Brive, prêta le serment d'usage, après avoir prononcé un discours « qui fut très applaudi » (2). Le surlendemain 5 octobre, à un service célébré dans l'église collégiale « pour le repos de l'âme des gardes nationaux tués à Nancy », il prit encore la parole, après l'Evangile, devant tous les corps constitués qui assistaient à cette cérémonie. Quelques jours après, le 25 octobre, il communique à la Municipalité une lettre par laquelle la Société des Amis de la Constitution de Toulouse informe la Société « sœur » de Brive d'intrigues ourdies dans la Drôme et une partie du Sud-Est, au mois de juillet précédent, par M. Bourdon de Bussy, qui enrôlait des volontaires et procurait des armes, « pour renverser la Constitution, enlever le roi et tomber sur l'Assemblée nationale ». Il s'agit de prévenir tout mouvement de cette nature dans notre pays ; aussitôt après cette communication, le commandant renouvelle en son nom et au nom de la garde nationale tout entière le serment d'être fidèle « à la Constitution, à la Loi et au Roy » et il décide d'organiser des patrouilles de nuit pour éviter toute surprise.

Le 10 novembre 1790, se produisit à Brive un événement qui eut dans tout le pays un retentissement considérable : un des hommes les plus marquants et les plus populaires de

---

(1) Renseignement donné par M. Clément-Simon, l'érudit historien limousin, qui a bien voulu nous communiquer des pièces de ses Archives relatives à Lidon. Nous ne saurions trop le remercier de son obligeance.

(2) Archives municipales de Brive. Registre des Délibérations.

la cité, Chiniac dit Desailleux, président du tribunal du district, qui était allé le soir même à la Société des Amis de la Constitution, dont les séances se tenaient « chez le sieur Lalande jeune, négociant sur la Place », quitta cette Assemblée à 7 heures et ne reparut pas à son domicile. La ville tout entière fut aussitôt en émoi. La Municipalité s'établit en permanence à la Maison commune et des perquisitions furent organisées, sur le champ, par les soins du commandant de la garde nationale, qui fit faire des patrouilles dans toutes les rues, visiter plusieurs maisons, placer des sentinelles sur les remparts « pour se répondre de proche en proche, avec consigne d'arrêter et de visiter toutes les personnes qui sortiraient de la ville ». Les recherches furent vaines. Les « patriotes » accusèrent les « aristocrates » d'avoir fait assassiner Desailleux. Ceux-ci allèrent jusqu'à prétendre que c'étaient ses amis politiques qui, jaloux de sa popularité ou redoutant son influence, l'avaient fait disparaître. Les passions s'agitèrent. Les manifestations les plus sympathiques furent témoignées à la Municipalité de Brive par toutes les Municipalités des villes et des communes voisines. Le 25 novembre, le corps du malheureux Desailleux fut retrouvé dans le lit de la Corrèze, près du moulin de la Bouvie, et on lui fit des funérailles solennelles, auxquelles prirent part de nombreuses délégations (1).

Lidon était un ami personnel et politique de Desailleux, qui partageait avec lui la présidence de la Société des Amis de la Constitution. Il proposa de placer le cœur du patriote « dans la salle de l'Hôtel de la commune, avec une inscription française sur une plaque de marbre », et s'attacha à rechercher les auteurs de cet « enlèvement », — qui ne fut probablement que le résultat d'un fait purement accidentel, car on supposa plus tard que l'infortuné Desailleux, qui

---

(1) Nous avons en préparation sur cette « Affaire Desailleux » un travail, qui sera publié dans un des prochains Bulletins. Cet épisode est l'un des plus curieux et des plus intéressants des premiers temps de la période révolutionnaire dans notre pays.

habitait vers la rue Basse, était tombé dans le ruisseau de Verdanson en le traversant près de la porte de Corrèze, et avait été entraîné par le courant dans la rivière.

Le 25 novembre 1790, Lidon avait été élu membre du Conseil général de la commune (aujourd'hui le Conseil municipal), et il remplit son mandat avec zèle et dévouement. Toujours préoccupé de déterminer les causes de la mort de Desailleux, et aussi d'assurer l'ordre public, il propose, dans la séance du 2 décembre 1790, que « toutes les personnes qui sortiront la nuit soit dans les rues, soit sur les remparts, seront tenues de porter une lumière », et un arrêté dans ce sens est pris par la Municipalité.

Dans le compte-rendu de la séance de l'assemblée communale du 10 décembre 1790, nous voyons pour la première fois le nom de « Des Brandes » ajouté à celui de Lidon : ce détail est à mentionner pour expliquer le nom pris plus tard par le conventionnel, fugitif et proscrit, pour se faire délivrer un passe-port par la Municipalité de Libourne.

Non seulement en sa qualité de commandant de la garde nationale et de membre du corps municipal, mais aussi comme président de la Société des Amis de la Constitution, Lidon eut un rôle très actif dans l'administration de la commune et dans les mesures décidées, à ce moment, pour la défense des principes de la Révolution. Ainsi, dans la séance des officiers municipaux du 22 décembre 1790, il prit la parole comme « orateur d'une députation du club de cette ville » et dit que « les bruits de guerre que semaient les papiers publics, et les mouvements suspects des ennemis du bien public » devaient inspirer de la méfiance et des précautions ; il parle d'une découverte d'armes au château de Saint-Julien-Maumont, ce qui le détermine à penser qu'il doit y en avoir de cachées ailleurs, et il prie M. le Maire, « au nom et de la part du Club patriotique », de faire une recherche dans toutes les maisons de la ville et de la banlieue (1). Sa motion fut prise en considération.

---

(1) Archives municipales. — Registre de Délibérations de 1790-1791.

Il est intéressant pour l'histoire locale de mentionner ici, d'après le *Calendrier du département de la Corrèze pour l'année 1791* (imprimé à Tulle chez R. Chirac) (1), les noms des membres de la Municipalité de Brive à la fin de l'année 1790. Elue par les citoyens réunis dans leur section respective, elle comprenait un Maire, huit officiers municipaux, chargés de l'exécution des décisions prises par le Conseil général de la commune formé de dix-huit membres choisis parmi les notables, d'un Procureur de la commune, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Le Maire était M. Rebière aîné ; les Officiers municipaux : MM. Meysonnade, Malepeyre (de Corrèze), Rogemond, Desprès, Lefebvre, Dubreuil prêtre, Lalande (de la Place), Lapeyrie-Langlade ; le procureur de la commune, M. Desroches ; le secrétaire-greffier, M. Mailher ; le trésorier, M. Lagorsse ; les notables : MM. Crozat, négociant ; Cosnac aîné ; Gilibert, curé de Saint-Martin ; Malepeyre (de la Place) père ; Gilet fils ; Lidon, procureur ; Lalande (de Corrèze) père ; Sapientis, ci-devant chanoine ; Crémoux-Latour ; Bessat fils ; Bourzat ; Martin aîné, commandant en second de la garde nationale ; Péronne, procureur ; Lidon, commandant de la garde nationale ; Serre jeune ; Dejean aîné ; Goulmy aîné ; Duchassain.

Voici, d'après le même *Calendrier de 1791*, le « Tableau des Membres de la Société des Amis de la Constitution établie à Brive » :

Martin jeune, capitaine des gren. ; Dubreuil, prêtre, officier mun. ; Rebière aîné, maire ; Lalande (de la Place) père, officier mun. ; Leymonerie, directeur des postes ; Lalande, prêtre, aumônier de la garde ; Rivet, homme de loi ; Goulmy, volontaire ; Laulerie fils, homme de loi ; Crozat-Latour, chasseur ; Lalande, chasseur ; Lescot, chirurgien et grenadier ; Faye, médecin et grenadier ; Marguot, homme de loi ; Voiturier, ancien officier de marine ; Grivel, homme de loi ;

---

(1) Obligeante communication de M. J.-B. Lavialle, instituteur.

Choumeils, secrétaire du district ; Roque, négociant ; Desroches, homme de loi ; Malepeyre, porte-drapeau ; Serre, médecin ; Lapeyrie, homme de loi ; Lacoste, capitaine des volontaires ; Bessat, grenadier ; Serre, homme de loi ; Laporte, volontaire ; Duchamp, médecin ; Lacoste, homme de loi ; Latour, chasseur ; Echapasse, notaire ; Armandie, homme de loi ; Laumond, clerc tonsuré ; Crozat, homme de loi ; Lachèze, homme de loi ; Desprez, officier municipal ; Lidon, commandant de la garde nationale ; Duchassaing, porte-drapeau ; Lidon, procureur ; Marbeau jeune, lieutenant des chasseurs ; Malepeyre (de Corrèze), négociant ; Lafont du Roux, grenadier ; Vicant, négociant ; Lefebvre, chirurgien ; Martin aîné ; Majorel jeune, chasseur ; Lalande, curé de Condat ; Lalande aîné, de Corrèze ; Lalande jeune, de Corrèze ; Lagorsse, receveur du district ; Verlhac, instituteur de la jeunesse ; Rebière jeune, chirurgien-major ; Farge, procureur-syndic ; Petit, homme de loi ; Bussonny, volontaire. — Associés correspondants : Malès, député à l'Assemblée nationale ; Labastide, homme de loi, demeurant à Paris ; Cabanis, médecin, demeurant à Paris.

On voit, par les noms et la situation sociale des citoyens qui la composaient, que la Société des Amis de la Constitution devait exercer une grande influence sur la direction des affaires publiques. Mais, dans notre ville comme dans tout le pays, combien de ceux qui après avoir adopté avec enthousiasme les idées nouvelles et s'être unis pour les faire triompher, se divisèrent peu après et se combattirent réciproquement, les uns voulant pousser la Révolution aux violences, les autres, comme Lidon, voulant l'enrayer après avoir été des plus ardents à précipiter sa marche. Divisions profondément regrettables et qui devaient amener la perte de la liberté.

Le 19 février 1791, Lidon fut nommé « membre du Bureau de paix » avec M. Montet, homme loi ; il fut désigné aussi pour faire partie des vingt « adjoints à la procédure criminelle ». Il s'agissait là, pensons-nous, d'un corps judiciaire électif adjoint au juge de paix qui, lui-même, était aussi élu.

Ces fonctions ne l'empêchaient point de rester commandant de la garde nationale, et, à la date du 10 avril 1791, la « Municipalité, pleine de confiance dans sa sagesse, sa prudence et sa fermeté », le charge de faire protéger jusqu'à Donzenac le sieur Voisin, nommé curé de cette ville, où l'on ne voulait pas le recevoir. Et le 25 du même mois, toujours soupçonneux et vigilant pour l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale, il signale à la Municipalité que « M. Maleden, commissaire du roi au Tribunal du District de Brive, avait fait couvrir de plâtre l'écusson qui était au frontispice de sa maison de la Bastille et que c'était cacher l'armorial et non le détruire », fait contre la véracité duquel protesta vivement M. Maleden, qui demanda une enquête.

Mais nous arrivons à un moment de la Révolution où les mesures de défiance s'accentuent ; ainsi, le 30 juin 1791, la prestation d'un nouveau serment prescrit par l'Assemblée nationale a lieu « dans l'église des cy-devant Jacobins, par tous les citoyens actifs de la commune, à commencer par le maire et le commandant de la garde nationale », et, ajoute le secrétaire, « pendant tout le tems du serment la musique a joué l'air agréable (!) *Ça ira* » (1).

Dans une délibération de la Municipalité de Brive du 9 février 1792, Lidon est qualifié d'ancien commandant de la garde nationale ; il avait été élu membre de l'administration départementale où il fit preuve de sérieuses qualités, surtout au point de vue financier.

Le 14 juillet 1792, fut fêté avec une grande solennité l'anniversaire de la prise de la Bastille. Un frère de Lidon, qui avait été élu curé de Brive le 4 mars 1791, en remplacement de M. Gilibert, « cy-devant curé et réfactaire à la loi du 26 décembre 1790 » obligeant les prêtres au serment constitutionnel, célébra la messe « sur l'autel placé au milieu de bataillons quarrés des volontaires sur le champ de la Fédération (cy-devant Hyerle) » et prononça un discours patriotique, en renouvelant le serment fédératif en son nom

(1) Registre des délibérations. Archives municipales.

et au nom du nombreux clergé assistant. A la fin de la messe, Lidon, président du Département, donna lecture d'un arrêté pour inscrire les citoyens qui voudraient se dévouer au service de la Patrie, et « tâcha par ses exortations d'enflammer le courage des volontaires pour l'inscription proposée ». Plusieurs enrôlements eurent lieu. Cette fête fut troublée, dans la soirée, par une émeute populaire près la porte de Corrèze, devant l'hôtel de Toulouse, où, d'après la rumeur publique, s'étaient réfugiés des prêtres réfractaires. La générale fut battue ; on dut faire les sommations légales pour dissiper l'attroupement et rétablir l'ordre (1).

II

Bernard Lidon était donc président du Directoire du département de la Corrèze lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1792, le cinquième sur sept, membre de la Convention Nationale, à la pluralité des voix, en même temps que Borie, Brival, Lanot, Pénières, Germinhac et Chambon, son ami intime, qui eut aussi une mort tragique.

Le 21 septembre 1792, Lidon, avec ses collègues de la Corrèze et la presqu'unanimité de la Convention, prit part au décret qui abolit la royauté en France et proclama la République. Cet acte était conforme à ses idées politiques. Il fut appelé, le 2 octobre, à faire partie du Comité militaire, et, travailleur opiniâtre, il s'attacha avec passion aux questions relatives à l'armée. S'étant aperçu de malversations commises dans les corps de troupes, il signala ces désordres, et sa compétence particulière en matière de finances lui permit d'indiquer les moyens d'y remédier. (*Moniteur*, 20-22 octobre 1792).

Dans sa séance du 30 octobre, la Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités d'agriculture et du commerce, décida que des commissaires seraient

---

(1) Archives municipales.

envoyés dans les départements de Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, l'Eure, l'Aisne et la Somme pour y rétablir la tranquillité publique et y assurer la libre circulation des subsistances ; Lidon fut désigné avec les représentants Tellier, de Seine-et-Marne, et Le Febvre, de Nantes. Ces trois commissaires rendirent compte de leur mission dans une lettre à la Convention, datée d'Amiens, le 20 novembre « an Ier de la République Française ». Ils signalaient les maux causés par la rareté des subsistances dans cette région, notamment dans la ville de Dieppe, où, écrivaient-ils : « Une multitude de mères de famille, désolées de ne pouvoir se procurer du blé avec de la monnaie, nous y ont conjuré de leur donner du pain. Nous les avons engagées à prendre confiance dans votre sensibilité. Mais toutes ces consolations ne sont pas susceptibles de produire un grand effet sur des personnes tourmentées depuis longtemps par des besoins si pressants... » (1). C'était, en effet, des secours plus effectifs que des « consolations » qu'il aurait fallu ; mais la Convention, à ce moment, avait à faire face à de si terribles difficultés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur !

Rentré au sein de la Convention, le 26 novembre, notre représentant « signala hautement les commissaires du pouvoir exécutif et de la Commune de Paris comme auteurs des troubles des départements et des souffrances des armées » (2). Cette attitude courageuse indisposa contre lui la fraction avancée de la Convention auprès de laquelle la Commune de Paris était si puissante. Du reste, Lidon, par tempérament, avait pris place parmi les modérés, qui voulaient régulariser la Révolution et arriver à l'application de ses principes sans violences. Il était l'ami du limousin Vergniaud, le célèbre orateur Girondin, et partageait ses opinions. Il se montra l'adversaire des Montagnards, et entra en lutte avec

---

(1) V. *Recueil des Actes du Comité de salut public*, par M. Aulard, t. I, p. 212.

(2) *Moniteur* (26 novembre 1792). — V. Seilhac, *Scènes et Portraits*, page 398.

Marat, qui le dénonça avec insistance, ainsi que nous le verrons plus loin.

Mais il convient de mentionner ici que notre représentant, tout en s'occupant avec zèle des affaires générales de l'Etat, ne négligeait pas non plus les intérêts directs de ses commettants. A l'assemblée générale du corps municipal de Brive, du 12 décembre 1792, le citoyen Bachèlerie, maire, « fait lecture de deux lettres du citoyen Lidon, député à la Convention nationale, par lesquelles il annonce qu'il a obtenu du Ministre de l'intérieur la somme de 24,000 livres pour la construction de fontaines dans la ville de Brive, laquelle somme doit être prise sur des fonds particuliers destinés à des ouvrages d'art ». La Municipalité fut chargée d'écrire au citoyen Lidon, « pour le remercier du zèle qu'il marquait pour les intérêts de la commune et le prier de lui continuer ses bons offices » (1).

Déjà, à cette époque, les administrateurs de notre ville se préoccupaient de lui donner une eau saine pour remplacer celle des puits publics. Le citoyen Rumilhac, ingénieur en chef du département, avait fait un projet d'amenée de l'eau de la Corrèze, prise au moulin des Bordes, dans les quartiers hauts de la ville, et de la distribuer au moyen de fontaines. Ce projet était évalué à 36,000 livres. Le même ingénieur fit aussi un devis, s'élevant à 17,722 livres 1 sol 9 deniers, pour la couverture du ruisseau de Verdanson, qui traversait la ville, et était une cause permanente d'insalubrité.

Les ressources étaient insuffisantes pour l'exécution des deux projets. De nouvelles demandes de secours à la Convention ne purent aboutir. Cependant, le 23 avril 1793, les travaux de couverture du ruisseau furent adjugés au sieur Malherbeau, entrepreneur, pour 18,417 livres. Cette dépense dut être prise sur les 24,000 francs obtenus par Lidon, car le 30 juillet suivant la Municipalité, saisie d'une pétition demandant que cette somme fût employée à former « un grenier de subsistance pour le soutien des habitants »,

(1) Registre des Délibérations. Archives municipales.

répondit que ces 24,000 francs, destinés à la couverture du ruisseau et aux fontaines, ne seraient pas détournés de cet objet.

Par une lettre du 17 mars 1793, le député Lidon, qui savait que la commune de Brive avait plusieurs procès engagés avec des citoyens prétendant à se faire déclarer nobles, s'empresse d'annoncer à la Municipalité un décret de la Convention annulant ces instances.

Lors du procès de Louis XVI, les Girondins, après avoir été les premiers à l'accuser, tentèrent vainement de le sauver. Leur demande d'appel au peuple fut repoussée par 423 voix contre 281. Ils votèrent alors, pour la plupart, la mort du roi, mais avec l'amendement Mailhe qui demandait, « si cette opinion passait, que l'Assemblée discutât s'il convenait à l'intérêt public que l'exécution ait lieu sur le champ ou fût différée ». Dans ce tragique débat, Lidon, après avoir voté l'appel au peuple, exprima son opinion sur l'application de la peine en ces termes :

« Citoyens, vous avez décrété que vous jugeriez Louis XVI, les pièces trouvées au château des Tuileries prouvent ses crimes. Vous voulez aujourd'hui prononcer sur la peine qu'il mérite : je crois qu'il mérite la mort ; mais j'engage la Convention à prendre en considération l'amendement de Mailhe ».

On voit que c'est presque timidement qu'il demandait la mort du roi. Il se réfugiait dans le système de Mailhe, espérant, sans doute, qu'un ajournement de l'exécution l'empêcherait de s'accomplir. C'était bien là l'état d'esprit de ce parti Girondin, que son irrésolution devait perdre. L'amendement Mailhe fut repoussé par 390 voix contre 310. Les lettres que Lidon écrivait, à ce moment, à son frère, le curé de Brive, témoignent d'une douleur profonde (1).

Pendant que se déroulait le procès de Louis XVI devant la Convention, cette Assemblée n'en poursuivait pas moins sa tâche législative si laborieuse et si féconde. Ses divers

(1) V. de Seilhac, *Scènes et Portraits de la Révolution*, p. 407.

Comités travaillaient, avec une activité des plus louables, à la défense de la Patrie, menacée de toutes parts.

Le 11 janvier 1793, Lidon présidait le Comité de la guerre et « envoyait à la commission des 12 adjoints au dit comité » une lettre de Custine au ministre Pache, datée du « Quartier général à Mayence, le 31 décembre 1792, l'an Ier de la République », et relative à la réorganisation de l'artillerie (1). Le 20 janvier, la veille même de l'exécution de Louis XVI, il communiquait au Comité de défense générale, au nom du Comité militaire et d'accord avec Dubois-Crancé, l'un des membres les plus célèbres de ce Comité, un « plan d'organisation de la force armée de la République », qu'il était autorisé à faire imprimer, et dont il déposait le Rapport le 25 janvier. Voici les principales dispositions de ce projet :

« 1° La Constitution proscrira toute armée permanente ;

« 2° Nous pourvoirons à la liberté, à la sûreté nationale, en n'admettant au rang de citoyen et aux *fonctions publiques* que des hommes exercés aux armes ;

« 3° Les exercices militaires seront encouragés par des prix d'honneur et des fêtes publiques ;

« 4° L'armée sera composée de citoyens choisis périodiquement au concours dans toutes les parties de la République ;

« 5° Les chevaux des citoyens choisis pour composer la cavalerie seront entretenus aux frais de l'Etat ;

« 6° Aucun citoyen ne pourra occuper une place dans l'armée sans avoir passé par les grades inférieurs..... »

« Une pensée éminemment philosophique et provinciale se retrouve dans ce rapport » (2). L'ex-commandant de la garde nationale de Brive proposait de composer chaque corps d'armée d'habitants d'un même arrondissement, de parents, d'amis, de voisins. « Ce système, disait-il, entoure chaque citoyen de secours, de consolations, de bons exemples, donne

---

(1) Archives de M. Clément-Simon.

(2) V. de Seilhac, *Scènes et Portraits*.

à sa vertu et à son courage toute l'énergie qu'il peut recevoir dans ses affections domestiques ».

« Ce n'est pas tout, ajoutait Lidon : non seulement chaque corps de cette armée est un bataillon, une famille ; de plus, il y a dans l'intérieur de la République un arrondissement entier qui lui correspond, peuplé de tout ce qui est cher à ceux qui le composent : de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs pères, de leurs amis, de leurs anciens compagnons d'armes, de ceux qui brûlent de le devenir. C'est là surtout qu'on jouit de toute leur gloire, qu'on est navré de leurs revers, qu'on compâtit à toutes leurs souffrances, qu'on s'empresse de les prévenir. Eh bien ! ce sont ces douleurs, ces joies, ces sentiments domestiques, produits par les événements publics qui, en faisant le charme de notre vie, peupleront notre vaste territoire de citoyens et de héros ; ce n'est vraiment qu'en rattachant ainsi nos institutions sociales aux sentiments auxquels la nature a confié la portion de bonheur qu'elle a voulu assurer à la race humaine, que nous diminuerons la fragilité de celle qu'elles peuvent y ajouter.....

« Objectera-t-on que l'unité de la République serait compromise par une organisation militaire territoriale ? Je réponds : 1° Les despotes l'ont adoptée ; 2° l'unité de la République ne sera point compromise, car elle est dans la nature des choses...., car nos idées sont aujourd'hui trop généreuses, trop libérales, pour que l'orgueil local puisse étouffer dans nos cœurs les sentiments sociaux et l'amour de l'humanité ».

Nous avons tenu à reproduire, après M. de Seilhac, ces passages du projet d'organisation militaire proposé par Lidon à la Convention. Ils font connaître davantage quelle était la nature de son esprit réformateur. Il voulait une vaste garde nationale, une armée plutôt défensive qu'offensive. Il croyait qu'en la rendant plus locale, pour ainsi dire, plus familiale même, elle serait d'autant plus portée à sauvegarder avec courage le sol natal. Les utopies de ce « plan » n'en enlevaient pas certaines qualités. Qu'advint-il de ce projet ? Il

est probable que dans l'ardeur des luttes politiques qui divi saient la Convention et qui s'accrurent après le 21 janvier, il resta enseveli, avec tant d'autres, dans les cartons des Comités.

Nous avons déjà dit que Lidon était entré en lutte avec les chefs de la Montagne ; il avait une aversion profonde pour Marat, qui dans la séance de la Convention du 3 février 1793 demandait qu'il ne fût pas envoyé commissaire aux frontières parce « qu'il ne méritait pas la confiance ayant voté l'appel au peuple ». Il traita Robespierre de « factieux » et de « scélérat » ; il attaqua aussi violemment Bouchotte, le ministre de la guerre imposé par la Montagne, et l'accusa d'incapacité (1).

Au cours de la séance du 7 mai de la Convention nationale, Lidon proposant un projet de décret sur les fournitures de l'armée, Marat l'interrompt et le dénonce de nouveau, ainsi que Chambon, comme ayant une part dans les fournitures. Les deux représentants Corréziens relèvent fièrement cette injure qui, disent-ils, ne saurait les atteindre. « Le peu de fortune que j'ai, réplique Chambon, me vient de mes pères et je l'ai sacrifié en partie pour la Révolution ». — « Je déclare, répond simplement Lidon, que l'idée du commerce dont on m'accuse ne m'est jamais venue ». Et l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Mais le temps qui devait marquer la chute des Girondins était proche. Le 10 mai, ils avaient la majorité dans l'Assemblée pour constituer le célèbre Comité des Douze, destiné à contrebalancer l'autorité de plus en plus grande que prenait la Commune de Paris, même contre la Convention. Le 2 juin, après des dissensions intestines, des émeutes populaires, qui sont du domaine de l'histoire générale et que nous n'avons pas à relater ici, ils étaient accusés de conspiration contre l'indivisibilité de la République, et décrétés d'arrestation au nombre de trente-quatre, y compris Chambon et Lidon.

---

(1) *Dictionnaire des Parlementaires.*

Au cours de cette mémorable séance du 2 juin 1793, Lidon et son collègue de la Corrèze, Pénières, firent preuve de courage en se précipitant à la tribune, le pistolet au poing, pour défendre Lanjuinais assailli par plusieurs députés de la gauche et menacé du pistolet par Legendre.

III

« La Convention, après le 2 juin, prit un aspect tout nouveau. Aux clameurs furieuses qui, la veille encore, ébranlaient la salle, avait succédé une sorte de stupeur douloureuse. Les Montagnards ne pouvaient dissimuler la tristesse qui empoisonnait leur triomphe. Un morne silence régnait sur les bancs du côté droit, presqu'entièrement désert, et où le génie de la Gironde, ses passions, son courage n'étaient plus représentés que par Ducos et Fonfrède, jeunes gens héroïques, restés là pour protéger leurs amis abattus, ou mourir » (1).

Sur les trente-quatre députés mis en arrestation le 2 juin, treize parviennent à échapper à leurs gardes et se répandent dans les départements, les uns pour soulever la France contre la Convention, les autres pour tâcher de se sauver. Lidon se rendit à Bordeaux, où il comptait de nombreux amis, parmi lesquels un Briviste, Jean Serre, homme de loi, qui, le 9 messidor an II (27 juin 1794), devait périr sur l'échafaud, victime de la Terreur !

Compris au nombre des députés mis hors la loi et déclarés traîtres à la Patrie par le décret du 24 juillet, à la suite des menées fédéralistes des Girondins réfugiés en Normandie, Lidon chercha à rentrer en grâce auprès de ceux qui l'avaient frappé. Il écrivit à Fabre d'Eglantine une lettre, qui constitue un véritable document des plus intéressants pour l'histoire de notre représentant ; nous avons la bonne fortune de pouvoir la publier (2) :

---

(1) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution.*

(2) Nous devons à l'obligeance de M. Elie Massénat la communica-

« Du 5 septembre 1793.

« Tu concevras aisément, mon cher Desglantines, combien doit m'affliger la situation cruelle où je me trouve ; mis en état d'arestation sans être du nombre des 22 ni de celuy de la Commission des 12, voyant dans cet acte la suite de la passion de Brival dont la Convention a été à mon égard un instrument de vengeance ;

« Innocent comme l'enfant qui est né ce matin, ayant renoncé depuis fin de décembre à toute Société, n'ayant eu d'autre occupation que les affaires du Comité de la guerre, ignorant tout ce qui a pu se passer dans tous les partis s'il y en a eu ; — retiré à Bordeaux depuis le 14 juin, malade dans mon lit depuis le 15 du même mois jusqu'au 5 juillet. Parti le 24 juillet de Bordeaux et depuis cette époque enfermé dans une chambre d'où je ne suis point sorti, ayant réclamé depuis le 13 juillet auprès des commissaires Treilhard et Mathieu, depuis le 23 auprès de Couthon, ensuite auprès de Danton et enfin par une pétition du 21 août auprès de la Convention, et me voilà encore, mon ami, sans que personne ait osé parler en faveur de l'homme le plus innocent de toute inquiétude, de toute conspiration. — De plus, continué d'être poursuivi par Brival, qui étant Commissaire dans mon département a eu la bassesse d'obliger le procureur général de faire séquestrer mes biens, quoique le décret n'en parle pas ; — enfin prêt à subir les rigueurs du besoin.

« Desglantines, je réclame icy de ta probité de solliciter les membres du Comité de Salut public de demander que les décrets à mon égard soient suspendus et que je leur ai envoyé pour examiner si je suis coupable ou non ; tu me verras, mon ami, voler au devant de la peine si j'en mérite comme au devant de ma justification. Je te déclare, au nom de ce que l'amitié a de plus sacré, que ma conscience est aussi pure que le soleil le plus beau.

« En attendant, il te sera facile d'obtenir du Comité de Salut public une lettre au procureur général du département

---

tion de cette lettre dont il possède l'original. Elle porte cette suscription, écrite aussi de la main de Lidon : « *Au citoyen Fabre Desglantines, député à la Convention Nationale* », et, d'une autre écriture, cette adresse : « *Rue de la Ville-l'Evêque, n° 399* ».

Nous ne saurions trop remercier M. Elie Massénat d'avoir bien voulu nous communiquer ce curieux autographe, qui était inédit.

de la Corrèze dans laquelle tu luy rappelleras que le décret du 28 juillet ne porte pas confiscation des biens.

« Maintenant, mon ami, il faut que je te parle d'autres choses : le pays où je suis peut facilement être ramené aux principes de la Convention, un commissaire qui n'effaroucherait pas les esprits ferait dans 8 jours la mission la plus utile ; hé bien j'ai écrit à Danton et j'ai offert de me charger de cette besogne. Tu dois juger d'après cette offre de la conduite que j'ai tenue icy ; parles-en au Comité de Salut public, au reste je ne ne voudrais pas être seul, tu dois le croire.

« J'espère, mon cher Desglantines, que tu te rappeleras avec intérêt ma probité et mon zèle dans les choses dont j'ai été chargé. Il est si beau dans une République de se charger de deffendre un innocent que j'ose espérer que tu te chargeras de faire éclater la mienne, et je t'assure que la chose ne te sera pas difficile. Adieu, j'implore ta justice et ta sensibilité ; d'ailleurs j'ay entendu bourdonner à mes oreilles que les députés qui étaient dans le Calvados devaient arriver, et je ne voudrais pas me trouver dans le même pays qu'eux, car encore l'on me ferait partager très gratuitement tout ce qu'on leur imputerait.

« LIDON.

« Si tu veux me répondre, je te prie de m'adresser ta lettre ainsi : *A la citoyenne Boyer, rue Judaïque, n° 27* » (1).

Dans cette lettre, Lidon accuse son collègue de la Corrèze, Brival, d'être la cause de sa proscription. Cette accusation était-elle fondée ? N'était-elle pas seulement la conséquence des dissentiments politiques qui divisèrent les représentants

---

(1) La « citoyenne Boyer » était une amie de Lidon, sa maîtresse même s'il faut en croire certains documents qu'on trouvera au cours de cette notice. Elle s'était attachée à lui, et l'avait accompagné à Bordeaux. Lorsqu'il fut poursuivi, elle montra le plus grand dévouement dans les tentatives faites pour le sauver. Il ne dépendit pas d'elle, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'il parvînt à échapper aux agents de la Convention.

Cette femme s'employa aussi à tenter de sauver Chambon, mais ne pût, non plus, y réussir.

de la Corrèze à la Convention, les uns, comme Borie, Brival et Lanot, devenant de farouches Montagnards ; les autres, comme Chambon, Lidon et Pénières, restant parmi les « modérés » ?

Quoi qu'il en soit, si l'on peut regretter pour la mémoire de Lidon la faiblesse de caractère qu'il montre en cherchant à se séparer de ceux avec lesquels il avait combattu et avait été frappé, on doit l'excuser si l'on se reporte à cette terrible époque où tant d'hommes fermes et courageux ne purent résister à l'ostracisme injuste dont ils étaient victimes.

Fabre d'Eglantine entendit-il cet appel à l'amitié ? Fit-il quelque démarche en faveur de son infortuné collègue ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que Lidon, comme tous les députés proscrits, était activement recherché et que, se sachant poursuivi, il tenta d'échapper aux commissaires de la Convention en gagnant les environs de Bordeaux, muni d'un passeport au nom de Desbrandes, et se dirigea vers Brive où il espérait, sans doute, pouvoir se cacher plus facilement.

Alors commença, pour notre malheureux représentant, cette fuite lugubre à travers les campagnes de la Gironde et de la Dordogne, fuite interrompue par une halte de quinze jours chez le curé de Doudra, qui lui avait donné une charitable hospitalité. De cette commune, craignant les agents de Lakanal, commissaire de la Convention dans la Dordogne, les Comités de surveillance de la région, qui avaient prescrit des visites domiciliaires dans tous les districts et l'arrestation de tous les colporteurs, mendiants, vagabonds, dont les déguisements servaient aux « traîtres » pour « tromper la vigilance des braves sans-culottes », il se dirige vers Sarlat, puis gagne Terrasson et va demander asile à un de ses amis, l'administrateur Ségéral, au village de La Géronie, commune de Cublac.

C'est là que, dénoncé par son hôte au Comité de surveillance de Terrasson, il fut découvert, et, au moment où il allait être arrêté par les gendarmes, il se donna la mort en se tirant dans la bouche un coup de pistolet, le 2 novembre 1793.

Voici, du reste, le texte, annoncé au commencement de cette Notice, du procès-verbal dressé par le juge de paix Marchant, relatant les diverses circonstances de la fuite de Lidon, de son arrivée à Terrasson et à La Géronie, et de son suicide ; la lecture de ce document renseignera complètement nos lecteurs sur cet intéressant épisode de l'histoire de la Révolution dans notre département :

« Le deuxième jour de la seconde décade du 2e mois de l'an deuxième de la République Françoise une et indivisible, nous Pierre René Marchant, juge de paix, officier de police du canton de Larche, district de Brive, département de la Corrèze (1), sur l'avis qui nous a été donné par Pierre Laborie, maréchal férant, habitant de la ville de Terrasson, où nous nous trouvions nous même pour un tribunal de famille, qu'un particulier qu'on croit être le nommé Lidon, cy devant membre de la Convention nationale, du département de la Corrèze, habitant de la ville de Brive, s'est tiré un coup de pistolet dans la tête dans la maison du citoyen Ségeral, administrateur du département de la Corrèze, qu'il est étendu mort et beigné dans son sang dans un cabinet de lad. maison, située au village de la Geyronie, municipalité de Cublac, nous nous sommes de suite transporté aud. village accompagné des citoyens Pierre Loubignac, habitant du bourg de Cublac, et Jean Delmas, habitant du village de la Geyronie, susd. commune, tous deux notables de lad. commune, dont nous avons requis l'assistance à l'effet d'être en leur présence procédé aux opérations cy après dont nous leur avons fait reconnaître l'objet ; de Jean Lacombe et Antoine Teuilleras, officiers de santé, demeurant dans lad. ville de Terrasson, aussy requis de se trouver aud. village de la Geyronie pour y visiter le particulier mort, lesquels d. Lacombe et Teuilleras ont prêté en nos mains le serment de procéder en leur âme et conscience à lad. visite et de déclarer vérité, et étant rendu dans la maison dudit Ségeral, nous y avons trouvé le citoyen Arnaud Rembeau, membre du Comité de

(1) Le procès-verbal authentique n'existe plus. Les archives de la Corrèze n'en possèdent qu'un fragment. Celui-ci doit être une copie conservée par le juge de paix Marchant.

surveillance du district de Bergerac, qui nous a représenté la commission à luy donnée par le citoyen Lakanal, représentant du peuple, délégué par la Convention nationale dans les départements de la Gironde, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, en vertu de laquelle il est chargé de faire arrêter le nommé Lidon, cy-devant membre de la Convention et mis par elle hors de la loy ; laditte commission contenant injonction à toutes les autorités constituées des départements de seconder, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, dattée de Bergerac, le huitième jour du second mois, l'an second de la République Françoise, signée Lakanal, et scellée du sceau autour duquel se trouvent les mots *Représentant du peuple françois*, laquelle commission nous avons remis aud. Rambeaud, et l'avons requis de nous dire qu'el est le résultat des recherches et poursuites qu'il a faittes contre led. Lidon en exécution de sa commission, et à l'instant led. commissaire nous a exposé que dès qu'il eut en main le pouvoir à luy donné par led. représentant du peuple, il partit de la ville de Bergerac le trente un du mois dernier à six heures du soir, accompagné des citoyens Geavier Bertrand, Chancogne et Caillon, pour se rendre dans la commune de Doudra, district de Monflanquin, où il avoit appris quel est le particulier qui faisoit l'objet de ses recherches, qu'arrivé dans lad. commune de Doudra, il se transporta accompagné des citoyens cy dessus dénommés, et de trois autres gardes nationaux qu'il avoit requis en passant à Issigeat, chez le citoyen curé aud. lieu de Doudra, lequel ayant été par luy interpellé, s'il n'auroit pas reçu et s'il n'avoit pas chez luy dans ce moment le nommé Lidon, cy devant membre de la Convention, qu'il luy fut répondu par led. curé qu'il avoit gardé chez luy pendant l'espace d'environ quinze jours un étranger qu'il ne connoissoit pas sous le nom de Lidon, mais sous celuy de Débrandes ; que dans le moment ce dernier particulier n'étoit plus chez luy, qu'il en étoit parti la veille environ une heure après midy en luy disant qu'il portoit ses pas vers Brive et qu'il passeroit par Beaumont et Coly, qu'alors il dirigea sa marche dabord vers Beaumont, où il sut par les renseignemens qu'il prit que réellement led. Lidon avoit passé presqu'à l'entrée de la nuit avec un conducteur qu'il avoit, tous les deux à cheval, il fut également à Cadoin où la citoyenne Pasquet luy dit qu'elle l'avoit logé et fait coucher ainsy que son compagnon de voyage,

que le lendemain matin il seroit parti avec son conducteur et un autre citoyen qu'il avoit pris dans la commune de Cadoin pour le conduire au port de Bigarroque, qu'ayant été luy même passer l'eau aud. port il auroit appris par les passagers que réellement cet étranger après avoir passé l'eau auroit tourné ses pas du côté de Meyrat ; que mêmes renseignemens luy auroient été donnés par le citoyen Boisset père, de Sarlat, comme l'ayant trouvé sur cette route, qu'alors luy commissaire avec ses trois compagnons se seroit décidé à le poursuivre dans cette ville ; qu'il auroit même appris en passant à Meyrat par la citoyenne qui tient l'auberge qui est à l'avenue du côté de Bigaroque, que cet étranger qu'il cherchoit avoit dîné chez elle environ les onze heures du matin avec l'homme qui luy servoit de conducteur, qu'alors il se seroit tout à fait décidé à se rendre à Sarlat où il ne seroit arrivé qu'après les dix heures du soir, que de suite il se seroit transporté chez le procureur syndic du district et chez le président du Comité de surveillance, pour leur apprendre que led. Lidon qui voyageoit sous divers noms empruntés, étoit dans les murs de leur ville, et qu'il les requéroit chacun en leur qualité respective de prendre tous les moyens imaginables pour arrêter cet individu ; qu'ayant été ensuite informé par la recherche qu'on avoit faitte qu'il n'avoit point paru dans la ville de Sarlat, il requit la gendarmerie à la résidence de cette ville (1) et deux gendarmes de celle de Belvés qui se trouvoit dans ce moment à Sarlat, de se tenir prêt à minuit pour l'accompagner à Coly, où il paroît que le nommé Lidon avoit pu coucher ; ces réquisitions ayant eu leur effet, il se seroit trouvé aud. lieu de Coly environ les cinq heures du matin, et auroit fait faire dans toutes les auberges de cet endroit les perquisitions nécessaires ; mais un citoyen seroit venu lui déposer que hier au soir à l'entrée de la nuit il auroit vu passer un individu avec un autre homme monté sur une aubarde, qui par ses traits de ressemblance lui paroit être le nommé Lidon, qu'ils parroissoient l'un et l'autre s'en aller du côté de Terrasson, que dès cet instant il y auroit porté ses pas avec toute la gendarmerie qu'il avoit avec luy, que chemin faisant ils auroient rencontré celui qui avoit accompagné le nommé

(1) Changement d'écriture.

Lidon avec deux cheveaux, qu'il auroit chargé la gendarmerie de ramener de suite ce citoyen avec les deux cheveaux à Terrasson pour découvrir de lui ce que pouvoit être devenu Lidon ; il auroit alors répondu qu'il ignoroit absolument ce qu'il seroit devenu, que tout ce qu'il savoit se bornoit à ceci : qu'avant d'entrer dans la ville de Terrasson le nommé Lidon lui avait fait aller chercher le citoyen Lapeyre qui tient auberge, que celui-ci se rendit, mais qu'il ignore absolument tout ce qu'il put lui dire, mais qu'il ne le reçut point dans son auberge et qu'il n'y auroit eu que lui et ses cheveaux qui y auroient logé ; que dès lors il se rendit lui commissaire accompagné d'un gendarme chés le citoyen Lapeyre pour prendre avec lui tous les éclaircissements nécessaires, que led. Lapeyre ayant été interpellé s'il n'auroit pas vu ni reçu Lidon chés lui a répondu qu'un étranger étoit venu chés lui pour lui dire qu'on le demandoit auprès du cimetière ; qu'il s'y seroit rendu, et qu'ayant reconnu led. Lidon au son de la voix, il lui auroit dit qu'il ne pouvoit pas absolument le recevoir chés lui, malgré leur parenté, et qu'en outre il ignoroit ce qu'il étoit devenu depuis, mais que lui commissaire lui ayant observé qu'il falloit absolument qu'il découvrît le lieu où il avoit pu se réfugier, que led. Lapeyre répondit qu'il seroit fort embarrassé dans ce moment pour le deviner, mais que Lidon lui avoit laché sur ce qu'il lui dit : « Et où vous refugiérés-vous malheureux ? » qu'alors il répondit : « A Brives, et l'on doit m'envoyer chercher demain au soir sur la route de Terrasson à Larche où je me rendrai ; puisque vous ne voulés me donner d'azile je vai chercher dans la campagne quelque grenier à foin dans quelque maison que je connaîtrai pour m'y réfugier jusqu'à cette heure », et led. Lapeyre promit d'aller lui même à la tête et le faire arrêter, même qu'il tacheroit dans le jour de découvrir son azile, ajoute qu'il lui recommanda de dire aux gendarmes de ne pas se trop montrer qui ce pourroit le faire évader des maisons où il pourroit être, que d'ailleurs son intention étoit de le dénoncer le matin au Comité ; qu'il auroit pansé alors que led. Lidon devoit être caché dans Terrasson ou dans quelqu'autre commune voisine, et que pendant qu'il s'occupoit avec le citoyen Dubois, membre du Comité de surveillance de la ville de Terrasson, des moyens de découvrir le fugitif, le nommé Jean Ségeral, administrateur du département de la Corrèze, habitant du village de la

Geyronie, commune de Cublat, se seroit présenté à lui vers l'heure de midi de ce jourd'hui dans sa chambre et lui auroit dit que led. Lidon, ci-devant membre de la Convention nationale, se seroit refugié chés lui la nuit dernière vers l'heure de minuit ; que lui Ségeral étant au lit, il entendit frapper plusieurs fois à sa porte, qu'il se levat enfin, et demandat qui c'étoit, qu'une voie qu'il ne connut pas dabord lui répondit : Ami ! qu'il se déterminat à ouvrir sa porte apprès quelques instants, que led. Lidon entrat brusquement chés lui, d'un air effarouché et comme un homme qui a perdu la carte, que led. Ségeral s'étant procuré de la lumière reconnut que le particulier qui avoit hurté à sa porte étoit led. Lidon, qu'il lui demandat pourquoi il s'étoit ainsi refugié chés lui : « Mais j'y suis, répondit-il ; retirés moi, ou conduisés moi dans votre grenier à foin » ; que lui Ségeral l'ayant interpellé plusieurs fois de sortir, voyant sa résistance décidée, il prit le parti de le conduire dans un petit cabinet situé à l'extrémité de sa maison du côté du levant, où il a fini de passer la nuit, que le matin apprès avoir pris la précaution de le faire surveiller il se seroit rendu dans la ville de Terrasson pour faire sa dénonciation au Comité de surveillance, qu'arrivé à Terrasson il apprit qu'il y avoit un commissaire chargé de poursuivre led. Lidon fugitif, qu'il sest adressé aud. commissaire et lui a fait part de larrivée chés lui dud. Lidon et de son séjour actuel dans sa maison, que led. Rambaud commissaire requit dans l'instant toute la gendarmerie qu'il avoit amenée avec lui et s'est transporté aud. village de la Geyronie où étant arrivé il a fait entourer la maison dud. Ségeral et gardé soigneusement toutes les avenues, que Jean-Baptiste Landry et Jean-François Humbert, gendarmes à la résidence de Sarlat, sont entrés dans la maison dud. Ségeral, ont demandé à la servante l'appartement où étoit Lidon, arrivés à la porte du cabinet où il avoit couché, led. Humbert l'a entrouverte, et son camarade et lui ont sommé led. Lidon en vertu de la loi de se rendre à eux, dans l'instant ils ont vu bruler dans l'obscurité l'amorce d'un pistolet à deux coups qu'il tenoit à la main, le premier coup ayant manqué, il a laché de suite le second dont le feu a atteint led. Landri, brigadier de lad. gendarmerie, l'a blessé à la joue droite et au né dont le sang a de suite decoulé sur son mouchoir et son baudrié ; Lidon a refermé sa porte, l'a rouverte encore, et a tiré un troisième coup qui a porté dans

le pressoir à côté; il a été sommé de nouveau de se rendre et il n'a fait aucune réponse, led. Humbert ajuste pour lors un coup de pistolet dans les contrevents fermés du côté du jardin ; la balle perce le contrevent et la vitre, et led. Humbert ne sait où a porté son coup, dans l'instant on entend dans le cabinet un autre coup de pistolet ; un moment apprès led. Ségeral va à la porte du cabinet, il exorte Lidon de se rendre aux gendarmes, ne recevant aucune réponse, il ouvre la porte et on trouve le cadavre de Lidon baigné dans son sang, renversé par terre sur le dos, la tête en partie sur le lit ;

Sur le requis dud. Rambeau commissaire nous sommes entré dans le cabinet où est le cadavre, nous avons requis les gendarmes de garder les portes de la maison et de tenir fermées toutes les avenues dud. village affin que personne ne s'en éloigne sans notre permission, jusques à ce que nous ayons procédé aux opérations qui font le sujet de notre transport. Nous avons pareillement requis lesd. gendarmes de faire des perquisitions dans la maison dud. Ségeral et à l'entour, pour découvrir s'il n'y auroit pas de complices dud. coupable, ce qu'ils ont fait sans avoir rien pu découvrir; nous avons ensuite fait visiter le cadavre en notre présence et celle dud. commissaire, nous l'avons trouvé dans la situation ci-dessus désignée, ayant dans sa main droite le pistolet avec lequel il avoit tiré le troisième coup, tout le cabinet situé au res-de-chaussée de la maison étoit inondé de sang, le cadavre avoit la figure noircie, toute ensanglantée, la bouche et la langue étoient teintes en noir, ce quoi nous avons jugé provenir du coup de pistolet qu'il s'étoit tiré dans la bouche ; nous avons requis les officiers de santé de faire à l'instant la visite à quoi procédant ils ont remarqué que led. cadavre étoit couché sur le dos et partie de la tête sur le lit, comme il est dit ci-dessus, qu'apprès avoir lavé la figure, ils nous ont fait appercevoir que la langue et la bouche étoient noires et cuites, que l'individu paroissoit être mort tout receamment, ils ont retourné led. cadavre sur la partie gauche pour visiter la droite et savoir où avoit pénétré la balle, qu'apprès avoir lavé la tête ils ont découvert et nous ont fait appercevoir une contusion sur la partie droite du temporal, ils ont examiné et ouvert lad. tumeur et ont extrait une balle de plomb de la grosseur d'une petite noisette ; nous l'avons fait dépouiller pour vérifier s'il n'auroit

pas d'autre blessure, il n'en a apparu aucune aux officiers de santé qui ont déclaré que led. Lidon étoit mort du coup de pistolet qu'il s'étoit tiré dans la bouche ; nous avons fait fouillé fort soigneusement ses poches, hardes et portemanteau, nous avons trouvé les effets ci-apprès : 1° deux lettres sans signatures traitant d'affaires particulières et indifférentes ; 2° un projet de lettre qui paroit avoir été faite pour être addressée au président de la Convention ; 3° un passeport délivré par la municipalité de Libourne en date du 7 août 1793, sous le nom de Desbrandes, signé Barbot, maire, Chevalier secrétaire, et Desbrandes, scellé du sceau de lad. municipalité, au dos duquel se trouve deux lignes et demi et deux signatures rayées et un visa délivré le 11 octobre dernier, signé : Garvaut, représentant du peuple, délégué dans le département de la Gironde, contresigné par le citoyen Jean (1) Rambaud, commissaire, Boredon, lieutenant de la gendarmerie et nous ; 4° un paquet contenant 13 cartouches et 20 balles de plomb ; 5° un cornet rempli de poudre ; 6° une trousse contenant 4 rasoirs et une brosse ; 7° un polissoir ; 8° deux chemises, cinq mouchoirs-blancs et un de soye, quatre paires de bas de coton, un bonnet et un serre tête, une paire mitaine ; 9° une paire souliers et une paire bottes ; 10° un peigne, une éponge, un chapeau ; 11° une paire de pistolets doubles, un à un coup, deux fontes neuves, une canne à sabre ; 12° deux petites boucles de jarretières en argeant, une paire ciseaux, un anneau d'or, un habit en forme de levite couleur olive de drap et les hardes qu'il avoit sur lui ; un portefeuille de maroquin renfermant les assignats et argeant ci-apprès : 10 assignats de 50 ll. dont neuf à face royale sous les numéros 27839, 16336, 13730, 26258, 17126, 12125, 26740, 548, 15432, et le dixième à la République n° 1545, un de cent livres à face royale n° 16035, deux assignats de 400 ll. chacun n° 322 série 1358, 114 série 1018, un de 25 ll., trois de 10 ll., un de 5 ll. n° 7512, un de 50 s., deux de 15 s. et 4 de 10 s., deux louis en or de 24 pièce, sous la date de 1785 et 1786. Nous avons interpellé le citoyen Jean Ségeral, administrateur, Pierre Boredon, lieutenant de la gendarmerie à la résidence de Montignac, Paul Boucharel, Pierre Lafaurie, Antoine Teuliéras, Jean Lacombe, Pierre

---

(1) Ailleurs Rambaud est prénommé Arnaud.

Simon, Joseph Chabrelie, François Treillard, tous habitans de la ville de Terrasson, led. Delmas et Loubignac notables, de nous déclarer s'ils reconnoissent le cadavre mentionné en notre verbal, que nous avons reconnu nous même être le dit Lidon ci-devant membre de la Convention; après l'avoir vu et examiné, ils nous ont déclaré moyennant leur serment que nous avons reçu aux formes ordres qu'ils reconnoissent le corps mort désigné dans notre présent verbal et qu'ils ont examiné en notre présence et celle des notables pour être le même que le nommé Lidon, ci-devant membre de la Convention nationale, déclaré traitre à la patrie et mis hors de la loi par un décret de lad. Convention. Nous avons interpellé led. Ségeral de nous déclarer s'il connoit des complices de la trahison et de la conspiration dud. Lidon, et l'avons requis de nous les nommer ; a répondu ne connoitre personne ; nous l'avons interpellé de nous déclarer comment est-il arrivé que led. Lidon apprès avoir eu hier au soir un entretien avec Lapeyre, juge de paix de la ville et canton de Terrasson, il s'est ensuite retiré chés lui Ségeral, oncle dud. Lapeyre, nous avons observé aud. Ségeral que tout cela suppose et fait présumer qu'ils avoient des relations avec led. Lidon ;

A répondu qu'il n'a jamais eu aucune relation avec led. Lidon, et qu'il n'a jamais su que Lapeyre son neveu en ait eu d'aucune espèce.

Nous avons pareillement interpellé led. Ségeral de nous déclarer pourquoi il ne se rendit pas à Terrasson la nuit dernière à l'heure de minuit pour dénoncer ou faire dénoncer led. Lidon arrivé chés lui à lad. heure, et pourquoi il a attendu à faire cette dénontiation au commissaire ce jourd'hui à l'heure de midi, c'est à dire douze heures apprès avoir reçu led. Lidon chés lui ;

Répond qu'il fut très embarrassé de voir cet homme chés lui, et qu'il vouloit s'assurer avant d'aller à Terrasson qu'il ne s'échapperoit pas.

Nous l'avons interpellé de nous déclarer et de nous dire les précautions qu'il avoit prises pour s'assurer de la personne de Lidon pendant l'intervalle de tems qu'il devoit employer pour aller et revenir de Terrasson ;

Répond qu'il avoit parlé aud. Lidon pour lui donner de la confiance et qu'il s'étoit assuré par ce qu'il lui avoit dit qu'il

ne s'échapperoit pas (1) et que pendant son absence il avoit donné ordre à ses domestiques de lui fournir ce qu'il demanderoit.

Avons interpellé Marie Lagorse, servente dud. Ségeral, de déclarer à quelle heure ledit Lidon arriva chés son maître, s'il étoit seul ou en compagnie et qui lui ouvrit la porte pour l'introduire dans la maison ;

A répondu dormir lorsque ledit Lidon est arrivé et qu'elle n'a rien vu ni entendu.

L'avons interpellé de nous déclarer si elle n'a pas eu connoissence dans la matinée que ledit Lidon fut caché chés son maitre et si elle connoissoit ou a eu connoissence que c'étoit lui ;

Répond n'avoir eu aucune connoissence que ledit Lidon fut caché chés son maitre.

Nous avons aussi interrogé Marthe Maurie, autre servente dudit Ségeral, nous lui avons demendé si elle a eu connoissence qu'un étranger fut arrivé la nuit dernière chés ledit Ségeral, à quelle heure il est venu, s'il étoit seul ou en compagnie ;

Répond avoir dormi toute la nuit, n'avoir rien vu ni entendu, que ce matin que ledit Ségeral son maitre lui a dit de porter à déjeuné à un étranger situé dans un cabinet et quelle lui avoit porté deux œufs durs, du pain et une bouteille de vin blanc, que ledit particulier ne lui a rien dit et quelle ne le connoit pas.

Nous avons aussi interrogé François Lareille sur ses noms, profession et demeure ;

Répond qu'il habite le bourg de Doudras.

Nous l'avons réquis de nous déclarer si le jour de hier il n'accompagna pas à Terrasson le nommé Lidon, ci-devant membre de la Convention et s'il ne le reconnoissoit pas sous son véritable nom ;

Répond qu'il ne lui a jamais dit son nom.

L'avons interpellé de nous dire où est-ce qu'il le prit et à qui appartenoit les deux cheveaux qu'ils avaient ;

Répond que le curé de Doudras le renvoya chercher, qu'il l'engagea à accompagner un étranger qu'il lui dit être un

---

(1) Changement d'écriture.

brave homme et qui ne vouloit pas aller bien loin ; le conducteur le pressant pour connoitre la destination de l'étranger, il lui répondit qu'il aloit à dix lieues sans lui indiquer l'endroit, que d'estation en estation il la conduit jusqu'à Terrasson où il est arrivé hier au soir à l'entrée de la nuit.

Interrogé où ils débarquèrent à Terrasson et ce qui se passa après leur arrivée dans cette ville ;

Répond que les cheveaux furent conduits chés Lapeyre, aubergiste, avec invitation à lui conducteur par ledit étranger d'engager Lapeyre s'il étoit chés lui de venir joindre le dit étranger devant le cimetière de la paroisse St Julien de Terrasson ; le dit Lapeyre se rendit au lieu indiqué, que lui répondant fut penser ses cheveaux et qu'il ignore ce qui se passa entre l'étranger et le dit Lapeyre ; que ce matin à la pointe du jour il est parti après que le dit Lapeyre lui a eu compté la somme de soixante quinze livres pour le défrayer de la conduite de l'étranger. Qu'il a été rencontré en chemin lorsqu'il s'en retournoit par le commissaire et gent d'arme qui étoit à la poursuite de l'étranger qu'il avoit ammené.

Nous juge de paix [attendu] qu'il résulte des déclarations contenues au présent procès-verbal un soupson ou présomption de complicité avec le dit Lidon au préjudice du dit Ségeral, Lapeyre et François Lareille, conducteur, nous ordonnons qu'ils seront constitués en état d'arrestation et conduits dans la maison d'arrets du district de Brive ; nous avons en conséquence délivré le mandat d'arret contre ledit Ségeral et Larelle ici présents pour être conduits sur le champs à la maison d'arrets et avons délivré un mandat d'amener contre ledit Lapeyre pour etre interrogé par devant nous etre ensuite procédé ainsi qu'il appartiendra ; ordonnons que le corps mort dudit Lidon ne sera inhumé que lorsque il en sera autrement ordonné et avons de ce que dessus dressé le présent procès verbal que le dit Ségeral et déclarants sachant signer, les dits notables, commissaire et Boredon lieutenant de la gent d'armerie et officier de police et de sureté ont signé avec nous ; écrivant sous notre dictée Pierre Leimarie greffier par nous pris d'office en l'absence de notre greffier ordinaire, après avoir reçu de lui le serment dont il a eté requis et au moment de signer le dit Ségeral requis de ce faire a dit ne vouloir signer son arrestation.

Sur le requis des officiers de santé leur avons taxé à cha-

qu'un la somme de douze livres ayant passé avec nous une partie de la nuit. Ainsi signés à la minute : Lacombe officier de santé, Teuliéras officier de santé, Boredon lieutenant, Rambaud commissaire, Boucharel, Limoges, Laforie, Chabrié, Chabrerie, Loubignac notable, Delmas notable, Marchant juge de paix, Leimarie greffier pris d'office.

Le dit Rambeau commissaire, malgré qu'il ait signé le présent procès verbal, n'a pas entendu approuver le mandat d'ammener décerné contre le citoyen Lapeyre ni le mandat d'arret contre le conducteur de feu Lidon, comme ayant été eux même tous les deux [l'objet de mandats] d'arrestation pour être traduits devant Lacanal, commissaire de la Convention, dans ce moment à Bergérac, et comme il croit que cette affaire ne peut etre de la compétence des tribunaux ordinaires, il prévient le juge de paix du canton de l'Arche qu'il va donner des ordres pour faire traduire ces deux individus devant le commissaire de la Convention à Bergérac qui statuera ce qu'il appartiendra. Signé : Rambeaud commissaire ».

Voici le second document communiqué par M. Marchant ; c'est l'autorisation d'inhumer le cadavre du malheureux Lidon, à Cublac :

« Nous Pierre-René Marchant, juge de paix du canton de Larche, Arnaud Rambaud membre du Comité de surveillance de Bergerac et commissaire envoyé par le citoyen Lakanal representant du peuple dans le département de la Dordogne, Pierre Marbeau et Pierre-Joseph Bedoch commissaires et membres du Comité de surveillance de Brive, vu qu'il est constaté d'une manière non equivoque que Lidon ci devant deputé à la Convention nationale, et declaré traitre à la patrie, est mort hier à deux heures de relevée dans la maison de Ségeral n^re^ à la Gironie commune de Cublac, requerons la municipalité dud. Cublac, de faire enterer dans le jour le cadavre dud^t^ Lidon, et de prendre à cet effet les mesures nécessaires.

A Terrasson le 3 ^di^ de la 2e décade du 2e mois de l'an 2 de la Rep^e^ une et indivisible.

Marchant juge de paix, Rambaud com^re^, P^re^ Marbeau com^re^, Bedoch com^re^ » (1).

---

(1) Copie faite d'après l'original.

Sur cet ordre, la Municipalité de Cublac fit procéder à l'inhumation, et en informa les Comités du département et la Convention.

IV

La nouvelle de la mort tragique de Lidon fut aussi annoncée, à Paris, par une lettre du représentant Roux-Fazillac, en mission à Périgueux, qui, à la date du 13e jour du 2e mois de l'an II (3 novembre 1793), écrivait au Comité de Salut public : « J'ai appris, aujourd'hui, que Lidon, l'un de nos fugitifs, se voyant pressé près de Terrasson, par un gendarme, avait prévenu la mort qui l'attendait infailliblement et s'était donné lui-même la mort d'un coup de pistolet ».

De son côté, à la même date, le représentant Lakanal, « chargé de la levée de chevaux à Bergerac », écrivait à la Convention (1) :

« ..... Des renseignements secrets m'avaient instruit que Lidon, que la Convention nationale a déclaré traître à la patrie, était venu se réfugier dans ce département, après avoir travaillé longtemps à contre-révolutionner celui de la Corrèze. J'ai de suite envoyé des émissaires sur toutes les routes que le traître avait pu tenir, et j'ai ordonné à ces divers émissaires, ou de le saisir, ou de lui brûler la cervelle. Après trois jours et trois nuits de recherche, notre représentant autrichien a été découvert dans une maison isolée, à quelque distance de Terrasson. Il a tenté de se défendre ; il a tiré trois coups de pistolet, dont un a légèrement blessé un gendarme ; on allait brûler la maison qui recélait le traître, lorsqu'il a vengé lui-même son pays en se brûlant la cervelle. Aussitôt que j'aurai le procès-verbal dressé par le juge de paix du lieu, je le transmettrai à la Convention nationale. On m'assure qu'il renferme des faits importants. Le règne des traîtres est passé..... ».

---

(1) V. Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. VIII, pp. 211 et 212.

On voit avec quelle sévérité, quelle rigueur farouche, Lakanal avait poursuivi son malheureux collègue qu'il qualifiait, suprême injure, de « représentant *autrichien* ». Il eût été difficile au proscrit d'échapper aux émissaires du proconsul.

Dans les départements de la Corrèze et de la Dordogne, le drame de la Géronie provoqua une vive émotion. A Brive, on le comprend, les sentiments furent bien divers. Lidon avait des amis qui le plaignaient sincèrement et auraient voulu pouvoir le sauver, mais n'osaient point agir contre le terrible décret de mise hors la loi. D'un autre côté, les partisans des Jacobins étaient, à ce moment, tout-puissants et formaient la majorité au Comité de surveillance.

Nous donnons ici le texte de la lettre adressée à ce sujet par les membres de ce Comité à la Convention :

« Brive, le 14 brumaire an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen président,

« Nous prévenons la Convention que Lidon, député de notre ville, mis hors la loi pour sa coalition avec le parti de la Gironde, poursuivi d'un côté par les démarches de Lakanal et décelé du nôtre par une lettre de lui, par laquelle il demandait à un citoyen, membre de notre comité, des chevaux pour se réfugier dans nos murs, s'est défait lui-même, et a abandonné le sol de la liberté en se tirant un coup de pistolet.

« Les bons citoyens de Brive ont reçu cette nouvelle avec l'enthousiasme que prennent les hommes libres, lorsqu'il s'agit d'exterminer les traîtres. Nous sommes après les expéditions des procès-verbaux dressés sur les lieux. Nous vous les ferons passer par le courrier prochain, et vous verrez toutes les démarches que nous avons faites pour nous assurer de ce traître à l'unité de la République.

« En attendant, regardez-nous toujours comme de sincères amis de la liberté, et soyez intimement convaincus que nous ne prendrons repos que lorsque nous nous serons assurés de tous les ennemis de la République une et indivisible.

« *Les membres du Comité de surveillance de la ville de Brive,*
« BEDOCH, président ; DESPRÉS, secrétaire ; MARBEAU.

« P. S. La femme, le frère et la maîtresse de ce traître sont en arrestation. »

En même temps, la lettre suivante était adressée à l'*Observateur montagnard* (1), pour annoncer la mort de Lidon :

« Brive, le tridi de la 2e décade de l'an second de la République française, une et indivisible.

« Nous vous prévenons, frères et amis, que la République vient de voir tomber un de ses plus cruels ennemis : Lidon n'est plus. Poursuivi depuis Bergerac, il est arrivé, à ce que nous pensons, jeudi soir aux portes de Terrasson, s'est présenté au juge de paix, son parent, qui a refusé de le recevoir ; étonné de son refus, il s'est rendu chez un nommé Ségeral, de la Géronie, près Terrasson... De là, il a écrit un billet à Brive, par lequel, ainsi que vous le verrez, il annonçait son intention d'arriver à Brive hier soir. Ce billet étant tombé entre les mains du comité de surveillance, nous n'avons pas perdu un seul instant et avons dépêché à Terrasson un des deux cavaliers d'ordonnance que Lakanal, député, avait mis à la suite de la femme Percas, maîtresse de Lidon ; de suite nous avons dressé toutes les batteries nécessaires pour faire rendre au poste indiqué par le billet, mais tous ces soins ont été inutiles. La gendarmerie de Sarlat, qui le poursuivait, instruite, dit-on, par une dénonciation faite par Ségeral au comité de surveillance de Terrasson, a, sur-le-champ, investi la maison de la Géronie.

« Lidon s'en étant aperçu, s'est montré à la fenêtre, a tiré trois coups de pistolet sur les gendarmes, dont deux ont été très légèrement atteints. Voyant ses ressources infructueusement épuisées, notre homme a fermé la fenêtre et a débarrassé la République de son existence, en se tirant le quatrième coup de pistolet dans la bouche.

« Il n'est plus : ainsi, à bas le fédéralisme et vive la République une et indivisible !

« Nous sommes fraternellement, frères et amis,

« Les membres du Comité de surveillance de Brive :

« Signé : Duchamp, président ; P. Desprès, secrétaire. »

---

(1) *L'Observateur montagnard* ou *Journal du Département de la Corrèze*, par le citoyen Jumel. Tulle, imprimerie Chirac.

La Société populaire de Tulle « plaça les cendres de Lidon dans l'urne du mépris », et le Comité de salut public de la même ville écrivit aux membres du Comité de Brive :

« Le procureur G. S. nous a communiqué et remis votre lettre, par laquelle vous lui annoncez le suicide de Lidon, ci-devant député. Le billet sans adresse qui est à la suite indique que ce fédéraliste avait des intelligences dans notre ville et ses environs. Nous espérons que vous mettrez la même activité et le même zèle à découvrir le fil de cette trame et à faire arrêter ceux qui en sont complices que vous avez mis à nous faire part de l'heureuse nouvelle d'un traître de moins. Nous vous invitons à nous faire part de vos démarches ultérieures. — Salut et fraternité » (1).

Quel était donc ce « billet » dont il est question dans cette lettre, comme dans celle du Comité de surveillance de Brive et qui semble bien indiquer, en effet, les traces d'un complot ou plutôt d'un concert entre ses amis, pour tâcher de sauver le fugitif ? En voici le texte, relevé sur l'original, qui se trouve aux Archives départementales, à Tulle (Dossier Lidon) :

« Je compte toujours sur votre amitié. Je vous prie d'envoyer demain samedi deux votre frère avec un cheval. Je seray sans faute vers les neuf heures du soir entre Terrasson et Larche. Recommandés qu'on n'avance pas plus que le pré de Montmège, mais il ne m'est pas possible d'attendre à un autre jour. Je suis prévenu de tout. Ne parler de rien aux miens s'il est possible ».

Ce billet, qui ne porte pas d'adresse, avait été écrit par Lidon, pendant la nuit du 1er au 2 novembre, aussitôt son arrivée à la Géronie, et remis au sieur Foussard, parent de Ségéral, qui devait le porter à Brive et le remettre au citoyen Bessat fils, membre du Comité de surveillance. Foussard s'acquitta de sa commission, et Bessat, lorsqu'il eut appris la mort de Lidon, déposa ce billet entre les mains du Comité de surveillance.

Le Comité central de salut public de la Corrèze délégua

(1) Lettre reproduite par M. de Seilhac, *Scènes et Portraits*.

trois commissaires, les citoyens Jumel, Roussel et Malès, pour instruire l'affaire. Ces commissaires interrogèrent Ségéral et Foussard. Ségéral se défendit d'avoir en rien connu l'intention des amis de Lidon de le sauver. Foussard, qui était un brave homme de Varetz, attesta qu'il s'était simplement acquitté d'une commission, sans en connaître l'objet ni la portée, pas plus que la personne qui lui avait remis le billet. Lapeyre fut aussi interrogé et nia tout complot. Le Comité de surveillance de Terrasson envoya aux représentants en mission des délibérations certifiant le républicanisme et le civisme de Lapeyre et de Ségéral, qui furent relachés, ainsi que Foussard, après une courte détention.

Malgré leurs dénégations, tout porte à croire que Lapeyre, Ségéral, Foussard et Bessat avaient voulu sauver Lidon. Dans ses *Scènes et Portraits*, M. de Seilhac traite complètement cette question et met la dénonciation de Ségéral sur le compte de la crainte. Les représailles terribles décrétées contre quiconque facilitait l'évasion des députés mis hors la loi, pouvaient bien expliquer sa conduite, qui serait abominable si les circonstances mêmes n'en atténuaient la gravité. Ségéral, en recevant Lidon chez lui, ne voulait point le trahir ; s'il le dénonça ce fut par faiblesse. A son arrivée à Terrasson, où il s'était rendu pour se mettre au courant de ce qui s'y disait sur la poursuite du proscrit, il fut effrayé par l'attitude des commissaires de Lakanal qui y avaient organisé une véritable terreur, et, intimidé par leurs questions, il se laissa pour ainsi dire surprendre son secret. Plaignons-le plutôt que de l'accuser.

Ainsi qu'on l'a vu, dans la lettre du Comité de surveillance de Brive à la Convention, la femme, le frère et la maîtresse de Lidon furent arrêtés et emprisonnés quand on apprit la nouvelle de sa mort. Dans la lettre du même Comité, adressée à l'*Observateur montagnard*, il est question de « cavaliers d'ordonnance mis par Lakanal à la suite de la femme Percas (1), maîtresse de Lidon ». Cette femme avait,

(1) Il faut lire Pelcat, d'après les registres des actes de l'état-civil

en effet, par un dévouement des plus louables, entrepris de le sauver ; elle s'y employa avec courage et intelligence, mais ses nobles efforts restèrent vains.

Quelle était donc cette amie, qui risquait ainsi sa liberté et même sa vie pour faciliter l'évasion du député mis hors la loi ? Remontons à quelques années et nous trouvons dans le passé de Lidon un incident, peu honorable pour lui peut-être, mais qu'il importe de relater, afin que notre notice soit aussi complète que possible.

En 1787, une plainte en complicité d'adultère avait été déposée contre Bernard Lidon, par son associé, Jacques Pelcat, horloger à Brive, qui l'accusait d'avoir « suborné » sa femme, Marie Boyer, et de la lui avoir enlevée. S'il fallait en croire certaines pièces d'une procédure engagée à la suite de cette affaire, la conduite du ravisseur aurait été indigne, mais nous n'avons vu que les arguments invoqués par l'avocat du plaignant (1) et l'exagération même des faits rapportés, exagération habituelle à cette époque dans ces sortes de « mémoires », permet de douter de leur exactitude. Lidon fut blâmable dans cette intrigue d'amour, mais s'il avait été aussi coupable que le prétendait le plaignant, nous ne pensons pas qu'il eût conservé parmi ses concitoyens et son influence et sa popularité. Comment les choses s'étaient-elles passées ? Il est difficile de le savoir exactement. Ce qui est certain, c'est que Marie Boyer avait quitté son mari pour s'attacher à Lidon, qui dût aller, vers cette époque, s'établir à Bordeaux.

Nous croyons que Lidon, à ce moment, était veuf de Marie Meyjonade qu'il avait épousée en 1776, ainsi que nous le disons au commencement de cette notice, et qui avait dû mourir hors Brive, car nous n'avons pas trouvé son acte de décès sur les registres paroissiaux de cette ville.

---

conservés à la Mairie de Brive, et non Percas, comme l'a reproduit M. de Seilhac, probablement par suite d'une erreur de copie.

(1) Pièces des archives de M. de Lavarde, communiquées par M. L. de Nussac.

Ce qui nous porte à penser que Lidon avait dû se remarier à Bordeaux, vers 1788, et revenir ensuite au pays, c'est l'acte de naissance de son enfant relevé sur les registres de la paroisse Saint-Martin de Brive, à la date du 29 septembre 1789. Nous reproduisons cet acte en note ci-dessous (1). Il est des plus curieux, en effet, par le nombre et la qualité des témoins de ce baptême, célébré avec une pompe inusitée ; il est aussi intéressant, pour nous, en ce qu'il précise encore la haute situation sociale qu'avait Lidon.

Mais revenons à Marie Boyer et à ses efforts pour sauver le conventionnel proscrit, qu'elle aimait. Elle l'avait suivi à

---

(1) « Aujourd'hui 29 septembre 1789, Jean-Anne-Alexandre-Jacques-Michel Lidon, fils légitime de Monsieur Bernard-François Lidon, négotiant à Bordeaux et lieutenant au régiment de Guienne-Dragon, et de dame Catherine Cesarin, est né le 22 du présent mois et a été baptisé, a été parein messire Jean-Aimé Lidon, prêtre, docteur en droit canon, curé de Gros-Chastang et oncle paternel au baptisé, et mareine dame Anne Lidon, épouse du s^r Batut, entreposeur du tabac à Argentat, et tante paternelle au baptisé, lesquels ont signé avec nous et Monsieur le Commandant général de la Milice nationale de la présente ville de Brive, qui, accompagné du corps de la ditte milice nationale, a présenté aux fonds baptismaux le dit enfant à qui il a été donné les noms du parrein ceux d'Alexandre-Jacques qui sont les siens, le tout de l'agrément du père et parents qui ont signé avec nous ».

Suivent au registre les signatures :

« Lidon, curé de Gros-Chastang : Lidon de Batut, mareine ; Lidon, père au baptisé ; Geoghégan, chevalier de Saint-Louis, commandant de la milice nationale ; Leymonerie, capitaine de la milice nationale ; Martin, capitaine ; P. Després, porte-enseigne ; Chamaillard, capitaine ; Boulle, capitaine ; Eschapasse, lieutenant ; Verlhac, lieutenant ; Choumeils de Saint-Germain, lieutenant aide-major ; Lacoste, lieutenant ; Lagorsse, quartier-maître trésorier ; Crozat-Latour, sous-lieutenant ; Le Clere, porte-drapeau ; Lefèvre, chirurgien-major ; Durieux, tambour-major ; Majorel, Certain, Serre, caporaux ; Lalande, sergent ; Lachèze, David, Lachèze cadet, fusiliers ;

« Sapientis, chanoine, pour avoir fait la cérémonie, du consentement de M. de Gilibert, chanoine, curé de la présente paroisse »

Paris, et en partit après le 2 juin 1793, avec lui sans doute, pour Bordeaux. Dans cette ville elle fit de nombreuses démarches en sa faveur ; elle l'entoura de soins assidus lorsqu'il tomba malade ; elle changea plusieurs fois de domicile pour échapper aux recherches de la police. Lorsqu'il s'enfuit, sachant qu'il n'était plus en sûreté, elle partit, elle aussi, dans une autre direction que lui, afin de détourner les poursuites. Elle se rendit à Périgueux et à Brive, puis remonta vers Excideuil, pour donner le change sur l'itinéraire suivi par le fugitif.

Nous trouvons, à la date du 31 octobre 1793, sur le Registre de la Permanence de la Municipalité de Brive (1), la mention suivante :

« Ledit jour (31 octobre 1793) s'est présentée la citoyenne Marie Boyer, veuve Pelcat, domiciliée dans la commune de St-Apres, district de Ribérac, département de la Dordogne, laquelle nous a présenté un passeport qui luy a été délivré le quinze août dernier par la municipalité dudit lieu pour aller à Bordeaux, le dit passe-port visé à Bordeaux par la Municipalité les 16 et 26 septembre dernier pour aller à Tulle avec un laissé-passer pour aller à Tulle mis au dos le 14 du courant par ladite municipalité de Bordeaux ; la dite veuve Pelcat nous a déclaré être arrivée en cette ville le vingt octobre présent mois, être logée chez le citoyen Lidon curé et se proposer d'y demeurer encore quelques temps pour terminer des affaires importantes qu'elle a pour la liquidation de la succession de feu son mary, et a signé sa déclaration,

« Marie Boyer, veuve Pelcat. Roque, offer mal ».

C'est donc presque la veille de la mort du conventionnel que Marie Boyer se trouve chez son frère, le curé de Brive ; elle voulait, sans doute, continuer à donner le change et préparer en secret l'arrivée du proscrit dans sa famille, croyant, en faisant ouvertement viser ses passeports, qu'on ne la croirait pas capable de se livrer à aucune manœuvre

(1) Archives municipales.

contre-révolutionnaire. C'était d'une audace des plus dangereuses, le curé Lidon demeurant dans la même maison que son frère, à en juger par la pièce suivante, copiée aux Archives (1) :

« En vertu de la commission qui m'a été donnée ce matin heure de dix, pour me transporter chez Bernard Lidon à l'effet de vérifier les effets et correspondances de la Pelcat connue pour avoir eu dans le tems des afinités avec ledit Bernard Lidon, j'ai procédé en présence de Amat jeune et de Timpleron fils, sentinelle posée pour la garde de la femme dudit Lidon, à la vérification des armoires et malles renfermés dans la chambre de la Pelcat. Cette recherche, quoique scrupuleusement faite, n'a conduit à la découverte d'aucun papier qui pût donné lieu à la suspiction qu'on avoit élevé sur son conte. Du linge, des hardes et autres objets de toillette pour une femme est tout ce qui a été trouvé ; ayant voulu porter mes recherches plus loin en parcourant la maison où étoit la Pelcat, je me suis apperçu que les scelés étoient posés sur tout ce qui auroit pu servir à cacher quelque chose.

Brive, ce 1er jour de la segonde decade de la Republique françoise et indivisible.

CROZAT-LATOUR ».

La date est incomplète, mais tout fait supposer que c'est le lendemain même de la présentation de la Pelcat à la Permanence, c'est-à-dire le 1er novembre 1793, que cette perquisition eut lieu dans l'appartement qu'elle occupait.

Marie Boyer fut arrêtée en même temps que la femme et le frère de Lidon : son dévouement avait donc été inutile, et elle ne put que pleurer la victime.

V

La mort de Lidon, survenue le 12 brumaire an II (2 novembre 1793), avait suivi de près celle des vingt-un Giron-

(1) Archives départementales de la Corrèze (dossier Lidon).

dins qui, le 9 brumaire (30 octobre), étaient montés sur l'échafaud de la place de la Révolution. Si le conventionnel corrézien eût connu cette lugubre fin de ses amis et de son parti, au moment de son suicide, le sacrifice qu'il faisait de sa vie lui eût semblé encore moins pénible.....

Les sombres jours de la Terreur étant passés, la chute de Robespierre, 9 thermidor an II (27 juillet 1794), ramenait le parti modéré au pouvoir.

La réaction thermidorienne fit ouvrir les portes des prisons aux détenus, qui s'attendaient chaque jour à comparaître devant le tribunal révolutionnaire, et ce fut au tour des terroristes qui les avaient fait incarcérer de prendre leur place.

Les Girondins, qui en novembre 1793 étaient des traîtres, devinrent des victimes. Aussi, en juillet 1795, le représentant Dulaure, qui avait été proscrit en même temps que Lidon et qui était rentré à l'Assemblée en décembre 1794, fut envoyé en mission dans les départements de la Corrèze et de la Dordogne. Il fut chaleureusement accueilli à Brive, et rendait ainsi compte à la Convention de la réception qui lui avait été faite dans notre ville :

« Citoyens collègues,

« Les citoyens de Brive, au milieu desquels j'ai fait quelque séjour, ont voulu célébrer par une fête publique la mort glorieuse de notre collègue Féraud (1).

« Cette fête était simple, parce que les citoyens de Brive sont moins riches en décoration qu'en zèle. J'ai suppléé au défaut des objets qui devaient parler aux yeux, par un épisode qui parlait au cœur de tous les ennemis des derniers tyrans. J'ai assisté à cette fête, placé entre le fils et le frère de nôtre malheureux collègue Lidon ; je tenais par la main cet intéressant enfant, qui, par le même coup et presque en même temps, a vu assassiner son père et sa mère (2). J'ai

(1) Le 20 mai 1795 (1er prairial an III), le représentant Féraud avait péri, au sein même de la Convention, en voulant s'opposer aux émeutiers qui avaient envahi l'Assemblée.

(2) Dulaure, dans sa lettre à la Convention, paraît oublier que Lidon

caractérisé cette fête ; j'ai honoré les victimes de l'atroce persécution des proconsuls du 31 mai : je crois avoir rempli votre vœu. Le cortège, après avoir pris sur l'autel de la patrie l'urne cinéraire de Féraud, l'a portée dans le temple de la Raison : là j'ai prononcé un discours dont je fais passer dix exemplaires ».

Cette glorification de la mémoire de Lidon, ainsi célébrée dans sa ville natale, où moins de deux ans avant il était voué à l'exécration publique comme traître à la patrie, indique combien les habitants de Brive savaient se mettre à la suite des événements..... Ces brusques changements d'opinion furent du reste fréquents à cette époque de notre histoire. Les Brivistes s'étaient montrés sages au début de la Révolution ; pendant la Terreur l'on eut à déplorer, comme partout, des abus d'autorité, des actes de violences regrettables, mais il faut tenir compte que les décrets du gouvernement y poussaient les administrateurs ; quand vint la réaction, aucune représaille sanglante ne troubla notre population.

La famille de Lidon n'avait pas manqué de profiter des circonstances qui avaient ramené au pouvoir les amis des Girondins, et des bonnes dispositions de Dulaure, pour essayer d'obtenir de la Convention une réparation. La lettre suivante (1), datée du 3 ventôse an IV (21 février 1796), indique la nature des démarches faites par le frère du député auprès du gouvernement :

« Brive, ce 3 ventôse an IV.

« Citoyen ministre,

« Votre bon ami (2) se retirant chés lui par congé, n'a point passé devant la maison de son infortuné collègue sans embrasser son enfant et son frère. M'étant plaint à ce brave représentant de la négligence que le Comité de législation avoit mis à répondre à une pétition que je lui avois

---

se brûla la cervelle, et que les commissaires de Brive se contentèrent d'arrêter, sans les maltraiter, les personnes qui le touchaient de près.

(1) Communiquée par M. Clément-Simon, à qui elle appartient.

(2) Il nous a été impossible de lire ce nom.

présenté le mois de prairial dernier et qui est soumise aujourd'hui à la décision du ministre des finances, m'a dit : qu'il croyoit que vous seriés bientôt nommé à cette place, et que sitôt que j'en serois instruit je vous écrivisse, qu'il restoit persuadé que vous me rendriés une prompte justice. Il y a un mois que le représentant Dulaure apporta mes papiers à votre prédécesseur, qui lui promit d'y faire droit sous peu de jours ; son déplacement l'en a sans doute empêché. Comme il s'agit dans cette affaire, Citoyen Ministre, de l'honneur de mon malheureux frère et de la fortune de son pupille, il me tarde de la voir terminer.

« Il ne faut qu'un instant, Citoyen Ministre, pour cette affaire ; daignés je vous en supplie le sacrifier à un malheureux orphelin ; la voix de son vertueux père vous crie du fond de la tombe de prendre pitié de son fils et de lui rendre justice.

« Je suis avec respect votre dévoué concitoyen.

« Lidon, près la Poste, à Brive (1).

« Je crois devoir, Citoyen Ministre, vous faire cette observation comme il s'agit dans cette affaire d'une dette nationale ; le pupille doit-il être encore victime de la négligence du Comité de législation pour le remboursement qui auroit été effectué dans le tems sans la négligence du Comité à juger cette affaire ? »

Nous ne savons si ces démarches aboutirent. Nous ignorons ce que devint cet orphelin, que Dulaure avait d'une façon si touchante associé à l'apothéose de son malheureux père, emporté par la tourmente révolutionnaire.

Nous croyons que cette famille Lidon, qui avait joué un rôle si important dans notre ville, y est aujourd'hui complètement éteinte.

Par un arrêté du 11 juillet 1884, la Municipalité de Brive, « considérant qu'il est un devoir de perpétuer la mémoire des hommes qui se sont signalés par les services rendus à la

(1) La poste aux chevaux était alors presque en face de la maison Lidon, aujourd'hui boulevard Carnot. De là le vieux nom de rue de la Poste donné à la rue parallèle à ce boulevard.

Cité et à la Patrie », a donné à une des nouvelles rues de la ville le nom du conventionnel Lidon, « qui avait acquis des droits incontestables à la reconnaissance de ses concitoyens »: cet hommage public était bien dû à la mémoire de ce député qui, s'il commit des fautes ou se laissa entraîner à des erreurs à une époque si troublée, avait dans le cœur l'amour de la Patrie et de la République, et périt victime des factions.

MARCEL ROCHE.

DISTINCTION

C'est avec une vive satisfaction que la Société a vu l'un de ses fondateurs les plus dévoués, M. Elie Massénat, lauréat de l'Institut (Académie des Sciences), recevoir la décoration d'Officier de l'Instruction publique, lors de la venue à Brive de M. le Ministre Chaumié, le 26 octobre dernier.

Cette honorable distinction est la récompense bien méritée des travaux et des découvertes de notre savant collègue, et tous les Membres de la Société y ont applaudi sincèrement.

NÉCROLOGIE

La Société a eu le regret de perdre, pendant l'année 1902, plusieurs de ses Membres qui étaient ses amis de la première heure, et qui lui étaient restés fidèles :

MM. Victor Breuil, négociant et propriétaire à Brive, vice-président de la Société de Secours Mutuels ;

Elie Simbille, négociant et propriétaire à Brive ;

Jean-Baptiste Guillot, ancien entrepreneur, maire de Naves ;

Octave Massenat-Déroche, docteur en droit, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, à Paris.

Ces regrettés collègues s'intéressaient beaucoup aux travaux de la Société, qui gardera leur souvenir, et s'associe aux sentiments de condoléances témoignés à leurs familles.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Pages

Bureau de la Société..... 5
L'Instruction primaire à Egletons, depuis 1650 jusqu'à nos jours, par M. J. Seurre-Bousquet..... 7, 263
Etudes sur Bertrand de Born, par M. de Boysson (suite), 21, 149, 301
Bénédictins de Saint-Augustin de Limoges, par Dom Martène, publié par le R. P. Dom Besse (suite)..... 37, 411, 453
Cartulaire de l'Abbaye bénédictine de Saint-Martin de Tulle, par M. J.-B. Champeval (suite)..... 109, 283
Chansons et Bourrées limbusines, recueillies et mises en musique par M. F. Celor (suite)..... 127, 551
L'Igue de Saint-Sol-Belcastel, par M. Julien Valat..... 143
Le Siège d'Ussel en 1371 (communication de M. A. Tardieu)..... 147
L'Abbaye de Bonnesaigne, par M. Thomas Bourneix, curé de Nonards (suite)..... 205, 353, 559
Mémoire des services de Martin de Fénis, par M. L. Moufle.... 321
Allassac et ses Annexes, par M. l'abbé B.-A. Marche (suite), avec portrait de l'auteur, vue et plan d'Allassac..... 433
Couplets, par le chevalier de Montbron (communication de M. E. Rupin)..... 449
Bibliographie : *Etudes sur Bertrand de Born*..... 451
Le Général Popon de Maucune, par M. Joannès Plantadis..... 539
Le Conventionnel Lidon, par M. Marcel Roche..... 569
Distinctions..... 614
Nécrologie..... 614

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Besse (Dom J.-M.). Bénédictins de Saint-Augustin de Limoges, pages 87, 411, 453.
Bourneix (Thomas). L'Abbaye de Bonnesaigne, pp. 205, 353, 559.
Boysson (R. de). Etudes sur Bertrand de Born, pp. 21, 149, 301.

Celor (F.). Chansons et Bourrées Limousines, pp. 127, 551.
Champeval (J.-B.). Cartulaire de l'Abbaye Saint-Martin de Tulle, pp. 109, 283.
Marche (Abbé). Allassac et ses Annexes, avec gravures, p. 433.
Moufle (Léonard). Mémoire des services de Martin de Fénis, p. 321.
Plantadis (Johannès). Le Général Popon de Maucune, p. 539.
Roche (Marcel). Le Conventionnel Lidon, p. 569.
Rupin (Ernest). Couplets par le chevalier de Montbron, p. 449. — Bibliographie, p. 451.
Seurre-Bousquet (J.). L'Instruction primaire à Egletons, depuis 1650 jusqu'à nos jours, pp. 7, 263.
Tardieu (A.). Le Siège d'Ussel en 1371, p. 147.
Valat (Julien). L'Igue de Saint-Sol-de-Belcastel, p. 143.

Brive, Imprimerie Roche, avenue de la Gare.

FOR USE IN
BUILDING
HALL USE
CANCELLED
AUG 1978

3 2044 100 852 987